

SERMONS

EXHORTATIONS ET CONFÉRENCES
POUR

LES MISSIONS

PAR LE BIENHEUREUX

LÉONARD DE PORT-MAURICE,

Missionnaire apostolique de l'Ordre des Frères Mineurs Recollets,

Ouvrage faisant partie des ŒUVRES COMPLETES,

publiées d'après les originaux conservés dans les archives du couvent
de Saint-Bonaventure, à Rome,

ET PRÉCÉDÉES DE SA VIE,

Par le R. P. Salvator d'Orméa,

du même Ordre,

TRADUITES DE L'ITALIEN

Par F.-I.-J. LABIS,

Docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai,
et professeur de théologie.

TOME SECOND.

PARIS

LIBR. INTERNATIONALE-CATHOLIQUE

Rue Bonaparte, 66.



LEIPZIG

L.-A. KITTLER, COMMISSIONNAIRE,

Querstrasse, 31.

V^{VE} H. CASTERMAN

ÉDITEUR PONTIFICAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHE

TOURNAI.

1874



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

SERMONS
POUR
LES MISSIONS.

2

IMPRIMATUR

Tornact, 20 Maii 1860.

A.-P.-V. DESCAMPS, vic. gen.

EXHORTATIONS

SUR LA

DÉVOTION AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

EXHORTATIONS

SUR LA

DÉVOTION AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

1^{re} EXHORTATION.

AMOUR DE JÉSUS DANS L'EUCCHARISTIE.¹

I. — Auguste sacrement ! sacrement d'amour, sacrement de vie, aimant qui attire nos cœurs ! Voilà, mes frères, le centre de toutes nos affections, de tous nos désirs : aussi voulons-nous graver dans vos cœurs, pendant cette sainte mission, une tendre dévotion au très-saint et adorable Sacrement de nos autels. Mais que vous dirai-je pour la première fois que je vous parle de Jésus dans le sacrement de son amour ? Eh bien ! voici ce que j'ose vous dire, écoutez-moi : si vous pouvez, tous tant que vous êtes, me trouver quelqu'un sur la terre qui ait autant fait pour vous, et qui vous ait aimés autant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, je vous permets de laisser là mon Jésus et de lui dire en face : Allez, nous n'avons que faire de vous ; nous avons trouvé quelqu'un qui nous a fait plus de bien que vous

(1) Dans l'original, ces *Exhortations* ne portent pas de titre. Cependant comme elles roulent chacune sur un sujet bien déterminé, nous avons cru faire chose agréable au lecteur en indiquant ce sujet en titre, comme l'auteur lui-même l'a fait pour les *Entretiens sur la sainte Vierge*, ci-après.

(NOTE DU TRADUCTEUR.)

ne nous en avez jamais fait. — Mais où trouverez-vous un tel ami? Où? dites-moi; en quel coin du monde? Nulle part, mes frères, nulle part. Notre unique, notre véritable et sincère ami, le voilà; c'est Jésus. Oui, Jésus nous a aimés du fond du cœur, puisqu'il nous a donné en un seul don tout ce qu'il pouvait jamais nous donner, en nous donnant, à la stupéfaction des anges eux-mêmes, et son âme, et son corps, et son sang, et son cœur, et sa divinité, et sa vie. En un mot, il nous a faits maîtres de tout ce qu'il est, et s'est rendu tout à fait nôtre; de sorte que chacun de nous peut dire avec vérité: Ce Jésus qu'on adore sur cet autel est tout à moi; à moi est ce corps très-précieux, à moi cette âme très-pure, à moi cette adorable divinité; il est à moi tout entier. Mais vous, pécheurs, êtes-vous tout à Jésus? Attention.

II. Un jour cet aimable Sauveur apparut à sainte Thérèse sous la forme d'un gracieux enfant, et lui dit: Qui êtes-vous? Comment vous appelez-vous? — Je m'appelle Thérèse de Jésus, lui répondit la Sainte. — Eh bien! moi, reprit l'enfant, je m'appelle Jésus de Thérèse: puis il disparut. Ineffable jeu d'une tendre affection, qui fit fondre d'amour cette âme séraphique. Voilà aussi ce que s'est proposé l'aimable Sauveur dans la divine Eucharistie; il nous y a ouvert une école pour nous apprendre à l'aimer, et afin de montrer qu'il est à nous sous tous les rapports, il a voulu que nous l'appelions non-seulement Seigneur, mais encore Maître: *Dominus et Magister*. Comme maître, il nous enseigne la science de la vérité et l'horreur des séductions du siècle; il nous apprend l'art de la véritable dévotion, pour nous unir à son Cœur sacré; il nous inculque le désir de la vie éternelle, et le moyen de l'aimer parfaitement ici-bas afin de l'aimer éternellement dans le ciel, et d'être tout à lui dans le temps et dans l'éternité. Mais

vous, pécheur, vous avez assisté jusqu'ici à cette école, comme y assistent les bancs et les sièges, qui n'apprennent rien ; car, bien loin d'être tout à Jésus, vous avez été tout au démon. Ah ! réveillez-vous aujourd'hui, et pour apprendre à être enfin tout à Jésus, écoutez ce qui arriva à cette jeune fille, française d'origine, un jour qu'elle s'entretenait devant le Saint-Sacrement, avec un ardent désir d'aimer Jésus. Le divin Maître lui apparut sous une forme sensible : Me voici, ma fille, lui dit-il, je suis venu vous apprendre à m'aimer : m'aimez-vous sincèrement ? — Oui, mon doux Jésus, je vous aime, et de tout mon cœur. — Cependant vous ne parlez pas du fond du cœur ? — Ah ! Jésus, mon souverain bien, je vous le dis du fond du cœur, je vous l'assure. — Mais vous ne le dites pas encore comme je le voudrais. — Alors la fervente disciple, excitant en son âme les sentiments les plus vifs et les plus tendres, s'écria, les yeux fixés sur son bien-aimé, et le visage tout enflammé : O Jésus, Jésus, Jésus ! je vous aime, je vous aime, je vous aime ! — Et l'effort qu'elle fit pour exprimer son amour fut si violent que son cœur se brisa dans sa poitrine ; elle tomba morte aux pieds de Jésus, qui emporta sa belle et sainte âme au ciel.

III. Eh bien ! mes frères, que faisons-nous ? ah ! tournons-nous tous vers l'auguste Sacrement de l'autel, et commençons cette mission par un acte très-ardent d'amour de Dieu. Afin d'être désormais tout à Jésus, disons-lui, la main sur le cœur : Mon doux Jésus, Jésus mon bien suprême, Jésus ma vie, Jésus dans mon âme, je vous aime, je vous aime, je vous aime de tout mon cœur. — Ah ! notre amour est trop faible ; afin de suppléer à ce qui lui manque, laissez-moi faire une protestation au nom de tous ceux qui m'écoutent ; ce que je vais exprimer de bouche, je le ressens au fond du cœur : Mon aimable Jésus, Jésus infiniment bon, je veux vous

aimer de cet amour ardent dont vous ont aimé, vous aiment et vous aimeront pendant toute l'éternité, tous vos anges, tous vos saints, et la reine des saints, elle-même, Marie Immaculée. Si cela ne suffit pas encore pour vous aimer comme vous le méritez, je veux vous aimer de cet amour dont vous vous aimez vous-même, ou mieux encore, de cet amour divin, de cet amour incomparable dont votre Père céleste vous aime. Je vous proteste que je veux être tout à vous dans le temps et dans l'éternité; que vous seul serez toutes mes délices, toute ma consolation, dans cet adorable Sacrement. En un mot, vous seul serez désormais pour toujours ma portion, mon héritage, mon Dieu, mon tout : *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum*¹.

Je vous suggérerai tous les soirs quelque dévotion particulière à pratiquer en l'honneur du très-saint Sacrement. Je vous conseille ce soir de lui faire chaque jour une visite dans une église quelconque.

II^e EXHORTATION.

PURETÉ NÉCESSAIRE POUR COMMUNIER.

I. Pureté, pureté, pureté! criait sainte Marie-Madeleine de Pazzi à ses religieuses, toutes les fois qu'elles se préparaient à recevoir la sainte communion. Pureté de corps, pureté d'âme, pureté de cœur, pour recevoir le Dieu de toute pureté. Je vous dis la même chose, mes chers auditeurs : soyez purs, si vous voulez recevoir le roi des âmes pures; soyez purs, si vous voulez donner asilo

(1) *Ps. 72, 23.*

dans votre cœur au roi des vierges. Pureté, pureté; sans quoi, au lieu de devenir saints, vous deviendrez sacrilèges; au lieu de croître dans la grâce de Dieu, vous encourez de plus en plus sa disgrâce. Savez-vous ce que vous faites lorsque vous recevez votre Dieu dans un cœur impur, souillé par le péché mortel? Vous forcez Jésus à habiter avec le démon; car, lorsque vous avez le péché dans l'âme, le démon y règne en maître; il y est comme sur son trône; de sorte qu'en recevant Jésus en cet état, vous forcez le doux Sauveur à se mettre sous les pieds du démon, vous le reléguez dans un coin de votre cœur, comme un étranger inconnu et que l'on méprise. Foudres de la justice divine, pourquoi êtes-vous muettes? Eclatez toutes à la fois pour venger un outrage si atroce fait au Dieu de majesté! Non, il ne mérite aucune compassion, il n'est pas digne de pitié, celui qui reçoit un Dieu en état de péché mortel. Quel crime! un Dieu aux pieds du démon! un Dieu aux pieds du démon! Ecoutez-moi bien.

II. Si un homme bien né descendait chez vous et vous demandait à loger pour une nuit, auriez-vous le cœur de l'envoyer coucher dans le lit même d'un lépreux tout couvert de plaies et de pus? Et vous oseriez néanmoins, par une communion faite en état de péché mortel, mettre sous les pieds du démon votre Sauveur, votre Dieu! Oh! quel énorme forfait! quel désordre abominable! Un jour sainte Marguerite de Cortone, assistant à la messe, vit à l'élévation Jésus enfant entre les mains du prêtre: mais les mains étaient horribles, hideuses et plus noires que le charbon, et ce malheureux prêtre offrait tout l'aspect d'un démon. En même temps la Sainte entendit le divin Enfant lui dire d'un ton plaintif: « Vois; vois Marguerite, comment je suis traité par ce misérable, ainsi que par des centaines et des milliers d'autres, qui me reçoivent en état de péché

mortel. » Ah! mon doux Jésus, je ne comprends que trop qu'ils vous traitent indignement, et ne peuvent vous traiter plus mal, puisqu'ils vous forcent de vivre dans la compagnie des démons. Oh! quel forfait! quel désordre affreux! N'y a-t-il ici aucun de ces pécheurs sacrilèges? Ah! pour un pareil pécheur c'est trop peu d'un enfer, il en mérite mille; et malheur à lui si pendant cette sainte mission il n'embrasse la pénitence avec ferveur!

III. Mais je m'aperçois, hélas! que ces malheureux ont le cœur trop endurci et ne sont pas disposés à pleurer leur exécrable malice. Faisons-le donc pour eux, mes frères, et, prosternés devant le très-saint Sacrement, demandons pardon à Jésus de tant de sacrilèges qui se commettent dans l'Eglise de Dieu. Ah! Seigneur, que de fois vos fidèles, vos ministres eux-mêmes profanent vos temples, vos autels! que d'horribles sacrilèges se commettent partout! Quel excès de miséricorde ne vous faut-il pas pour pardonner de si grands crimes! Ah! pardonnez, Seigneur, pardonnez : *Parce, Domine, parce.* — Frappons-nous tous la poitrine, en disant : Pardon, ô mon Jésus, pardon! Nous voici à vos pieds, Seigneur, affligés, contrits, prêts à détester tous nos péchés, tous sans exception, mais particulièrement ceux que nous avons commis en vous outrageant dans le Sacrement de votre amour. O bonté, ô majesté, ô beauté infinie! comment avons-nous osé vous offenser, étant aussi obligés que nous le sommes à vous aimer? Pardon, ô mon aimable Jésus, pardon! — Mais comment satisferons-nous à la justice divine pour de tels forfaits? Saint Jean Chrysostôme dit que la bouche du chrétien qui communie se remplit de feu : *Os quod igne spiritali repletur*; d'un feu qui consume et enflamme : qui consume la rouille de tous les péchés que nous avons commis et de toutes les mauvaises habitudes que

nous avons contractées ; qui enflamme d'amour notre cœur, nos sens, et toutes les puissances de notre être, et renouvelle tout l'homme intérieur. Mais tout cela s'entend de ceux qui communient en état de grâce, et font un bon usage de ce divin Sacrement. Quant à vous, pécheur, qui depuis tant d'années communiez en péché mortel, ne voyez-vous pas l'abîme où vous vous précipitez ? Prenez garde que la foudre de la colère divine est suspendue sur vos têtes : car bien des docteurs enseignent que le châtement le plus ordinaire dont Dieu punit les pécheurs sacrilèges tels que vous, c'est, savez-vous quoi ? une mort subite. Prenez garde que ce terrible châtement ne vous atteigne ; afin donc de parer le coup, faites à temps une bonne confession.

En conséquence, la pratique que je vous recommande ce soir, et qui est aussi la plus nécessaire, c'est une bonne et sainte confession. Confessez-vous bien, mes frères, confessez-vous bien ; après avoir fait une bonne confession, vous ferez aussi une bonne et sainte communion.

III^e EXHORTATION.

AUTRES DISPOSITIONS REQUISES POUR LA COMMUNION.

I. Ah ! mon aimable Jésus, je me confonds à la vue de ma misère devant votre infinie majesté ! Vous vous offrez donc comme aliment à une pauvre créature. Quel mets suave que celui qui contient en soi toutes les délices du paradis ! et quelles dispositions ne faudrait-il pas de notre part pour le recevoir ! Ah ! l'Apôtre a bien raison de nous dire : *Probet autem seipsum homo, et*

*sic de pane illo edat, et de calice bibat*¹ : « Que l'homme donc s'éprouve avant de manger de ce pain, et de boire à ce calice. » Avec quels sentiments, mes frères, devrions-nous nous approcher de ce divin Sacrement, devant lequel tremblent les séraphins les plus purs ! Sainte Thérèse avait coutume de dire que Jésus ne traite pas mal celui qui l'accueille dans de bonnes dispositions. Ah ! si nous portions un cœur bien disposé à ce banquet céleste, Jésus nous verrait de bien meilleur cœur encore. Réveillons-nous donc de notre torpeur, et commençons dès maintenant à préparer notre cœur pour la communion que nous devons faire dans le cours de cette mission ; préparons un cœur plein de saintes affections, un cœur brûlant du désir de nous unir à ce souverain bien, un cœur doublement enrichi des dispositions requises, afin de pouvoir dire, avec le saint roi David : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum*² : « Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt. »

II. Ces heureuses dispositions remplissaient le cœur d'une jeune enfant, nommé Imelda, laquelle était élevée à Bologne, dans un monastère de l'ordre de Saint-Dominique. La vertueuse enfant soupirait avec ardeur après la communion, mais cette faveur lui était refusée à cause de son jeune âge. Un jour de fête, pendant que les religieuses s'approchaient de la table sainte, Imelda, restée seule, à sa place, regardait d'un œil d'envie ces fortunées religieuses ; puis s'adressant à Notre-Seigneur, et répandant son âme en sa présence, elle lui dit : Jésus, Jésus, mon doux Jésus, pourquoi ne venez-vous pas aussi à moi ? Venez prendre possession de mon cœur, venez rassasier mes désirs. — Jésus exauça les soupirs enflammés de sa fille bien-

(1) *I Cor. 11, 28.*(2) *Ps. 56, 8.*

aimée ; voici comment. La sainte hostie quitta les mains du prêtre, et volant en l'air en traçant un sentier lumineux, elle s'arrêta au-dessus de la tête de l'heureuse enfant. Les religieuses se mirent toutes à crier au miracle ; et le prêtre, pensant qu'il était juste de donner la communion à cette sainte âme, que le Ciel favorisait d'un tel prodige, entra dans la clôture, prit en main la particule sacrée, qui était miraculeusement suspendue en l'air, et la donna à Imelda, qui mourut d'amour et de joie entre les bras de son divin Epoux. Ah ! mon Jésus, comme vous traitez bien ceux qui vous aiment ! Mes frères, Jésus est aujourd'hui dans ce divin Sacrement ce qu'il était alors, et s'il ne nous fait pas certaines grâces qu'il a faites à quelques saintes âmes, c'est notre faute, c'est que nous n'avons pas leurs dispositions.

III. Voyons donc, préparons-nous tous, et obéissons à la prescription de l'Apôtre : *Probet autem seipsum homo* : « Que l'homme s'éprouve lui-même. » Par ces paroles, il exige de nous, selon l'explication d'un pieux interprète, d'aller avant la communion au tribunal de la pénitence, et d'y porter un cœur contrit, une sincérité entière, et une véritable satisfaction. Mais, hélas ! nous y avons bien manqué par le passé ! Prosternons-nous donc devant cet auguste Sacrement, détestons par-dessus tout la dureté de nos cœurs, et secouant notre tiédeur, frappons-nous la poitrine, et demandons pardon de la froideur et de la négligence avec laquelle nous avons reçu ce pain de vie. Pardon, mon Jésus ! pardon, ô Jésus caché sous ces voiles sacramentels, pardon ! Avec quelle indifférence, hélas ! que dis-je ? avec quelle légèreté nous nous sommes approchés de ce banquet céleste ! Pardon, mon aimable Sauveur, pardon ! Non, il n'en sera plus ainsi désormais ; car nous sommes fermement résolus à nous préparer avec tout le soin possible à recevoir le pain des anges.

En conséquence, ce que je vous conseillerai ce soir, c'est une pieuse pratique pour vous bien préparer à la sainte communion. Dès la veille au soir, laissez là toute conversation étrangère; même honnête, retirez-vous de meilleure heure, soyez plus sobres dans vos repas. Puis le matin, levez-vous plus tôt que de coutume, allez à l'église avec le costume le plus modeste que vous ayez, pour faire voir qu'on va à la communion autrement qu'on ne va dans une réunion mondaine. Surtout faites votre confession avec plus de douleur, plus de soin et des dispositions plus parfaites. Après la confession et avant de communier, entendez une messe, et ne la passez pas à lire par routine quelque livre, ou à réciter machinalement quelques prières vocales; ce n'est pas là ce qu'il y a de mieux à faire. Mettez-vous plutôt en la présence de Dieu, et préparez votre cœur dans le silence et le recueillement, en répétant plusieurs fois et avec dévotion les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, que nous avons coutume de réciter avant le sermon, et d'autres semblables; et soyez sûrs que, lorsque vous vous serez ainsi préparés, Jésus vous accueillera de bon cœur, vous bénira, et vous remplira de célestes consolations. Faites-en l'essai, de grâce, faites-en l'essai.

IV^e EXHORTATION.

ACTION DE GRACES APRÈS LA COMMUNION.

I. O mon Jésus! caché dans cette hostie, je ne sais ce dont je dois m'élonner davantage, ou de votre prodigieuse patience, ou de notre monstrueuse ingratitude.

Vous ne nous demandez qu'un quart d'heure d'entretien avec vous après la communion, et ce quart d'heure, trop souvent vous ne pouvez l'obtenir. Vous franchissez une distance immense en descendant du ciel en terre pour contenter nos désirs et nous refusons de vous contenter dans une chose si facile. Ingrats que nous sommes ! Quelques-uns en agissent avec Jésus comme ce chien, qui, après avoir arraché de la main d'un enfant un morceau de pain, s'enfuit sans même l'en remercier : eux aussi, tout chauds encore du sang adorable de Jésus, ayant encore dans la poitrine les saintes espèces non consommées, sortent précipitamment de l'église sans même adresser un remerciement à notre Seigneur. Ecoutez le trait suivant.

II. Une vertueuse fille, nommée Thérèse, que Dieu favorisait de diverses grâces, s'entretenant un jour en travaillant avec sa mère, tomba tout à coup à genoux, le visage tourné vers la rue, et pria sa mère d'en faire autant, parce que le saint Sacrement passait. La mère, ne voyant rien, se moqua de sa méprise. — Eh ! ma mère, je ne me trompe pas, répondit-elle : voyez-vous ce prêtre qui passe ? il n'y a qu'un instant qu'il a célébré, et la sainte hostie n'est pas encore consommée dans ses entrailles. Aussi voyez-là Jésus, et avec Jésus quelle multitude d'anges ! A genoux, ma mère, à genoux. — Ah ! mes frères, si Jésus vous ouvrait une fois les yeux, vous verriez, vous aussi, avec quelle suite il vient vous visiter dans le très-saint Sacrement, vous verriez des troupes d'anges, des troupes d'archanges, des troupes de chérubins et de séraphins, occupés à l'adorer, à le bénir, à le louer. A la vue de ces merveilles, vous seriez comme ravis en extase, et vous n'auriez pas le cœur de sortir de l'église sitôt après la communion, sans faire la moindre action de grâces. Chose étrange ! vous êtes si polis, si obséquieux avec les hommes, et avec Dieu si

impolis ! Je voudrais voir reprendre l'ancienne pratique de saint Philippe de Néri, lequel, s'apercevant que quelques prêtres, le saint sacrifice à peine terminé, sortaient immédiatement de la sacristie et de l'église, sans faire leur action de grâces, les fit accompagner plusieurs fois par des clercs avec des flambeaux allumés, les avertissant ainsi d'une manière gracieuse de leur ingratitude. Voilà ce qu'il faudrait faire avec vous, lorsque vous sortez de l'église en quittant le banc de communion ; il faudrait vous faire accompagner avec des cierges allumés, non pour vous faire honneur, car vous ne le méritez pas, mais pour honorer le saint Sacrement que vous portez au dedans de vous.

III. Dites-moi donc, mes pauvres pécheurs, combien de fois n'avez-vous pas fait cet outrage à Jésus dans le Sacrement de son amour ! Combien de fois ne l'avez-vous pas porté par les places, dans les magasins, dans les cercles, au milieu des conversations les plus frivoles ! Ah ! prosternez-vous devant cet adorable Sacrement, frappez-vous la poitrine et demandez-lui pardon de tant d'irrévérances. Pardon, ô mon Jésus ici présent, pardon ! — Combien de fois, hélas ! n'avez-vous pas scandalisé votre prochain, en passant immédiatement de la table sainte à la promenade, ou dans un lieu public, pour y causer de nouvelles ? Aveugles ! ingrats que vous êtes ! Ah ! demandez-en pardon du fond du cœur : Pardon, ô très-doux Jésus, pardon ! Mon aimable Rédempteur, pardonnez-nous, oui, pardonnez-nous ; car si nous avons été si grossiers à votre égard par le passé, il n'en sera plus ainsi désormais. Nous sommes bien résolus à employer maintenant le peu de temps pendant lequel vous daignez demeurer avec nous. Oh ! quel temps précieux ! Sainte Thérèse disait que c'était le moment de traiter avec Dieu, et de lui demander toutes les grâces que nous pouvons désirer. — Mais, mon

père, je ne sais que lui demander. — Vous ne savez que demander ? Quelle honte ! Eh bien ! je vais vous apprendre ce que vous devez faire. Après la sainte communion, retirez-vous à l'écart, et là, dans un religieux silence, excitez votre foi, et contemplez Jésus au-dedans de vous, puisque vous avez alors dans votre poitrine ce même Jésus, qui demeura neuf mois dans le sein virginal de Marie. Ainsi recueilli à ses pieds, faites le pauvre et dites-lui : Seigneur, sauvez-moi ; Seigneur préservez-moi du péché mortel ; Seigneur, donnez-moi la grâce de la persévérance finale, accordez-moi une bonne mort, et le ciel après cette vie ; Seigneur, protégez ma famille, sanctifiez mes enfants. — Demandez hardiment, demandez, et demandez avec une grande confiance, et soyez assurés que vous obtiendrez toutes sortes de biens. Oh ! qu'ils sont précieux les moments que Jésus veut bien passer avec nous ! ne les perdons pas, je vous en prie.

C'est pourquoi la dévotion que je vous recommande ce soir, sera d'entendre deux messes toutes les fois que vous communierez, une avant la communion, et l'autre après. Dans la première, vous aurez soin de vous préparer par les actes de foi, etc., comme je vous l'ai dit hier ; dans la seconde, vous remercierez Notre-Seigneur et vous lui demanderez les grâces dont vous avez besoin. C'est alors que vos communions seront fructueuses, et rempliront votre âme de grâces, de mérites et de toutes sortes de biens.

V^o EXHORTATION.

LE SAINT VIATIQUE.

I. **Auguste Sacrement ! Sacrement d'amour et de vie, unique asile, seule consolation de nos âmes au moment de la mort ! Ah ! mes frères, si Dieu me fait la grâce de mourir dans les sentiments où je suis en ce moment, je demanderai le saint viatique, et après l'avoir reçu, je traiterai seul à seul avec Jésus de l'affaire importante de mon salut éternel. Prosterné à ses pieds, je pleurerai mes égarements, et lui demanderai pour la dernière fois une indulgence plénière de toutes mes iniquités. Je le remercierai de l'amour immense qu'il a eu pour moi pendant ma vie, et de tous les bienfaits dont il a comblé une créature aussi misérable ; je lui rappellerai que je suis l'œuvre de ses mains, bien plus, un trophée de son amour, puisqu'il m'a racheté de son précieux sang. Enfin, je le prierai de faire que je sois tout à lui pendant l'éternité, pour jouir éternellement de lui dans le Ciel. Puis, lui remettant mon âme, j'attendrai la mort entre ses bras, comme un petit enfant entre les bras de sa mère attend doucement le sommeil pour s'endormir sur le sein bien-aimé. Qu'ils sont donc insensés ceux qui redoutent le saint viatique comme un avant-coureur de tourments, de tristesses et d'angoisses ! Il se trouve même des parents qui ne veulent pas qu'on parle de viatique à leurs malades, si ce n'est quand ceux-ci sont déjà à moitié morts, dans la crainte de les attrister et d'abattre leur courage. O illusion diabolique ! comment le saint viatique nous attristerait-il, tandis qu'on**

y reçoit un Dieu qui est la joie du paradis? Comment nous découragerait-il, tandis qu'il nous donne un Dieu pour défenseur? L'exemple suivant vous montrera quelle joie, quelle félicité le viatique répand dans l'âme.

II. On raconte de l'empereur Othon, qu'étant réduit à l'extrémité, il désirait ardemment recevoir le saint viatique, afin de s'armer de ce bouclier contre les traits des malins esprits; mais que, ne pouvant se nourrir de ce pain de vie, à cause que son estomac dégoûté ne retenait aucun aliment, il en éprouvait une vive douleur et se plaignait, en disant: Que deviendrai-je sans ce puissant secours? Me faudra-t-il donc mourir sans mon Jésus, sans le bien-aimé de mon âme? Qu'au moins on me l'apporte dans ma chambre, afin que je puisse expirer sous ses yeux. — Son confesseur alla aussitôt chercher le ciboire, et prenant une hostie en main il la présenta au pieux empereur. Celui-ci, s'étant soulevé sur son lit, étendit les bras comme pour presser le Sauveur sur son sein. Or, voici que s'échappant de la main du prêtre, l'hostie vole droit sur la poitrine d'Othon, la perce comme un trait d'amour, et pénètre dans son cœur en le remplissant d'ineffables consolations. Alors, cette âme fortunée, comme inondée d'un torrent de délices et rassasiée de la vie, quitta son enveloppe mortelle, et une belle cicatrice marquait sur la poitrine l'endroit par où l'hostie était entrée.

III. Que pensez-vous maintenant? Dites-vous encore que le saint viatique attriste l'âme, abat le courage? Ne voyez-vous pas avec quelle joie on meurt quand on meurt avec le viatique dans le cœur? Ah! prosternons-nous tous devant le très-saint Sacrement, et demandons-lui la grâce de mourir après l'avoir reçu. Si nous nous en sommes rendus indignes par nos péchés sans nombre, demandons-en pardon à Jésus. Oui, mon Dieu, nous

mériterions de mourir sans sacrements comme des bêtes ; mais pleins de confiance en votre miséricorde, nous vous demandons pardon d'avoir si mal employé le temps de notre vie. Pardon, mon Dieu, pardon ! Ah ! ne considérez pas nos infidélités et nos révoltes, ô mon Jésus ! Il n'est que trop vrai que nous vous avons souvent trahi, en abusant plus que Judas de ce divin Sacrement. Mais nous ne voulons plus imiter Judas ; non, non ; nous voulons nous confier, que dis-je ? espérer sans mesure dans votre clémence. Pardonnez-nous donc, ô mon amour ! Pardon, divin Jésus, ici présent sous ces voiles eucharistiques, pardon ! Une bonne et sainte mort, telle est la grâce que nous vous demandons ; oui, mon Dieu, une bonne mort, et nous espérons qu'elle sera telle, si au moment de mourir nous sommes fortifiés par le saint viatique. — Et vous, pauvres pécheurs, cessez de regarder l'adorable viatique comme un présage funeste de mort ; considérez-le plutôt comme un gage assuré de la félicité céleste ; en conséquence, allez dès ce soir trouver votre curé, et priez-le de vous l'apporter à temps. Ne vous contentez pas de cette démarche ; mais vous, mères de famille, priez vos enfants ; vous, enfants, priez vos mères ; vous, maris, vos femmes, de vous avertir de bonne heure du danger de mort lorsque vous y serez, et de vous procurer aussitôt les sacrements de l'Eglise : conjurez-les de ne pas vous faire défaut par une affection mal entendue, dans une affaire si importante. Protestez-leur que vous recevrez cet avertissement avec joie, avec reconnaissance et avec mille bénédictions.

Votre pratique sera d'accourir au premier son de la cloche pour accompagner le saint viatique aux infirmes, moyen très-efficace d'obtenir la grâce de le recevoir avant de mourir et de faire une sainte mort. De plus, que chaque famille ait chez elle le cierge du très-saint

Sacrement, et qu'elle ne manque pas de l'envoyer toutes les fois qu'on porte le saint viatique, afin d'honorer Jésus dans le Sacrement de son amour.

VI^e EXHORTATION.

PROFANATION DU SAINT-SACREMENT.

I. C'est un grand sacrement que la divine Eucharistie; mais aussi quel sacrilège que de l'outrager par des paroles, des actions, ou de mauvais exemples! Comment le ciel ne lance-t-il pas ses foudres et ses tonnerres contre les impies qui osent traiter un Dieu si indignement? Que de fois la sainte Hostie n'a-t-elle pas été jetée aux chiens, aux poissons, aux corbeaux, à la voirie, dans les cloaques les plus infects, comme la boue la plus vile de la terre! Combien de fois n'a-t-elle pas été percée à coups de poignards ou d'aiguilles, souillée de crachats, frottée aux pieds, jetée au feu! Combien de fois d'impurs magiciens n'ont-ils pas employé comme instrument de mort celui qui est la source de la vie! O patience admirable de Jésus dans le Sacrement de l'autel! Mais doucement, cependant, doucement, car je ne trouve pas que Dieu ait jamais manqué de châtier un si horrible sacrilège. Ecoutez.

II. Un certain comte, ou plutôt un tyran, pour vivre avec plus de licence, demeurait habituellement dans une de ses terres, et là, n'ayant aucune sujétion à l'égard de personne, il menait un genre de vie plus digne d'un épicurien et d'un athée que d'un catholique, s'abandonnant à toutes sortes d'impudicités, de rapines, de crapules, de violences, d'impiétés et de scélératesses. Dieu le sup-

porta pendant quelque temps, mais enfin il le frappa, et lui envoya une fièvre aiguë qui l'étendit sur un lit de douleur et le mit à deux doigts de la mort. Le curé du lieu crut qu'il était de son devoir d'aller le visiter, et de l'exhorter dans cette extrémité à se munir des sacrements, pour se préparer à bien mourir. Le comte, feignant des sentiments de piété, lui répondit : Vous voulez, monsieur le curé, que je reçoive les sacrements ? bien volontiers. Allez chercher le saint viatique, et pendant ce temps-là je ferai venir mon confesseur et me réconcilierai avec Dieu. — Le bon curé s'en alla, et ayant réuni les fidèles, il se dirigea avec le Saint-Sacrement vers le château du comte. Entretiens, celui-ci avait ordonné à ses serviteurs de ne laisser entrer que le curé avec le saint ciboire, et de faire rester à la porte tous ceux qui l'accompagnaient. Puis ayant appelé deux brigands, armés de pistolets et d'autres armes, il les avait fait cacher derrière le lit avec un énorme chien. Le curé arriva, et étant entré seul dans la chambre, selon l'ordre qui avait été donné, il plaça le Saint-Sacrement sur une petite table préparée à cet effet ; puis, après les prières et les cérémonies prescrites par l'Eglise, il prit en main une hostie pour communier le comte. Alors celui-ci, se levant sur son séant, dit au curé : Arrêtez, monsieur. Et vous autres, paraissez, et amenez-moi ce chien. — Se tournant ensuite vers le curé : Voyons, monsieur le curé, lui dit-il, communiquez cet animal. — Comment ! monsieur le comte, le très-saint Sacrement à un chien ! — C'est ainsi, vous allez communier ce chien, ou vous allez mourir. Mettez-lui les pistolets sur la poitrine. — Grand Dieu ! à quelle épreuve se trouve soumis ce pauvre prêtre ! Il tremblait de tous ses membres, et, dans son trouble, il ne savait à quoi se résoudre. A la fin, il pensa que Jésus-Christ saurait bien défendre sa cause et il se prépara à com-

munier le chien. L'animal aussitôt s'agenouilla sur les pattes de devant, inclina la tête et avança la langue. Le prêtre y posa l'Hostie d'une main tremblante ; et le chien, comme s'il eût eu l'usage de la raison, alla la déposer sur le corporal déplié sur la petite table ; puis, transporté de rage, au rapport de l'histoire, il sauta sur le lit de son maître, et d'autres chiens ayant apparu subitement, ils le prirent, les uns par le cou, les autres par les bras ou par les pieds et l'emportèrent en corps et en âme au plus profond de l'abîme, où il portera éternellement la peine d'un si horrible sacrilège.

III. Que d'outrages, hélas ! que d'outrages se commettent tous les jours contre cet adorable Sacrement ! Et que faisons-nous, mes frères ? Nous laisserons-nous vaincre en piété par un chien ? Ce chien s'humilia, s'inclina, adora en quelque sorte son Créateur. Inclignons-nous donc aussi, et inclinons-nous jusqu'à terre, et pendant que nous sommes ainsi prosternés, laissez-moi dire au nom de tous : Je vous adore, ô mon Dieu, et je vous reconnais pour mon Créateur, mon Sauveur, mon bien, mon tout. Me voici prosterné à vos pieds comme un ver de terre, qui se traîne dans la poussière. Je me réjouis de savoir que vous êtes si grand, que vous êtes mon roi, mon souverain, mon Dieu ; et je me réjouis aussi de ce que je ne suis rien, que je ne puis rien et que je ne vauds rien. Ah ! comment pourrais-je m'humilier autant que l'exigent et votre grandeur et mon néant ? J'inviterai du moins toutes les créatures à s'humilier devant vous : Venez, âmes fidèles, venez, peuples de la terre, venez tous ; adorons le Seigneur, et tombons à ses pieds : *Venite, adoremus, et procidamus ante Deum*¹. Ah ! mon Dieu que je voudrais compenser par cet acte d'adoration tant d'outrages que vous font les

(1) Ps. 94.

Tures, les hérétiques, et ce qui vous est bien plus sensible, beaucoup de chrétiens. — Vous-mêmes, combien de fois n'avez-vous pas ri, causé ou folâtré en présence du très-saint Sacrement? Demandez-lui donc humblement pardon, frappez-vous la poitrine et dites-lui avec larmes et soupirs : Pardon, ô mon Jésus ici présent, pardon ! — Vous l'avez maltraité trop souvent pis qu'un chien, cet adorable Sacrement, par tant d'énormités commises en sa présence. Renouvez donc votre douleur, en disant : Pardon, mon Jésus, pardon ! — Oui, mes frères, Jésus est prêt à vous pardonner, pourvu que vous soyez disposés de votre côté à réparer les injures que vous lui avez faites par le passé. Et comment les réparer? Voici le moyen.

Embrassez tous la pratique que je vous propose ce soir; c'est de vous faire inscrire dans la Confrérie de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, et de passer une heure chaque année en adoration au pied des sacrés tabernacles.

VII^e EXHORTATION.

HONNEURS DUS AU SAINT-SACREMENT.

I. Que de merveilles la foi nous découvre en ce divin Sacrement! Vous voyez exposé sur cet autel, mes frères, le prodige des prodiges, le chef-d'œuvre qui surpasse tous les autres chefs-d'œuvre du Très-Haut, la grâce au-dessus de toutes les grâces. O Sacrement admirable, qui contient en soi la vie de nos âmes, le remède à nos blessures, la consolation dans nos peines, le mémorial d'un Dieu crucifié, le soulagement de notre pèlerinage,

la joie de notre exil, et le gage le plus assuré de notre béatitude ! O Sacrement admirable ! Et cependant comment est-il traité par les chrétiens de nos jours, non-seulement lorsqu'il reste incognito, pour ainsi dire, dans son tabernacle, et parfois dans un tabernacle grossier, mal arrangé et sans ornement, mais même lorsqu'il paraît en public, et qu'on le porte processionnellement aux malades ? Je ne connais pas l'usage de votre pays ; pieux comme il est, je suppose que le saint viatique y est porté avec toute la pompe et les honneurs qu'il mérite. Mais je sais bien qu'ailleurs je n'ai pu m'empêcher de rougir en voyant un Sacrement si vénérable accompagné seulement d'un petit nombre de pauvres femmes, avec quelques lumières, sous un dais malpropre et usé, sans aucun appareil, sans aucune démonstration de religion et de foi. O sainte foi, si tu nous révéles d'étonnantes merveilles dans ce divin Sacrement, tu nous découvres aussi notre impiété ! Ecoutez bien.

II. Pour vous animer ce soir à accompagner avec plus de pompe le saint viatique aux infirmes, je ne vous proposerai pas pour modèle une Catherine de Gênes, une Thérèse de Jésus, une Marie-Madeleine de Pazzi, qui auraient passé à travers les épées nues pour former cortège à leur divin Sauveur ; je vous citerai un prince séculier, l'empereur Léopold, lequel ayant sucé avec le lait la piété autrichienne envers le très-saint Sacrement, lui voua, dès sa tendre enfance, un amour, une dévotion singulière. Il ne passait aucun jour de dimanche, aucune fête de la sainte Vierge, ou de ses saints patrons, sans se nourrir du pain des anges, à la grande édification de toute la cour. Mais il fit surtout éclater sa piété en faisant en sorte que le saint viatique fût porté aux malades avec toute la pompe et l'honneur qui sont dus à la souveraine Majesté, et qu'il fût toujours escorté d'une multitude de cierges. Son exemple, du reste,

suffisait pour exciter tous les autres à cette belle dévotion. Toutes les fois que, dans les rues de Vienne, il rencontrait le viatique qu'on portait aux infirmes, il descendait aussitôt de cheval ou de carrosse, et se jetait à genoux par terre pour l'adorer, alors même que le sol était humide ou boueux ; puis, prenant un flambeau à la main, il l'accompagnait avec un profond respect jusqu'à l'église. Un jour qu'il suivait ainsi le prêtre la tête découverte, il commença à tomber une pluie battante ; aussitôt les courtisans l'invitèrent, dans l'intérêt de sa santé, ou à se couvrir la tête, ou à se mettre sous le baldaquin à côté du Saint-Sacrement. Mais il répondit : Est-ce qu'on doit craindre la pluie quand on est au service d'un Dieu pour lequel on devrait verser son sang ? — Ah ! mes frères, voilà ce que c'est que d'avoir un cœur éclairé par une foi vive ; alors on croit vivement à ce qui est contenu dans ce divin Sacrement.

III. Eh bien ! quelle impression fait sur vous l'exemple d'une piété si distinguée ! Que vous en dit le cœur ? La conscience ne vous reproche-t-elle pas votre négligence à accompagner le Saint-Sacrement aux infirmes ? Combien de fois, dans la crainte d'attraper un peu de froid, ou de souffrir quelque incommodité, parfois même pour ne pas interrompre une conversation, avez-vous laissé passer votre Dieu dans la rue sans le suivre ? Vous mériteriez qu'il ne se trouvât personne pour l'accompagner lorsque vous aurez si grand besoin de sa visite, à votre dernière heure ; vous mériteriez de mourir sans sacrements, comme des bêtes. Mais non, Jésus est trop bon. Tournez-vous tous vers le très-saint Sacrement, et demandez-lui pardon, en vous frappant la poitrine, du mauvais exemple que vous avez donné à vos voisins, à vos domestiques, à vos concitoyens, par votre nonchalance à accourir promptement pour lui former cortège. Ah ! mon Dieu, pardonnez-nous le peu

de respect que nous vous avons témoigné. Pardon, ô Jésus ici présent, pardon Hélas! la foi semble éteinte parmi nous! Où est la ferveur de ces premiers chrétiens, qui, en face des tyrans, bravaient les tortures et le martyre, quand il s'agissait de se montrer fidèles à Jésus dans le Sacrement de son amour? Et nous, nous cédon's à un vil respect humain, nous craignons de nous imposer la moindre incommodité! Ah! demandons-en pardon du fond du cœur: Pardon, aimable Sauveur, pardon! — Voyons, prenez tous la ferme résolution de laisser votre travail, vos affaires, tout, en un mot, pour aller aussitôt accompagner le Saint-Sacrement; qu'il y ait rivalité entre les paroisses à qui lui témoignera le plus de vénération, et que chacune s'efforce de mériter la gloire de le porter avec le plus de pompe et d'honneur.

La pratique sera celle que je vous ai déjà insinuée autrefois, savoir que dans chaque maison il y ait un flambeau ou un cierge, qu'on nommera le flambeau ou le cierge du Saint-Sacrement; on l'enverra chaque fois que le viatique sera porté aux infirmes et il ne servira qu'à cet usage. Et pour vous montrer combien cette dévotion est agréable à Notre-Seigneur, je vous citerai ce qui arriva à un habitant de Sarzane: celui-ci ne manquait jamais d'envoyer une torche pour accompagner le Saint-Sacrement, toutes les fois qu'on le portait aux malades; or, pendant deux ans, elle ne souffrit aucune diminution. Dieu, il est vrai, ne fera pas pour vous de ces miracles visibles et éclatants; mais il en fera d'invisibles, et le principal sera de vous procurer le saint viatique à la mort.

VIII^e EXHORTATION.

L'ASSISTANCE FREQUENTE A LA MESSE.

I. C'est un grand sacrement, et en même temps un grand trésor que nous possédons dans la divine Eucharistie; un trésor précieux, avec lequel nous pouvons nous enrichir de tous les biens, et nous délivrer d'une infinité de maux. Nous avons contracté envers Dieu quatre dettes principales. Nous devons d'abord le louer, à raison de son infinie majesté qui est digne de louanges infinies; en second lieu, le remercier pour les innombrables bienfaits dont il nous a comblés; en troisième lieu, satisfaire à sa justice pour tant de péchés que nous avons commis; et quatrièmement enfin, le supplier comme distributeur de toutes les grâces. Or, comment pourrions-nous jamais satisfaire à toutes ces dettes, nous misérables créatures, qui avons besoin de recevoir jusqu'à l'air que nous respirons? Savez-vous comment? C'est en assistant fréquemment à la sainte messe où se consacre ce divin Sacrement. Oh! quel trésor que celui que renferme le saint sacrifice de la messe! Avec lui nous pouvons acquitter toutes les dettes que nous avons contractées envers Dieu. Voulez-vous donc le louer comme il faut? entendez souvent la sainte messe. Voulez-vous le remercier de tant de bienfaits reçus? assistez à la sainte messe. Voulez-vous satisfaire pour tant de péchés commis, et le supplier dignement, afin d'obtenir les plus grandes grâces que vous puissiez désirer? entendez beaucoup, beaucoup de messes. Vous ne m'en croyez pas, peut-être? Ecoutez un fait remarquable.

II. Un homme de la campagne soutenait sa famille à la sueur de son front, et avant de se rendre au travail, il avait coutume chaque jour d'assister à la messe. Il se rendit un jour de grand matin sur la place pour trouver un maître qui le louât à journée, mais entendant sonner la messe, il alla à l'église pour y assister. Une seconde messe ayant succédé immédiatement à la première, il l'entendit encore pour satisfaire sa dévotion, puis retourna sur la place ; mais il n'y trouva plus d'ouvriers, tous ayant été pris et envoyés à leur besogne. Le brave homme se trouvant sans travail pour la journée, résolut de s'en retourner chez lui. Il rencontra en chemin un riche bourgeois de la ville, qui, le voyant si abattu, lui demanda ce qu'il avait. — Que voulez-vous ? lui répondit le pauvre homme, j'ai perdu ce matin ma journée pour ne pas perdre la messe. — Ne vous mettez pas en peine, reprit le bourgeois, allez entendre encore une messe à mon intention, et je vous paierai votre journée. — Le pieux ouvrier retourna à l'église et assista à toutes les messes qui se dirent dans la matinée, les offrant pour celui qui l'avait envoyé. Celui-ci, le soir, lui donna douze sous ; c'était le salaire ordinaire d'un journalier dans le pays. Comme il s'en retournait tout content chez lui, il rencontra un grand personnage qu'il ne connaissait pas ; c'était Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel lui demanda ce qu'on lui avait donné pour une journée si bien employée ; et apprenant qu'il n'avait eu que douze sous : Quoi ! si peu, reprit-il, pour une œuvre d'un si grand prix ? Allez, retournez chez cet homme, et dites-lui que s'il n'augmente pas la rétribution, ses affaires iront mal. — Le paysan retourna et raconta ce qui lui était arrivé. Le bourgeois mit la main à la bourse, lui donna encore cinq sous et le renvoya en paix. Le brave homme s'en retourna content ; mais cette augmentation ne satisfait pas Notre-Seigneur, qui,

lui apparaissant une seconde fois, lui dit : Cela ne suffit pas encore ; retournez de nouveau chez votre maître, et dites-lui que s'il ne vous donne pas davantage, il doit s'attendre à un terrible malheur. — Le paysan s'acquitta de son message, et le riche, touché intérieurement, lui donna cent sous avec un bel habit neuf. Qu'en dites-vous ? Pour moi je m'écrie : O bienheureuse messe ! ô bienheureuse messe ! Mais ce n'est pas tout ; la nuit suivante, Jésus-Christ apparut à ce riche, et l'avertit que, grâce aux messes entendues par le pauvre paysan, il avait été préservé d'une mort subite qui, cette nuit-là même, devait le surprendre en état de péché mortel, et le précipiter en enfer. Le bourgeois profitant de cet avertissement se confessa, réforma sa vie, devint plus charitable qu'auparavant, et à partir de ce moment assista tous les jours à la sainte messe.

III. Que dites-vous maintenant ? Commencez-vous à ouvrir les yeux et à reconnaître le trésor qui est renfermé dans le saint sacrifice de la messe ? Il nous enrichit de tous les biens, seul il suffit pour acquitter toutes les dettes que nous avons contractées envers Dieu. Mais, hélas ! ce trésor si excellent n'est guère connu d'un grand nombre, et guère apprécié par d'autres. L'un va à la messe par habitude, l'autre pour sauver les apparences, celui-ci pour satisfaire une coupable passion, celui-là pour traiter d'affaires, ou pour y rencontrer telle et telle personne. Faut-il s'étonner après cela si ce trésor de mérites nous appauvrit au lieu de nous enrichir, et provoque de plus en plus la colère de Dieu au lieu de l'apaiser ? Comment avez-vous entendu la sainte messe jusqu'ici ? Avec quelle légèreté, quelle irrévérence ! Plaise à Dieu que vous ayez satisfait au précepte les jours d'obligation en y assistant comme vous l'avez fait, c'est-à-dire en jasant, en restant assis et en sommeillant. Ah ! demandez pardon d'une telle impiété.

Pardon, ô Jésus présent sur cet autel, pardon ! Si vous vous fussiez trouvés sur le Calvaire au moment où s'y accomplit le sacrifice sanglant, que de larmes n'auriez-vous pas versées à la vue de Jésus crucifié ! Comment donc ne fondez-vous pas en larmes, de regret d'avoir commis tant de péchés pendant que le Fils de Dieu s'immolait pour vous sur l'autel, puisque le sacrifice offert à la messe est le même, absolument le même que celui de la croix. Demandez donc pardon, en disant : Pardon, ô aimable Sauveur, pardon ! — et prenez la sainte résolution de vous tenir comme des anges à l'église, spécialement pendant qu'on y célèbre le redoutable sacrifice de la messe, mais cela ne me suffit pas.

Si l'on ne disait la messe qu'une fois l'an, ou même une fois tous les cinq ans, avec quel empressement n'y accourriez-vous pas ? Faut-il, parce que Jésus est plus libéral, plus généreux envers nous, que nous soyons plus négligents, plus ingrats ? A Dieu ne plaise ! Voici donc l'importante pratique de ce soir : désormais vous assisterez tous à la messe tous les jours. Point d'excuse ; une messe vaut plus que tous les intérêts temporels. Ainsi donc, à la messe tous les jours. Heureux celui qui m'écouterà !

IX^e EXHORTATION.

LA COMMUNION FRÉQUENTE.

I. Qu'elle est tendre l'invitation que notre bon Sauveur nous adresse du haut de cet autel où il est exposé ! « Venez, nous dit-il avec amour, venez, mangez mon pain et buvez le vin que je vous ai préparé : » *Venite, comedite*

*panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis*¹. Venez vous asseoir à ma table, vous nourrir de ma chair et vous enivrer de mon sang. O délicieuse invitation ! ô bonté d'un Dieu attendri sur nos besoins ! Ecoutez, je vous prie, comme il nous invite tous, riches et pauvres, grands et petits, savants et ignorants : Venez, dit Jésus, venez et mangez ; venez me recevoir dans ce Sacrement d'amour que j'ai institué en votre faveur ; venez et donnez-moi asile dans votre cœur, où je trouve mes délices ; venez, mes enfants, venez. — Que répondez-vous, mes frères ? Etes-vous enfin éclairés, convaincus ? Un appel aussi chaleureux de la part de Jésus ne vous dit-il pas assez qu'il exige que nous nous approchions fréquemment de la sainte table, qu'il veut que nous le recevions souvent dans ce divin Sacrement ? D'autant plus qu'il ne se borne pas à nous inviter simplement, mais qu'il nous presse avec un amour excessif. Ecoutez.

II. Sainte Gorgonie s'entretenant un jour devant les sacrés tabernacles en attendant l'heure de la communion, vit notre bon Sauveur qui, sous la forme d'un petit enfant, lui montra un visage mécontent et, se plaignant en termes doux et affectueux, la reprit, en disant : Pourquoi attendre si longtemps à communier, ma fille ? Eh ! communiquez donc vite, bien vite. — La Sainte, touchée de ces aimables reproches, lui demanda pardon de ses retards et de sa négligence, puis le reçut dans son âme avec d'humbles actions de grâces. Ah ! il me semble entendre ce bon Sauveur se plaindre de nous du haut de cet autel ; il se plaint de nous trouver si peu d'avidité pour son corps sacré et son précieux sang ; il se plaint de voir que nous nous approchons si rarement de cette table sainte. Ah ! mes frères, pourquoi ne pas donner à Jésus cette satisfaction ? pourquoi ne pas le contenter

(1) *Prov. 9. 5.*

dans une chose si facile ? Qu'avez-vous fait, jusqu'ici ? Le jour de la communion n'a-t-il pas été pour vous un jour de supplice ? Ce pain des anges n'est-il pas devenu pour vous un objet de dégoût ? Ingrats, vous mériteriez que Jésus vous prit aussi en dégoût ! Mais non, il est trop bon ; il vous invite, il vous attend encore. Ah ! prosternez-vous tous devant cet adorable Sacrement, demandez-lui pardon de tant d'ingratitude, et dites-lui du fond du cœur, en vous frappant la poitrine : Pardon, ô mon Jésus, présent sur cet autel, pardon ! Nous ne méritons pas, hélas ! de paraître en votre présence, bien moins encore de vous recevoir dans ce divin Sacrement ; et néanmoins, tandis que nous nous montrons si rebelles, vous ne cessez de nous solliciter, de nous presser à force de prières et d'invitations. Oh ! les ingrats que nous sommes ! Pardonnez-nous, ô mon Sauveur, pardonnez-nous. Pardon, mon Jésus, pardon ! Voici que nous formons tous de bon cœur la résolution de nous asseoir plus souvent à ce banquet céleste, de venir vous recevoir avec plus de sollicitude et d'amour dans la divine Eucharistie.

III. Votre résolution est bonne, excellente, et je voudrais vous voir imiter les chrétiens de la primitive Eglise, qui se nourrissaient si souvent de la sainte Eucharistie. Les plus fervents la recevaient tous les jours, d'autres, trois ou quatre fois par semaine, et les plus tièdes, tous les huit jours. Imitiez au moins ces derniers ; approchez-vous tous les huit jours de la sainte table. Oh ! quelle force votre âme y puisera pour éviter le péché ! Pourriez-vous dire combien de pensées vous troublent l'esprit du matin au soir, combien de passions vous agitent le cœur, combien de tentations vous excitent sans cesse au mal ? Or, quel est le remède le plus efficace pour résister à tant de chocs et de tentations ? C'est la fréquente communion. Charles-Quint

demanda un jour à un serviteur de Dieu, qui vivait à sa cour, comment il faisait pour se maintenir dans la grâce de Dieu, au milieu de la licence si grande des courtisans, et parmi tant d'occasions de chutes. — Sire, lui répondit celui-ci, mon unique remède pour ne point succomber, c'est la crainte de Dieu, et la communion que je fais tous les jours. — Ah ! mes frères, voulez-vous être des anges dans un corps de chair, vivre purs et vaincre toutes les tentations, particulièrement contre la belle vertu ? voici le moyen : approchez de la table des anges, si pas tous les jours, au moins tous les huit jours. Oui, la sainte communion de tous les dimanches fera de vous des anges, chrétiens mes frères, elle vous conservera en grâce et vous conduira à la gloire céleste. Voyons, prenez tous la sainte et salutaire résolution de communier chaque semaine : — Je conseille de communier chaque dimanche, dit saint Augustin, à tous ceux qui n'ont point d'affection au péché : *„ Omnibus diebus dominicis communicandum suadeo, si mens absque affectu peccandi sit.* Le saint docteur exhorte tous les chrétiens à communier chaque semaine, pourvu qu'ils n'aient ni fréquentations coupables, ni habitudes criminelles, ni attachement au péché. Si vous tombez quelquefois, confessez-vous et communiez ; ce sera un puissant préservatif pour ne plus retomber. Et vous, chrétiens négligents, qui vous effrayez de communier si souvent, faites-le pour le moins tous les quinze jours, et les plus négligents, au moins une fois par mois. Mais soyez sûrs que ceux qui prendront à cœur cette salutaire pratique, qui est une des plus importantes que j'aie à vous suggérer, savoir de se confesser et de communier tous les dimanches, marcheront dans la voie royale du paradis, et s'en féliciteront à la vie, à la mort et pendant toute l'éternité.

X^e EXHORTATION.

PRÉTEXTES QUI ÉLOIGNENT DE LA COMMUNION FRÉQUENTE.

I. Quel auguste Sacrement que celui où Jésus se cache sous les voiles eucharistiques ! mais aussi quel insigne malheur pour ce divin Sauveur de s'y voir délaissé des fidèles par crainte d'un maudit *qu'en dira-t-on !* Qui sont donc ceux qui blâmeront ces communions ? Les hommes de bien ? non ; ils loueront au contraire votre piété. Qui sont-ils donc ? les libertins, les impies, ceux qui ne croient que ce qu'ils voient ? Quoi ! par considération pour ces malheureux, vous vous tiendriez éloignés de votre Dieu ? Quand donc avez-vous vu un pauvre laisser de demander l'aumône pour un chien qui aboie ? Ah ! si nous connaissions notre indigence et l'extrême besoin que nous avons de cette nourriture céleste, nous passerions avec intrépidité à travers mille glaives pour aller la recevoir. Aussi, écoutez ce que je vais dire.

II. Un archevêque désapprouva un jour sainte Catherine de Sienne de communier tous les jours, en lui opposant cette parole célèbre de saint Augustin, qui dit en parlant de cette pratique : *Nec laudo, nec vitupero* : « Je ne veux ni la louer, ni la blâmer. » — « Eh bien, Monseigneur, répondit la Sainte avec une respectueuse liberté, puisque le saint docteur ne blâme point la communion quotidienne, je continuerai de la pratiquer comme auparavant. » — Ah ! mes frères, c'est notre tiédeur qui nous éloigne de ce banquet divin. Du reste, et les saints Pères, et les conciles, et les docteurs, tous

nous recommandent à l'envi la fréquente communion. Le saint concile de Trente ne requiert pas d'autres dispositions pour communier licitement, que de n'avoir conscience d'aucun péché mortel, et il exhorte d'ailleurs tous les fidèles à communier souvent, très-souvent. Voici ses paroles, dans la session xxii : « Le sacré concile désirerait que chaque fidèle communiât, non-seulement spirituellement, mais en réalité, toutes les fois qu'il assiste à la sainte messe. » Et saint Pie V, dans son Catéchisme, ordonne aux curés d'exhorter les fidèles à communier tous les jours. C'est pourquoi saint Charles Borromée, se conformant à la doctrine du sacré Concile et de saint Pie V, défend aux curés de laisser prêcher dans leurs églises ceux qui désapprouvent la communion fréquente. Que dites-vous maintenant, vous qui laissez parfois passer des mois, et peut-être même une année entière sans communier ? Comment ne rougissez-vous pas de honte ? Comment pouvez-vous avoir la paix en vivant aussi loin de votre souverain bien, et en fuyant votre pasteur ? Ah ! frappez-vous la poitrine, et demandez pardon à Jésus dans ce divin Sacrement : Pardon, ô aimable Sauveur, pardon ! Vous devriez fondre en larmes en songeant que toutes les communions que vous avez négligé de faire, sont autant de trésors que vous avez perdus. Votre douleur devrait être bien plus grande encore, si, par votre mauvais exemple ou vos mauvais conseils, vous aviez détourné les autres de la fréquente communion. Pleurez un tel égarement, pleurez-le et demandez-en humblement pardon. Pardon, ô Jésus ici présent sur cet autel, pardon ! Tâchez désormais de réparer par vos bons exemples le dommage que vous avez causé à tous ceux que vous avez scandalisés.

III. Mais, mon père, écoutez-moi, s'il vous plaît. Moi qui suis si plein de misères, de défauts et d'imper-

fections, comment pourrais-je communier fréquemment? — Quelle illusion! Vous le pouvez dès que vous n'avez pas de péché mortel sur la conscience, que vous n'êtes pas dans l'occasion prochaine du péché, et que vous ne nourrissez aucune attache au péché; car dans ces différents cas vous seriez plus éloignés de pouvoir communier que le Ciel n'est éloigné de la terre; mais si vous n'avez sur la conscience ni péché grave, ni affection au péché, vos défauts et vos imperfections, loin de vous interdire la sainte communion, doivent plutôt vous y porter, afin d'obtenir la grâce de vous en corriger. Un jour que sainte Françoise Romaine se préparait à communier, un démon lui souffla cette pensée: Comment avec tant de misères oses-tu recevoir l'Agneau sans tache? Pour toute réponse la Sainte lui cracha au visage. La sainte Vierge lui apparut ensuite et lui dit qu'elle avait bien fait, attendu que nos défauts ne doivent pas nous priver d'un si grand trésor; c'est au contraire dans la communion que nous en trouvons le remède. — Mais, mon père, nous avons nos occupations, nos travaux. — Ah! maudit intérêt! N'avez-vous pas tous les jours de la semaine pour travailler et songer aux intérêts du corps? Serait-il donc vrai que vous ne pourriez pas consacrer la matinée du dimanche à l'affaire capitale du salut de votre âme? Je lis dans la vie de sainte Rose de Lima, cette âme généreuse, que les jours où elle interrompait quelque temps son travail pour aller communier, le Seigneur la dédommageait largement, en faisant avancer son travail douze fois plus que les autres jours où elle ne communiait pas. Ah! voulez-vous, mes frères, que Dieu fasse prospérer votre famille, qu'il bénisse votre maison et toutes vos entreprises, approchez-vous souvent de la sainte table; et soyez sûrs que notre Seigneur vous paiera, même en cette vie, cette heure de la communion que vous aurez consacrée à son amour.

Voyons, tournez-vous tous vers le tres-saint Sacrement, et renouvelez l'importante résolution que vous avez déjà prise, de vous confesser et de communier tous les dimanches. Heureux qui commencera cette salutaire pratique, et plus heureux encore celui qui y persévérera jusqu'à la fin !

XI^e EXHORTATION.

L'EUCCHARISTIE, SACREMENT DE RÉCONCILIATION.

I. O divin Sacrement ! Sacrement d'amour, Sacrement de paix et de réconciliation ! Vindicatifs, ce pain des anges n'est pas pour vous, si vous ne déposez tout ressentiment au pied de cet autel, pour vous réconcilier avec celui qui vous a maltraités et offensés. *Vade prius reconciliari fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum*¹ : « Allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, dit l'Évangile, et vous viendrez ensuite faire votre offrande. » Non, la communion ne sert de rien au cœur haineux, qui ne veut entendre parler ni de pardon, ni de réconciliation, et qui, au lieu de chercher les moyens d'éteindre le feu de la haine dont il est dévoré intérieurement, ne fait qu'en accroître la flamme en lui fournissant tous les jours de nouveaux aliments. Faut-il s'étonner après cela si, pour ces hommes, le pain de vie sert d'instrument de mort, et de mort éternelle ? Attention.

II. Deux des principaux seigneurs de Cordoue vivaient dans une inimitié mortelle, au grand scandale de la

(1) *Matth. 5, 24.*

ville qu'ils avaient divisée en deux factions. L'autorité des princes, les avertissements des prédicateurs, les prières de leurs parents, rien n'avait pu les réconcilier. Enfin, le plus obstiné des deux tomba dans une grave maladie, qui le mit en peu de temps à deux doigts de la mort. On fit appeler un religieux de la Compagnie de Jésus, pour lui administrer le sacrement de pénitence. Le bon père y alla, mais avant de lui donner l'absolution, il exigea de lui qu'il déposât toute haine et se réconciliât avec son ennemi. Le malade y consentit, et ayant envoyé chercher son rival, il se réconcilia avec tous les signes d'une affectueuse bienveillance. Le père lui donna alors l'absolution, et sans tarder courut lui chercher le saint viatique. A peine le malade l'eut-il reçu qu'il entra en agonie et mourut, laissant un espoir bien fondé de son salut éternel, puisqu'il avait fait la paix et reçu tous les sacrements de l'Eglise. Mais, hélas ! les jugements de Dieu sont bien différents des jugements des hommes. La nuit d'après les funérailles, deux beaux jeunes gens, avec des flambeaux allumés à la main, vont frapper à la porte du collège de la compagnie de Jésus, appellent le confesseur du défunt, le conduisent à l'église, et lui remettant la clef du tabernacle : « Prenez, père, lui disent-ils, le saint ciboire, et venez avec nous pour accomplir une œuvre de piété. » — Où donc le conduisirent-ils ? Grand Dieu ! ils le conduisirent au tombeau du personnage défunt, et là l'un d'eux lui dit : « Père, ce malheureux a reçu indignement le corps du Seigneur, parce qu'il n'a point pardonné sincèrement à son ennemi, et qu'il se proposait de se venger, s'il échappait à la mort. Son âme est ensevelie en enfer, et Dieu veut que son corps y soit pareillement précipité ; il faut cependant lui ôter de la bouche la sainte hostie qui est restée intacte sur sa langue sacrilège. » — Cela dit, le cadavre se redressa et

ouvrit la bouche. Le prêtre prit l'hostie d'une main tremblante et la déposa respectueusement dans le ciboire; après quoi, les deux messagers, qui étaient deux anges, frappèrent du pied la terre, laquelle engloutit le cadavre et son cercueil, laissant un gouffre profond pour attester le funeste événement.

III. Oh ! qu'il est bien vrai que « celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation. » *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit*¹. Que de chrétiens viennent recevoir ce pain des anges dans un cœur rempli de fiel, de haine, de rancune et d'aversion contre le prochain ! Ils mériteraient que la terre s'ouvrit sous leurs pieds ! Combien y a-t-il que vous nourrissez intérieurement cette inimitié contre votre parent, contre votre voisin, et que vous lui refusez les signes de bienveillance ordinaires ? Combien de communions avez-vous faites dans ces mauvaises dispositions ? Quelle espèce de communions avez-vous donc faite ? Hélas ! au lieu de profiter des sacrements, vous avez multiplié vos sacrilèges ! Ah ! tournez-vous tous vers le très-saint Sacrement, et vous frappant la poitrine, demandez-lui pardon d'une telle impiété : Pardon, mon Jésus, pardon ! Oh ! quel crime ! recevoir avec un cœur plein d'aigreur un Dieu qui est la charité même ! Ah ! pleurez un si triste égarement, et renouvelant votre douleur, demandez encore une fois pardon : Pardon, ô mon aimable Sauveur, pardon ! Ne cherchez point à vous excuser en disant que vos aversions ne vont pas jusqu'au péché mortel ; malheureux ! seriez-vous dispensés pour cela de pleurer et de craindre ? Il ne manque pas de docteurs qui enseignent que, lorsque dans l'acte même de la communion on est agité de quelque passion coupable, comme une légère aversion

(1) *I Cor. 11, 29.*

contre le prochain, bien que la faute ne soit que vénielle, cela suffit pour empêcher totalement l'effet principal du sacrement, qui est l'augmentation de la grâce, ou au moins priver l'âme de la salutaire onction que procure cette manne céleste. Voyez maintenant que de communions ont été rendues infructueuses par cette antipathie, par cette aversion que vous nourrissez depuis tant d'années contre votre frère, et qui bien souvent vous trouble le cœur au moment même de la communion. Mais que faire ?

Voici la pratique de ce soir. Avant de communier, mettez votre cœur en paix ; réconciliez-vous avec tout le monde, en montrant bonne mine et bon cœur à tous, afin que votre communion soit l'avant-courrière d'une paix parfaite et avec Dieu, et avec vous-mêmes, et avec le prochain. C'est alors que vos communions seront fructueuses et bénies de Dieu.

XII^e EXHORTATION.

LA COMMUNION SPIRITUELLE.

I. Cœur tendre de mon Jésus, il est donc bien vrai que vous avez désiré, mais d'un désir extrême, de nous faire don de ce divin sacrement : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum*¹ : « J'ai désiré ardemment manger cette pâque avec vous. » Expression énergique, par laquelle vous nous manifestez la véhémence de votre amour, et nous faites entendre que vous voulez nous rendre heureux par anticipation ; puisque

(1) *Luc, 22, 15.*

c'est une vérité infaillible que par la vertu de la sainte Eucharistie, la terre devient un paradis, et que celui qui goûte cette divine nourriture jouit ici-bas d'un avant-goût de la félicité céleste. Sainte Thérèse apparaissant à une fidèle servante de Dieu, lui dit : « Ecoutez, ma fille; nous au Ciel et vous sur la terre, nous sommes presque dans la même condition; nous, en jouissant à découvert de l'essence divine; et vous, en adorant le très-saint Sacrement. » O paroles dignes d'être gravées dans le cœur de tous les fidèles! Oui, si les âmes saintes se pâment du désir de s'unir à Jésus dans l'Eucharistie, c'est qu'elles y trouvent leur paradis sur la terre; aussi lorsqu'elles ne peuvent en jouir sacramentellement, elles s'efforcent au moins de le recevoir en esprit. Attention.

II. La bienheureuse Agathe de la Croix était si éprise de Jésus dans l'Eucharistie, qu'elle brûlait à toute heure de le recevoir, et ne pouvant apaiser la soif qui la consumait par la communion sacramentelle; elle renouvelait fois sur fois la communion spirituelle. O salutaire communion spirituelle! trésor caché et connu de bien peu de chrétiens! Mais afin de nous faire voir combien cette manière de communier lui est agréable, Notre-Seigneur s'est plu maintes fois à opérer des miracles évidents, pour exaucer les ardents désirs de ses serviteurs, en les communiant tantôt de ses propres mains, comme il arriva à la bienheureuse Claire de Montefalco, à sainte Catherine de Sienne, à sainte Ludivine; tantôt de la main des anges, comme il arriva à notre séraphique docteur saint Bonaventure et à deux autres saints évêques, Honoré et Firmin, et parfois aussi par les mains de son auguste Mère, comme il le fit pour le bienheureux Sylvestre. Et vous ne devez pas vous étonner de ces délicatesses de son amour, car la communion spirituelle embrase une âme de l'amour divin, l'unit à Dieu et la dispose à recevoir les faveurs les plus signa-

lées. Aussi plusieurs docteurs affirment-ils que l'on peut, dans certains cas, faire la communion spirituelle avec une si grande ferveur, qu'on en tire autant de fruit que de la communion sacramentelle. Laissez-moi donc vous répéter : O salutaire communion spirituelle ! autant vous êtes précieuse, autant vous êtes peu connue, et surtout peu pratiquée des chrétiens de nos jours.

III. Et maintenant, y en aurait-il encore un seul parmi vous qui fût assez froid, assez dégoûté de ce pain des anges, pour négliger de faire ce soir la communion spirituelle ? A Dieu ne plaise ! Par conséquent venons-en à la pratique, et pour vous disposer à en recueillir les fruits, faisons d'abord un acte de contrition, en nous reconnaissant indignes d'une telle grâce. Non, Seigneur, nous ne méritons pas un si grand bienfait ; il faudrait pour cela un cœur tout à fait pur, un cœur d'ange, et le nôtre est couvert de souillures et plein d'immondices. Cependant votre bonté, ô mon Jésus, l'emporte sur notre malice ; et si nous vous avons offensé, nous vous en demandons humblement pardon. Pardon, ô Jésus caché sous ces voiles eucharistiques, pardon ! Nous voici prosternés à vos pieds, le cœur pénétré de douleur et de repentir de vous avoir tant offensé, ô bien suprême. Pardon, mon aimable Sauveur, pardon ! — Après vous être ainsi disposés par une sincère contrition, excitez en vous un ardent désir de recevoir Jésus dans le sacrement de son amour, car c'est en ce vif désir que consiste la communion spirituelle ; et pour ranimer votre dévotion, figurez-vous que la très-sainte Vierge ou votre saint patron vous présente la sainte hostie, et que vous la recevez de sa main ; puis, comme si vous serriez Jésus sur votre cœur, dites-lui à plusieurs reprises avec les accents d'un tendre amour : Venez, ô mon doux Jésus, venez dans mon pauvre cœur ; venez rassasier mes désirs ; venez sanctifier mon âme ; venez,

ô très-doux Jésus, venez! — Après cela considérez, dans un profond silence, votre Sauveur au-dedans de vous, adorez-le comme si vous aviez communiqué réellement, remerciez-le et faites tous les actes que vous avez coutume de faire après la communion. Telle est la communion spirituelle. Or, sachez que cette sainte et salutaire pratique est un trésor précieux qui vous remplit l'âme de toute sorte de biens, et qu'elle a même cet avantage sur la communion sacramentelle, que celle-ci ne peut se faire qu'une fois le jour, tandis que vous pouvez communier spirituellement aussi souvent que vous voudrez, le matin et le soir, le jour et la nuit, à l'église et à la maison, sans que vous ayez besoin de la permission de votre confesseur. J'ai connu une servante de Dieu qui faisait plus de deux mille communions spirituelles par jour. Oh! quels fruits son âme n'en retira-t-elle pas!

Voici donc la salutaire pratique de ce soir : assistez tous les jours à la sainte messe, et même à plusieurs messes, si vous en avez le loisir, et chaque fois, au moment où le prêtre communiera sacramentellement, faites la communion spirituelle. Oh! quelle source de grâces et de mérites!

XIII^e EXHORTATION.

RESPECT DU AUX ÉGLISES.

I. Temples saints, que de larmes nous devrions répandre sur vos dalles sacrées que nous foulons aux pieds! car vous êtes les dépositaires du don le plus précieux que nous ayons reçu du Ciel. Mes bien-aimés, si

le très-saint Sacrement n'avait été exposé qu'une seule fois dans cette église, et puis qu'il en eût été emporté pour ne plus jamais reparaitre, cette seule exposition suffirait pour nous la rendre si vénérable, que tous à l'envi nous devrions baiser ces murs consacrés par la présence de notre bon Maître, et nous écrier avec le saint roi David, le front prosterné dans la poussière : *Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus* : « Nous adorerons le Seigneur dans le lieu où ses pieds se sont posés. » Quel respect, quelle vénération, quel amour ne mérite donc pas notre bon Jésus dans son Sacrement, pour la familiarité avec laquelle il nous traite, en daignant paraître si souvent exposé sur nos autels ! Or, de quelle manière, dites-moi, nous comportons-nous dans nos églises ? Hélas ! hélas ! que de discours frivoles, que de regards, que de rires, que de signes, que de paroles, indécentes ! et Dieu veuille qu'il ne se commette pas de plus grands désordres encore dans ces églises, qui sont véritablement la maison de Dieu sur la terre !

II. C'est à vous que je m'adresse, prêtres du Seigneur ; comment souffrez-vous que l'on profane le temple de Dieu par tant d'impiétés ? Pourquoi n'imitiez-vous pas le zèle de saint Antonin, archevêque de Florence, lequel bien souvent, s'armant d'un fouet, parcourait toute l'église, et s'il voyait des femmes avec une mise immodeste, plus convenable pour le théâtre que pour le lieu saint, des jeunes gens pétulants, formant cercle et scandalisant les assistants par leurs conversations ou leurs légèretés criminelles, des bandes d'enfants jouant et faisant du bruit, il criait sur eux, les reprenait, et les chassait de l'église sans respect humain. Voilà les moyens énergiques que vous devriez employer, prêtres du Seigneur ; et si vous ne le faites pas, Dieu s'en chargea en envoyant au peuple d'horribles châtimens. Il est incontestable, en effet, que toutes ces guer-

res, ces pestes, ces tremblements de terre, ces maladies, ces calamités et ces malheurs de tout genre, sont autant de châtimens que Dieu nous inflige à cause du peu de respect que l'on porte à Jésus-Christ présent dans ses églises. C'est ce qu'éprouva l'empereur Arnould : en punition des irrévérences qu'il avait commises devant le Saint-Sacrement dans les églises, il vit son corps dévoré par les vers. C'est ce qu'éprouva plus terriblement encore au siècle dernier, dans un pays du Nord, un malheureux qui fut égorgé sur la pierre sacrée qu'il avait souillée, profanée. Tout cela fut déclaré par la sainte Vierge à un jeune homme, qui se plaignait devant son image du sort infortuné de son compagnon, emporté à la fleur de l'âge; la Mère de Dieu lui répondit qu'il était mort si jeune en punition du peu de respect qu'il avait porté au très-saint Sacrement dans les églises.

III. Venez ici, sacrilèges profanateurs des églises, si toutefois il s'en trouve dans cet auditoire, dites-moi : comprenez-vous combien est grande l'injure que vous faites à Dieu, en l'offensant dans sa propre maison, sous ses yeux, et comme pour le braver? Ne sont-ce pas là des crimes de lese-majesté? Ah! prosternez-vous la face contre terre, et en vous frappant la poitrine, demandez-lui pardon de forfaits si énormes. Pardon, ô mon Jésus présent sur cet autel, pardon! — Ah! je crains bien que nous ne soyons tous plus ou moins coupables d'avoir manqué de respect à Notre-Seigneur dans ses églises; demandons-lui donc tous pardon, frappons-nous tous la poitrine, en disant : Pardon, ô mon aimable Jésus, pardon! — Mais dites-moi, mes frères, l'église, n'est-ce pas la maison de Dieu sur la terre? Nous lui devons donc un souverain respect. L'église, n'est-ce pas cette porte bénie, par où montent au ciel nos supplications, et descendent sur nous les bénédictions de Dieu? Nous devons donc nous y tenir dans une

profonde vénération. Je m'adresse à vous, femmes vaines : ou venez à l'église avec une mise décente et un air modeste, ou n'y paraissez pas. Et vous, jeunes gens scandaleux, ou mettez un frein à votre langue et une garde à vos yeux, ou gardez-vous de mettre les pieds à l'église. Vous surtout, pères et mères, vous tous qui avez quelque autorité, surveillez, corrigez et faites en sorte que vos enfants et tous ceux qui vous sont soumis, se tiennent à l'église comme des anges; autrement Dieu vous châtiara, il vous ruinera et vous traitera dans votre maison comme vous le traitez dans la sienne...

Voici donc la pratique de ce soir. Toutes les fois que vous mettez le pied sur le seuil de l'église, dites en vous-mêmes : Me voici dans la maison de Dieu, je suis devant le trône de Dieu, et je dois me tenir à l'église comme un ange de Dieu. Formez la résolution d'y garder un maintien pieux et recueilli, de tenir en respect vos yeux, votre langue, vos sens et toutes vos puissances, pour honorer la majesté divine. Oh! que de bénédictions en recueilleront vos âmes!

XIV^e EXHORTATION.

L'EUCCHARISTIE, SACREMENT DE PAIX.

I. O Sacrement auguste! Sacrement d'amour, Sacrement de paix et d'union, unique soutien, seule consolation de nos pauvres cœurs! Mais quelles ne devraient pas être les dispositions de nos âmes pour recevoir un si grand bien! Ah! pour offrir au Dieu de paix une demeure digne de lui, il faut un cœur doux et pacifique,

un cœur vide de toute affection terrestre, un cœur, en un mot, où il n'y ait aucune ombre de haine ou de rancune. Le Centurion dont parle l'évangéliste saint Mathieu s'excusa lorsque le Sauveur voulut descendre dans sa maison : « Seigneur, lui dit-il avec une humilité profonde, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum*¹. Savez-vous pourquoi? dit le cardinal Hugues; c'est qu'il était homme de guerre et qu'il avait sa maison remplie d'armes et de tout l'attirail militaire. Et vous, vous auriez la hardiesse d'aller recevoir le roi de paix, le roi de gloire, qui vient à vous entouré de toute sa cour, d'aller le recevoir, dis-je, avec un cœur envenimé par la haine, agité par de furieuses aversions contre le prochain? Je ne vous comprends pas, reprend ici saint Augustin, changez de vie si vous voulez recevoir la vie : *Mutet vitam qui vult recipere vitam*. Sinon ce sacrement de vie vous donnera la mort, et la mort éternelle, comme l'éprouva une femme vindicative. Ecoutez ce trait.

II. C'était une femme colère, pétrie, pour ainsi dire, de soufre, et qui prenait feu au moindre choc. Comme elle allait en pèlerinage au mont des Oliviers avec une de ses compagnes, celle-ci, je ne sais comment, la heurta au pied. L'autre s'emporta; sa compagne eut beau lui faire ses excuses, et protester que c'était un accident uniquement dû à l'inadvertance, il lui fut impossible de la calmer. Lorsqu'elles furent arrivées à l'église, celle qui était innocente se jeta, avant de se confesser, aux pieds de l'autre pour lui demander humblement pardon; mais celle-ci, plus courroucée que jamais, la chargea d'injures. Elles allèrent se confesser toutes les deux. L'une, toute contrite, découvrit ingé-

(1) *Matth. 8, 8.*

nument au confesseur la faute qu'elle avait commise par mégarde. L'autre, avec sa rage infernale dans le cœur, exposa les motifs de sa colère sans parler de sa brutalité, elle dit seulement au confesseur qu'elle s'était mise en colère contre sa compagne, parce que celle-ci lui avait marché sur le pied. Le confesseur dans sa simplicité n'en chercha pas davantage, et croyant qu'il ne s'agissait que d'une querelle de femmes, il lui donna l'absolution. Elles allèrent communier, et la première rencontrant celle qu'elle avait offensée, se jeta de nouveau à ses pieds pour lui demander pardon. Mais l'autre, encore plus furieuse, se leva et s'en alla à l'autre bout du banc de communion. Elles communièrent ; mais la haine que le confesseur n'avait point aperçue au fond de ce cœur vindicatif, Notre-Seigneur la vit, et ne voulut point y descendre : lorsque la sainte Hostie fut arrivée à la gorge de ce démon incarné, la gorge se déchira, et l'Hostie sortant par cette ouverture retourna dans le ciboire, abandonnant en victime au démon, cette misérable, qui fut frappée de mort, et entraînée au fond de l'abîme.

III. Vous qui, depuis tant d'années déjà, communiquez avec la haine dans le cœur contre votre belle-mère, votre bru, ou votre voisine ; vous qui depuis si longtemps ne saluez plus celui qui vous a offensé, ou refusez de lui rendre le salut : ah ! tremblez, de grâce, tremblez. — Et pourquoi ? Parce que vous avez à redouter ce juge que vous recevez dans la communion, et la sentence de mort qu'il prononcera contre vous, si vous ne vous réconciliez avec votre ennemi. Ah ! si parmi ces nombreux auditeurs il était quelqu'un qui eût le cœur plein de fiel, et ulcéré par une haine perverse contre son prochain, qu'il déteste son crime avant de s'approcher de la sainte table, et qu'il le déteste dès ce soir, ou plutôt, prosternés tous devant cet adorable

Sacrement, pleurons les duretés de notre cœur, et demandons pardon des haines, des antipathies et des rancunes, que nous avons nourries pendant des années et des années dans nos cœurs. Pardon, mon Jésus présent sur cet autel, pardon! — Mais ce n'est pas assez; nous devons aimer notre prochain, et nous devons l'aimer, non par inclination, par intérêt, ou pour d'autres motifs plus vils encore, tous inspirés par l'égoïsme; non, nous devons l'aimer purement pour l'amour de Dieu. Mon doux Jésus, vous qui, dans l'institution du très-saint Sacrement, nous avez donné un symbole et un exemple permanent de la plus parfaite charité, accordez-nous aussi la grâce de vous imiter fidèlement. Voici la protestation que je vous fais au nom de tous, et ce sera en même temps la pratique que nous embrasserons ce soir en votre honneur. (Exprimez tous intérieurement ce que je vais dire de cœur et de bouche) :

Je proteste maintenant pour toujours que je veux aimer mon prochain sans exception, sincèrement et cordialement pour l'amour de vous, et particulièrement tous ceux qui m'ont offensé de quelque manière que ce soit; je vous prie de leur faire tout le bien que je puis désirer pour moi-même, et j'unis ma prière à celle que vous faites sur la croix pour tous vos bourreaux. Faites, ô mon doux Jésus, que je vive toujours uni par la charité à mon prochain, que ni à la vie, ni à la mort, la charité fraternelle ne soit jamais violée à cause de moi, et que j'aime toujours mon prochain comme vous m'avez aimé. Ainsi soit-il.

XV^e EXHORTATION.

EFFETS MERVEILLEUX DE LA COMMUNION.

I. O Sacrement auguste ! Sacrement d'amour, Sacrement de vie, qui sert à la fois de nourriture, de remède et de préservatif, pour les âmes et pour les corps, pour les fidèles et pour les infidèles eux-mêmes ! La chair adorable de Jésus, en touchant le cercueil du jeune homme de Naim, le ressuscita, à la grande joie de sa mère qui l'accompagnait au tombeau. Le sang précieux de Jésus, jaillissant de son côté sacré sous les yeux de Longin, l'illumina soudain, et d'un bourreau de la synagogue fit un martyr de l'Eglise. La salive de Jésus, appliquée sur la pupille de l'aveugle-né, lui rendit la vue, à la stupéfaction, non-seulement de la foule, mais des scribes et des pharisiens eux-mêmes. Si Notre-Seigneur a tant fait pour la santé des corps, que ne fera-t-il pas dans le sacrement de son amour pour le salut des âmes ! Et ne voyez-vous pas, en effet, la divine Eucharistie répandre, comme un soleil mystique, ses rayons bienfaisants sur les bons et sur les méchants : *Super bonos et malos*¹ ? Aux bons il procure une plus grande abondance de grâce afin de les rendre meilleurs, aux méchants des inspirations salutaires pour qu'ils deviennent bons. Les Turcs et les infidèles eux-mêmes, n'échappent pas à ses divines influences. Voici un fait qui le prouve.

II. Un jeune musulman demeurait à Rome sans être

(1) *Math. 5, 15.*

connu, et servait comme laquais chez un gentilhomme. Il accompagnait son maître à l'église, et assistait à la messe, mais comme à une scène de théâtre ; il écoutait le sermon, mais comme un discours de charlatan. Cependant il passait pour chrétien, car, outre qu'il parlait fort bien l'italien, il se conduisait extérieurement comme un vrai fidèle. Au bout de quelques mois, étant tombé gravement malade, il fut envoyé par son maître à l'hôpital de Saint-Jean de Latran, où il fut accueilli avec la plus grande charité, selon l'usage de ce pieux établissement. On l'avertit de se préparer à recevoir les sacrements. Le malade, à cette invitation, se trouva dans un grand embarras : faire ce qu'on lui proposait, c'était, à son avis, renier Mahomet et le Coran, ce qu'il ne voulait à aucun prix ; s'y refuser, c'était s'exposer à être chassé de l'hôpital et à mourir sur le pavé comme un chien. Dans cette perplexité, tourmenté qu'il était par son mal et craignant pis encore, il eut la pensée de feindre pour cette fois la confession et la communion, croyant ne préjudicier en rien de cette manière à la fidélité qu'il devait à Mahomet, puisqu'il le faisait par pure nécessité. Il se confessa donc de quelques fautes légères, s'en montrant contrit et repentant, et le saint viatique lui ayant été apporté, il le reçut avec la même apparence de dévotion ; dissimulation digne d'une mort semblable à celle que fit le traître Judas. Mais l'infinie miséricorde de Notre-Seigneur en agit bien autrement avec lui. Judas, en effet, après avoir communiqué, fut possédé par l'esprit malin : *Post buccellam introivit in eum Satanas.*¹ Celui-ci n'eut pas plus tôt reçu la divine Eucharistie, qu'il fut investi par l'esprit du Seigneur et qu'un changement merveilleux s'opéra dans son cœur : *Mutatio*

(1) *Joan. 13, 27.*

*dexteræ Excelsi*¹. Son âme fut subitement éclairée d'une lumière céleste, et son cœur, touché de la grâce, devint tout autre; en sorte qu'il se mit à crier avec ferveur : « Je ne suis plus musulman, je ne suis plus musulman, je veux être chrétien, je renonce à Mahomet, et je m'attache à Jésus-Christ; je le reconnais pour vrai Dieu; vite, vite, donnez-moi le baptême. » Les prêtres accoururent, l'examinèrent, et voyant qu'il parlait sincèrement, le baptisèrent. Le lendemain, il mourut, en invoquant avec une grande tranquillité d'esprit le saint nom de Jésus, et en laissant les signes les plus manifestes que son âme s'était envolée au ciel.

III. O Sacrement admirable, qui fait parfois du bien même à ceux qui le reçoivent mal ! Que vous en semble, mes frères ? Si Jésus dans la sainte Eucharistie fait de si grandes grâces même à des mahométans et à ceux qui ne le connaissent point, que fera-t-il pour les fidèles qui le reçoivent avec les dispositions requises ? Oh ! que de grâces, que de bénédictions attire sur une âme une seule communion bien faite ! Voyons, tournez-vous tous vers Jésus dans le très-saint Sacrement de l'autel, priez-le de répandre des rayons de lumière sur les mahométans, sur les hérétiques, sur tous les infidèles, afin que tous se convertissent, adorent et reconnaissent un si grand bien. Que si nous ne méritons pas une telle grâce, supplions-le de convertir au moins à une meilleure vie tous les chrétiens, afin qu'ils aient tous pour le très-saint Sacrement le respect, la vénération la plus profonde. Mais vous, vous et vous, comment l'avez-vous honoré jusqu'ici ? Plaise à Dieu que vous ne l'ayez pas outragé plus indignement que ne le ferait un Turc ! Frappez-vous donc la poitrine, et demandez-lui pardon de tant d'outrages et d'irrévérences. Pardon, mon Jésus, pardon ! Hélas !

(1) *Ps. 76, 11.*

notre malice surpasse en quelque sorte celle des infidèles eux-mêmes. Pardon, mon aimable Sauveur, pardon!...

Voici le bon propos de ce soir : Une résolution générale de mettre à exécution, sans jamais y manquer, toutes les pratiques de piété que nous nous sommes proposées, pendant cette sainte mission, en l'honneur du très-saint Sacrement. Heureux celui qui prendra sincèrement et de bon cœur cette grande résolution, qui renferme toutes les autres, et y sera fidèle jusqu'à la mort!

ENTRETIENS

SUR LA

DÉVOTION ENVERS LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

ENTRETIENS

SUR LA RÉVOTION

ENVERS LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

I^{er} ENTRETIEN.

L'AMOUR DE MARIE POUR NOUS.

I. Pour la première fois que je dois ouvrir la bouche en l'honneur de Marie, je sens mon cœur s'inonder de joie. Je n'ai point, mes frères, de plus douce consolation que d'avoir ces jours-ci à vous entretenir, avec cette langue terrestre, de l'auguste reine du ciel. « Non, vous dirai-je avec saint Bernard, non, rien ne me plaît autant que de parler de la gloire de Marie. » *Non est quod me magis delectet, quam de gloria Virginis habere sermonem.* Mais que vous dirai-je, pour la première fois que je vous entretiens de mon auguste souveraine ? Eh bien ! je veux vous dire que la sainte Vierge nous aime, et qu'elle nous aime de tout son cœur. Qu'en dites-vous, mes frères ? Pouvais-je vous annoncer une nouvelle plus agréable ? La Mère de Dieu, la reine des anges, la souveraine du ciel nous aime, nous pauvres créatures, cendre et poussière. Ah ! dans la joie dont mon âme déborde à cette heureuse nouvelle, je ne puis m'empêcher de m'écrier : Comment, ô grande Reine, avons-nous mérité votre amour ? Qu'avez-vous trouvé de bon en nous, qui vous ait portée à nous aimer ? *Quid*

*est homo, quod memcr es ejus*¹. Et cependant, mes frères, il est certain que Marie nous aime, et que même elle nous aime de l'amour le plus tendre, de l'amour le plus passionné; elle nous aime, dit saint Pierre Damien, d'un amour invincible : *Maria amat nos amore invincibili*. Oui, son amour est invincible, inexprimable, insurmontable. Vous allez le voir par l'exemple suivant.

II. Un pieux serviteur de Marie, Alphonse Rodriguez, était un jour occupé à rendre ses hommages à cette auguste Vierge, pour laquelle il professait la dévotion la plus tendre et la plus ardente, quand tout à coup il la vit apparaître devant lui, rayonnante de clarté et de beauté. « Alphonse, lui dit-elle avec cet air céleste, m'aimez-vous? » *Alphonse, amas me?* Alphonse, à cette demande, sent son cœur s'enflammer, et levant les mains et les yeux vers la sainte Vierge, il lui répond comme hors de lui-même : « O ciel! ô terre! ô Dieu! si je vous aime! si je vous aime! Et qui ne vous aimerait pas, vous qui êtes si belle, si sainte et si bonne? Ah! je vous aime tant que je sacrifierais mon sang, ma vie, mon honneur et le monde entier pour vous. » — « Mais, Alphonse, est-ce bien sincèrement que vous le dites? *Amas me?* M'aimez-vous vraiment du fond du cœur? » — « Oh! mon cœur, parle, toi, car ma langue est à bout d'expressions. Ma très-sainte Mère, si je vous aime! ah! ne me le demandez pas davantage, parce que je me sens défaillir et mourir d'amour pour vous. » — Le croiriez-vous? Marie ne se contenta pas encore de cela, et lui renouvela sa demande pour la troisième fois : *Alphonse, amas me?* — A cette troisième interrogation, le dévot serviteur de Marie, dans sa simplicité, ou plutôt par une sorte de témérité, pardonnable d'ailleurs à une âme éprise d'amour, alla jusqu'à lui dire : « O

(1) *Ps. 8, 5.*

Vierge sainte, je vous aime plus que vous ne m'aimez. — « Oh ! pour cela, non, reprit Marie avec bonté, cela n'est pas vrai, mon cher Alphonse, cela n'est pas vrai. Certes, je vous aime, vous et tous ceux qui me servent cordialement, beaucoup plus sans comparaison que vous ne m'aimez tous ensemble. Il y a même plus de distance entre mon amour et le vôtre, qu'il n'y en a entre le ciel et la terre. » — L'entendez-vous, mes chers frères ? La très-sainte Vierge nous aime d'un amour que rien ne peut vaincre ni surpasser ; elle nous aime plus tendrement que toutes les mères ensemble n'aiment leurs enfants ? Que dis-je, son amour pour nous est plus intense que celui de tous les saints réunis pour Dieu même, parce que son amour ne peut être ni vaincu ni surpassé par aucun autre amour : *Amat nos amore invincibili.*

III. Or, si la sainte Vierge nous aime tant, d'où vient que nous l'aimions si peu ? Qu'aime ce jeune homme dissolu, cette jeune fille volage ? Un tison d'enfer. — Qu'aime ce joueur, ce querelleur, ce libertin ? La licence, les ivrogneries, la crapule. — Ah ! malheureux, que deviendrez-vous si vous n'aimez pas Marie ? qui vous aidera dans vos besoins, qui vous protégera dans vos périls ? Dites, répondez ; quel bien pouvez-vous espérer sans le secours de Marie ? Réveillons-nous donc ce matin de notre torpeur, et gravons dans nos cœurs la belle résolution d'être tous de véritables amants de la très-sainte Vierge. Le premier pas à faire pour cela sera de lui demander pardon de ne l'avoir pas aimée par le passé. En conséquence, prosternés tous à genoux, frappons-nous la poitrine et disons-lui avec un cœur pénétré : O mère du bel amour ! je reconnais maintenant combien j'ai été ingrat en aimant autre chose que vous, je vous en demande humblement pardon. Je ne le mérite pas, ô grande Reine, je ne mérite pas ce pardon, mais je l'espère néanmoins, parce que je sais combien vous

m'aimez. Pardon, ô Mère compatissante, pardon ! Désormais je veux vous aimer de tout mon cœur. Je vous le dis sincèrement. je le proteste du fond de l'âme : je veux vous aimer, ô mon auguste Reine, je veux vous aimer. Vous seule serez ma bien-aimée, et jamais d'autres flammes ne brûleront dans mon cœur que celles de votre amour très-pur : *Diligam te, Domina mea, diligam te.*

Ce que je désire de vous, mes frères, pendant ces jours-ci, c'est que vous vous pénétriez d'une tendre et fervente dévotion envers Marie, et que vos cœurs s'embrasent pour elle d'un saint amour. Heureux, si vous aimez Marie ! C'est pourquoi je vous indiquerai tous les jours quelque pratique de dévotion propre à vous concilier sa protection. La pratique de ce matin sera de visiter chaque jour une église ou un autel dédié, à la sainte Vierge. C'est une pratique qu'observa saint Bernardin de Sienna dès sa tendre enfance, et quels fruits il en retira ! Quel profit vous en retirerez vous-mêmes ! Quelles salutaires visites la sainte Vierge fera de son côté à votre cœur et à votre âme ! *Sic nos tu visita, sicut te colimus*¹. — *Salve Regina.*

(1) Nous devons faire une observation au sujet des pieuses pratiques placées à la fin de cet *Entretien* et des suivants. Il paraît certain que c'est par là que le bienheureux Léonard terminait ses colloques du matin, aussi bien que ses *Exhortations* du soir : il le dit lui-même en finissant son sermon sur la sainte Vierge (*Sermons pour les missions*, p. 102). Néanmoins elles ne se trouvent ni dans son manuscrit ni dans l'édition du R. P. Salvator. Celles que nous donnons sont traduites des *Œuvres* publiées à Venise en 1839. Nous supposons qu'elles ont pu être recueillies de la bouche de l'orateur par quelque pieux auditeur : c'est là ce qui nous porte à les reproduire plutôt que de laisser une lacune.

II^e ENTRETEN.

AMOUR QUE NOUS DEVONS A MARIE.

I. Il me semble, mes chers auditeurs, entendre ce matin la sainte Vierge me dire au cœur ce qu'elle dit un jour à sainte Brigitte : « Ma fille, lui dit-elle, si vous m'aimez et si vous avez un sincère désir de me plaire, faites en sorte que tous vos enfants m'aiment pareillement : » *Si diligis me, fac ut filii tui sint quoque filii mei*. Oui, il me semble que mon auguste reine m'adresse une invitation semblable : Mon fils, si vous m'aimez, faites-moi aimer de tous les peuples auxquels vous donnez la mission. Ah ! s'il en est ainsi, qui me donnera une trompette retentissante qui porte le son de ma voix jusqu'aux extrémités de la terre ! Je voudrais crier de toutes mes forces : Peuples égarés, peuples fascinés par la vanité, réveillez-vous une bonne fois. Aimez Marie, si vous voulez vous sauver. Aimez Marie, si vous voulez vous assurer le ciel. Heureux, si vous écoutez ma voix ! Qui, je vous le garantis, en aimant Marie, vous mettez votre salut en sûreté. L'amour de Marie, tel est le caractère des prédestinés : notre docteur séraphique, saint Bonaventure, assure qu'il est impossible que celui qui honore dignement Marie soit damné : *Qui digne coluerit Mariam, justificabitur*. Oui, un dévot serviteur de la très-sainte Vierge est moralement sûr de son salut éternel. Vous allez le voir par l'exemple suivant.

II. Un jeune homme qui avait vécu jusque-là en fidèle serviteur de Marie, s'étant laissé séduire par de mauvais compagnons, s'abandonna sans retenue à l'amour pro-

fane et en vint à se plonger dans les vices les plus abominables, se souillant de toute sorte d'iniquités. Tourmenté cependant par les remords de sa conscience, il résolut un jour de se marier, afin de sortir du bourbier où il croupissait, et montant à cheval, il se dirigea vers une bourgade voisine pour y chercher une épouse. Chemin faisant, il rencontra une jeune fille d'une taille avantageuse et d'un aspect ravissant, qui prit d'un air gracieux son cheval par la bride et l'arrêta, en lui demandant où il allait. Le jeune homme, frappé de la hardiesse autant que de la rare beauté de cette personne, lui répondit : Je vais à la recherche d'une jeune fille de ma condition, que je puisse épouser. — Crois-tu, reprit-elle avec grâce, que je puisse te plaire ? — En vérité, vous me plaisez bien, dit le jeune homme. — Et pourquoi donc ne me prendrais-tu pas pour épouse ? — Le jeune homme, un peu interdit, lui répondit : Je vous prendrais volontiers pour épouse, mais ne sachant qui vous êtes, je ne puis prendre à ce sujet aucune détermination. — Eh bien ! dit la jeune inconnue, si tu me promets de n'aimer personne que moi, je te dirai qui je suis. — Le jeune homme le promit et elle ajouta : Sache que j'habite le paradis ; mes parents sont Joachim et Anne, je suis la Mère de Dieu, venue du ciel expressément pour contracter avec toi une alliance céleste. — Puis, tirant de son sein un anneau d'or, elle le lui mit au doigt, en disant : Voici le gage comme quoi je t'accepte pour époux ; retourne chez toi, va trouver un bon confesseur, fais-lui une bonne confession générale, et prépare-toi à la mort, parce que dans quinze jours je t'attends au ciel, pour célébrer les noces en présence de toute la cour céleste. Et cela dit, elle disparut. Le jeune homme, plein de joie, s'en retourna chez lui, et fit ce que la sainte Vierge lui avait recommandé. Au bout des quinze jours, comme il était sur le point de mourir,

Marie lui apparut de nouveau, et s'étant fiancé cette âme bienheureuse, elle l'emmena avec elle au séjour du repos éternel.

III. O fortuné jeune homme ! que vous avez été sage d'échanger l'amour des fiancés de la terre contre l'amour de Marie ! puisque par cette alliance céleste vous avez gagné le paradis en si peu de temps. Et vous, jeunes gens insensés, qui poursuivez les beautés périssables de la terre, que prétendez-vous recueillir de ces attachements criminels, continués pendant des années, et fomentés par tant de regards, de gestes et de familiarités coupables ? A quoi vous serviront-elles au moment suprême, si ce n'est à vous faire mourir en réprochés, comme vous avez vécu ? Ah ! ouvrez les yeux ce matin et décidez-vous aussi, à l'exemple de ce jeune homme, à renoncer à l'amour de toutes les misérables créatures d'ici-bas, pour vous consacrer entièrement à l'amour de la reine du ciel. Je serai le premier à poser cet acte généreux, et je ferai ici publiquement ma protestation. Je confesse, ô mon auguste souveraine, que je ne suis pas digne de baiser la trace de vos pieds, parce que je suis un grand pécheur ; cependant en voyant avec quelle bonté vous traitez ceux qui vous aiment, puisque vous les tenez, non-seulement pour vos serviteurs, mais même pour vos fiancés, je me prends d'une sainte hardiesse et m'offre à vous ce matin en qualité d'amant dévoué, et en signe de mon amour je vous consacre tout mon cœur. — Et vous, mes frères, que faites-vous ? Quoi ! vous ne vous dévouez pas encore à l'amour de la très-sainte Vierge ? Oh ! que vous seriez malheureux sans cet amour ! Humiliez-vous promptement à ses pieds, et repentants de ne l'avoir pas aimée jusqu'ici, protestez chacun en particulier que vous voulez l'aimer désormais, frappez-vous la poitrine et dites-lui : O Vierge aimable, que j'ai de regret de ne vous avoir pas

aimée jusqu'à présent. Je reconnais mon ingratitude, et vous en demande humblement pardon. Ah ! pardonnez-moi, douce et tendre mère, pardonnez-moi ; si j'ai été si froid à votre égard par le passé, il n'en sera plus de même à l'avenir. Pardon, ô Marie, pardon ! Oui, par amour pour vous, je bannis de mon cœur toute attache, toute affection dérégulée pour les créatures, quelles qu'elles soient, et je proteste que je veux vous aimer de toutes les forces de mon âme ; je n'aurai plus de cœur et d'amour que pour vous, afin que l'amour que je vais vous porter ici-bas me soit un gage de l'amour que j'espère vous porter pendant toute l'éternité dans le ciel.

La pratique de piété que je vous recommande ce matin, c'est de vous incliner dévotement et de réciter l'*Ave Maria*, toutes les fois que vous passerez devant une image de la sainte Vierge. — *Salve Regina*.

III^e ENTRETEN.

MARIE EST LA MÈRE DE CEUX QUI SONT DANS LE BESOIN.

I. J'ai à vous annoncer ce matin une chose bien consolante, mes chers auditeurs ; et quelle est-elle ? La voici : oh ! que c'est une chose heureuse pour moi, heureuse pour vous ! écoutez-moi tous : Marie est notre mère. Oui, l'auguste mère de Dieu est aussi notre mère ; notre divin Rédempteur nous l'a donnée en cette qualité sur le calvaire, alors que, s'adressant à cette Vierge plongée dans la douleur, il lui recommanda Jean en qualité de fils, et lui dit : *Mulier, ecce filius tuus*¹ :

(1) *Joan. 19, 26.*

c'est-à-dire : vous le voyez, ma mère, je meurs sur cette croix ; vous ne m'aurez plus pour fils en ce monde, mais je vous laisse à ma place Jean mon disciple bien-aimé, et en sa personne tous ceux que j'ai rachetés. Traitez-les donc avec bonté, qu'ils vous soient chers, aidez-les, consolez-les, assistez-les. Ils seront vos enfants, et vous serez leur mère. — Qu'en dites-vous, mes frères ? ne sentez-vous pas votre cœur se remplir de joie en apprenant que la mère de Dieu est aussi votre mère, et une mère très-tendre qui ne peut vouloir de mal à aucune créature, une mère pleine de bonté qui ne peut s'empêcher de faire du bien à tous, et d'en faire sans cesse, à toute heure, tout instant, en toute rencontre, toujours, toujours. Quiconque aura recours à la très-sainte Vierge et se recommandera à elle avec une grande confiance, dit Richard de Saint-Victor, la trouvera toujours prête, comme une bonne mère, à le secourir : *Semper inveniet paratam sibi auxiliari*. Vous allez le voir dans l'exemple suivant.

II. Une pauvre veuve avait deux filles nubiles, sans aucun moyen de subvenir à leurs besoins. Mendier, elles ne pouvaient le faire sans honte et sans danger pour leur vertu, et d'un autre côté le travail de leurs mains ne pouvait suffire à les faire vivre. Pauvre mère ! pauvres filles ! que feront-elles ? La nécessité les tourmente, la modestie les retient. Un matin donc, la mère qui avait une grande dévotion à Marie, appelle ses filles : Allons, mes enfants, leur dit-elle, allons à l'église nous recommander à la sainte Vierge. — Arrivées là, elles vont se prosterner devant une image de Notre-Dame, et l'invoquent avec la plus vive confiance. Leur prière terminée, la mère s'approche de l'image et en fait approcher ses filles ; puis, prenant leurs mains et les joignant à celles de la Madone, elle lui dit : Vierge sainte, ces filles sont vos enfants, elles ne sont plus les

miennes ; je vous les abandonne, je les remets entre vos mains, prenez-en soin, puisque vous êtes leur mère. — Cela fait, elle s'en alla avec une ferme espérance d'être secourue par Marie. Son espérance ne fut pas vaine, car en arrivant chez elle, elle y trouva un jeune homme, qu'elle ne revit plus jamais depuis, lequel lui donna une grande somme d'argent et disparut. Représentez-vous la joie de cette pauvre mère en recevant ce don de la très-sainte Vierge. Grâce à ce secours, elle put vêtir convenablement ses filles, et sortir de la misère où elle languissait. Le monde, toujours méchant, se mit à murmurer, attribuant à des moyens peu honnêtes le changement de fortune qu'on remarquait dans cette maison. La pauvre mère n'osait plus paraître en public ; au milieu de ses angoisses, elle se recommanda de nouveau à sa céleste protectrice. Or, un jour de fête, comme elle se trouvait avec ses filles à l'église, un ange ravissant de beauté apparut en présence de tout le peuple, sous la forme d'un jeune homme très-modeste, portant en mains deux couronnes précieuses, qu'il posa sur la tête de ces deux jeunes filles, en leur disant : Ces couronnes vous sont envoyées par votre bonne mère Marie, qui est aussi la mère de Dieu, et cela en témoignage de votre pureté virginale. — A ces mots, il disparut. Imaginez-vous quelle dut être l'allégresse de la mère, la joie des filles et l'étonnement du peuple. Tous chantèrent les louanges de Marie qui, comme une tendre mère, vient à notre secours dans nos besoins, nous protège contre la calomnie et nous comble de toute sorte de biens. Le seigneur du lieu y fit construire un monastère, où furent placées ces deux vertueuses filles, qui y vécurent et y moururent saintement.

III. Eh bien ! mes frères, que faites-vous ? ah ! recourez tous à cette bonne mère : vous trouverez en elle un soulagement dans vos peines, et une source de miséri-

corde inépuisable, si grandes que soient vos misères. Pourvu toutefois que vous fassiez attention à une chose, savoir que si Marie est la mère des pécheurs, elle ne l'est cependant pas de ceux qui refusent de changer de vie, mais seulement de ceux qui, repentants de leurs fautes, ont le sincère désir de se corriger. C'est ce qu'elle révéla elle-même à sainte Brigitte : *Ego sum mater peccatorum se emendare volentium* : « Je suis la mère des pécheurs, » lui dit-elle ; mais de quels pécheurs ? « De ceux qui ont une volonté sincère de s'amender. » Or, comme je vous vois en ces saints jours tous résolus et disposés à vous convertir, adressez-vous tous à la sainte Vierge, et dites-lui chacun en particulier : Très-sainte mère, mère compatissante, la vie que j'ai menée jusqu'ici, je le reconnais, me rend tout à fait indigne d'être votre fils : *Non sum dignus vocari filius tuus*¹, je le sais, je l'avoue ; je suis un trop grand pécheur ; j'ai trop souvent abreuvé d'amertume votre cœur maternel ; je ne mérite donc pas que vous me conserviez la moindre affection. Mais si j'ai perdu les sentiments d'un fils, je sais bien que vous avez toujours ceux d'une mère, et d'une mère pleine de tendresse. Aussi j'espère que si j'ai recours à vous avec un sincère repentir, vous ne me rejetterez point. Me voici donc à vos pieds, ô mère de miséricorde ! Je me repens de la vie que j'ai menée, et je vous en demande pardon à vous et à votre divin Fils. Ah ! pardonnez-moi, ô Vierge sainte ! pardonnez à un si grand pécheur. Pardon, Marie, pardon ! Je proteste qu'à l'avenir je ne serai plus un pécheur, mais un véritable pénitent. Daignez être pour moi une bonne mère, et je suis résolu d'être pour vous un véritable fils. Je vivrai comme votre fils, assistez-moi comme une mère, afin qu'en qualité de votre enfant j'aie le bonheur de me sauver par l'intercession de ma tendre mère.

(1) *Luc. 15, 21.*

La pratique que je vous propose aujourd'hui, c'est de demander soir et matin la bénédiction à Marie, votre mère, comme des enfants vertueux et affectionnés, en récitant un *Ave Maria*. — *Salve Regina*.

IV^e ENTRETEN.

SOLICITUDE DE MARIE POUR NOTRE SALUT.

I. Vous avez raison, mes frères, d'éclater en chants de louanges en l'honneur de Marie, et de vous écrier : Soyez à tout moment bénie, reine du ciel, océan de joie ! Oui, oui, louez-la, bénissez-la, honorez-la : car elle mérite tous vos hommages. En effet, mes frères, sans la sainte Vierge, que deviendrions-nous ? Ah ! malheureux, nous ne pourrions espérer aucun bien ; car vous devez savoir que, comme le dit saint Jean Damascène, Dieu a remis toutes ses miséricordes entre les mains de Marie : *In manibus ejus sunt omnes miserationes Domini* ; de sorte que si Marie nous manquait, tous les biens nous manqueraient avec elle, tandis qu'en la possédant, nous avons à notre disposition tout ce qui nous est nécessaire pour le salut. Marie, en effet, a plus de sollicitude pour notre salut, que l'avare n'en a pour son argent, et le marchand pour son commerce. C'est là l'objet de toutes ses pensées, de tous ses désirs, de tous ses efforts ; elle tâche par tous les moyens possibles d'obtenir de Dieu que tous les hommes soient sauvés, comme le dit si bien Richard de Saint-Victor : *Omnium salutem desiderat, quærit et obtinet*. Que ne ferait-elle pas pour sauver une âme ! Jugez-en par l'exemple suivant.

II. On lit qu'une religieuse, nommée sœur Béatrix,

oubliant la faveur inappréciable que Dieu lui avait faite en l'appelant à ce saint état, eut le malheur de s'abandonner à ses passions. Elle contracta une liaison coupable avec un jeune homme, qui sut la séduire au point de lui persuader de quitter son monastère. Un soir donc, ayant changé l'habit religieux contre un habit séculier, elle ouvrit la porte, car elle était portière, et déposa ensuite les clefs au pied d'une statue de la sainte Vierge, en lui disant : Tenez, Marie, voici les clefs du monastère, je vous en laisse le soin ; il y a tant d'années que je sers votre Fils dans cette maison, et je n'ai jamais eu une seule consolation ; je suis donc résolue à aller en chercher ailleurs. — Cela dit, elle sortit du couvent, monta en voiture et s'enfuit avec le jeune homme dans un pays éloigné. Mais celui ci n'eut pas plus tôt atteint son but, que selon l'ordinaire de ces sortes de séducteurs, il se dégoûta de sa victime et l'abandonna. La malheureuse, se voyant trompée, au lieu de songer à rentrer au bercail comme une brebis égarée, s'en alla courir le monde. Après quatorze ans passés dans une vie licencieuse, il lui prit envie de revoir sa patrie. Elle rentra donc dans la ville où se trouvait le monastère qu'elle avait quitté, et ayant rencontré la commissionnaire, elle lui demanda si elle connaissait une certaine religieuse, nommée sœur Béatrix, sans lui dire toutefois que c'était elle. — « Si je la connais ! reprit la commissionnaire ; c'est une sainte religieuse et il y a déjà bien des années qu'elle remplit l'office de portière, à la plus grande satisfaction de toutes ses consœurs. » — Sœur Béatrix resta stupéfaite en entendant ces paroles ; afin de s'assurer de la vérité, elle voulut aller au monastère, et ayant appelé la portière, elle lui demanda quel était son nom et depuis combien d'années elle portait l'habit religieux et remplissait cet office. « Depuis que tu es sortie du monastère, lui répondit la portière ;

je m'appelle Marie, la mère de Dieu. Il y a déjà quatorze ans que tu as quitté mon fils, et il y a quatorze ans aussi que je suis portière à ta place, comme tu m'en a laissé le soin ; je me suis si bien acquittée de mon office que personne ne s'est aperçu de ton absence. Reviens donc, ma fille, reviens dans cette sainte maison ; je t'assure que tes égarements resteront toujours secrets, pourvu que tu t'en confesses avec un sincère repentir et que tu en fasses pénitence. La pauvre sœur fondit en larmes et faillit en même temps mourir de bonheur, en entendant ces paroles. Marie lui ouvrit la porte, l'embrassa, et lui remit le saint habit ; et Béatrix ayant repris l'office de portière, vécut et mourut saintement sans qu'on sût jamais ce qui s'était passé, si ce n'est à l'heure de sa mort, où elle en fit elle-même le récit.

III. Voilà, mes frères, avec quelle sollicitude Marie veille au salut de nos âmes ; voilà jusqu'où va l'amour qu'elle nous porte. Pour ramener cette malheureuse dans la voie du salut, elle ne dédaigna pas d'exercer pendant quatorze ans l'office de portière, s'employant à servir toutes les religieuses, afin d'en sauver une seule. O prodige de bonté ! ô tendresse ineffable du cœur de Marie ! Qui de vous après cela ne recourrait avec confiance à une si bonne mère ? Vous, par exemple, vous qui depuis tant d'années vivez éloigné de Dieu ; vous qui en êtes presque réduit au désespoir, et avez prononcé, pour ainsi dire votre sentence de réprobation, en disant : Il n'y a plus de paradis pour moi ; ayez recours à Marie, jetez-vous à ses pieds, demandez-lui pardon d'avoir si souvent outragé son divin Fils. Dites-lui avec larmes et avec soupirs : Pardon, ô Vierge sainte, pardon ! voici le plus grand pécheur qui existe dans ce pays : pardon, ô Marie, pardon ! Obtenez-moi, je vous en conjure, un secours efficace, afin que je sauve ma pauvre âme. — Oui, pécheur, Marie est prête à vous secourir, elle vous cher-

che, elle désire vous embrasser, elle est tout cœur pour vous, et veut à tout prix vous introduire en paradis. Mais elle veut que vous fassiez votre part ; elle veut que vous preniez sérieusement la résolution de changer de vie, que vous fassiez une sainte confession, que vous quittiez telle occasion. Si vous prenez la très-sainte Vierge pour avocate, vous vous sauverez, qui que vous soyez, n'en doutez pas.

La pratique que je vous conseille ce matin, c'est de réciter le saint Rosaire tous les soirs chez vous, avec toute votre famille, et même à voix haute, afin de donner le bon exemple. Cette dévotion, tant recommandée par saint Dominique, lui avait été enseignée par la très-sainte Vierge et elle a été enrichie d'indulgences par les souverains Pontifes. — *Salve Regina.*

V^e ENTRETEN.

MARIE, REFUGE DES PÉCHEURS.

I. Il y avait autrefois des villes de franchise ou de refuge, ainsi nommées parce que quiconque s'y réfugiait échappait à beaucoup de désagréments, et participait à une multitude d'avantages ; de sorte que ces villes attiraient d'ailleurs de nouveaux habitants et conservaient les leurs. Grâce au Ciel cependant, nous n'avons rien à envier aux anciens temps ; car Dieu nous a pourvus aussi, sous la loi évangélique, d'une cité de refuge, d'une seule à la vérité, mais qui l'emporte sur toutes les autres, parce que c'est la plus forte, la plus belle et la plus sûre ; et que quiconque s'y retire échappe à tous les dangers et est assuré de tous biens. Quelle est donc

cette ville fortunée ? Ecoutez le saint roi David célébrer ses louanges : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei*¹ : « O cité de Dieu, on raconte de toi des choses glorieuses ! » Cette cité, c'est la reine du ciel, la mère de Dieu : tel est le refuge des pécheurs : *Refugium peccatorum* ; c'est le titre que lui donne l'Eglise. C'est cette ville où les portes de la miséricorde sont toujours ouvertes, afin que tous y puissent trouver aide et secours : les esclaves la liberté, les malades la santé, les affligés la consolation, les pécheurs la grâce, les justes la gloire. Marie les accueille, les embrasse et les console tous ; et si vous pouvez m'en trouver un seul, dit saint Bernard, qui l'ait invoquée dans ces nécessités, et n'en ait pas été secouru, que celui-là, j'y consens, ne parle point de sa miséricorde, n'exalte point sa bonté et taise ses gloires : *Sileat misericordiam tuam, Virgo beata, si quis est qui semel invocatum te in suis necessitatibus tibi meminere rit defuisse*. — Je ne trouve pas qu'il en soit ainsi, me dit quelqu'un : il y a si longtemps que je prie et que je supplie pour que la sainte Vierge m'obtienne une grâce, et j'en suis encore à l'attendre. — Eh bien ! que voulez-vous dire par là ? Ecoutez l'exemple suivant, et puis vous vous expliquerez.

II. Un dévot serviteur de Marie observait beaucoup de pratiques de piété en son honneur, et ne négligeait aucun moyen de la glorifier et de lui témoigner son amour. Il tint cette conduite assez longtemps, demandant toujours à la sainte Vierge quelque faveur particulière. Mais comme il lui semblait qu'il n'en obtenait rien, il se mit enfin, après bien des années, à s'en plaindre à elle-même avec quelque sentiment d'impatience. « Tout le monde, ô Mère de Dieu, lui disait-il, publie votre miséricorde, on vous nomme partout le refuge des pé-

(1) *Ps. 83. 3.*

cheurs, notre avocate, la consolatrice des affligés. Pour moi je ne vous trouve pas telle; depuis si longtemps que je vous prie, je n'ai jamais pu obtenir de vous une seule grâce. Les églises sont pleines d'*ex-voto*, les livres de miracles qui attestent votre bienfaisance; les saints Pères assurent d'ailleurs que quiconque a recours à vous est toujours exaucé. Moi seul, malheureux et abandonné, je ne suis pas digne de recevoir de vous la moindre faveur. » — La sainte Vierge lui apparut toute belle et toute gracieuse : « Quel sujet as-tu, lui dit-elle, de te plaindre de la sorte? Je n'exauce pas tes prières et je ne t'accorde aucune grâce! Ingrat, tu ne sais donc pas que les faveurs dont je t'ai comblé jusqu'ici sont presque infinies? Dis-moi, combien de fois, sans mon secours, aurais-tu succombé à la tentation, jusqu'à tomber dans un abîme d'iniquités? Combien de tes amis n'as-tu pas vus mourir misérablement et à l'improviste? Combien d'autres ont été ruinés, exilés, assassinés! et combien sont tombés en enfer! Et si tu n'y es pas toi-même, à qui le dois-tu? qui t'en a préservé, si ce n'est moi? Sois persuadé que tu ne m'as jamais rien demandé sans que je t'aie exaucé; que si je n'ai pas toujours accordé ce que tu désirais, je t'ai obtenu à la place quelque autre faveur plus profitable pour toi. » Et cela dit, elle disparut.

III. A vous maintenant, pécheur, qui vous plaignez de n'avoir jamais rien reçu de la très-sainte Vierge. Ingrat que vous êtes! combien de fois, vous aussi, vous auriez succombé dans telle et telle occasion! Depuis combien de temps brûleriez-vous déjà en enfer, si Marie ne vous avait tendu la main! C'est à elle que vous devez d'avoir échappé à cette maladie si dangereuse, à elle, d'avoir triomphé de cette tentation si violente, à elle, d'avoir persévéré dans le bien jusqu'à présent. C'est à elle que vous devez la haine du péché, le désir de la

vertu, et l'horreur de toute sorte de vices. Bien plus, c'est à elle que vous devez la prospérité de votre maison, de vos enfants, de vos affaires; ce sont là autant de grâces de Marie, mais des grâces dont on ne tient pas compte. Voyez donc quelle obligation vous avez d'aimer et de servir Marie, elle qui nous délivre d'une foule de maux et nous comble d'une infinité de biens. Et vous, pécheur, loin de la remercier, vous vous êtes plaint de son indifférence, et vous l'avez oubliée, autant que si elle n'existait pas pour vous. O créature ingrate! jetez-vous aux pieds de cette puissante souveraine, et demandez-lui humblement pardon. Pardon, ô Vierge sainte, pardon! mon ingratitude, hélas! a été portée à son comble. Ah! pardonnez-moi, ô tendre Mère! Pardon, pardon! — Voyons, détrompez-vous tous ce matin et comprenez la nécessité extrême où nous sommes de chercher asile dans cette cité de refuge, je veux dire, de nous recommander à la très-sainte Vierge, et de mettre notre confiance dans sa protection. En effet, il est aussi important d'invoquer Marie, qu'il l'est d'obtenir les grâces de Dieu; c'est là une vérité infallible; la raison en est que Dieu n'accorde aucune grâce sans l'intercession de sa mère, comme le dit saint Germain : *Non nisi per matrem dat sua dona Deus*. Bien plus il est aussi important de recourir avec piété à cette sainte cité, qu'il l'est d'entrer au ciel, parce qu'on n'entre pas au ciel sans aimer Marie. *Nullus est qui salvus fiat nisi per te, ô Virgo Maria* : « Nul ne se sauve que par vous, ô Vierge Marie! »

La pratique que je vous recommande, c'est de réciter l'*Angelus* le matin, à midi et le soir, pour saluer la sainte Vierge, et la remercier d'avoir consenti à être mère de Dieu. — *Salve Regina*.

VI^e ENTRETEN.

DOULEURS DE MARIE.

I. Je voudrais, ô pieux serviteurs de Marie, tirer ce matin de vos cœurs des soupirs et des larmes pour compatir aux souffrances et aux douleurs de notre généreuse protectrice. Jusqu'ici j'ai tâché de vous inspirer la dévotion envers Marie, en tant qu'elle vous est utile ; aujourd'hui je voudrais vous la recommander, en tant qu'elle est utile à Marie. Et pour exciter la compassion dans vos âmes, permettez que j'emprunte les paroles de Jérémie, et que je vous dise, au nom de cette auguste Vierge : *O vos omnes, qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus* « O vous tous qui passez par le chemin, considérez et voyez s'il est une douleur pareille à la mienne. » Oui, mes chers auditeurs, jetez un regard sur cette Mère affligée et dites-moi s'il y a au monde une douleur comparable à la sienne. *Attendite*, considérez bien, mettez dans la balance, d'une part, tout ce qu'ont souffert de plus rude, de plus cruel, de plus barbare, et les martyrs sous les tyrans, et les solitaires dans leurs cavernes, et les pénitents dans leurs déserts ; et d'autre part les douleurs cuisantes de Marie, et vous trouverez que les travaux, les peines, les tourments, les supplices des martyrs et des pénitents n'ont rien été en comparaison des angoisses du cœur de Marie. C'est saint Bernard qui nous l'assure : *Quidquid crudelitatis inflictum est corporibus Martyrum leve fuit, aut potius nihil, in comparatione passionis Mariæ*. Ces paroles vous étonnent peut-être ?

Etonnez-vous plutôt que le cœur si tendre de Marie ait pu supporter de si grandes douleurs. Si de plus vous voulez savoir laquelle a été la plus grande de toutes, je vous le dirai : c'est votre ingratitude. Oui, ce fut là la peine la plus sensible à son cœur ; et vous, vous pensez si peu à ses cruelles souffrances. Elle se plaignit elle-même un jour de cet oubli à sainte Brigitte : *Respicio si forte aliqui sint, qui compatiantur mihi, et recogitent dolorem meum, et valde paucos invenio* : « J'examine, lui dit-elle, si parmi les hommes il en est quelques-uns qui pensent à mes douleurs et y compatissent, et à vous dire vrai, j'en trouve bien peu. » Mais que de faveurs Marie réserve à ceux-ci ! vous allez le voir par un exemple.

II. Sainte Brigitte parle, au troisième livre de ses Révelations, d'un certain noble, fort riche des biens de la terre, mais pauvre de vertus, ou plutôt plongé dans un abîme d'iniquités. Etant tombé gravement malade, ce malheureux ne pensait pas plus à son âme que s'il n'en eût pas eu. La sainte en ayant reçu avis, pria plusieurs fois le Seigneur de convertir ce pécheur obstiné. Jésus lui apparut, et lui dit : « Va trouver son confesseur et dis-lui de se rendre auprès du malade pour l'exhorter à la pénitence. » — Le confesseur y alla et s'acquitta de sa mission. « Grâce à Dieu, lui répondit le malade, je n'ai pas besoin de confession. » — Notre-Seigneur ordonna à sainte Brigitte de lui renvoyer de nouveau son confesseur. Celui-ci y alla et reçut la même réponse. Alors Notre-Seigneur découvrit à la sainte que ce malheureux était au pouvoir de sept démons, et il lui commanda néanmoins de dire à son confesseur qu'il promit de sa part au malade le pardon de tous ses péchés, s'il consentait à faire une bonne confession. A ce troisième message, le coupable touché de componction s'écria en pleurant : « Je puis donc

encore obtenir le pardon de tant de crimes? » — « Oui, mon fils, reprit le confesseur; la miséricorde de Dieu l'emporte infiniment sur votre malice; ayez confiance, ne craignez rien. » — « Hélas! mon père, il y a déjà passé soixante ans que je me suis confessé, et je n'ai jamais ressenti intérieurement un bon mouvement qui me portât à me convertir; car j'ai fait un pacte avec le démon et je lui ai livré mon âme. » — « Eh bien! mon fils, ne désespérez pas, pleurez seulement vos péchés, détestez tout commerce avec le diable, et vous obtiendrez le pardon. » — Il se confessa quatre fois dans la journée, communia le lendemain, et mourut sept jours après. Après sa mort, Jésus apparut à sainte Brigitte et lui dit que cette âme se trouvait en purgatoire, et que bientôt elle entrerait en paradis. La sainte en demeura stupéfaite: « Comment! Seigneur, lui dit-elle, un homme qui a mené une si mauvaise vie a-t-il obtenu la grâce de faire une si bonne mort, et de demeurer si peu de temps en purgatoire? » — « Ma fille, répondit Jésus, c'est la dévotion aux douleurs de ma divine Mère qui lui a fermé les portes de l'enfer, et lui ouvrira bientôt celles du paradis; car quoiqu'il ne lui ait jamais porté un amour véritable, il avait néanmoins coutume de se rappeler souvent ses douleurs et de compatir à ses peines, et c'est là ce qui lui a valu la grâce de se convertir et de se sauver. »

III. Voyez combien Marie est bonne, combien cette dévotion est efficace, puisqu'elle a pu obtenir à un pécheur si endurci la vie éternelle! Que devons-nous conclure de cet exemple? Que nous pouvons imiter cet homme dans sa vie criminelle, et compter sur une bonne mort en pensant aux douleurs de Marie? Oh! ce serait le comble de la folie! Que diriez-vous de celui qui s'arracherait les yeux, dans l'espoir de les recouvrer ensuite miraculeusement, et cela parce qu'on lit que la

sainte Vierge a rendu la vue à beaucoup d'aveugles? Voulez-vous savoir ce qu'il faut en conclure? C'est qu'à l'avenir nous devons honorer particulièrement la Mère de douleur, compatir aux peines qu'elle a endurées pour nous dans la passion de son divin Fils, les méditer souvent et du fond du cœur. Car si nous lui tenons compagnie dans ses douleurs ici-bas, nous participerons aussi à ses joies dans le ciel. Mais ce qui me perce le cœur, c'est que certains pécheurs, non-seulement ne pensent pas aux douleurs de Marie, mais les renouvellent tous les jours. Et quels sont ces malheureux? Ce sont quelques pécheurs obstinés, qui ne cessent d'entasser péchés sur péchés, et par là crucifient de nouveau le Fils de Dieu, et avec le Fils crucifient aussi la Mère! Ah! pauvres pécheurs! reconnaissez aujourd'hui votre faute, et prosternés aux pieds de la très sainte Vierge, demandez-lui pardon. Ou plutôt que chacun de vous lui dise avec des sentiments de componction: O Vierge affligée, pourquoi ce glaive au milieu de votre cœur? A vous sont dus les lis et les roses, mais non les épines. Que ce glaive perce mon cœur au lieu du vôtre, et le pénètre de douleur d'avoir offensé votre divin Fils. Pardonnez-moi, ô reine des martyrs! Pardon, ô Vierge sainte, pardon! Me voici prêt à souffrir mille morts plutôt que de pécher de nouveau, et d'accroître ainsi vos douleurs: je veux, au contraire, les honorer désormais d'une dévotion toute spéciale. — Oui, mes frères, honorez les douleurs de Marie, et, comme la sainte Vierge l'a révélé à saint Jean l'Évangéliste, vous obtiendrez par là trois grâces extrêmement précieuses: premièrement, une sincère contrition avant de mourir; en second lieu, l'assistance de la sainte Vierge à votre dernière heure, et enfin, la grâce que vous demanderez spécialement à Dieu en l'honneur des douleurs de sa Mère. Trois grâces qui sont autant de trésors; tâchez de les mériter en prati-

quant une sincère dévotion aux douleurs de Marie, et vous les obtiendrez sûrement. — *Salve Regina.*

VII^e ENTRETIEN.

SOLLICITUDE DE MARIE POUR SES SERVITEURS.

I. Chose étrange ! le croirait-on ? l'affaire la plus importante que nous ayons sur la terre, et qui n'est autre que l'affaire de notre salut éternel, est la plus négligée par la plupart des hommes, et ne saurait être en de plus mauvaises mains que dans les nôtres. Est-ce qu'il n'en est pas ainsi ? Dites-moi donc, que faites-vous pour vous sauver ? Quelle sollicitude prenez-vous de l'issue d'une affaire de si haute importance ? N'est-il pas vrai que votre journée tout entière se consume à penser au corps, à votre maison, à votre famille, à vos plaisirs, à vos divertissements, en un mot, à la terre et à la boue ? Et à votre âme, y pensez-vous jamais ? Il faut donc trouver quelqu'un qui y pense pour vous. Mais quel sera ce cœur dévoué et plein de sollicitude pour votre salut ? Faut-il que je vous le dise ? C'est la très-sainte Vierge. Oui, c'est elle qui vous gardera entre ses mains ; c'est elle qui, étant la mère du Sauveur : *Mater Salvatoris*, sera aussi une mère toute dévouée au salut de votre âme, et ne vous abandonnera point, qu'elle ne vous ait introduit au ciel. Aimez donc Marie, servez Marie, et dès lors la grande affaire de votre salut est assurée. En effet, comme le dit notre docteur séraphique saint Bonaventure, de même que quiconque se détourne de la bienheureuse Vierge et en est abandonné se perd nécessairement, de même aussi il est impossible que

celui qui a recours à elle et en est accueilli périsse : *Sicut, o beatissima Virgo, omnis a te aversus et despectus, necesse est ut intereat, ita omnis ad te conversus, et a te respectus, impossibile est ut pereat.* J'en reviens donc à dire aimez Marie, servez Marie, et vous vous sauverez. L'exemple suivant va vous le prouver.

II. Le Patriarche saint Dominique, étant un jour occupé à exorciser un possédé, demanda entre autres choses aux démons quel est le saint qu'ils craignent le plus au ciel, et qui a le plus de pouvoir sur eux ici-bas. Il fallut les sommer plusieurs fois de s'expliquer, car ils s'obstinaient à garder le silence sur ce point. Enfin, contraints par les exorcismes, ils répondirent : « La mère du Christ est celle que nous craignons le plus parmi tous les saints : c'est elle qui a le plus d'empire sur nous, et c'est elle aussi qui mérite le plus d'être vénérée et honorée des hommes ; parce qu'une seule prière de sa part, un seul soupir offert à Dieu par elle, vaut plus que les soupirs et les prières de tous les saints ensemble ; et nous sommes forcés de confesser malgré nous que nous ne pouvons rien contre ses fidèles et véritables serviteurs ; bien plus, nous devons avouer qu'aucun de ceux qui persévèrent dans la dévotion envers elle ne descend avec nous en enfer. » — Notez bien ces paroles : Aucun véritable serviteur de Marie ne tombera en enfer avec les démons ; parce qu'elle obtient à ses serviteurs une sincère contrition, moyennant quoi ils font une bonne confession et parviennent au salut. Avez-vous entendu ? Les démons eux-mêmes confessent, malgré eux, qu'aucun vrai serviteur de Marie ne tombe en enfer. Oh ! quel précieux encouragement, quelle douce consolation pour les serviteurs dévoués de cette auguste Vierge !

III. Qui donc ici pourrait refuser aujourd'hui de s'enrôler parmi les serviteurs fidèles de Marie, afin d'assurer la grande affaire de son salut? Toutefois ne vous faites pas illusion comme le font plusieurs qui s'imaginent que, pour être serviteurs de Marie, il suffit de porter le chapelet en poche, de réciter quelquefois l'office de la Vierge, de jeûner le samedi, d'avoir sur soi le scapulaire ou les insignes de quelque confrérie; toutes choses bonnes saintes, mais très-insuffisantes, si avec tout cela on a la conscience chargée de péchés, on vit dans des habitudes ou des liaisons criminelles, on fomenté des haines et des rancunes, en un mot, si l'on prétend servir Marie avec l'intention d'outrager le Fils. Ceux qui agissent de la sorte ne sont que de faux dévots de la sainte Vierge. Savez-vous en quoi consiste la vraie dévotion à Marie? Elle consiste à vouloir ce que veut Marie. Or, que veut-elle? Elle veut que vous mettiez fin au péché, elle veut que vous vous décidiez une bonne fois à changer de vie. Si donc vous avez été par le passé de faux dévots de Marie, en offensant son bien-aimé Fils, demandez-lui-en humblement pardon et frappez-vous la poitrine, en lui disant du fond du cœur : Pardon, ô Vierge sainte, pardon! Nous voici prêts à changer de vie, pour être vos fidèles serviteurs, vos vrais enfants. — Etes-vous bien dans ces dispositions? Soyez-en bénis! Saint Bernard dit que la dévotion est un filet, pour prendre le cœur : *Rete cordis*. Jetez donc ce filet, afin de prendre le cœur de Marie. Heureux celui qui réussira à s'emparer de ce cœur et à gagner son amour. Il est sûr par là-même d'être comblé de biens, et il pourra dire comme Salomon : *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa*¹ : Avec elle me sont venus tous les biens, » et qui plus est le bien suprême, c'est-dire la

(1) *Sap.* 7, 11.

vie éternelle ; car cette auguste reine dit elle-même à ses clients : *Qui me invenerit, inveniet vitam*¹ : « Celui qui me trouvera trouvera la vie. » L'essentiel, c'est que chacun de vous s'étudie à lui plaire et s'ingénie à trouver sans cesse de nouvelles industries, de nouvelles manières d'honorer, d'aimer et de servir Marie ; car elle nous déclare qu'elle aime ceux qui l'aiment : *Ego diligentes me diligo*². Soyez bien certains que si vous gagnez le cœur et l'amour de Marie, vous serez tous sauvés, tous assurés d'arriver en paradis : c'est ce que je vous souhaite.

Voici la pratique que je vous conseille. Toutes les fois que vous entendrez sonner l'horloge, dites un *Ave* en l'honneur de Marie, et trois *Gloria Patri* pour remercier l'adorable Trinité de l'avoir élevée à la dignité sublime de Mère, de Fille et d'Épouse de Dieu. — *Salve Regina*.

VIII^e ENTRETEN.

MARIE, NOTRE AVOCATE.

I. Oh ! quelle grâce inappréciable le Très Haut nous a faite, mes chers auditeurs, en nous donnant sa Mère pour qu'elle fût non-seulement notre mère, mais encore notre avocate. C'est sous ce titre que l'Église nous enseigne à l'invoquer chaque jour : *Eia ergo, advocata nostra!* S'il est si rassurant pour un malheureux de pouvoir, dans un procès d'une grande importance, se reposer sur un avocat fidèle, qui puisse et qui veuille

(1) *Prov* 1. 35.

(2) *ib.* 8, 17.

le défendre, combien nous devons être rassurés et tranquilles en pensant que, dans l'affaire si importante de notre salut, nous avons pour avocate au tribunal de Dieu celle qui est à la fois sa mère et la nôtre. Non contente en effet d'être notre mère, elle s'est faite notre avocate, et quelle avocate ! il suffit de recourir à elle avec amour et confiance, pour qu'elle se montre disposée à exaucer nos prières, et à prendre en main notre cause. Quelle avocate ! car elle a le pouvoir aussi bien que la volonté de nous aider auprès de Dieu, son Fils : le pouvoir, dit saint Bernard, puisqu'elle est la Mère de la toute-puissance : *Non deest Mariæ potestas, quia mater est omnipotentis* ; la volonté, selon le même saint, puisqu'elle est la mère de la miséricorde : *Nec deest impetrandi voluntas, quia mater est misericordis*. Vous allez le voir dans l'exemple suivant.

II. Un soldat menait une vie criminelle ; il avait par bonheur une femme craignant Dieu et dévote à la reine du ciel. La vertueuse femme fit si bien qu'elle finit par obtenir de lui qu'il jeunât tous les samedis en l'honneur de la très-sainte Vierge, et qu'il récitât l'*Ave Maria* toutes les fois qu'il rencontrait son image. Or, un jour qu'il se rendait dans une maison, pour y satisfaire une mauvaise passion, il lui arriva de passer devant une église ; il y entra, et voyant sur l'autel une image de la sainte Vierge, il se mit à genoux pour réciter son *Ave Maria*. A peine avait-il commencé, qu'il vit, ô prodige ! l'enfant Jésus tout couvert de blessures et de sang sur le sein de sa mère. O Vierge sainte, s'écria le soldat touché de compassion, quel est donc le scélérat qui a fait tant de mal à votre aimable enfant ? — C'est toi, répondit la sainte Vierge, c'est toi-même et les autres pécheurs comme toi : plus cruels que les Juifs, vous crucifiez mon Fils toutes les fois que vous péchez. — O Mère de miséricorde, reprit le soldat repentant, priez

votre divin Fils pour moi et obtenez-moi le pardon de mes crimes. — Vous autres pécheurs, ajouta la sainte Vierge, vous m'appellez mère de miséricorde, et vous ne cessez de faire de moi une mère de misère. — Ah ! ne me parlez pas ainsi, Vierge sainte ; mais souvenez-vous que vous êtes l'avocate des pécheurs, et ne m'abandonnez pas. — Alors Marie, se tournant vers l'enfant Jésus : Mon Fils, lui dit-elle, par amour pour moi pardonnez à ce misérable pécheur, qui m'invoque avec tant de ferveur. — Ne vous étonnez pas, ma Mère, que je ne vous écoute pas en ce moment, répondit le divin Enfant, car j'ai bien prié mon Père céleste de me délivrer de ma passion, sans en être exaucé. — Ah ! mon bien-aimé Fils, souvenez-vous de la tendresse avec laquelle je vous ai allaité, et par considération pour moi pardonnez à ce malheureux, qui se recommande si instamment à moi. — Ne vous affligez point, ma tendre Mère, si je ne vous exauce pas : moi aussi j'ai prié mon Père une seconde fois, et je n'ai point été exaucé. — Fruit béni de mes entrailles, ah ! souvenez-vous des larmes que j'ai répandues à cause de vous au pied de la croix, et en retour de tant d'angoisses, donnez-moi ce pauvre pécheur. — Patience, ô ma Mère bien-aimée, et ne vous offensez pas de mon refus : car moi-même, après avoir prié mon Père éternel jusqu'à trois fois, je n'ai pas obtenu la grâce que je sollicitais. — La bienheureuse Vierge ne s'en tint pas là, mais se levant, elle posa le divin Enfant sur l'autel, et s'apprêta à se prosterner devant lui. — Que voulez-vous faire, ma Mère ? lui dit le Fils. — Je veux, répondit-elle, me tenir prosternée à vos pieds jusqu'à ce que vous ayez fait grâce à ce malheureux pécheur. — Oh ! cela, je ne le souffrirai pas, reprit le divin Enfant ; car il est écrit que le fils doit honorer sa mère ! c'est donc à moi à vous honorer, vous qui êtes ma très-digne mère. Ainsi par

amour pour vous je pardonne à ce malheureux tous ses péchés; en signe de réconciliation, qu'il s'approche, je l'admettrai à baiser mes plaies. — Le pauvre pécheur, grandement consolé, s'approcha de l'enfant Jésus, et baisa l'une après l'autre ses plaies, qui se fermèrent toutes à mesure qu'il en approchait les lèvres. Il rendit grâces à Jésus et à Marie, puis s'en retourna chez lui : bientôt après mari et femme entrèrent d'un commun accord en religion, où ils finirent saintement leurs jours.

III. Vous voyez, par ce fait, si Marie est une avocate puissante auprès de Dieu, puisqu'après tant de refus, il faut bien que son Fils finisse par se rendre. Vous voyez en même temps si elle a la volonté de nous aider, puisqu'elle ne cesse de prier jusqu'à ce qu'elle nous ait obtenu la grâce qu'elle sollicite. Je vous dirai même que le désir, l'inclination qu'elle a de nous secourir est si grande, que c'est l'offenser que de ne pas recourir à elle dans ses misères, comme l'assure saint Bonaventure : *Non solum in te peccant, o Virgo, qui te blasphemant, sed etiam qui te non rogant*. C'est-à-dire : non-seulement les scélérats qui vous blasphèment, mais aussi les chrétiens qui manquent de confiance en vous, ou négligent de vous invoquer et d'implorer votre protection, vous font injure et pèchent contre vous. Et cependant, combien de fois, mes frères, n'avons-nous pas fait à la très-sainte Vierge l'injure de n'avoir pas confiance en elle, de ne pas compter sur elle, de ne pas réclamer son patronage ! Ah ! demandons-lui maintenant pardon. Vierge compatissante, pardonnez à ces pauvres aveugles qui ont cherché leur appui partout ailleurs qu'en vous, qui n'ont point connu la bonté de votre cœur, et n'ont point tenu compte de votre pouvoir auprès de Dieu. Pardon, ô Vierge sainte, pardon ! Il n'en sera plus ainsi désormais. Nous mettons en vous

toute notre espérance, vous serez notre avocate, nous attendons de vous toute sorte de biens : *Eia ergo, advocata nostra!* Nous sommes tous prêts à quitter le péché : remplissez de votre côté votre office d'avocate pour nous en obtenir le pardon. Oui, mes frères, oui, mes sœurs, ayez confiance : Marie, votre avocate fidèle, vous obtiendra la grâce de son divin Fils, sans aucun doute. Abaissez sur nous vos regards compatissants, ô Marie, et obtenez-nous de Jésus, votre divin Fils, le pardon de toutes nos fautes. Pardon, ô Marie, pardon. Elle nous l'obtiendra, mes frères, ce pardon, pourvu que nous nous corrigions sincèrement.

Votre pratique sera de jeûner en l'honneur de Marie la veille de ses fêtes, au moins aux sept fêtes principales. — *Salve Regina.*

IX^e ENTRETEN.

MARIE ASSISTE A LA MORT SES FIDÈLES SERVITEURS.

I. *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ. Amen.* « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. » Telle est la prière, telle est la demande que nous adressons tous les jours à la sainte Vierge. Mais comprenons-nous bien l'importance de la grâce que nous lui demandons? Dites, mes frères, savons-nous bien ce que nous demandons? Ah! si nous le savions, nous ferions cette prière avec bien plus d'attention, avec bien plus de ferveur. Nous lui demandons qu'elle daigne nous assister pendant la vie et surtout à l'article de la mort, c'est-à-dire à ce

redoutable moment qui fait trembler les plus grands saints, à ce moment d'où dépend l'éternité : *A quo pendet æternitas*. Avez-vous jamais pensé sérieusement à ce grand moment ? Avez-vous jamais pesé cette alternative : ou une éternité de gloire, ou une éternité d'ignominie ; ou jouir à jamais de Dieu, ou souffrir à jamais avec les démons ? Eh bien ! nous demandons à la sainte Vierge, par ces paroles, qu'elle veuille bien nous assister, à ce moment suprême, pour que nous évitions un si grand mal et que nous acquerions un si grand bien. Voyez donc si nous avons raison de la prier, et de la prier avec ferveur. Commençons dès maintenant à l'invoquer du fond du cœur. O bienheureuse Vierge, nous voici, pauvres pécheurs, prosternés à vos pieds : priez pour nous : *Ora pro nobis peccatoribus*, priez maintenant pendant la vie, mais bien plus encore à l'heure terrible de la mort. Le ferez vous, ô Marie ? serez-vous fidèle à nous secourir ? — Oui, mes frères, oui, mes sœurs ; la très-sainte Vierge nous assistera, elle nous sera fidèle à la mort, pourvu que nous l'aimions, que nous la servions, et que nous lui soyons fidèles pendant la vie. Vous allez en recevoir l'assurance de sa propre bouche.

II. Un religieux de notre Ordre, nommé Adolphe, fidèle serviteur de Dieu et de Marie, tremblait au moment de ce terrible passage qui fait trembler même les plus grands saints ; la frayeur de la mort le faisait suer. La sainte Vierge, voyant ses angoisses, en fut touchée de compassion, et accourut pour l'encourager. Elle le reprit d'abord, avec douceur, de n'avoir pas eu confiance en elle : Mon cher Adolphe, lui dit-elle, pourquoi une si grande crainte de la mort ? N'as-tu pas toujours été mon serviteur ? N'es-tu pas maintenant sous ma garde ? *Adulphè carissime, cur meus cum sis, mori pertimescis ?* Et que crains-tu donc ? Ne sais-tu

pas que j'aime sans mesure tous ceux qui m'aiment, et que je suis trop fidèle pour abandonner à la mort ceux qui ne m'ont pas abandonnée pendant la vie ?

Elle montra la même tendresse envers saint Jean de Dieu, qui, se trouvant à la dernière extrémité, suait et tremblait de tout son corps, dans la crainte de la mort. La Mère de Dieu lui apparut, et, essuyant la sueur froide qui coulait de son front, elle le ranima et le consola par ces douces paroles : *Non est meum, o Joannes, meos devotos in hac hora destituere* : « Jean, il serait indigne de moi d'abandonner mes serviteurs à cette heure suprême. » Vous l'avez entendu, mes frères ? Ce serait une conduite qui ne me convient pas et qui ne fut jamais la mienne, dit la sainte Vierge, que de délaisser à l'article de la mort ceux qui m'ont fidèlement servie pendant leur vie.

Si ces exemples vous paraissent trop éloignés du temps où nous vivons, en voici un qui est très-récent, puisqu'il est arrivé dernièrement à un de nos religieux nommé Antoine. Ce serviteur de Dieu, grand dévot de Marie, se trouvant à l'extrémité, appela son confesseur et lui dit : « Sachez, mon père, que je mourrai samedi, jour dédié à la sainte Vierge. » — « Comment le savez-vous, répondit le confesseur ? » — « Je le sais, parce que la sainte Vierge m'a apparu et me l'a dit : aussi suis-je extrêmement joyeux d'une si heureuse nouvelle. » — Mais ce contentement dura peu ; car dès la nuit suivante, il fut assailli par les démons qui, sous les formes les plus horribles, le menaçaient de la dernière réprobation. Le pauvre malade poussait des cris, s'agitait, se tordait et voulait se jeter hors du lit ; il l'aurait même fait, si on ne l'avait retenu. Au bruit qu'il faisait, tous les religieux du couvent accoururent, et se mirent à prier pour lui. Or, pendant qu'ils étaient en prière, ils entendirent le pauvre moribond dire d'un ton suffo-

qué : Ce n'est pas vrai, je n'ai jamais commis ce péché-là, c'est pur mensonge ; c'est vrai, je l'ai commis, mais j'en ai fait pénitence ; oui, j'ai pris un fruit sans permission et bu un peu de vin sans *benedicite*, mais je m'en suis confessé. Et tandis qu'il parlait de la sorte, les démons faisaient de grands efforts pour l'entraîner. Mais tout à coup la bienheureuse Vierge Marie, à qui il avait eu tant de dévotion pendant sa vie, accourut à son secours ; elle lui apparut avec un visage radieux, mit en fuite la troupe des esprits infernaux, et consola son fidèle serviteur, lequel, tout le vendredi et le samedi jusqu'au soir, ne fit autre chose que louer Marie, invoquer Marie et exhorter tous les assistants à la dévotion envers Marie. Puis, au moment où l'on sonnait l'*Ave Maria*, c'est-à-dire l'*Angelus*, il rendit doucement son âme à Dieu.

III. Vous voyez avec quelle fidélité Marie accomplit sa promesse de ne pas abandonner ses serviteurs à l'article de la mort. Mais je voudrais vous suggérer une réflexion à propos de ce dernier trait. Si le démon reproche aux mourants un fruit pris sans permission, un verre de vin bu sans bénédiction, que reprochera-t-il alors à ces malheureux qui ont vécu dans le péché mortel ? Il leur reprochera bien autre chose qu'un fruit ou un verre de vin : il leur reprochera des confessions mal faites, des communions sacrilèges. Grand Dieu ! que ne leur reprochera-t-il pas ! Ah ! misérables pécheurs, venez ici et raisonnons ensemble. Si ce religieux, pour des fautes si légères, s'est trouvé dans un état si critique, qu'en sera-t-il de vous ? de vous qui êtes chargés d'un si lourd fardeau d'iniquités ? — Mais, mon père, qu'avons-nous à faire ? — Rappelez-vous la maxime que je vous ai inculquée si souvent : *Faites maintenant ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort*. Ne voudriez-vous pas alors avoir pleuré

vos péchés? Faites-le donc maintenant, jetez-vous aux pieds de la sainte Vierge, et demandez-lui pardon avec soupirs et avec larmes. Ah! pardonnez-nous, ô Vierge sainte, pardonnez-nous et obtenez-nous aussi le pardon de votre divin Fils, Pardon, ô bienheureuse Vierge, pardon! — Mais ce n'est pas encore assez. Ne voudriez-vous pas alors avoir été des serviteurs dévoués de Marie? Pourquoi donc ne le deviendriez-vous pas dès maintenant? Ah! mes frères, embrassez tous avec une grande ferveur la dévotion envers Marie; soyez disposés à tout faire, absolument tout pour Marie, et soyez sûrs que si vous êtes fidèles à Marie pendant la vie, elle ne vous abandonnera pas à l'article de la mort; elle vous délivrera des assauts du démon et vous procurera la gloire du ciel.

La pratique que je vous recommande, c'est de vous confesser et de communier à toutes les fêtes de la sainte Vierge. — *Salve Regina.*

X^e ENTRETEN

BIENFAISANCE DE MARIE ENVERS SES SERVITEURS.

I. Les Egyptiens se voyant, pendant la disette universelle, abondamment pourvus de vivres par les soins de Joseph, alors vice-roi d'Egypte, lui exprimèrent en ces termes leur reconnaissance : *Salus nostra in manu tua est*¹; « Notre salut est entre vos mains, » protestant par ces paroles que leur conservation et leur vie étaient un effet de sa bienfaisance. Mais à combien plus

(1) *Gen.* 47, 25.

forte raison nous pouvons, nous autres chrétiens, adresser le même éloge à la mère de Dieu ! C'est en effet cette généreuse bienfaitrice qui pourvoit, non-seulement aux besoins du corps, comme le fait Joseph pour les Egyptiens, mais encore et surtout au salut de notre âme ; car, pendant que tant de malheureux, dépourvus de la grâce, tombent en enfer, elle ouvre le ciel à tous ceux qui recourent à elle avec confiance. C'est donc bien à Marie, à elle qui prend tant de soin de ses serviteurs, que convient ce magnifique éloge : *Salus nostra in manu tua est* : Oui, ô puissante protectrice, notre salut éternel est entre vos mains. Si nous nous sauvons, nous nous sauverons par vous ; c'est à votre clémence seule que nous devons une grâce si précieuse. — Et en effet, combien parmi nous brûleraient déjà en enfer, sans l'intercession de Marie, dont le cœur s'est peut-être laissé toucher de compassion par quelque léger hommage de notre part ! selon ce que dit Richard de Saint-Laurent : *Cor Virginis brevi oratione, dummodo devota, flectitur*. Il est incontestable que des pécheurs très-obstinés ont dû souvent leur conversion à une courte prière, à un faible hommage adressé à la très-sainte Vierge, avec quelque sentiment de dévotion. L'exemple suivant en est une preuve.

II. Un gentilhomme, aussi criminel et aussi déréglé dans ses mœurs que distingué par sa naissance, s'était fait une habitude de la cruauté et des actions les plus infâmes. Vivant le plus souvent à la campagne, où il habitait une forteresse bâtie sur un rocher, il ordonnait à ses gens de piller et de dévaliser tous ceux qui passaient sur ses terres ; de sorte qu'il était devenu chef de bandits, et répandait la terreur dans tous les environs. Au milieu de ce débordement de crimes, il avait cependant cela de bon que, pour tout l'or du

monde, il n'aurait pas manqué un jour de réciter un *Ave Maria* en l'honneur de la très-sainte Vierge, et il tâchait de le réciter avec quelque dévotion. Or, il arriva qu'un saint religieux passant par là tomba entre les mains de ces gens qui se faisaient un infâme métier du brigandage. Comme il n'avait rien à perdre, il ne se déconcerta aucunement; il dit même à ces misérables de le conduire en présence de leur maître, parce qu'il avait des choses très-importantes à lui communiquer. Comme fut dit, fut fait. Le religieux se trouvant en présence du gentilhomme : Seigneur, dit-il, j'ai à vous entretenir d'un objet extrêmement important; mais je veux que tous vos gens soient réunis devant moi, attendu que les communications que j'ai à vous faire ne leur sont pas moins nécessaires qu'à vous. — Le gentilhomme ordonna qu'on les convoquât tous sur-le-champ. Lorsqu'ils furent arrivés : Est-ce bien là, dit le religieux, tout votre monde, seigneur? — C'est tout, dit le gentilhomme. — Pardonnez-moi, reprit le religieux, il manque quelqu'un, c'est votre valet de chambre. — Vous avez raison, père, dit le gentilhomme; appelez-le et qu'il vienne aussitôt. — Comme il ne voulait pas venir, il fallut l'entraîner par force, et il tournait la tête de çà et de là comme un frénétique. — Qui es-tu? lui demanda avec autorité le saint religieux; je te commande de la part de Dieu de déclarer ici, en présence de tout le monde, qui tu es. — Obligé par là de s'expliquer, le valet de chambre répondit : Je ne suis pas un homme, mais un démon. — Mais pourquoi es-tu resté si longtemps dans la maison de ce seigneur? — J'y suis resté quatorze ans, occupé à le servir, pour voir si, par mes artifices et mes ruses, je pourrais lui faire omettre un seul jour de réciter son *Ave Maria*; car s'il manquait à cette pratique qu'il a prise en affection, j'avais ordre de Dieu de l'étrangler, et d'entraîner

son âme avec moi en enfer. Ayant dit ces mots, il disparut. Tous alors se prosternèrent par terre ; le gentilhomme plus que tous les autres éclata en sanglots, il rendit grâce à la très-sainte Vierge de l'avoir, pour un si faible hommage, délivré des mains du démon, changea de vie et vécut dans la suite en excellent chrétien.

III. Vous voyez qu'il est bien vrai que le cœur de Marie se laisse fléchir même par une courte prière, pour peu qu'elle soit dite avec dévotion : *Côr Virginis brevi oratione, dummodo devota, flectitur.* Entrailles miséricordieuses de Marie, qui pourrait ne pas attendre de vous tout ce qu'il désire ? Mais si vous êtes si libérale envers ceux mêmes qui vous offensent, ne le serez-vous pas bien davantage envers vos fidèles serviteurs, qui récitent tous les jours le saint rosaire, qui jeûnent le samedi, qui portent le scapulaire du Carmel, qui méditent souvent vos douleurs, qui brûlent des cierges à votre autel, en un mot, qui vous aiment, vous honorent, et vous servent de si bon cœur ? Oh ! avec ceux-ci vous serez non-seulement libérale, mais prodigue de vos grâces, et la moindre chose qu'ils feront pour vous leur vaudra une large récompense en paradis. Voyez donc, mes frères, combien doivent se confondre ceux qui parmi vous ont jusqu'ici négligé de servir une si puissante protectrice. Je m'adresse à vous, pécheur impie, à vous, à vous qui faites à peine le signe de la croix le soir avant de vous coucher, et ne faites jamais la moindre chose en l'honneur de la très-sainte Vierge. Ah ! du moins prosternez-vous à ses pieds, demandez-lui pardon, et dites-lui de cœur en vous frappant la poitrine : Pardon, ô Marie, pardon ! Non-seulement, hélas ! j'ai négligé de vous rendre mes hommages, mais si souvent j'ai affligé votre cœur sacré. Pardon, ô Vierge sainte, pardon ! Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, et puisque mon salut est en vos mains et que vous sauvez tous

ceux qui se recommandent à vous, voici, auguste Vierge, que je me jette entre vos bras : ah ! sauvez ma pauvre âme. — Oui, Marie viendra à votre secours et vous aidera à vous sauver, pourvu que vous l'honoriez comme elle le mérite. Si vous ne faites pas autre chose, embrassez au moins avec une grande ferveur cette salutaire pratique : Tous les jours, soir et matin (attention tous, car la chose est très-importante), tous les jours, soir et matin, récitez trois *Ave Maria*, en l'honneur de son Immaculée Conception, et faites ensuite un acte de contrition, avec le ferme propos de ne jamais plus pécher. Oh ! quelle sainte pratique de piété ! C'est un moyen très-efficace d'assurer votre salut. Vous n'avez entendu ? mais prenez garde de jamais l'oublier ; une seule omission pourrait être cause de votre perte éternelle. Vous venez de voir ce que serait devenu ce gentilhomme s'il avait manqué une seule fois de dire son *Ave Maria* accoutumé.

La pratique que je vous conseille c'est de vous rappeler souvent, dans le cours de la journée, le souvenir de Marie, et de lui dire du fond du cœur, avec une ferme espérance d'arriver au salut par son intercession : « Vierge Mère, ô Marie ! sauvez mon âme. » — *Salve Regina*.

XI^e ENTRETEN.

MARIE, NOTRE ESPÉRANCE.

1. Il est une chose, mes chers auditeurs, que je ne puis comprendre : vous appelez Marie votre espérance, tous les jours vous la saluez comme votre vie et votre

espoir : *Vita, dulcedo, et spes nostra salve* ; et malgré cela vous mettez votre confiance en tout autre chose qu'en Marie : vous vous confiez dans la science, dans les richesses, dans votre industrie, dans vos parents, dans les grands et les puissants ; mais ce serait peu encore : vous vous confiez, qui pis est, dans les fraudes, dans la duplicité, dans les tromperies, dans le concours de cette amitié coupable, de ce compagnon pervers, quelquefois même dans le démon ; et en Marie peu ou pas du tout. Et cependant vous avez éprouvé maintes fois, d'une manière sensible, la vanité des espérances mondaines, tandis que Marie ne vous a jamais trompés. Trouverez-vous quelqu'un qui ait espéré en elle, et qui ait été confondu ? Non, personne : *Nullus speravit in ea, et confusus est*. Ecoutez, je vous en prie, le trait suivant, et vous verrez où nous devons placer nos espérances.

II. Il y avait un gentilhomme, aussi riche que puissant, lequel était marié à une noble dame très-dévotée envers la Mère de Dieu. Il consuma tous ses biens en folles prodigalités, et tomba dans une si grande misère, qu'après avoir donné aux autres il eut besoin qu'on lui donnât à lui-même. Il survint une certaine solennité, où notre dissipateur avait coutume de fêter ses amis et ses parents et de leur faire des présents considérables. Honteux de sa situation et ne sachant que faire, il prit le parti de quitter la ville et de se retirer à la campagne pour pleurer son infortune en secret, jusqu'à ce que la fête fut passée. Or, pendant qu'il se désolait sur son extrême pauvreté, voilà qu'un homme d'une taille monstrueuse vint à sa rencontre, et lui demanda la cause d'une si profonde tristesse. Le gentilhomme embarrassé lui découvrit son histoire et sa misère. Console-toi, lui dit cet homme à l'aspect terrible ; si tu veux m'obéir et faire tout ce que je te dirai, je te garantis de te rétablir

dans ton premier état, et de te faire nager plus que jamais dans les richesses et les plaisirs. — Je ferai tout, répondit le gentilhomme, si tu tiens cette magnifique promesse. — Ecoute, ajouta l'étranger, je ne te demande qu'une chose, c'est que tel jour, à telle heure, tu m'amènes ta femme dans cette forêt. En attendant, retourne chez toi, regarde dans tel endroit souterrain, et tu y trouveras un grand trésor, avec lequel tu pourras satisfaire tous tes désirs comme auparavant. — Le gentilhomme retourna chez lui, trouva le trésor, comme le démon le lui avait promis, et reprit sa vie de plaisirs et de festins, se montrant plus prodigue que jamais. Cependant le jour fixé arriva ; il appela sa femme et lui dit : Ah ! ça, viens avec moi, nous allons faire une petite excursion. — La vertueuse dame redoutant quelque projet sinistre, se recommanda à la sainte Vierge : Vous êtes mon espérance, lui dit-elle, je mets toute ma confiance en vous ; puis, montant à cheval, elle suivit son mari. Ils rencontrèrent sur la route une petite église dédiée à la sainte Vierge. La dame demanda la permission de descendre et d'y faire sa prière ; on le lui permit ; elle entra seule et conjura la sainte Vierge, avec soupirs et avec larmes, de la préserver de tout danger. Accablée par ses sombres pressentiments, elle s'endormit, et la sainte Vierge ayant pris sa figure et tout son extérieur, sortit de l'église et suivit le cavalier. Etant entrés dans le bois, ils commencèrent à entendre de loin le prince des ténèbres qui criait avec un vacarme horrible : Ah ! traître ! traître ! c'est ainsi que tu paies mes bienfaits ? Je voulais ta femme et non la Mère de Dieu ; je voulais ta femme pour me venger sur elle de tous les dommages qu'elle me cause. — Alors la sainte Vierge apostrophant le malin esprit : Misérable, lui dit-elle, comment as-tu l'audace de vouloir nuire à ma servante ? Rentre aussitôt dans l'abîme. — Le

démon tout confus disparut en poussant des hurlements affreux. Le gentilhomme, épouvanté, se jeta aux pieds de la très-sainte Vierge et pleura amèrement ses désordres ; Marie lui ordonna de faire une bonne confession, de rejeter toutes les richesses acquises par le secours du diable, et de retourner auprès de sa femme. Arrivés chez eux, sa femme et lui, ils exécutèrent tout ce que la sainte Vierge lui avait prescrit, et, grâce à son intervention, ils s'enrichirent de nouveau par des moyens licites et honnêtes. Ils vécurent d'ailleurs saintement, éprouvant d'une manière sensible que Marie ne fait jamais défaut à quiconque met en elle toute sa confiance.

III. C'est donc en Marie que nous devons placer toutes nos espérances. C'est en Marie que se confie cette vertueuse dame dont nous venons de parler, aussi Marie lui vint-elle en aide dans sa détresse. Confions-nous aussi à Marie, et nous serons secourus dans toutes nos nécessités. Si jusqu'ici nous avons cherché notre appui partout ailleurs qu'en la très-sainte Vierge, demandons-lui-en pardon. O Vierge sainte, qu'elles ont été trompeuses les espérances que nous avons fondées sur les biens fragiles de ce monde ! ah ! pardonnez-nous, Vierge sainte, pardonnez-nous. Nous voici prosternés à vos pieds et repentants. Pardon, ô Marie, pardon ! Désormais nous mettrons en vous tout notre espoir. Quant à moi, je déclare que vous serez mon unique espérance ; tous les biens, tant spirituels que temporels, que je puis attendre en cette vie ou dans l'autre, je désire, j'espère et je veux les obtenir de vous, ma Mère, ma vie, mon unique espérance ; je sais que vous pouvez et que vous voulez me secourir, c'est pourquoi j'espère et j'espérerai toujours en vous, ô ma reine, et je ne serai point confondu éternellement : *In te, Domina, speravi, non confundar in æternum.* — Faites la mê-

me chose : espérez, espérez, espérez sans mesure en Marie, et soyez sûrs que si vous le faites, vous serez tous sauvés, nous nous reverrons tous en paradis.

Une pratique que je désire que vous embrassiez tous, c'est de porter toujours sur vous une image ou une médaille de Marie, et d'avoir recours à elle avec foi dans vos tentations. — *Salve Regina.*

XII^e ENTRETEN.

BEAUTÉ DE MARIE.

I. Je vous ai parlé jusqu'ici de la très-sainte Vierge avec une langue terrestre ; mais pour vous en entretenir ce matin, je voudrais avoir la langue des anges. Je m'adresse donc à vous, ô séraphins ! tous ensemble composez de vos langues diverses une seule langue, une langue embrasée de ces ardeurs qui vous consomment, et prêtez-la-moi pour un moment, afin que je puisse montrer à ceux qui m'écoutent les ineffables beautés de Marie. Si vous saviez comme elle est belle ! Ah ! c'est l'œuvre la plus ravissante qui soit jamais sortie et qui sortira jamais de la main de Dieu. C'est le chef-d'œuvre pour la perfection duquel ce grand Dieu a déployé sa toute-puissance. Qu'est-ce que le soleil, la lune, les étoiles, les cieux, le monde entier ? C'est un jeu de ses doigts : *Opera digitorum*¹ ! Mais l'auguste vierge Marie, c'est l'œuvre de son bras : *Fecit potentiam in brachio suo*². L'adorable Trinité tout entière s'est employée à la former : le Père y a mis toute sa puissance, le Fils toute

(1) Ps. 8, 4.

(2) Luc. 1, 51.

sa sagesse, le Saint-Esprit tout son amour ; et ce n'est pas sans raison : puisque le Père éternel formait en elle sa fille, le Fils ornait sa mère, et l'Esprit-Saint enrichissait son épouse. Jugez quelle dut être la beauté de Marie. Qu'il vous suffise de savoir que saint Denis l'Aréopagite, la première fois qu'il la vit, l'aurait adorée comme une divinité, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, si la foi ne lui eût enseigné qu'elle n'était pas Dieu, mais une pure créature. Et si Marie était déjà si belle sur la terre, que sera-ce dans le ciel ? Ah ! elle forme à elle seule un paradis de délices, car elle est toute belle : *Tota pulchra es, Maria* ; toute belle de corps, toute belle en son âme, toute belle dans ses pensées, toute belle dans ses œuvres, toute belle dans ses puissances, toute belle en son intérieur, toute belle à l'extérieur : *Tota pulchra es, Maria !* Comment donc une créature si aimable et si digne ne serait-elle pas aussi le plus cher objet de nos cœurs ? Comment ses nobles traits ne raviraient-ils pas toutes nos affections ? Ecoutez le trait suivant, et puis résistez, si vous le pouvez, à son amour.

II. Un ecclésiastique, dévot envers la sainte Vierge, ayant entendu maintes fois raconter des choses merveilleuses de sa beauté sublime, en devint tellement épris, qu'il conçut le désir le plus ardent de la voir, et ne cessait de la supplier de lui accorder cette faveur. Si bien qu'un jour, un ange du ciel lui apporta la nouvelle que Marie avait exaucé ses désirs, et qu'elle voulait bien se laisser voir à lui, pourvu qu'il consentit à rester aveugle après l'avoir vue, la sainte Vierge ne permettant pas qu'on jetât encore les yeux sur d'autres objets créés après l'avoir contemplée. Le pieux ecclésiastique répondit aussitôt qu'il achetait bien volontiers à ce prix la faveur qu'il sollicitait, et qu'il aurait même donné sa vie pour une grâce aussi précieuse. Ainsi parla-t-il dans un moment de ferveur, mais réfléchissant ensuite au

sort qui l'attendait, il se dit en lui-même : quand je me trouverai aveugle, à quoi serai-je bon ? comment pourrai-je pourvoir à ma subsistance ? comment vivre ? Voici donc ce que je ferai : je prendrai un milieu ; je regarderai Marie d'un œil seulement, de sorte que si je perds celui-là, il m'en restera encore un dont je pourrai me servir, et je ne serai pas aveugle. — Il le fit en effet : dès que la sainte Vierge parut, il ferma un œil et la contempla avec l'autre ; mais la vue d'une si rare beauté le ravit tellement, que pour mieux en jouir il ouvrit les deux yeux. Au même instant la sainte Vierge disparut, et il ne perdit que l'œil avec lequel il l'avait regardée. Il resta inconsolable de ne l'avoir pas vue des deux yeux : Malheureux que je suis ! disait-il, combien j'ai perdu pour garder cet œil ! A quoi me sert de voir les autres objets créés, puisque je n'ai pu contempler à loisir le plus bel objet du paradis ? Oh ! qu'il aurait bien mieux valu pour moi devenir tout à fait aveugle, pourvu que je me fusse rassasié de cette prodigieuse beauté. Daignez, ô Marie, daignez condescendre aux désirs de mon pauvre cœur ; laissez-moi vous voir encore une fois, je consens, à ce prix, à perdre les deux yeux. — La sainte Vierge lui apparut de nouveau, et loin de le priver de l'œil qui lui était resté, elle lui rendit, au contraire, celui qu'il avait perdu, et disparut après l'avoir béni avec un aimable sourire.

III. Ah ! jeunesse, jeunesse ! vous qui poursuivez les beautés terrestres, les beautés de boue et de haillons d'ici-bas, ouvrez les yeux ce matin, et reconnaissez votre illusion. Vous me dites que la chose qui exerce le plus d'empire sur vos cœurs, c'est la beauté ; pourquoi donc n'aimez-vous pas Marie, cette beauté sans pareille ? cette beauté si pure, si sainte et si chaste que quand elle habitait parmi nous, elle touchait, pénétrait et ravissait en même temps tous ceux qui la voyaient ; de sorte

que les hommes les plus pervers et les plus impudiques, les femmes même les plus déhontées, tous sentaient intérieurement, en la regardant, un tel changement qu'ils étaient plusieurs jours sans pouvoir pécher. Il suffisait à la sainte Vierge de fixer un seul regard sur un pécheur pour le changer aussitôt et le convertir. O Vierge puissante, c'est un de ces regards que j'implore ce matin. Ah ! regardez avec ces yeux si purs et si saints tous mes auditeurs et changez les cœurs. — Si nous nous sommes rendus indignes de cette faveur, mes frères, pour avoir par le passé jeté des regards trop libres sur des beautés terrestres, occasions de tant de péchés, prosternons-nous tous aux pieds de Marie, pour lui en demander pardon. Auguste Vierge, très-sainte Mère, oh ! pardonnez-nous ces libertés criminelles à regarder des objets dangereux. Pardon, ô Marie, pardon ! Nous voici fermement résolus de nous corriger, et désormais nos délices seront uniquement de vous voir, de vous contempler, de penser à vous, afin qu'il ne règne plus dans nos cœurs d'autre amour que le vôtre. Nous ne souhaitons qu'une grâce, c'est que vous daigniez nous favoriser d'un de vos regards, sinon pendant la vie, du moins à la mort. O regard salutaire, qui nous sera un gage assuré de la gloire céleste. Priez, mes frères, conjurez la sainte Vierge de vous accorder un regard à ce moment suprême : oh ! dès lors la mort sera infailliblement pour vous le commencement de la vie éternelle.

La pratique que je vous recommande, c'est la modestie et la mortification des yeux en toute circonstance, et surtout à la rencontre des objets dangereux, ainsi que dans les rues, sur les places et à l'église, afin d'imiter la grande modestie de Marie. — *Salve Regina.*

XIII^e ENTRETEN.

SOLLICITUDE DE MARIE POUR QUE SON DIVIN FILS
NE SOIT PAS OFFENSÉ.

I. *Servate mihi puerum meum Absalon*¹ : « Conservez-moi mon fils Absalon. » Ainsi criait le roi David, au comble de la désolation, lorsque ses capitaines et ses soldats sortaient de la ville pour marcher contre son fils, qui, à la tête d'une autre armée, s'était révolté contre lui. Pour l'amour de Dieu, disait ce pauvre père, épargnez mon sang; je vous recommande mon fils Absalon. Il est vrai qu'il ne mérite aucune indulgence, en tant que rebelle et désobéissant à mon égard, mais il est toujours mon fils; je vous le recommande donc, de grâce, conservez-le-moi. Ces mêmes paroles, Marie nous les adresse à tous, mais en un sens bien différent. Voulez-vous être mes fideles serviteurs? nous dit-elle; voulez-vous m'aimer? Voici en premier lieu ce que vous avez à faire : *Servate mihi puerum meum Jesum* : conservez-moi mon fils Jésus; aimez-le en même temps que vous m'aimez, et sachez que je ne saurais agréer un amour qui ne marche pas de pair avec l'amour de mon divin Fils. Evitez au moins de l'offenser; je vous le recommande : c'est mon sang, c'est mon cœur, c'est ma vie. Vous voulez que je vive, moi qui suis sa mère? n'offensez pas mon Fils. Souvenez-vous de ce que dit l'Apôtre, savoir, que tout péché crucifie de nouveau le Fils de Dieu : *Rursus crucifigentes sibimetipsis Filium Dei*². Or, en crucifiant le fils, vous crucifiez aussi la

(1) *Reg. 18. 5.*

(2) *Heb. 6, 6.*

mère. Ainsi donc, conservez-moi mon fils Jésus : *Servate mihi puerum meum Jesum* ; je vous le recommande avec instance. — L'avez-vous entendu, mes frères ? Ce qui déplaît à Jésus déplaît à Marie ; et celui qui est ennemi du Fils ne sera jamais un dévot serviteur de la Mère. Vous allez le voir par un exemple.

II. Hugo, marquis de Toscane, fut prévenu dès ses premières années des dons de la nature et de la grâce ; il avait reçu de la nature un bon cœur, et de la grâce une tendre dévotion envers la très-sainte Vierge. Chaque jour il lui offrait les fleurs de ses vertus, mais de toutes ces fleurs la plus belle était celle de sa candide innocence. Hélas ! cette innocence si pure ne dura pas longtemps : les occasions, la vivacité de ses passions, le mauvais exemple de ses compagnons la lui firent perdre bientôt ; il s'abandonna à tous les désordres de la jeunesse, et devint en peu de temps le scandale de toute la Toscane. Cependant, au milieu de ses égarements, il conserva toujours une étincelle de dévotion envers Marie, et se confiant dans les quelques prières qu'il récitait, il ne se croyait pas aussi perdu qu'il l'était, parce qu'il avait encore quelque chose de bon à perdre. Aux remords de sa conscience, qui lui criait intérieurement : Hugo, Hugo, tu suis la mauvaise voie ! il répondait en soupirant : Je jeûne le samedi, je récite le chapelet, je dis l'office de la sainte Vierge ; Marie viendra à mon secours. Mais il se trompait, et Marie voulut dissiper son illusion. Un jour qu'il était à la chasse, harassé de fatigue, de faim et de soif, il vit paraître devant lui une charmante et modeste jeune fille (c'était Marie elle-même en costume de paysanne), qui lui offrit gracieusement une corbeille de fruits exquis, pour qu'il se restaurât. Hugo, pressé par la faim, s'avança aussitôt pour prendre quelques-uns de ces fruits ; mais à peine les eut-il touchés, qu'il retira la main avec dégoût : les

fruits étaient beaux et bons, mais le panier qui les contenait, sale et plein d'ordures. « Ouf ! fit-il, je n'ai pas le courage d'en manger, mon cœur se soulève. » — La sainte Vierge reprit alors d'un ton grave et avec un visage sérieux : « Et moi non plus, je n'aime pas ta dévotion, souillée qu'elle est de tant de crimes. Change de vie, Hugo, change de vie, si tu veux me plaire ; » et elle disparut. Une autre fois, pour lui faire comprendre qu'avec toutes ses pratiques de piété il courait à l'enfer, la sainte Vierge lui fit voir dans une grotte des hommes, noirs comme des Ethiopiens, qui tiraient d'une fournaise ardente, non des barres de fer, mais des têtes, des cœurs, des jambes et d'autres membres humains, et les martelaient sur une enclume. Hugo crut que c'étaient des sorciers, et s'apprêtait à les maudire ; mais l'un deux s'étant avancé à l'entrée de la caverne, lui dit avec fierté : « Non, non, nous ne sommes pas des sorciers, mais des démons, ministres de la justice divine, et nous traitons de la sorte certains hommes charnels qui sont remis entre nos mains. Nous attendons sous peu un nommé Hugo, seigneur de ce pays ; s'il tombe entre nos mains, il expiera aussi ses infamies sur ces enclumes. » — Hugo en entendant ces paroles se retira, s'en retourna chez lui, réfléchit sur la vie qu'il menait, et reconnut que sa dévotion envers Marie ne lui servirait guère, s'il ne renonçait au péché. Il se repentit, se confessa, et fit publiquement pénitence, parcourant les rues en criant : « Hugo ne sera plus Hugo, Hugo ne sera plus Hugo. » Il vécut ensuite saintement et mourut de même.

III. C'est là votre cas, mes pauvres pécheurs. Vos pratiques de piété sont belles et bonnes, mais le cœur avec lequel vous les offrez à Marie, ce cœur est trop souillé pour qu'elles lui plaisent. Comment voulez-vous en effet que Marie, qui est un miroir de modestie et d'humilité, aime cette femme vaine et ambitieuse, qui,

par sa vanité, son luxe et sa mise scandaleuse, entraîne tant d'âmes en enfer ? Comment voulez-vous qu'elle accepte avec plaisir ces couronnes, tressées par des mains souillées du sang des pauvres et chargées de tant d'injustices ? Comment pourrait-elle agréer les *Salve Regina* chantés par des langues imbues de paroles obscènes et de discours deshonnêtes ? Ah ! non, non, ce n'est pas là honorer Marie, mais plutôt l'outrager indignement ! C'est vouloir que Marie ne soit pas seulement la protectrice des pécheurs, mais même des péchés. Aussi je ne crains pas de dire que des pécheurs semblables ne sont pas de vrais serviteurs de Marie, mais de faux dévots, que leur dévotion ne leur servira de rien ni pendant la vie, ni à la mort, et que l'enfer est déjà ouvert pour les recevoir. — Et qu'avons-nous à faire ? — Faites ce que la sainte Vierge recommanda à Hugo, comme une condition indispensable pour être son serviteur : « Hugo, lui dit-elle, change de vie, si tu veux me plaire. » Représentez-vous qu'elle vous dit pareillement : Si vous voulez que votre dévotion me soit agréable, changez de vie, renoncez au péché, faites une bonne confession, et faites marcher de pair ces deux choses, la conversion à Dieu et la dévotion à Marie. — Allons, mes frères, si nous voulons jouir de la protection de la très-sainte Vierge, jetons-nous à ses pieds, frappons-nous la poitrine, et demandons-lui sincèrement pardon. Pardonnez-nous, ô Vierge sainte, si jusqu'ici nous n'avons pas été vos véritables serviteurs, mais de faux dévots. Pardon, ô Marie, pardon ! Nous sommes fermement résolus de changer de vie. — Ah ! si telles sont vos dispositions, que chacun de vous répète avec Hugo : Hugo ne sera plus Hugo ; je ne serai plus le même, non, non, je ne serai plus ce que j'ai été. Heureux celui qui le dit vraiment de cœur, et plus heureux encore celui qui en viendra à l'exécution et

changera réellement de vie ! Nous voici à vos pieds, ô Vierge Mère ! résolus de renoncer totalement à nos mauvaises habitudes. Nous vous offrons notre cœur sans réserve, et nous protestons que nous ne serons plus ce que nous avons été par le passé. Nous fréquenterons désormais les sacrements, et notre vie sera une vie de piété, de mortification et de pénitence jusqu'à la mort. Telle est la résolution que nous formons, et nous l'accomplirons, si vous daignez, ô tendre Mère, nous accorder, comme nous l'espérons, votre miséricordieuse protection. — *Salve Regina.*

XIV^e ENTRETEN.

MARIE, CONSOLATRICE DES AFFLIGÉS.

I. Ames affligées et inconsolables, essuyez vos larmes ; pourquoi ces chagrins, ces tristesses, ces abattements ? Voulez-vous une consolation dans vos peines, un remède efficace dans vos afflictions ? Mettez en pratique le conseil que vous donne le pieux Thomas à Kempis. Et quel est-il ? Le voici : *Si consolari in omni tribulatione quæritis, accedite ad Mariam, et omnia gravamina vestra aut cito recedent, aut leviora fient* : Oui, « recourez à Marie, mes chers auditeurs, et toutes vos tribulations, ou s'évanouiront bientôt, ou vous deviendront douces et légères. » C'est une vérité manifeste que Marie est en effet le refuge des malheureux, la consolation des affligés : *Consolatrix afflictorum* : tel est le titre que lui donne l'Eglise. C'est cette Mère tendre et dévouée qui, dans toutes nos misères, est toujours prête à nous secourir, et console quiconque met en elle sa confiance.

Voyez un petit enfant à qui on a fait peur : s'il le peut, il court aussitôt se cacher dans le sein de sa mère, et une fois entre ses bras, il ne craint rien, il ne s'épouvante de rien, il repose doucement. Ainsi, mes frères, devons-nous nous jeter nous-mêmes entre les bras de Marie, notre bonne mère. Oh ! quelle paix, quelle consolation l'on goûte à l'ombre de ce palmier céleste ! Ah ! non, certes, sous la protection de Marie, il n'y a rien à craindre : elle veille sur ses serviteurs, les met à l'abri de tous les fléaux du ciel et de la terre, et les arrache même parfois des bras de la mort. Vous allez en voir un exemple.

II. Une noble dame, très-dévotement envers la Mère de Dieu, eut soin de faire sucer avec le lait cette tendre dévotion à son fils, et lui apprit à réciter fréquemment l'*Ave Maria*, en ajoutant à la fin ces paroles : *Virgo benedicta, esto mihi adjutrix in hora mortis meæ*, c'est-à-dire : « Vierge bénie, assistez-moi à l'heure de ma mort. » Cet enfant entra en qualité de page à la cour d'un prince ; mais comme, dans les cours, les occasions de se perdre ne manquent pas, il devint si méchant qu'il en fut honteusement chassé par le prince. Il ne put supporter la confusion d'un tel renvoi, et n'osant retourner chez ses parents, il se fit par désespoir brigand de grand chemin et se réfugia dans une forêt. Après avoir exercé pendant plusieurs années ce métier infâme, il tomba entre les mains de la justice, et fut condamné à la potence. La nuit qui précédait sa mort, il s'abandonnait dans sa prison à ses sombres pensées : Malheureux que je suis ! se disait-il ; quelle infamie accompagnera ma mémoire ! quel déshonneur pour ma maison ! Quel chagrin mortel doit éprouver ma pauvre Mère !... Au milieu de ces agitations et de ce désespoir, voilà que le démon lui apparaît, sous la forme d'un homme noir et terrible. « Pourquoi te lamentes-tu ? lui dit-il ; pourquoi te désespères-tu ? Si tu veux faire ce que je vais te pro-

poser, non-seulement je te délivrerai des angoisses présentes, mais je te mettrai en liberté et te ferai nager plus que jamais au sein des plaisirs. » — Grand Dieu ! comme la crainte de la mort aveugle l'homme ! « Je ferai tout ce que tu voudras, dit le malheureux, pour que tu me délivres des maux qui m'accablent. Qu'ai-je donc à faire ? » — « Tu dois renier le Christ. » — Il réfléchit un instant, puis prononça ces paroles impies : « Je renie le Christ. » — « Tu dois renier les sacrements. » — « Je renie les sacrements. » — « Tu dois renier la sainte Trinité. » — « Je renie la sainte Trinité. Est-ce tout ? » — « Il ne te reste plus qu'une chose à faire, après quoi je serai content. Tu dois renier la Mère de Dieu » — « Oh ! pour cela, non, dit le jeune homme ; la Mère de Dieu a toujours été ma patronne de prédilection, je ne la renierai jamais. Bien mieux, je me recommande à elle en ce moment même. » Et se jetant à genoux, il récita l'*Ave Maria*, avec son invocation accoutumée : « Vierge bénie, assistez-moi à l'heure de ma mort. » Il n'en fallut pas davantage. Soudain la sainte Vierge lui apparut, et, mettant le démon en fuite, elle consola le prisonnier, l'encouragea à confesser ses péchés, et l'assura de son côté qu'elle ne l'abandonnerait jamais, puis disparut. O douce Mère de miséricorde ! véritable consolatrice des affligés ! Mais le prodige ne se termina pas là. Ecoutez la suite. Après qu'il eut fait sa confession, comme on le conduisait au supplice, il ne cessait de répéter à haute voix : « O Vierge bénie, assistez-moi à l'heure de ma mort. » Or, ses yeux ayant rencontré le long du chemin une statue de la sainte Vierge, il la salua aussitôt avec la même invocation. La sainte image alors se redressa sur ses pieds en présence de tout le monde et inclina la tête en signe de gratitude. Voyant cela, il pria les exécuteurs de la justice de lui permettre de baiser les pieds de cette statue. On le lui

permet. Mais, ô prodige ! tandis que le jeune homme baise la tête pour embrasser les pieds de la sainte image, Marie étend la main, et saisissant le bras du condamné, le serre avec tant de force qu'il fut impossible aux bourreaux, malgré tous leurs efforts, de le lui arracher. Elle ne voulut le relâcher que lorsque la justice eut levé sa sentence ; car le peuple voyant un si grand miracle, se mit à crier : grâce ! grâce ! C'est ainsi que ce malheureux fut soustrait à toutes ses angoisses, à toutes ses afflictions et à la mort même.

III. Que dites-vous, mes bien-aimés, en entendant un exemple si remarquable ? Votre cœur n'en est-il pas touché ? ne le sentez-vous pas s'embraser d'amour pour une mère si compatissante ? Ne trouvez-vous pas que Marie soit le refuge des malheureux, la véritable consolation des affligés ? Allons donc, recourez à cette source de miséricorde, et dans toutes vos tribulations, dites avec l'Eglise : *Consolatrix afflictorum, ora pro nobis*. Ou plutôt jetez-vous entre ses bras, et reconnaissez votre folie d'avoir fait si peu de cas jusqu'ici de la protection de Marie ; prosternez-vous à ses pieds et demandez-lui pardon de vos oublis outrageants. Pardon, ô Marie, pardon ! Consolez-nous, ô Vierge sainte ! en nous pardonnant tant d'ingratitude. Pardon, ô Marie, pardon ! — Protestez aussi qu'à l'avenir vous voulez, dans tous vos besoins, recourir à Marie, vous confier en Marie, et que vous ne voulez d'autre consolation que Marie. Et afin d'obtenir son assistance dans les angoisses suprêmes de la mort, apprenez aussi cette belle prière : *Virgo benedicta, esto mihi adjutrix in hora mortis mee* : « Vierge bénie, assistez-moi à l'heure de ma mort. » Répétez-la souvent ; particulièrement lorsque vous passez devant une image quelconque de la sainte Vierge, récitez un *Ave Maria*, en y ajoutant : « Vierge bénie, assistez-moi à l'heure de ma mort. » Oh ! si vous

êtes fidèles à cette pratique, vous pourrez espérer de vivre et de mourir entre les bras de Marie. — *Salve Regina.*

XV^e ENTRETEN.

DU SAINT ET PUISSANT NOM DE MARIE.

I. Oh ! que vous vous estimeriez heureux, mes chers auditeurs, si vous aviez le bonheur de posséder une parcelle de la sainte relique des cheveux de la très-sainte Vierge, conservée dans ce reliquaire que vous voyez exposé sur l'autel. La ville de Paris se félicite d'avoir une goutte de son lait virginal, la ville de Pérouse, de posséder l'anneau de ses épousailles avec saint Joseph, la ville d'Assise, d'avoir le voile de cette auguste reine, et la ville de Prato, de conserver sa ceinture. Et vous, je le répète, que vous vous estimeriez heureux si vous pouviez avoir un seul de ses cheveux sacrés ! Eh bien ! sans toucher à ce pieux reliquaire, je veux ce matin vous faire présent d'une relique de la très-sainte Vierge, mais de la plus belle, la plus riche, la plus sainte qui se conserve dans l'Eglise. Et quelle est donc cette relique si précieuse ? La voici : c'est le saint nom de Marie, relique d'un prix incomparable qui fut tirée des trésors de l'adorable Trinité, dit saint Pierre Damien : *De thesauro divinitatis Mariæ nomen evolvitur* ; relique si vénérable, qu'au dire de notre séraphique docteur, saint Bonaventure, elle met en fuite tous les démons et est insupportable à l'enfer : *Maria est mare amarum diabolo et angelis ejus.* Ecoutez, je vous prie, quelle est la vertu et la puissance de cette relique, afin que dans

vos nécessités vous puissiez aussi vous en servir avec une foi vive.

II. Il y avait un prince qui, à raison de la tendre dévotion qu'il portait à la sainte Vierge, ordonna à tous les gens de sa maison de répondre, quand on les appellerait : *Ave Maria*. Il apprit même à un oiseau qu'il tenait en cage à proférer les mêmes paroles. Il était vraiment délicieux d'entendre ce rossignol de paradis, dirai-je, qui dès l'aurore se mettait à chanter doucement : *Ave Maria, Ave Maria*. Si quelqu'un s'approchait de sa cage, ou frappait à la porte de son maître, aussitôt il entendait l'oiseau lui répondre : *Ave Maria, Ave Maria*. Or, il arriva qu'un jour la porte de la cage étant restée ouverte, l'oiseau s'envola ; comme il voltigeait en l'air, il fut assailli par un milan, qui, les ailes étendues, fondit sur lui pour le dévorer. Déjà il ouvrait les serres et allait le mettre en pièces. Le petit oiseau, effrayé du danger où il se trouvait, se mit à crier : *Ave Maria, Ave Maria*. Chose étonnante ! dit saint Mélicon, qui rapporte le fait, le milan, en entendant le nom de Marie, tomba mort à terre, comme frappé de la foudre, et l'oiseau triomphant continua de chanter : *Ave Maria, Ave Maria*. Vous voyez quelle est la puissance et la vertu de ce nom sacré même dans la bouche d'un petit animal, qui ne comprend pas ce qu'il dit. Quelle force et quelle vertu n'aura-t-il donc pas dans la bouche d'un homme qui le prononce dévotement ? Une pieuse jeune fille en fit l'essai. Elle avait résolu de se faire religieuse ; le démon, pour l'en détourner, lui apparaissait de diverses manières, exposant à ses yeux les délices du monde, et les incommodités qu'elle aurait à souffrir au couvent ; en un mot, il mettait tout en œuvre pour la faire renoncer à son pieux dessein ; mais la jeune fille, résistant à la tentation, le chassa honteusement et se moqua de lui. Un jour le démon, furieux de ne pouvoir arriver à ses

fins, la saisit et fit tous ses efforts pour la précipiter par la fenêtre. La vertueuse fille invoqua aussitôt le saint nom de Marie, en disant : *Ave Maria, Ave Maria*, et le démon fut contraint de lâcher prise. « Ah ! lui dit-il, si en ce moment tu n'avais pas prononcé le nom de cette femme, certainement je t'aurais jetée en bas et tuée. » Cela dit, il disparut et ne l'inquiéta plus jamais.

III. C'est donc votre faute, pécheurs, c'est votre faute si vous succombez à toutes les tentations, si vous êtes vaincus à chaque assaut du démon. Pourquoi n'employez-vous pas cette sainte relique ? en d'autres termes, pourquoi ne vous recommandez-vous pas à Marie ? Pourquoi n'appellez-vous pas, de cœur et de bouche, Marie à votre secours ? Ah ! si vous le faisiez, comme les démons prendraient rapidement la fuite, comme les tentations s'évanouiraient, comme vous seriez aisément victorieux, comme vous vivriez saintement ! Faites-le donc, je vous en conjure par l'amour que vous portez à vos âmes ; faites-le dès que vous sentez la tentation arriver ; suivez alors le conseil de saint Bernard : *Mariam cogita, Mariam invoca* : « Pensez à Marie, invoquez Marie. » Si vous êtes surpris par quelque accident imprévu, ou si vous appréhendez quelque sinistre, aussitôt recourez à Marie. En un mot, dans vos peines, dans vos difficultés spirituelles ou corporelles, pensez à Marie, invoquez Marie : *Mariam cogita, Mariam invoca* ; prononcez le nom sacré de Marie, et je vous donne l'assurance que cette sainte relique vous préservera de tous les maux en cette vie et dans l'autre. — Remarquez cependant que plus une relique est précieuse, plus elle est digne de vénération, aussi tous les saints invoquaient-ils le nom sacré de Marie avec une piété et un respect extraordinaires. Que dire donc de ces malheureux qui déshonorent ce saint nom, qui le

blasphémement et qui, dès qu'ils sont en colère, déchargent leur fureur en disant : *Par la Vierge Marie!* comme si ce nom auguste était plus vil que la boue des rues? Et vous, vous qui tant de fois l'avez prononcé en vain, jetez-vous aux pieds de la très-sainte Vierge, et demandez-lui humblement pardon. Ah! pardonnez-nous, ô Marie, pardonnez tant d'abus de langue, que nous avons commis en profanant votre saint nom. Pardon, ô Vierge sainte, pardon! Bien mieux, éprenez-vous tous d'amour pour un si beau nom. Le nom de Marie, ah! je voudrais vous le voir graver dans le cœur pour l'aimer toujours, sur la langue pour la louer sans cesse, sur les yeux pour la contempler sans fin, sur les mains pour toujours la servir. Je voudrais vous voir penser continuellement à Marie, invoquer continuellement Marie, honorer continuellement Marie. En un mot, je voudrais que vous et moi nous véussions toujours avec Marie, pour mourir sous la protection de Marie, et partager éternellement dans le ciel la félicité de la bienheureuse Vierge Marie. Amen.

La pratique que je vous recommande, c'est de vous abstenir de laitage tous les samedis en l'honneur de Marie, de mortifier le sens du goût ces jours-là, et même de jeûner, selon la ferveur de chacun. — *Salve Regina.*

PETIT DISCOURS

A FAIRE APRÈS LA PROCESSION OU L'ON PORTE SOLENNELLEMENT
L'IMAGE DE LA SAINTE VIERGE.

Spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.

Nous sommes devenus en spectacle au monde,
aux anges et aux hommes. I Cor. 4, 9.

I. Quel beau spectacle pour le ciel tout entier, que la pieuse procession que vous venez de faire en l'honneur de Marie, notre glorieuse patronne ! Oui, tous les chœurs des anges, à la vue d'un trône si bien orné, d'un cortège si bien composé, à la vue de cette pompe et de ce pieux enthousiasme avec lequel vous avez exalté leur auguste reine sur la terre, tous les chœurs des anges ont tressailli de joie dans le ciel, et célébré de concert les gloires de Marie. N'entendez-vous pas les joyeux échos que le ciel envoie de toutes parts à la terre : Vive Marie, Vive Marie ! Et nous, mes frères, que ferons-nous ? Je veux que ce soir nous rivalisions avec les esprits célestes. Oui, oui, qu'ils soient plus saints que nous, plus justes, plus fidèles à Dieu, je les en félicite ; mais il est une gloire que je veux que nous revendiquions, c'est de ne le céder ni aux anges, ni aux saints en amour envers Marie, notre puissante avocate. Et pour montrer que nos paroles s'accordent avec nos sentiments, dites tous par trois fois et d'une voix qui retentisse jusqu'aux oreilles des anges dans le ciel : Vive Marie ! Vive Marie ! Vive Marie ! Les esprits

célestes, saintement jaloux de nos pieux transports, ne veulent pas se laisser vaincre, et leurs joyeux accents, leurs *vivat* redoublés font résonner d'un bout à l'autre les voûtes du ciel : Vive Marie ! Vive Marie ! Ne leur cédon pas, mes bien-aimés ; que ce soit plutôt à qui de nous enverra le *vivat* à Marie avec la voix la plus forte, la plus sonore, et l'enthousiasme le plus ardent ; voyons, répétez tous avec des transports d'amour : Vive Marie ! Vive Marie !

II. Qui pourrait douter maintenant que la très-sainte Vierge, témoin du haut du ciel de la tendresse de nos sentiments à son égard, n'étende le cœur et la main pour répandre sur nous ses plus larges bénédictions ? Oui, ayez confiance dans la souveraine bonté de cette Vierge incomparable, et je vous assure qu'elle est toute prête à bénir cette ville (ou le village de N.). Bénissez-la donc, ô Vierge sainte, bénissez-la. Et vous tous, préparez-vous à recevoir un déluge de bénédictions ; car, s'il faut vous dire ce que je pense, il me semble qu'en ce moment la Reine des cieux, du haut de son trône, promène ici-bas ses regards, et cherche parmi nous un nouveau sujet de joie pour son cœur, un nouveau lustre à sa gloire. Et avec quelle satisfaction elle contemple la tendre piété dont vous honorez cette chère et pieuse image qui la représente, sous le titre de Notre-Dame du saint amour : *Mater pulchræ dilectionis!* Profitez tous d'une si belle occasion : avant donc que la très-sainte Vierge répande sur vous ses bénédictions, et pour que ses bénédictions soient fécondes en fruits de salut, recueillez-vous en vous-mêmes, et que chacun tâche de lui faire quelque pieuse offrande, comme serait, par exemple, de ne jamais plus commettre de péché mortel, de renoncer à tel vice, d'embrasser quelque vertu, ou toute autre semblable.

III. Pendant que vous serez tous recueillis dans un religieux silence, je consacrerai à la sainte Vierge, au nom de tous, votre ville, qui est aussi ma ville chérie, (ou le village de N.), et je la mettrai sous le manteau de sa puissante protection. J'emprunterai à cet effet la pieuse pensée de Constantin-le-Grand. Ce religieux empereur, après avoir fait bâtir la ville de Constantinople, y fit élever au milieu de la grande place une statue du divin Rédempteur; puis, en face de cette statue, il fit placer la sienne propre, avec une bandelette d'or qui lui sortait de la bouche pour aller se terminer aux pieds du Sauveur, et portait cette inscription : *Tibi, Christe Deus, hanc urbem commendo* : « C'est à vous, Jésus-Christ vrai Dieu, que je recommande cette ville. » Qu'il me soit permis de me servir, non pas d'une statue muette, mais de vos cœurs, dont je formerai un seul cœur, pour présenter par sa bouche une semblable supplique à Marie : *Tibi, Maria mater Dei, hanc urbem commendo*. O Vierge sainte, mère de Dieu, puissante reine, ce peuple qui vous est tout dévoué, vous recommande sa ville et la mienne. Vous voyez du haut du ciel, ô Marie, que ce n'est point du bout des lèvres, mais du fond du cœur, que ce peuple religieux vous exprime les sentiments d'une tendre dévotion : exaucez donc ses larmes ; il proteste assez par ses soupirs qu'il a mis en vous toute sa confiance, qu'il attend tout de votre libéralité. S'il en est qui jusqu'ici vous ont été infidèles, voyez-les tous repentants et prosternés à vos pieds (mettez-vous tous à genoux). Voilà, ô Vierge sainte, que pénétrés de douleur, et les larmes aux yeux, ils vous demandent pardon de leur inconstance et de leur peu de fidélité. Pardon, ô Marie, pardon ! Dites-le tous : Pardon, ô Marie, pardon !

IV. Oh ! maintenant vous voilà bien disposés à recevoir la bénédiction ; et pour que cette bénédiction soit

la source de beaucoup d'autres, j'oserai supplier la sainte Vierge de vous bénir de la même manière que vous a bénis ces jours derniers son divin Fils, c'est-à-dire de vous donner la double bénédiction que le saint patriarche Abraham donna à son fils Isaac : *De rore cœli, et de pinguedine terræ*¹, bénédiction terrestre et bénédiction céleste. Daignez, ô Marie, abaisser un regard de bienveillance sur ce peuple, si dévot envers vous. Bénissez d'abord tous ceux qui sont ici présents, puis les absents, leurs amis et leurs bienfaiteurs ; bénissez leurs champs, leurs biens, leurs fruits, leurs semailles ; bénissez leurs bestiaux et préservez-les de toute contagion ; bénissez leurs malades et leurs enfants ; en un mot, bénissez tous leurs biens temporels. Mais ce n'est là qu'une demi-bénédiction, c'est la bénédiction terrestre : *de pinguedine terræ*. Quelle est la bénédiction céleste : *de rore cœli* ? C'est la bénédiction de l'âme, et c'est celle qui me touche le plus. C'est votre âme surtout que je désire que la sainte Vierge bénisse. Bénissez, ô Marie, bénissez les âmes, afin qu'aucun de ceux qui m'écoutent ne soit damné, mais que tous se sauvent. — Il vous paraît peut-être difficile de vous sauver ? Erreur ! Écoutez-moi bien : devenez tous dès ce soir de véritables serviteurs de Marie, et je vous garantis que vous vous sauverez tous. Saint Dominique arracha l'aveu de cette vérité à un démon, qui parlait par la bouche d'un possédé : « Dis donc, vilaine bête, lui demanda saint Dominique, est-il jamais tombé en enfer quelqu'un qui ait été vraiment dévot envers Marie ? » — Le démon ne voulait point répondre, mais forcé à la fin par un commandement exprès : « Je confesse malgré moi, dit-il, qu'aucun vrai serviteur de Marie n'est tombé jusqu'ici en enfer et n'y tombera jamais. »

(1) *Gen. 27, 28.*

Consolez-vous donc, mes frères, embrassez avec ferveur la dévotion à Marie et vous voilà tous sauvés. Mais quel est, quel est le véritable serviteur de Marie? Celui qui est véritablement ennemi du péché mortel. Faites tous maintenant un acte de contrition pour écraser la tête à ce monstre infernal, le péché mortel; demandez donc tous de nouveau pardon à Dieu et à la sainte Vierge, en disant: Pardon, mon Dieu; pardon, ô Marie!... Présentement joignez les mains afin de recevoir la bénédiction de la sainte Vierge, tandis que je ferai mouvoir cet étendard... Mais un moment: pour appeler sur vous sa bénédiction, j'emprunterai, en m'adressant à elle, les paroles mêmes de l'Eglise: *Visita, quæsumus, beatissima virgo Maria, civitatem nostram*. Daignez, ô bienheureuse Vierge Marie! visiter notre ville et la regarder d'un œil de bonté; *et omnes insidias inimici ab ea longe repelle*: éloignez-en toutes les embûches de l'ennemi infernal. les trahisons, les guerres, la disette, les tremblements de terre, les maladies contagieuses, la mortalité des bestiaux et toutes les autres calamités. *Angeli tui sancti habitent in ea*: que vos saints anges y habitent en troupes nombreuses pour la défendre; *et benedictio tua sit super nos semper*: et que votre bénédiction soit toujours sur nous, qu'elle nous couvre à jamais. — Maintenant joignez tous les mains, et tandis que Marie vous bénira, dites trois fois: Vive Marie! Vive Marie! Vive Marie!

SERMONS

POUR

LES PROCESSIONS DE PÉNITENCE.

SERMONS

POUR

LES PROCESSIONS DE PÉNITENCE.

PREMIÈRE PROCESSION.

PREMIER MOTIF.

NÉCESSITÉ DE LA PÉNITENCE.

Ou la pénitence, ou l'enfer : ô sentence terrible!
Pénitence, fidèles, pénitence !
Ne dites pas : si je me damne, je ne serai pas seul.
En si mauvaise compagnie la peine ne fait que s'accroître.

I. Quelle terrible sentence ! ou la pénitence, ou l'enfer : quelle terrible sentence ! Comprenez-le bien : ou l'enfer, ou la pénitence. Mille fois heureux celui qui n'a jamais péché ! Je ne m'adresse pas à lui ; je suis indigne de baiser la trace de ses pas. Mais que celui qui a péché m'entende bien : ou l'enfer, ou la pénitence. Qu'il lise sur cette bannière ; ce qui est écrit ici l'est pareillement au ciel et par le doigt de Dieu même : ou la pénitence, ou l'enfer. — Mais, père, ne pourrait-il pas y avoir un certain milieu qui ne fût ni la pénitence, ni l'enfer ? — Non, mes frères, non ; pour quiconque a péché grièvement, il est écrit : Ou la pénitence, ou l'enfer ! Eh bien ! qu'en dites-vous ? quel parti prenez-

vous? Soyez bénis avant même que je ne vous aie intimé ou la pénitence ou l'enfer, je vous trouve tout adonnés à la pénitence. Ah! bénies soient ces disciplines que vous avez en main, bénies soient ces croix qui pèsent sur vos épaules, bénies soient ces épines qui couronnent vos têtes, bénies soient surtout ces larmes qui coulent de vos yeux, et mille fois bénie cette réconciliation, cette restitution; cette confession générale, à laquelle vous êtes préparés! Soyez bénis, oui, soyez bénis! Mais s'il y avait parmi vous quelque pécheur obstiné qui, ayant horreur de la pénitence, me répondit comme le fit un jour ce scélérat, lequel, exhorté par un saint prêtre à briser une liaison criminelle et à faire pénitence de ses désordres, parce qu'autrement il expierait ses infamies en enfer, dans une fournaise de feu, se mit en fureur et dit : « Qu'ai-je donc à me soucier de pénitence et d'enfer? Si je me damne, patience! je ne serai pas seul; que Dieu fasse ce qu'il veut! » ah! s'il s'en trouvait un semblable ici, j'entrerais dans une sainte colère et je lui dirais : Cruel que tu es envers toi-même! Tu ne veux pas la pénitence? Eh bien! c'en est fait; à l'enfer, à l'enfer... Quelle frénésie peut faire parler de la sorte? *Si je me damne, patience!* Quoi! patience en enfer? Souffrir et souffrir en désespéré en enfer, mais pas de patience! — *Je ne serai pas seul!* C'est vrai; mais quelle affreuse compagnie que celle de tant de démons et de réprouvés! — *Que Dieu fasse ce qu'il veut!* Oui, Dieu exécutera une œuvre de sa justice; il en a même déjà tracé le modèle, et je veux que vous le voyiez : regarde-le tous, c'est le portrait d'un damné.

II. Le voilà, le voilà; ouvrez bien les yeux. Mon Dieu! mon Dieu! savez-vous de qui est ce portrait? C'est le vôtre, pécheur endurci, oui, c'est le vôtre, si vous ne vous convertissez pas ce soir. Comment vous

appelez-vous ? Un tel. C'est précisément votre portrait ; c'est vous le corps tout nu, les mains enchainées avec des chaînes de feu, un affreux serpent sur la tête, un aspic au cœur ; au milieu de flammes ardentes vous brûlerez en corps et en âme de cette manière, et pis encore. Et pour combien de temps ? Lisez ce qui est écrit là-haut en lettres de feu : *Tel vous serez à jamais*. Oui, c'est vous-même, et pas un autre, qui serez dans cette situation à jamais ! Ah ! je crois que c'est la sainte Vierge qui m'inspire en ce moment de me jeter à genoux à vos pieds, mes pauvres pécheurs, et de vous conjurer, les mains jointes, avec toute l'ardeur de mon âme, de faire tout ce que vous pouvez pour ne point aller en enfer : oui, mes frères et mes sœurs, ayez pitié de vous-mêmes, pitié de votre corps, pitié même de votre chair, qui n'est pas de pierre ni de bronze, mais au contraire si délicate que la brûlure d'une chandelle vous fait évanouir de douleur. Voyons, à quoi vous décidez-vous, mes frères ? Voici votre portrait, ce n'est pas le portrait d'un étranger, mais un portrait destiné à vous représenter si vous ne faites pénitence. Que dites-vous ? je veux entendre votre dernière résolution : que voulez-vous, la pénitence, ou l'enfer ! Que répondez-vous ? Quant à moi, je déclare avec ce fouet en main que je choisis la pénitence. Que ceux qui veulent m'accompagner élèvent la voix, et disent clairement et résolument : Pénitence, pénitence ! C'est à nous, mes chers pénitents, à donner le bon exemple ; donnons-nous la discipline jusqu'au sang, tandis que les autres verseront des larmes de repentir. Voyons, frappez-vous tous la poitrine, pleurez vos péchés, répétez tous à haute voix : Pénitence, pénitence ! Demandez tous pardon et miséricorde : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu !

III. Si parmi tant de pécheurs pénétrés de componction, il se trouve un endurci, voici le parti que je vais prendre, en désespoir de cause, pour le convertir. Vous savez que Pilate, avant de condamner Jésus à mort, le fit paraître à un balcon du prétoire, flagellé et couvert de sang, et à côté de lui un assassin nommé Barabbas ; puis demanda au peuple : A qui voulez-vous faire grâce de la vie, à Jésus, ou à Barabbas ? — Vive Barabbas ! crièrent ces impies ; vive Barabbas ! — Et de Jésus, que voulez-vous que j'en fasse ? — Crucifiez-le, crucifiez-le ! répondirent-ils. Je veux vous proposer ce soir un choix à peu près semblable. Voici d'un côté Jésus crucifié, et de l'autre le portrait de telle personne que vous savez. Or, dites-moi maintenant, lequel voulez-vous faire régner dans vos cœurs, Jésus ou cette misérable créature avec laquelle vous avez commis tant de péchés ? Cette fois je connaîtrai vos sentiments. Que ceux qui n'aiment point Jésus, ou qui préfèrent aller en enfer plutôt que de renoncer à une créature, ne parlent ni ne bougent ; mais que tous ceux qui veulent que Jésus vive et règne dans leurs cœurs, le disent et le déclarent hautement, en criant avec moi, par trois fois : *Vive Jésus !* — Vous avez bien raison, mes chers frères, de vouloir que Jésus vive dans vos cœurs. Et ne voyez-vous pas tout ce que Jésus a fait pour vous ? Comptez ces plaies, regardez ce sang ; comment votre cœur à cette vue ne serait-il pas attendri ? Qui donc sera le premier parmi vous à demander pardon et miséricorde à ce divin Sauveur ? Voulez-vous le savoir ? Eh bien ! c'est celui d'entre nous qui a été jusqu'ici le plus grand pécheur. Ah ! c'est bien moi, dans ce cas, oui, c'est moi, mes frères. Je vous demande pardon de tant de péchés, ô mon doux Jésus ! Pardon, ô mon Jésus, pardon ! Mon doux Jésus, pardon ! — Si vous aussi vous avouez que vous avez été de grands pécheurs, demandez-lui pareil-

lement pardon avec une vive douleur. Elevez tous la voix et dites du fond du cœur : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu !

IV. Concluons donc. Vous vient-il encore en pensée de dire : Si je me damne, je ne serai pas seul ; que Dieu fasse comme il lui plaît ? Ah ! je crains bien que cette nuit même Dieu n'accomplisse ses desseins sur quelqu'un d'entre vous, et ne donne au démon la permission d'emporter son âme en enfer. C'est de vous que je parle, obstiné, qui n'êtes nullement touché à la vue de tant de larmes ; de vous, qui ne voulez pas confesser ce péché caché depuis si longtemps, qui refusez de vous réconcilier avec votre ennemi, ou d'en finir avec cette fréquentation. Qui sait si cette nuit même vous ne serez pas frappé de mort subite, et si la justice divine ne s'accomplira pas en faisant de vous un véritable damné ? Ah ! tremblez, mon pauvre pécheur, tremblez que les démons ne s'apprêtent à faire à leur tour une procession dans ces rues, et que, comme nous avons porté ce soir votre portrait, ils ne portent eux, processionnellement pendant la nuit, votre âme en enfer. Oh ! quel malheur si demain matin on venait à apprendre quelque événement tragique. Un tel est tombé mort à l'improviste, et le démon l'a emporté. Quelle épouvante ! Pour qu'il n'arrive point de catastrophe pareille, que voulez-vous, la pénitence ou l'enfer ? La pénitence, mes frères, la pénitence ! Frappez-vous la poitrine, et tous ensemble criez : Pénitence, pénitence !

V. Mais cette pénitence ne suffit pas, mes bien-aimés. Les Musulmans pratiquent plus d'austérités que nous en l'honneur de leur faux prophète : ils se coupent les chairs avec des couteaux, ils se couvrent de plaies de la tête aux pieds. Les soldats qui sont maintenant à la guerre font plus encore, puisque, pour une vaine gloire,

pour un point d'honneur, ils se précipitent par milliers sur la pointe des épées. Cette pénitence matérielle ne suffit donc pas. Celle que nous devons faire pour éviter l'enfer consiste, savez-vous en quoi? à confesser tous ses péchés, à renoncer à toutes les occasions dangereuses, telles que la fréquentation, les liaisons coupables, les jeux, les mauvaises conversations, les cabarets; à se reconcilier avec ses ennemis, à restituer le bien d'autrui, en un mot, à mettre ordre aux affaires de sa conscience au moyen d'une bonne confession. Voilà la pénitence véritable; et si le démon cherche à vous en détourner, servez-vous de l'expédient qu'employait saint Antoine, abbé, lorsque le démon venait lui inspirer du dégoût pour sa vie austère et solitaire: Fort bien, répondait-il au tentateur, mais l'enfer? — Si l'esprit malin lui représentait les plaisirs, les divertissements, les honneurs: — Bien, bien, mais l'enfer? — S'il le tentait de retourner dans le monde et de quitter son désert: — Bien, bien, mais l'enfer? — Et ainsi, avec l'enfer devant les yeux, il triompha de ce mortel ennemi et s'assura le paradis. Peut-être que dès cette nuit même le diable vous portera à commettre quelque faute grave: Bien, bien, répondez-lui, mais l'enfer? — Il vous fera prendre en dégoût et la mission, et les sermons, et la confession générale; renvoyez-lui constamment cette réplique: Fort bien, mais l'enfer? Oh! quel beau stratagème! renvoyer à l'ennemi le trait même qu'il a lancé, et avec la pensée de l'enfer, se préserver corps et âme de l'enfer. Esprit-Saint, gravez dans toutes les âmes un si précieux souvenir, une si salutaire réflexion.

SECOND MOTIF.

LA MORT.

O mort, ô mort ! ah ! quelle sombre pensée !
 Penses-y, ô pécheur, si tu veux rester éveillé.
 De ne point te convertir tu as grand tort ;
 Si tu vis aujourd'hui, demain tu seras mort.

I. « Si tu vis aujourd'hui, demain tu seras mort. »
 L'avez-vous entendu, mon pauvre pécheur ? Aujourd'hui en vie, demain mort. Oui, oui, ce n'est pas là un cas imaginaire ; il est très-probable que demain quelqu'un d'entre vous sera mort, étendu dans un cercueil, porté à l'église, jeté en terre. Ah ! quelle terrible surprise ce serait pour ce malheureux qui vit entre les mains du démon ! Où êtes-vous, pécheur obstiné ? Regardez un peu un de ces flambeaux : remarquez-vous comme il brûle bien ? Mais à la fin il cessera de brûler, et il n'en restera plus qu'un petit bout, à peine suffisant pour attester ce qu'il fut. Il en est ainsi de votre vie, infortuné ! Vous vivez plongé dans la fange du vice impur ; mais à la fin vous cesserez de vivre, et il ne restera de vous sur la terre qu'un tas d'ossements qui pourront à peine faire dire, ceci fut un homme. Or, si ce coup de la colère divine éclatait sur vous cette nuit même, dans quel état se trouve votre conscience ? Comment avez-vous jusqu'ici pleuré vos péchés ? Quelle pénitence en avez-vous faite ? Ne viendra-t-il donc jamais le jour où vous vous déciderez à détester une vie si criminelle ! Oui, ce jour, le voici ; cette procession de pénitence se fait pour vous. Embrassez donc les peids de Jésus crucifié, et, vous frappant la poitrine, demandez-lui pardon et miséricorde, comme si vous deviez tomber mort cette nuit. Pardon, criez-lui du

fond du cœur, comme si c'était pour la dernière fois. Pardon, mon Dieu! pardon et miséricorde! — Ah! quelle froideur! Demandons tous pardon en faisant pénitence. Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! ou plutôt embrassez tous la pénitence, en disant: Pénitence, pénitence!

II. Mais une simple pénitence extérieure ne suffit pas; et j'ai surtout à cœur de faire tomber vos illusions. Je veux que vous vous en retourniez tous chez vous désillusionnés, et pour cela je ne trouve pas de meilleur moyen que de vous envoyer consulter les morts. Attention donc. Le mauvais riche, pour empêcher que ses frères ne tombassent en enfer, pria Abraham de leur envoyer un mort qui leur annonçât la vérité: « Si quelque mort, disait-il, allait les trouver, ils feraient pénitence: » *Si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent*¹. Il est de fait que les prédications des morts sont très-efficaces. Pour moi, je suis trop froid, mes paroles ne touchent point; un mort, oui, un mort sera le missionnaire le plus propre à vous convertir. Eh bien! puisqu'il en est ainsi, qu'un mort monte sur cette estrade pour vous prêcher la vérité. Le voici, le voici... regardez-le bien. Qu'est-ce que cet objet que je tiens en main? Vous le voyez tous, c'est une tête de mort. Et de qui est cette tête? Serait-ce la tête de quelque puissant monarque, de quelque riche marchand, d'un ecclésiastique dissolu qui n'aurait pas tenu compte des obligations rigoureuses de son état? Non, mes frères, non. Voulez-vous savoir de qui elle est? C'est la tête d'une femme vaine, morte il y a peu d'années, dans l'hôpital d'une ville d'Italie. C'était une impudique connue de toute la ville. Plaise à Dieu qu'elle se soit convertie à l'article de la mort et qu'elle soit

(1) *Luc, 16, 30.*

maintenant sauvée ! mais si elle est damnée, comme il arrive d'ordinaire aux femmes de cette espèce, son âme où est-elle ? Laissons cependant son âme de côté ; approchez, jeunes gens, contemplez cette tête et détrompez-vous enfin une bonne fois. Où sont ces charmes, ces attraits avec lesquels elle a séduit tant de malheureux ? Remarquez bien : à la place des yeux, deux cavernes hideuses ; au lieu des joues, des fosses obscures ; au lieu des lèvres, quelques dents décharnées. Voyez, contemplez à votre aise... Ce n'est pas assez ; non, non, ne vous contentez pas de la regarder, mais écoutez aussi la voix terrible qui sort de cette tête : *Hodie mihi, cras tibi* : « A moi, aujourd'hui, à toi, demain. » Entends-tu, pécheur ? entends-tu, pécheresse ? *Demain à toi, demain à toi* ; à toi, esclave de cette maudite habitude ; à toi, chargé du bien d'autrui ; à toi, dont le cœur est pétri de haine ; à toi, à mourir bientôt, ton tour va venir. Ah ! Esprit-Saint, c'est à vous à briser ce soir les cœurs endurcis. — Dites-moi, si cette femme était damnée, et que ce soir, par une faveur spéciale de Dieu, elle ressuscitât et revint sur la terre, que ferait-elle, à votre avis ? Cacherait-elle ses péchés en confession ? refuserait-elle de pardonner à son ennemi ? se souillerait-elle encore de toutes sortes d'impudicités ? Non, non ; je vous dirai bien ce qu'elle ferait : elle vous arracherait des mains ces disciplines, et, s'il était possible, en composerait une seule pour sévir contre elle-même ; elle se mettrait les chairs en lambeaux, et Dieu sait quelles austérités elle pratiquerait ! Mais ce temps n'est plus pour la malheureuse ; à moi, à vous, le temps de faire pénitence est encore accordé. Que faisons-nous donc, mes chers pénitents ? Livrons-nous sérieusement à la pénitence ; oui, pénitence, mes chers confrères, pénitence ! Pratiquons-la comme si c'était pour la dernière fois. Pénitence, pénitence ! — Et vous autres, faites

voire acte de contrition, comme si ce devait être le dernier. Pleurez vos péchés, pleurez et dites par trois fois : Pardon, mon Dieu. Et pour plus d'assurance, demandez le temps de faire pénitence ; demandez-le, les larmes aux yeux : Du temps pour faire pénitence, du temps pour faire pénitence !

III. Vous avez bien raison de demander du temps pour faire pénitence ; car pour quelques-uns d'entre vous il en reste peu. Regardez cette tête et sachez que dans quelques jours peut-être, la tête de plusieurs d'entre vous ressemblera à celle-ci. Oui, oui, pour plusieurs d'entre vous les cloches sonneront dans peu de jours, pour plusieurs d'entre vous on prendra le deuil ; plusieurs d'entre vous mourront bientôt. Qui sera-ce ? Esprit-Saint, éclairez-nous tous aujourd'hui ! Ecoutez bien. Dans une procession de pénitence qui se fit à Gènes, il arriva qu'au milieu de la foule on jeta quelques ossements de mort dans le sein d'une dame. On chercha beaucoup à savoir quel était l'auteur du fait, mais on ne put rien découvrir. Cependant la dame étant venue à mourir quelques jours après, on conjectura que ç'avait été un avertissement du ciel. Ah ! si je savais qui doit mourir sous peu, je descendrais volontiers d'ici, pour aller, avec cette tête de mort, me jeter à ses pieds et lui dire : Prenez, mon frère, prenez, ma sœur, cette tête de mort : elle vous indique que c'est vous qui devez mourir incessamment. Le monde va bientôt finir pour vous ; relations, divertissements, affaires, tout va cesser : à votre tour à mourir en premier lieu. — Et vous, à quoi pensez-vous ? à quoi vous décidez-vous ? Sont-ce là des rêves, mes frères, ou la pure vérité ? Mais, grand Dieu ! si ce sont des vérités, et des vérités patentes, que faisons-nous ? Dites-moi, si tous tant que nous sommes, nous devons mourir en terminant cette procession de pénitence, quelle confes-

sion ne voudrions-nous pas avoir faite pendant ces jours de mission? Quelles résolutions de changer de vie, et surtout quelles pénitences nous ferions ce soir! Eh bien! faisons tout cela maintenant; pleurons maintenant amèrement nos péchés, versons des larmes sincères de repentir : pénitence, mes frères, pénitence! Frappez-vous tous la poitrine, pleurez tous vos péchés, pleurez-les comme si vous deviez mourir dans quelques heures. Embrassez tous de bon cœur la pénitence et dites tous : Pénitence, pénitence!

IV. Mais que serait-ce si quelques-uns d'entre vous dussent mourir, non-seulement dans peu de jours, dans peu d'heures, mais encore de mort subite? O Jésus! quel malheur! Et ce malheur est-il donc si rare? Eh! combien et combien de personnes sont allées le soir au bal, à la veillée, à une réunion, et le matin ont été trouvées mortes! Combien ont été frappées d'apoplexie en dormant! Combien ont été atteintes, dans l'acte même du péché, par les foudres de la malédiction divine! Comment se confesser alors? Comment se repentir? A Dieu ne plaise qu'il vous arrive comme à ce jeune débauché, qui ne répondait jamais qu'en plaisantant à ceux qui le reprenaient de ses désordres : « A quoi bon tant de frayeurs? disait-il; je veux me sauver avec trois mots seulement : Jésus, je me repens. » Un jour qu'il voyageait à cheval, un pont sur lequel il passait vint à s'affaisser sous lui, et en tombant dans la rivière, il proféra en effet trois mots, mais bien différents de ceux qu'il avait prémédités; il poussa un cri affreux, en disant : que le diable m'emporte! et il fut réellement emporté corps et âme, sans qu'on le revit jamais plus. — Donnez-moi ce crucifix, laissez-moi baiser ses pieds sacrés et lui demander une seule grâce : Voici, mon Jésus, la grâce que je vous demande : c'est le temps de faire pénitence, pour faire une bonne et sainte mort;

oui, du temps pour faire pénitence. — Et vous, pécheur, que faites-vous, vous qui avez vécu jusqu'ici au pouvoir du démon? Ah! malheureux, si vous continuez, vous mourrez entre les bras du démon. Mais non, mon pauvre pécheur; venez aussi vous jeter entre les bras miséricordieux de mon Sauveur, venez aussi demander du temps pour faire pénitence; demandez-le les larmes aux yeux: Du temps, mon Dieu, du temps pour faire pénitence. — Vous en avez du temps; que celui qui l'a ne l'attende pas. — Mais qu'avons-nous à faire, mon père? — Pénitence, mes frères, pénitence... Frappez-vous tous la poitrine, demandez tous pardon à Jésus-Christ. Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! Ou plutôt demandez-lui la grâce par excellence, la grâce d'une bonne et sainte mort. Ah! mon doux Jésus! je vous demande une bonne mort pour moi-même, je vous la demande pour tous. — Oui, Jésus est prêt à vous accorder une bonne et sainte mort, pourvu que vous lui promettiez tous de mener une bonne et sainte vie. Promettez-le donc à Jésus et commencez-la dès ce soir, avec une ferme résolution de ne jamais plus commettre de péché mortel. Que ceux qui le promettent sincèrement le signifient en répétant trois fois: Jamais plus de péché. Vous montrerez aussi votre résolution en portant sous vos vêtements un petit crucifix. C'est là le gage d'une bonne et sainte mort: Jésus-Christ sur le cœur, et quand vient la tentation vous portez la main au crucifix, en disant: Mon Jésus, miséricorde. Ce sera là un signe que vous ne voulez plus pécher, et que vous voulez vivre saintement afin de mourir saintement.

TROISIÈME MOTIF.

L'APPEL DE DIEU.

Aujourd'hui que Dieu vous appelle, ô pécheurs !

N'allez pas endurcir vos cœurs.

Aujourd'hui que Dieu vous appelle du haut de sa croix,

N'allez pas mépriser une si douce voix.

I. Voix douce, voix tendre, voix touchante ! Et de qui donc est cette voix si chère ? L'ignorez-vous ? C'est la voix de la miséricorde de Jésus, qui nous appelle tous, qui nous embrasse tous. Oh ! cette fois, il faut que les pécheurs, même les plus licencieux soient pris aux attraits vainqueurs d'une telle miséricorde. Où êtes-vous, mes pauvres pécheurs, vous, qui tant de fois vous êtes plaints en disant : Qui sait si Jésus me pardonnera ? Parole impie ! parole que je ne puis entendre ! elle a blessé mon Jésus, et l'a blessé au cœur. Qui sait si Jésus me pardonnera ? Ah ! les insensés ! Ecoutez ce que vous dit mon glorieux patron, saint Vincent Ferrier, et préparez-vous d'avance à fondre en larmes d'attendrissement à la vue de la tendre et amoureuse miséricorde que Jésus vous conserve au fond du cœur. Supposé, dit le saint, qu'un brigand fût assez audacieux pour s'introduire à la cour d'un roi, et là, sous les yeux mêmes du roi, égorger la reine son épouse et ôter la vie à tous ses enfants, et qu'ensuite il se jetât aux pieds du roi pour demander pardon de ses attentats, pensez-vous qu'il y aurait au monde un monarque assez généreux pour lui faire grâce ? Non, reprend le Saint, non, vous n'en trouveriez point. Par contre, supposez que lorsque la bienheureuse Vierge Marie vivait sur la terre, il se fût trouvé un pécheur assez pervers pour oser s'emporter contre cette Vierge Immaculée, lui enfoncer un poignard

dans la poitrine et l'étendre morte aux pieds de Jésus ; qu'il eût ensuite massacré tous les apôtres, tous les disciples les plus chers au Sauveur, et qu'un si grand pécheur, après ces énormes forfaits, se fût prosterné aux pieds de Notre-Seigneur pour lui en demander pardon avec un sincère repentir ; qu'aurait fait ce divin Sauveur ? Ecoutez, dit le Saint, ce qu'il aurait fait : non-seulement il lui aurait pardonné de bon cœur, mais il l'aurait serré sur son sein et remis en grâce aussitôt. O miséricorde ineffable de Dieu ! Comment, mes pauvres pécheurs, n'êtes-vous pas pénétrés, attendris ? Comment pouvez-vous retenir vos larmes à la vue de cette prodigieuse miséricorde de notre bon Sauveur ? Oseriez-vous peut-être me dire que cette bonté dont Jésus usait pendant sa vie à l'égard des pécheurs, on ne voit pas qu'il en use encore depuis qu'il est monté au ciel ? Ah ! ingrats ! un fait vous donnera le démenti. Un jeune débauché ayant commis un péché énorme avec sa propre sœur, en fut repris par son frère, et tua ce dernier de colère. Le père le chassa de sa maison et le priva de son héritage. Le malheureux rentre à la faveur des ténèbres et étrangle son père de ses propres mains ; puis s'en va promener son désespoir par le monde. Il lui arriva un jour d'assister à un sermon où il entendit dire qu'il n'y a pas de péché au monde, si grave qu'il soit, que Dieu ne pardonne aussitôt qu'on s'en repent et qu'on s'en confesse. A ces mots notre pécheur est touché, il va tout contrit se jeter aux genoux d'un confesseur, et fait l'aveu de ses crimes avec une telle douleur que son cœur se brise et qu'il tombe mort aux pieds du prêtre. Soudain, en présence de tout le monde, on voit descendre du ciel une feuille de papier sur laquelle on lit ces lignes : « Avant que le cadavre de ce pénitent n'ait le temps de se refroidir, son âme sera portée par les anges en paradis. » Oh ! miséricorde

ineffable de Dieu ! ô miséricorde ineffable ! Mes pauvres pécheurs, comment ne fondez-vous pas en larmes d'attendrissement à la vue de cette prodigieuse miséricorde de notre bon Sauveur ?

II. Venez tous ici maintenant. Je veux gagner ce soir les plus criminels, les plus scélérats, les plus possédés du démon. Mes enfants bien-aimés, je vous mets en main la clef du paradis : c'est une grande, mais très-grande confiance dans la miséricorde de Jésus-Christ. Ah ! jetez-vous tous entre les bras de la miséricorde divine, et tous ensemble, mes pauvres pécheurs, invoquons-la ce soir, mais invoquons-la de toute l'étendue de notre cœur, de toute la force de notre voix ; celui-là sera indigne de miséricorde qui n'invoquera pas la miséricorde divine ; qu'il le sache bien. Permettez que je sois le premier à rafraîchir mes lèvres par cette douce invocation, et pour la faire avec plus de dévotion, je me prosternerai à genoux, les mains jointes, et je dirai avec un cœur contrit : Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! Miséricorde pendant la vie, miséricorde à la mort, miséricorde pendant toute l'éternité ! Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! — Eh bien ! mes frères, que faites-vous ? Ah ! joignez-vous à moi pour implorer miséricorde. Allons, les mains jointes et vous frappant la poitrine, dites tous à haute voix, en versant un torrent de larmes : Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! Miséricorde pendant la vie, miséricorde à la mort, miséricorde pendant toute l'éternité !

III. O douce et ineffable miséricorde ! ses charmes ont ravi mon cœur ce soir, et j'aime à croire qu'ils ont aussi ravi le vôtre. Mais je m'aperçois que vous désirez tous quelque preuve plus sensible de l'infinie miséricorde de Dieu. Eh bien ! ie vais vous satisfaire, en vous

faisant voir sur un trône la divine miséricorde devenue maîtresse des cœurs. Un serviteur de Dieu invoquait souvent sa miséricorde : un jour Notre-Seigneur lui apparut : « Me voici, mon fils, lui dit-il ; c'est moi qui suis la miséricorde ; » et à ces mots, il disparut. Vous voulez donc voir aussi la divine miséricorde, mes pauvres pécheurs ? Cela étant, préparez vos larmes, car un simple regard de la miséricorde suffit pour vous faire fondre en pleurs. Regardez, la voilà, la voilà cette miséricorde ineffable, la voilà. Jésus, oui, Jésus est la miséricorde en personne ; voyez comme il est doux ! quelle expression de bienveillance, quels yeux compatissants ! voyez comme il est tout couvert de plaies et de sang, et ne respirant qu'amour ! En voulez-vous davantage ? Ah ! mes frères, mes sœurs, profitez d'une si belle occasion pour obtenir le pardon de tous vos péchés. Ne vous rassasiez pas ce soir d'invoquer l'infinie miséricorde de Dieu. Invoquez-la tous de bon cœur : Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! Mais dites-moi, mes bien-aimés, qu'a donc fait Jésus pour nous témoigner une si grande miséricorde ? Ah ! jugez-en par vos propres yeux ! Voilà ce qu'il a fait ; il a versé des flots de sang. Et nous, qu'avons-nous à faire ? N'avons-nous qu'à jouir d'un si grand bien uniquement aux dépens de Jésus ? Ah ! non, non, mes chers pénitents ; mêlons notre sang au sang du Sauveur, et afin d'obtenir une plus ample miséricorde, donnons sang pour sang. Du sang donc, du sang, mes bien-aimés ; et vous autres, mes frères, des larmes, ne cessez de pleurer ; pleurez, mes frères, pleurez, mes sœurs, pleurez d'attendrissement en implorant la divine miséricorde : Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde !

IV. Voyons, finissons-en. Venez ici, mon pauvre pécheur ; auriez-vous encore le cœur de dire : Qui sait si Jésus me pardonnera ? Je sais bien, mon pauvre frère,

que votre conscience est comme un labyrinthe ; je sais qu'il y a nombre d'années que vous cachez des péchés en confession, et que vous convertissez les sacrements en sacrilèges ; je sais que vous entretenez des fréquentations criminelles, que vous retenez le bien d'autrui, que vous nourrissez des haines et des rancunes, que vous vous livrez aux désordres les plus énormes, les plus infâmes, et qui plus est, que le démon vous met en tête que ce sont des péchés réservés, irrémisibles, que vous ne trouverez pas de confesseur qui puisse vous absoudre. — Il n'en est rien, mon enfant ; croyez-moi, la miséricorde de Notre-Seigneur est infiniment plus grande que votre malice. Me voici donc prosterné à vos pieds : je suis chargé pendant ces jours du ministère de la divine miséricorde, et je vous promets de la part de Jésus-Christ qu'il vous pardonnera. Je sais que vous avez déjà fait une confession générale et que vous êtes retombé ; n'importe ! Je sais que vous êtes venu à la procession ce soir plutôt par curiosité que par dévotion, dans le but de vous moquer de cette sainte cérémonie et d'abuser de la miséricorde divine ; n'importe ! Je sais que vous vous êtes acharné contre nous, qui cherchons votre bien ; que vous avez critiqué notre conduite et que vous avez médité de notre ministère ; n'importe ! Ecoutez, mon enfant, plus vous êtes pervers et désespéré, plus je vous promets d'être bon et affectueux à votre égard. Je veux vous presser sur mon cœur : venez, mon pauvre pécheur, venez. Je vous assure même, de la part de mes compagnons, qu'ils veulent tous, aussi bien que moi, user envers vous, pendant ces saints jours, d'une bienveillance et d'une tendresse extrêmes, et je vous garantis que si vous vous convertissez sincèrement et de cœur, Jésus vous pardonnera. Venez, mon frère, venez. Que dit votre cœur ? que répondez-vous ? Ne vous donnez-vous pas encore pour vaincu à la miséricorde

divine?... Ah! oui, oui... Le voilà qui pleure, ce pauvre pécheur; le voilà touché, attendri; la miséricorde de mon Sauveur en a donc triomphé; oui, oui, elle a triomphé. Vive donc la miséricorde divine! Répétons tous: Vive la miséricorde! vive la miséricorde!

V. La conclusion de cette sainte procession doit être un acte de confiance filiale en la miséricorde de Dieu, et pour le faire avec fondement, examinez tous en silence ce que vous avez à faire. En premier lieu, une bonne confession générale; que ceux qui en ont déjà fait une autrefois, fassent au moins une confession extraordinaire en remontant jusqu'à celle-là. Vous choisir un bon confesseur: oh! qu'il importe d'avoir un bon guide! que de difficultés il vous épargnera! Renoncer à toutes les occasions prochaines de péché, telles que fréquentations, soirées, familiarités, jeux de cartes, conversations dangereuses. Quittez tout cela; disposez-vous à restituer ponctuellement le bien d'autrui et à réparer le tort fait à sa réputation; à éteindre dans votre cœur les haines et les rancunes, en un mot à commencer une vie nouvelle. Et puis? Et puis espérez dans l'infinie miséricorde de Dieu, et Jésus est tout à vous, le paradis est à vous, les biens éternels sont votre partage. Scellons maintenant nos engagements par un acte d'espérance ferme; dites donc tous: Mon doux Jésus, j'espère, oui, j'espère en votre infinie miséricorde. — Un grand serviteur de Dieu, mort en odeur de sainteté, voulait qu'on invoquât à chaque instant la divine miséricorde, et on remarqua que lui-même dans l'espace d'un quart d'heure l'invoquait plus de cinq cents fois. Vous devez en faire autant. En retournant chez vous, répétez le long du chemin: Mon Jésus, miséricorde! Lorsque vous vous éveillez la nuit: Mon Jésus, miséricorde! En vous levant le matin: Mon Jésus miséricorde! S'il vous vient

une tentation : Mon Jésus, miséricorde ! Continuez cette pratique pendant toute votre vie, et à force de frapper à la porte de la miséricorde divine, j'espère qu'à la fin elle s'ouvrira pour vous et vous introduira au port du salut pour toute l'éternité. *Amen.*

SECONDE PROCESSION.

PREMIER MOTIF.

L'ENFER.

Enfer ! enfer ! ah ! quelle parole effrayante !

Tu l'entends, ô pécheur, et tu vis dans les fêtes ?

Voilà pourtant, malheureux, le fruit d'un plaisir criminel :

Un enfer éternel. et des pleurs sans fin.

I. Du feu, du feu : telle est la récompense de votre perversité, pécheurs endurcis. Du feu, du feu, et du feu d'enfer. Du feu dans les yeux, du feu dans la bouche, du feu dans les entrailles, du feu à la gorge, du feu dans les narines, du feu au dedans, du feu au dehors ; du feu en dessous, du feu au-dessus, du feu de toutes parts. Ah ! malheureux, vous serez comme des tisons enflammés au milieu de ce feu. Or, que faut-il pour éteindre un si grand feu ? Des larmes, mes pauvres pécheurs, des larmes amères, des larmes qui vous sortent du cœur et qui soient vraiment des larmes de pénitence. O larmes bénies, qui éteignent des flammes si dévorantes ! Mais avant de répandre des larmes et de fondre en pleurs, il est nécessaire de bien comprendre l'atrocité de ce feu. Sachez donc qu'au sentiment des saints Pères, notre feu d'ici-bas n'est qu'un feu en peinture à côté du feu de l'enfer. Il est bien vrai que notre feu cause des douleurs cruelles, mais il est aussi fort bienfaisant ; tandis que le

feu de l'enfer ne fait que tourmenter. Le nôtre fut créé de Dieu pour le service de l'homme ; le feu de l'enfer a été créé de Dieu pour être le supplice des réprouvés. Notre feu est beau, resplendissant, utile, nécessaire même pour une foule de besoins de notre misérable nature ; mais le feu de l'enfer est un feu sombre, livide, épouvantable, et ne sert que d'instrument à la colère de Dieu. Oh ! quel feu ! quel feu ! Il est si atroce, si actif, si puissant, qu'un damné, apparaissant un jour à un soldat, et interrogé par celui-ci savoir s'il y a vraiment du feu en enfer : « Ah ! malheureux ! répondit-il, malheureux ! est-ce là une question à faire ? S'il y a du feu en enfer ! vois-tu ces montagnes si élevées ? eh bien, si elles étaient de bronze et qu'elles vinssent à tomber en enfer, elles se fondraient aussitôt comme la cire. » — Un docteur de Paris en fit l'expérience : un de ses disciples, damné, lui étant apparu, il lui demanda pareillement s'il y a du feu en enfer. Le damné poussa un hurlement épouvantable, en disant : « Maître, que dites-vous là ! voyez s'il y a du feu ; » et portant un doigt au front, il en fit couler une goutte de sueur brûlante sur un chandelier de bronze qui se trouvait là, et le chandelier se fondit à l'instant comme une boule de cire qu'on jetterait dans une fournaise ardente. Eh bien ! c'est dans ce feu si actif, si atroce, si puissant, que sont noyés et perdus les malheureux damnés. Venez, s'il en est ainsi, venez ici, hommes sensuels, vindicatifs, médisans, venez tous ici, pécheurs et pécheresses, c'est ici, sur les rivages de cet océan de feu, que vous attend le prophète Isaïe, pour vous demander « qui d'entre vous pourra jamais habiter au milieu de ces flammes dévorantes : » *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante*¹ ? Oh ! Esprit-Saint, Esprit-Saint, touchez le cœur de ce pécheur

(1) *Is. 33, 14.*

endurci qui pendant tout ce saint temps a fait pis que jamais, qui ne s'est pas encore confessé ni repenté, et qui en dépit des saints et de Dieu même, en dépit de moi aussi qui l'aime tant, veut les yeux ouverts se jeter en enfer. Mais, vive Dieu ! il n'en sera pas ainsi.

II. Pécheur bien-aimé, me voici à genoux à vos pieds ; telle est, sachez-le bien, l'affection que je porte à votre âme et à toutes les âmes égarées, que je prie Dieu, non par manière de faire et pour l'apparence, mais sincèrement et de cœur, de me prendre moi-même et de me suspendre sur la bouche de l'enfer, consentant à y brûler jusqu'au jour du jugement dernier pour empêcher que ni vous ni aucun autre pécheur n'aille en enfer. Oui, mes frères, oui, mes sœurs, je consens à être placé comme une pierre à l'ouverture de cette tombe infernale, et d'y brûler moi seul qui l'ai mérité par centaines de fois, afin que vous en soyez délivrés, vous qui êtes plus innocents ; oui, je le répète, je brûlerais très-volontiers tout vivant en corps et en âme, si je pouvais par là éteindre pour vous ce brasier ardent. Et vous, que faites-vous ? A quoi pensez-vous ? Oh ! qu'ils doivent coûter cher un jour ces infâmes plaisirs à ce pécheur délicat qui ne saurait pas souffrir, l'espace d'un *Ave Maria*, la flamme d'une chandelle au bout du doigt ! Mon pauvre pécheur, raisonnons un instant à nous deux : dites-moi confidentiellement ; croyez-vous cette grande maxime de l'enfer ? C'est cependant un article de foi ; bien plus, les hérétiques, les Juifs, les infidèles croient au feu de l'enfer ; et vous hésitez, ou vous croyez d'une foi languissante et presque éteinte ? Et puis, pour qui est préparé ce feu infernal ? Il est préparé pour vous, si vous continuez à vivre comme vous l'avez fait jusqu'ici ; oui, oui, il est préparé pour vous. Et vous, de quoi êtes-vous fait, de bronze ou de marbre ? Non, certes ; vous êtes fait de

chair, et d'une chair si délicate que la moindre blessure vous donne des spasmes... Y a-t-il de vos semblables qui aient jamais été précipités dans ces flammes? Oh! combien, combien, au moment même où je vous parle et que vous m'écoutez, tombent dans ce gouffre immense! Faites maintenant une réflexion. Si Dieu, dès votre premier péché, vous eût jeté dans cette fournaise embrasée, et qu'il vous en eût tiré pour assister à notre sainte mission, vous répugnerait-il tant de faire un peu de pénitence? Mais ne parlons point de pénitence. Auriez-vous honte de demander ici publiquement pardon de vos fautes? Non, certes, non. Où est donc votre bon sens, mon cher frère? N'est-ce pas une plus grande grâce d'avoir été préservé de l'enfer que d'en être retiré après y être tombé? Qu'attendez-vous donc davantage à embrasser une sincère pénitence? C'est le moyen efficace d'éviter l'enfer. Pénitence, mes frères, pénitence, mes sœurs, pénitence! Il faut des larmes pour éteindre le feu de l'enfer; des larmes, des larmes. Attachez-vous tous à ce crucifix, et pleurez, pleurez vos péchés. Dites tous du fond du cœur: Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! Des larmes seules ne suffisent pas; pour éteindre un si grand feu, il faut des larmes et du sang; oui, oui, des larmes et du sang pour éteindre le feu de l'enfer. Voyons! je désire verser du sang, pour vous, donnez des larmes. Oui, oui, pleurez vos péchés et criez tous: Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! Ou plutôt faisons ainsi: je demanderai pardon pour vous avec la discipline à la main, et vous demanderez pardon pour moi, avec les larmes aux yeux; mais efforçons-nous à l'envi de répéter avec le plus de ferveur, à plus haute voix, et le plus sincèrement: Pardon, mon Dieu! Miséricorde, mon Dieu!

III. Dieu soit béni! il me semble vous voir tous

pénétrés et contrits ; mais s'il y avait parmi vous quelque pécheur tout à fait obstiné, désespéré, que devrais-je faire pour le convertir ? Avec un pécheur pareil, ce ne sont point des paroles qu'il faut, mais des actes. Donnez-moi ce flambeau. Pécheur endurci, où êtes-vous ? Il n'y a pas moyen de faire cette confession et de changer de vie ? pas moyen, n'est-il pas vrai ? Eh bien ! malheureux, voici le bourreau qui vous tourmentera pendant toute l'éternité. Voyez-vous ce feu ? Sachez que vos bras flamberont au fond de l'enfer comme ce flambeau que vous voyez, et bien plus fort encore. Essayez donc si vous avez la force de souffrir ces ardeurs, essayez maintenant avant d'aller faire l'essai en enfer. Martin Luther, s'entretenant avec sa femme auprès du foyer pendant une soirée d'hiver, étendit le bras par plaisanterie et le mit au-dessus des flammes. Sa femme aussitôt le retira, et il lui donna un soufflet, en disant : « Tu as mal fait de me retirer, car après tout il faut que moi, aussi bien que toi, nous nous apprivoisions avec le feu qui nous attend en enfer. » Ainsi parla ce malheureux, mais abandonné de Dieu comme il l'était, il ne pénétra pas le sens de ce qu'il disait. Où êtes-vous, pécheur ? Si vous poursuivez la vie que vous menez, vous êtes damné par avance. Epreuvez donc si vous aurez le courage de supporter le feu de l'enfer ; mettez la main dans cette flamme. Quoi ! vous frémissez ! Cela étant, je le ferai pour vous ; mais non, vous m'accusez tous d'être trop cruel. Je serais donc cruel pour la simple brûlure d'un bras, et vous ne seriez pas cruels en vous jetant tout vivants, corps et âme, en enfer ? Ah ! Esprit-Saint ! Esprit-Saint, touchez cet endurci qui se trouve ici.

IV. Mais, ô Dieu ! quelle céleste lumière vient éclairer mon esprit et charmer mon cœur, tout en me faisant comprendre que le moyen le plus efficace de gagner des

âmes à Dieu n'est pas la crainte du feu de l'enfer, mais bien l'amour du paradis, et qu'un coup d'œil sur le séjour des élus fera une plus grande brèche dans nos cœurs que toutes les épouvantes de l'abîme. Volontiers, ah ! bien volontiers j'accepte ce parti ; afin donc de terminer avec fruit ce premier motif et de vous renvoyer consolés, je vous invite à essuyer vos larmes et à élever les yeux au ciel. Voyons ! au paradis, mes frères, au paradis ; je veux que vous montiez tous en paradis. Mais qu'est-ce en substance que le paradis ? C'est la bienheureuse patrie des saints, le séjour des anges, et le palais de Dieu. Mais quels sont parmi vous ceux qui le posséderont un jour ? Le savez-vous ? Tous ceux qui veulent. Et qui donc ici ne le voudrait pas ? Que chacun dise donc sincèrement et de cœur : Oui, je veux le paradis et je le veux à tout prix. Faut-il confesser tel péché ? je le confesserai. Faut-il renoncer à telle fréquentation ? j'y renoncerai. Faut-il restituer tel bien, pardonner à telle personne ? je restituerai, je pardonnerai. Faut-il faire une confession générale ou extraordinaire ? je la ferai. Je suis prêt à tout pour parvenir un jour en paradis. O bienheureux séjour ! Voyez donc si ce n'a pas une inspiration du ciel de changer de route et de laisser là l'enfer pour nous mettre à considérer le paradis ? Un seul coup d'œil sur le paradis a produit plus d'effet que cent enfers réunis. Voyons, faisons ensemble une convention, mes bien-aimés. Je vous promets le paradis, à condition que vous me promettiez de fuir le péché mortel. Me le promettez-vous, et me le promettez-vous de bon cœur ? Il n'en faut pas davantage ; notre convention est faite : à nous revoir en paradis. Oh ! quelle consolation j'éprouve ce soir ! Permettez que, les yeux et le cœur tournés vers le ciel, j'exhale les sentiments qui débordent de mon âme : O vie véritable ! quand finira cette vie de mort ? Quand

viendra cette vie qui doit venir, et qui, une fois venue, ne doit jamais plus finir? O vraie, ô vivante et belle vie! vie réellement vitale, vie finale, vie immortelle! vie bienheureuse, vie divine, vie d'un Dieu! Oh! quel beau paradis! Vivre avec Dieu, vivre pour Dieu, vivre de Dieu, vivre en Dieu, vivre comme Dieu! oh! quelle belle vie! quel beau paradis! quel beau paradis! Tenons constamment nos regards fixés vers lui; consacrons-lui nos cœurs, nos soupirs, nos désirs; concentrons toutes nos affections sur cet objet, en ne pensant qu'au paradis, en ne parlant que du paradis, en ne désirant que le paradis. Paradis!... Paradis!... Paradis!...

SECOND MOTIF.

LE CŒUR DE JÉSUS PERCÉ.

J'entends Jésus crier : Mon peuple,

Ne pèche plus, ne m'offense plus ; que t'ai-je fait, moi ?
Vois mon côté, vois mon cœur ouvert :

Ne pèche plus, non, plus jamais, pécheur.

I. Mon peuple, mon peuple ! c'est le cri de Jésus, et je sens mon cœur se fendre en l'entendant ; écoutez-le donc aussi : Mon peuple, quel mal t'ai-je fait ? Mes pauvres pécheurs, quel mal vous a jamais fait Jésus ? Jésus n'est-il pas ce bon Maître qui, pour une larme, pour un soupir, vous a pardonné les méfaits les plus énormes ? Quel mal vous a donc jamais fait votre divin Sauveur ? Ah ! ingrats ! je vous le dirai le mal qu'il vous a fait : il a eu trop de patience avec vous, il a été trop généreux envers vous, lorsqu'il en est venu à se laisser meurtrir, déchirer, mettre en lambeaux pour vous ; et qu'il a fait tout cela avec un zèle si ardent, un amour si passionné, que sur la croix son cœur s'est brisé par la véhémence de ses transports, ainsi qu'il fut révélé à

sainte Brigitte. Et si vous voulez vous en faire une idée, voyez-le mon divin Jésus, voyez-le ; mais ne le regardez pas avec ces yeux distraits avec lesquels vous avez coutume de le regarder ; car lorsque vous entrez à l'église, vous jetez un coup d'œil sur l'autel pour voir si le crucifix est de bois ou d'argent, et vous ne pensez pas à autre chose ; non, vous devez le regarder d'un œil tendre qui pénètre dans l'intérieur de ce divin cœur, et avec une foi vive vous le verrez tout brûlant d'amour, entr'ouvert même par la violence de son amour. Et comment à cette vue pourriez-vous retenir vos larmes, surtout si vous prêtiez l'oreille aux plaintes amoureuses qu'il vous adresse ? « Mon peuple, vous dit Jésus, mon peuple, quel mal t'ai-je donc fait ? » C'est à vous qu'il parle, jeune homme, qui tous les jours blasphémez son saint nom ; à vous, jeune fille, qui l'outragez tant dans ces liaisons, ces soirées, ces conversations ; à vous, vindicatif, qui ne voulez pas de réconciliation ; à vous, avare, usurier, qui ne voulez pas restituer le bien d'autrui ; à vous tous, pécheurs, qui vivez si mal, et vous plongez tous les jours de plus en plus dans l'impudicité, la crapule, les haines, les rancunes, les médisances et tous les genres de malice, et ne faites qu'accumuler iniquités sur iniquités. Ah ! pécheurs obstinés, que vous ai-je fait, que vous ai-je fait ? vous dit mon Jésus. Et vous, que lui répondez-vous ? Ah ! je répondrai moi pour vous tous, mais je répondrai avec les larmes aux yeux : Mon Jésus, ah ! mon doux Jésus ! je l'avoue en gémissant : vous nous avez fait trop de bien, et nous ne vous avons fait que du mal ; nous sommes les scélérats par qui vous avez été si maltraité : c'est donc à nous à vous demander pardon.

II. Mais non, ce n'est pas là le fruit principal qu'il s'agit de recueillir de ce second motif ; non, non, il ne suffit point de verser des larmes, de demander pardon.

Je veux attaquer, ce soir, la racine du mal ; faites bien attention. C'est l'opinion de beaucoup de saints Pères, et aussi des confesseurs qui ont quelque expérience, que la majeure partie des chrétiens se damnent ; mais pourquoi se damnent-ils ? Parce qu'ils ne se confessent pas comme il faut. C'est ce que déclara sainte Thérèse en apparaissant après sa mort à une de ses religieuses. Mais pourquoi ne se confessent-ils pas comme il faut ? Serait-ce parce qu'ils cachent leurs péchés au confesseur, qu'ils les dissimulent ou les disent à demi-voix pour n'être pas entendus ? Serait-ce parce qu'ils n'en ont pas une sincère douleur ? Non, mes bien-aimés, non ; il est vrai que plusieurs se laissent vaincre par une maudite honte et cachent des péchés en confession, que d'autres aussi se confessent sans repentir : mais ceux-là ne forment pas le plus grand nombre de ceux qui se confessent mal. Quel est donc l'écueil contre lequel la plupart des pénitents vont se heurter et sombrer ? C'est le bon propos ; on n'est pas vraiment résolu de changer de vie et de ne plus pécher, et ce bon propos faisant défaut, la douleur ne sert de rien, et la confession n'est jamais bonne, et avec toutes ses confessions, on se damne. Or, voici un des fruits les plus précieux que vous ayez à retirer de cette mission : c'est une volonté bien résolue de ne jamais plus pécher ; si vous l'emportez dans vos cœurs, Jésus n'aura plus sujet de se plaindre de vous, et pour vous y engager, je vais le premier vous en donner l'exemple.

III. Laissez-moi d'abord lever les mains au ciel et implorer l'assistance d'en haut, pour former cette généreuse résolution. Mon Jésus, miséricorde ; assistez-moi, mon Dieu, assistez-moi. Il est bien juste que je sois le premier, puisque je suis le plus coupable, le plus grand pécheur de tous. Je confesse ici publiquement que j'ai indignement outragé mon Sauveur, lorsque je ne le con-

naissait pas encore aussi bien ; et si vous ne le croyez pas, vous verrez au jour du jugement si je dis la vérité. Mais maintenant que je le connais mieux, je suis résolu et bien décidé du fond du cœur de ne jamais plus pécher ; je prends à témoin de ma sincérité l'adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; je prends à témoin la très-sainte Vierge, ma chère et puissante protectrice. Vous aussi, mon gardien fidèle, avec tous les anges du ciel ; vous, mes saints patrons, et vous tous, mes frères, qui m'écoutez, soyez-moi témoins que ma volonté est de ne jamais plus pécher. Ainsi je l'entends, et ainsi je le déclare publiquement. Je veux me laisser mettre en pièces, je veux me laisser brûler vif, j'adjure même tous les démons de m'entraîner corps et âme en enfer, plutôt que de commettre un seul péché mortel. Ah ! secourez-moi par vos saintes prières, car, quoi que j'en dise, je suis si méchant que je ne puis me promettre de ne pas changer de volonté d'ici à quelque temps.

IV. Je veux faire cependant tout ce que je puis pour que ma volonté ne change plus. (Tournez de mon côté cette sainte image). O mon Jésus ! si jamais je vous ai parlé du fond du cœur, c'est bien cette fois-ci. Voici la grâce que je vous demande : si vous prévoyez, mon doux Jésus, que je doive commettre un péché mortel, un seul, ah ! je vous en conjure, faites qu'en me prosternant devant votre sainte image, le cœur déjà pénétré de douleur de vous avoir offensé, je tombe mort à l'instant même, à la vue de tout ce peuple. J'implore cette grande grâce, mon Jésus, par les mérites de ce sang, de ces plaies, et de votre cœur embrasé d'amour et entr'ouvert pour moi. Et vous, peuple bien-aimé, obtenez-moi par vos prières une grâce si précieuse. Je vous en supplie autant que je sais et que je puis. Vous comprenez bien que ce ne sont pas là des discours à tenir à la légère, car ce serait plaisanter d'une manière indigne avec

Dieu même. Je le dis du fond du cœur, je prie sérieusement Notre-Seigneur, s'il prévoit qu'en vivant encore quelques années je doive commettre un seul péché mortel, de me faire tomber mort ici, de mort subite, au moment où je me prosternerai au pied de cette sainte image. Je vais donc me prosterner à genoux... Mais un moment. Père, me dites-vous, c'est un cas qui pourrait se réaliser, et si jamais cela arrivait, comment se terminerait cette mission? Oh! qu'elle finirait bien, mes frères, qu'elle finirait bien! oh! quelle émouvante prédication je vous ferais ce soir, si vous me voyiez tomber mort pour ne plus pécher! Bien plus, cette mort étant connue par toute la ville de Rome, peut-être par toute l'Italie et en d'autres lieux, combien de pécheurs se convertiraient! Et j'aurais la consolation de faire quelque bien par ma mort, après avoir fait tant de mal pendant ma vie. Trouvez bon par conséquent que je me prosterne promptement pour recevoir le coup de mort afin de ne plus pécher: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*: O mon Jésus, je remets mon âme entre vos mains.

V. Jésus ne m'a pas accordé la grâce que je désirais! Ah! je n'en suis pas digne, mes frères, je n'en suis pas digne. Mais attendez, il me vient une bonne pensée... En effet... peut-être Jésus veut-il que, pécheur comme je le suis, je meure en pénitent, tout en me donnant la discipline. J'y consens, j'accepte la condition avec grand plaisir. Ah! mon bon Sauveur, si vous prévoyez que je doive commettre un seul péché mortel, foudroyez-moi du haut du ciel, voici ma tête, réduisez-moi en cendre, pourvu que je meure sans pécher et pour ne vouloir pas pécher. Et vous, peuple bien-aimé, que faites-vous? Obtenez-moi de Dieu qu'il me perce d'outre en outre de sa foudre, qu'il m'écrase, qu'il me réduise en cendre. Je vous en prie au nom des peines que j'aie endurées

pour vous, et de la bonne volonté avec laquelle je les ai endurées. Suppliez maintenant Notre-Seigneur, autant que vous pouvez, de me faire la grâce de tomber mort avec cette discipline en main, s'il prévoit que je doive pécher. Aussitôt arrivé en paradis, oh ! combien je prierai pour ceux qui m'auront obtenu l'inestimable faveur d'être préservé d'un péché. Si Dieu me fait cette grâce, dès maintenant je lui remets mon âme, et à vous, mes frères, je laisse mon cadavre. Ayez encore la charité de l'accompagner tous processionnellement jusqu'au couvent, en faisant encore quelque bien pour le repos de mon âme. Je mets donc la main à la discipline ; vous, ô mon Jésus, préparez vos foudres. Jésus, mon Sauveur, je remets ma pauvre âme entre vos mains : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Et vous, pleurez mes péchés... Que penser, mes frères, en voyant que Notre-Seigneur ne m'accorde pas la faveur demandée, et n'exauce ni mes prières ni vos larmes ? — Savez-vous quelle en est la cause ? C'est un mystère que je vais vous expliquer : peut-être ce bon Sauveur m'a-t-il préparé tant et de tels secours, qu'il ne me laissera plus pécher. Oh ! de quelle joie mon cœur est inondé ! oh ! quelle grâce, mon Jésus ! Oui, mes frères et mes sœurs, Jésus me couvrira tellement de sa main que jamais plus de ma vie, je l'espère, il ne me laissera aller au péché, et que je m'occuperai à le servir avec d'autant plus de joie que j'ai une plus grande confiance dans sa divine protection.

VI. Et vous, âmes chéries, ne vous déciderez-vous pas ce soir à faire la même protestation ? Mettez-vous tous à genoux, fixez les yeux sur cette image, et si vous avez jamais parlé sincèrement, que ce soit cette fois-ci. Protestez tous que vous aimez mieux mourir cent fois, mille fois, plutôt que de jamais plus pécher. C'est une grâce que vous devez toujours demander à Jésus, savoir

qu'il vous fasse plutôt tomber morts que de tomber en péché mortel. Laissez les autres demander une longue vie, des richesses, des honneurs et autres choses semblables ; pour vous demandez soir et matin et plusieurs fois par jour de plutôt mourir que d'encore pécher. Répétez souvent ces paroles et commencez dès à présent à implorer une si précieuse faveur ; implorez-la même à haute voix et de cœur, de tout cœur. Dites tous bien haut : Plutôt mourir que de jamais plus pécher. Demandez-le à vos saints patrons : Plutôt mourir que de jamais plus pécher. Demandez-le à vos anges gardiens : Plutôt mourir, etc. Demandez-le à la sainte Vierge Marie : Plutôt mourir, etc. Demandez-le à Notre-Seigneur : Plutôt mourir, etc., mais demandez-le du fond du cœur : Plutôt mourir, etc. Ce n'est pas assez, mes frères, ce n'est pas assez ; faites tous silence et que, chacun se dise intérieurement : Plutôt mourir brûlé vif que d'encore pécher. Plutôt mourir taillé en pièces que d'encore pécher. Plutôt mourir abimé et réduit en cendre que d'encore pécher. Pour le coup je vous crois, car en vérité je me suis aperçu que vous avez tous protesté du fond du cœur. Maintenant, renouvelez le silence et restez tous bien tranquilles de sorte qu'on n'entende plus un souffle. Que chacun examine quel est le péché qui domine en lui, ou qu'il commet le plus facilement, ce péché déjà passé depuis longtemps en habitude ; c'est de celui-là surtout qu'il doit répéter de cœur : Plutôt mourir que de jamais plus le commettre. Ce péché caché depuis tant d'années, ce nœud que vous avez sur la conscience et que vous n'avez jamais débrouillé comme il faut, débarrassez-vous-en une bonne fois, confessez-le exactement : Plutôt mourir, etc. Mais, mon cher frère, le dites-vous de cœur ? Si vous parlez sincèrement et de cœur, allez vite trouver un confesseur, faites une bonne et sainte confession. Remarquez toutefois que si vous

savez certainement que dans vos confessions passées vous n'avez jamais eu ce ferme propos, une confession générale vous est nécessaire, autrement vous ne vous sauverez pas. Si vous n'aviez que des doutes et des scrupules, faites au moins une confession extraordinaire pour vous mettre plus en sûreté; et puis tranquillisez-vous et n'y pensez plus; pénétrez-vous de la volonté de plutôt mourir que de pécher, vivez et mourez dans cette disposition, et le paradis est à vous, vous possédez tous les biens. Amen.

TROISIÈME MOTIF.

LE CŒUR BLESSÉ DE MARIE.

Marie porte dans le cœur un glaive cruel :

Le péché mortel a blessé son sein virginal.

Si ce cœur si tendre languit, percé,

Il a été percé par toi, ô pécheur !

I. Le cœur de Marie percé, blessé ! Qui donc a percé, blessé un cœur si tendre ? C'est vous, vous pécheurs endurcis ; vous l'avez percé par votre malice, vos péchés ont été autant de traits qui ont pénétré d'outre en outre le cœur de Marie. Ah ! cœur béni ! cœur aimable de mon auguste reine ! vous allez ce soir nous servir de pierre de touche pour discerner vos véritables serviteurs des pécheurs endurcis et tout à fait perdus. Ceux d'entre vous, mes frères, qui, en voyant cette Mère de douleur le cœur percé, seront touchés et prendront la résolution de changer de vie, peuvent se consoler ; car c'est un signe manifeste que la sainte Vierge répand sur eux du haut du ciel sa sainte bénédiction. Mais si quelqu'un, à la vue de ce cœur sacré si cruellement blessé, ne fait que s'endurcir de plus en plus, quel signe plus évident voulez-vous de son éternelle réprobation ? Dites hardi-

ment que pour celui-là il n'y a point de paradis ! Aux preuves donc, aux preuves. Serviteurs de Marie, préparez vos larmes pour contempler cette divine Mère, votre patronne, plongée dans une mer de douleurs. Et vous qui ne professez aucune dévotion pour la sainte Vierge, partez à l'instant, ou baissez les yeux, et n'ayez pas l'audace de la regarder ; car la regarder et n'en être pas touché, ce serait la perte de votre âme. Mes chers frères, souvenez-vous que Marie est votre mère, et une mère si généreuse, une mère si tendre, qu'elle vous veut tout le bien possible. Comment donc pourriez-vous retenir vos larmes en voyant votre auguste mère agonisant au milieu des croix et des douleurs ? Ah ! contemplez-la tous... La voilà, pécheurs, voilà votre tendre mère, la reconnaissez-vous pour telle ? Que dites-vous de cet aspect si triste, de ce glaive qui lui perce si cruellement le cœur, de ce sein virginal si douloureusement entr'ouvert ? Qu'en dites-vous ? Mérite-t-elle votre amour, une Vierge si accablée de douleur pour votre bien ! Voyons, en signe que vous l'aimez, saluez-la tous encore de bon cœur ; dites tous trois fois, et à haute voix : Vive Marie !

II. Ah ! langue sacrilège, je t'ai entendue ! oui, oui, je t'ai entendue ; au lieu de dire : vive Marie, savez-vous ce qu'a dit ce misérable ? Ah ! bouchez vos oreilles et frémissez ! il a osé crier : mort à Marie. Blasphème affreux, et pourtant c'est ainsi. Voyez-vous là cet endurci qui ne veut pas quitter telle fréquentation criminelle : eh bien ! celui-là a dit : mort à Marie ; mort à Marie, a dit aussi cette jeune fille scandaleuse qui ne veut pas mettre fin à ses maudites liaisons ; mort à Marie, a dit ce vindicatif qui ne veut pas entendre parler de paix ; mort à Marie, a dit ce médisant, ce sacrilège, cet oppresseur des pauvres ; mort à Marie. Mais c'en est trop, arrêtez, de grâce, car je me sens défaillir. Non,

mon cœur ne peut supporter d'aussi horribles blasphèmes. O Vierge sainte, j'ai cependant découvert ce soir tous ceux qui vous trahissent : ce sont ces obstinés, ces endurcis qui même pendant ce saint temps ont continué à vivre comme auparavant et pis que jamais. Ils sont en petit nombre heureusement, c'est l'écume des pécheurs, ce sont les plus pervers, qui même pendant ces derniers jours ne veulent entendre parler ni de conversion ni de confession. Ah ! tendre mère, que j'éprouve de compassion en vous voyant le cœur percé par la perfidie de ces malheureux ! Mais cependant que faisons-nous ce soir ? Ah ! mes pauvres pécheurs, tandis que vous lancez vos malédictions contre Marie, cette auguste Vierge répand ses bénédictions sur vous, elle prie pour vous, et désire donner son sang pour vous. Et vous, à la vue de ce cœur percé de Marie, vous restez insensibles, vous ne fondez pas en larmes ? Mais que parlé-je de larmes ? Des larmes, des larmes ! Si Marie, comme elle l'a révélé à une de ses fidèles servantes, a plusieurs fois versé des larmes de sang sur nos péchés, n'est-il pas de notre devoir de donner aussi notre sang pour l'amour de Marie ? Du sang donc, mes pauvres pécheurs, du sang pour l'amour de Marie ! Si vous n'avez pas le courage d'en faire autant, donnez au moins des larmes, et pleurez vos péchés, pleurez. Pour moi, je veux verser mon sang pour l'amour de Marie, et je voudrais le verser jusqu'à la dernière goutte. Du sang donc, du sang... Mais non, arrêtez. La sainte Vierge ne demande pas votre sang, mais bien votre cœur. Voilà, pécheurs, ce que vous demande ce soir la très-sainte Vierge : un cœur contrit, un cœur pénétré de douleur, un cœur décidé à se donner tout à Dieu. Voyons, que ceux qui veulent se convertir sincèrement et de cœur, et briser la glace de leur cœur, le témoignent ouvertement : qu'ils saluent la sainte Vierge, mais de bon cœur et de

manière à être bien entendus, en disant trois fois à haute voix : Vive Marie ! vive Marie ! vive Marie !

III. Mais vos larmes ne suffisent pas, pécheurs. Je vois entretemps la sainte Vierge gémir et souffrir avec ce glaive dans le cœur ; c'est pourquoi je m'adresse à vous, pieux serviteurs de Marie. Comment pouvez-vous supporter de voir votre tendre Mère en proie à des peines si cuisantes ? Ah ! je veux que ce soir nous arrachions ce glaive cruel du Cœur de Marie. Mais comment, comment ? Savez-vous comment ? Par une tendre, une très-tendre compassion ; et pour attendrir vos cœurs, sachez que ce glaive a deux tranchants, dont l'un fut aiguisé par l'amour que Marie porte à Jésus, l'autre par l'amour qu'elle porte aux pécheurs. Voulez-vous vous faire une idée de la douleur qu'il cause sous le premier rapport, interrogez une de ces mères : si ce soir, en rentrant chez elle, on déposait entre ses bras ce cher enfant qu'elle aime tant, mais tout ensanglanté, tout déchiré, expirant, déjà mort, quelle ne serait pas sa douleur ? Oh ! quelle douleur, je vous le demande, dut éprouver le cœur de Marie lorsqu'elle reçut entre ses bras le corps inanimé de son bien-aimé Fils, qui était tout à la fois et son fils et son père, son fils comme homme, son père comme Dieu ; ce doux Fils qui était le plus beau, le plus sage, le plus gracieux des enfants des hommes ; ce doux Fils qu'elle aimait plus que toutes les mères ensemble n'aiment leurs enfants, parce que c'était un Fils qu'elle avait engendré de son sang le plus pur, qu'elle avait nourri, allaité, élevé par elle-même ; ce doux Fils, en un mot, qu'elle aimait du fond de ses entrailles, de toutes ses forces, de tout son cœur, et pour qui elle aurait sacrifié, si elle l'avait pu, une infinité de vies, au point que sa vie tout entière était transformée en un acte d'amour pour ce cher et divin Fils ! Pauvre mère ! pauvre mère ! Que dites-vous,

mes frères ? Si la douleur marche de pair avec l'amour, quelle douleur indicible a dû remplir son âme lorsqu'elle le vit entre ses bras, tout ensanglanté, tout meurtri, et sans vie ! Douleur si grande, hélas ! que saint Bernardin de Sienne n'a pas craint de dire que, partagée entre tous les hommes, elle eût encore suffi pour les faire tous infailliblement mourir. Ah ! pauvre mère ! pauvre mère ! quel supplice, quel tourment que le sien ! Serviteurs de Marie, que faites-vous ? Comment la compassion pour une mère si affligée ne vous arrache-t-elle pas des torrents de larmes ? Donnez-lui du moins un regard, et dites-lui, les yeux baignés de pleurs : O reine des martyrs ! reine de douleur ! mère désolée ! oh ! quel glaive vous perce impitoyablement le cœur ! Qui donc ne compatirait pas à vos peines ?...

IV. Mais non, réservez vos larmes pour une plus amère douleur. Ah ! la pointe la plus sensible de ce glaive, ce n'est pas celle qui est aiguisée par l'amour de Marie envers Jésus, mais bien celle qui est causée par l'amour que Marie vous porte à vous autres, pécheurs. En un mot, c'est une pensée cruelle qui est fixée dans l'âme très-pure de Marie : elle sait que quelques-uns d'entre vous, malgré toutes les missions passées et ces jours de pénitence, ne se convertiront pas encore, et peut-être ne se convertiront jamais. Voilà, voilà le glaive le plus douloureux qui perce son cœur. Ah ! quelle peine ! quelle torture ! Quand une mère met au monde un enfant mort, quelle affliction que la sienne, n'est-il pas vrai ? Comme elle se désole ! Or, telle est la peine inexprimable qu'éprouve la très-sainte Vierge. Elle sait que quelques-uns parmi vous, morts à la grâce, sont dans un état d'obstination telle, que peut-être ils ne se convertiront jamais. Mes pauvres pécheurs, me voici prosterné à vos genoux ; laissez-moi exhaler mes soupirs : que faites-vous, mes bien-aimés ?

à quoi pensez-vous ? Ne donnerez-vous jamais le moindre soulagement au cœur sacré de Marie ? Toute la consolation qu'elle attend est cependant entre vos mains. Convertissez-vous, mes frères, convertissez-vous, mes sœurs ; confessez-vous, quittez le péché, et le cœur de Marie sera inondé de joie. Mon pauvre pécheur, que de chagrins vous avez donnés à la très-sainte Vierge dans le cours de votre vie ! Vous le savez, et voulez-vous toujours continuer de la sorte ? Ah ! non, mon frère, non ; donnez au moins quelque signe de douleur, frappez-vous la poitrine plusieurs et plusieurs fois, et détestez en silence votre mauvaise vie, détestez-la de cœur, sincèrement. — Et vous, Mère charitable des pécheurs, abaissez un regard de compassion sur ce peuple si touché, et convertissez tout le monde ce soir ; qu'il n'y ait pas un seul qui persévère dans son endurcissement. — Ah ! s'il y en a un qui refuse de se convertir aujourd'hui pour l'amour de Marie, dites hardiment qu'il est pire qu'un démon.

V. Aussi bien je ne suis pas encore content. Je ne puis voir ce glaive enfoncé dans le sein de Marie, et je ne m'accorderai ni trêve ni repos que je ne l'en ai vu arraché. Arrachons-le donc, mes frères, arrachons-le de la poitrine sacrée de Marie. Le signe d'une conversion sincère, c'est surtout ce désir de voir ce glaive ôté du cœur de Marie. Désirez-le donc tous, et désirez-le ardemment ; conjurez même le Seigneur d'envoyer un ange pour l'en arracher. Avez-vous fait cette sainte prière ? et l'avez-vous faite du fond du cœur ? Soyez-en bénis, s'il en est ainsi, soyez-en bénis, fidèles chrétiens et religieux ! Quelle consolation vous venez de procurer au cœur de Marie ! Maintenant, certes, j'espère tout de bon et avec fondement que nous nous reverrons tous en paradis. Mais pour nous en mieux assurer, savez-vous comment on fait en pratique pour ôter le glaive du cœur

de Marie? Eh bien! faites silence, et profondément recueillis, jetez d'abord un coup d'œil sur cette sainte image et un autre sur vous-mêmes, puis renouvelez dans votre cœur toutes les saintes résolutions que vous avez formées dans les motifs précédents Vous, jeune homme, vous, jeune fille, vous, vindicatifs, vous, blasphémateurs, usuriers, médisants, vous tous, en un mot, mes chers frères, ôtez les péchés de vos cœurs par une bonne et sainte confession, et vous ôterez par là même le glaive du cœur de Marie. Mais je voudrais vous le voir enfoncer dans le vôtre; et comment? par un continuel souvenir des douleurs de la très-sainte Vierge, en devenant tous des serviteurs dévots de Notre-Dame des sept douleurs. Qu'en dites-vous, mes frères? qu'en dites-vous, mes sœurs? Le ferez-vous de bon cœur? Ah! soyez-en bénis, je le répète; soyez-en bénis, fidèles et religieux chrétiens! Oh! quelle douce consolation vous venez de procurer à notre auguste souveraine! Vous vous convaincrez maintenant que ces courts motifs de pénitence sont quelquefois plus fructueux que les longs sermons de mission. Terminons par un salut cordial à notre bonne mère, qui a daigné toucher vos cœurs et faire tant de bien à vos âmes. Dites donc tous, trois fois, à haute voix, et avec un cœur dévoué: Vive Marie! Vive Marie! Vive Marie!

TROISIÈME PROCESSION.

ON PORTE SOLENNELLEMENT LE CRUCIFIX.

PREMIER MOTIF.

LA MORT D'UN DIEU.

Hélas ! que vois-je ? Hélas ! c'est mon Dieu !
Qui donc vous a ôté la vie, ô mon amour !
C'est toi, pécheur, c'est toi qui l'as blessé.
Le voilà mort ; voilà l'amour trahi.

I. Un Dieu trahi ! un Dieu trahi ! ah ! c'est maintenant qu'il faut démasquer le traître ! Quel est donc le perfide qui a tramé contre la vie d'un Dieu ? Chacun de vous recule d'effroi ; je vois bien que vous avez tous horreur du titre infâme de traître à l'égard d'un Dieu. Mais, vive Dieu ! il faut que l'on sache ce soir quel est celui qui, avec le caractère glorieux d'enfant de Dieu, vit en traître, et n'a de chrétien que le nom. Ecoutez : on doutait lequel de trois jeunes gens était le fils légitime d'un père, mort récemment, et comme tous trois prétendaient à l'héritage du défunt, les juges prirent le parti suivant. Ils firent exhumer le cadavre, l'attachèrent debout à un poteau, et ordonnèrent que les trois prétendants essaieraient l'un après l'autre de lui percer le cœur avec une flèche, celui dont la flèche atteindrait le cadavre au cœur devant être réputé le fils véritable et

légitime du défunt. Le premier saisit l'arc sur-le-champ et tira, mais il n'atteignit pas le but. Le second tira ensuite, et frappa pareillement à côté. Le troisième voulut essayer à son tour, mais à peine eut-il l'arc en main, qu'il commença à trembler de la tête aux pieds, et qu'un torrent de larmes l'empêcha même de voir le cadavre : alors jetant l'arc et les flèches par terre, il éclata en sanglots à la vue de son bien-aimé père. Il n'en fallut pas davantage pour faire connaître aux juges qu'il était bien réellement le fils légitime du défunt.

II. Pour nous, mes frères, nous avons trouvé dans cet endroit-ci un mort ; nous l'avons porté processionnellement dans les rues, on ne sait pas précisément à qui il appartient. Il pourrait se faire que ce fût le père de quelques-uns d'entre vous. Regardez-le, je vous en prie, regardez-le ; mais auparavant préparez vos larmes pour le cas que ce fût le cadavre de votre bon et tendre père. Allons, prêtres vénérables, découvrez ce mort... Le voilà, le voilà, ce pauvre mort abandonné et trahi par les siens. Que dites-vous ? le reconnaissez-vous ? — Ah ! certes, nous ne le reconnaissons que trop : c'est notre bon Jésus, c'est notre tendre père ! — Cela n'est pas vrai, pécheurs, pardonnez-moi, cela n'est pas vrai. Vous prétendez tous, à la vérité, être ses enfants, parce que tous vous aspirez à l'héritage d'un si bon père en paradis ; mais en réalité vous ne l'êtes pas tous. Aux preuves donc, aux preuves. Celui qui percera le cœur de Jésus avec une flèche, celui-là sera réputé son enfant légitime. — Comment ! vous frémissez ! Eh ! quoi ! ce bon Sauveur qui jadis a consenti à avoir les yeux bandés, le visage couvert de crachats, et à être foulé aux pieds par des bourreaux, veut bien ce soir être exposé au pilori comme un esclave ; il tient donc son côté ouvert et ses yeux bandés pour que vous tiriez après son cœur. Levez-vous tous, pécheurs, vous, vin-

dicatifs, vous médisants, vous impudiques, vous tous, pécheurs obstinés, tirez sur Jésus, prenez son cœur pour point de mire, percez-le... Arrêtez, arrêtez ; si vous ne l'avez pas atteint au cœur, vous ne l'avez que trop blessé aux mains, aux pieds, à la tête ; vous avez été jusqu'à le fouler aux pieds ; allez, allez, vous n'êtes pas dignes de la qualité précieuse d'enfants de mon Jésus. Ah ! mon aimable Sauveur, d'où vient tant de dureté ce soir ? Dans une si nombreuse assistance, pas un seul qui, en vous voyant pâle et sans vie, jette par terre arc et flèches, pour pleurer ses péchés, se frapper la poitrine, et vous proclamer par ses larmes son père bien-aimé ! Je veux, moi, puisqu'il en est ainsi, vous rendre cet hommage. Mes frères, je suis le fils le plus dénaturé qu'ait jamais eu Jésus-Christ, mais méchant, bien méchant. Une chose cependant me console ce soir, c'est de pouvoir appeler Jésus du doux nom de père ; par cela seul, j'espère bien blesser le cœur de ce divin Sauveur. L'enfant prodigue, par ce seul mot *Pater*, « mon père, » blessa le cœur de son père, l'attendrit et se le rendit tout à fait favorable. Laissez-moi donc aussi blesser le cœur de mon Jésus par cette tendre appellation : *Pater*. Je me jette au cou de mon bien-aimé père... *Pater*. Mon père ; Jésus est mon père, il est mon père ! Ah ! père saint, regardez les larmes de votre pauvre enfant qui met toute sa confiance en vous, son tendre père. Père dévoué, père généreux, pardon ! père bien-aimé, pardon ! — Venez aussi, pécheur mon frère, venez blesser le cœur de Jésus ; préparez-vous à proférer ce doux nom : *Pater* ; dites-le, vous aussi : Mon père, Jésus est mon père, il est mon père, un père plein d'amour et de bonté. Pardon, père bien-aimé, pardon ! Comment, comment ! cela ne suffit pas encore pour toucher votre cœur ? Eh bien ! donc, tournez les flèches contre vous, blessez votre chair indigne par la

pénitence, et vous réussirez à blesser le cœur de Jésus, en vous attirant son amour. Ecoutez ce que vous prêche Jésus de ce lit de mort : Pénitence, mes enfants, pénitence ! Répondez tous : Pénitence, pénitence ! ou plutôt faisons tous pénitence ; frappez-vous la poitrine, et criez tous : Pardon, mon Jésus, pardon ! etc.

III. Nous nous sommes trompés. Ce n'est pas là le moyen d'émouvoir nos cœurs et tous ensemble de blesser le cœur de Jésus. Allons, mettons de côté les disciplines. Voulez-vous éclater en sanglots, et par un torrent de larmes proclamer Jésus votre père bien-aimé ? Jetez un regard sur mon Sauveur trépassé ; il est votre père, c'est très-vrai, il est votre père ; mais, comme vous voyez, il a les yeux bandés et ne se soucie pas de vous voir. Ah ! quelle douleur !... Voici donc le moyen de fondre en pleurs : priez Jésus de vous montrer sa face adorable, et de vous accorder, tout mort qu'il est, un regard d'amour. Yeux ravissants de mon Jésus, vous êtes ces traits enflammés qui pouvez seuls blesser nos cœurs. Ainsi la grâce, ô mon doux Jésus, la grâce que vous demande cette pieuse assistance prosternée à vos pieds, c'est de voir vos yeux, votre visage, qui ne respirent qu'amour et compassion ; c'est d'obtenir de vous un de ces regards qui brisent les cœurs les plus durs : *Ostende faciem tuam et salvi erimus*¹ : « Montrez-nous votre face, ô divin Rédempteur, vous crient-ils tous, et nous serons sauvés. » Oui, jetez sur eux un de ces regards amoureux, et vous verrez qu'ils se convertiront tous et pleureront sans fin. Vous avez converti Pierre, et comment l'avez-vous fait pleurer si amèrement ? Par un regard qui lui a traversé le cœur, n'est-il pas vrai ? Eh bien ! par un regard semblable vous les toucherez tous, vous les gagnerez tous. Oh ! que do

(1) Ps. 79. 8.

conversions, que de larmes, que de sanglots signaleraient cette soirée, si vous les favorisiez d'un regard de miséricorde ! — Allons, fidèles chrétiens, consolez-vous ; Jésus veut ravir votre cœur en vous montrant son visage adorable, ces traits aimables dont vous devez vous éprendre ce soir, pour ne plus cesser de l'aimer pendant toute l'éternité. Et qu'avez-vous à faire pendant que ce tendre père vous découvrira son visage bien-aimé et abaissera sur vous un regard de bonté ? Ce que fit Pierre, lorsque Jésus fixa les yeux sur lui : vous devez éclater en sanglots en détestant vos péchés, vous devez vous frapper la poitrine et lui demander pardon de cœur. Voyez donc les yeux ravissants de votre généreux père ; voyez, les voilà (*on lève le voile*). Ah ! tous ensemble frappons-nous la poitrine, détestons nos péchés, disons tous : Pardon, mon Jésus, pardon ! Mais il ne suffit pas, mes frères, que Notre-Seigneur vous regarde maintenant d'un œil de miséricorde ; nous devons le supplier de ne détourner jamais de nous ses regards. Que chacun de vous lui dise donc à haute voix : Regardez-moi toujours, ô mon Jésus, regardez-moi toujours ! ne détournez jamais de moi ces regards miséricordieux : *Confirma super me oculos tuos*. Regardez-moi toujours, ô mon Jésus, regardez-moi toujours, toujours ! — Afin que Jésus vous regarde toujours, faites attention à ce que je vais dire.

IV. Je ne voudrais pas, mes chers frères, que tout le fruit de cette soirée se bornât à quelques larmes. Ce que j'ai surtout à cœur, c'est que nous affermissions l'œuvre de notre conversion, que nous rendions cette conversion bien solide, de façon qu'elle dure non-seulement pendant les jours de la mission, ou quelques heures après la procession, mais toujours, toujours. A cette fin nous devons faire le propos le plus ferme, le plus stable, le plus arrêté que nous ayons jamais fait de notre vie de ne

jamais plus pécher, et chacun en particulier doit prendre les résolutions qu'il sait être les plus nécessaires au salut de son âme. Ainsi donc, faites tous silence, restez bien tranquilles, qu'on n'entende pas le moindre souffle, et que dans ce silence religieux, chacun forme ses résolutions, mais intérieurement, sans que personne les entende, excepté Jésus-Christ, qui voit le fond des cœurs. Voyons, vous jeune homme, prenez la résolution de ne jamais plus mettre les pieds dans telle maison, de renoncer au jeu de cartes, de quitter tel compagnon, tel cabaret. Vous jeune fille, la résolution de renoncer à ces amours coupables, à ces vanités ; plus de modestie à l'église et d'obéissance à la maison. Vous, chefs de famille, la résolution de ne point autoriser ces bals, ces soirées, ces conversations, de restituer le bien d'autrui. Vous, vindicatifs, de vous réconcilier avec un tel, de saluer ceux qui vous ont offensés. Vous, blasphémateurs, de mettre un frein à vos langues sacrilèges. Vous tous, en un mot, pécheurs, songez à faire cette confession générale, à déclarer exactement tel péché caché depuis tant de temps, à vous choisir un bon confesseur. Allons, mes frères, formez en silence ces saintes résolutions, faites-les tout bas, tout bas. — Mais que dis-je ? pourquoi donc ce silence ? Aurions-nous à rougir d'être enfants de Notre-Seigneur ? A Dieu ne plaise ! Nous devons, au contraire, formuler nos résolutions de manière à être entendus même par les anges du paradis. Protestons donc tous clairement et à haute voix que nous ne voulons plus pécher. Disons tous trois fois : Jamais plus de péché, etc. Oh ! maintenant, oui, Jésus fixera sur vous ses regards pour toujours, en voyant que vous lui promettez de si bon cœur de l'aimer toujours. Mettons le sceau à tous ces bons propos en répétant trois fois et à haute voix : Vive Jésus ! Vive Jésus ! Vive Jésus !

SECOND MOTIF.

LA JUSTICE DE DIEU.

Que ferais-tu, pécheur, si le Seigneur indigné

Tirait vengeance de ton péché ?

Ne dis pas : Dieu est miséricordieux, il pardonne toujours.

Il est miséricordieux, sans doute, mais il est juste aussi.

I. Dieu est miséricordieux, sans doute ; mais pour être miséricordieux, il n'est pas moins juste. L'entendez-vous, mes frères ? Si Dieu est miséricordieux, il est juste aussi. A quoi pensez-vous donc, mes bien-aimés ? Comment pouvez-vous vivre comme si la justice de Dieu n'existait pas pour vous ? Ah ! malheureux, n'entendez-vous pas ces voix funestes qui partent du tribunal de Dieu : Justice, justice ? Et de qui sont ces voix ? Ce sont les voix de vos iniquités, ce sont les cris de vos forfaits : Justice ! crient ces larcins sacrilèges ; justice ! crient ces haines invétérées ; justice ! crient ces blasphèmes, ces adultères, ces impudicités monstrueuses ; justice ! justice ! Et que répond maintenant la justice de Dieu ? Elle se tait pour le moment, mais elle ne se tait que pour crier plus fort dans l'autre vie. Ah ! quelle terrible vengeance la justice divine se prépare à tirer de certains pécheurs obstinés qui ne veulent pas en finir ! L'éternité tout entière ne suffira pas pour la satisfaire ! Attention à l'exemple que je vais vous citer. Un peintre était jaloux de représenter au naturel un Christ expirant, afin de donner une haute idée de son talent, que fit-il ? Il prit un pauvre, le lia étroitement à une croix, puis lui enfonça dans la tête une couronne d'épines, et lui perça les mains avec des clous, de manière que ce malheureux se tordait au milieu des tourments ; il se

démenait, criait grâce, appelait au secours. Le peintre uniquement attentif à son œuvre, disait froidement : Cela ne suffit pas, il n'est pas encore assez triste : *Nondum satis tristis*. Ce ne fut que lorsqu'il lui vit pousser les derniers soupirs et put copier un homme expirant, qu'il dit enfin : *Satis tristis* : Il est suffisamment triste, c'est assez. Voilà un portrait au naturel des rigueurs inflexibles de la justice divine. Mais le modèle, c'est vous, pécheurs ; oui, au fond des enfers vous blasphémerez, vous pousserez des hurlements, vous serez furieux, et la justice divine dira : *Nondum satis* : Ce n'est pas encore assez. Tous les tourments vous accableront à la fois, vous vous tordrez au milieu des flammes comme le serpent coupé par le milieu du corps, et la justice divine dira : *Nondum satis* : Ce n'est pas encore assez. Malheureux que vous êtes, si vous venez à tomber un jour entre les mains de cette justice inexorable ! Mais qu'avons-nous à faire ? Je vous le dirai ouvertement : nous devons faire pénitence ; oui, pénitence, mes frères, pénitence, mes sœurs, pénitence ! Tel est l'unique moyen d'éviter les rigueurs de la justice divine. Des larmes, des soupirs, des sanglots amers, la pénitence, en un mot, mes frères, la pénitence ! Ah ! chers pénitents, baissez ces disciplines que vous tenez en mains. Usez-en avec une vive componction ; elles vous arracheront des mains de la justice divine et vous jetteront dans les bras de la miséricorde. Pénitence donc, pénitence, faisons-la tous. (La discipline). Que ceux qui veulent embrasser la pénitence, le déclarent à haute voix : Pénitence, pénitence ! Ah ! proclamons-le tous, disons tous : Pénitence, pénitence !

II. Mais non, arrêtez ; nous nous sommes trompés. Pour vous animer à embrasser la pénitence, et vous faire comprendre la sévérité de la justice de Dieu, j'ai pris pour exemple un pécheur déjà condamné à l'enfer. Or,

ce n'est pas là le miroir vivant et véritable où se reflètent toutes les rigueurs de cette justice. Et quel est-il donc ? Le voici. Un Dieu crucifié, massacré, et mort pour vous. (Elevez mon divin Jésus mort en croix). Regardez-le bien, et puis dites-moi : Qui est-ce qui a condamné Jésus à une mort si atroce ? Qui est-ce qui l'a réduit à l'état pitoyable où vous le voyez ? Est-ce Pilate ? sont-ce les Scribes et les Phariséens ? Non, mes frères, non. Mais qui donc ? Ce fut la justice divine, qui ne voulut jamais dire : c'est assez, aussi longtemps qu'elle ne le vit pas expirer sur ce gibet. Le bon Sauveur agonisait, suspendu en l'air sur trois clous, il versait des larmes de sang, son sang dégouttait de toutes parts ; mais la justice inexorable disait : *Nondum satis*, ce n'est pas encore assez. Sa tendre mère pleurait au pied de la croix, les pieuses femmes sanglotaient, tous les anges et les esprits bienheureux gémissaient eux-mêmes à ce cruel spectacle ; mais la justice sans se laisser émouvoir répétait : *Nondum satis*, ce n'est pas encore assez. Et aussi longtemps qu'elle ne lui vit pas rendre le dernier soupir, elle ne dit jamais, c'est assez. Que dites-vous maintenant, mes frères ? Si la justice divine a si sévèrement traité le Fils unique du Père, uniquement parce qu'il avait pris sur lui nos péchés, ou plutôt l'ombre de nos péchés, comment nous traitera-t-elle, nous, malheureux, qui sommes les véritables pécheurs ? Ah ! qu'en sera-t-il de nous, grand Dieu ! qu'en sera-t-il de nous ! — Mais qu'avons-nous à faire, mon père ? — Je vous le répète, mes frères : pénitence, faites pénitence. Ecoutez-moi bien : celui qui ne satisfait pas maintenant à la justice divine par une courte pénitence, y satisfera plus tard par une rage et un désespoir éternels. Lequel choisissez-vous ? Pour moi, mon parti est pris : j'aime mieux la pénitence. Pénitence, donc, pénitence ! (La discipline). Que ceux qui veulent m'imiter se

frappent la poitrine, pleurent leurs péchés, demandent pardon; si vous voulez échapper à la justice, invoquez la miséricorde. Invoquez-la tous. Miséricorde, mon Dieu, miséricorde! — Bien, bien; si vous voulez la miséricorde, il faut recourir à la pénitence: Pénitence donc, pénitence!

III. Croirait-on qu'au milieu de ce peuple si attendri, si touché, il y en a encore quelques-uns qui restent insensibles, et ne veulent pas en finir avec le péché? Quoi! il en est qui, à la vue d'un damné en enfer, à la vue d'un Dieu mort pour lui, ne se laissent point émuvoir, et ne tiennent aucun compte des rigueurs de la justice divine? Eh bien! avec ceux-là je veux employer le stratagème dont se servit un zélé missionnaire à l'égard d'un vindicatif, qui ne voulait pas se réconcilier avec son ennemi. Attention. Il l'introduisit dans une chambre, ferma soigneusement la porte, se prosterna à ses genoux, et s'étant mis les épaules à nu, tira une discipline et lui dit: « Ecoute, mon frère, ou tu feras la paix ou j'expirerai ici à tes pieds: je ne cesserai de me flageller jusqu'à ce que tu me dises: C'est assez, mon père, c'est assez; je pardonne. » — Il commença une horrible discipline, et aux premiers ruisseaux de sang que cet obstiné vit couler sur le pavement, il s'écria avec émotion: « Assez, mon père, assez; je pardonne. » — Où êtes-vous, créatures endurcies? Me voici à genoux devant vous: ou j'expirerai sur cette extrade, ou vous ferez la paix avec Dieu et vous promettez à ce divin Sauveur mort pour vous de ne jamais plus pécher. Ainsi donc, aussi longtemps qu'il y aura un pécheur qui ne dira pas à haute voix: assez, assez, je continuerai cette discipline... Il ne dit pas: « assez, » ce voluptueux qui entretient cette maudite liaison au grand scandale de toute la localité. Elle ne dit pas: « assez, » cette femme vaine qui est une source de scandale pour toute

la population, qui profane les sacrements et est pire qu'une hérétique. Il ne dit pas : « assez, » ce blasphémateur qui à chaque mouvement de colère outrage le corps et le sang de Notre-Seigneur. Il ne dit pas : « assez, » ce vindicatif qui refusé le salut à ses parents et lui tourne le dos, même à l'église. Il ne dit pas : « assez, » cet avare, cet usurier cruel, qui opprime les pauvres et s'engraisse du bien d'autrui. C'est celui-là qui doit dire : « assez ; » celui-là. Vous qui êtes trop bons et me portez tant d'affection, vous me dites : « assez, » par un excès de compassion pour moi. Mais ce qui me tourmente, c'est que si vous vous damnez, je ne pourrai dire : « assez, » à la justice divine. Hélas ! si jamais vous venez à mettre le pied dans l'abîme, la justice divine vous saisira pour toute l'éternité, sans jamais dire : « assez. » Au contraire, en vous voyant brûler au milieu des flammes comme brûlent ces flambeaux que vous voyez ici, la justice de Dieu ne cessera de crier : « Ce n'est pas assez, ce n'est pas assez. » Oh ! quel affreux désespoir !

IV. Courage cependant, pécheurs mes frères, courage ! il est encore temps, il y a encore moyen pour vous d'échapper aux rigueurs de la justice divine. Et quel est ce moyen ? Le voici : jetez-vous tous aux pieds de Notre-Seigneur mort pour vous et pour moi, et invoquez sa divine miséricorde ; mais invoquez-la avec une sainte ferveur, invoquez-la avec les larmes aux yeux, et dites tous, en vous frappant la poitrine : Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! Répétez-le avec une grande confiance : Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde ! Mais cela ne suffit pas encore : il faut des actes et non de simples paroles : renouvelez donc aux pieds de Jésus-Christ les saintes résolutions que vous avez prises précédemment, et renouvelez-les avec un ferme propos de

les mettre en pratique, puis ajoutez que vous allez mener une vie toute différente de celle que vous avez menée jusqu'ici, et que vous ne commettrez jamais plus de péché mortel. Telle doit être la conclusion de cette procession. Que chacun de vous forme ce bon propos : qu'il le fixe d'abord en silence dans son cœur... Prenez bien garde que Jésus lit au fond de vos cœurs... Avez-vous fini ? Maintenant protestez tous ensemble et publiquement que vous ne voulez plus pécher, dites tous par trois fois à haute voix : jamais plus pécher. Savez-vous ce que veut dire « jamais plus pécher ? » Cela veut dire jamais plus à telle maison, jamais plus à ce cabaret, jamais plus avec ce compagnon, jamais plus de ces familiarités, jamais plus de ces conversations, jamais plus, jamais plus ! Souvenez-vous que vous l'avez promis à Jésus, qui, maintenant, vous regarde avec des yeux de bonté et de miséricorde ; mais qui, si vous ne tenez point parole, vous fera éprouver les rigueurs de la justice divine.

TROISIÈME MOTIF.

LE SANG DE JÉSUS.

Ne dis pas, en péchant sans cesse : Quel mal y a-t-il en cela ?

Ce n'est déjà pas peu de mal que d'offenser Dieu.

Vois si ta faute est grave, énorme :

Elle coûte à Jésus son sang, elle lui coûte la croix.

I. L'avez-vous entendu, mon pauvre pécheur ? Le sang de Jésus, voilà ce que coûte votre péché. Et à la vue de tout ce sang, votre cœur ne se brise pas ? vous ne fondez pas en larmes ? Ah ! malheureux ! pouvais-je m'attendre ce soir à une obstination si monstrueuse ? Mon aimable Sauveur, tant de dureté est-il possible ! Vous versez tout votre sang, et nous, pas même une

larme ! Ah ! je ne veux pas m'arrêter à discourir ce soir, j'en viens aux faits. Dites-moi, mes frères, Jésus n'a-t-il pas donné son sang pour vous ? N'est-il donc pas juste que je donne mon sang pour Jésus ? Puisqu'il en est ainsi, laissez moi offrir ce sang à Notre-Seigneur : du sang, mes frères, du sang. Ah ! si le sang impur de mes veines était de quelque prix devant Dieu, que je le répandrais volontiers jusqu'à la dernière goutte, mes chers frères, pour le rachat de vos péchés ! Mais que vaut ce sang sans vos larmes ? C'est là ce que Jésus a prétendu par l'effusion de tant de sang ; il a eu en vue de s'emparer de vos cœurs, de vous faire fondre en larmes.

II. Voyez-en la preuve dans cette pécheresse convertie à Rome, pendant que saint Dominique prêchait. Son nom était Catherine, et elle était surnommée « la belle. » Mais elle ressemblait précisément à la couleuvre qui, plus elle est marquetée, brillante, plus elle est venimeuse. Ainsi cette femme était vraiment le porte-enseigne de satan, elle menait une vie scandaleuse. Mais Jésus qui voulait se l'attacher, la convertit de la manière suivante. Un superbe jeune homme vint un soir souper avec elle, tandis qu'il déployait sa serviette, le sang commença à lui couler des mains, de sorte qu'il rougissait tout ce qu'il touchait. Catherine, voyant cela, se mit à dire : « Holà ! qu'avez-vous fait ? » — « Ce sang, répondit le jeune homme, signifie que les chrétiens devraient en tout temps se souvenir du sang qu'un Dieu a versé pour eux. » — Elle ne fit pas grande attention à ces paroles et courut chercher un essuie-main ; mais étant revenue, elle trouva que ce jeune homme était attaché à une croix et répandait du sang en abondance par les pieds et les mains. La malheureuse comprit alors qui était ce jeune homme qui venait souper avec elle, elle se prosterna sur-le-champ le front dans la poussière, en

pleurant et en sanglotant. Le bon Sauveur lui dit du haut de la croix : « Vois ce sang, Catherine ; ce sont tes péchés qui l'ont fait couler ; cependant ma miséricorde est si grande, que si tu veux te convertir, ce sang servira à laver les souillures de ton âme. Mais si tu voulais continuer ta mauvaise vie, ce sang servirait à écrire la sentence de ton éternelle malédiction ; » et il disparut. La pauvre pécheresse ne répondit point en paroles, mais elle répondit du cœur, elle répondit des yeux : elle continua, en effet, à pleurer ses péchés toute la nuit, et le matin suivant, elle alla faire sa confession générale à saint Dominique, après quoi elle mena une sainte vie.

III. Elevez, vénérables prêtres, mon divin Sauveur mort en croix. Le voilà, pécheurs ; voilà un Dieu tout couvert de plaies et de sang. Or, dites-moi, mes frères : qui a fait couler ce sang ? qui lui a fait ces blessures ? Qui a mis Jésus dans cet état ?... Que dites-vous ? que répondez-vous ? Vous êtes tous muets ? Ah ! je ferai moi un sincère aveu. Oui, mon Jésus, je le confesse ici publiquement, et je le confesse à ma confusion extrême, voici le traître qui a fait couler tout votre sang, c'est moi, c'est moi. Je vous ai enfoncé les épines dans la tête, je vous ai immolé, crucifié, mis à mort. C'est moi qui ai fait tout cela, c'est moi. Mais aussi, pénétré de douleur et de repentir, je vous en demande humblement pardon : Pardon, mon aimable Rédempteur, pardon ! Que si la justice exige que l'on donne sang pour sang, bien volontiers, mon Jésus, je suis prêt. — Et vous, mes frères, sachez que je suis un pauvre frère mineur, qui ne possède rien en ce monde ; que comme enfant du séraphique saint François d'Assise, je n'ai pas même la propriété de ce pauvre habit que je porte. Je suis pauvre, je me réjouis d'être pauvre, je veux vivre et mourir pauvre. Je ne possède autre chose ici-bas que cette maigre peau, ces quelques ossements et le peu de

sang qu'il y a dans mes veines. Eh bien ! tout cela je veux le donner à mon Jésus en expiation de mes péchés. Du sang donc, du sang. Mon doux Jésus, je vous rends sang pour sang. Du sang, mes frères, du sang ! et vous, des larmes. Mais quelques larmes ne suffisent pas. Dites-moi, mes bien-aimés, chacun de vous n'a-t-il pas sujet de confesser qu'il est le traître qui a versé indignement le sang précieux de Jésus ? Pourquoi donc ne le déclare-t-il pas aux pieds de ce crucifix ? pourquoi ne dit-il pas à haute voix : C'est moi qui suis le traître, c'est moi, c'est moi ! Que ceux qui le proclament de cœur, le fassent en se frappant la poitrine : C'est moi qui suis le traître, c'est moi, c'est moi ! — Ah ! pécheurs, si c'est vous ; demandez-lui aussi pardon et miséricorde. Dites-lui plusieurs fois : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, ô mon Dieu ! Soyez-en bénis ! tant de larmes vous ont obtenu le pardon. Ecoutez maintenant ce que vous dit mon Sauveur, tout mort qu'il est : Mes enfants, mes bien-aimés enfants, puisque vous vous convertissez à moi de si bon cœur, sachez que mon sang servira à laver les souillures de vos âmes. Confessez-vous, mes enfants, confessez-vous, et par la vertu de ce sang je vous promets le pardon de tous vos péchés. — O bonté ! ô miséricorde ! ô amour immense de mon Jésus ! comment nos cœurs ne se fondent-ils pas en larmes de consolation ? Mais puis, que ferons-nous ? Pour moi, je veux pleurer toute la nuit mes iniquités, et vous, vous qui en avez besoin autant que moi, n'en ferez-vous pas autant ? Oui, mes frères, oui, mes sœurs, pleurez toute la nuit vos péchés, et imitez la pénitente dont je vous ai parlé, en allant dès demain trouver un confesseur, pour lui faire une bonne confession générale et commencer ensuite une sainte vie.

IV. Oserions-nous espérer que vous en agirez tous ainsi ? que vous obéirez tous à la voix de Dieu ? Ah ! je

crains bien, je crains bien qu'il n'y ait parmi vous quelque grand pécheur, tellement invétéré dans le mal, qu'il ne veuille entendre parler ni de conversion, ni de confession ! Eh bien ! je veux prendre à son égard le parti que prit une honnête jeune fille, surprise, étant seule chez elle, par un jeune homme qui la poursuivait. La vertueuse fille pria d'abord et pleura afin de l'éloigner ; mais voyant qu'elle ne gagnait rien avec ses larmes, elle détacha du mur un crucifix, et l'étendant sur le seuil de la porte entre elle et le jeune homme : « Ah ! misérable, lui dit-elle avec une sainte indignation, voilà par où tu dois passer pour arriver jusqu'à moi ; si tu as l'audace de fouler aux pieds ce crucifix, j'prendrai patience en souffrant tes attentats : avance, lâche, avance ! » Le jeune homme en voyant ce crucifix par terre fut touché, se convertit, et au lieu de le fouler aux pieds, se prosterna pour le baiser avec respect, puis se retira le cœur pénétré de douleur et de repentir. Pécheur obstiné, je m'adresse à vous qui êtes resté aussi dur que la pierre : vous voulez continuer à vivre à votre fantaisie, malgré toutes les processions de pénitence, n'est-t-il pas vrai ? Eh bien ! voici le pas qu'il vous faudra franchir pour assouvir vos passions : vous aurez à fouler aux pieds mon Jésus. Venez, scélérat, venez ; je le ferai étendre par terre, pour vous donner plus de facilité de consommer votre impiété. Venez donc, venez. N'y a-t-il personne qui pousse la malice jusque-là ? Ah ! non ; il me semble, au contraire, vous voir tous brûler du désir de venir embrasser Jésus, le couvrir de baisers et l'arroser de vos larmes. Allons, vénérables prêtres, élevez la croix de mon Sauveur ; et vous, en le voyant, adorez-le profondément et invoquez sa miséricorde, en disant tous : mon Jésus, miséricorde ! Répétez : mon Jésus, miséricorde ! Oui, peuple bien-aimé, Jésus veut user de miséricorde envers vous ; écoutez, il vous en donne

lui-même l'assurance réitérée : Confessez-vous, mes enfants, confessez-vous, et je vous promets que, par la vertu de mon sang répandu pour vous, j'userai de miséricorde, et vous pardonnerai tous vos péchés. — Dieu soit béni ! Dieu soit béni ! Retournez-vous-en maintenant tout consolés, et bien décidés à faire tous une bonne et sainte confession ; dès lors, n'en doutez pas, vous vous sauverez. Terminons notre procession. Quel est le fruit principal que vous devez en emporter ? Le voici : en rentrant chez vous, embrassez votre crucifix, et si par le passé vous avez causé à Jésus mille outrages, faites-lui aujourd'hui mille caresses, en baisant ses plaies sacrées ; pleurez toute la nuit vos péchés, fermement résolus d'en faire une bonne confession et de commencer une sainte vie. A cette fin, renouvelez aux pieds de Jésus tous les bons propos que vous avez formés précédemment. Ainsi vous, jeunes gens, vous, jeunes filles, vous, chefs de famille, vous tous, pécheurs, rappelez-vous ce que vous avez résolu. En signe que vous voulez obéir et faire tout ce que Dieu demande de vous, dites tous : Mon Jésus, miséricorde. Répétez cette sainte invocation soir et matin, ou plutôt, à toute heure et à chaque instant. Pour cela, portez tous un petit crucifix sur la poitrine, et quand il survient une tentation, aussitôt la main au crucifix : et mon Jésus, miséricorde. Tel doit être le fruit principal de cette procession. Obéissez tous, et soyez certains que vous vivrez bien que, vous mourrez mieux encore, et que nous nous reverrons tous en paradis. Amen, Amen.

CONFÉRENCE MORALE

SUR

L'ADMINISTRATION DU SACREMENT DE PÉNITENCE,

ADRESSÉE AUX CONFESSEURS, PENDANT LA MISSION,
EN VUE D'EXCITER LEUR ZÈLE, ET D'ÉTABLIR ENTRE EUX
L'UNIFORMITÉ DE PRINCIPES

Λ

LA MAJESTÉ SUPRÊME DU VERBE INCARNÉ,

FILS UNIQUE DE DIEU ET PASTEUR UNIVERSEL DES AMES,

JÉSUS-CHRIST.

J'ose vous offrir, ô roi de gloire ! l'humble hommage de ce pauvre discours, à vous qui de tous les titres dont vous vous glorifiez n'en avez aucun qui vous soit plus cher que celui de BON PASTEUR : *Ego sum Pastor Bonus*¹, et en cette qualité mettez toute votre sollicitude à ramener les âmes à votre bercail. C'est pour cela que vous promîtes à votre Eglise, par la bouche de Jérémie, de lui envoyer des pasteurs selon votre cœur, qui la nourrissent de science et de doctrine : *Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina*². Mais, hélas ! vos adorables desseins ne sont pas toujours remplis ; car parmi ces pasteurs il en est qui, vivant dans l'oisiveté et s'abandonnant à un libertinage scandaleux, ou du moins manquant tout à fait de zèle, n'enseignent point ce qu'ils savent, tandis que d'autres, dépourvus de science, enseignent ce qu'ils ignorent, et conduisent les âmes dans des pâturages aussi stériles que nuisibles. Ils ne veulent pas comprendre que le ministère sacré du confessionnal et de la direction des âmes étant « l'art des arts, » *ars artium*, il faut, pour

(1) *Joan. 10. 11.*

(2) *Jerem. 3, 15.*

former un pasteur selon votre divin cœur, c'est-à-dire un digne confesseur, que l'art soit réduit en pratique avec une sage prudence, et que la prudence soit réglée par l'art, au moyen d'une solide doctrine. Or, ce qui m'afflige, c'est que beaucoup de confesseurs de nos jours n'ayant ni science, ni zèle, ni prudence, un grand nombre d'âmes se perdent, privées qu'elles sont de nourriture faute de doctrine, ou poussées vers l'abîme faute de prudence. Souffrez donc, ô bon Pasteur, que j'ose, afin de coopérer en quelque manière au plus grand bien de vos ministres, déposer entre vos mains, ou plutôt dans votre cœur, ce discours simple et sans ornement ; afin que béni par vous, il aille aux mains et aux cœurs des confesseurs de notre temps, et surtout de ceux qui prêteront assistance dans les missions, afin qu'unis dans une sainte ligue, ils soient uniformes dans la direction des âmes qui vous sont si chères. Bénissez-le donc, ô mon aimable Sauveur, bénissez-le, et faites que toutes les paroles dont il se compose soient autant de rayons de lumière qui éclairent l'esprit, et autant de flammes qui embrasent de zèle la volonté de ceux qui daigneront le lire en vue d'en tirer profit. Bénissez enfin les mains, le cœur et la langue du plus pauvre et du plus indigne de vos ministres : que je me consume tout entier d'amour pour vous, et que j'aie la consolation de voir marcher dans la bonne voie toutes les âmes, confesseurs et pénitents, justes et pécheurs, afin que tous vous connaissant et vous aimant parfaitement ici-bas dans l'état de grâce, nous méritions d'aller vous connaître et vous aimer éternellement là-haut, dans l'état de gloire. *Amen.*

AU LECTEUR.

Voici, cher lecteur, un bouquet formé de quelques vérités morales que j'ai recueillies de divers auteurs. Ce sont des fleurs que vous avez pu trouver ailleurs, éparses çà et là, ici elles sont réunies en bouquet. Je ne demande de vous qu'une seule chose, c'est que vous le regardiez d'un œil bienveillant, et que vous receviez avec simplicité de cœur les maximes qu'il contient. L'envie de rencontrer dans ce discours des idées neuves, rédigées dans un style relevé et prétentieux, ne nuirait pas peu à l'effet des vérités que je vous présente. Ne vous attendez donc point à des fleurs de rhétorique, mais contentez-vous de la vérité toute nue. Que si vous la trouvez en lisant ces pages, pourquoi ne pas l'embrasser? et, ce qui est bien plus important encore, pourquoi ne pas la pratiquer? Songez qu'étant encore novice dans la conduite des âmes, car je déclare que je ne m'adresse qu'aux jeunes confesseurs, et non pas aux autres, ce serait un malheur incalculable pour vous si vous vous trompiez dès le début de votre carrière. La fonction que vous remplissez au tribunal de la pénitence est bien grande, il est vrai, mais le danger auquel vous exposez votre salut et celui des autres ne l'est pas moins, si vous ne l'exercez pas comme il faut. C'est de vous qu'il a été dit : *Mors et vita in manu lingue*¹. De même

(1) *Prov. 18, 21.*

que le bâton mystérieux qui, dans la main d'Elisé, rendait la vie aux âmes, ne servait entre les mains de Giezi qu'à les confirmer dans la mort; ainsi votre langue a en son pouvoir le salut d'une multitude d'âmes, ou leur damnation ainsi que la vôtre, selon que vous ferez un bon ou un mauvais emploi de l'autorité dont vous êtes investi. Si donc vous aimez votre âme et celles de vos frères, lisez et relisez les vérités que je vous présente; lisez-les, non pas en courant et à la dérobée, mais posément et avec réflexion. Si vous les approfondissez, j'espère que vous en retirerez beaucoup de lumière et que vous pourrez éviter les écueils qui se rencontrent dans cette voie si ardue et semée de tant de difficultés. Plaise à Dieu que je puisse, par cet opuscule, être au moins de quelque utilité à mes collègues, je veux dire aux confesseurs qui s'emploient journellement comme moi au laborieux ministère des missions! Oh! alors j'espérerais avoir mis beaucoup d'âmes dans le bon chemin; car former un bon confesseur, c'est sauver une foule d'âmes égarées. Tâchez, vous du moins, cher lecteur, d'en bien profiter, et j'aurai alors la double consolation et de vous voir affermi dans les maximes nécessaires à votre ministère, et d'avoir assuré, grâce à la bonne direction d'un confesseur, le salut d'une grande multitude d'âmes. Que Dieu vous accorde à vous et à moi cette grâce!

CONFÉRENCE

SUR L'ADMINISTRATION DU SACREMENT DE PÉNITENCE

Bonitatem, et disciplinam, et scientiam doce me.
Enseignez-moi la bonté, la sagesse et la science.
Ps. 118.

1. C'est une bien belle prière que fait à Dieu le saint roi-prophète: il ne demande ni les richesses, ni les honneurs, ni les prospérités, ni les joies et les délices terrestres, mais la bonté, la prudence et la science: *Bonitatem, et disciplinam, et scientiam doce me.* Ce sont les trois pains que cet homme de l'Évangile demande à son ami, afin de nourrir sa famille: *Amice, commoda mihi tres panes*¹; pains si nécessaires aux confesseurs, qu'ils devraient les demander à Dieu tous les jours afin d'exercer comme il convient leur saint ministère. En effet, messieurs, il est bien grand, il est sublime, il est presque divin l'office du confesseur; car son but est de combattre l'enfer et de peupler le ciel d'élus. Qu'il suffise de vous rappeler que l'Apôtre, pour vous rendre plus recommandables et plus chers aux fidèles, vous a imprimé sur le front cette qualification si remarquable: Coadjuteurs de Dieu: *Dei adjutores sumus*². On peut dire, en effet, avec vérité que le confesseur est en quelque façon le coadjuteur de Dieu dans la sanctification des âmes, puisqu'il coopère de si près à l'infusion de la

(1) *Luc. 11, 19.*

(2) *I Cor. 3, 9.*

grâce. Mais autant il a sujet de se réjouir d'un côté d'être devenu l'instrument d'une œuvre si glorieuse à Dieu, autant il doit craindre de l'autre de se rendre coupable dans l'exercice de son ministère, soit en n'y apportant pas assez de respect et de fidélité, soit en en laissant perdre les fruits par sa négligence, soit même (chose horrible à penser!) en en profanant la sainteté par sa malice. « Il faudra rendre un compte terrible de ce poste élevé, » disait saint Augustin, en parlant de la chaire épiscopale; ce mot peut s'appliquer également au tribunal de la pénitence: *De isto loco periculosa redditur ratio*¹. Oh! que de prêtres brûlent maintenant en enfer, qui jouiraient de la vue de Dieu s'ils ne s'étaient jamais assis au confessionnal!

Or, ce que nous avons en vue, messieurs, dans cette conférence, c'est de nous concerter et de former une sainte ligue, afin d'être uniformes dans l'administration du sacrement de pénitence, et de nous exciter mutuellement à remplir dignement un office qui exigerait des qualités presque divines. Si nous ne pouvons pas atteindre si haut, tâchons au moins d'acquérir celles que le saint roi David demandait à Dieu avec tant d'instance, savoir la bonté, la prudence et la science: *Bonitatem, et disciplinam, et scientiam doce me*. Ces trois belles qualités formeront le sujet de cette conférence, de laquelle dépend tout le succès de la mission. Si nous sommes bien unis dans les principes, si chacun de nous est abondamment pourvu de ces trois pains substantiels: bonté, prudence et doctrine, quel bien nous allons faire aux âmes! quelle gloire nous procurerons à Dieu! et quel profit nous en retirerons nous-mêmes! Commençons.

(1) *S. Aug, in Ps. 126.*

I. DE LA SAINTETÉ NÉCESSAIRE AU CONFESSEUR.

2. La première chose nécessaire au prêtre, et bien plus encore au confesseur, c'est la sainteté. Une sainte vie, tel est le principal ressort de l'influence du prêtre ; car le moyen le plus efficace de persuader, c'est le bon exemple. Les hommes, en effet, sont bien plus disposés à croire ce qu'ils voient de leurs propres yeux, que ce qu'ils entendent ; ils se persuadent facilement qu'une chose est possible lorsqu'ils la voient pratiquer par ceux qui les gouvernent et les dirigent. C'est ce qu'exprime fort bien saint Grégoire-le-Grand : *Illa namque vox magis cor penetrat, quam dicentis vita commendat*¹.

Or, cette bonté consiste à vivre, non-seulement en état de grâce, mais dans la pratique des vertus chrétiennes, à mener une vie toute consacrée aux bonnes œuvres et animée d'un zèle ardent du salut des âmes. Quand je rencontre un confesseur qui, non content de vivre habituellement en état de grâce, est en outre tout occupé à chercher les moyens de ramener les âmes à Dieu, je crois avoir trouvé un trésor. Mais, hélas ! je ne puis retenir mes larmes en voyant de nos jours certains prêtres compromettre auprès des peuples, par une vie déréglée, leur sublime ministère, et, ce qui est plus déplorable, s'exposer même quelquefois à entendre les confessions en état de péché mortel. En administrant le sacrement avec un doute pratique et sans savoir eux-mêmes dans quel état ils se trouvent, ils commettent, selon le sentiment le plus commun, autant de sacrilèges qu'ils donnent d'absolutions, et s'ouvrent ainsi les portes de l'enfer, dans le lieu même où ils ouvrent celles du paradis à leurs pénitents.

(1) *Pastor. curæ*, p. 2, c. 8.

3. C'est une maxime irréfragable de saint Thomas¹, que le confesseur, étant un instrument vivant, agit de lui-même dans l'administration de ce divin sacrement, et joint son action à celle de la cause principale qui est Dieu ; il s'ensuit qu'il ne doit pas seulement vivre de la vie de la grâce, pour être le ministre utile de la sanctification des pécheurs, mais en outre s'exercer à la pratique de toutes les vertus. En effet, un confesseur tiède et dissipé, qui n'a pas l'usage de l'oraison ni de la mortification, ne saurait remplir ses fonctions que d'une manière languissante ; ses paroles ne seront point enflammées par la charité, ni ses corrections animées par le zèle, ni ses conseils appuyés par l'autorité que donne une vie exemplaire ; peut-être même lui arrivera-t-il de manquer gravement à son devoir, soit en donnant l'absolution à ceux qui en sont indignes, soit en n'avertissant pas ceux qui sont coupables, soit en dissimulant, à l'égard des pécheurs opiniâtres ; en un mot, il fera le muet au saint tribunal, n'ayant pas le courage de reprendre dans les autres les fautes dont il n'est pas sûr d'être exempt lui-même. Aussi les pénitents, répandant le bruit que tel confesseur ne dit rien sur les péchés causés par l'avarice, la sensualité, ou la passion du jeu, tout le monde courra à son confessionnal et on fera des confessions sacrilèges ; car il n'est que trop évident qu'on n'a pas la volonté de se corriger, lorsqu'on cherche à dessein un confesseur qui n'a nul souci de reprendre ses pénitents. Or, les sacrilèges de ces derniers étant inscrits sur les livres de la justice divine à charge du confesseur, combien n'eût-il pas été plus avantageux pour celui-ci de n'avoir jamais fait usage de son pouvoir d'absoudre, puisque ses absolutions n'ont servi qu'à le lier lui-même et à lier les autres ! Notre-Seigneur a dit

(1) *S. Th. 3, q. 61, art 8, ad. 1.*

de Judas : *Vœ homini illi, per quem Filius hominis tradetur, bonum ei erat si natus non fuisset homo ille*¹. On peut dire de même de tel confesseur, qui a été cause de la ruine de tant d'âmes : Il vaudrait mieux pour lui qu'il n'eût jamais été confesseur ; car rien n'est plus vrai que cet axiôme de l'Esprit-Saint : « Celui qui n'est pas bon pour soi-même ne saurait l'être pour les autres : » *Qui sibi nequam est, cui alii bonus erit*² ?

4. Permettez-moi donc, messieurs, d'oser vous conseiller ce que j'ai si souvent recommandé aux simples fidèles dans le cours de la mission, à savoir, de faire une bonne confession générale, comme moyen de se renouveler dans l'esprit de ferveur, et de mettre ses comptes en règle, ce qui est si important pour jouir de la paix en cette vie, et surtout pour s'assurer une bonne mort. Or, ce renouvellement d'esprit est bien plus nécessaire encore aux prêtres. Je ne dis pas cela pour vous exhorter à faire aussi une confession générale ; car je suppose que vous l'avez déjà faite. S'il s'en trouvait cependant qui n'en eussent jamais fait, je leur dirais en toute liberté : faites-la, de grâce, faites-la ; on ne saurait avoir trop de soin de mettre sa conscience en repos, et le principal fondement de la tranquillité de conscience, c'est la sainteté de vie, laquelle est le premier pain dont tout prêtre doit se nourrir. Si vous ne voulez pas faire davantage, faites au moins une confession extraordinaire, en passant en revue les obligations de votre état.

Je vous donnerai pour cela une méthode courte et facile. Elle est divisée en deux points : *Declina a malo, et fac bonum*³. — Examinez d'abord si vous avez observé le premier point, *declina a malo*, en évitant jusqu'à l'ombre du scandale. Que serait-ce si vous étiez du nombre de ceux à qui on peut appliquer cette sentence

(1) *Math. 26 24.*(2) *Eccli. 14, 5.*(3) *Ps. 36, 27.*

ignominieuse : *Sicut populus, sic Sacerdos* ; de ceux, dis-je, qui paraissent en public avec une toilette si recherchée, qu'on les prendrait plutôt pour des prêtres de Vénus ou de Diane que pour les ministres de Jésus-Christ, et qui n'ont pas honte d'être plus libres dans leurs discours et leurs manières que les laïques eux-mêmes ? Y a-t-il quelque part un concert, un bal, une partie de plaisir, ils s'y trouvent. Dans les festins, les casinos, les théâtres, ils se font plus remarquer et donnent plus de scandales que tous les autres. On les voit dans les églises, jusqu'au pied des autels, s'entretenir et jaser, échanger des regards et des sourires, tourner la tête çà et là comme des moulins à vent. Mais il y a plus : quel dégoût ne doivent pas soulever ceux qu'on voit le soir jouer sur la scène un rôle de comédien, et qui le matin à l'église se tournent vers le peuple pour dire : *Orate, fratres!* Quoi ! *orate, fratres!* vous faites blasphémer, et non prier. C'est bien pis encore, si, travestis et masqués, vous prenez des attitudes burlesques, vous empestez l'atmosphère par des propos bouffons, vous nouez d'indignes intrigues, si bien que la rétribution que l'on a gagnée en offrant l'agneau sans tache passe aux mains d'une... Hélas ! hélas ! on ne peut ni on ne doit tout dire ; je me bornerai à répéter, les larmes aux yeux, ce qu'avait coutume de dire le souverain pontife saint Grégoire : *Nullum majus præjudicium quam a sacerdotibus suis tolerat Deus* ¹.

5. Si vous me dites que votre conscience ne vous reproche point de pareils excès, je le crois, mes chers frères : je vous le dis en toute sincérité, je le crois. Cependant, passez soigneusement en revue toutes les autres obligations de votre état. — Examinez d'abord comment vous récitez l'office divin. Si vous êtes tenus

(1) *S. Greg., l. 4, epi. 31.*

d'assister au chœur, voyez si vous faites la pause voulue à l'astérisque, ou si, prononçant vite et mal, et mangeant la moitié des mots, vous ne songez qu'à vous hâter sans autre intention que d'arriver au bout. — Examinez comment vous célébrez la sainte messe, si c'est bien avec le respect, la modestie et le recueillement nécessaires; si vous observez exactement toutes les rubriques; si vous faites bien les signes de croix, les genuflexions et les cérémonies, traitant avec la révérence qu'il mérite un si auguste sacrifice. Oh! c'est pourtant un contraste bien choquant de voir certains prêtres assis le soir à une table de jeu, maniant les cartes ou les dés, et puis le matin monter à l'autel avec une chevelure monstrueuse qui leur tombe sur les épaules, manier les calices et les patènes consacrées, et faire voltiger en l'air la sainte Hostie, comme si c'était un morceau de carton servant à des tours de passe-passe. Il eut bien raison, Jean d'Avila, de s'approcher un jour d'un prêtre qui célébrait de la sorte, et de lui dire à l'oreille: « Traitez un peu mieux ce Seigneur que vous tenez en main, car il est Fils d'un Père respectable. » Ma langue tremble, hélas! en racontant de pareils désordres, et cependant combien de fois, tandis que le prêtre est à l'autel, n'entend-on pas faire sur son compte des réflexions comme celles-ci: « Voyez-vous celui-là qui célèbre? Eh bien! c'est un buveur à qui personne ne peut tenir tête; c'est un excellent chasseur, c'est un joueur qui n'a pas son pareil; ne l'avez-vous pas vu ces jours derniers dans tel cabaret, telle auberge, telle société? Oh! si vous saviez, c'est un caractère si gai et si plaisant! » Voilà ce qu'on en dit, et saint Bernard s'écrie douloureusement: *Heu! heu, Domine! quia isti sunt in persecutione primi, qui in Ecclesia Dei videntur gerere principatum.* Encore une fois, messieurs, je sais bien que ces désordres n'existent point parmi vous; mais je sais aussi qu'en tel

lieu, pour un seul prêtre de cette espèce, on a perdu le respect à tous les autres, et que le sacerdoce est discrédité. Permettez donc que je fasse retentir ma sentence aux oreilles de ce malheureux qui a oublié ses devoirs : *Declina a malo*, détournes-toi du mal, mes chers frères en Jésus-Christ. *Declina a malo*.

6. *Et fac bonum*. Ce n'est pas assez que le prêtre soit bon pour lui-même, il doit encore venir en aide aux autres par l'exemple, la science, les œuvres et les conseils. Les matériaux d'une église démolie ne peuvent être employés que pour une autre église ; il est défendu de s'en servir pour la construction d'une maison particulière : à combien plus forte raison un prêtre consacré à Dieu par les saints Ordres, est-il obligé de ne s'appliquer qu'aux choses qui concernent le service de Dieu ! Sa chambre, c'est l'église : ses livres, ce sont les divines Ecritures ; ses occupations, c'est de soulager les nécessiteux, d'instruire les ignorants, d'administrer les sacrements : et pour faire tout cela avec ordre, il doit faire une sage distribution de son temps, ayant soin de fixer des heures pour l'étude, surtout celle de la morale, les lectures spirituelles, l'examen de conscience, l'oraison ; en un mot, il doit mener une vie bien réglée, et ne pas vivre, pour ainsi dire, au hasard. Mais les deux pivots sur lesquels doit rouler surtout la vie du prêtre, c'est l'oraison et la mortification. — Quant à l'Oraison mentale, qui en définitive consiste tout simplement à penser sérieusement à l'affaire de son salut, j'ose vous en demander une demi-heure chaque jour. Certes, si un pauvre vous voyait jeter à la rivière une grande quantité de pièces d'or, il pourrait bien sans indiscretion s'approcher de vous et vous en demander une pour l'amour de Dieu. De même en vous voyant perdre tant de temps dans l'oisiveté, dans les jeux et les divertissements, je ne crois pas me rendre importun en vous de-

mandant seulement une demi-heure ; encore n'est-ce pas pour moi, mais pour votre âme, que je vous la demande. Si vous aviez un procès important à soutenir, croiriez-vous que ce fût trop d'y penser une demi-heure par jour ? Or, quelle est la plus grande question que nous ayons à vider en ce monde ? Celle de sauver notre âme, messieurs, celle de sauver notre âme. Que chacun donc prenne la résolution de consacrer une demi-heure tous les jours à cette affaire capitale. — D'autre part, vous ne réussirez pas à bien faire oraison sans pratiquer la mortification. Heureux celui qui est innocent et n'a jamais péché ! ce n'est pas à lui que je m'adresse. Mais que celui qui a péché sache qu'il doit faire pénitence en cette vie ou dans l'autre ; or, de quel côté nous est-il plus avantageux de le faire ? N'est-ce pas notre corps qui en cherchant les plaisirs sensibles nous a fait commettre tant de péchés ? C'est donc lui qui doit en porter la peine. Le joueur qui a perdu s'emporte follement contre les cartes ; pour nous, nous avons de bonnes raisons de nous en prendre à notre corps. Notre père saint François disait que celui qui accorde à son corps tout ce qui est permis, finira par lui accorder ce qui est défendu : c'est ce que l'expérience ne nous apprend que trop. Courage donc, messieurs : embrassons généreusement la mortification, rabattons l'insolence de ce corps de péché ; mortifions les yeux, la langue, le goût, tous nos sens, et nous goûterons intérieurement une grande paix. *Corpus meum castigo*, dit saint Paul¹, *et in servitutum redigo* ; si un apôtre si rempli de vertu en agit ainsi, nous, nous n'aurions rien à faire ?

7. Quant aux jeunes clercs, je les ai convoqués à cette conférence pour leur dire deux mots seulement. Vous aspirez à être enrôlés parmi les prêtres de Jésus-Christ ?

(1) *I. Cor. 9, 27.*

Mais quel est le motif qui vous a portés à embrasser un état aussi saint ? Vous avez peut-être ouï dire de vos parents que la vie des prêtres est la plus belle de toutes, qu'ils n'ont ni les embarras des gens mariés avec leurs familles, ni la règle sévère des religieux dans leurs cloîtres ; que n'ayant qu'à penser à eux-mêmes, ils peuvent se faire une existence douce et commode ; que c'est d'ailleurs la voie qui conduit le plus sûrement aujourd'hui à la fortune et aux honneurs ; qu'un prêtre peut faire beaucoup de bien aux siens, payer les dettes de la famille, augmenter la dot de ses sœurs, leur faire trouver des partis plus avantageux, et autres choses semblables. Pauvres jeunes gens ! croyez-moi : proposez-vous une fin plus droite, ou changez de carrière. La fin principale que vous devez avoir en vue en embrassant le sacerdoce, c'est de vous donner entièrement à Dieu, de vous consacrer à son service et d'assurer davantage la grande affaire de votre salut ; sans cela, vous vous engagez dans une voie qui aboutit à un précipice éternel. Et puis, croyez-vous avoir assez de force pour porter un si lourd fardeau, surtout pour observer la chasteté parfaite ? Quelle monstruosité de voir un jeune homme qui, dès ses plus tendres années, a été l'esclave d'une passion honteuse, s'avancer hardiment pour se lier par le vœu de chasteté perpétuelle ! Chose étrange ! si quelqu'un a fait le vœu simple de chasteté, et que par suite d'une mauvaise habitude il ne puisse se contenir, il suffit d'un doute fondé de sa part, joint à une crainte probable de la part de son confesseur, que réellement il ne pourra garder la continence, pour lui obtenir la dispense de son vœu à l'effet de se marier ; et un jeune homme dominé par cette maudite habitude osera se lier par un vœu solennel, qui lui rend à jamais la dispense impossible ? Quelle témérité ! Confesseurs, c'est à vous maintenant que je m'adresse : je ne dis pas que lorsque

vous voyez à vos pieds un jeune clerc esclave d'habitudes criminelles, vous ne puissiez l'absoudre, s'il donne des signes particuliers d'un sincère repentir, comme nous l'expliquerons plus tard, en parlant de la prudence. S'il espère avec la grâce de Dieu se corriger, s'il a même présentement la ferme volonté de tout faire pour y parvenir, et vous donne des signes manifestes d'une contrition plus qu'ordinaire, je dis qu'il est en état de recevoir l'absolution. Mais j'affirme aussi que pour se présenter aux Ordres sacrés, il ne suffit pas d'un ferme propos de ne plus pécher ; il faut que l'ordinand croie sincèrement et en bonne conscience, qu'avec la grâce de Dieu il triomphera de cette mauvaise habitude et n'y retombera plus. Cette persuasion n'est pas nécessaire, il est vrai, pour recevoir le sacrement de pénitence ; car on peut avoir une volonté très-résolue de se corriger, tandis que l'esprit doute de l'amendement futur ; mais elle est nécessaire pour recevoir les Ordres sacrés. Autrement l'ordinand serait décidé à embrasser un état dont il croit qu'il ne remplira pas les obligations. Il voudrait donc se charger d'un fardeau qu'il sait ne pouvoir porter, tant que dure son habitude vicieuse, et il s'engagerait par conséquent volontairement à commettre une infinité de sacrilèges. Or, qui oserait jamais dire que dans ces dispositions il peut être promu aux Ordres ? Et s'il veut aller en avant, comment pourrait-on l'absoudre ? Messieurs les confesseurs, avez-vous jamais fait de sérieuses réflexions sur ces vérités ? — Que faut-il donc faire ? — Epreuvez les clercs que vous dirigez, et quand vous les voyez couverts de plaies purulentes, dites-leur hardiment : Mon frère, il ne suffit pas que vous me promettiez à présent de ne plus pécher, mais il faut que vous fassiez de grands efforts pour détruire votre mauvaise habitude, de telle sorte que vous puissiez croire sincèrement qu'avec la grâce de

Dieu vous persévèrerez. Suivez le conseil que je vous donne : avant d'être promu au sous-diaconat, et à plus forte raison, si vous étiez diacre, avant de recevoir le caractère sacerdotal, éprouvez-vous un an ou deux ; faites-vous une grande violence pour rester chaste ; après cette expérience, il vous sera facile de vous former une persuasion réelle et sincère de votre amendement. — S'ils ne voulaient pas se conformer à cette direction, si tout en sachant fort bien qu'avec leurs mauvaises habitudes ils ne pourront se contenter, ils veulent néanmoins se faire ordonner, renvoyez-les comme indignes d'absolution. Jeunesse aveuglée ! écoutez-moi bien ; si vous n'avez pas le courage de garder la chasteté, l'état ecclésiastique n'est pas fait pour vous, et ce collet que vous portez se changerait un jour en un collier de fer et de feu, qui vous étranglerait pendant toute l'éternité en enfer. Pensez-y bien.

II. DE LA PRUDENCE NÉCESSAIRE AU CONFESSEUR.

8. La sainteté de vie est bien nécessaire à un ecclésiastique ; mais sans une véritable prudence, le confesseur s'acquittera mal de son ministère, car la prudence est l'âme, pour ainsi dire, de cette sainte fonction ; aussi fera-t-elle le principal objet de notre conférence. La prudence, et je ne parle pas de cette prudence du siècle, qui dégénère en astuce et est indigne d'une personne revêtue du caractère sacré ; la prudence spirituelle, dis-je, est une vertu excellente qui nous fait faire toutes choses de la manière, dans le temps et dans le lieu convenables. Ses parties essentielles sont la circonspection et la prévoyance ; ses principaux actes sont de savoir bien conseiller et bien juger. Or, cette prudence, messieurs, on l'obtient de Dieu, non-seulement par l'étude,

mais bien plus encore par les larmes et par la prière : d'autant plus que le confesseur, exerçant dans son ministère le triple office de juge, de médecin et de docteur, il ne pourrait s'en acquitter convenablement sans une prudence véritable qui soit guidée par une lumière surnaturelle de Dieu. Il est bien vrai que comme juge, il ne fait pas les lois ; il doit même se régler de manière à ne jamais en dépasser les limites, et par conséquent, s'il trouve son pénitent disposé, il le délie par l'absolution sacramentelle ; s'il n'est pas disposé, il le lie ou plutôt le laisse lié, tel qu'il le trouve. Mais en revanche, le jugement qui s'exerce au tribunal de la pénitence est bien différent de l'arrêt porté par les juges ordinaires : le premier a pour but de corriger le coupable, le second de le punir ; or, quelle prudence ne faut-il pas pour procurer l'amendement du coupable ! Aussi l'écueil où la plupart des confesseurs font naufrage, c'est l'imprudence. Pour vous en convaincre, examinons la pratique. L'un, inconsidéré et pressé d'en finir, soit par ennui, soit par envie d'en expédier un grand nombre, ne laisse pas au pénitent le temps de découvrir, comme il le voudrait, le fond de sa conscience, et le précipite en lui disant avec impatience : Est-ce tout ? Avez-vous encore autre chose ? Avez-vous fini ? de sorte que le malheureux laisse de côté la moitié de ses péchés. Cet autre, dès qu'il entend quelque péché honteux, ou assez monstrueux au premier aspect, se met aussitôt à crier : Oh ! quelle bête ! quel démon ! par là il resserre le cœur du pauvre pécheur et empêche l'humeur viciée d'en sortir. D'autres se permettent d'adresser aux pénitents des questions vaines et inutiles ; on veut savoir tout ce qui se passe dans la famille, dans le magasin, dans le voisinage ; ou bien on perd le temps avec certaines dévotes, je ne dis pas en leur témoignant des sentiments qui rendraient le saint tribunal dange-

reux pour le confesseur, mais en tenant au moins avec elles des discours qui ne conviennent pas en pareil lieu, faisant en quelque sorte du confessionnal un cabinet de conversation. Pendant ce temps-là, ceux qui attendent se scandalisent, et le prêtre lui-même n'est pas sans s'apercevoir qu'il viole les règles du Rituel Romain, lequel lui défend de parler de ce qui n'a point rapport à la confession. Mais les confesseurs qui méritent surtout d'être taxés d'imprudence, ce sont ceux qui ne font rien pour ouvrir le cœur de leurs pénitents, et leur faciliter l'aveu des fautes les plus honteuses. Un serviteur de Dieu alla jusqu'à me dire qu'avec une seule interrogation il avait gagné plus d'âmes à Dieu qu'il n'avait de cheveux sur la tête. Voici ce qu'il faisait. Quand un nouveau pénitent s'adressait à lui, et que par l'ensemble de sa confession, ou par quelque autre indice, il pouvait prudemment soupçonner qu'il restait au fond de ce cœur quelque péché caché, il lui demandait : N'avez-vous jamais tû par honte certains péchés, lorsque vous étiez enfant, dans un âge encore tendre ? qu'en pensez-vous ? Dites hardiment, ne craignez rien, je vous aiderai, je vous soulagerai, etc. En s'insinuant de cette manière, il parvenait à extraire ce serpent infernal, qui traînait à sa suite une masse de confessions nulles ou sacrilèges, vérifiant ainsi la parole de l'Esprit-Saint : *Obstetricante manu ejus, eductus est coluber tortuosus*¹. Oh ! quelle excellente pratique ! Employez-la aussi, messieurs, toutes les fois que vous croirez prudemment qu'il y a lieu de le faire ; vous en retirerez un grand profit pour vous-mêmes et pour les autres.

9. Si la prudence est nécessaire au confesseur comme juge, il en a bien plus besoin encore comme médecin ; car en cette qualité, il doit considérer attentivement,

(1) *Prov. 17, 24.*

non-seulement les péchés en eux-mêmes, mais encore leurs racines, leurs causes, leurs occasions, afin d'y appliquer les remèdes convenables. Il doit user de circonspection dans ses paroles, car un confesseur inconsideré peut, par un seul mot, se faire beaucoup de mal à soi-même et aux pénitents. *In facie prudentis lucet sapientia*¹ : « La sagesse, dit l'Esprit-Saint, brille sur le visage d'un homme prudent ; » elle brille, selon l'explication de Liranus, « par la maturité et l'honnêteté, » *per maturitatem et honestatem*. Il doit donc être réservé dans ses discours, garder un maintien digne et honnête qui respire la gravité et la piété. Par conséquent, il aura soin, selon les temps et les lieux, de revêtir le rocher et l'étole, comme le prescrit le Rituel Romain ; il évitera tout ce qui peut choquer la gravité et la modestie sacerdotale, comme, par exemple, de prendre du tabac à chaque instant, de mettre sa tabatière en évidence, d'avoir en main des bouquets de fleurs, un éventail, et autres choses semblables ; il s'abstiendra d'ailleurs scrupuleusement d'entendre les femmes hors du confessionnal ou sans grille, sauf le cas d'une nécessité extrême, ou la nuit, à moins que le lieu où il est ne soit bien éclairé ; et celles qui sont malades, il ne les confessera dans leur chambre qu'avec la porte ouverte. En un mot, il doit se comporter en tout comme un vrai ministre de Dieu, montrant un air bienveillant et grave, dont la sérénité ne soit jamais altérée par aucun geste ni signe extérieur qui dénote l'ennui ou le déplaisir, et donne lieu à ceux qui le voient de soupçonner qu'on lui dit des choses fastidieuses ou très-graves. Qu'il fasse en sorte que le pénitent soit tourné de côté, de manière à ne pas lui parler dans l'oreille, ni s'approcher trop près de son visage. Quoique ces précautions semblent

(1) *Job, 26, 13.*

minutieuses, elles sont cependant nécessaires pour bien régler toutes les circonstances d'une action aussi sainte, écarter tout ce qui pourrait blesser le respect dû au sacrement, et ternir l'âme ou la réputation du ministre de Dieu.

Il est surtout de la prudence du confesseur de rechercher si son pénitent est récidif ou habituel, s'il est dans l'occasion prochaine du péché, et s'il sait explicitement les mystères que l'on doit savoir de nécessité de moyen. Ce sont là, messieurs, les trois points les plus importants que nous ayons à résoudre dans cette conférence, vu que nous ne sommes rassemblés ici que pour former une sainte ligue et rendre notre pratique parfaitement uniforme. Mais pour marcher en sûreté, remarquez que je ne veux point discuter ici des opinions purement probables ou rechercher le sentiment particulier de tel ou tel docteur, non, messieurs; je ne veux exposer devant vous que les principes de la morale, enseignés communément par tous les théologiens, appuyés sur le sentiment des saints Pères, et ce qui est bien plus encore, confirmés par le Saint-Siège. Je vais donc mettre d'abord sous vos yeux les trois propositions condamnées qui nous serviront de règle dans nos décisions et nous empêcheront de nous tromper.

La première proposition regarde les habituels : *Pœnitenti habenti consuetudinem peccandi contra legem Dei, naturæ, aut Ecclesiæ, etsi emendationis spes nulla appareat, nec est neganda, nec differenda absolutio; dummodo ore proferat se dolere, et proponere emendationem.* C'est la 60^e proposition condamnée par Innocent XI¹.

La seconde regarde ceux qui sont dans l'occasion du péché; c'est la 61^e condamnée par le même pape :

(1) *Decret. d. 2 martii 1679.*

Potest aliquando absolvi qui in proxima occasione peccandi versatur, quam potest et non vult omittere, quinimo directe et ex proposito quærit, aut ei se ingerit.

La troisième concerne ceux qui ignorent les mystères de la foi ; c'est la 64^e condamnée par le même pontife : *Absolutionis capax est homo, quantumvis labore ignorantia mysteriorum fidei, et etiamsi per negligentiam, etiam culpabilem, nesciat mysterium sanctissimæ Trinitatis et Incarnationis Domini nostri Jesu Christi.*

La condamnation fulminée contre ces trois propositions a coupé les trois têtes de l'hydre infernale, qui ne causait pas moins de ravage que de terreur, et entraînait misérablement dans l'abîme une foule de pauvres âmes, trop confiantes dans ces fausses doctrines. Tâchons donc maintenant d'en bien pénétrer le sens, afin de mettre la vérité dans tout son jour, et commençons par la première qui regarde les pécheurs d'habitude.

Pourquoi, messieurs, le Saint-Siège condamne-t-il la proposition qui enseigne qu'on ne doit jamais différer l'absolution au pénitent, quoique récidif et habituel, dès qu'il assure des lèvres qu'il a le repentir et le bon propos ? Il est évident que c'est uniquement parce que la prudence du confesseur, comme juge et comme médecin des âmes, requiert qu'avant de porter la sentence, il se forme un jugement prudent et probable que le pénitent a réellement les dispositions intérieures sans lesquelles l'absolution ne sert de rien et le sacrement est nul. Et comme les chutes et les rechutes fréquentes de l'habituel récidif font fortement présumer qu'il n'a pas ces dispositions, c'est-à-dire, la douleur véritable et le bon propos, qui sont la matière prochaine du sacrement, c'est avec raison que la susdite proposition a été condamnée comme téméraire, erronée et scandaleuse.

Saint Thomas nous donne la clef de cette importante question, lorsqu'il dit nettement que le confesseur ne peut pas lier ou délier arbitrairement, mais qu'il doit conformer sa manière d'agir à celle de Dieu même, et suivre son inspiration¹; d'où le saint Docteur conclut que le confesseur avant d'absoudre doit avoir un motif suffisant pour croire prudemment aux dispositions du pénitent. Mais comme Dieu seul voit le fond des cœurs et que l'homme n'en peut pénétrer les secrets qu'à l'aide de certains indices extérieurs, je crois rendre un service signalé aux confesseurs en leur donnant une lumière suffisante pour reconnaître ces indices; par là ils sauront dans la pratique quand on peut absoudre un pénitent, quoique habituel, et quand on doit différer l'absolution, afin d'obéir à la sainte Eglise, qui défend formellement de suivre la doctrine énoncée dans la proposition condamnée. Parmi ces indices, j'en compte sept qui sont favorables au pénitent, et sept qui lui sont contraires. Je dis donc qu'un pécheur récidif et livré à une mauvaise habitude quelconque, soit qu'il pèche par des actes positifs, par exemple, en tombant fréquemment dans le parjure, le blasphème, la haine, l'impureté, la fornication, le vol et autres vices semblables; soit qu'il pèche par omission, par exemple, en négligeant volontairement de restituer le bien d'autrui, la réputation, l'honneur du prochain, en ne remplissant pas les legs pieux pour messes, les vœux, etc.; je dis qu'ordinairement cet habituel peut être absous si le confesseur aperçoit en lui un des signes suivants, sur lequel il puisse baser un jugement prudent touchant ses dispositions intérieures.

10. 1° Si ce pécheur n'a jamais été réprimandé ni averti de son mauvais état par aucun confesseur, et si,

⁽¹⁾ *S. Th. p. 3, q. 18, art. 3 et 4.*

éclairé par une admonition et une correction efficace, il promet sincèrement de s'amender, accepte de grand cœur toute pénitence quelconque, tant préservative que satisfactoire, et montre enfin une ferme résolution de se convertir. — 2° S'il témoigne une vive douleur et se confesse avec larmes, pourvu que ces larmes soient excitées par un motif surnaturel, et ne proviennent pas d'une sensibilité de femme, d'une affliction ou de tout autre motif temporel, mais qu'on s'aperçoive que c'est vraiment Dieu qui le touche et le porte à détester ses péchés. — 3° S'il se confesse en temps de mission ou de retraite, à la suite d'un sermon ou d'une méditation qui l'a vivement touché, et qu'effrayé des menaces de la justice divine, il prenne sérieusement la résolution de changer de vie. Il faudrait en juger tout différemment si, malgré les sermons et les méditations, il ne donnait aucun signe de componction, et à plus forte raison s'il continuait à pécher même pendant ces saints jours sans s'être amendé en aucune manière. — 4° Si, averti précédemment par d'autres confesseurs, il a mis en pratique les remèdes qui lui ont été prescrits, et s'est corrigé, si pas tout à fait, au moins en partie, en diminuant le nombre de ses chutes. — 5° S'il vient à confesse à la suite de quelque événement funeste qui l'a frappé, comme par exemple, la mort subite d'un pécheur obstiné, surtout si ce pécheur était son complice, ou un malheur arrivé à lui-même ou à d'autres, et qu'il regarde comme un châtiment de Dieu, ou autres accidents semblables. — 6° S'il se sent intérieurement porté à chercher un bon confesseur, et va le trouver spontanément, non parce qu'il faut faire ses pâques, ou qu'un père, une mère, un maître ou d'autres circonstances l'y forcent, ou parce qu'il a l'usage de se confesser aux fêtes de la sainte Vierge, ou tous les huit jours, etc. ; mais uniquement parce qu'il se sent pressé d'un vif désir de changer

de vie et de rentrer en grâce avec Dieu. — 7^o S'il est à l'article de la mort, ou en danger probable de mourir ; car on présume qu'alors chacun songe à son salut éternel et se propose sérieusement de se corriger.

Nul doute que dans ces différents cas le confesseur n'ait un motif suffisant pour former un jugement prudent sur les dispositions intérieures du pénitent ; il peut donc l'absoudre, puisqu'il y a espoir d'amendement. Il n'adhère point par là à la mauvaise doctrine de la proposition condamnée, qui voudrait qu'on donnât l'absolution, *etsi emendationis spes nulla appareat*. Il ne manque pas toutefois de docteurs qui pensent avec fondement que, même dans les cas susdits, on peut licitement différer l'absolution en vue de procurer le plus grand bien et l'avantage spirituel du pénitent, cependant d'ordinaire il ne serait pas expédient de le faire, notamment lorsqu'il est à craindre que le pénitent, blessé et découragé, ne s'abandonne au désespoir, ou ne s'éloigne des sacrements.

11. Maintenant que nous connaissons les signes auxquels on peut juger qu'un cœur est vraiment contrit et bien disposé, il nous reste à étudier ceux qui dénotent une pénitence feinte ou apparente, et ne permettent pas au confesseur de donner l'absolution, sans désobéir à l'Eglise, en tant qu'elle proscrit la proposition citée plus haut. — 1^o Le prêtre ne peut donc absoudre, si le pénitent, après avoir été repris deux ou trois fois par un confesseur zélé, et averti du triste état de son âme, revient toujours avec le même nombre, et peut-être un plus grand nombre de rechutes dans le même péché, sans qu'on puisse apercevoir ni espérer aucune amélioration. — 2^o Si rien ne dénote chez lui une plus grande horreur du péché que par le passé, mais qu'au contraire sa froideur fasse voir clairement qu'il ne déteste ses péchés que du bout des lèvres, et non du fond du cœur. — 3^o S'il n'a guère tenu compte des remèdes qui lui ont

été donnés par le même confesseur ou par d'autres pour son amendement, et ne se met pas en peine de les avoir négligés. — 4° Si par le passé il a toujours vécu dans la même insouciance, ne songeant qu'à satisfaire ses passions, sans jamais faire la moindre chose pour se corriger ; si même, fortifiant toujours de plus en plus ses mauvaises habitudes, il a donné lieu de penser qu'il s'inquiète peu de son salut. — 5° S'il ne vient à confesse que par manière d'acquit, ou parce que c'est le temps pascal, ou parce qu'il est obligé par son maître, son père, sa mère, ou d'autres, ou bien encore parce qu'il a coutume de s'approcher des sacrements tous les huit jours, ou pour d'autres motifs semblables empruntés à des considérations humaines, ne montrant guère, d'ailleurs, ou pas du tout, l'intention de changer de vie et de remplir les devoirs d'un bon chrétien. — 6° S'il excuse ses fautes, cherche dispute au confesseur, ne veut pas accepter les pénitences prescrites, tant préservatives que satisfactoires, et ne montre aucune docilité, mais paraît, au contraire, incorrigible et obstiné dans ses habitudes criminelles. — 7° Enfin, si l'on voit en lui des inclinations au mal si violentes, et un tel attachement au péché, qu'on ne puisse croire prudemment, malgré ses protestations, qu'il en a du repentir, mais qu'on soit plutôt fondé à conclure que sa douleur n'existe qu'en paroles.

Ces signes, vous en conviendrez, m'autorisent à décider, sans la moindre hésitation, que le confesseur dans les cas cités, doit refuser l'absolution, si, après avoir bien pesé toutes les circonstances, il ne peut se former un jugement probable touchant les bonnes dispositions du pénitent, et à plus forte raison s'il juge que ces dispositions font réellement défaut. Dans le doute, il doit s'efforcer de le disposer par de charitables admonitions et de ferventes exhortations ; et s'il ne réussit pas à

déposer son doute, il doit différer l'absolution jusqu'à ce que le pénitent donne des signes plus certains de son repentir.

12. Voilà donc toute la difficulté résolue, et il nous est facile maintenant d'apercevoir l'erreur de plusieurs confesseurs qui veulent établir une règle générale dans une matière qui n'en comporte pas, en prétendant, les uns, qu'il faut toujours donner l'absolution aux récidifs, les autres, qu'il faut toujours la leur différer : deux propositions également fausses, mal sonnantes et scandaleuses ; la première, ayant été censurée par l'Eglise, doit même être complètement écartée. Par conséquent, il faut s'en rapporter entièrement à la prudence du confesseur, et celui-ci, dans les cas particuliers, ne doit suivre ni son goût, ni les inspirations de la nature, ni l'exemple des autres, mais uniquement l'onction du Saint-Esprit, accompagnée d'une doctrine solide et d'une prière assidue. Malheureusement, une longue expérience ne m'a que trop appris qu'une bonne partie des confesseurs sont excessivement enclins à absoudre sur-le-champ, sans examiner l'état de leurs pénitents, sans les avertir, ni les exhorter, sans s'inquiéter presque de leur amendement. Cette pratique entraîne la ruine d'une multitude d'âmes, qui, plongées dans le vice, ne cherchent qu'à dérober l'absolution à un confesseur distrait, pour recommencer au plus tôt le même mal : à peine absoutes, elles s'étendent de nouveau dans leurs anciens lits pour *dormir leur sommeil*, selon l'expression du Psalmiste¹, jusqu'à ce qu'elles tombent tout à coup en enfer : *In puncto ad inferna descendunt*². C'est pourquoi je croirais trahir ma conscience, messieurs, si je ne vous déclarais qu'à mon avis, de tels confesseurs sont le fléau du monde catholique, et se précipitent eux-mêmes à

(1) Ps. 75, 6.

(2) Tob. 21, 13.]

leur perte. Pardonnez-moi donc cet élan de zèle. Comment croire qu'un confesseur remplisse son devoir, lorsqu'après avoir entendu la confession de son pénitent, et le voyant plongé dans un abîme de désordres et de péchés de toute espèce, il ne l'interroge point, ne l'aide point; ne cherche point à savoir l'origine de ses chutes, ni depuis combien de temps il se vautre dans la fange du vice, afin de découvrir s'il est dans l'habitude ou dans l'occasion du péché, et de lui administrer des remèdes proportionnés au mal? Lorsqu'on présenta à Notre-Seigneur ce démoniaque dont parle saint Marc³, il s'empressa de demander au père depuis combien de temps son fils se trouvait dans ce misérable état : *Quantum temporis est ex quo ei accidit?* Ah! Seigneur, répondit ce père affligé, *ab infantia*, c'est depuis ses plus tendres années que mon pauvre enfant est ainsi tourmenté. Eh bien! la faute de beaucoup de confesseurs, c'est de ne jamais s'informer de l'habitude du péché. Oh! que de pécheurs répondraient : *Ab infantia!* J'ai commencé dès l'enfance à commettre ces iniquités, et j'ai continué jusqu'à présent, et malheureusement j'ai constamment apporté à chaque confession le même nombre de péchés. — Devrait-on donner l'absolution sur-le-champ et comme au hasard à ces sortes de pénitents, qui ne présentent pas le moindre indice de componction ni d'amendement? *Confessarius, cum sit iudex et medicus... debet cognoscere statum pœnitentis in ordine ad consuetudinem præteritam, ut sciat quænam medicina sit illi, hic et nunc, applicanda, et an indigeat dilutione absolutionis, ut hoc tandem modo curetur*². Ainsi s'exprime le savant cardinal de Lugo. D'accord avec Corregia et d'autres docteurs, il veut que, selon la règle indiquée plus haut,

(1) *Marc. 9, 20.*(2) *De Lugo, De pœnit. disp. 15, n. 173.*

lorsqu'un pécheur, après avoir été averti à plusieurs reprises ne donne pas signe d'amendement, on lui diffère pendant quelque temps l'absolution, afin qu'il rentre en lui-même, conçoive une plus grande horreur du péché, et prenne une résolution efficace de changer de vie. Avis à ces confesseurs qui, dès qu'un pécheur de cette sorte se présente à leur tribunal, lèvent aussitôt la main pour l'absoudre ! Comment à la vue de tant de chutes et de rechutes, peuvent-ils former un jugement prudent sur ses dispositions ? Comment réputer efficace cette volonté qui n'emploie aucun moyen pour atteindre à la fin qu'elle se propose ? En vérité, c'est là apporter au saint tribunal de la pénitence une résolution, non pas gravée sur le marbre, ni même sur la cire, mais à peine écrite sur l'eau. Que les confesseurs dont nous parlons sachent donc que cet abus de l'absolution est un des plus graves qui se commettent de nos jours dans l'administration du sacrement de pénitence, abus qui précipite une infinité d'âmes en enfer, en les laissant mourir dans le péché. Ce sont précisément ces âmes inconstantes dont parle le prince des apôtres¹, lesquelles, allant d'un confessionnal à l'autre pour n'être pas connues, ne se fixent qu'en enfer. On redemandera leur sang, au jour du jugement dernier, à ces confesseurs négligents et sans zèle, qui sont homicides d'eux-mêmes et des autres.

13. Mais, mon père, ne me dites-vous pas vous-même que le délai de l'absolution est un remède extrême, et qu'on ne doit l'employer qu'après avoir vainement essayé tous les autres ? — Je réponds que, dans le cas dont il est question, lorsqu'on ne voit chez le pénitent aucun signe suffisant de componction, et qu'un confesseur prudent ne peut se former un jugement probable

(1) *II Pet. 2. 14.*

de la sincérité de ses dispositions, différer l'absolution est le seul remède possible, et qu'on ne peut agir autrement sans manquer aux devoirs de juge et de médecin des âmes dans l'administration de ce divin sacrement. — Mais, encore, ne pourrait-on pas exciter le pénitent à la contrition par une fervente exhortation? — Il serait bien à désirer qu'on le pût; mais en pratique la chose n'est pas si facile; car il est de ces pécheurs, enfoncés jusqu'aux yeux dans la fange de leurs impudicités, que toutes les terreurs d'une mission peuvent à peine émouvoir; que feront donc sur eux quelques paroles dites en passant? Mais je comprends fort bien le motif de ces observations: on tient à expédier promptement la besogne, à renvoyer tout le monde content, et pour cela on voudrait absoudre tous les pénitents, sans s'inquiéter s'ils sont disposés ou non. N'est-ce pas là combattre de front les décisions de l'Eglise, qui réproouve une manière d'agir si scandaleuse? Et vous ne voulez pas que je gémissé en voyant la ruine de tant d'âmes? Grand Dieu! on déclame, on s'échauffe, on écrit, on exerce sa critique la plus mordante contre les quelques prêtres qui diffèrent l'absolution par obéissance aux décrets du Saint-Siège, et en vue d'opposer une digue au débordement des vices qui inondent la société; et il n'y aura pas une langue ni une plume qui s'emploiera à éclairer cette multitude de confesseurs négligents, dont toute la fonction consiste à lever le bras et à proférer les paroles de l'absolution!

Vous êtes étonnés peut-être de m'entendre parler d'une multitude de confesseurs négligents? Venez avec moi dans une mission et asseyez-vous dans un confessionnal: sur cent pénitents qui s'adresseront à vous, vous en trouverez quelquefois quatre-vingts et plus qui croupissent dans des habitudes criminelles; les uns sont adonnés au blasphème, au parjure, à l'impureté; les

autres au vol, à la haine, aux mauvaises pensées. Demandez-leur : Combien y a-t-il de temps, mon fils, que vous vous souillez de ces sortes d'iniquités? — Oh! mon père, il y a huit, dix, vingt ans. — Retombez-vous souvent dans ce péché? — Jusqu'à deux ou trois fois la semaine, et quelquefois tous les jours. — Vous en êtes-vous toujours confessé? — Oui, mon père. — Allez-vous toujours au même confesseur? — Non, mon père, je vais tantôt à l'un, tantôt à l'autre, selon ma commodité. — Ainsi, depuis tant d'années, vous avez fait le tour de toutes les églises, et essayé tous les confesseurs de la localité et même des alentours! — Oui, mon père. — Eh bien! dites-moi, ces confesseurs vous ont-ils toujours absous? — Oui, mon père. — Mais avant de vous absoudre, que vous ont-ils dit? — Ils m'ont dit de ne plus recommencer. — Mais ne vous ont-ils pas fait connaître votre triste état? ne vous ont-ils pas suggéré des moyens de vous corriger? n'ont-ils pas tâché d'exciter la contrition dans votre cœur? — Je vous dirai, mon père; deux ou trois m'ont fait un peu d'exhortation, mais pourtant ils m'ont donné l'absolution. — Et les autres vous ont-ils toujours absous sans dire mot? — Toujours, mon père. — Pauvres âmes! Par ce seul pénitent vous parviendrez à connaître la faiblesse de presque tous les confesseurs du lieu et des environs, et vous frémirez d'indignation en voyant que sur quatre-vingts consuetudinaires, soixante-dix peut-être ont été de la sorte entraînés à leur perte par des confesseurs imprudents et insoucians. Vous serez portés à croire que ce dialogue est une fiction, n'est-ce pas? Ah! plutôt à Dieu qu'il fût moins réel, et qu'il n'eût pas pour garant une déplorable et continuelle expérience! Vous voyez maintenant si le pieux cardinal Bona¹ n'a pas

(1) *Princ. vitæ christ. c. 13.*

raison de déplorer une pratique si préjudiciable au salut des âmes, et de réprouber cette fausse charité, cette damnable condescendance qui fait que la plupart des chrétiens passent leur vie dans un désordre continuel, dans une alternative sans fin de sacrements et de péchés, de confessions et de rechutes. Ses plaintes sont appuyées par celles d'un autre pieux et savant cardinal ; le vénérable Bellarmin, considérant que l'excessive facilité d'absoudre les pénitents, sans tenir compte de leurs dispositions intérieures, causait parmi les âmes les plus grands ravages, s'écriait du haut de la chaire : *Non esset hodie tanta facilitas peccandi, si non esset etiam tanta facilitas absolvendi*¹.

14. Mais que faire? — Voici que nous touchons, messieurs, au but essentiel de cette conférence : Nous devons former une sainte ligue, pour être uniformes dans l'administration de ce grand sacrement. Et comme de là dépend tout le fruit de la mission, voire même le bien général de toute la population, vous trouverez bon que, pour vous donner une idée de cette entente et vous en faire saisir l'importance, je vous expose ce qui est arrivé dans un lieu où le nom adorable de Dieu et tout ce qu'il y a de plus sacré était indignement profané, outragé ; les plus affreux blasphèmes y étaient passés généralement en habitude, et on les proférait publiquement avec une impudence à faire frémir. Dieu inspira à quelques religieux zélés qui s'y trouvaient, d'engager fortement tous les confesseurs à se concerter et à s'unir pour remédier au mal, et déraciner ce désordre contagieux qui, faisant tous les jours de nouveaux progrès, menaçait d'envahir toute la contrée. Ils convinrent, en effet, que lorsqu'un de ces blasphémateurs se présenterait à eux sans offrir des signes particuliers de repentir, ou

(1) *Conc. in dom 1 Advent.*

lui différerait l'absolution pendant huit jours, en lui imposant une pénitence salutaire et préservatrice, accompagnée d'une chaleureuse exhortation, pour lui faire connaître la gravité de son mal. Bientôt, une fête de la sainte Vierge étant survenue, tous ces pécheurs vont en foule à confesse, font l'aveu de leurs blasphèmes et en demandent l'absolution. « Eh bien ! mon fils, leur disait le confesseur, pour l'amour de la très-sainte Vierge, abstenez-vous de blasphémer pendant huit ou dix jours, faites telle pénitence, et puis revenez, je vous donnerai l'absolution : ne craignez rien, mon enfant, je vous consolerai ; bien loin de vous gronder, je vous accueillerai avec bonté, etc. » — « Comment mon père, vous ne me donnez pas l'absolution ? » — « Non, mon enfant, pour le moment il ne convient pas que je vous la donne. » — « Mais, mon père, c'est aujourd'hui la fête de la sainte Vierge, je voudrais communier. » — « Patience ; dans huit jours je vous donnerai l'absolution et vous communiez. » — C'est étonnant, mon père ; j'irai à un autre. » — Il va à un autre ; même répétition. Si bien que tous les blasphémateurs se trouvant dans le même cas, ils en étaient comme étourdis, et se disaient tout contrits les uns aux autres : « Quel péché énorme ! personne ne veut nous absoudre ! » Et ils conçurent une telle horreur du blasphème, qu'au bout d'un mois on n'entendait plus un seul dans ce pays-là. Messieurs, le mal d'un grand nombre de pécheurs réside plutôt dans l'entendement que dans la volonté : ils ne comprennent pas la malice du péché mortel ; voilà la racine du mal ; ils n'ont pas une juste idée du péché. Or, il n'y a rien qui les réveille et les fasse mieux rentrer en eux-mêmes que le délai de l'absolution pendant quelques jours. Soyez persuadés que c'est un des moyens les plus efficaces pour ramener dans la bonne voie un pécheur égaré. Quoique l'absolution ne soit différée que

pour peu de temps, ce retard produit ordinairement l'effet du bouton de feu, qui, appliqué à temps, secoue merveilleusement le malade et l'arrache à une léthargie prête à se changer en sommeil de mort. Le pénitent, frappé et confus, reconnaît son triste état, il y réfléchit et cherche à en sortir. Ce remède lui touche le cœur, et s'il le trouve déjà ébranlé, il augmente singulièrement sa contrition; au point que ce repentir, qui, d'abord faible et languissant, eût facilement cédé à la simple présence de l'objet séducteur, prend de la force et sait résister aux assauts les plus violents. Ce remède enfin triomphe de la maladie, et après en avoir procuré la guérison complète, il fait que le pécheur retombe plus difficilement; tant il est vrai de dire qu'on ne pêcherait pas si facilement aujourd'hui, si l'on ne donnait pas aussi facilement l'absolution: *Non esset hodie tanta facilitas peccandi, si non esset etiam tanta facilitas absolvendi.*

15. Il est vrai qu'il ne faut pas se faire une règle invariable de refuser l'absolution à tous les consuetudinaires. La prudence demande que dans chaque cas particulier le confesseur examine si le pénitent donne quelque signe de cette disposition intérieure, qui est requise pour qu'on puisse l'absoudre, conformément à ce que nous avons dit plus haut. Si ces signes font défaut, la prudence fait une règle de différer l'absolution. Du reste, cette pratique, au lieu de faire du confessionnal un lieu de torture pour les âmes, en fera vraiment un tribunal de miséricorde; car on ne peut exercer une plus grande miséricorde envers le pénitent, qu'en employant à son égard les moyens les plus expédients pour le faire rentrer en grâce avec Dieu. C'est ainsi qu'en ont toujours agi les confesseurs les plus zélés, les plus timorés, ainsi que les plus grands saints eux-mêmes. Saint Bernard, confessant un personnage adonné à un vice

nfâme, ne voulut lui accorder l'absolution qu'après quelques semaines d'épreuve, c'est-à-dire, lorsqu'il vit en lui des signes d'un véritable amendement¹. Saint François Xavier ne donnait ordinairement l'absolution à ces sortes de pécheurs qu'au bout de quelques jours, afin qu'ils eussent le temps de rentrer en eux-mêmes, et de concevoir une salutaire horreur de leurs fautes. Saint François de Sales, ce modèle de douceur, dit en soupirant à un pécheur obstiné qui ne donnait aucun signe de repentir : « Je pleure, mon enfant, parce que vous ne pleurez pas ; et j'estime qu'il est bon que vous preniez un peu de temps pour vous mieux disposer. » La même méthode a été constamment suivie par différents serviteurs de Dieu. Elle est, de plus, conforme à l'esprit de l'Eglise ; car en fulminant ses censures contre ceux qui ont l'audace d'enseigner qu'on ne doit jamais différer l'absolution aux pécheurs d'habitude, elle fait bien voir qu'il y a des cas où elle veut qu'on la diffère. Remarquez, d'ailleurs, qu'en agissant ainsi le confesseur se sauve lui-même et se rend utile au pénitent. Il se sauve, car s'il peut, selon le sentiment de plusieurs docteurs², différer l'absolution pour la plus grande utilité du pénitent, lors même qu'il aperçoit en lui les signes d'un vrai repentir, à plus forte raison quand ces signes manquent. D'un autre côté cette pratique est utile aux consuetudinaires : j'en appelle ici au témoignage de tous ceux qui, par charité et pour remplir leur devoir, ont coutume, dans les cas dont il s'agit, de différer l'absolution : tous vous diront que lorsque, grâce aux bons procédés, les pénitents se décident à accepter pendant quelque temps une pénitence salutaire et préservative, ils ne reviennent presque jamais sans apporter quelque

(1) *In vita, lib. 6, c. 17.*

(2) V. Card. de Aiguirre. *Tom. 2, Conc. Hisp., Dissert. 8. Conc Tolet. an. 161 ad 167.*

amendement spécial. — Mais il y en a qui ne reviennent pas. — S'ils ne reviennent pas à vous, ils vont à d'autres, grâce à la pénitence préservative que vous leur avez donnée, ils y vont beaucoup mieux disposés, et reçoivent l'absolution avec plus de fruit. Que s'ils ne retournent ni à vous, ni à d'autres, il ne faut pas s'en mettre en peine ; car c'est un signe manifeste qu'ils étaient très-obstinés dans le mal, et n'avaient ni les dispositions, ni la volonté de les acquérir. Encore peut-on dire que le délai leur est utile, en laissant dans leur cœur le germe d'une crainte salutaire, qui produira en son temps des fruits de pénitence. Le savant Aversa nous en donne l'assurance, en s'appuyant sur l'expérience : *Ipsa enim praxi constat hanc dilationem sæpe juvare*¹.

16. Il ne nous reste plus qu'à indiquer le moyen pratique de gagner le cœur des pénitents et de leur faire agréer ce remède. Il est un peu amer, me dites-vous ; il faut donc en corriger l'amertume par des paroles douces et affectueuses. Certes, on ne saurait assez blâmer ces confesseurs qui, par leurs brusqueries et leur dureté, aigrissent de pauvres pénitents. On doit, au contraire, les accueillir avec un esprit calme et un visage serein, les traiter avec bienveillance, et s'attacher à leur faire comprendre que l'on n'a en vue que leur bien. Eclaircissez leur intelligence de manière qu'ils se rendent à votre sentiment, et acceptent de bon cœur le remède prescrit. Voici ce que vous pouvez leur dire : « Il y a déjà bien longtemps, mon enfant, que vous vivez dans ces habitudes criminelles : on n'a jamais remarqué en vous aucun amendement, puisque vous êtes toujours revenu à confesse avec le même nombre de péchés : signe évident que par le passé vous n'aviez ni douleur

(1) *De Pœnit. q. 17, sect. 12.*

véritable ni bon propos ; il est donc bien à craindre que vos confessions n'aient été toutes ou nulles ou sacrilèges. Voudriez-vous vivre toujours ainsi, au grand risque de vous perdre éternellement ? Eh bien donc ! dans votre intérêt, afin que vous vous excitiez, comme il faut, à une sincère contrition, qui soit le principe d'une véritable conversion, je vous prie, je vous conjure, pour l'amour de votre âme, de vous éprouver pendant quelques jours, en vous faisant violence à vous-même ; faites donc quelques petites mortifications ; récitez tous les jours le chapelet, et matin et soir trois *Ave Maria*, en l'honneur de l'Immaculée Conception, avec un acte de contrition et de ferme propos, le matin, de ne point pécher pendant le jour, et le soir, de ne point pécher pendant la nuit. Réfléchissez tous les jours pendant quelque temps soit à la mort, soit à l'enfer, soit à l'éternité ; surtout, quand vous serez assailli de quelque tentation, dites promptement : Mon Jésus, miséricorde, ou quelque autre oraison jaculatoire, pour invoquer l'assistance de Dieu, et vous en retirerez des fruits merveilleux. » — « Mais, mon père, si je venais à mourir entre-temps ? » — « C'est précisément ce qui doit vous inquiéter, car dans votre situation, avec vos dispositions douteuses, il y a tout à craindre que vous vous damneriez, malgré l'absolution ; tandis qu'en faisant un acte de contrition avec le ferme propos de vous amender et de revenir bien disposé, pour recevoir en son temps l'absolution, il y a tout lieu d'espérer que si la mort vous surprenait, vous seriez sauvé. Courage donc, et ne craignez rien, mon enfant ; soyez certain que je vous traiterai en père ; je ne vous gronderai pas, je vous consolerais, au contraire, et j'espère que vous aurez sujet de me remercier ensuite, en ce monde, et dans l'autre. » — L'expérience enseigne que lorsqu'on traite les pénitents d'une manière aussi douce, aussi bienveillante, ils

acceptent bien volontiers et avec grand profit pour leur âme le délai de l'absolution. Il ne faut pas exiger d'ailleurs qu'ils déracinent tout d'un coup une habitude invétérée; c'est déjà bien qu'ils se fassent quelque violence à cet effet, comme ils y sont tenus. Et si, pendant ces jours d'épreuve que vous leur avez assignés, ils retombent un peu moins souvent que de coutume, donnez-leur l'absolution; parce que ces chutes sont plutôt des fautes de fragilité que de malice, et les quelques efforts qu'ils ont faits justifient un certain espoir d'amendement: *Adest spes emendationis*.

Voilà, messieurs, une conduite fort prudente; elle tient un juste milieu entre la doctrine des théologiens qui, sous prétexte de douceur, relâchent le zèle sacerdotal, et les opinions trop rigides des autres, qui étouffent la charité par un excès de sévérité. Embrassez-la donc, embrassez-la de bon cœur, et notre accord sur ce point sera souverainement utile au peuple. Les pénitents eux-mêmes vous en rendront grâce, et vous en béniront mille et mille fois. « O mon père! m'ont-ils dit bien souvent, ô mon père, si j'avais rencontré dès le commencement un confesseur charitable qui m'eût différé pendant quelques jours l'absolution et m'eût traité avec la même bonté que vous, je ne me trouverais pas dans le misérable état où je suis; je n'aurais pas commis tant de péchés. » Et en me parlant ainsi, des larmes de consolation inondaient leur visage. Grâce à Dieu, nous avons aplani, me semble-t-il, les difficultés qui paraissaient insurmontables. Suivons maintenant, messieurs, suivons la voie battue par les saints, et soyez persuadés qu'unis dans les mêmes principes, et bien pourvus de ce pain de la vraie prudence, nous remplirons d'âmes le ciel. Mais qu'ils y prennent garde, ceux qui agissent autrement! qu'ils craignent que l'enfer, par leur faute, ne se remplisse de réprobés!

17. Le confesseur a besoin de beaucoup de prudence pour tenir le milieu entre une fausse et excessive condescendance, et une trop grande sévérité; ce sont là les deux écueils à éviter pour conduire au port ces malheureux consuetudinaires dont la faiblesse est telle qu'ils font autant de chutes que de pas. Mais pour briser les chaînes qui captivent et accablent, depuis de longues années, un pécheur gémissant comme un esclave au milieu des occasions prochaines, oh! qu'il faut de courage et de vigueur dans le ministre de Dieu! Si son énergie n'égale sa prudence, il ne parviendra pas à lever les nombreux obstacles qui arrêtent le pénitent; sans cette sainte rigueur, qui est le fruit d'un esprit juste et ferme dans ses décisions, il n'en triomphera jamais. Rien de plus formel que les paroles dont s'est servi Notre-Seigneur dans l'Évangile, pour nous montrer avec quelle rigueur on doit traiter ces malades presque désespérés. Les remèdes qui leur sont applicables se réduisent à trois; ce sont, en trois mots, la fuite, le fer et le feu. *Si oculus tuus scandalizat te, crue eum, et projice abs te.* L'occasion prochaine où languit votre pénitent lui fût-elle plus chère que la prunelle de ses yeux, il faut absolument qu'il la quitte. La fuite, le fer et le feu: *Si manus tua scandalizat te, abscide eam, et projice abs te.* Si celui-ci souille continuellement ses mains dans les jeux, les festins, les débauches, il faut en venir résolument à l'amputation: la fuite, le fer et le feu. *Si pes tuus scandalizat te, abscide eum et projice abs te*¹. Si celui-là fréquente cette maison, ce cabaret, cette compagnie, où il succombe tous les jours, il faut qu'il s'en éloigne, coûte que coûte: la fuite, le fer et le feu. *Projice, abscide.* Les paroles de Notre-Seigneur sont trop claires et trop

(1) *Matth. 5, 29 et 18, 8.*

décisives pour ne pas nous déterminer à entrer tous en ligue, sous la convention de refuser unanimement l'absolution à quiconque se trouve dans une occasion prochaine de péché, qu'il peut et ne veut pas abandonner. Remettez-vous donc devant les yeux la proposition condamnée : *Potest aliquando absolvi qui in proxima occasione peccandi versatur, quam potest et non vult omittere, quinimo directe et ex proposito quærit, aut ei se ingerit*. Voilà l'erreur : *Potest aliquando absolvi*. Où sera donc la vérité ? Dans la contradictoire : *Nunquam potest absolvi, qui in proxima occasione peccandi versatur, etc.* Non, on ne doit pas absoudre celui qui s'obstine à croupir dans l'occasion prochaine du péché.

18. Mais, afin d'avancer avec précaution et de bâtir sur un fondement solide, commençons par déterminer en quoi consiste proprement l'occasion prochaine, point très-délicat et sur lequel tous les docteurs ne sont pas d'accord. Pour nous mettre en sûreté, nous suivrons le sentiment le plus commun, de sorte que nos adversaires eux-mêmes ne puissent raisonnablement nous contredire. Je suppose d'abord que personne n'ignore qu'il y a une différence entre le danger de pécher et l'occasion prochaine, et même entre le danger prochain et l'occasion prochaine. Celle-ci, en effet, implique nécessairement quelque circonstance extérieure, que ne suppose pas le danger même prochain. Un exemple éclaircira la chose. David sort de table, monte sur la terrasse de son palais, et voit de loin Bethsabée qui se baigne. L'œil, hélas ! entraîne le cœur : jusqu'ici, il y a seulement danger de péché. Mais poussé par sa passion, David en vient à envoyer des gens pour l'enlever : *Missis nuntiis tulit eam*¹. Voilà l'occasion prochaine engendrée par la

(1) *II Reg. 11, 4.*

circonstance du lieu et de l'objet présent, supposé toujours la fréquence des chutes sans laquelle il n'y a point d'occasion prochaine. Deux choses donc constituent l'occasion prochaine : la première est l'inclination intérieure au péché, d'où naît le danger ; la seconde est la circonstance extérieure, qui porte au péché et donne la facilité de le commettre. David, malgré sa mauvaise disposition intérieure, n'aurait jamais commis l'adultère, sans la circonstance extérieure du lieu et de l'objet présent : comme aussi, placé dans les mêmes circonstances, il n'aurait pas péché, sans la mauvaise disposition intérieure ; et enfin sa chute ne pourrait être appelée occasion prochaine, si elle ne s'était renouvelée fréquemment, comme il arriva, car il continua ce commerce criminel pendant plus d'une année, au grand scandale de tout le peuple.

Voilà que nous avons posé les fondements sur lesquels nous pouvons établir la définition de l'occasion prochaine. On nomme communément ainsi celle où, vu les circonstances de la personne et du lieu, ainsi que l'expérience du passé, on tombe toujours, ou presque toujours, ou du moins fréquemment dans le péché. C'est en cela qu'elle se distingue de l'occasion rémote, où, eu égard aux circonstances, on pêche rarement. Ainsi l'occasion n'est prochaine que lorsqu'elle entraîne dans des chutes absolument ou relativement fréquentes. Telle est la notion qu'en donnent les théologiens pour la distinguer de l'occasion rémote ; sous des termes différents, ils disent tous la même chose, puisque tous exigent la fréquence au moins relative des chutes, c'est-à-dire, que celui qui s'y expose succombe au moins la plupart du temps. Après cela, cette fréquence peut-elle être déterminée avec une précision mathématique, de sorte que si sur dix fois on ne tombe pas six, l'occasion ne soit pas censée prochaine ? ou bien, doit-on former son

jugement d'après ce qui arrive communément, et regarder, par exemple, comme étant dans l'occasion prochaine, un jeune homme d'un tempérament ardent et sujet à de mauvaises habitudes, lequel, placé dans tel lieu, avec telle personne, tombera, croit-on, infailliblement ? C'est une question laissée à la prudence du confesseur. Seulement il aura soin de remarquer qu'il y a des occasions qui sont prochaines absolument, c'est-à-dire en elles-mêmes et pour tout le monde ; tandis que d'autres ne le sont que relativement, et eu égard aux personnes : ainsi ce qui est une occasion prochaine pour un jeune homme, ne le sera pas pour un vieillard, parce que celui-ci n'aura pas le premier élément qui constitue l'occasion, à savoir le penchant intérieur au péché. Il faut donc, pour élucider parfaitement cette matière, expliquer avec soin les deux choses déjà indiquées comme constituant l'occasion prochaine.

19. Pour commencer par la première, c'est-à-dire ce penchant intérieur, qui emporte avec soi le danger prochain de pécher, je dis que chacun le connaît assez par lui-même, vu qu'il tient au foyer de la concupiscence que nous avons tous hérité de notre premier père Adam. A la vérité, il est plus ou moins violent, selon la qualité des mauvaises habitudes qui ont été contractées, et nous sommes quelquefois obligés de le combattre par des actes contraires, comme nous le dirons en parlant de l'occasion prochaine nécessaire ou involontaire ; dans ce cas, la circonstance extérieure ne pouvant être ôtée, il faut que nous travaillions à affaiblir cette disposition intérieure, afin que l'occasion, de nécessaire qu'elle est, ne devienne pas volontaire.

Quant à la circonstance extérieure, qui est le second élément constitutif de l'occasion prochaine, je dis qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit toujours mauvaise : en elle-même, elle peut quelquefois être bonne et même

sainte. Que l'apparence du bien ne nous fasse donc point illusion. Supposons, par exemple, un confesseur faible et qui, dominé par quelque mauvaise habitude, ne puisse entendre les confessions sans consentir bien souvent aux pensées coupables qu'elles font naître dans son esprit : quelque sainte que soit ici la circonstance extérieure, je dis que ce confesseur serait vraiment un pécheur constitué dans l'occasion prochaine : par conséquent, il serait obligé, sans aucun doute, ou de renoncer à entendre les confessions, ou d'employer tous les moyens les plus efficaces pour se corriger.

Mais quelles sont ces circonstances extérieures et combien y en a-t-il ? A cela je réponds qu'elles sont, pour ainsi dire, aussi nombreuses que les objets qui nous entourent. Pour l'un, c'est tel lieu qui est occasion prochaine ; pour l'autre, c'est telle personne ; pour celui-ci, c'est telle compagnie ; pour celui-là, c'est le jeu, le négoce, le cabaret, la fréquentation de personnes de différent sexe, et autres circonstances semblables. Il n'y a point de chose au monde, si bonne ou si indifférente qu'elle soit, dont la malice de l'homme ne puisse abuser. Toutes les fois donc qu'un pécheur se trouve dans une circonstance quelconque qui l'entraîne fréquemment au péché, il doit être noté comme étant dans l'occasion prochaine, et ne peut être absous s'il n'y renonce efficacement, de la manière que nous expliquerons plus bas.

20. Il nous reste pour le moment à examiner quelle doit être la fréquence des chutes pour qu'une occasion soit dite prochaine, conformément à la définition que nous avons donnée plus haut. Nous avons dit qu'on nomme proprement occasion prochaine, celle où l'on tombe toujours, ou presque toujours, ou du moins fréquemment dans le péché ; mais que faut-il entendre par ces deux mots *tomber fréquemment* ? Voilà ce qu'il faut

éclaircir. — Quant au premier, c'est une grande illusion, je crois, de la part des confesseurs, aussi bien que des pénitents, de s'imaginer qu'il n'y a d'occasion prochaine que celle où l'on consomme le péché, en venant aux actions les plus honteuses ; et qu'il ne faut pas regarder comme telles, celles où l'on pèche seulement par paroles, par regards, ou par des attouchements trop libres, bien moins encore celles où l'on ne pèche que par désir ou par omission. Pour dissiper une erreur aussi grossière, supposons un jeune homme dissolu, qui est épris d'une jeune fille. Il ne lui parle pas, n'a avec elle aucun rapport, et ne lui donne aucun signe de sa passion pour elle ; mais tous les soirs, il va faire sentinelle sous ses fenêtres ; en la voyant, son cœur s'enflamme, et il consent fréquemment à de mauvaises pensées. Pourquoi ne verrait-on pas dans ce cas une occasion, une véritable occasion prochaine, puisqu'on y trouve tous les éléments qui la constituent ? Il y a le penchant intérieur au péché, il y a la circonstance extérieure du lieu et de l'objet présent, il y a la fréquence des chutes en péchés de pensées. Voilà tous les membres qui forment ce corps monstrueux, qu'on nomme l'occasion prochaine. Qui pourrait donc douter qu'elle soit telle ? Autre exemple pour les péchés d'omission. Un curé, qui est obligé d'instruire son peuple, et de visiter les malades en danger, pour qu'ils ne meurent pas sans sacrements, se livre à la chasse ; je ne parle pas de ces chasses bruyantes qui lui sont interdites par les saints Canons ; mais d'un simple divertissement ; il se livre à un jeu également permis ; il fréquente une société très-honnête, sans ombre de mal. Mais toutes les fois, ou du moins la plupart des fois qu'il se met à chasser, à jouer, ou va en société, il omet de faire son instruction ou de visiter ses malades. Ne peut-on pas affirmer sans hésiter que c'est là une occasion prochaine,

de sorte qu'il pêche toutes les fois qu'il va à la chasse, au jeu, ou en société, puisqu'il s'expose au danger prochain de commettre un péché d'omission très-grave, en négligeant de prêcher ou de faire le catéchisme et d'administrer les sacrements aux malades qui en ont besoin ?

Après avoir expliqué ce qu'on doit entendre par *tomber*, venons-en au mot *fréquemment*. Remarquons d'abord qu'on ne prétend pas ici déterminer la fréquence des chutes d'une manière absolue, par rapport au temps ou aux actes, de façon, par exemple, que pour être dans l'occasion prochaine, il faille pécher tous les jours, ou à peu près ; ou bien faire dans un laps de temps donné un certain nombre d'actes coupables ; non, il suffit que la fréquence des chutes soit relative, c'est-à-dire, eu égard au nombre de fois qu'on s'expose à l'occasion. Un tel, par exemple, ne tient pas chez lui la personne avec laquelle il a coutume de pécher : il ne l'entretient même pas dans un lieu à sa disposition, le concubinage serait trop patent ; mais il la visite dans une maison qui ne lui appartient pas ; et pour colorer son intrigue criminelle et la dérober aux yeux de ceux qui épient ses démarches, il ne va la voir qu'une fois par mois, et même plus rarement. Il est certain néanmoins que s'il pêche le plus souvent, si sur douze fois qu'il y va par année, il n'en passe pas cinq ou six sans tomber, il est incontestablement dans l'occasion prochaine du péché. Quelquefois même, il ne faut pas tant faire attention au nombre matériel des chutes, qu'à l'influence que l'occasion exerce sur le péché, et à la dépendance mutuelle qui les unit. C'est là un point qui doit être laissé à la prudence d'un sage confesseur qui pèsera mûrement le fait avec toutes ces circonstances.

21. Ces principes étant bien établis, et la doctrine commune touchant l'occasion prochaine suffisamment

développée, il faut en venir à la pratique. Avant d'aller plus loin, jetons encore un coup d'œil sur la proposition condamnée : *Potest aliquando absolvi, qui in proxima occasione peccandi versatur, quam potest et non vult omittere, quinimo directe et ex proposito quærit, aut ei se ingerit.* Il est certain que l'application de cette proposition aux cas particuliers ne manquera pas de susciter des difficultés; mais un seul principe suffira pour les résoudre toutes : c'est que l'impossibilité physique ou morale fournit seule un motif suffisant pour excuser un pécheur de l'obligation de quitter une occasion prochaine du péché mortel. En effet, il résulte de la condamnation d'une autre proposition qu'une cause utile ou honnête ne suffit pas; il faut donc une cause nécessaire; or, en vertu de la règle des contraires, la nécessité d'une part implique l'impossibilité de l'autre. Mais cette question va s'éclaircir admirablement au moyen de la distinction qu'on a coutume de faire entre l'occasion prochaine volontaire, et celle qui est nécessaire. Nous commencerons par celle-ci.

L'occasion prochaine nécessaire ou involontaire est celle qu'on ne peut ni éviter, ni écarter. Que fera donc un malheureux pécheur en pareil cas? Attention, s'il vous plaît; car c'est là une des questions les plus délicates. Pour la résoudre, il faut remarquer que cette nécessité peut avoir lieu de trois manières : elle peut venir ou de l'homme seul, ou de la femme seule, ou des deux en même temps. De l'homme seul, comme serait le cas d'un fils qui ne peut, sans scandale, quitter la maison de son père, et n'est pas maître de renvoyer une servante, laquelle est l'unique cause de ses chutes. Elle vient de la femme seule dans le cas, par exemple, d'une femme mariée, qui ne peut congédier un domestique, ou fermer la porte à un ami de son mari. Elle peut venir enfin de l'homme et de la femme tout à la

fois, comme dans le cas où deux membres d'une même famille, un frère et une sœur, un cousin et une cousine, ayant pris l'habitude de pécher ensemble, ne peuvent se séparer sans faire soupçonner leur commerce criminel, au détriment de leur réputation et au grand scandale du public. Or, il est certain que dans des cas pareils il faut de la part du confesseur une prudence exquise, d'abord pour discerner si l'occasion est vraiment nécessaire, ou bien volontaire ; si l'impossibilité de se séparer qu'on met en avant est vraie ou fausse, si l'on invoque un prétexte ou une nécessité réelle.

Puis, supposé que l'occasion soit vraiment nécessaire, que faut-il faire ? — Nous trouvons ici tous les éléments qui constituent l'occasion prochaine : le penchant intérieur qui emporte avec lui le danger prochain de pécher, la circonstance extérieure de l'objet présent et du lieu, et enfin la fréquence des chutes. Or, voyez combien il importe de bien posséder ses principes de morale ! Une seule réflexion dissipera toutes les difficultés : c'est que la circonstance extérieure, qui est le second élément constitutif de l'occasion prochaine, ne pouvant être écartée, il faut s'appliquer à détruire le premier, c'est-à-dire, le danger prochain provenant du penchant intérieur à pécher, et faire en sorte de cette manière que l'occasion, de prochaine qu'elle est en soi, devienne remota. Le confesseur doit pour cela se comporter avec les pécheurs qui sont dans l'occasion comme il le fait avec ceux qui sont dans l'habitude. S'ils présentent des signes particuliers de repentir, ou d'autres indices de leur bonne disposition intérieure, qu'il leur donne l'absolution, en leur prescrivant des préservatifs suffisants pour détruire le danger. Mais si l'on n'aperçoit aucun des signes dont nous avons parlé en traitant des récidifs, de ces signes d'après lesquels on puisse juger prudemment qu'ils sont réellement bien disposés, à plus

forte raison, si, avertis deux ou trois fois, ils ne montrent aucun amendement, ce serait une imprudence extrême de les absoudre. Il faut leur différer l'absolution, en leur assignant des moyens efficaces pour surmonter le danger prochain. Ces moyens peuvent se réduire à quatre, les voici : 1° Ne jamais se trouver seul à seul avec cette personne, éviter même de la regarder, du moins fixement, et ne point lui parler sans nécessité, surtout dans les lieux écartés. — 2° Recourir à Dieu par la prière, en invoquant souvent son assistance par ces paroles : O mon Jésus ! miséricorde ! ou toute autre oraison jaculatoire, et renouveler fréquemment le ferme propos de ne plus pécher : propos qui ne doit pas être lâche et tiède, sans quoi il serait inefficace ; mais au contraire énergique, fervent, bien arrêté, partant d'un cœur vivement affligé d'avoir offensé Dieu par le passé et d'une volonté généreuse de changer de vie. — 3° Fréquenter les sacrements de pénitence et d'eucharistie, s'adresser toujours au même directeur et accepter de bon cœur tous les remèdes qu'il jugera bon de prescrire, comme de recourir aux saints, de visiter les églises, ou de pratiquer d'autres exercices de piété semblables. — 4° Faire quelques légères pénitences, se mortifier à table, ou s'imposer d'autres privations, selon ses forces et les conseils de son directeur. — Je ne dis pas que ces moyens doivent être employés tous à la fois, mais qu'il faut en user suffisamment pour qu'avec la grâce de Dieu ils produisent l'effet désiré. Si le pénitent est docile et que, grâce à ces salutaires pratiques, il se corrige, on doit l'absoudre, en tenant compte des observations que nous avons faites plus haut à propos des récidifs. Si, au contraire, malgré tous les préservatifs, on ne voit aucun signe d'amendement, on doit le juger incapable d'absolution, et lui dire nettement : *Perditio tua ex te*, parce qu'alors, notez bien ceci, l'occasion,

de nécessaire qu'elle était déjà, devient volontaire.

Au fait, le plus difficile en cette matière est de bien discerner si l'impossibilité morale dont il s'agit est vraie, ou si elle est fausse et seulement apparente. Mais ce discernement est laissé à la prudence du confesseur. Je ne puis vous donner qu'une règle à ce sujet, c'est que lorsqu'il est plus difficile, dans la pratique, d'ôter l'occasion, qu'il ne l'est d'éviter le péché en la laissant subsister, il est clair qu'alors il y a une véritable impossibilité. Autrement on courrait le risque de multiplier les péchés par les moyens mêmes que la loi prescrit pour les détruire. En conséquence si le renvoi d'une servante, d'un domestique, d'un ami, doit entraîner de graves scandales, on ne doit pas l'exiger, mais se borner à employer les moyens indiqués plus haut pour atténuer le danger prochain. Supposé donc que vous vous trouviez en présence d'un de ces cas critiques, élevez votre cœur vers Dieu, demandez-lui la lumière dont vous avez besoin pour ne pas vous tromper, et soyez sûr qu'elle ne vous manquera pas. Dans le doute, prenez en pareils cas le parti le plus sévère qui est toujours le plus favorable au pénitent, puisqu'il l'éloigne du péché : et vous reconnaîtrez par expérience que la tête d'Holopherne une fois coupée, la victoire est complète, je veux dire que d'un seul coup vous retrancherez un nombre infini de péchés.

22. Mais le cas le plus épineux et le plus difficile que puisse rencontrer le ministre de Dieu au confessionnal, c'est celui de l'occasion prochaine volontaire, de l'occasion que l'on peut, mais que l'on ne veut pas abandonner. Oh ! c'est ici que le confesseur doit déployer tout son zèle, et tirer le glaive pour trancher impitoyablement ce nœud criminel. On ne saurait croire combien les pénitents, en pareil cas, sont féconds en excuses et en détours pour échapper à l'obligation de quitter l'oc-

casion. Il est donc nécessaire que le confesseur se tienne sur ses gardes et ne croie pas facilement tout ce qu'on lui dira ; qu'il soit prêt à répondre et à réfuter les objections, habile à trouver et à suggérer des expédients, jusqu'à ce que le pénitent reste convaincu que ses difficultés proviennent d'un manque de bonne volonté. Et de fait si le confesseur ne voit pas en lui une volonté bien décidée, il ne doit pas l'absoudre. Afin de procéder avec ordre, ayons soin de distinguer, comme le fait saint Charles, dans ses avis aux confesseurs, les occasions *in esse* ou permanentes, et celles qui ne le sont pas. Pour détruire les premières, qui sont aussi les plus pernicieuses, il faut employer le fer et le feu ; le saint archevêque dans ce cas n'accorde aucune trêve aux pénitents. Il entend par occasions *in esse* celles que l'on garde dans sa maison, auprès de soi, comme fait le concubinaire qui entretient chez lui une femme avec laquelle il pèche fréquemment, et qu'il pourrait renvoyer sur-le-champ, s'il le voulait : ou un libertin qui garde dans sa chambre un portrait qu'il pourrait faire disparaître aussitôt, et qui lui rappelle constamment une personne qu'il poursuit d'un amour criminel ; ou une servante qui pourrait aussitôt quitter son service et ne le fait pas, tandis qu'étant sollicitée au mal par son maître, elle consent toujours ou presque toujours, bien qu'elle ne le provoque jamais la première, et que de telles sollicitations lui déplaisent. Il est certain que dans ces cas et autres semblables, on doit refuser l'absolution aussi longtemps que l'occasion n'est pas retranchée, sans avoir égard aux prétextes que les concubinaires ont coutume d'apporter. Ils vous diront qu'ils se trouvent si bien de cette servante qu'ils ne sauraient manger d'aucun mets apprêté par d'autres mains ; que s'ils la congédient, ils ne pourraient que très-difficilement la remplacer ; qu'en renvoyant telle personne, ils

perdraient une somme considérable qui lui a été avancée; que la maison en souffrirait un grand dommage, parce que c'est une femme qui s'entend admirablement à gouverner un ménage, et qui procure de grands profits. Ils vous parleront ensuite des scandales et des préjudices qui en résulteraient, et qu'ils savent colorer, amplifier à merveille: « Que dira le monde? le public se confirmera dans les soupçons qu'il a déjà conçus; ma réputation restera compromise; cette pauvre créature sera abandonnée au hasard, ou exposée sur la rue. » Puis ils promettent, ils jurent qu'ils ne pècheront plus; qu'ils reviendront au même confesseur. Motifs frivoles, résolutions vaines, qui ne supportent pas l'examen. Si le public a déjà des soupçons, ils sont obligés de lever le scandale. La vérité, c'est qu'ils ne sont pas touchés de la grâce; car s'ils avaient le cœur contrit et qu'ils fussent résolus de cesser tout commerce criminel, leurs appréhensions s'évanouiraient, et la prudence du confesseur trouverait des expédients pour opérer le divorce sans inconvénient. Je ne nie pas que dans certains cas il ne faille modérer le zèle par la prudence; ainsi, par exemple, un maître garde chez lui une servante qui lui est une occasion prochaine de péché, et personne ne s'en scandalise, ni ne soupçonne la moindre chose; tous deux jouissent d'une bonne réputation aux yeux du public. Or, si, dans une mission, le confesseur refusait absolument d'absoudre ce maître, à moins qu'il ne renvoyât sur-le-champ sa servante, il s'exposerait, par cette précipitation dans un temps de pénitence publique, à faire naître des soupçons; le public en voyant congédier tout à coup cette servante, croirait aisément que son maître en agit ainsi par devoir de conscience, plutôt que par choix. Mais quel moyen un confesseur prudent pourrait-il trouver en pareil cas pour procurer le bien du pénitent sans charger sa propre conscience? Je vais

vous rapporter en peu de mots comment se comporta un confesseur expérimenté dans une circonstance semblable: « Ecoutez, mon fils, dit-il à son pénitent, à la rigueur je ne devrais ni ne pourrais vous absoudre; mais comme je vous vois si bien disposé et si décidé à renvoyer cette personne, et que d'ailleurs vous vous êtes confessé avec tant de douleur des péchés que vous avez commis pendant le temps qu'ont duré vos relations, je veux croire qu'il n'y a point en vous de dissimulation, mais que vous êtes sincère, ce que je ne croirais pas hors de temps de mission et si je ne vous voyais aussi contrit. Je vous donnerai donc l'absolution, pourvu que vous me promettiez de la renvoyer dans quinze jours, lorsque la mission sera terminée, et entre temps de ne la laisser jamais entrer dans votre chambre lorsque vous êtes seul, de ne lui parler que pour les choses nécessaires, et de ne jamais la regarder fixement. De plus, vous vous confesserez deux fois au moins pendant ces quinze jours, pour rendre compte à votre confesseur de votre conduite, et vous aurez soin de faire naître dans cet intervalle quelque occasion favorable pour la congédier au bout des quinze jours; vous ne devez pas même la garder une heure de plus; sinon, sachez que vous ne trouverez plus aucun confesseur qui puisse vous absoudre. » Ce moyen terme dicté par la prudence, dans une circonstance où il y a une sorte d'impossibilité morale d'agir autrement, est louable sous un rapport, mais n'est pas à employer dans tous les cas et avec toute espèce de pénitents. Que le confesseur soit donc sur ses gardes s'il ne veut être dupe, et qu'il tienne pour règle générale que, lorsque l'occasion prochaine est permanente, il faut employer le fer et le feu, particulièrement en deux matières, à savoir, l'avarice et l'impudicité. Quand l'habitude est très-intense, la tentation très-forte, et l'inclination vive, ne faites pas

attention aux belles promesses du pénitent ; mais usant d'une salubre rigueur, dites-lui sans hésiter : « Allez, faites disparaître l'occasion, et revenez ensuite chercher l'absolution. » Si le pénitent allègue l'impossibilité morale, ne vous hâtez pas d'y croire ; mais examinez et pesez mûrement les difficultés qu'il exagère, et vous reconnaîtrez bien souvent qu'elles ne sont pas plus grandes que celles qu'éprouvait Abraham à renvoyer Agar, son esclave : comme il n'y avait pas proprement d'impossibilité, ce qui est requis dans notre cas, il surmonta les obstacles, quoique à regret, et pour obéir à Dieu, il ne tarda pas même un seul jour à la congédier : *Surrexit mane, et dimisit eam*¹.

23. Il y a lieu, paraît-il, d'être beaucoup moins sévère et plus accommodant lorsqu'il s'agit d'occasions non-permanentes, telles que le jeu, la boisson, les conversations, les cabarets, les liaisons avec des personnes de différent sexe et autres semblables. D'après saint Charles Borromée, lorsque le pénitent promet sincèrement de quitter ces sortes d'occasions, on pourra l'absoudre au moins deux ou trois fois. Néanmoins on suppose toujours que le confesseur reconnaisse que cette promesse est le fruit d'un cœur contrit et résolu de ne plus pécher. Que si le pénitent a promis d'autres fois et ne s'est pas corrigé, le saint archevêque désire qu'on lui diffère l'absolution jusqu'à ce qu'il ait tout à fait quitté l'occasion. Parmi les occasions qui ne sont pas permanentes, je crois pouvoir mettre au premier rang les *fréquentations* qui sont devenues de nos jours la pierre de scandale pour la jeunesse. Il y en a qui ne veulent pas qu'on prêche tant contre les amours profanes, parce qu'ils craignent qu'on ne mette de la malice où il n'y en a pas, ou qu'on ne fasse regarder comme

(1) *Gen. 27, 14.*

péché ce qui ne l'est pas ; et que les âmes ainsi déçues par une conscience erronée et une honte déplacée, n'en viennent à commettre hardiment des péchés formels et des sacrilèges. Oh ! que ceux-là connaissent peu les mœurs d'aujourd'hui ! Il a pu arriver quelquefois, j'en conviens, qu'un confesseur imprudent, apprenant par les réponses d'une jeune fille innocente qu'elle est fréquentée, l'ait reprise avec trop de véhémence, sans examiner d'abord la nature de son affection ; mais c'est là un cas si rare, qu'il ne mérite pas qu'on en tienne grand compte. Ce qui désole les ministres de Dieu, c'est de voir que de nos jours la corruption a franchi toutes les digues, et débordé de toute part, jusqu'à envahir même l'âge le plus tendre. Pourquoi donc, disent ces ministres fidèles, pourquoi blâmer avec tant d'amertume le zèle excessif de quelques prêtres, et taire ensuite, dissimuler même la connivence de tant d'autres qui donnent sans discernement l'absolution à tous les pénitents engagés dans des fréquentations dangereuses, à ceux mêmes qui se vautrent dans toute sorte d'iniquités ? Ce serait une erreur de prétendre que toute fréquentation est péché, mais ce serait beaucoup pis de soutenir qu'elles sont toujours innocentes. Si l'on doit en juger d'après ce qui arrive communément, il faut tenir pour incontestable que les liaisons entre personnes de différent sexe, telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui, sont le plus souvent une occasion prochaine de péché. Plût à Dieu que cette proposition ne fût pas prouvée par une longue et lamentable expérience ! Il est vrai que quelquefois l'amour est innocent dans le principe, mais il ne tarde pas à devenir coupable. On commence à se voir et à s'entretenir par inclination, puis l'inclination peu à peu devient passion, et de la passion on se précipite dans un abîme sans fond de perversité. Or, messieurs, j'en appelle à vos sentiments,

dites-moi, s'il vous plaît : ne sommes-nous pas les médecins des âmes ? et si nous le sommes, comment pourrions-nous permettre un abus si contagieux, qui infecte le monde entier, le remplit de mariages préparés dans les ténèbres, le couvre d'homicides, de fornications, de haines, de scandales, et de prévarications de toute espèce ? C'est donc ici plus que jamais qu'il faut resserrer les liens de notre sainte ligue, et prendre la résolution de différer, et même de refuser unanimement l'absolution, à ceux qui, se trouvant en défaut sur ce point, ne veulent pas promettre de renoncer à leurs fréquentations. Voulez-vous savoir si elles sont innocentes ou coupables ? vous n'avez qu'à ouvrir la bouche et interroger : vous serez convaincus qu'il en est peu, bien peu qui ne soient souillées par des circonstances abominables de la part de l'un ou de l'autre des deux complices, ce qui suffit pour rendre tout commerce entre eux illicite. Pour que vous ayez sous les yeux une règle de conduite qui vous rende prudents dans vos interrogations, et fermes dans le refus d'absolution, quand il y a lieu, je vous citerai ici littéralement ce que décréta pour son diocèse le pieux et savant cardinal Pic de la Mirandole, évêque d'Albano. Voici ce qu'il dit dans une instruction pastorale, qui mériterait de se trouver entre les mains de tous les confesseurs.

24. « Nous avertissons tous les confesseurs de refuser l'absolution à ceux qui entretiennent des fréquentations dans lesquelles ils pèchent gravement, lorsqu'après avoir été avertis jusqu'à trois fois, soit par eux-mêmes, soit par d'autres confesseurs, ce dont il faudra toujours s'assurer, ils ne se sont pas amendés ; et de leur faire bien comprendre, qu'avant de s'être corrigés tout de bon, ils ne doivent espérer l'absolution, ni d'eux, ni d'aucun autre prêtre. Voici, en peu de mots, les cas les plus ordinaires où la fréquentation est regardée comme

absolument illicite. Nous les exposons en latin pour de justes motifs, et nous voulons que les confesseurs les aient devant les yeux, afin que leur conduite en cette matière, comme dans toutes les autres, soit parfaitement uniforme.

» 1. *Quandocumque ita fiat, etiam inter pares et causa matrimonii, ut intercedant oscula, vel tactus, vel amplexus, vel delectationes morosæ, aut periculum labendi in quodvis grave peccatum.*

» 2. *Quando fit inter eos qui sunt disparis conditionis, propter scandalum et periculum mortaliter peccandi.*

» 3. *Si fiat cum illis, cum quibus impossibile est contrahi matrimonium, ut sunt uxorati, claustrales et in sacris Ordinibus constituti, tum quia non potest cohonestari talis amor sine matrimonii, tum quia intercedit scandalum et periculum labendi in culpas lethales.*

» 4. *Si fiat in Ecclesia, tum propter irreverentiam, tum propter periculum audiendi Sacrum sine debita attentione, tum etiam propter scandalum.*

» 5. *Si adsit præceptum patris, vel matris, aut tutoris rationabiliter prohibens talem amorem; quia etiamsi reliqua sint honesta, filii familias et pupilli tenentur in re gravi, ut sine dubio hæc est, obedire parentibus vel tutoribus sub pœna peccati mortalis.*

» 6. *Quando clam fit et occulte, tum quia est expositus gravibus periculis et occasione proximæ graviter peccandi; tum quia, quando ita fit, regulariter exercetur contra voluntatem parentum, vel tutorum, quibus filii vel pupilli obedientiam debent.*

» 7. *Si tempore nocturno fiat, propter scandalum et periculum cadendi, etc.*

» 8. *Si fiat sub prætextu honestæ recreationis et relaxandi animum, quia semper urget periculum et*

occasio proxima labendi ex longa mora in qua habentur colloquia, mutui aspectus, protestatio amoris, etc.

» 9. *Si eo modo fiat, ut ex se involvat periculum proximum osculorum, tactuum, etc., etiamsi aliunde ille amor esset licite exercitus, quia est inter solutos et causa matrimonii. Si, v. g., domi admittatur amasius, vel ita approximetur, ut nemo non videat adesse occasionem proximam tactuum, etc.*

» 10. *Si amator vel amatricæ animadvertat complicitatem amoris esse graviter tentatum, vel alterum urgere verbis turpibus aut alio modo ad inhonesta, etc., etiamsi alter complex nihil tentetur et nullam sentiat inclinationem ad peccandum; in quo casu erit utrique illicitus amor ille, propter periculum proximum delectationis, et scandali activi in uno et passivi in quo graviter læderetur caritas erga proximum.*

» 11. *Denique, universaliter loquendo, quotiescumque, ob causam amoris, amator vel amatricæ frequenter labitur in aliquam gravem noxam, tunc amor induit rationem occasionis proximæ mali, et est omnino illicitus. »*

Que l'on examine bien tous les cas qui viennent d'être signalés, qu'on interroge sur ces différents cas, avec les précautions voulues, les pénitents esclaves de cette passion, et puis que l'on me dise s'il reste le moindre doute au sujet de la proposition que j'ai émise plus haut, savoir que les fréquentations, telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui, sont le plus souvent une occasion prochaine de péché. S'il en est ainsi, ne doit-on pas reprendre fortement celui qui, averti à plusieurs reprises, ne veut pas se corriger, dispute avec son confesseur, et exige à toute force l'absolution? Je cite au tribunal de Dieu ces confesseurs qui, faisant parade d'une indulgence pernicieuse, donnent, sans réflexion aucune, l'absolution à tout le monde; par là ils sont la ruine, non-

seulement de la jeunesse, mais du monde entier : car c'est de la jeunesse mal élevée que proviennent tous les maux et tous les désordres qui désolent les familles, et de la famille se répandent comme une contagion dans la société, jusqu'à infecter l'univers entier.

25. Avant de terminer ce sujet, je dois faire observer que beaucoup de confesseurs, qui mettent un zèle louable à séparer, à éloigner même le plus tôt possible, leurs pénitents de toute occasion prochaine de pécher contre la chasteté, négligent de leur faire quitter les autres occasions trop nombreuses de pécher contre les différents commandements de Dieu. L'illustre archevêque de Milan a grand soin de faire cette remarque. Or, parmi les occasions qui ne sont pas *in esse* ou permanentes, il compte celles où se trouvent un grand nombre de personnes qui, en exerçant leurs professions, tombent fréquemment dans des péchés très-graves, tels que blasphèmes, vols, injustices, calomnies, haines, fraudes, parjures, et autres semblables : il veut donc qu'on leur diffère l'absolution, lorsqu'ayant été avertis deux ou trois fois, ils ne donnent pas de signes d'amendement ; bien plus, si après des avertissements réitérés ils ne se corrigent pas, on doit les obliger à renoncer à ces professions, qui sont pour eux une occasion prochaine de tant de péchés. Toutefois avant d'en venir à cette résolution extrême, il faut y avoir mûrement réfléchi. Si vous trouvez que ce médecin, ce chirurgien, cet aubergiste, ce marchand, cet avocat, ce procureur, etc., sont dans une espèce d'impossibilité morale de quitter leur état, parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen d'existence, vous devez, pendant quelque temps, traiter un occasionnaire de cette espèce comme on traite un récidif qui pêche sans y être induit par une cause extérieure. Mais si, après les épreuves convenables, il continue d'accumuler péchés sur péchés, sans que vous

aperceviez en lui aucune amélioration, vous devez l'obliger à quitter cet emploi qui deviendrait inévitablement la cause de sa damnation.

Saint Charles veut qu'on use d'une bien plus grande sévérité avec ceux qui vont au bal, qui fréquentent les blasphémateurs, qui hantent les cabarets, toutes occasions prochaines de péché pour eux, au moins relativement, puisqu'à raison de leur mauvaise disposition, ils y tombent fréquemment dans l'ivresse, les querelles, les blasphèmes, les médisances, et autres fautes graves. En conséquence, il déclare qu'on ne doit pas les absoudre s'ils ne promettent d'abord de s'en éloigner; et si, après avoir promis deux ou trois fois, ils retombent, il veut qu'on leur refuse tout à fait l'absolution.

Or ici, arrêtons-nous un instant, messieurs, et dites-moi franchement si la conduite de nos confesseurs modernes s'accorde avec la théorie des anciens docteurs? Tout ce que nous avons dit jusqu'ici est adopté par les plus sages théologiens, ou plutôt fondé sur les décisions mêmes de l'Eglise, qui fulmine ses censures contre quiconque ose enseigner qu'on peut absoudre le pécheur qui vit dans l'occasion prochaine du péché; et cependant, que voyons-nous dans la pratique? comment se conduit-on dans nos confessionnaux? diffère-t-on et refuse-t-on l'absolution en temps et lieu, suivant le besoin des pénitents? Hélas! j'en ai le cœur qui saigne! jugez-en par ce que je vais dire: la mission s'ouvre dans un endroit. Voici venir une foule de pénitents engagés depuis des années dans des liaisons criminelles, l'âme couverte de plaies purulentes et gangrenées par le temps. — Eh bien! mon fils demande le confesseur, combien y a-t-il que vous entretenez cette indigne fréquentation? — Il y a huit ou dix ans. — Tombez-vous souvent dans le péché? — Chaque jour, mon père, ou au moins deux ou trois fois par semaine. — Vous en êtes-vous toujours

confessé? — Oui, mon père. — Vous confessez-vous souvent? — Une fois tous les deux mois. — Avez-vous un confesseur fixe? — Non, mon père ; je vais tantôt à l'un, tantôt à l'autre. — Ainsi dans l'espace de ces dix années vous êtes allé à presque tous les confesseurs de ce pays? — Oui, mon père. — Que vous ont-ils dit? — De ne plus recommencer. — Vous ont-ils toujours donné l'absolution? — Toujours, mon père. — Les traîtres ! dit dans son cœur, en frémissant, un confesseur zélé qui n'a en vue que le salut des âmes, les traîtres ! voilà une pauvre âme ruinée qui, dans le cours de tant d'années, *hominem non habuit* ! Elle n'a pas trouvé un confesseur charitable qui ait eu la compassion de la jeter dans la piscine sacrée d'une sincère pénitence pour laver ses souillures. Et sa douleur augmente en voyant le nombre des pénitents ainsi trahis par des confesseurs trop indulgents ; car la mauvaise direction donnée à un seul pénitent lui fait connaître la faiblesse de presque tous les confesseurs de l'endroit. Ah ! messieurs, pardonnez-moi ce mouvement de zèle, et ne vous étonnez pas de me voir souscrire au sentiment suivant d'un ministre de Dieu. Réfléchissant au relâchement d'un grand nombre de confesseurs de nos jours, qui absolvent, les yeux fermés, tous les habituels et les occasionnaires, au mépris des décisions du Saint-Siège, il se prit à dire en soupirant : « Ou l'Eglise se trompe, ou une grande partie des confesseurs se damnent ; mais puisque l'Eglise, assistée de l'Esprit-Saint, ne peut errer, il faut conclure qu'une grande partie des confesseurs seront damnés, puisque beaucoup d'entre eux n'obéissent point à l'Eglise, laquelle défend formellement, et en vertu de la sainte obéissance, d'absoudre les occasionnaires qui peuvent et qui ne veulent pas quitter l'occasion prochaine du péché. » Ainsi raisonnait ce ministre de Dieu. Son sentiment, que je vénère, est d'ailleurs confirmé par l'expé-

rience de tous ceux qui s'emploient au ministère apostolique et vont à la recherche des âmes fourvoyées. Hélas ! comment ne pas gémir en voyant une ruine si universelle, causée par des confesseurs dépourvus de zèle, qui, sans examen, sans discernement, sans interrogations, absolvent indifféremment et les occasions prochaines et les éloignées, et les concubinaires et les continents, et les prostituées et les vierges ; en un mot, qui coupent tous les nœuds des consciences avec une faux de moissonneur, et qui, au lieu de briser les chaînes des pénitents, s'en chargent eux-mêmes au double et se mettent en état de damnation ?

Mais pourtant n'y aurait-il pas quelque remède ? — Le remède, nous l'avons sous la main, mes chers confrères : c'est de nous tenir unis dans une ligue sacrée ; ainsi quand nous rencontrerons de ces occasionnaires, il faut leur parler clairement, sans nous laisser abattre par une terreur panique ou un vil respect humain. Si l'occasion est *in esse*, on doit leur dire nettement : Allez, ôtez l'occasion, puis revenez pour avoir l'absolution. Si elle n'est pas *in esse*, et qu'ayant été avertis plusieurs fois par des confesseurs zélés, ils n'ont pas obéi, qu'on leur diffère l'absolution jusqu'à ce qu'ils se décident à retrancher l'occasion et donnent des signes d'un véritable amendement. Voilà le remède. Est-ce à dire que nous serons tous fidèles à le mettre en pratique ? J'aime à l'espérer. Mais que celui qui, fermant volontairement les yeux à la lumière, agira différemment, prenne garde à la colère de Dieu.

26. L'imprudence des confesseurs qui donnent l'absolution à des pénitents revêches ou mal disposés cause un préjudice immense au salut des âmes, comme nous venons de le voir ; mais le mal est bien plus grand encore lorsqu'ils la donnent à ceux qui ne sont pas instruits des vérités qu'il faut savoir de nécessité de moyen.

Remettons-nous donc devant les yeux la troisième des propositions condamnées, déjà citées : *Absolutionis capax est homo quantumvis labore et ignorantia mysteriorum fidei, et etiamsi per negligentiam, etiam culpabilem, nesciat mysterium sanctissimæ Trinitatis et Incarnationis Domini Nostri Jesu Christi.* — Doucement, mon père ; prétendriez-vous par hasard nous obliger à faire le catéchisme au confessionnal ? — Non, messieurs ; je veux seulement vous faire entendre que c'est un devoir de votre charge d'enseigner aux pénitents toutes les choses sans la connaissance desquelles ils sont incapables d'absolution ; or, une de ces choses ce sont les principaux mystères de notre foi. Lors donc qu'il se présente au tribunal de la pénitence une personne grossière, un homme qui a toujours vécu dans les champs, à moitié sauvage, et n'a jamais été instruit des principes de la vie chrétienne, ni par ses parents, ni par ses pasteurs, recevez-le d'abord avec bonté et affection ; puis faites-lui faire le signe de la croix, apprenez-lui à implorer l'assistance de Dieu pour se bien confesser, faites-lui demander pardon à Dieu en se frappant la poitrine, ou en donnant quelque autre signe matériel et sensible de dévotion. Interrogez-le ensuite sur les mystères de la foi, dont l'ignorance chez ces sortes de personnes est d'ordinaire très-grande. S'il ne connaît pas même les mystères d'un seul Dieu en trois personnes, de l'Incarnation du Verbe, de la vie future où Dieu récompense les bons et punit les méchants, il n'est pas capable d'absolution avant de les avoir appris, au moins suffisamment, pour en faire l'objet d'un acte de foi ; c'est-à-dire, comme on l'explique, qu'il doit savoir, autant que sa grossièreté le lui permet, qu'il y a trois personnes, qu'on nomme le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que ces trois personnes sont un seul Dieu et non pas trois dieux ; quant à l'Incarnation, que la seconde personne s'est

faite homme, et s'appelle Jésus-Christ et qu'encore que Jésus-Christ soit Dieu et homme, il n'y a pas pour cela deux Christs ou deux personnes en lui ; enfin que Dieu, rémunérateur suprême, donne le paradis aux bons et l'enfer aux méchants. Il ne serait pas bon de renvoyer ces pénitents afin qu'ils se fassent instruire par d'autres ; car tout ce qui en reviendrait, c'est qu'ils resteraient plongés dans les ténèbres de leur ignorance jusqu'à la mort. Il vaut donc mieux leur donner soi-même une instruction courte et appropriée à leur capacité ; après quoi, on leur fait faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, et en finissant on les oblige d'aller trouver leurs pasteurs, pour être instruits plus en détail, tant des principaux mystères que des autres choses qu'il faut savoir de nécessité de précepte. Tout cela ne demande pas autant de temps qu'on se l'imagine, pourvu qu'on se borne à l'essentiel. Enfin, après leur avoir fait demander pardon de la négligence qu'ils ont eue à s'instruire, on les absout.

Mais il arrive quelquefois que cette ignorance se rencontre chez des personnes d'honnête condition, et qui ne sont pas dépourvues de culture ; comme elles seraient offensées si on les interrogeait sur les vérités de la foi, voici ce que je fais pour me mettre en sûreté sur ce point qui est d'une souveraine importance. Ce sont ordinairement des personnes mondaines, tout adonnées à la vanité et au libertinage, qui négligent de faire de temps en temps, comme on le doit, les actes des vertus théologiques : je tâche donc de leur insinuer le mieux que je puis que le moyen le plus efficace d'assurer la validité du sacrement de pénitence et d'en retirer beaucoup de fruit, c'est de faire d'abord les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition ; puis j'ajoute : Si vous voulez nous les ferons ensemble ; répétez donc intérieurement ce que je vais dire : « Je crois, mon Dieu, parce que

vous-même, la vérité infaillible, l'avez révélé à votre Église, que vous êtes un seul Dieu en trois personnes égales, qui se nomment Père, Fils et Saint-Esprit; je crois que le Fils s'est fait homme, qu'il est mort pour nous sur la croix, qu'il est ressuscité et monté au ciel, d'où il viendra nous juger tous, pour donner aux bons le paradis, et aux méchants des châtimens éternels en enfer. » Vous croyez au mystère du fond du cœur, n'est-ce pas? — Oui, mon père. — Faisons maintenant l'acte d'espérance: « J'espère, ô mon Dieu, parce que vous êtes infiniment miséricordieux et tout-puissant, que vous m'accorderez le pardon de mes péchés, votre grâce en cette vie, et la gloire éternelle dans l'autre, par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur, et moyennant les bonnes œuvres que j'espère pratiquer avec votre assistance. » Vous espérez réellement d'un Dieu si miséricordieux le pardon de vos péchés, n'est-ce pas? — Oui, mon père. — Faites maintenant l'acte d'amour de Dieu: « Mon Dieu, je vous aime par-dessus toutes choses et pour l'amour de vous, parce que vous êtes le souverain bien, et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous. » Vous aimez sincèrement un Dieu si bon, n'est-ce pas? — Oui, mon père. — Le pénitent se trouve, par ces actes, bien mieux disposé à faire l'acte de contrition. — Allons, demandez maintenant pardon à Dieu de vos péchés, et le cœur pénétré de douleur, dites en vous frappant humblement la poitrine: « O Jésus, mon Sauveur, je me repens de vous avoir offensé, parce que vous êtes la bonté même; et je me propose de ne jamais, jamais plus vous offenser. » — Je fais même répéter deux fois ce dernier acte à tous les pénitents: une première fois avant de leur assigner la pénitence, et une seconde, immédiatement avant de leur donner l'absolution. Je ne dis pas qu'il faille nécessairement employer cette méthode avec tout le monde; mais

ce que je sais, c'est que pour certaines personnes légères et assez insouciantes en ce qui regarde l'affaire de leur salut, il sera extrêmement avantageux que le confesseur se donne la peine de les amener doucement à faire ces actes, surtout quand ces sortes de pénitents font une confession générale. Ils s'en retourneront fort consolés, et le confesseur lui-même sera plus satisfait. Car la validité du sacrement de pénitence dépend beaucoup plus des actes du pénitent que de toutes les diligences que peut y apporter le confesseur ; or, le point essentiel de la prudence chez le ministre de Dieu qui administre ce divin sacrement, c'est de s'assurer autant que possible des dispositions intérieures de ses pénitents, lesquelles consistent à faire comme il faut les actes susdits. Grâce à cette prudence, confesseurs et pénitents finiront par assurer leur salut éternel.

III. DE LA SCIENCE NÉCESSAIRE AU CONFESSEUR.

27. Nous approchons du terme de notre conférence. Après vous avoir suffisamment distribué les deux premiers pains, la sainteté et la prudence, si nécessaires au confesseur, il ne me reste plus qu'à vous procurer le troisième, celui de la science, sans laquelle le ministre de Dieu exposerait son âme et celle de ses pénitents au péril évident de la damnation éternelle. Mais déterminer la nature et l'étendue de la science nécessaire à un confesseur pour remplir les obligations de son état n'est pas chose si facile. Si l'on considère que le prêtre est assis au tribunal de la pénitence pour notifier à tous la loi naturelle et la loi divine, pour décider les cas de conscience, qui sont des abîmes sans fond, pour donner même une règle à l'homme dans toutes les situations si diverses et si compliquées de la vie ; il semble, au premier coup d'œil, qu'une pareille besogne exige de lui

une sagesse et une application presque infinies, une science suréminente. Il n'en est rien cependant ; les saints canons se contentent d'une capacité médiocre, ce qui est incontestable lorsque la sainteté de vie supplée en quelque sorte au défaut d'une science plus étendue. Afin de préciser ma pensée à ce sujet, je dis que tout confesseur doit, en vertu de la loi naturelle et divine, avoir assez de science pour être capable, au jugement de son évêque et de sa propre conscience, d'entendre les confessions dans le lieu où il est placé. Pour cela, il doit avoir étudié pendant un temps convenable et avec application la théologie morale ; il ne suffit pas qu'il en ait une connaissance spéculative et métaphysique, il doit encore posséder la pratique, notez bien ceci, et savoir faire une sage application des principes et des règles générales aux cas particuliers ; c'est même en cela que consiste à proprement parler la science de la morale. Puis il ne doit jamais cesser d'étudier et de lire de bons auteurs, de raisonner et de discuter avec ses confrères, ou de les consulter au sujet des difficultés nouvelles qui se présentent à lui de temps en temps. Tout confesseur doit être en état de décider promptement dans les cas les plus ordinaires et les plus fréquents ; dans les plus ardues, il suffit qu'il sache douter et qu'il ne tranche pas avant d'avoir étudié la difficulté ou consulté. Il faut donc qu'il ait toujours présentes les règles générales pour décider *inter lepram et lepram*, distinguer la qualité des péchés, savoir s'ils sont mortels ou véniels, apprécier les circonstances qui changent l'espèce, celles qui aggravent notablement la faute ou qui la diminuent. Il doit de plus connaître les cas réservés au pape et à l'évêque, ceux qui entraînent quelque censure réservée, ou qui emportent avec eux l'obligation de restituer ; les péchés les plus communs dans les professions et les états divers ; les dispositions essentiellement nécessaires

pour que les pénitents soient capables d'absolution ; les cas où ils doivent répéter les confessions passées ; les propositions condamnées par le Saint-Siège, et les nouveaux décrets qui se publient dans le diocèse et peuvent en quelque manière lier la conscience.

Cette science du reste ne doit pas être la même chez tous les confesseurs : celui qui n'est appelé qu'à entendre les confessions des personnes simples de la campagne peut se contenter de moins ; tandis que ceux qui exercent le ministère dans les villes et dans les missions ont besoin d'un fonds plus considérable.

Bref, le confesseur, comme le médecin, doit toujours étudier ; il est donc obligé d'assister aux conférences sur les cas de conscience, qui se tiennent dans le diocèse, et l'évêque, de son côté, a une obligation stricte et pressante de faire en sorte que ces conférences aient lieu dans toutes les villes et localités populeuses de son diocèse. Il veillera à ce qu'on y traite des cas pratiques, et à ce qu'on remette sous les yeux des confesseurs leurs obligations, en les exhortant à l'étude, quelque savants qu'ils soient. Comme l'observe très-bien le chancelier Gerson¹, les théologiens les plus profonds et les plus subtils dans les sciences spéculatives, ne sont pas toujours les plus habiles en morale et dans la pratique ; quelquefois présumant trop d'eux-mêmes, et dédaignant de prendre en main les livres des casuistes, ils se trompent grossièrement. En revanche, certains vieillards, ennuyés et dégoûtés de l'étude, et se fiant à l'expérience qu'ils ont acquise, veulent tout décider par la seule pratique, croyant pouvoir trancher d'un seul coup toutes les difficultés. Quant à ceux-ci, s'ils n'ont pas la science, ils sont téméraires ; et s'ils l'ont, je dirai avec l'Apôtre qu'ils n'ont pas encore appris *quemadmodum oporteat*

(1) *Tract. de Orat.*

*eos scire*¹ : vouloir décider tous les cas au moyen de la pratique seule, c'est une excessive et présomptueuse témérité.

Étudions donc, messieurs, étudions, si nous voulons remplir exactement nos devoirs : car si, d'un côté, tous les docteurs regardent comme une faute grave de la part du pénitent de choisir exprès un confesseur tellement ignorant, qu'il soit incapable de bien exercer son ministère ; ils enseignent, d'un autre côté, que c'est une bien plus grande faute pour un confesseur de s'exposer à entendre les pénitents sans la somme de science suffisante. Dieu lui-même lui a interdit l'usage de son pouvoir, quand il a dit : *Quoniam tu scientiam repulisti, repellam te ne sacerdotio fungaris mihi*². Le Seigneur ne dit pas, *ne sis sacerdos* ; il ne lui ôte pas la charge du sacerdoce qui lui est imposé ; mais il dit : *Repellam te ne sacerdotio fungaris mihi* ; il lui défend de l'exercer sans la science requise, à cause du danger grave auquel il exposerait son âme et celle des pénitents, et du respect dû aux sacrements. Étudions donc, je le répète, étudions, messieurs ; ne passons aucun jour sans revoir quelque cas pratique. Cette obligation est confirmée par le Rituel Romain qui fait un devoir à tous les confesseurs de connaître à fond le traité de la pénitence, et de savoir tout ce qui leur est nécessaire pour administrer sagement et sûrement ce sacrement : *Hujus sacramenti doctrinam omnem recte nosse studebit, et alia ad ejus rectam administrationem necessaria*³.

28. Parmi les choses que le confesseur doit nécessairement savoir pour ne pas se rendre coupable dans l'exercice de son ministère, il faut placer les règles à suivre afin d'imposer aux pénitents des pénitences pro-

(1) *I Cor. 8, 2.*(2) *Ose. 4, 6.*(3) *In Rub. de hoc. Sacram.*

portionnées. le saint Concile de Trente¹ avertit les confesseurs de bien prendre garde de ne pas donner des pénitences légères pour des fautes très-graves ; il veut par conséquent que la pénitence ait quelque proportion et avec le péché confessé et avec le pécheur qui s'accuse. Il est certain que ce serait une pénitence trop légère qu'un *Pater* et un *Ave* pour un assez bon nombre d'adultères ou d'autres impudicités ; ou bien un *Miserere* à celui qui a fait un grave dommage au prochain, soit dans ses biens, soit dans sa réputation. De là, il s'ensuivrait l'inconvénient signalé par le même Concile, savoir, que les hommes perdraient l'horreur qu'ils doivent avoir de leurs péchés, les regarderaient comme peu de chose, et prendraient occasion d'en commettre de plus grands. Ainsi les pénitences ne doivent pas être très-légères relativement au péché, comme aussi elles ne doivent pas être très-graves relativement au pécheur, de peur qu'il ne soit accablé sous un poids disproportionné à sa faiblesse. D'où il faut conclure que le confesseur doit bien voir la pénitence qu'il convient d'imposer, ne pas la donner pour ainsi dire au hasard, ni la même à tous, comme le médecin ne donne pas le même remède à tous les malades. Le saint Concile dit que les conseillers en fait de pénitences salutaires et convenables sont l'Esprit de Dieu et la prudence de son ministre. Comment donc se fait-il qu'on les donne avec si peu de réflexion ?

Que certains confesseurs apprennent de là à ne pas imposer des pénitences extravagantes et indiscrettes. — J'entends par pénitences extravagantes toutes celles qui s'éloignent de l'usage ordinaire de l'Eglise, et de la pratique commune des confesseurs pieux et savants. Afin de jeter quelque lumière sur un point qui, du reste, est laissé tout entier à l'arbitre du confesseur, je ne

(1) *Sess. 14, cap. 8.*

trouve pas de règle plus sûre ni plus respectable que de suivre le style de la sacrée Pénitencerie. Pour des péchés occultes, quoique très-graves, elle ne fixe d'autres pénitences que des prières, des jeûnes, des aumônes, si on le peut, et la fréquentation des sacrements ; ses rescrits en font foi. Or, la sacrée Pénitencerie étant un tribunal apostolique institué pour juger dans le for de la conscience, tous les confesseurs doivent le prendre pour modèle de leur conduite dans ce même for intérieur. Par là, ils éviteront également l'autre écueil, qui consiste à donner des pénitences indiscrettes ; comme serait, par exemple, d'imposer à des domestiques d'entendre des messes ou de faire d'autres œuvres dont souffrirait le service de leurs maîtres ; à une femme enceinte ou qui nourrit, de jeûner pendant plusieurs jours ; à une jeune fille, d'aller visiter une église éloignée et solitaire ; à une femme mariée, de pratiquer certaines austérités corporelles qui peuvent déplaire ou donner des soupçons à son mari, ou d'autres pénitences semblables, qui ne conviennent point au pénitent, à raison du temps, du lieu, de l'âge, ou de l'état, ou des forces corporelles, dont on ne tient pas compte.

Mais quelles sont donc les pénitences qu'il faut imposer ? — D'abord il est de règle générale de les choisir en opposition aux péchés commis, par exemple, d'imposer l'aumône aux avarés, aux sensuels quelque mortification des sens, et ainsi des autres. Après cela, il me semble que généralement parlant les meilleures sont celles qui, tout en punissant les péchés passés, sont propres à prémunir contre les rechutes. Par conséquent, si le pénitent est récidif, il sera bon que la pénitence dure quelque temps : *Nedum ad vulnus curandum, sed etiam ad cicatricem sanandam*¹, suivant l'expression de saint

(1) S. Joan. Chrys. hom. 2 in Psalm 50.

Jean Chrysostôme ; puisqu'en effet on guérit mieux un vice en répétant l'application du remède : aussi voyons-nous que telle est encore la conduite de la sacrée Pénitencerie. Elle ne donne pas des pénitences de plusieurs années, si ce n'est dans des cas très-rares, mais bien de quelques jours et quelquefois même de plusieurs mois, selon le besoin des pénitents. Pour en venir à la pratique, lorsque le confesseur aura entendu la confession du pénitent, il lui fera une courte mais fervente exhortation, lui mettant sous les yeux la gravité de ses fautes, et, suivant le conseil de saint Charles, lui citant les canons pénitentiels et lui indiquant les pénitences rigoureuses imposées anciennement pour un seul des péchés qu'il a commis. Puis il ajoutera d'un ton bienveillant : il est certain que vous mériteriez une pénitence beaucoup plus grave, mais je me contente d'une assez douce. C'est ainsi que vous le disposerez à la recevoir volontiers. — Les pénitences, d'ailleurs, les plus convenables, à mon avis, excepté les cas extraordinaires, sont les suivantes, qu'on pourrait donner non pas toutes à la fois, mais tantôt l'une, tantôt l'autre, ou même plusieurs ensemble, selon la qualité des personnes et les besoins particuliers de chacun.

29. 1° Si le pénitent a commis beaucoup de péchés mortels, il sera très-salutaire de lui enjoindre de réciter le chapelet pendant huit ou quinze jours, mais de le réciter avec componction, en priant la sainte Vierge de lui obtenir le pardon des péchés passés et la grâce de n'en plus commettre à l'avenir. S'il a été habituel et qu'il fasse une confession générale de nécessité, soit pour avoir caché des péchés par honte, soit pour tout autre motif, on pourra prolonger la même pénitence pendant deux ou trois mois, plus ou moins, suivant la qualité de la mauvaise habitude contractée par lui. Par là, il arrivera bien souvent que le pénitent s'accoutumera

à réciter le rosaire tous les jours et n'y manquera plus, au grand profit de son âme, pendant le reste de sa vie.

2° De réciter soir et matin trois *Ave Maria*, en l'honneur de la pureté sans tache de Marie, avec un acte de contrition, et le ferme propos, le matin de ne pas pécher pendant le jour, et le soir, de ne pas pécher pendant la nuit, en lui imposant de réciter ces prières à genoux ou dans une posture incommode. On peut donner cette pénitence salutaire généralement à tous, car c'est un préservatif très-efficace pour guérir les âmes de leurs mauvaises habitudes. Je voudrais être entendu de tous les confesseurs pour les prier de l'imposer à leurs pénitents pendant le temps qu'ils jugeront convenable : ils en retireraient les plus grands fruits, comme l'expérience nous l'a enseigné.

3° D'entendre tant de messes, pourvu que le pénitent ne soit pas empêché par là de remplir ses devoirs, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut. Pour cela il serait bon de lui dire qu'il peut les entendre les jours de fête, ou lorsqu'il en aura mieux le loisir.

4° De faire, chaque matin, l'acte d'offrande de nos actions à Dieu, commençant par ces mots : *O Dieu éternel*¹, ou tout autre exercice de piété renfermant les actes de foi, d'espérance et de charité; et chaque soir, l'examen de conscience, en déterminant pendant combien de temps il devra continuer à faire ces exercices.

5° De réciter chaque jour, pendant un certain temps, cinq *Pater* et *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, en s'arrêtant à chaque plaie pour penser à la passion du Sauveur; de visiter tant de fois une église particulièrement vénérée; de faire, s'il en est capable, une lecture spirituelle pendant quelque temps.

Toutes les pénitences que nous avons indiquées jus-

(1) Voyez *Œuvres*, t. 2. p. 278.

qu'ici peuvent s'imposer aux pénitents de quelque condition qu'ils soient, en les avertissant que s'ils oublient de les faire un des jours marqués, ils n'en doivent pas avoir de scrupule, qu'ils n'ont qu'à les suppléer un autre jour, et que si, à raison d'un accident quelconque, ils n'avaient pas la facilité de s'en acquitter, ils ne commettent pas une faute grave. De cette manière la conscience du pénitent ne se trouve pas à la gêne, bien qu'on prolonge le traitement dont il a une extrême nécessité.

Il en est d'autres qu'on enjoint d'ordinaire à certaines personnes qui sont dans des conditions particulières; par exemple, à un ecclésiastique ou à une autre personne intelligente, de méditer pendant quelques jours, l'espace d'une demi-heure, sur les maximes éternelles; à celui qui jouit d'une bonne santé, et n'a, d'ailleurs, aucun empêchement, de jeûner le samedi pendant un temps déterminé; à un chef de maison, de faire réciter le chapelet chaque soir par toute la famille; à un blasphémateur, de faire tant de signes de croix par terre avec la langue; à un ivrogne, de se priver de vin tant de fois, ou d'y mettre de l'eau. A certaines personnes ignorantes, il vaut mieux donner des pénitences qui ont quelque chose de sensible, comme de leur faire réciter quelques *Pater* et *Ave* sur une tombe, en réfléchissant qu'elles mourront bientôt. Souvenons-nous toujours néanmoins de l'observation qui a été faite plus haut, savoir que le confesseur doit éviter de donner des pénitences extravagantes et indiscrettes, propres à éloigner les fidèles des sacrements et à discréditer le saint ministère.

30. On a coutume de faire cette question : Vaut-il mieux donner une pénitence grave qu'une pénitence légère? Je réponds que, sauf les règles générales indiquées plus haut, il vaut mieux incliner vers la douceur,

surtout si le pénitent n'acceptait pas volontiers une pénitence plus forte, ou que l'on crût qu'il ne l'accomplirait pas. Dans ce cas on peut la commuer, ou bien, comme nous l'avons dit plus haut, ne pas l'imposer sous peine de faute grave. J'excepte le cas où il s'agit de pécheurs récidifs et plongés dans les habitudes vicieuses; avec eux, il faut user d'une plus grande rigueur, et comme dit un casuiste très-habile, les laisser plutôt exposés au danger d'omettre la pénitence, qu'à celui de tenir peu de compte de leurs péchés : *Ne, peccata contemnendo, ea sæpius perpetrent, et sine legitimo dolore confiteantur, quod in talibus sæpe timendum est*¹. Toutefois il est des circonstances où le confesseur peut et doit élargir la main, et donner des pénitences plus légères; c'est surtout lorsque le pénitent a une vive contrition de ses péchés. Alors, suivant saint Thomas, la pénitence peut diminuer en proportion : *Quanto est major contritio, tanto magis diminuit de pœna, et minoris pœnæ fit debitor*². Vous connaissez l'exemple que nous lisons dans la vie de saint Vincent Ferrier. Ce saint avait imposé une pénitence de trois ans à un grand pécheur; celui-ci, pénétré d'une contrition extraordinaire, répondit que c'était trop peu. Le saint l'abrégea aussitôt, et de trois ans la réduisit à trois jours. Le pénitent le pria et le supplia de l'augmenter, disant qu'avec une si petite pénitence il craignait de ne pas se sauver. Le saint la diminua encore, au point de la réduire à trois *Pater* et trois *Ave*. A l'instant même, le pénitent tomba mort par un excès de contrition, et l'on vit son âme s'envoler au ciel sans passer par le purgatoire.

Mais pour ôter toute espèce de scrupule, soit aux

(1) CONINCK, de Sacram. dist. 10, dub. 8, n. 73.

(2) S. TH. in 4, dist. 15, q. 1. art. 3.

pénitents, soit aux confesseurs, touchant l'imposition ou l'acceptation de pénitences plus ou moins légères, on n'a qu'à faire usage des indulgences. C'est en effet la doctrine de saint Thomas : *Quod indulgentiæ valent, et quantum ad forum Ecclesiæ, et quantum ad iudicium Dei, ad remissionem pœnæ residuæ post contritionem et confessionem*¹. Aussi tout le monde convient qu'en temps de jubilé ou dans une occasion qui permet au pénitent de gagner une indulgence plénière, on peut lui donner une pénitence plus légère, sans qu'elle laisse pour cela d'être proportionnée, à cause des mérites de Jésus-Christ que l'Eglise tire de ses trésors et applique à la rémission de nos péchés. C'est pourquoi nous introduisons dans toutes nos missions le saint exercice du Chemin de la Croix, auquel les souverains Pontifes ont attaché grand nombre d'indulgences. Par ce moyen, on facilite aux pénitents l'expiation de leurs péchés, et on donne aux confesseurs la faculté d'être plus indulgents dans l'imposition des pénitences. En effet, il y a deux raisons qui font du Chemin de la Croix une des plus précieuses pénitences qu'on puisse enjoindre : la première, c'est la valeur des indulgences, qui ôtent jusqu'aux derniers restes des peines qu'on devrait subir en purgatoire ; la seconde, c'est le souvenir de la passion de Notre-Seigneur : ce souvenir, en effet, est souverainement satisfactoire, puisque, comme dit le vénérable Pierre de Blois, réfléchir dévotement, ne fût-ce que pendant un temps bien court, aux souffrances du Sauveur, est une œuvre plus profitable et plus méritoire que de jeûner au pain et à l'eau, prendre la discipline jusqu'au sang et réciter tout le Psautier ; et c'est aussi le préservatif le plus puissant contre les rechutes. Je supplie donc tous les confesseurs de mettre

(1) *In 3, dist. 20, q. 1. art. 3.*

à profit un si grand trésor pour enrichir leurs pénitents de grâces et de mérites, en leur imposant la salutaire pénitence de faire un certain nombre de fois le Chemin de la Croix. Après cela, qu'ils ne s'inquiètent pas de savoir si les autres pénitences sont proportionnées ou non : celle-là seule tient lieu de beaucoup d'autres. Ils auront soin aussi de ne pas user d'une trop grande rigueur à l'égard du pénitent qui fait une confession générale de conseil, et pour son plus grand avantage spirituel, tant à cause que le pénitent a d'ordinaire en pareil cas une contrition plus vive, que parce que n'étant pas obligé de confesser tous ses péchés, le confesseur n'est point non plus tenu de lui imposer une pénitence proportionnée à leur énormité, puisqu'ils ont déjà été confessés.

Quant aux pénitences conditionnelles qu'on a coutume d'imposer aux récidifs, comme de jeûner ou de faire une aumône à chaque rechute, il en est qui les approuvent, tels que Diana et d'autres. Mais deux observations sont ici nécessaires : la première, c'est qu'elles ne soient pas trop difficiles, autrement elles ne se font pas ; et une fois que le pénitent y a manqué, il s'imagine avoir rompu le pacte qu'il avait fait avec son confesseur, se décourage et s'abandonne sans frein au péché. La seconde, c'est qu'il est des pénitents qui prennent ces pénitences pour une sorte d'impôt ; pourvu qu'ils paient l'impôt, en faisant leur aumône, par exemple, ils continuent à pécher comme auparavant. Ainsi il faut y mettre beaucoup de réserve et de circonspection, et bien instruire les pénitents de la manière dont ils doivent s'acquitter de ces pénitences. Le confesseur aura surtout soin d'éviter, lorsqu'il jugera bon d'imposer aux pénitents des aumônes ou des messes à faire célébrer, de ne jamais les demander pour lui-même, ou pour son église, ou pour son couvent ; il doit laisser tout cela au libre

arbitre du pénitent, comme l'ont sagement ordonné plusieurs conciles.

Je termine ce sujet par un dernier conseil : c'est que dans vos conférences ordinaires vous parliez souvent de la manière de vous conduire avec les pénitents, afin d'avoir une direction uniforme, soit pour les pénitences à imposer, soit pour les conseils à donner, soit pour toutes les autres choses concernant le bien des âmes, et soyez certains que vous en retirerez les plus grands avantages.

31. Pour compléter notre conférence, nous dirons un mot du sceau de la confession. Sans m'étendre outre mesure sur ce sujet, je crois devoir vous proposer sommairement quelques considérations pratiques, dictées par la prudence, propres à nous prémunir contre certains écarts et les inquiétudes de conscience qui en résulteraient. Je suppose que vous connaissez déjà la doctrine commune des docteurs touchant le secret sacramentel, auquel nous sommes tenus de droit naturel, divin et ecclésiastique. En conséquence, je dis qu'il faut établir parmi nous en principe que les choses entendues en confession doivent être pour nous comme si nous ne les avions jamais entendues. Comment donc ne pas blâmer l'imprudence de ceux qui poussent l'indiscrétion jusqu'à raconter des cas entendus en confession aussi indifféremment qu'une nouvelle débitée sur une place publique? Je veux croire que c'est avec bonne intention et sans danger qu'on puisse parvenir à la connaissance des personnes ; mais quoi qu'il en soit, on ne doit jamais donner lieu de soupçonner qu'on parle en vertu de renseignements acquis par la confession ; tout confesseur doit se pénétrer de cette sentence canonique : *Illud quod per confessionem scio, minus scio quam quod nescio*¹. En effet, suivant le pape Eugène,

(1) *Cap. Si sacerdos, de offic. jurid. ord.*

ce que le confesseur sait par le moyen de la confession, il le sait *ut Deus*, et hors de la confession, il ne parle que *ut homo*, comme l'explique admirablement aussi le docteur angélique. Ainsi comme homme il peut toujours dire qu'il ne sait pas ce qu'il a su pendant qu'il tenait la place de Dieu; bien plus, *ut homo potest jurare absque læsione conscientia se nescire quod scit tantum ut Deus*¹.

Mais au moins le confesseur ne pourra-t-il pas parler pour demander conseil dans les cas où il ne saurait se résoudre par lui-même? Je réponds que le canon *Omnes utriusque, de pœnit.*, le permet, pourvu qu'on le fasse avec tant de précaution que nul ne puisse jamais deviner le pénitent dont il s'agit. Or, quelle nécessité y a-t-il de dire que le cas vous est arrivé en confession? Exposez-le comme s'il était arrivé à d'autres, ou pouvait arriver; et lorsqu'il y a beaucoup de prêtres, comme dans une mission, ne le proposez pas publiquement, mais seulement à celui que vous jugez le plus capable de vous donner un conseil, et abstenez-vous de toute expression indigne de sortir de la bouche d'un confesseur; par exemple : *Le premier pénitent que j'ai confessé aujourd'hui*, etc. — *La première femme que je confessai hier*, etc. — *Ce matin, j'ai rencontré au confessionnal un cas épouvantable*, etc. — *Un jeune homme qui m'a fait sa confession générale en tel lieu*, etc. — *Un noble qui vint à moi dans telle mission*, etc. — *A ceux qui s'adressent à moi avec tant de péchés, j'ai coutume de donner telle pénitence*. — *La première femme que j'ai confessée cette année était coupable d'adultère*. — *Parmi tant de personnes que j'ai confessées aujourd'hui, à peine en ai-je trouvé deux ou trois qui n'eussent que des péchés véniels*. Ne voyez-

(1) S. TH. Quod lib. 12, art. 16, sup. 3.

vous pas que sans dépeindre votre pénitent vous en donnez une esquisse qui pourrait facilement le faire reconnaître, et que par ces sortes de formules vous vous exposez au danger de violer le sceau pourtant si sacré de la confession? D'ailleurs, c'est une question de savoir si ce n'est pas l'enfreindre que de parler seulement en général des péchés entendus en confession, sans nommer personne, et sans danger même que le coupable soit connu : il ne manque pas d'auteurs classiques qui soutiennent l'affirmative, quoique d'autres soient d'un sentiment opposé. De là Fagnanus conclut qu'on ne peut guère se permettre de parler, ne fût-ce qu'en général, des péchés entendus en confession, même avec la certitude que le pécheur restera inconnu : *Raro faciendum est*, dit-il, *a viro gravissimo, rarius a viro gravi, rarissime a viro levi*¹.

Concluons donc et rappelons-nous qu'il ne peut y avoir ici parvité de matière; qu'avec le pénitent lui-même nous ne pouvons faire aucune allusion aux péchés qu'il a déclarés en confession, et beaucoup moins en parler, sans une permission libre, claire et expresse de sa part, car une permission tacite ne suffit pas; que les prédicateurs eux-mêmes en attaquant les vices ne doivent pas donner le moindre signe qui puisse faire soupçonner qu'ils se servent de la connaissance acquise au confessionnal; que les confesseurs ne peuvent s'entretenir entre eux des défauts des personnes qu'ils dirigent; qu'à plus forte raison, les supérieurs ne peuvent se servir de ce qu'ils ont appris en confession pour le gouvernement extérieur de la communauté, quand même il n'en résulterait aucun désagrément pour le pénitent. En un mot, le confesseur doit avoir bouche close et être circonspect en toute chose; au confessionnal

(1) *Cap. Officii, de penit. et remis.*

même il doit parler si bas qu'il ne puisse en aucune manière être entendu par ceux qui l'entourent, à cause du respect dû au sceau sacré du sacrement, ayant constamment présent à l'esprit l'axiome énoncé plus haut : que les choses entendues en confession doivent être pour nous comme si nous ne les avions jamais entendues.

32. Nous voici arrivés à la fin de notre conférence ; j'aime de la couronner par un trait bien connu, mais qu'on ne saurait assez répéter. Un gentilhomme vivait en occasion prochaine avec une femme coupable, et malheureusement pour lui, il avait trouvé un confesseur qui lui donnait toujours l'absolution avec une complaisance sans pareille. L'épouse du gentilhomme, dame d'une haute piété, ne manquait pas de secouer la conscience de son mari, en lui rendant suspectes tant d'absolutions données sans que l'occasion fût éloignée ; et le mari de la plaisanter : « Vous voulez faire le théologien ! lui disait-il. Prenez soin de votre âme, je prendrai soin de la mienne ; si mon confesseur ne pouvait m'absoudre, il ne m'absoudrait pas. » — Il continua à vivre comme auparavant et à se confesser de même ; la confession même qu'il fit à l'article de la mort fut semblable à celles qu'il avait faites pendant sa vie. La dame restée veuve, étant un jour en prière dans son oratoire, voit entrer tout à coup, au milieu d'un énorme tourbillon de flammes, un homme monstrueux porté sur les épaules d'un autre homme. La vertueuse dame voulait fuir : « Non, non, lui dit une voix, arrêtez ; sachez que je suis l'âme de votre mari, et celui qui me porte est l'âme de mon confesseur ; nous sommes damnés tous les deux, moi pour m'être mal confessé, et lui pour m'avoir absous mal à propos. » Et la vision disparut.

Messieurs, notre ministère est très-laborieux. Quel

malheur s'il ne devait servir qu'à conduire plus commodément les âmes de nos pénitents en enfer ! Quel malheur ! je le répète, quel malheur pour nous ! — Oh ! s'il en est ainsi, me dira quelqu'un, s'occupe qui voudra à entendre les confessions ; désormais je m'occuperai du salut de mon âme sans m'exposer à tant de périls. — Eh quoi ! serait-ce là le fruit que vous voudriez retirer de cette conférence ? Je m'étonne ! Serait-il possible d'apprécier si peu l'avantage de coopérer au salut des âmes si chères à Dieu ! Quelle œuvre plus grande, plus sainte, plus héroïque, que de prêter secours à une âme, pour la faire arriver au port du salut ? *Divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum*¹, vous dit saint Denys l'Aréopagite. Soyez-en sûrs, vous acquerrez plus de mérites dans une matinée passée au confessionnal, pour soulager de pauvres âmes, qu'en une année entière par d'autres œuvres, quelque bonnes et saintes qu'elles soient. Je vais plus loin, et j'ose dire que pour entendre une confession il vaut mieux quelquefois interrompre la méditation, la lecture, l'office divin et toute autre fonction également sainte. Je ne le dirais pas, si je n'étais appuyé d'un exemple de la plus grande autorité. Connaissez-vous une action plus auguste, plus sublime que le sacrifice adorable de la messe, où l'on offre au Père éternel le corps et le sang de son divin Fils ? Eh bien ! écoutez l'événement rapporté par le cardinal Baronius et qui arriva l'an 1034. Le souverain pontife célébrait à Saint-Pierre de Rome avec une grande pompe le second jour de la fête de Pâques. Il était assis sur son trône après l'évangile, lorsqu'un pèlerin vint se jeter à ses pieds. Pénétré de componction, il s'écriait en gémissant : « Miséricorde ! très-saint Père, miséricorde ! je veux me confesser et recevoir

(1) S. DEN. AREOP. *de Cœlest. Hier. cap. 8.*

l'absolution de mes péchés. » Qui n'aurait cru que le pape dût lui répondre que ce n'était ni le temps, ni le lieu d'entendre les pénitents ; qu'il n'avait qu'à se retirer et à revenir dans un autre moment ? Il n'en fut pas ainsi. Le souverain pontife interrompit la sainte messe, écouta le pénitent, et ne reprit l'oblation de l'auguste victime qu'après l'avoir consolé et absous. Le savant annaliste déclare qu'il relate ce fait comme un exemple édifiant : *Referam ad ædificationem* ; et de peur qu'il ne soit censuré par des scrupuleux ou des ignorants, il le renforce de l'approbation de saint Grégoire-le-Grand : *Quia secundum sanctum Gregorium nullum gratius Deo sacrificium offertur, quam animarum salus, et ipsa conversio peccatorum.* Mais que dis-je ? il faut interrompre la prière et toute autre occupation, si sainte qu'elle soit, pour vaquer au salut des âmes ? J'ose avancer que nous devrions accepter avec joie de nous voir retarder la vision même de Dieu pour consoler les pauvres pécheurs. Saint Ignace déclara que pour coopérer au salut d'une âme il aurait très-volontiers différé d'entrer en possession de la gloire céleste ; bien plus, qu'il aurait consenti à rester sur la terre dans une certaine incertitude de son salut, pourvu que par là il eût ouvert à d'autres les portes du ciel. Un religieux de notre Ordre avait coutume de dire : « Quand je mettrai le pied sur le seuil du paradis, si quelque pauvre pécheur me tirait par la robe en me demandant d'entendre sa confession, je retirerais bien vite le pied et je différerais d'entrer au ciel pour consoler ce malheureux. » Et vous, vous resteriez insensibles ? et vous ne secoueriez pas votre tiédeur ? Et puis, n'êtes-vous pas effrayés en lisant dans l'Évangile la condamnation de ce serviteur qui ne fit pas valoir l'unique talent qui lui avait été confié ? Ce n'est pas un talent, mais trois, mais quatre, mais dix peut-être que vous avez reçus de Dieu ; et vous

voudriez les tenir en repos? Que deviendrez-vous au tribunal de Dieu? — Mais, mon père, c'est un emploi saint, très-saint, il est vrai; mais aussi par trop dangereux. — Allons donc! *trepidans timore ubi non est timor*. Laissez de côté cette terreur panique, prenez courage, mettez toute votre confiance en Dieu, et son secours tout-puissant ne vous manquera jamais au besoin. La présente conférence vous a aplani les montagnes de difficultés qui se dressaient devant vous. Soyez prudents dans la direction des consuetudinaires et des occasionnaires; ce sont les deux écueils contre lesquels les confesseurs viennent le plus souvent se briser et se perdre. S'il vous arrive des cas plus ardues de simonie, d'empêchements de mariages, de collations de bénéfices, et autres semblables, ne décidez qu'après avoir levé tous vos doutes par l'étude et par les conseils d'hommes plus éclairés. Soyez certains qu'en suivant fidèlement les règles indiquées ci-dessus, vous aborderez heureusement au port sans danger de faire naufrage. Mais si par malheur vous étiez du nombre de ceux *qui nolunt intelligere ut bene agant*, et sans tant de réflexions se contentent de lever le bras pour délier tout le monde en se liant eux-mêmes, alors certes je vous dirais sans détour: quittez cet emploi tout divin, qui n'est pas fait pour vous; l'abus d'un ministère si sacré ne servirait qu'à vous charger du poids d'une infinité d'âmes que vous auriez précipitées en enfer. Mais non; je me plais à croire que dans une réunion aussi respectable il n'est personne de ce caractère; que tous, au contraire, animés d'un saint zèle, vous saurez beaucoup mieux faire que je n'ai pu dire, et qu'en travaillant avec ardeur au salut des autres, vous aurez le bonheur d'assurer votre propre salut. C'est la grâce que je vous souhaite. *Amen*.

DIRECTOIRE

POUR

LA CONFESSION GÉNÉRALE

A L'USAGE DES CONFESSEURS ET DES PÉNITENTS
SPÉCIALEMENT EN TEMPS DE MISSION.

INTRODUCTION.

Un des plus grands avantages que procurent les missions, c'est de rétablir le calme dans les consciences, et c'est là le résultat de la confession générale. Elle rend au vrai pénitent une parfaite tranquillité d'esprit, l'inonde de lumière, de paix et de contentement. Oh ! quelle délicieuse consolation pour une âme que d'avoir fait avec quelque attention sa confession générale ! Il n'y a plus rien qui puisse troubler la sérénité de ses pensées. La mort, le jugement, l'enfer, l'éternité ne lui apparaissent plus comme des fantômes effrayants : elle les envisage avec une sainte indifférence, étant toute résignée en Dieu. Qu'il est beau de mourir, qu'il est beau de comparaître au tribunal de Dieu, après s'être ainsi lavé de toutes ses souillures ! quelles douces espérances viennent éclore dans le cœur ! On est tranquille, content, plein de confiance ; on nage dans un océan de paix : *Delectatur in multitudine pacis*¹. Est-il étonnant après cela que le démon fasse tant d'efforts pour détourner pénitents et confesseurs de la confession générale, en offusquant l'esprit des uns aussi bien que des autres ? Aux confesseurs, surtout s'ils sont novices, ou s'ils manquent de zèle et d'expérience dans ce saint ministère, il représente la confession générale comme une peine inutile, de nulle

(1) Ps. 30, 11.

ou de médiocre importance. A quoi bon, disent-ils, aller de nouveau se casser la tête pour s'examiner et se confesser une seconde fois sur tout ce qui a déjà été examiné et déclaré dans les confessions ordinaires? ne suffit-il pas d'avoir tout dit au confesseur? Funeste illusion! comme si la bonté de la confession dépendait uniquement de l'exacte accusation de ses péchés au tribunal de la pénitence! Voilà comment le démon aveugle d'abord les confesseurs; puis aux pénitents il représente la confession générale comme une entreprise des plus épineuses et des plus difficiles. Quel embarras, disent ceux-ci, quelle peine que d'aller repasser dans son esprit toutes les actions d'une si longue suite d'années! Qui pourrait jamais en venir à bout? Comment débrouiller le chaos d'une conscience si pleine de confusion et de ténèbres? Voilà une autre erreur qui n'est pas moindre que la première. Ces deux fausses appréhensions ne règnent que trop parmi les confesseurs peu zélés et les pénitents peu instruits; c'est dans le but d'y remédier que le présent Directoire est écrit; on y donne aux uns et aux autres des lumières suffisantes pour leur faciliter la grande affaire de la confession générale. Afin de procéder avec ordre, on commencera par une Instruction bien claire sur la matière, dans laquelle on exposera la nécessité et l'utilité de la confession générale, et l'on enseignera la marche à suivre pour la faire facilement et brièvement, en indiquant tant aux confesseur qu'aux pénitents certaines règles de prudence propres à les aider dans la pratique. Viendra ensuite, pour terminer, un Dialogue entre le confesseur et le pénitent, tous deux assistés d'un directeur qui suggèrera au confesseur la manière d'interroger, et au pénitent la manière de répondre et de s'expliquer. Avec ce modèle devant les yeux, chacun pourra se former une juste idée de la confession générale; on verra avec bonheur s'évanouir toutes les difficultés, et l'on

trouvera doux et facile ce qui avait paru d'abord si amer et si épineux. Aussi, après avoir fait sa confession générale, chacun pourra-t-il dire dans la paix et le contentement de son âme : *Ecce in vace amaritudo mea amarissima*¹.

(1) *Is. 38, 17.*

DIRECTOIRE

POUR

LA CONFESSION GÉNÉRALE.

INSTRUCTION.

SUR L'OPPORTUNITÉ DE LA CONFESSION GÉNÉRALE, LA MÉTHODE
POUR LA BIEN FAIRE, ET LES AVANTAGES QU'ELLE PROCURE.

I. A quoi bon, s'écrient certains pénitents dès qu'un confesseur zélé leur parle de confession générale, à quoi bon me troubler la conscience avec cette confession générale? Pour moi, grâce à Dieu, je n'ai jamais rien caché; j'ai toujours tâché d'avoir une sincère contrition, et à chaque confession j'ai formé un ferme propos de ne plus retomber. J'ai vécu jusqu'ici dans la bonne foi; que sert-il donc de me mettre à la torture pour faire cette confession générale? — S'il en était réellement ainsi, vous auriez parfaitement raison de tenir un pareil langage. Cependant un missionnaire très-zélé, dont je puis vous garantir le témoignage, avait coutume de rapporter qu'il avait entendu, dans le cours de sa vie, bien des pénitents commencer leur confession générale par cette déclaration: « Mon père, si je fais une confession générale ce n'est point par nécessité; c'est purement par dévotion et par conseil; » mais qu'ensuite, après avoir

été aidés par le confesseur à descendre jusqu'au fond de leur conscience, et à réfléchir sur les égarements de leur vie passée, une fois la confession générale terminée, ils s'écriaient en soupirant : « Malheureux que je suis ! comme je me faisais illusion en affirmant que je n'avais jamais caché de péchés en confession, que j'avais toujours eu la contrition requise et un ferme propos de m'amender ! Non, certes, je ne disais pas la vérité. Malheur à moi si j'étais mort avant ma confession générale ! Non, je ne voudrais pas pour tout l'or du monde ne l'avoir pas faite. » Savez-vous ce qui arrive ordinairement dans une confession générale ? Précisément ce qui arrive à celui qui s'en va chasser dans une épaisse forêt, peuplée d'une multitude d'animaux. Vous le verrez quelquefois courir une journée entière dans les broussailles sans rencontrer une seule pièce de gibier, à peine aura-t-il la chance de tirer un coup ou deux. Mais si enfin, fatigué de courir à pure perte, il vient à mettre le feu aux quatre coins du bois, et que la flamme, excitée par un vent propice, se propage rapidement, vous verrez bientôt s'élançer de toutes parts des sangliers, des loups, des cerfs, des daims, en un mot, des animaux de toute espèce. Alors étonné d'un pareil spectacle, vous vous écrierez : Voyez, voyez combien il y avait de gibier dans cette forêt ! qui l'aurait jamais cru ? Je le comprends maintenant, pour connaître le terrain, il faut mettre le feu aux quatre coins à la fois. — La même chose a lieu dans la confession générale : que de choses reviennent au jour, auxquelles on n'avait jamais pensé, surtout quand on a été peu soucieux de son salut, et qui eussent été, au moment de la mort, un sujet d'inexprimables angoisses ! Vous voyez donc ce qu'on fait par une confession générale ; on met le feu aux quatre coins de sa conscience, et on la purifie complètement. — Vous me dites que vous avez toujours vécu dans la bonne foi. Mais

savez-vous bien ce que c'est qu'être dans la bonne foi ? La bonne foi suppose que par le passé on ait employé toutes les diligences nécessaires pour se bien confesser, non-seulement en s'accusant avec exactitude de tous ses péchés, mais encore en excitant dans son cœur, autant que la faiblesse humaine le permet, une véritable douleur et un ferme propos de se corriger : de sorte, qu'après avoir, avec la grâce de Dieu, amendé sa conduite, on vive dans la paix de la conscience, sans aucun doute sur la validité des confessions précédentes. Or, vous qui avez commencé à rejeter le joug du Seigneur dès votre enfance, qui avez souillé votre jeunesse, qui avez tenu la même conduite dans l'âge mûr, et qui peut-être continuez dans votre vieillesse à vivre plus mal que jamais, sans avoir jamais donné un véritable signe d'amendement, pouvez-vous dire que vous n'avez aucune raison de douter de vos dispositions ni de la validité de vos confessions passées ? Peut-on présumer cette bonne foi de votre part ? Que si vous avez au contraire des motifs si forts et si légitimes de douter, comment croire que vous aimez votre âme si vous ne prenez la résolution de réparer au plus tôt, par une bonne confession générale, toutes ces confessions faites au plus mal ?

II. Toutefois, il faut remarquer que la confession générale est *nuisible* pour quelques-uns, *utile* à un grand nombre, et strictement *nécessaire* à d'autres.

Elle est *nuisible* à quelques-uns. Mais quelles sont les personnes auxquelles la confession générale peut nuire ? Ce sont certaines personnes scrupuleuses, d'ailleurs pénétrées de la crainte de Dieu, qui ont déjà fait plusieurs confessions générales, et qui recommencent toujours à se tourmenter elles-mêmes et leurs confesseurs. Les personnes de ce caractère sont en petit nombre de nos jours, il est vrai, mais s'il s'en présente quelques-unes, le confesseur doit les recevoir avec charité,

et tâcher d'adoucir leurs peines intérieures, en y compatissant et en leur donnant toutes les consolations possibles, se réglant pour cela sur son plus ou moins de loisir et sur le concours plus ou moins nombreux des pénitents. Il s'efforcera de leur faire bien comprendre qu'en pareil cas la désobéissance au père spirituel n'est pas de la dévotion, mais de l'opiniâtreté; que si elles ne se décident pas à soumettre leur propre jugement, jamais de la vie elles n'auront la paix du cœur. Ces sortes de personnes se persuadent qu'elles guériraient leurs scrupules en refaisant leurs confessions générales; c'est au contraire le bon moyen d'accroître leurs inquiétudes. La maladie des scrupules, en effet, ressemble assez à certaines fluxions dont les yeux sont quelquefois affectés; plus on se frotte les yeux, et plus on augmente le mal. De même, plus on frictionne la conscience en répétant les confessions générales, plus on développe les scrupules et les peines d'esprit. Par conséquent, on se fera une règle inviolable de ne jamais permettre de confession générale à ceux qui, après en avoir déjà fait, se sont corrigés, ont eu la conscience satisfaite, et n'ont actuellement aucune raison particulière de douter de la validité de leurs confessions passées. Une chose excellente cependant, ce serait d'exhorter ces pénitents à faire une revue depuis leur dernière confession générale, afin de tenir toujours les comptes de leur conscience parfaitement en ordre. Si à cette occasion on jugeait bon d'accorder quelque soulagement à ces âmes affligées, on pourrait leur permettre de dire ce qui les inquiète le plus, en leur imposant silence sur tout le reste. Toutefois cela même doit être laissé à la prudence d'un confesseur éclairé qui, dans les cas particuliers, sache discerner s'il doit permettre ou non de redire quelque chose de la vie passée. Au reste, un excellent conseil à donner à tous ces pénitents, c'est de répéter souvent l'acte

de contrition; on ramènera bien mieux le calme dans l'âme par ce moyen que par des accusations et des examens sans fin. Il faut leur bien faire comprendre, conformément à la doctrine de saint Thomas, expliquée par saint Antonin, que lorsqu'une personne, animée d'un sincère désir de se réconcilier avec Dieu, a fait tout ce qu'elle a pu pour faire une bonne confession, qu'elle a employé tous les moyens d'avoir une véritable contrition, et qu'elle a cru l'avoir en effet, en premier lieu, sa confession a été exempte de faute; en second lieu, il n'y a nulle obligation de la refaire; il suffit pour en assurer la valeur de renouveler l'acte de contrition. Il est donc avantageux de réitérer souvent cet acte, car de la sorte on réussira quelquefois, avec la grâce de Dieu, à le bien faire, et cela suffit, sans qu'il faille redire des péchés déjà soumis au pouvoir des clefs. Mais tout cela doit s'entendre des scrupuleux véritables, craignant Dieu, et qui, dans leurs confessions passées, ont procédé de bonne foi; non pas de ces scrupuleux faux, dissimulés et hypocrites qui allient le libertinage au scrupule, qui judaïsent sur des minuties, puis boivent l'iniquité comme l'eau, et se vautrent sans fin dans les plus graves désordres. De tels scrupuleux ont besoin d'être éclairés, et d'être bien convaincus de la nécessité de la crainte de Dieu, d'un véritable changement de vie et d'une bonne confession générale, qui répare tant de confessions mal faites et de nulle valeur.

III. Il est ensuite un grand nombre d'âmes à qui la confession générale est *utile*, et l'on ne peut assez dire tous les avantages qu'elle procure quand elle est bien faite. Avantages pendant cette vie, d'abord, puis avantages beaucoup plus grands encore pour le moment de la mort. — Pendant cette vie elle est pour plusieurs le principe d'une vie sainte. L'expérience nous apprend qu'après une confession générale un grand nombre persévèrent, du moins pendant longtemps, et se corrigent

sur plusieurs points. Il en est de celui qui fait une confession générale comme de celui qui revêt un bel habit neuf : il a un soin particulier pendant longtemps de ne pas le souiller. Ainsi l'âme qui, au moyen de la confession générale, s'est ornée de la grâce comme d'un vêtement neuf, prend bien plus de précautions pour ne plus retomber dans la fange du péché. Qui pourrait dire le nombre de ceux qui, par une bonne confession générale, ont réformé leur vie sur les principes de l'évangile, et sont parvenus à se corriger de certains vices auxquels ils ne connaissaient presque plus de remède ! Aussi, le premier conseil que l'on a coutume de donner à ceux qui veulent changer de vie, c'est de se dépouiller du vieil homme et de se revêtir du nouveau, en faisant une confession générale. C'est ce qu'on fait avec ceux qui embrassent l'état religieux, ou ecclésiastique, ou même qui s'engagent dans les liens du mariage, comme aussi avec d'autres qui, après avoir vécu longtemps dans les embarras des affaires du monde, veulent entrer dans une vie plus tranquille, s'occuper de leur âme et se donner entièrement à Dieu ; car il n'y a point de moyen plus efficace pour opérer ce renouvellement intérieur qu'une bonne confession générale. La raison en est que celui qui fait une confession générale conçoit une plus vive douleur de ses péchés passés et un plus grand désir de se corriger à l'avenir. Autre chose est de voir tous ses péchés à la fois et d'un seul coup d'œil, autre chose de les considérer un à un. Une troupe de soldats débandés çà et là inspirent bien moins d'épouvante qu'une armée rangée en ordre de bataille. C'est pour ce motif que beaucoup de saints ont fait plusieurs fois dans leur vie des confessions générales. On lit dans l'histoire du vénérable archevêque de Valence, Don Juan de Ribera, dont la sainteté fit l'admiration de toute l'Espagne, qu'il fit sa confession générale jusqu'à six fois. Saint Charles Bor-

romée avait coutume de la faire tous les ans. Or, ces saints personnages en agissaient ainsi, non par scrupule, comme quelques-uns voudraient le faire, mais à cause des grands avantages qu'ils en retiraient ; ils puisaient dans cette pratique un plus grand mépris d'eux-mêmes, une contrition beaucoup plus vive de leurs fautes passées, et un redoublement d'ardeur pour travailler à leur perfection. Aussi saint François de Sales, entre autres louanges qu'il donne à la confession générale, dit « qu'elle nous inspire une salutaire confusion de notre vie passée, et nous fait admirer les traits de la miséricorde de Dieu, qui nous portent à l'aimer désormais avec plus de ferveur. » Il y a plus : la confession générale d'une âme pénitente réjouit extrêmement le cœur de Dieu. Sainte Marguerite de Cortone désirait que Notre-Seigneur lui donnât le doux nom de *filie*, au lieu de celui de *pauvre petite* qu'il lui avait donné jusque-là ; le Sauveur lui fit savoir qu'elle n'entendrait ce beau nom qu'après avoir fait une confession générale, aussi exacte que possible, de tous les péchés de sa vie passée. Elle la fit en effet avec beaucoup de larmes. Alors Notre-Seigneur lui dit avec une douceur ineffable : *Filia mea Margarita, remittuntur tibi omnia peccata tua.* « Marguerite, ma fille, en vertu de la confession générale que tu as faite, je te pardonne tous tes péchés. » O sainte et bienheureuse confession ! qui n'éprouverait le désir de la faire avec toute l'exactitude possible, afin de s'enrichir de tant de biens !

IV. L'autre avantage de la confession générale concerne l'avenir, je veux dire l'heure de la mort. Qui est-ce qui, à ce moment suprême, ne voudrait l'avoir faite avec quelque soin ? Oh ! quelle consolation pour un moribond d'avoir réglé tous ses comptes ! Mais si l'on tarde jusqu'à la dernière extrémité, comment se flatter de réussir ? Le devoir le plus important de la prudence chrétienne,

c'est de prévoir ce qui doit arriver et d'y pourvoir à temps. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous répète dans l'Évangile : *Vigilate.... Estote parati*¹ : « Veillez.... Tenez-vous prêts. » Remarquez-le bien ; il ne dit pas de nous contenter d'ouvrir les yeux lorsque nous serons sur le point de les fermer pour jamais ; il ne nous dit pas de nous préparer à la mort lorsqu'une longue maladie ne nous permettra plus de douter de son approche. Non, non : il dit de veiller et de nous tenir prêts de telle sorte que la mort, quelle que soit son heure, nous trouve préparés d'avance. Telle est la maxime de la véritable prudence. L'homme qui la suit mérite seul le nom de sage. Dans le royaume d'Aragon, un gentilhomme de la cour vint se jeter aux pieds d'un missionnaire, et lui dit : « Mon père, si vous le trouvez bon, je voudrais faire une confession générale. » Le missionnaire lui demanda quel motif il avait de faire cette démarche. — Ah ! mon père, répondit-il en soupirant, ne dois-je pas mourir ? Or, comment après une vie si criminelle pourrais-je mourir tranquille sans avoir fait une confession générale avec tout le soin possible ? Si j'attends le dernier moment, ma femme, mes enfants, les affaires, la crainte de la mort, la violence du mal, m'ôteront la présence d'esprit : quelle serait mon imprudence de remettre à la faire au milieu de tant de peines et d'embarras ! Souffrez donc que je profite d'une si belle occasion. » Ainsi parlait ce sage gentilhomme. Et ce ne sont pas seulement les personnes sensées, mais les plus négligentes elles-mêmes, qui, lorsqu'elles se voient en face de la mort, pensent parfois à faire une confession générale. Un bon religieux étant allé visiter les prisonniers, en trouva un qui devait être exécuté le lendemain. Ce malheureux le pria aussitôt d'entendre sa confession

(1) *Matth. 24, 42-44.*

générale : « Mais qu'est-ce qui vous porte à cela ? lui demanda le religieux. — Ah ! mon père, lui répondit-il, c'est que demain je dois passer de ce monde à l'autre, et si je viens à manquer ce pas décisif, qu'en sera-t-il de moi ? N'est-il donc pas bon que je prenne toutes les précautions possibles ? » Vous le voyez, il n'y a pas jusqu'aux voleurs et aux assassins qui ne reconnaissent que la confession générale est d'un grand avantage à l'article de la mort. Et, en effet, Jésus-Christ appelle bienheureux ceux qui meurent bien préparés. Or, à qui peut-on mieux appliquer la parole de l'Évangile qu'à ceux qui meurent après avoir fait une bonne confession générale : *Beati servi illi quos, cum venerit Dominus, invenerit vigilantes*¹ ! Ils quittent la vie avec tant de consolation, tant de paix et de résignation à la volonté divine, que ces marques évidentes de prédestination font ambitionner de mourir comme eux ! Permettez donc que je stimule votre courage en vous indiquant un moyen très-efficace pour achever de vous déterminer. Ce soir en vous couchant, prenez dans votre lit la position que vous aurez bientôt dans le cercueil ; fermez les yeux, étendez les pieds, croisez les mains sur la poitrine, et dites-vous ensuite : dans quelque temps, je serai étendu de cette façon dans une bière, on me portera à l'église, on chantera mes obsèques, et puis on me jettera dans une fosse. Or, que voudrais-je avoir fait avant de me trouver dans cet état ? Et s'il vous vient à l'esprit que ce serait un bonheur pour vous d'avoir fait une bonne confession générale, ne différez pas davantage ; ne vous laissez pas tromper par le démon : voit-il quelqu'un disposé à la faire, il lui insinue aussitôt qu'il en sera toujours temps, et en attendant il lui suscite des embarras et des soucis ; tantôt, c'est une affaire, et

(1) *Luc. 12, 37.*

tantôt une autre, jusqu'à ce qu'il survienne une maladie mortelle; le pauvre pécheur pris au dépourvu n'a plus les forces ni la présence d'esprit nécessaires pour s'occuper de son salut, et meurt comme étourdi. Tenez-vous en garde contre ces ruses infernales. Soyez sûr que nul ne se repentit jamais d'avoir fait à temps sa confession générale, tandis que beaucoup ont éprouvé d'amers regrets de l'avoir, par une déplorable négligence, différée jusqu'à la mort.

V. Il en est d'autres enfin pour qui la confession générale est tellement *nécessaire*, qu'il y va de leur salut éternel. Mais quels sont-ils? — J'en distinguerai sept classes.

1° Ceux qui, par honte ou par tout autre motif, ont malicieusement caché en confession quelque péché mortel, ou qu'ils croyaient mortel, ou que du moins ils soupçonnaient tel, et qui ont ensuite continué à le cacher par malice dans les confessions subséquentes;

2° Ceux qui, ayant la conscience chargée de péchés mortels, se confessent sans examen, ou ne s'examinent qu'avec une négligence notable, s'exposant par là à ne pas faire une confession entière;

3° Ceux qui ont à dessein partagé leur confession, disant leurs fautes graves, partie à un confesseur, partie à un autre, afin de ne pas tout faire connaître au même;

4° Ceux qui se confessent sans douleur, sans avoir fait auparavant un acte de contrition ou d'attrition, n'allant à confesse que par habitude ou par pure formalité, comme s'il suffisait de réciter tous ses péchés au prêtre; de même, ceux qui cherchent un confesseur sourd ou muet, qui ne sache ouvrir la bouche que pour proférer les paroles de l'absolution;

5° Ceux qui se confessent sans un ferme propos, et ne s'appliquent jamais à se corriger de leurs mauvaises habitudes; qui changent de confesseur tout exprès pour

ne pas changer de vie, et veulent vivre et mourir dans leurs dispositions criminelles ;

6° Ceux qui ont vécu dans une occasion prochaine du péché qu'ils pouvaient et qu'ils n'ont jamais voulu quitter, et qui, nonobstant une attache si vicieuse, ont continué de se confesser ;

7° Ceux qui, ayant à restituer un bien mal acquis, ne l'ont pas fait quoiqu'ils le pussent ; ou ceux qui, ayant quelque inimitié contre le prochain, n'ont jamais pardonné et n'ont pas moins continué pendant plusieurs années de s'approcher du tribunal de la pénitence malgré de si mauvaises dispositions.

Tous ces pénitents sont dans la nécessité absolue de faire une confession générale de tous les péchés mortels commis depuis qu'ils ont commencé, avec pleine avertance, à se confesser si mal ; et ils doivent apporter à leur examen le même soin que si, pendant tout ce temps-là, ils ne se fussent pas confessés ; car toutes leurs confessions ont été sacrilèges. Il ne s'agit pas ici de ceux qui ont fait leur possible pour se bien confesser, et qui, en se confessant, ont procédé de bonne foi ; mais bien de ceux qui, en connaissance de cause, se sont confessés mal : il est certain que pour ces derniers il n'y a pas d'autre moyen de se remettre en grâce avec Dieu qu'une bonne confession générale.

Citons un exemple de ceux de la première classe. Il y a dix, vingt, trente ans que vous cachez un péché en confession ; chaque fois que vous vous présentez au saint tribunal, ce péché vous revient à la mémoire et vous connaissez l'obligation où vous êtes de le déclarer ; malgré cela la honte vous ferme la bouche : je dis que vous êtes tenu de faire une confession générale de ces dix, vingt ou trente années de mauvaise vie. — S'il en est ainsi, mon père, il me faudrait faire la confession générale de toute ma vie, quoique je sois dans la soixantième

ou la soixante-dixième année de mon âge? — Et pourquoi? — Parce qu'étant enfant j'ai commis quelques péchés dont je me suis toujours souvenu et que je n'ai jamais déclarés en confession. — Mais pourquoi ne les avez-vous jamais déclarés? — Eh! il me semblait qu'étant encore enfant, je n'étais guère capable de pécher. — Quel âge aviez-vous quand vous avez commis ces péchés? — Sept à huit ans, plus ou moins. — Vous cachez-vous pour n'être point vu quand vous faisiez ces mauvaises actions? — Oui, mon père. — Craigniez-vous d'en être puni par vos supérieurs? — Oui, mon père. — Ce sont là des signes bien probables que vous aviez une malice suffisante pour pécher. Mais en outre, n'aviez-vous pas quelque doute que ces actions ne fussent gravement coupables? — J'en doutais un peu. — Et pourquoi, pendant tant d'années, n'avez-vous jamais interrogé un bon confesseur pour éclaircir vos doutes? — Ah! c'est qu'une certaine honte m'a retenu. — Cela suffit; vous avez besoin de faire une confession générale de toute votre vie. Douter si l'on a péché et avoir la malice de ne pas éclaircir ses doutes, c'est une preuve suffisante de culpabilité. Puis, supposé même que vous vous en fussiez confessé, quelle contrition, quel bon propos pouviez-vous avoir à l'âge de douze ou treize ans, lorsque vos parents ou vos maîtres ne vous faisaient aller à l'église qu'à force de menaces? Quelle espèce de confessions faisiez-vous à cet âge-là? Pesez bien toutes ces choses, et voyez si vous oseriez vous dispenser de faire une confession générale.

VI. Viennent maintenant ces confesseurs qui, voyant à leurs pieds un pauvre pénitent résolu de faire une bonne confession générale, s'empressent de lui demander si la honte lui a fait cacher quelque péché au confesseur, et dans le cas qu'ils répondent négativement, le renvoient aussitôt en lui disant qu'une confession genc-

rale n'est pas nécessaire, comme si le défaut de sincérité était la seule raison qui rendit cette sorte de confession indispensable. Ceux-là font pis encore qui ne veulent pas même entendre parler de confession générale, qui la blâment, qui la critiquent, qui en détournent le plus grand nombre qu'ils peuvent, la qualifiant de casse-tête des confesseurs. O ministres de Dieu ! ne voyez-vous donc pas quel tort immense vous pouvez faire à ces pauvres âmes que vous repoussez avec tant d'indiscrétion ? Combien ne trouve-t-on pas de pénitents auxquels un confesseur peu instruit, ou négligent, ou très-imprudent, avait dit que la confession générale n'était pas nécessaire, tandis qu'elle leur était à plusieurs titres d'une indispensable nécessité, au point que s'ils fussent morts en cet état, ils seraient damnés ! Or, si cette âme que vous renvoyez indignement vient à se perdre par votre faute, que deviendrez-vous ? Du moins ne détournez pas de la confession générale deux sortes de gens ; d'abord, ceux qui n'en ont jamais fait, car il est très-avantageux de la faire au moins une fois dans sa vie, de l'aveu de tous les maîtres de la vie spirituelle : comme il est très-possible, en effet, que par une négligence coupable on ait fait quelque mauvaise confession, la confession générale répare tous les manquements. Bien moins encore faut-il dissuader de la confession générale ceux qui, ayant vécu dans quelque mauvaise habitude, ont continué de se confesser de temps à autre avec peu ou point d'amendement. Quant à ces derniers, suivant le conseil de saint Charles Borromée, vous ne devez pas seulement les accueillir avec charité, mais encore les exhorter à réparer par une confession générale toutes leurs confessions particulières, comme n'étant que trop suspectes ou d'invalidité ou de sacrilège. Puis, supposé même qu'elle ne soit pas rigoureusement nécessaire, que d'avantages ne procure-t-elle pas, comme nous l'avons

dit plus haut? N'êtes-vous pas les médecins des âmes? N'est-ce pas le propre d'un médecin de faire état de tout ce qui peut être utile à son malade? S'il en est ainsi, il faut donc s'écrier avec Jésus-Christ : *Filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt*¹.

Ah! ça, je suppose maintenant tant les confesseurs que les pénitents suffisamment convaincus et de la nécessité et de l'utilité de la confession générale; il ne reste donc plus qu'à tracer une méthode courte et facile pour mettre la main à l'œuvre; car il ne faut pas se le dissimuler, le démon vous suscitera des montagnes de difficultés pour vous détourner d'un si grand bien. Les uns croient qu'ils ne parviendront jamais à débrouiller une conscience dont les inextricables embarras font le tourment de leur âme, les autres se sentent glacés au seul nom de confession générale. Eh bien! laissez-moi faire, et, avec la grâce de Dieu, ces montagnes seront bientôt aplanies. En somme, toutes les difficultés se réduisent à deux; l'une regarde l'examen à faire, l'autre le nombre des péchés à déclarer. Quant à l'examen, c'est chose facile pour celui qui a mené une vie très-uniforme; il pourra en quelques mots faire une confession générale de plusieurs années. Au contraire, celui dont la conduite ne présente pas la même uniformité rencontrera dans la pratique de plus grandes difficultés, notamment pour deux raisons : premièrement, ayant la conscience fort embrouillée à cause de la multitude des péchés commis et des confessions mal faites, il ne saura ni par où commencer, ni comment achever son examen, tant il aura la tête pleine de confusion. On en a vu, en effet, qui, après avoir passé plusieurs jours à écrire leurs péchés et noirci plusieurs feuilles de papier, se trouvaient plus embarrassés que jamais, ne sachant ni ce qu'ils avaient

(1) *Luc. 16, 8.*

écrit, ni ce qui leur restait à écrire, parce qu'ils avaient tout écrit pêle-mêle et sans ordre. L'autre source de difficultés c'est que, à mesure qu'il retrouvera ses péchés, il manquera peut-être de termes propres pour en exprimer les espèces et les circonstances. Ainsi, tel vous racontera quatorze histoires pour accuser quatorze péchés, qui pourraient être dits en quatre paroles. Pour éviter ces deux écueils, je vous proposerai deux expédients : le premier, c'est de choisir un bon confesseur, un prêtre prudent, instruit et charitable, puis de vous remettre entre ses mains et de le prier de vous assister et de vous interroger : vous trouverez qu'avec son secours tout vous deviendra aisé, pourvu toutefois que vous vous soyez examiné de manière à pouvoir répondre et donner les explications convenables sur les questions qu'il vous fera. L'autre expédient, c'est le Dialogue entre le confesseur et le pénitent que je tracerai ci-après. Avec votre portrait que peut-être vous y reconnaîtrez, vous y trouverez la manière pratique de découvrir et d'expliquer tous vos péchés. Après cela, ferez-vous bien d'écrire vos péchés, et pouvez-vous faire usage à cet effet des examens de conscience qu'on trouve dans les livres ? Si vous me demandez conseil là-dessus, voici ma réponse. Je ne vous blâme point d'écrire votre confession, pourvu que vous l'écriviez en abrégé, vous bornant à noter les principaux chefs d'accusation, quant à la qualité et à la quantité, c'est-à-dire quant à l'espèce et au nombre, et retranchant toute superfluité, telle que l'histoire des faits et des accidents particuliers, propres à dissiper le cœur et à consumer en pure perte un temps précieux. Quant aux livres, il faut user de précaution ; car il en est qui, confondant les péchés mortels avec les péchés véniels, et décrivant avec trop de détail ce qui ne devrait être dit qu'en passant, jettent les pénitents dans la confusion. Ajoutez que tous ne savent pas s'en

servir avec un sage discernement. Ainsi je ne voudrais pas vous voir imiter cette jeune pensionnaire, qui, ayant demandé et obtenu de son confesseur la permission de faire sa confession générale et de se servir d'un livre pour son examen de conscience, se mit à transcrire sur une feuille de papier tous les péchés, même les plus énormes qu'elle trouva indiqués dans son livre; puis, avec une candeur admirable, vint les débiter à son confesseur, qui fut saisi d'horreur à un pareil récit. « Mais, ma chère enfant, lui dit-il, avez-vous vraiment commis tous ces péchés? » — « Dieu m'en garde, mon père, répondit-elle; je les ai écrits parce que je les ai trouvés dans le livre. » — Pour vous, si vous voulez, je vous indiquerai un livre qui ne trompe pas, c'est le livre de la conscience : lisez-le avec attention, vous y découvrirez fidèlement tous vos péchés, aidé surtout, comme nous l'avons dit, par les interrogations d'un bon confesseur. Ce que je dis concerne spécialement les personnes peu éclairées qui, si on ne les interrogeait, ne sauraient pas ouvrir la bouche. Les confesseurs doivent se rappeler d'ailleurs que, pour cette raison, les personnes simples sont tenues à moins que les autres, et que leurs confessions générales peuvent s'expédier beaucoup plus vite. Nous ne sommes obligés de les interroger qu'en proportion de leur capacité, pour suppléer à l'examen qu'elles devraient faire par elles-mêmes : cela veut dire que si peu qu'on les aide, c'en est assez pour satisfaire au devoir et les renvoyer tranquilles.

VII. Il ne reste plus qu'à éclaircir un doute au sujet de l'examen : doit-on le permettre sur les péchés déshonorés, matière dangereuse, dans laquelle on peut facilement se complaire tout en s'examinant ou en se confessant? — Mais si ce doute était bien fondé, il ne faudrait ni s'examiner sur ses péchés, ni s'en confesser, même dans les confessions ordinaires, attendu que le danger

serait égal, et même plus grand à cause du souvenir plus récent du plaisir défendu. Loin qu'il en soit ainsi, je pense au contraire que la plupart des pécheurs ensevelis dans ce borbier ont absolument besoin de faire une confession générale. Qui sont, en effet, ceux qui, pour l'ordinaire, cachent des péchés par honte, partagent la confession, ou se confessent sans douleur et sans ferme propos, retombant quelquefois le jour même de la confession ? ne sont-ce pas les pécheurs de cette catégorie ? Si l'on trouve dans un livre quelconque l'opinion contraire, je dis qu'elle doit s'entendre de ceux qui, ayant fait autrefois leurs confessions générales, se sont corrigés et vivent chrétiennement dans leur état. Mais, comme il est nécessaire de confesser une fois ses péchés dans les confessions ordinaires, il est très-utile, supposé même qu'il n'y ait aucune des nécessités ci-dessus, de les confesser une fois en confession générale, pour plus grande sûreté de conscience.

Toutefois, le confesseur aura la précaution de ne jamais demander, et le pénitent de ne jamais dire que le pur nécessaire, c'est-à-dire le nombre et l'espèce des péchés, sans trop s'étendre et sans entrer dans certaines particularités obscènes qui s'entendent d'elles-mêmes. A l'exemple de ceux qui vont dans des lieux infects en tenant à la main un peu de musc, ils auront soin de tenir devant les yeux quelque pieuse considération propre à dissiper les images que font naître de semblables récits, qui, du reste, faits par manière d'accusation, inspirent plutôt de l'horreur et de la confusion que des complaisances criminelles. — Un autre conseil, c'est de développer d'abord dans les confessions générales, ce qui regarde le sixième précepte, et de passer ensuite aux autres commandements. Ainsi, je n'approuve pas la méthode des confesseurs qui, pour bien faire la confession générale, veulent que les pénitents s'exami-

nent sur les différents âges de la vie, notant séparément les péchés de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge mûr et de la vieillesse. Il est vrai qu'il faut passer en revue tous les âges, mais comme il y a certains péchés qu'on a commis à tout âge, à raison de la mauvaise habitude contractée, on devrait, en suivant cette méthode, dire plusieurs fois le même péché, et cela sans aucune nécessité, car la diversité des âges ne change pas l'espèce. D'autres font pis encore : ils assignent différents jours pour faire la confession générale, un pour confesser les péchés commis avant le mariage, un autre pour les péchés commis après ; ou bien, si un pécheur a commis vingt péchés de la même espèce, ils les lui font dire un à un, en lui faisant expliquer toutes les circonstances, même les moins importantes. De là vient dans le peuple cette appréhension mal fondée qui fait envisager dans la confession générale une entreprise des plus difficiles. C'est ainsi que le manque d'habileté du confesseur rend dur et pénible le joug si doux de Jésus-Christ. Mais toutes ces difficultés s'évanouiront au moyen du Dialogue ci-après, où nous donnons au jeune confesseur ainsi qu'au pénitent une méthode facile à suivre et propre à leur faire aimer la confession générale. — Enfin je vous engage à ne pas vous examiner sur les péchés véniels, quoiqu'il soit très-bien de les confesser exactement dans les confessions ordinaires. Si vous vouliez en faire un examen minutieux pour les accuser dans la confession générale, il n'en résulterait qu'une plus grande confusion dans votre esprit, et peut-être serait-ce un piège du démon qui tournerait votre sollicitude de ce côté afin de vous rendre la confession plus ennuyeuse et plus pénible. Comme ils ne sont pas matière nécessaire, il suffit d'en avoir une contrition universelle et d'en faire la matière d'une accusation générale à la fin de la confession. Soyez sûrs que par ce moyen, même,

comme l'enseigne saint Thomas¹, sans vous en accuser en détail, vous en recevrez l'absolution.

VIII. La plus grande difficulté qui se présente dans une confession générale, c'est celle qui regarde le nombre des péchés à déclarer au confesseur. Voici une règle claire qui ôtera toute confusion. Si vous savez le nombre certain de vos péchés, vous devez le déclarer comme certain. Plusieurs pénitents manquent en ce point lorsque leur confesseur leur demandant combien de fois ils ont commis tel péché, ils lui répondent quatre ou cinq fois, quoiqu'ils soient certains de l'avoir commis cinq fois ; ce n'est pas là se bien confesser, il faut dire simplement : cinq fois, sans laisser planer de doute. Si vous ne savez pas le nombre juste et précis, tâchez au moins de dire un nombre probable, en cherchant à approcher autant que possible de la réalité. Dites, par exemple : j'ai commis ce péché dix ou douze fois environ ; vingt ou vingt-cinq environ. Ce mot *environ* laisse subsister une certaine latitude et ôte tout péril de mensonge. Mais si l'on ne peut indiquer un nombre probable, sans danger de se tromper notablement, que faire ? Alors il faut expliquer le temps qu'on a vécu dans l'habitude du péché et la fréquence des actes coupables, en disant, par exemple : j'avais quinze ans, lorsqu'un mauvais camarade, pire que le démon, m'apprit à commettre tel péché, et j'ai continué à le commettre jusqu'à l'âge de trente ans, deux ou trois fois par semaine ; il y avait des semaines où je ne le commettais qu'une fois et d'autres où je m'en abstenais tout à fait. — A l'âge de vingt ans j'ai contracté une liaison criminelle, et j'y ai persévéré jusqu'à trente-cinq ans ; d'ordinaire j'offensais Dieu une fois la semaine, quelquefois je passais quinze jours et parfois même un mois sans retomber. — Mais

(1) *In 4, dist. 21, q. 1, art. 1.*

suffit-il, mon père, de s'accuser ainsi? — Et pourquoi pas? Plût à Dieu que tout le monde se confessât de la sorte! — Oh! Dieu soit loué! la chose ne me paraît plus si difficile. N'avais-je pas raison de dire que je vous aplanirais ces montagnes? Vous ne vous étonnerez plus d'entendre dire que parfois nous autres missionnaires nous expédions une confession générale dans l'espace d'une demi-heure, et même moins, surtout lorsqu'il s'agit de personnes simples. Voilà la marche charitable que nous suivons. Il suffit que le pénitent sache répondre: Oui mon père; non, mon père; car nous les interrogeons sur toutes les espèces de péchés, lesquels, chez les simples, se réduisent à un petit nombre; en même temps on tâche d'en découvrir le nombre probable, ou tout au moins la durée et la fréquence, et par là on débrouille facilement tout le chaos de leurs péchés. J'ajoute même, pour votre consolation, que dans une confession générale, cette distinction numérique des péchés n'exige pas un aussi grand détail de la part des pénitents que dans la confession ordinaire, à cause que, bien souvent, il est moralement impossible, et que la bonté de Dieu ne nous astreint pas à des difficultés qui soient au-dessus de nos forces; aussi, quand un pauvre pénitent est embarrassé, il n'est pas prudent de lui faire violence pour cela. Si vous demandez à un vieillard, qui toute sa vie a été habitué à des pensées déshonnêtes, combien de fois il a consenti, il ne pourra vous répondre; il dira précisément ce que vous lui ferez dire. Demandez-lui s'il a menti mille fois, il répondra mille fois; si vous dites dix mille fois, il dira dix mille fois; dans le trouble, il ne sait que dire. En pareil cas que faut-il faire? Lorsqu'on ne peut obtenir ni le nombre certain, ni le nombre probable, ni même la fréquence, je dis que c'est assez de connaître la mauvaise habitude et de savoir combien d'années elle a duré. Par là le confesseur

arrivera à comprendre, autant que possible, l'état du pénitent, en supposant ce qui arrive ordinairement dans une mauvaise habitude en pareille matière, pourvu que la fréquence plus ou moins grande des chutes ne tire pas à conséquence, comme dans le vol ; car alors il faudrait apporter plus d'exactitude. Mais dans les autres cas, supposé l'ignorance ou l'embarras du pénitent, il suffit que le confesseur connaisse le nombre le moins mal possible. Je dis plus ; s'il prévoit qu'en l'interrogeant davantage sur le nombre, il augmentera son embarras, il peut passer outre, conjecturant en lui-même un nombre approximatif, sans tenir plus longtemps ce malheureux à la torture, attendu, comme dit saint Thomas, que dans la confession on n'exige pas de l'homme plus qu'il ne peut : *In confessione non exigitur ab homine plus quam possit* ¹.

IX. Voilà donc tout ce qui tient à la confession générale éclairci. Maintenant, qui d'entre nous ne cherchera à exciter dans son cœur la contrition du roi pénitent Ezéchias, disant à Dieu avec larmes et soupirs : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ* ²? Ah ! qu'elle était sincère la contrition d'Ezéchias ! dit saint Bernard ; à peine eut-il prononcé cet aveu en répandant une grande abondance de larmes, que Dieu, pour montrer combien il est touché d'une semblable contrition, lui prolongea la vie de quinze ans, afin qu'il la passât dans une continuelle douleur de l'avoir offensé. C'est pour cela que presque tous les saints posèrent pour premier fondement de leur sainteté une exacte confession générale de toute leur vie. Saint Ignace de Loyola, dans son livre d'or des exercices spirituels, exhorte tous ceux qui veulent se convertir parfaitement à Dieu de commencer par faire une confession générale de tous

(1) *In 4, dist. 17, q. 3, art. 1.*(2) *Isa. 38, 15.*

leurs péchés. Saint Vincent de Paul, fondateur de la vénérable congrégation de la Mission, ayant entendu une confession générale, suivant qu'il est dit au chapitre sixième de sa Vie écrite en italien, prit de là motif de faire ses premières missions, et de fonder ensuite sa sainte Congrégation, dans laquelle on fait profession expresse d'entendre les confessions générales des personnes les plus ignorantes et dont la conscience est le plus embrouillée. En effet, on voit ces excellents ouvriers donner leurs soins à tous avec une patience infatigable, et des fruits admirables pour une foule d'âmes qui avouent ingénument que, si elles n'avaient pas fait une confession générale, elles se seraient damnées.

Et qu'on ne croie point que c'est une invention moderne. La confession générale était déjà en usage parmi les saints solitaires et les pères du désert, comme le prouve un exemple qu'on lit dans le Pré spirituel, et dont saint Jean Climaque dit avoir été témoin oculaire. Il rapporte qu'un grand pécheur se présenta à son monastère pour se faire moine. L'abbé, qui était un religieux d'une éminente vertu, voulut le soumettre à une rude épreuve; il l'obligea à faire publiquement la confession des péchés de toute sa vie. Ce jeune homme, plein de ferveur, ne balança pas; il écrivit incontinent toutes ses fautes, et en fit la lecture en présence de tous les moines assemblés; mais il le fit avec tant de larmes et de sanglots, que ces bons religieux ne doutèrent plus que sa vocation ne vint de Dieu. Mais, ce qui confirme ce que nous avons dit, c'est qu'à mesure que ce jeune homme lisait ses péchés, un ancien vit un ange qui les effaçait de la liste qu'il tenait à la main. Voyez maintenant si saint Jean Chrysostôme n'a pas raison d'appeler la confession générale un second baptême¹, qui purifie

(1) *1^a cap. 5 Ep. ad Cor.*

notre âme de toutes ses souillures et nous fait regagner le temps perdu par le dérèglement de notre vie passée, selon l'expression de saint Paul : *Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt*¹. Comment peut-on racheter le temps perdu ? Par la confession générale, répond saint Bernard. En effet, que fait alors le pénitent ? Il répare le temps passé par un sérieux examen de ses fautes, il affermit le présent par une véritable contrition, et il assure l'avenir par un ferme propos : *Tempus in tria dividitur, in præsens, præteritum et futurum; horum nullum perdit qui recte pœnitentiam agit*².

En un mot, celui qui fait une bonne confession générale recouvre en quelque sorte l'heureux état de l'innocence baptismale ; son âme redevient belle et blanche aux yeux de Dieu. C'est ce que prouve le trait que raconte Césaire d'un étudiant de l'université de Paris, qui s'était abandonné au désordre. Ce jeune homme, touché un jour par la parole de Dieu, alla trouver un religieux de l'Ordre de Cîteaux, pour lui faire sa confession générale. Mais sa douleur était si grande, ses larmes si abondantes, qu'à peine pouvait-il proférer une parole. Le bon religieux lui conseilla de mettre tous ses péchés sur le papier, et de revenir avec sa confession écrite, ce qu'il fit. Le confesseur en la lisant y trouva des crimes si énormes, des cas extraordinaires, que, n'osant rien décider par lui-même, il demanda au pénitent la permission d'en conférer avec son abbé, homme d'une science et d'une prudence consommées ; il l'obtint sans peine. L'abbé invité à dire son avis ouvrit le papier afin de l'examiner, mais il le trouva tout blanc ; il n'y était resté que quelques traces de ratures, comme on en voit sur un papier dont on a effacé l'écriture. « Que voulez-vous donc que je lise ? dit l'abbé ; je ne

(1) *Eph.*, 5, 16.(2) S. Bern. *Sermon. de tripl. stat. animæ.*

vois rien d'écrit. » — Le confesseur, qui venait de l'avoir lu, resta stupéfait, et appelant le pénitent, il lui demanda si c'était bien là la feuille sur laquelle il avait écrit sa confession générale : « Certainement, » dit le jeune homme. — « Je vous en félicite, reprit le confesseur ; Dieu, par un miracle évident, a effacé de ce papier tous vos péchés, pour vous montrer comment il les a effacés du livre de sa justice, et la blancheur de cette feuille dénote la blancheur de votre âme, devenue belle et pure à ses yeux par la vivacité de la contrition qu'il vous a si miséricordieusement inspirée. Il ne vous reste plus qu'à confesser vos péchés tels que vous les avez dans l'esprit, afin d'en recevoir la sainte absolution. » Le pauvre pénitent, après l'avoir reçue, se prosterna, attendri et fondant en larmes, et prit la résolution de réparer, par un changement de vie complet, les scandales qu'il avait donnés par l'énormité de ses dérèglements.

O sainte pratique de la confession générale, qui produit dans l'âme des effets si admirables ! Elle révalide les confessions précédentes, faites sans les dispositions nécessaires ; elle excite dans l'âme une contrition plus efficace des péchés commis ; elle arrache du cœur tous les vices et toutes les attaches criminelles, elle incline la miséricorde divine à nous accorder un plus ample pardon de toutes nos iniquités, elle console enfin le pauvre pénitent, le rend pur comme au sortir des eaux du baptême, le dispose à recevoir de nouvelles grâces et de nouvelles faveurs en cette vie, et la gloire éternelle dans l'autre. Que chacun pèse ces précieux avantages de la confession générale, et puis qu'il se dispense de la faire, s'il en a le courage.

Si l'on craignait de rencontrer trop de difficultés dans la pratique, qu'on jette un coup d'œil sur le dialogue suivant, et toutes les craintes s'évanouiront.

DIALOGUE

ENTRE LE CONFESSEUR ET LE PÉNITENT, TOUS DEUX ASSISTÉS
DU DIRECTEUR, QUI SUGGÈRE AU CONFESSEUR LA MANIÈRE
D'INTERROGER, ET AU PÉNITENT LA MANIÈRE DE RÉPONDRE,
POUR FACILITER LA CONFESION GÉNÉRALE.

Nous allons réduire en pratique la manière de faire la confession générale. C'est pour dissiper les fausses appréhensions que le peuple a coutume de se former d'une œuvre si sainte et lui en faciliter l'usage, en la faisant connaître telle qu'elle est, c'est-à-dire douce et aimable, que nous traçons le dialogue suivant. Il servira aux pénitents comme de miroir où chacun pourra voir les difformités de sa conscience, afin que, d'après ce modèle et les règles de prudence qui y sont tracées, il puisse s'acquitter aisément de son examen, et faire une confession générale bien exacte. Il y apprendra la manière pratique de répondre et de s'expliquer avec le confesseur, et, ce qui est bien plus important, la manière de produire les actes nécessaires pour recevoir l'absolution avec fruit. — Il servira aussi aux jeunes confesseurs qui y apprendront la manière d'interroger les pénitents et l'ordre qu'ils doivent suivre pour expédier brièvement et facilement les confessions générales, car nous résumons ici tous les avis que nous avons donnés dans l'instruction précédente. Il est certain que le meilleur moyen d'apprendre à prêcher, c'est d'entendre

un éloquent prédicateur parlant du haut de la chaire ; mais pour apprendre à confesser, on ne peut aller tendre l'oreille et écouter ce que dit le confesseur dans le secret du tribunal de la pénitence et sous le sceau le plus inviolable. Or, pour avoir une idée de ce qui se passe entre le confesseur et le pénitent, on les représente ici comme s'ils étaient l'un et l'autre dans l'acte même de la confession. Cette confession idéale instruira les pénitents à se bien confesser, et les jeunes confesseurs à diriger utilement leurs pénitents, et à leur faciliter l'usage de la confession générale ; pourvu qu'on fasse la part de la prudence, et que ce qui est proposé ici pour exemple ne soit pas pris pour une règle fixe qu'on doive rigoureusement observer avec toutes sortes de personnes. Car, dans les cas particuliers, le confesseur doit tantôt restreindre, tantôt étendre ses interrogations, les variant selon le besoin spécial de son pénitent.

On développe en premier lieu ce qui regarde le sixième commandement, parce que le pénitent, une fois dégagé de ce borbier, marche plus librement, et ne s'épouvante plus de rien. Pour de bonnes raisons, les questions aussi bien que les réponses sur cette matière scabreuse sont présentées en latin : c'est afin de ne pas nuire aux personnes simples et innocentes.

Ces mots, LE DIRECTEUR, indiquent que c'est lui qui parle ; la lettre C, que c'est le confesseur ; et la lettre P marque le commencement des réponses du pénitent.

Pour ce qui est de l'utilité qu'on peut retirer du présent dialogue, nous laissons le soin d'en juger aux confesseurs ainsi qu'aux pénitents qui en feront l'expérience.

LE DIRECTEUR.

La première règle que je vous donne pour entendre avec fruit les confessions générales, c'est de traiter votre

pénitent comme vous voudriez qu'on vous traitât vous-même si vous étiez dans son misérable état. Accueillez-le avec un visage ouvert et gai, avec une douceur pleine de charité ; montrez-lui de l'affabilité afin qu'il prenne confiance en vous, et qu'il vous ouvre son cœur tout entier. Abstenez-vous de certaines expressions rudes et impolies, dictées par un zèle amer, qui sont bien plus propres à irriter et à exaspérer le pénitent, qu'à le rendre docile, obéissant et contrit. Lors même qu'il serait grossier, bouché, ignorant, et même quelquefois rebelle à vos observations au point de ne pas vouloir remplir ses devoirs, vous ne devez ni le gourmander durement, ni l'effrayer par une sévérité excessive. Mettez en principe qu'au confessionnal vous devez être un martyr de la patience, tâchant toujours de gagner votre pénitent par des manières affectueuses et prévenantes, par une conduite qui incline plus à la douceur qu'à la sévérité. Persuadez-le doucement par la force des raisons, faites pénétrer bien avant dans son âme les saintes maximes de la foi, et vous le verrez bientôt humilié et convaincu ; en un mot, traitez-le comme vous voudriez être traité vous-même.

Interrogez-le ensuite sur les péchés commis depuis la dernière confession, afin de comprendre dès le commencement quel est l'état de son âme. S'il se trouvait dans une occasion prochaine de péché, ou sujet à quelque mauvaise habitude, sans avoir la ferme résolution de se corriger, ni donner aucun signe de componction, conformément aux règles exposées ci-devant, vous ne devriez pas vous engager à entendre sa confession générale ; ce serait peine perdue ; car la confession générale ne se fait pas seulement pour remédier au passé, mais aussi pour commencer généreusement une vie nouvelle : si donc le pénitent manque de cette disposition essentielle, l'ouvrage tout entier manque de fondement. Si,

au contraire, le pénitent paraît bien disposé, demandez-lui avant tout quel est son état, son âge, sa profession. Commencez par le sixième commandement. Interrogez-le d'abord sur les péchés commis dans l'enfance, puis sur les pensées, les paroles, les actions obscènes, mais par degrés, suivant l'ouverture qu'il vous donnera par ses réponses, et conformément à ce que je vous suggérerai moi-même.

Pour vous, pénitent, vous devez aller vous agenouiller aux pieds de votre confesseur en esprit d'humilité et de soumission, dans la disposition de lui ouvrir votre cœur tout entier, de faire votre confession générale comme si elle devait être la dernière et que vous fussiez sur le point de comparaître au tribunal de Dieu, mais par-dessus tout avec la ferme et généreuse résolution de changer de vie. Ne vous répandez pas en récits inutiles. Si même vous avez écrit vos péchés, mais sans ordre, pêle-mêle, et en en faisant des histoires, et que votre confesseur dans sa prudence juge qu'il vaut mieux que vous mettiez votre papier de côté et que vous suiviez sa méthode, en répondant à ses interrogations, obéissez : vous ne pouvez vous tromper. En lisant un fatras si embrouillé, vous ne feriez qu'augmenter la confusion dans vos idées. Au reste, voici votre règle : taisez-vous quand le confesseur parle, et parlez lorsqu'il vous interroge ; suivez l'ordre qui vous sera tracé et que je vais vous suggérer.

C. Vous êtes donc venu pour faire votre confession générale ? Je m'en réjouis ; soyez sûr qu'elle vous sera comme un second baptême. Courage, ne craignez rien ; ayez confiance en moi, je vous aiderai autant que possible, et j'espère que vous serez bien content. Or, dites-moi, avez-vous jamais fait une confession générale ?

P. Non, mon père ; aussi je ne peux vivre tranquille

si je ne me décharge de ce lourd fardeau de péchés, qui pèse sur le cœur.

C. Etes-vous marié ou libre? Quel âge avez-vous? Quelle est votre profession? afin que je puisse vous aider par des interrogations en rapport avec votre condition.

P. Je suis marié, et j'ai trente-six ou trente-sept ans; j'ai exercé différentes professions, comme la suite de ma confession vous l'apprendra.

C. Combien y a-t-il de temps que vous ne vous êtes confessé?

P. Il y a environ deux mois.

C. Avez-vous accompli votre pénitence?

P. Pas tout à fait, mon père; j'ai omis quelques rosaires et quelques jeûnes. Mais ce n'est pas seulement dans cette confession, c'est aussi dans les autres que j'ai négligé les pénitences que mes confesseurs m'avaient imposées.

C. Je devrais vous renvoyer pour accomplir d'abord votre pénitence; mais comme c'est une chose qui demanderait assez de temps, et qu'en faisant votre confession générale, je suppose que vous êtes décidé à réparer tous les manquements de votre vie passée, nous indiquerons le remède pour cela à la fin de la confession, quand vous m'aurez dit le nombre approchant des confessions mal faites et des pénitences omises. Mais avant tout, dites les péchés que vous avez commis depuis la dernière confession, afin que je puisse me mettre au courant de l'état actuel de votre conscience.

LE DIRECTEUR.

Après ces interrogations, qui doivent être adressées généralement à tous les pénitents et servent comme de préambule à toute espèce de confession, le confesseur doit s'assurer si le pénitent fait une confession générale

de nécessité ou seulement de conseil. Dans le premier cas, il faut apporter plus d'exactitude dans l'examen et d'attention dans les interrogations. Dans le second cas, on pourrait se relâcher de cette sévérité, parce que le pénitent n'étant pas obligé de confesser de nouveau tous les péchés déjà soumis antérieurement à la puissance des clefs, le confesseur n'est pas non plus obligé de l'interroger avec autant de détail ; il peut passer plus légèrement. Votre première question aura donc pour objet de savoir s'il n'a jamais caché par honte aucun péché dans ses confessions passées, ou s'il ne se trouverait pas dans quelqu'un des cas indiqués dans l'instruction précédente comme rendant la confession générale nécessaire, afin de procéder avec ordre aux autres interrogations. Il en est qui commencent par questionner sur la connaissance des vérités de la foi, particulièrement des mystères qu'il faut savoir de nécessité de moyen ; mais l'expérience m'a appris que ces interrogations faites dès l'abord refroidissent singulièrement le pénitent, tandis qu'en finissant, lorsqu'il est allégé du principal fardeau de ses fautes, il se soumet sans peine à tout apprendre avec plus d'attention. Ainsi je vous conseille, à vous confesseur, toutes les fois que vous n'avez aucun doute sur la docilité du pénitent à se soumettre à tout ce que vous lui ordonnerez, de laisser cette matière pour la fin : soyez sûr que cette méthode vous réussira beaucoup mieux. Et vous, pénitent, soyez sincère dans l'aveu de vos fautes : une seule circonstance changeant l'espèce, que vous taisez ou que vous palliez, suffit pour rendre toutes vos peines inutiles. Ouvrez donc votre cœur au confesseur, dites-lui vos péchés avec la simplicité et la candeur d'un enfant, absolument comme un ami a coutume de manifester à un ami fidèle et dévoué ses secrets les plus importants, parce qu'il en attend toute espèce de conseil et d'appui. Si vous savez le nombre certain

de vos péchés, dites-le comme certain; n'attendez pas qu'à chaque accusation le confesseur vous demande : combien de fois avez-vous commis ce péché? combien de fois tel autre? Si vous ne savez pas le nombre certain, dites un nombre probable, tant de fois environ, ou au moins la durée et la fréquence de vos chutes. Et si la confusion de vos idées ne vous permet même pas de dire cela, dites que vous avez eu telle mauvaise habitude pendant tant d'années, et que vous y avez succombé un grand nombre de fois, afin de faire connaître le mieux possible l'état de votre conscience au confesseur, suivant ce que nous avons dit plus haut.

C. Voyons, dites-moi, s'il vous plaît : n'avez-vous jamais caché des péchés mortels par honte ou par crainte en confession? N'en avez-vous pas caché dans le doute s'ils étaient mortels ou non?

P. Oui, mon père. Et c'est là ce qui m'a toujours pesé sur la conscience à chaque confession; aussi je regarde toutes mes confessions passées comme invalides et même sacrilèges; d'autant plus que je n'ai jamais eu ni douleur ni ferme propos; car je ne m'appliquais pas à me corriger d'une foule de mauvaises habitudes, et je fréquentais les sacrements en continuant à vivre dans l'occasion prochaine : de sorte que, je le reconnais, cette confession générale m'est absolument nécessaire de plusieurs chefs.

C. Eh bien! laissez-moi vous diriger, et pour reprendre les choses dès le commencement, vous souvient-il d'avoir commis à l'âge de six ou sept ans des actions déshonnêtes?

P. Oui, mon père, et cela très-souvent; c'est là précisément le péché que je n'ai jamais bien confessé. Oh! que j'en suis fâché!

C. Très-bien; mais il faut que vous vous expliquiez encore mieux, et que vous me disiez : *An cum masculo,*

vel fœmina, forte cum fratre, vel sorore, inhonestum aliquid perpetraveris; an tactibus tantum, vel opere consummato; et bien qu'alors, par défaut de connaissance et par impuissance naturelle, le péché n'ait pas été consommé dans son espèce, je désire cependant que, pour vous humilier davantage, vous déclariez les circonstances aggravantes, afin que vous soyez à jamais tranquille là-dessus et que vous n'y pensiez plus. Si vous savez le nombre certain de fois, dites-le; sinon, faites comme il a été dit plus haut. Vous vous accusez donc de toute la malice qu'il a pu y avoir à cet âge, telle qu'elle existe devant Dieu, n'est-ce pas?

P. Oui, mon père; je m'accuse de tout, et si je pouvais mieux m'expliquer, je le ferais.

C. En croissant en âge, vous avez aussi grandi en malice, et le démon a commencé à vous remplir l'esprit de pensées déshonnêtes; or, dites-moi, comment vous êtes-vous comporté à l'égard de ces mauvaises pensées? Les avez-vous toujours repoussées, ou bien y avez-vous consenti, en prenant plaisir aux représentations impures qui souillaient votre imagination, et quelquefois même en désirant des objets de péché? Et cela arrivait-il rarement ou fréquemment?

P. Ah! mon père, c'est là un abîme sans fond, et plus j'y pense, plus je me trouble, ne sachant comment me débarrasser. Tout ce que je puis dire, c'est que depuis l'âge de sept ou huit ans jusqu'à cette heure, j'ai toujours consenti, soit en prenant plaisir aux pensées mauvaises, soit en désirant des objets de toute espèce; je ne saurais sur cet article m'expliquer autrement.

C. Vous vous êtes expliqué suffisamment, car vous n'êtes pas tenu à ce qui vous est moralement impossible. Vous vous accusez donc de toutes les délectations et de tous les désirs que vous avez eus avec ces mauvaises pensées; comme aussi de la négligence à les chasser, et

de l'occasion que vous y avez donnée par vos regards et par l'abus de vos sens, n'est-ce pas? Je suppose que vous en aurez eues tous les jours, peut-être plusieurs fois par jour, et de toutes les sortes imaginables, n'est-ce pas vrai?

P. Oui, mon père, c'est précisément ainsi, et je ne puis dire autre chose.

C. Après votre mariage, avez-vous continué à y consentir aussi souvent?

P. Non, mon père; depuis sept ou huit ans que je suis marié, j'ai consenti plus rarement; mettons trois ou quatre fois la semaine environ.

C. Quant aux paroles déshonnêtes, avez-vous eu l'habitude d'en tenir avec des jeunes gens, avec des femmes, et particulièrement en présence de personnes innocentes?

P. Oui, mon père, c'est une mauvaise habitude de jeunesse. En rencontrant des femmes, en me trouvant en société j'ai proféré des paroles obscènes, des mots équivoques, et Dieu sait combien il en est qui, à cause de moi, auront conçu de mauvaises pensées et appris le mal! Ainsi je m'accuse de tant de scandales que j'ai donnés au prochain. Je suis bien tombé dans ces fautes jusqu'à trois ou quatre fois par semaine et même davantage, et je n'ai jamais tâché de déraciner cette mauvaise habitude, ni de mettre un frein à cette langue indigne. Je m'en repens sincèrement.

LE DIRECTEUR.

Après l'accusation des pensées et des discours déshonnêtes doit venir celle des actions obscènes. Elle requiert une double précaution tant de la part du confesseur que de la part du pénitent. Vous, confesseur, vous devez être réservé en interrogeant sur cette matière, comme nous

l'avons dit plus haut ; en conséquence, vous devez vous servir de termes décents. De même que les prédicateurs en chaire étudient certains tours de phrases dans le but d'attaquer le vice sans blesser l'honnêteté, ainsi les confesseurs doivent-ils employer certaines manières de parler qui n'offensent point la modestie. Il est bien vrai que vous ne devez point, par une crainte excessive, laisser de demander ce que vous croyez nécessaire pour apprécier l'espèce et le nombre des péchés commis par votre pénitent ; abstenez-vous cependant d'entrer dans certaines particularités obscènes qui accompagnent la manière de pécher, cela n'étant pas nécessaire, mais plutôt inconvenant et fort repréhensible. Et vous, pénitent, vous devez être réservé en expliquant cette espèce de péchés. Ayez soin d'éviter deux pièges que le démon vous tendra, la honte et l'effronterie. D'abord ne vous laissez point tromper par une fausse crainte que le confesseur ou ne voudra pas vous absoudre, ou ne pourra pas le faire, ou vous grondera et se scandalisera : il n'en sera rien. Soyez bien certain que, vos péchés fussent-ils dix fois plus énormes, le confesseur aura compassion de vous. Que dis-je ? plus sera profonde la fosse dans laquelle il vous verra tombé, plus il mettra de zèle et de charité à vous en retirer. Ayez bon courage, et dites vos faiblesses avec une grande confiance : vous éprouverez que vous n'aurez pas plus tôt ouvert la bouche pour vous accuser, que toutes vos craintes et vos répugnances s'évanouiront. N'allez pas pourtant vous jeter dans l'extrême opposé, qui consiste à dire ses péchés avec une certaine effronterie, comme si on les racontait par ostentation et que l'on se fit gloire de son inconduite. Vous devez vous confesser avec des sentiments de componction et d'humilité, en déclarant succinctement et modestement tout ce que vous croyez devoir être dit pour la décharge de votre conscience.

L'exemple pratique que je vais vous tracer vous sera très-utile pour cela. Je le donne en latin, non qu'on doive parler latin en confession, mais afin que ce Dialogue, en tombant entre les mains de personnes simples et innocentes, ne puisse leur causer aucun préjudice, comme il a été dit plus haut.

C. In tua juventute habuisti-ne pessimam consuetudinem te polluendi? Quot annis perseverasti in committenda tam gravi enormitate? Et quanta cum frequentia committebas illam? Quoties in mense aut in hebdomada? Dic sincere id quod tibi videtur probabilius, et explica etiam in qualia objecta mens tua ferebatur in illo actu indigno offendendi Deum.

P. Ita Pater, semel a maledicto quodam socio hanc didici iniquitatem, nec unquam amplius emendatus sum. Circa duodecimum aut tertium decimum ætatis annum hoc peccatum committere cœpi, illudque bis vel ter in hebdomada committebam, aliquoties vero etiam quotidie; aliquando tamen nec semel in hebdomada. Mens autem mea in diversa ferebatur objecta diversæ speciei, modo in unam, modo in alteram fœminam; nihilque curans essent-ne puellæ vel conjugatæ, cunctas desiderabam, nec ullam toto annorum illorum tempore diligentiam adhibui ut me emendarem: quinimo ex proposito nusquam ad eundem redibam confessarium, sed semper novos quærebam, et quos ad me absolvendum propensiores judicabam. Oculorum tenuis in hoc luto immersus fui, et ignoro an necesse sit explicare, me illud septies, vel octies etiam, in loco sacro commisisse.

C. Præcisa utique necessitas est explicandi circumstantiam loci sacri; prout etiam necesse est explicare qualitatem objectorum, in quæ tum ferebatur desiderium, an scilicet erant personæ sacræ, vel tibi consanguinitate conjunctæ, etc. Quia vero a quodam

tuo socio de hac iniquitate et edoctum fuisse dicis: necessario pariter explicare teneris, an simul cum illo, vos invicem excitando, hoc perpetraveris peccatum; nec non an alios, et quot tu similiter docueris; et an inter hos a te seductos aliquis tuus fuerit consanguineus, in primo præcipue, vel secundo gradu? Insuper an primus fueris, ad inducendum, et an cum aliquo ex istis sociis active vel passive sodomiam commiseris, et quoties? Dic sincere omnia: tibi enim compatiar: et ex corde compatiar; quamvis te cum brutis, et cum malitia indicibili ac inexcogitabili hæc delicta commisisse confitearis; ideo ne paveas.

P. Gratias tibi ago, Pater, quia confortasti me, sane multum egeo, præcipue propter ultimam speciem bestialitatis prænotatam, quam decies vel duodecies in pueritia commisi, nec unquam præ pudore confessus sum. Insuper confiteor, decem vel duodecim juvenes de malitia a me edoctos fuisse, alternatim cum omnibus quadragesies vel quinquagesies pollutionem committendo, et unus ex ipsis meus erat consanguineus, cum quo septies vel octies peccavi, et ego fere semper primus fui ad illos inducendos: immo cum tribus, aut quatuor ex supradictis, quindecim aut viginti vicibus nefandum commisi peccatum, fere semper me active concurrente, licet non semper complete. In omnibus autem hisce delictis superabundavi in malitia, quapropter ex toto corde doleo, et summa cum erubescencia me accuso.

C. Cum aliquo ex prædictis juvenibus fuisti-ne in occasione proxima peccandi, id est frequenter-ne, et a multo tempore peccatum commisisti?

P. Ita, Pater, cum uno septem aut octo mensibus quotidie conversavi, omni fere hebdomada peccatum committendo.

C. Post contractum matrimonium commisisti-ne aliquando a te ipso peccatum pollutionis?

P. *Utique, sed rarius, semel videlicet aut bis in mense: aliquo autem mense nec semel: mens vero mea in diversa ferebatur objecta, ut supra.*

C. *Habuisti-ne inhonestam conversationem cum mulieribus, ipsas tangendo vel osculando? Explica saltem circiter cum quot, et an raro vel frequenter?*

P. *Cum multis utique mulieribus, nempe cum triginta circiter has nugas sæpius exercui, ipsas et tangendo et osculando; et paucae effluerunt hebdomadae, in quibus talem non commiserim errorem.*

C. *Ultra dictos tactus, et oscula inhonesta, habuisti-ne aliquando copulam perfectam? Explica numerum mulierum, et statum earum; et an habueris cum aliqua ex ipsis occasionem proximum peccandi?*

P. *Ita, Pater, cum quinque vel sex mulieribus habui copulam perfectam, ex quibus duæ erant liberae, et cum ipsis peccavi viginti, aut triginta vicibus circiter; tres vel quatuor erant conjugatae, cum quibus totidem circiter vicibus peccavi. Cum una autem puella fui in occasione proxima septem vel octo annis. et quia in uxorem ipsam ducere cupiebam, cum ipsa inhonestum fovebam amorem, eam quotidie visitando: quotidie tamen non peccavi ex defectu opportunitatis, sed bis tantum aut ter in mense cum ipsa copulam imperfectam committebam, frequenter eam vero tangebam.*

C. *Cum ipsam te quotidie visitasse dicas, licet non semper peccatum consummaveris, nihilominus quotidie peccasti ob periculum peccandi cui te exponebas. Dic tamen, an ipsam ad copulam induxeris cum promissione illam desponsandi? Et num post sponsalia solemnia cum ipsa peccaveris, et quod pejus est, an tacendo in confessione hujusmodi peccata, sacramentum matrimonii receperis? Insuper explica, an post illud rite celebratum cum aliis mulieribus iterum peccaveris?*

et an de facto cum aliqua ex ipsis sis in occasione proxima ?

P. Ita, Pater, ego illam induxi variis promissionibus illam desponsandi : peractisque sponsalibus ter aut quater cum ipsa peccavi ; et quod iniquissimum est, talibus peccatis inquinatus matrimonii sacramentum recepi. Post contractum vero matrimonium ter aut quater cum soluta peccavi. Duo insuper sunt vel tres anni, quibus inhonestam habeo amicitiam cum ligata, cum qua ter vel quater in mense copulam habeo. Quindecim autem jam peracti sunt dies, quibus, Deo adjuvante, liber sum ab hoc peccato ; et me non amplius peccaturum jurejurando promitto.

C. Non sufficit juramentum de non amplius peccando, sed necesse est, quod promittas, te non amplius conversationem habiturum cum illa. Ego te absolvere non deberem, cum hæc sit proxima occasio peccandi ; verum quia suppono te ab aliis de pessimo tuo statu, in quo his duobus vel tribus annis vixisti, admonitum non fuisse ; et quod nunc firmiter proponas, non amplius domum illam adeundi, immo amicam omnimode declinandi, nec amplius cum illa loquendi ; et credo quod in tua confessione generali mihi promittas ea corde ; hac igitur de causa, et propter specialem dolorem, quem sensibilibiter demonstras, pro hac vice te absolvam ; scito tamen quod relabendo, non amplius reperies qui te absolvat. Nunc vero cum tu conjugatus sis, dic mihi, num cum tua conjugate matrimonio honeste sis usus, et an habeas circa hanc materiam, de quo tua te remordeat conscientia ?

P. Audivi aliquando, quod in usu matrimonii committi possunt peccata mortalia, et ideo obsecro paternitatem tuam, ut me instruere dignetur. Nam ego sincere respondebo ad tua quæsitæ.

LE DIRECTEUR.

Quando viri petunt instrui, debet confessarius ipsos clarius interrogare; in ipsis enim interrogandis non tantum adest periculum, sicut in mulieribus; et ideo licitum erit ab eis quæerere, an usu matrimonii alias fœminas præter propriam concupierint, et quot, et quoties, et cujus erant conditionis aut status? An in dicto usu cum propria uxore servaverint vas naturale? An voluntarie semen foras effuderint? vel in evidenti periculo talem errorem committendi se constituerint?

Cum mulieribus vero interrogationes istæ fieri non solent, nisi illæ a se ipsis de his clarum præbeant indicium. Idem pariter dic de aliis interrogationibus pro hominibus supra notatis, quæ licet etiam cum mulieribus, servatis servandis, fieri possint, cum majori tamen cautela fieri debent. Aliqua enim sunt consideratione digna, quæ et a mulieribus quidem quæerenda, sed cum magna prudentia, modestia et circumspectione, et non ab omnibus, ne ipsas edoceat ea quæ a multis ignorantur. Gradatim igitur procedat: si namque mulier confiteatur se impuris cogitationibus consensum præbuisse, interrogari potest, an in pueritia res inhonestas cum pueris commiserit, et in quali ætate? Aliquando enim malum in ætate puerili perpetratum asserunt, quod tamen commissum fuit post annos duodecim, quando malitia erat omnino completa. Insuper est interroganda, an cum sociabus habuerit inhonestos discursus? Et si aliqualis malitiæ indicium præbeat, ab ea quæeratur, an se ipsam illicite ob meram delectationem tetigerit? Quamplures namque mulieres in hoc vitio miserrime involutæ jacent. Non est tamen ulterius quæerendum, an interfuerit pollutio, nisi forte in ipsamet cernetur malitiæ libertas, et

ipsamet apertius loquendo occasionem præbeat interrogandi: etenim non omnes mulieres, ut fatentur periti, hanc patiuntur miseriam, saltem ita sensibilem ut ab iis possit agnosci. Si postea ad interrogationes prædictas respondeat, se ulique illicite tetigisse, ignorasse tamen hoc esse peccatum, non illico ipsi credatur, sed modeste instruatur, quod illicite se ipsam tangere, ob meram scilicet delectationem, et non ob aliquam necessitatem, gravissimum sit peccatum; nam alias confessio grave foret sacrilegium: et hoc modo omne evacuabitur venenum. — Si pœnitens alteri fomentum dedit amoris, ab ipsa quærendum est, an indignis consenserit cogitationibus, vel amasio fuerit occasio talis consensus? an cum delectatione protulerit, vel audierit verba obscœna, aut æquivoce nugatoria? an ad choreas pergens, malitiose amasii manum strinxerit? Et an in locis secretis sola cum solo consistere consueverit, surgendo noctis tempore ad colloquendum, etiam cum magna forsitan majorum suorum amaritudine, quibus non obedire parvipendebat? et alia plura similia. — Si tandem pœnitens lapsa est in peccata completa cum hominibus, interroganda est de abortu, an scilicet sit secutus, vel solum attentatus? an foetus esset animatus, et quoties periculo se exposuerit abortum patiendi? — Cum conjugatis qui nollent habere multos filios, non erit superflua interrogatio, an conjugibus occasionem dederint semen foras effundendi, aut saltem tale habuerint desiderium? — Interrogentur ultimo, dederint-ne scandalum aliis, opportunitatem præbendo peccandi in domo sua, vel deferendo epistolas amatorias, annuntiationes, salutationes, etc. In hoc deficere solent ancillæ, vetulæ, nec non et puellæ, ac sorores sibi invicem una alteri obsequium exhibendo ad confovendos impuros amores. — Omnes prædictæ interrogationes licite fieri possunt mulieribus in hac tan-

lubrica materia, non tamen omnibus: ideo confessarius prudenter discernere tenetur, secundum lumen ipsi communicatum a Deo quem enixis precibus exorabit, quænam talibus indigeant interrogationibus, et quæ non, etc.

Après ces interrogations communes, le confesseur doit engager son pénitent, s'il lui reste quelque chose sur la conscience touchant cette matière à le dire en toute liberté, et qu'il ait soin de renouveler plusieurs fois cette invitation, afin qu'il n'omette rien.

Et vous, pénitent, vous ne devez pas laisser tout le travail au confesseur, mais lui dire franchement tout ce qui pèse sur votre conscience, quand même le confesseur par inadvertance oublierait de vous interroger sur certains points. Si donc vous aviez des liaisons dangereuses avec des personnes consacrées à Dieu ou liées par le vœu de chasteté ; si vous aviez des empêchements secrets de mariage, ou si vous aviez fait des pactes implicites ou exprès avec le démon ; si vous gardiez chez vous des billets ou autres gages d'amour, des peintures obscènes, des livres immoraux, et autres choses semblables, vous devez dire tout cela, sans quoi le remède ne produirait pas son effet et ne vous rendrait point la santé. Enfin, pour sortir de ce borbier, le confesseur terminera de la manière suivante :

C. Vous vous accusez donc de tous ces péchés déshonnêtes que vous avez commis et de tous ceux que vous avez fait commettre à d'autres, par des paroles obscènes et des conseils criminels, en sollicitant et en tentant des personnes de sexe différent, soit par vous-même, soit par intermédiaire, cherchant les occasions au lieu de les fuir, en vous exposant si souvent au danger de succomber, donnant aux autres occasion de former des soupçons, des jugements, des médisances contre votre honneur et celui des personnes que vous fréquentez. De tous ces

péchés et de tous ceux que vous ne connaissez pas, ou dont vous ne vous souvenez pas, ou que vous ne savez pas bien expliquer, vous vous en accusez, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je m'accuse généralement de toutes ces misères sensuelles, et je regrette de ne pouvoir me rappeler toutes les particularités, pour les expliquer plus clairement ; je m'accuse donc de toutes mes mauvaises habitudes et de la grande malice avec laquelle j'ai péché comme Dieu m'en reconnaît coupable.

C. En matière de foi, avez-vous péché par des doutes ou des sentiments contraires à ce que notre mère la sainte Eglise nous enseigne ?

P. Non, mon père ; il m'est passé par la tête certaines pensées fugitives ; mais, grâce à Dieu, je ne crois pas y avoir consenti volontairement.

C. Avez-vous appris à pratiquer des superstitions diaboliques par paroles ou par signes, dans le but de guérir les maladies ou d'inspirer de l'amour ? N'avez-vous jamais porté sur vous des charmes, ou des formules écrites, pour empêcher l'effet des armes et autres choses semblables ?

P. Oui, mon père, j'ai porté une formule sur moi pendant quelques années ; on m'a dit que c'était une prière très-efficace contre les armes à feu : si je ne puis pas la porter, je la jetterai au feu.

C. Avez-vous lu des livres défendus, ou en gardez-vous sans permission ?

P. Oui, mon père, j'en ai lu quelques-uns, mais je ne savais pas qu'ils fussent défendus : aussitôt que je l'ai su, je les ai laissés là.

C. Avez-vous fait de faux serments en justice au préjudice du prochain, ou hors de là, abusant du saint nom de Dieu et des saints ?

P. Oui, mon père, j'ai souvent fait des serments, mais pas toujours faux, quelquefois vrais, quelquefois faux.

Deux ou trois fois j'en ai porté d'autres à faire de faux serments au préjudice du prochain, et une fois je l'ai fait moi-même pour rendre service à un ami.

C. Vous avez toujours péché en jurant tantôt le vrai et tantôt le faux, à raison du danger auquel vous vous êtes exposé à faire des parjures. Dites le temps et la fréquence ; expliquez si vous avez réparé le dommage causé par vous et par ceux que vous avez induits à faire de faux serments. Et quand même vous n'auriez causé aucun dommage, que vous auriez même rendu service aux autres en jurant faux, vous avez cependant péché ; car on ne peut pas le faire, alors même qu'il s'agirait de l'intérêt du monde entier. En outre, avez-vous blasphémé le saint nom de Dieu et des saints, et quels ont été vos blasphèmes ?

LE DIRECTEUR.

Faites attention que les ignorants prennent pour des blasphèmes les simples imprécations, ou toute autre expression dans laquelle entre le saint nom de Dieu. C'est pourquoi il est nécessaire que le confesseur leur fasse expliquer ce qu'ils entendent par blasphème, afin de savoir si leurs paroles ont été de vrais blasphèmes, et dans ce cas, s'ils ont été simples ou hérétiques.

C. Avez-vous coutume de lancer des imprécations et des malédictions ? L'avez-vous fait en désirant qu'elles s'accomplissent, ou seulement par emportement ? Les avez-vous lancées contre vos enfants et surtout contre votre père et votre mère, au grand scandale de ceux qui vous entendaient ?

P. Oui, mon père, j'en ai fait bien souvent, mais rarement avec l'intention qu'elles s'accomplissent. Ordinairement c'était par colère, quelquefois contre mon père et ma mère, et souvent contre mes enfants. Je m'accuse du scandale que j'ai donné aux voisins et à tous ceux

qui m'ont entendu ; je m'accuse en outre de cette mauvaise habitude que je n'ai pas cherché à déraciner, ce qui fait que je ne me suis pas corrigé.

C. Avez-vous manqué à la messe les jours d'obligation par négligence, ou l'avez-vous entendue sans dévotion ?

P. Oui, mon père j'y ai manqué dix ou douze fois, et je l'ai presque toujours entendue avec distraction, quelquefois en sommeillant ou en regardant ceux qui entraient et qui sortaient, sans aucune dévotion ; ainsi je m'en accuse.

C. Avez-vous travaillé les jours de fête plus de deux heures, ou avez-vous donné aux autres occasion de travailler ?

P. Oui, mon père, je suis assez coupable sur ce point ; dans les différents métiers que j'ai exercés, j'ai travaillé le dimanche plusieurs fois l'année, et j'ai fait travailler mes garçons de boutique, surtout lorsque j'étais tailleur ; afin de satisfaire mes pratiques, j'ai profané les plus grands jours jusqu'à huit ou dix fois par an, et cela pendant sept ou huit ans, et je faisais travailler toute ma maison ; aussi Dieu m'a puni en me réduisant à la misère. Je me repens donc de l'offense que j'ai faite à Dieu.

C. Avez-vous observé les jeûnes commandés par l'Eglise, surtout lorsque vous étiez tailleur, et que votre travail était compatible avec le jeûne ? — De plus, en transgressant le jeûne, avez-vous mangé de la viande les jours défendus ?

P. Rarement j'ai observé les jeûnes à la rigueur, je puis même dire que j'en ai transgressé plus de la moitié. De la viande, j'en ai mangé peut-être sept ou huit fois en tout les jours défendus.

C. Vous rappelez-vous avoir causé de graves déplaisirs à votre père, à votre mère, ou à vos autres supérieurs ?

P. Je leur ai désobéi et fait de la peine bien sou-

vent, en dérobant dans la maison des effets et de l'argent pour m'amuser. Huit ou dix fois je me suis révolté contre eux en leur disant des injures, et cinq ou six fois je leur ai même désiré la mort du fond du cœur.

C. Avez-vous porté des armes prohibées, et engagé des rixes avec vos rivaux, vous exposant au danger de blesser ou d'être blessé, et de causer un grave dommage à votre âme et à votre corps, et même à toute votre famille ?

P. Oui, mon père, huit ou dix fois je me suis battu avec d'autres, et j'en ai blessé deux gravement ; mais j'ai réparé tous les dommages. Pendant deux ans consécutifs, j'ai porté des armes prohibées, au risque d'aller en prison.

C. Fréquentez-vous les cabarets et les auberges, jouant aux cartes et à d'autres jeux abominables, vous enivrant souvent et proférant des paroles obscènes et des blasphèmes ?

P. Oui, mon père, tout cela est comme vous le dites ; je m'enivre souvent jusqu'à deux ou trois fois par mois ; je joue aux cartes et aux dés, et c'est là l'occasion de mes blasphèmes ; mais me voici tout à fait résolu de ne plus m'enivrer et à ne plus blasphémer.

C. Ce n'est pas assez de promettre de ne plus vous enivrer et de ne plus blasphémer ; il faut encore promettre de ne jamais plus aller au cabaret ou à l'auberge, et de ne jamais plus jouer aux cartes ni aux dés. Vous ne pourriez même être absous, si, déjà averti par d'autres, vous ne vous étiez pas corrigé. Mais puisque vous me dites que vous n'avez jamais été averti de cette obligation, et que d'un autre côté je vous vois repentant et décidé à obéir, je vous absoudrai pour cette fois. Cependant souvenez-vous bien de ne plus mettre le pied au cabaret, si ce n'est dans un cas de stricte nécessité,

autrement vous ne trouverez plus personne qui vous donne l'absolution. — En outre, dans ces cabarets, ou dans les boutiques, dans les cercles et les sociétés, n'avez-vous jamais médité du prochain en matière grave et de manière à porter préjudice à son honneur ?

P. Oui, mon père, c'est mon faible ; je ne peux mettre de frein à ma langue. Je dis très-souvent du mal du prochain ; le plus souvent ce sont des choses vraies et publiques, mais bien des fois aussi j'ai découvert des choses graves et secrètes : mettons trente ou quarante fois environ ; et ce qu'il y a de pis, trois ou quatre fois j'ai calomnié le prochain en lui imputant des méfaits dont il n'était pas coupable.

C. Il ne suffit pas de vous en accuser : il faut restituer la réputation que vous avez enlevée. Lorsque vous avez répété des choses vraies et publiques, vous n'avez péché que véniellement ; mais en dévoilant des choses graves et secrètes vous avez péché gravement, et vous devez restituer la réputation lésée en disant du bien tout au moins des personnes dont vous avez médité, supposé toutefois que le fait ne soit pas sorti de la mémoire des personnes à qui vous en avez parlé ; car si ces personnes n'y pensent plus, il y aurait plus de mal que de bien à le rappeler. Quant aux calomnies que vous avez faites en disant faussement du mal, vous devez les rétracter ouvertement, en déclarant que vous avez menti, et s'il est nécessaire, l'affirmer avec serment. — Mais cette démangeaison de médire me fait soupçonner que vous avez le cœur empoisonné. Dites-moi donc : avez-vous porté de la haine à votre prochain, lui souhaitant un mal notable, ou vous réjouissant de celui qui lui arrivait et vous attristant de son bien ?

P. Oui, mon père. Il y a cinq ou six ans que je vis en inimitié avec deux personnes ; je ne leur parle pas ; je ne les salue pas, et si je pouvais leur faire du mal, je

le ferais ; mais vous devez savoir, mon père, combien j'en ai eu à passer.

LE DIRECTEUR.

Que le confesseur prenne garde de laisser le pénitent raconter les motifs de sa haine, tant à cause qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier la haine qu'on porte au prochain, que parce que le souvenir des injures reçues n'est propre qu'à irriter la passion. Loin d'en retirer de la componction, on ne fait que rouvrir la plaie et multiplier les péchés dans le confessionnal même. Qu'il lui enjoigne donc de se réconcilier s'il veut être absous, et l'oblige à donner des signes de bienveillance ordinaire, surtout s'il nourrit cette inimitié, cette haine contre ses parents. Dans ce cas les saluer ne suffit pas ; il faut encore leur rendre visite en temps voulu et observer les convenances d'usage entre parents. Si le pénitent s'y refuse, qu'on ne lui donne pas l'absolution. S'il promet sérieusement, surtout n'ayant jamais promis à d'autres, on peut l'absoudre. Cela s'entend néanmoins lorsque le temps ne lui permet pas de se réconcilier auparavant avec son prochain ; car la pratique ordinaire sera de faire en sorte que la réconciliation précède toujours l'absolution. Quant au nombre de ces péchés de haine, il suffit de faire dire la durée et la fréquence ; car il est moralement impossible, en pareil cas, d'obtenir un nombre certain ou probable.

C. Par rapport au bien d'autrui, votre conscience ne vous reproche-t-elle rien ?

P. Oui, mon père, je dois faire une restitution de trente écus, et je promets de m'en acquitter.

C. Doucement, s'il vous plaît ; car il y a ici bien des difficultés à éclaircir : il faut d'abord que vous me disiez en combien de fois vous avez dérobé ces trente écus.

P. J'ai pris dix écus d'une fois à un pauvre homme,

dix autres à différentes personnes en plusieurs fois, à l'un un franc, à l'autre quelques sous, et je ne puis dire au juste à combien de personnes ; enfin j'en ai pris dix à mon patron, mais par petites sommes, tantôt un franc, tantôt deux sous, trois sous ; mais je promets, mon père, de tout restituer en faisant l'équivalent d'aumônes aux pauvres.

C. Les aumônes, faites-les avec votre bien et non avec le bien d'autrui. En conséquence, les dix écus dérobés à ce pauvre homme, vous devez les restituer à lui-même intégralement, comme aussi ceux que vous avez soustraits à votre patron. Quant aux autres dont vous ne connaissez pas les véritables maîtres, vous pourrez les employer en aumônes. Mais il ne suffit pas que vous promettiez : dites-moi, depuis quel temps êtes-vous dans l'obligation de restituer ces trente écus ?

P. Il y a six ou sept ans.

C. Pendant ce temps-là n'avez-vous jamais eu la facilité de restituer, ou bien ne pouviez-vous pas vous la procurer en restreignant les dépenses de votre maison ?

P. Oui, mon père, je pouvais restituer au moins en partie, et je ne l'ai pas fait, mais maintenant je promets tout de bon.

C. Non, mon fils, cette promesse-là ne suffit pas, surtout si l'ayant déjà faite à d'autres confesseurs, vous n'y avez pas été fidèle ; car vous devez savoir que toutes les fois que vous pouvez restituer et que vous ne le faites pas, autant de fois vous péchez. Ainsi, vous devez vous accuser de ce péché continu d'injustice que vous avez commis tout le temps où vous pouviez restituer et où vous ne l'avez pas fait. Et pour en venir au fait, dites-moi : quelle somme pouvez-vous réunir en ce moment pour commencer la restitution ?

P. Sept ou huit écus, pas davantage ; le reste, je ne puis le restituer faute de moyens.

C. Eh bien ! ces huit écus, restituez-les dès aujourd'hui à ce pauvre homme qui a été le premier à qui vous avez porté dommage. Je ne devrais pas vous absoudre que la restitution ne fût faite, mais je me fie à vous, à cause que je vous vois si repentant. Cependant, pour plus de précaution, je ne veux pas que vous communiiez avant d'avoir restitué. Pour le reste, il est vrai que vous ne pouvez pas restituer tout à la fois, je le crois d'après ce que vous me racontez de vos malheurs ; mais vous devez le faire un peu à la fois. Dites-moi, s'il vous plaît : combien dépensez-vous au cabaret chaque semaine ?

P. L'une dans l'autre, je peux dépenser par semaine jusqu'à deux francs, et même plus.

C. Eh bien ! n'allez plus au cabaret comme vous me l'avez déjà promis, et mettez de côté ces huit francs par mois pour opérer la restitution ; de la sorte vous serez bientôt en règle avec Dieu et avec le prochain. Si après cela quelque motif plausible vous empêchait de faire la restitution par vous-même, servez-vous d'un bon confesseur, à qui vous remettrez chaque mois les huit francs, afin qu'il les rende aux personnes lésées. De cette manière, vous mettrez en sûreté et votre conscience et votre honneur.

P. Oui, mon père ; j'y consens, ou plutôt je vous remercie et je vous assure, mon père, que si les autres confesseurs m'avaient traité avec cette charité, je n'aurais pas vécu si longtemps dans l'esclavage du démon.

LE DIRECTEUR.

Dans cette matière du septième commandement, on pourrait faire beaucoup d'autres interrogations au pénitent ; mais ce serait s'engager dans un labyrinthe sans espoir d'en sortir, vu le nombre presque infini de cas embrouillés qui arrivent à ceux qui touchent au bien d'autrui. Par le peu qui vient d'être dit, j'ai prétendu

seulement donner au jeune confesseur quelques lumières pour l'aider dans une foule d'autres cas qu'il rencontrera ; car c'est en ce point plus qu'en tout autre qu'il a besoin de prudence. Si le cas est douteux, qu'il ne se fie pas à lui-même ; comme il s'agit du dommage d'un tiers, qu'il prenne son temps pour consulter les auteurs et d'autres confesseurs plus savants et plus expérimentés, avant de décider. Si le doute est connu des deux parties, le confesseur doit bien se garder d'accepter des arbitrages ou des compromis, et de s'ériger en juge ; qu'il conseille à tous les deux de laisser les procès et de s'arranger en remettant la cause à d'autres. Qu'il ne se mêle point, autant que possible, des intérêts de son pénitent, afin d'éviter des conflits, des embarras et des désagréments qui le porteraient à s'en repentir. Si on ne peut lever toutes les difficultés dans l'acte même de la confession, qu'on en renvoie la décision à un autre temps ; il suffit que le pénitent, pour être absous de sa faute, s'en accuse, et quant à la restitution, qu'il soit disposé à faire ce qu'on lui ordonnera en bonne conscience.

Il faut aussi réfléchir à la manière d'opérer les restitutions. S'il se présente des marchands, des boutiquiers, des artisans et autres trafiquants de cette espèce, qui ont fait tort au prochain, au moyen de faux poids et de fausses mesures, ne prenant en somme que peu à chacun, qu'on les oblige à faire l'équivalent d'aumônes au profit des pauvres, ou à donner plus que la mesure, surtout si c'est la classe pauvre qui a souffert de ces fraudes. Mais si les petits vols ont été faits à une seule personne, ce serait une grande erreur, conformément à ce qui a été dit plus haut, d'ordonner au pénitent de faire la restitution en aumônes ou en messes, lorsque dans la réalité c'est la personne lésée qui doit être dédommée. Que si le pénitent est pauvre, et que ses vols sont peu nombreux et ne consistent qu'en bagatelles, tels que fruits,

ou bois, on peut lui dire d'appliquer à l'intention de la personne lésée quelques œuvres de piété, comme les chapelets qu'il dira et les messes qu'il entendra, en lui faisant promettre sérieusement de se corriger à l'avenir. Bien qu'il faille user de sévérité à l'égard de certains qui causent des dommages à pure perte, en coupant des arbres fruitiers ou des plantes vertes pour en faire du bois de chauffage; ordinairement avec les pauvres qui sont réellement tels, on doit laisser de côté certaines théologies trop rigides, et les traiter avec plus de charité et de douceur.

Et vous, pénitent, vous ne devez pas faire le théologien sur ces péchés qui entraînent à leur suite l'obligation de restituer. Vous devez vous soumettre à la direction d'un bon confesseur, et lui exposer le cas qui vous inquiète avec franchise et sincérité, parce qu'une seule circonstance que vous tairiez, suffirait pour fausser le jugement du confesseur et invalider l'absolution. Si vous éprouvez une forte répugnance à devoir restituer, contrebalancez-la par la considération de cette grande maxime : *on Nremittitur peccatum, nisi restitatur ablatum* ; ou restituer ou se damner.

C. Après avoir confessé les péchés que vous avez commis par-vous-même, il faut vous accuser de ceux que vous avez fait commettre aux autres. Avez-vous causé du scandale au prochain ? Combien de fois avez-vous tourné en ridicule les pratiques de dévotion ? Vous êtes-vous fait chef de brigade, conduisant les autres dans les cabarets, les bals, les réunions licencieuses, faisant de votre maison un lieu de plaisir et de libertinage ? Avez-vous prêté la main à des enfants de famille qui dérobaient chez leurs parents pour jouer et se divertir ? Vous vous accusez donc de tous ces péchés, que vous avez donné aux autres occasion de commettre ? N'en pouvant connaître ni le nombre ni la fréquence, vous

vous accusez d'avoir été habitué à ces désordres, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je m'en accuse. Il est très-vrai que j'ai été un scandaleux, au moins pendant l'espace de dix ou douze ans, et il m'est impossible de retrouver le nombre des scandales que j'ai donnés : ainsi je m'en accuse comme Dieu m'en connaît coupable.

LE DIRECTEUR.

En dernier lieu le confesseur devra faire des interrogations sur les devoirs d'état du pénitent, et particulièrement sur ceux qui peuvent tirer à conséquence. Il lui demandera s'il est tuteur, exécuteur testamentaire, ou fabricien d'église ; — s'il est médecin, notaire, avocat, juge, procureur, syndic de communauté, car toutes ces fonctions ont des devoirs spéciaux dont tout confesseur doit être instruit ; — s'il a fait des vœux sans les remplir, bien qu'en cette matière il y ait souvent méprise de la part des simples : c'est pourquoi on doit demander au pénitent si, quand il a dit : je fais vœu, il a eu l'intention de s'obliger par une véritable promesse faite à Dieu sous peine de péché mortel, afin de distinguer s'il y a eu vœu proprement dit ou un simple bon propos ; — si étant riche il n'a pas fait l'aumône convenablement, ou s'il n'a pas différé longtemps de payer ses dettes tandis qu'il pouvait les payer ; et, ce qui est bien pis, s'il a refusé ou diminué le salaire de pauvres ouvriers. — Si le pénitent est ecclésiastique, bien que l'obligation d'interroger de semblables personnes ne soit pas aussi grande que celle d'interroger les ignorants, cependant lorsque le confesseur s'aperçoit que son pénitent ne s'explique pas assez, il doit l'interroger sur les devoirs qui concernent son état, savoir : s'il a célébré en état de péché ; si, ayant reçu des honoraires de messes, il ne les a pas acquittées ; s'il a omis l'office divin ; s'il a entretenu des

liaisons scandaleuses; s'il a encouru des censures ou commis la simonie, et autres choses semblables. — Surtout il faut interroger les chefs de famille, s'ils vivent en paix avec leurs épouses, s'ils les maltraitent; s'ils ont soin de bien élever leurs enfants, garçons et filles, ou s'ils ont négligé de les faire aller au catéchisme, leur laissant la bride sur le cou, leur permettant de faire l'amour, d'aller au bal, au cabaret et dans les autres lieux publics et dangereux, en un mot de se livrer au libertinage de nos jours. — On doit adresser les mêmes demandes aux maîtres, oncles et autres supérieurs: s'ils veillent sur leurs serviteurs domestiques, neveux et autres personnes qui leur sont soumises; s'ils font des dépenses au-dessus de leur condition, se mettant par là dans l'impossibilité de payer leurs dettes et de satisfaire aux legs pieux.

Enfin, j'avertis que ce Dialogue ne doit pas être regardé comme une règle infaillible qu'il faille observer à l'égard de tous les pénitents, attendu qu'il renferme bien des interrogations qui ne doivent pas se faire à tout le monde; comme aussi beaucoup d'autres qui pourraient se faire sont laissées à la prudence du confesseur, lequel, dans les cas particuliers, devra se régler selon la qualité et le besoin de ses pénitents. Nous avons touché toutes les fautes et les transgressions qui se commettent le plus ordinairement contre les commandements de Dieu et de l'Eglise, sans toutefois astreindre le confesseur ni le pénitent à en suivre l'ordre, c'est-à-dire à interroger ou à s'accuser, en premier lieu, sur les péchés commis contre le premier commandement, et puis sur les autres successivement, leur laissant toute liberté à cet égard, afin de ne point les gêner. Néanmoins, avant de finir, le confesseur aura soins d'inviter ses pénitents, s'ils ont encore quelque chose qui n'ait pas été compris dans les interrogations, à le dire librement, afin qu'ils

ne restent pas inquiets pour n'avoir pas tout dit ; après quoi il terminera de la manière suivante :

C. Voilà que je connais tout l'état de votre vie passée ; maintenant, pour compléter votre confession générale, il est nécessaire que vous vous accusiez de toutes les confessions et communions mal faites pendant tout le temps d'une vie si déréglée. Dites-moi donc, avez-vous fréquenté souvent les sacrements ?

P. Je me suis confessé et j'ai communiqué jusqu'à sept ou huit fois par an.

C. Vous vous accusez donc de toutes ces confessions et communions faites au plus mal, puisque vous cachez des péchés, et que vous n'aviez ni repentir ni bon propos ? Comme aussi vous vous accusez de n'avoir pas satisfait, pendant toutes ces années-là, au précepte pascal, n'ayant fait que des confessions et communions sacrilèges, et de n'avoir pas accompli les pénitences que vos confesseurs vous avaient imposées, en ayant omis plus de la moitié, je suppose, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je m'en accuse, et je me repens de tout cela autant qu'il est en moi. Je voudrais pouvoir recommencer pour mieux régler ma vie, que j'ai si mal employée.

C. Avant de vous donner l'absolution, il est nécessaire que je sache si vous avez une connaissance suffisante des principaux mystères de notre sainte foi ; voyons, les savez-vous par cœur ?

P. Mon père, je les savais quand j'étais jeune, mais depuis je les ai oubliés.

C. Cette excuse ne sert de rien, si ce n'est à montrer que vous êtes plus coupable ; car c'est une preuve que vous n'avez jamais fait les actes de foi, d'espérance et de charité, comme tout fidèle chrétien est obligé de le faire, au moins plusieurs fois l'an. Je devrais vous envoyer d'abord apprendre ces mystères ; mais comme je

vous suppose parfaitement disposé à faire toutes les diligences pour les bien apprendre, je vais vous enseigner tout de suite ce qu'il suffit que vous sachiez pour bien recevoir le sacrement de pénitence. Mais d'abord repentez-vous d'avoir négligé de vous en instruire, et de n'avoir pas assisté aux instructions, comme vous y étiez tenu. Vous vous accusez de tout cela, et vous vous en repentez, n'est-ce pas ? — Eh bien ! sachez que les principaux mystères que la foi nous enseigne et dont tout fidèle chrétien doit nécessairement avoir une connaissance explicite, sont l'unité de Dieu rémunérateur, l'incarnation, la mort et la résurrection du Rédempteur. En d'autres termes, pour que vous compreniez mieux, il y a un seul Dieu en trois personnes égales et distinctes, qu'on nomme le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; ce grand Dieu est rémunérateur, c'est-à-dire qu'il donne le paradis aux bons et l'enfer aux méchants ; des trois personnes divines, la seconde, qui est le Fils, est venue au monde prendre une chair comme la nôtre, et s'appelle Jésus-Christ Notre-Seigneur ; il a souffert la mort pour nous et il est ressuscité. Toutes ces vérités, il faut les savoir et les croire explicitement, si nous voulons nous sauver. Voilà que vous en avez une idée, mais pour les apprendre mieux, vous me promettez d'aller trouver votre curé ou quelque autre personne capable de vous instruire, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je le promets et je n'y manquerai pas.

C. Faisons maintenant les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, que vous n'avez jamais bien faits dans votre vie : ainsi vous allez répéter de bouche et de cœur ce que je vais vous suggérer :

« Je crois, mon Dieu, parce que vous-même, qui êtes la vérité infallible, l'avez révélé à votre Eglise, que vous êtes un seul Dieu en trois personnes égales, le

Père, le Fils et le Saint-Esprit; je crois que le Fils s'est fait homme, qu'il est mort pour nous sur la croix, qu'il est ressuscité, et qu'il est monté au ciel, d'où il viendra juger tous les hommes, pour donner aux bons le paradis et aux méchants les peines éternelles de l'enfer. »

Vous croyez fermement tous ces mystères, n'est-ce pas?

P. Oui, mon père.

C. Faisons maintenant l'acte d'espérance :

« J'espère, ô mon Dieu, parce que vous êtes miséricordieux et tout-puissant, que vous m'accorderez le pardon de mes péchés, votre grâce en cette vie et la gloire éternelle en l'autre, par les mérites de Jésus-Christ et par le moyen des bonnes œuvres que je compte faire avec votre assistance. »

Vous espérez véritablement d'un Dieu si miséricordieux le pardon de vos péchés, n'est-ce pas?

P. Oui, mon père.

C. Faites maintenant l'acte d'amour de Dieu :

« O mon Dieu, je vous aime par-dessus toute chose, parce que vous êtes infiniment bon, et pour l'amour de vous j'aime et je veux aimer mon prochain comme moi-même. »

Vous aimez véritablement et de tout votre cœur un Dieu si bon, n'est-ce pas?

P. Oui, mon père.

C. Faites maintenant l'acte de contrition; repentez-vous du fond du cœur d'avoir offensé Dieu, et dites en vous frappant la poitrine :

« Jésus-Christ, mon Sauveur, je me repens de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, et je me propose de ne jamais, jamais plus vous offenser. »

Vous vous repentez du fond du cœur, n'est-ce pas?

P. Oui, mon père.

C. Que le bon Dieu vous bénisse, etc.

LE DIRECTEUR.

Avec des personnes capables, bien élevées, et que l'on peut supposer déjà instruites de ces mystères, ces dernières interrogations ne sont pas nécessaires; elles les offenseraient même. Néanmoins, pour mettre en sûreté un point si important, si elles ont vécu dans la négligence de leur salut, et que par l'ensemble de leur confession on puisse conjecturer que par le passé elles auraient bien manqué de faire les actes précédents, il serait très à propos de leur insinuer doucement que, pour rendre l'absolution plus profitable, il est bon de faire d'abord les actes de foi, etc. Et s'il leur est agréable de les faire avec le confesseur, afin de s'exciter davantage à la dévotion, on pourra les leur suggérer dans la forme que nous venons d'indiquer. Ces actes finis, le confesseur pourra leur faire une courte exhortation pour les engager plus efficacement à détester leur vie passée, et à commencer une vie toute nouvelle; puis il terminera de la manière suivante :

C. Vous vous accusez donc de tous les péchés commis pendant tout le temps de votre vie, tant de ceux que vous venez de confesser que de ceux que vous ne connaissez pas, ou que vous ne vous rappelez pas, ou que vous ne savez pas bien expliquer; comme aussi de tous les péchés véniels, mensonges, impatiences, curiosités, vanités, gourmandises, et autres semblables. Vous me promettez de quitter toutes les occasions dont nous avons parlé, et de faire toutes les restitutions de la manière dont nous sommes convenus, avec la résolution inébranlable de changer tout à fait de vie, et vous le promettez de tout votre cœur, n'est-il pas vrai?

P. Oui, mon père, je le promets de tout mon cœur, du fond du cœur; je veux changer de vie et vivre désormais en bon chrétien.

C. Si vous avez quelque autre chose, dites-le ; ne craignez rien, je vous accorde toute latitude.

P. Grâce à Dieu, il me semble avoir tout dit, et n'avoir plus rien à ajouter.

C. La pénitence que je vous impose doit être proportionnée, jusqu'à un certain point, à tant d'habitudes criminelles que vous avez entretenues durant de si longues années, à tant de pénitences omises par le passé, et, ce qui est bien plus grave, à tant d'iniquités et de sacrilèges dont vous vous êtes rendu coupable. En conséquence, pendant un an vous vous confesserez au moins une fois par mois ; et si vous vouliez vous approcher plus souvent encore du sacrement de pénitence, ce serait d'autant mieux pour vous. Pendant deux mois, vous récitez tous les jours le chapelet, et si, en le récitant, vous réfléchissiez un peu aux mystères du Rosaire, oh ! que de fruits vous en retireriez pour votre âme ! En outre, pendant ces deux mois, vous récitez, matin et soir, trois *Ave Maria*, en l'honneur de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge ; vous formerez du fond du cœur un acte de contrition, et, le matin, la ferme résolution de ne pas pécher durant le jour ; le soir, celle de ne pas pécher durant la nuit. Quelle salutaire pratique ! quel puissant préservatif contre les rechutes ! Si le *Chemin de la Croix* est établi dans la localité, faites cinq fois ce saint exercice, afin de gagner les indulgences qui y sont attachées. S'il n'y est pas érigé, visitez cinq fois l'église la plus fréquentée du lieu, récitant chaque fois cinq *Pater* et *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. — Voilà votre pénitence. J'y mets toutefois cette réserve, que s'il vous arrivait quelquefois de l'oublier, ou d'être empêché de la faire par quelque occupation grave, vous puissiez la remettre à un autre temps plus opportun. Vous mériteriez qu'on vous imposât des jeûnes, des disciplines et d'autres aus-

térités : je les ferai pour vous ; je me contente de votre part de cette pénitence si douce et si légère. Je la fais durer pendant quelque temps, parce que je désirerais que, ces deux mois écoulés, vous la fissiez à continuer par dévotion le reste de votre vie.

Renouvelez maintenant l'acte de contrition, et dites du fond du cœur : « Jésus-Christ, mon Sauveur, je me repens, etc. » Heureux si ces paroles partent du fond de votre cœur ! — *Dominus Noster, Jesus Christus, etc.*

Que Dieu vous bénisse, allez en paix : songez que vous avez reçu un nouveau baptême et que vous venez de renaître à une vie nouvelle ; ne commettez plus de péché mortel, ayez une entière confiance en la miséricorde de Dieu que vous vous sauverez. Il serait superflu de faire encore désormais une confession générale ; croyez-moi, vous avez très-bien fait celle-ci, ne pensez plus au passé. Ce que je vous conseille, c'est de faire chaque année une confession annuelle, afin qu'étant toujours parfaitement en règle avec Dieu, vous parveniez enfin à la vie éternelle, que je vous souhaite.

CONCLUSION.

Voilà, mon cher lecteur, un modèle de confession générale. Lisez-le et relisez-le attentivement d'un bout à l'autre, et s'il n'avait pas l'avantage de vous plaire, parce qu'il ne vous paraîtrait pas adapté à vos besoins, sachez qu'il est libre au confesseur de le raccourcir, de l'étendre et de l'accommoder en tout et pour tout à votre taille. Que si, malgré tout, la délicatesse de votre goût n'en était pas satisfaite, du moins ne trouvez pas mauvais que d'autres en profitent ; et quand même parmi tous ceux qui le liront il n'y en aurait qu'un seul qui en tirât profit pour son âme, en faisant avec intégrité et ponctualité sa confession générale, je croirais avoir bien employé mon temps et ma peine. Après tout,

je n'ai eu d'autre but que d'éclairer un peu les jeunes confesseurs, afin qu'ils soient en état de bien diriger les âmes et de leur apprendre à faire comme il faut la confession générale; et en même temps d'être utile aux pénitents, en les portant à s'en remettre entièrement à la direction des confesseurs, surtout des missionnaires, qui passent leur vie dans ce saint ministère, si glorieux pour Dieu et si avantageux pour le prochain.

Si je me suis trompé en quelque chose, qu'on corrige mon erreur en toute liberté. Je déclare que je recevrai la correction comme une grâce, dont je serai humblement reconnaissant. Priez pour moi, afin que tout en voulant être utile aux autres, je ne vienne pas à perdre mon âme; car je crains, avec l'Apôtre, *ne cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.*

EXAMENS PARTICULIERS

SUR

LES PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS PENDANT LA MISSION.

EXAMEN SUR LE DÉSIR DU SALUT.

1. Examinez si votre désir de vous sauver a toutes les qualités nécessaires pour conduire à bonne fin une affaire si importante, et particulièrement s'il est efficace.

2. Examinez si ce désir de vous sauver est souverain, c'est-à-dire s'il domine tous les désirs que vous avez par rapport aux choses terrestres.

3. Examinez s'il est unique, c'est-à-dire si vous ne désirez tout le reste qu'en tant qu'il vous aide à sauver votre âme.

4. Examinez si, pour sauver votre âme, vous fuyez tous les dangers de vous perdre.

5. Examinez si vous vous êtes jamais appliqué sérieusement à lever les obstacles qui s'opposent à votre salut.

6. Examinez si vous employez les moyens, et des moyens pratiques pour vous sauver.

7. Examinez comment vous sanctifiez les jours que Dieu vous accorde pour sauver votre âme; voyez en particulier si vous les commencez bien le matin et si vous les terminez bien le soir.

8. Examinez si vous n'avez jamais donné entrée dans votre cœur à cette erreur grossière que l'affaire du salut est chose très-aisée.

EXAMEN SUR LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN.

1. Examinez si vous vous êtes jamais bien pénétré de l'importance de la belle vertu de charité envers le prochain.

2. Examinez si vous ne faites pas aux autres le mal que vous ne voudriez pas qu'on vous fit, en nourrissant contre eux des aversions, des rancunes, ou en leur refusant le salut et les autres signes de bienveillance ordinaires.

3. Examinez si vous ne qualifiez pas d'antipathies légères des haines palliées qui donnent la mort à la charité, usant de divers prétextes pour refuser au prochain les signes d'une bienveillance commune.

4. Examinez si par manque de charité vous avez fomenté des discordes entre les membres de la famille, en montrant de la mauvaise humeur et en usant de procédés indéliçats.

5. Examinez si vous avez exercé votre charité envers les malades, en les visitant et en les consolant dans leurs besoins et leurs souffrances.

6. Examinez si vous exercez la charité envers les pauvres en les soulageant dans leurs misères, en leur témoignant une sincère compassion et en les assistant de votre bourse.

7. Examinez si vous remplissez les devoirs de la charité spirituelle envers le prochain, en instruisant les ignorants, et en corrigeant ceux qui s'égarèrent pour les remettre dans la bonne voie.

8. Examinez si pour exercer la charité envers le prochain vous avez employé les moyens les plus pro-

pres et les plus efficaces, qui sont une foi vive, une espérance ferme et une ardente charité envers Dieu.

EXAMEN SUR LA HAINE.

1. Examinez si vous avez jamais réfléchi au préjudice que cause à votre âme la passion de la haine, ce feu caché qui mine le fond de votre cœur, et si vous n'avez pas transgressé le grand commandement de Dieu qui vous prescrit le pardon.

2. Examinez si vous avez méprisé les exemples de tant de vertueux chrétiens qui ont si généreusement pardonné à leurs ennemis.

3. Examinez si vous n'avez pas fait peu de cas de l'exemple que vous a donné le Fils de Dieu, afin que vous pardonniez à votre tour.

4. Examinez si vous avez jamais pris garde que ces haines et ces inimitiés sourdes se nichent plus facilement dans le cœur des ecclésiastiques et des religieux que des séculiers.

5. Examinez si vous avez jamais bien compris l'aveuglement de ceux qui disent : je ne veux pas de mal à un tel, mais lui parler ou signer un acte de réconciliation, jamais !

6. Examinez si vous avez jamais bien réfléchi au châtement terrible qui menace celui qui refuse de se réconcilier avec son ennemi.

EXAMEN SUR LA MÉDISANCE.

1. Examinez combien la médisance est générale, le peu de cas qu'on fait d'un péché si grave, et de combien de manières on le commet,

2. Examinez si vous avez jamais bien calculé le mal que fait un médisant qui publie, non-seulement le mal

qu'il sait, mais même celui qu'il s'imagine savoir, formant mille soupçons et jugements téméraires.

3. Examinez la gravité du dommage que cause la médisance, faisant d'un seul coup trois blessures dont la première atteint la personne diffamée.

4. Examinez le préjudice notable que cause le médisant à celui qui écoute la médisance.

5. Examinez si vous avez jamais réfléchi que le plus grand mal que fasse un médisant, c'est celui qu'il se fait à lui-même, se mettant en danger de damnation éternelle.

6. Examinez si vous avez jamais fait réflexion qu'il n'y a que deux moyens de remédier à un si grand mal, mais qu'ils sont tous deux très-difficiles.

EXAMEN SUR L'AVARICE CONTRAIRE A LA JUSTICE.

1. Examinez en premier lieu si vous ne vous êtes jamais permis de vous approprier le bien d'autrui.

2. Examinez si vous n'avez pas fait tort au prochain, sous de faux prétextes de charité, par exemple, en prêtant à usure, ou en faisant des contrats illicites.

3. Examinez si vous ne vous êtes pas rendu coupable d'usure palliée en cherchant à voiler vos contrats iniques et injustes.

4. Examinez si vous avez cédé dès l'enfance à un secret penchant pour l'avarice; que les femmes particulièrement voient si elles n'ont pas nourri cette passion dans l'enfance, et même étant mariées.

5. Examinez si vous avez fait tort au prochain en achetant ou en vendant, ou par d'autres moyens détournés.

6. Examinez si vous avez fait tort à vos maîtres, soit dans le service de la maison, ou en ne travaillant pas, ou en falsifiant les notes.

7. L'avarice étant plus préjudiciable chez les riches que chez les pauvres, ce sont ceux-là surtout qui doivent s'examiner sur ce point, particulièrement ces juges qui vendent la justice, ces avocats qui font durer les procès, les employés publics et autres personnages semblables, afin de se rendre compte du dommage causé au prochain.

8. Mais ceux qui ont le plus grave sujet d'examen, ce sont ceux qui fraudent les ouvriers de leur salaire, et sans cause légitime différent de jour en jour de payer leurs dettes.

9. Enfin tous ceux-là doivent s'examiner sérieusement qui négligent, au grand préjudice des défunts, de satisfaire aux legs pieux, ou qui, par des simonies patentes ou palliées, se montrent esclaves de l'avarice au scandale des vivants.

EXAMEN SUR L'AVARICE CONTRAIRE A LA LIBÉRALITÉ.

1. Examinez si votre avarice est jamais arrivée au point de détacher votre cœur de Dieu et de son service.

2. Examinez si votre application excessive aux intérêts temporels vous ôte la liberté de vaquer à la grande affaire de votre salut.

3. Examinez si votre avarice ne détache pas seulement votre cœur de Dieu, mais aussi de votre prochain.

4. Examinez si votre cœur est tellement attaché à l'argent et au gain, que pour atteindre ce but il donne accès à tous les autres vices.

5. Examinez si, pour obvier au mal funeste de l'avarice, vous avez eu soin d'employer le remède le plus efficace qui est l'aumône.

6. Examinez si, lorsque vous avez fait l'aumône, vous avez suivi ordinairement les règles que prescrivent la charité et la justice.

7. Examinez si, dans les nécessités graves ou communes, vous avez secouru de préférence les personnes les plus nécessiteuses, ou les plus dignes de votre charité.

8. Examinez si, non content de remplir le précepte de l'aumône, vous en avez même dépassé les limites, afin d'avoir part aux bénédictions que Dieu répand sur les âmes bienfaisantes.

EXAMEN SUR LA SANCTIFICATION DES DIMANCHES ET FÊTES.

1. Examinez si vous avez fait des œuvres serviles ou quasi-serviles les jours de fête d'obligation, sans motif légitime qui vous excusât, ou sans permission des supérieurs qui vous dispensât.

2. Examinez en outre si, non content de travailler vous-même les jours de fête, vous n'avez pas commandé ou permis à vos gens de travailler.

3. Examinez, si non-seulement vous avez fait des œuvres serviles ou quasi-serviles les jours de fête, mais si de plus vous ne vous êtes pas livré en ces saints jours à des œuvres plus que serviles, je veux dire à des désordres coupables.

4. Examinez si non-seulement vous avez péché vous-même les jours de fête, mais si vous n'avez pas aussi donné occasion à d'autres de pécher, faisant plusieurs blessures mortelles d'un seul coup.

5. Examinez si vous avez jamais bien fait réflexion aux châtiments épouvantables dont Dieu frappe ceux qui profanent les saints jours par des œuvres serviles et plus que serviles.

6. Examinez aussi si vous avez déjà réfléchi aux bénédictions que Dieu fait pleuvoir sur les maisons où l'on sanctifie, par toute sorte de pieux exercices, les jours qui lui sont consacrés.

7. Examinez si vous avez sanctifié ces jours en assistant dévotement à la sainte messe, et si vous avez jamais bien médité les trésors inappréciables renfermés dans cet auguste sacrifice.

EXAMEN SUR L'INTÉGRITÉ DES CONFESSIONS.

1. Examinez si, avant d'aller à confesse, vous avez toujours bien fait votre examen de conscience.

2. Examinez si, en faisant cet examen, vous vous êtes arrêté aux devoirs de votre état.

3. Examinez si, dans vos confessions, vous n'avez pas caché quelque faute grave par malice et avec advection.

4. Examinez si vous êtes de ceux qui disent : il est vrai que j'ai omis un péché en confession, mais je ne savais pas que ce fût un péché.

5. Examinez si vous êtes de ceux qui s'excusent de n'avoir pas tout dit, à cause de la honte et de la confusion qu'ils auraient éprouvées à déclarer leurs péchés.

6. Examinez si vous êtes de ceux qui s'offrent à faire n'importe quelle pénitence, pourvu qu'ils ne soient pas obligés à déclarer un certain péché.

7. Examinez si vous êtes de ceux qui se font illusion en se promettant de confesser ce péché à l'article de la mort.

EXAMEN SUR LE REPENTIR.

1. Examinez si vous avez jamais parfaitement compris combien un sincère repentir est nécessaire pour la confession.

2. Examinez si vous avez réfléchi aux qualités que doit avoir ce repentir pour faire une bonne confession.

3. Examinez si vous avez jamais fait réflexion aux merveilleux effets que cause dans l'âme une véritable

douleur, particulièrement la douleur parfaite ou la contrition.

4. Examinez si vous avez jamais pensé combien est précieux un acte de contrition.

5. Examinez si vous avez mis en œuvre tous les moyens pour acquérir la véritable contrition.

6. Examinez si vous avez employé le moyen le plus efficace qui est de faire souvent l'acte de contrition.

EXAMEN SUR LE BON PROPOS.

1. Examinez si vous avez eu dans toutes vos confessions le bon propos de ne jamais plus retomber dans les mêmes péchés.

2. Examinez si, dans vos confessions passées, votre bon propos a été universel, et si vous n'avez conservé d'affection à aucun péché.

3. Examinez si ce bon propos a été efficace, et accompagné d'une volonté bien décidée de ne jamais plus pécher.

4. Examinez si vous n'avez jamais péché par une confiance présomptueuse dans la confession.

5. Examinez si vous n'avez pas contracté quelque mauvaise habitude qui rende votre bon propos inefficace.

6. Examinez si vous avez mis à exécution des moyens efficaces pour détruire les mauvaises habitudes contractées.

7. Examinez si vous avez jamais cherché un remède efficace contre toutes les habitudes vicieuses que vous avez contractées par le passé.

EXAMEN SUR L'OCCASION PROCHAINE DE PÉCHÉ.

1. Examinez si vous avez jamais compris à fond en quoi consiste l'occasion prochaine de péché.

2. Examinez si vous avez jamais compris cette grande vérité, que la fuite de l'occasion prochaine n'est pas un simple conseil, mais un véritable précepte renfermé dans la loi de Dieu.

3. Examinez si vous avez eu soin de repousser les objections qu'on a coutume d'apporter contre la doctrine des saints touchant l'occasion prochaine.

4. Examinez si vous avez jamais fait réflexion que notre doctrine touchant l'occasion prochaine est approuvée par l'Eglise qui a censuré la doctrine contraire de la manière la plus sévère.

5. Examinez si vous n'avez pas approuvé la pratique de ces confesseurs qui absolvent les occasionnaires, et critiqué ceux qui ont la prudence de leur différer l'absolution.

6. Examinez si vous avez jamais réfléchi que pour faire une bonne confession il ne suffit pas de quitter l'occasion, mais qu'il faut songer à revalider les confessions que vous avez faites par le passé tout en persévérant dans l'occasion.

EXAMEN SUR LA CONFESSION GÉNÉRALE.

1. Examinez si vous avez jamais songé à faire une bonne confession générale pour revalider tant d'anciennes confessions faites au plus mal.

2. Examinez si vous êtes du nombre de ceux à qui la confession générale est nuisible.

3. Examinez si vous avez jamais sérieusement réfléchi aux avantages que procure d'ordinaire une bonne confession générale et pendant la vie et à la mort.

4. Examinez si vous êtes du nombre de ceux pour qui il est strictement nécessaire de faire une confession générale.

5. Examinez si vous avez jamais pensé aux deux

difficultés principales qui se rencontrent lorsqu'il s'agit de faire une confession générale, et d'abord à celle qui concerne l'examen.

6. Examinez si vous avez fait réflexion aux difficultés principales qui se rencontrent dans l'examen, et qui ont rapport au nombre des péchés.

7. Examinez le grand bien que procure à l'âme une confession générale faite avec quelque exactitude.

EXAMEN SUR LE PÉCHÉ VÉNIEL.

1. Examinez si vous avez toujours eu une juste idée du péché véniel, le regardant comme un mal très-grave de sa nature.

2. Examinez et pesez mûrement ce que vaut un péché véniel, puisqu'il n'est permis en aucun cas de le commettre, quand même il s'agirait de sauver le monde.

3. Examinez si vous avez bien calculé la malice d'un péché véniel, pour l'expiation duquel il faut le sang précieux de Jésus-Christ, et qui, en un sens, est un mal plus grand que l'enfer même.

4. Examinez si vous avez jamais pesé les effets pernicieux que cause quelquefois le péché véniel.

5. Examinez si vous avez jamais recherché le remède le plus efficace pour obtenir le pardon de tant de péchés véniels que vous commettez journellement.

6. Examinez si vous réfléchissez jamais que le péché véniel peut en quelque sorte être appelé un mal mortel, parce qu'il dispose de deux manières au péché mortel, directement et indirectement.

7. Examinez si vous avez jamais considéré avec quelle sévérité Dieu punit le péché véniel en cette vie et dans l'autre.

8. Examinez si vous avez jamais employé un remède efficace pour vous délivrer des péchés véniels.

EXAMEN SUR LE PÉCHÉ D'IMPURETÉ.

1. Examinez si vous êtes de ceux qui disent que l'impureté est le moindre mal qu'un homme puisse faire.

2. Examinez si vous travaillez à détruire le vice impur, qui n'est un moindre mal que par comparaison avec d'autres péchés.

3. Examinez si vous êtes de ceux qui se plaisent à dire que Dieu a compassion du péché d'impureté.

4. Examinez si, pour fausser les idées, vous ne vous plaisez pas à l'appeler une faiblesse, une fragilité.

5. Examinez si vous avez réfléchi combien il est difficile de se guérir de l'impudicité.

6. Examinez si vous avez jamais fait réflexion qu'un impudique présente presque tous les signes de réprobation.

7. Examinez si vous vous êtes jamais appliqué à trouver un remède efficace pour vous corriger d'un vice si dégradant.

EXAMEN SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

1. Examinez si vous avez jamais fait réflexion que les péchés commis par vos enfants vous sont imputés, lorsque ces péchés sont le résultat de la mauvaise éducation que vous leur donnez.

2. Examinez si vous n'avez pas manqué au devoir de l'éducation, sinon en portant vos enfants à pécher, du moins en les laissant aller au mal, au lieu de réprimer leurs passions naissantes.

3. Examinez si vous avez rempli le premier devoir d'une bonne éducation qui est l'édification, en élevant vos enfants chrétiennement et en leur donnant le bon exemple.

4. Examinez si vous avez rempli le second, qui est l'instruction, leur enseignant la manière de vivre en bons chrétiens.

5. Examinez si vous êtes du nombre de ces pères et mères criminels, qui enseignent le mal à leurs enfants.

6. Examinez si vous avez satisfait au troisième devoir, qui consiste dans une sage correction.

7. Examinez si vous n'avez pas châtié vos enfants avec trop de sévérité pour de légers écarts, tout en dissimulant lorsque vous les voyiez offenser Dieu gravement.

8. Examinez si vous avez jamais songé qu'il est en votre pouvoir, avec le secours de Dieu, de faire de vos enfants autant d'anges pour le paradis.

PENSÉES SALUTAIRES
SUR LA MORT

DIVISÉES EN QUATRE LECTURES.

PENSÉES SALUTAIRES

SUR LA MORT.

I^{re} LECTURE.

CERTITUDE DE LA MORT.

Le chrétien s'applique tous les jours à des choses incertaines ; il se fatigue, se tourmente et s'épuise par l'idée de s'agrandir dans le monde, et il néglige le certain au préjudice de son âme. Une de ces choses certaines auxquelles on ne fait pas attention, c'est la mort, la mort qu'on envisage à peine de temps en temps d'un coup d'œil vague, superficiel, indifférent et fugitif. On songe à vivre ; mourir, on n'y pense pas. On vit comme si notre vie sur la terre devait être immortelle ; et telle est la cause funeste pour laquelle on s'endort dans le sommeil du péché. Rentre, ô chrétien, rentre au fond de ton cœur par la pensée de la mort, afin de le réveiller de sa léthargie : *Redite prævaricatores ad cor*¹.

C'est une loi indispensable que tout ce qui naît meurt ; c'est là une loi immuable, une sentence sans appel, un décret qui doit nécessairement s'exécuter. Le corps humain étant composé d'éléments contraires qui sont en lutte perpétuelle entre eux, il doit un jour retourner en poussière. On meurt donc inévitablement, et on ne

(1) *Is. 46, 8.*

meurt qu'une fois : *Statutum est hominibus semel mori*¹. L'enfant dans le sein de sa mère n'est pas sûr de voir le jour, et lorsqu'il est né tout est encore incertain pour lui. On ne sait s'il sera pauvre ou riche, ecclésiastique ou sécolier, doué d'une bonne ou d'une mauvaise santé ; on ne sait quelle profession il embrassera, quels succès il obtiendra, à quelles disgrâces il sera un jour exposé, et quel sera le nombre de ses années de vie. Une seule chose est certaine, c'est qu'un jour il mourra. Vous pouvez mettre en doute une foule d'autres choses, et dire, par exemple : peut-être serai-je d'une santé robuste, peut-être riche, peut-être réussirai-je dans tel projet ; mais il n'y a pas de peut-être dès qu'il s'agit de la mort. Nul ne pourra jamais dire : peut-être ne mourrai-je pas ; car tous doivent mourir un jour. A peine êtes-vous né qu'il est certain que vous mourrez.

Personne ne peut résister à la mort, lorsqu'elle lâche son coup fatal. « On résiste au feu, on résiste à l'eau, au fer, on résiste aux monarques : vienne la mort, qui peut lui résister ? » *Resistitur ignibus, undis, ferro, resistitur regibus : venit mors, quis ei resistit*² ? La loi de la mort n'admet ni dispense, ni privilège de science, de sceptre, ou de dignité. Les papes meurent, ainsi que les cardinaux, les archevêques, les évêques, les prélats, tous les ecclésiastiques ; les empereurs meurent, ainsi que les rois et les princes ; les personnages de haut rang, hommes ou femmes, meurent ; les vieillards, les adultes, les jeunes gens, les enfants, tous sont condamnés à mourir. Adam est mort, lui qui avait été créé immédiatement de Dieu ; Abraham est mort. La mort termine l'histoire de tous les hommes illustres. Adam vécut neuf cent et trente ans, et puis ? Et puis il mourut : *Vixit, et mortuus est*³. Seth vécut neuf cent et douze ans, et puis ?

(1) *Hebr. 9, 27.*(2) *S. Aug. in Ps. 12.*(3) *Gen. 5.*

Et puis il mourut : *Vixit, et mortuus est*. Enoc vécut neuf cent et cinq ans, et puis ? Et puis il mourut : *Vixit, et mortuus est*. » Caïnan neuf cent dix, Noé neuf cent cinquante, Jacob neuf cent soixante-deux, et puis ? Et puis ils moururent. *Vixit, et mortuus est*. « Il vécut et il mourut, » tel est le résumé de la vie de tous les hommes. Tous sont morts, et morts une seule fois : *In omnes homines mors pertransiit*¹.

Toutes les créatures d'ici-bas vous proclament dans leur muet langage que, comme elles, vous aussi vous mourrez : la mort marche devant vous : *Ante faciem ejus ibit mors*². Le vent qui souffle vous rappelle que votre vie est fugitive : *Ventus est vita mea*³. La vapeur légère, qui s'élève dans l'air sous la forme d'un nuage subtil et s'évanouit, vous fait comprendre qu'ainsi finiront bientôt vos jours : *Vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur*⁴. Si les fleurs des champs se fanent, elles vous avertissent qu'un jour votre corps sera en proie à la pourriture : *Tanquam flos agri sic effloret*⁵. Les villes, les principautés, les royaumes, en s'écroulant, s'accordent à vous annoncer que vous n'êtes pas éternel dans ce monde : *Ante faciem ejus ibit mors*. Regardez votre corps lui-même : l'estomac qui réclame continuellement sa nourriture, les douleurs de tête, les maux de dents et d'entrailles, et mille autres indispositions physiques sont autant de voix et de cris perçants qui vous font souvenir que vous devez bientôt mourir. Saint Augustin dit que le fruit mangé par le premier homme fut la semence de la mort. Vous êtes né ? vous descendez d'Adam ? vous devez donc mourir. Nul n'a été excepté, vous ne le serez pas non plus. Vous avez vu finir la vie de tant d'autres de même tempéra-

(1) *Rom. 5, 12.*(2) *Habac. 3, 5.*(3) *Job. 7, 7.*(4) *Jacob. 4, 15.*(5) *Ps. 102, 15.*

ment et de même condition que vous ; l'heure de la mort sonnera aussi pour vous. Dites-moi, de grâce, de tant de milliers et de millions d'hommes qui sont nés jusqu'ici dans le monde, et qui maintenant n'y sont plus, quel est celui qui n'est pas mort ? Où sont tant de guerriers et de savants illustres ? Où est un Alexandre, un Caton ? Ils sont morts sans emporter avec eux ni leurs actions d'éclat ni leur science : *Dormierunt somnum suum, et nihil invenerunt in manibus suis*¹. « Quel est l'homme qui vit et qui ne verra pas la mort ? » *Quis est homo qui vivit, et non videbit mortem*² ? Oui, il est certain que vous aussi vous mourrez. Vous entendez maintenant sonner la cloche funèbre pour d'autres, un jour elle sonnera de même pour vous. Cette maison que vous habitez fut auparavant habitée par d'autres qui ne sont plus au monde ; ces biens qu'aujourd'hui vous appelez vôtres, ont eu d'autres maîtres, d'autres possesseurs, qui ne comptent plus parmi les vivants : où sont-ils ? Ils sont morts. Vous mourrez aussi, et vos maisons et vos propriétés passeront en d'autres mains. Ces rues que vous foulez étaient parcourues, il y a cent ans comme à présent ; il y avait autant d'hommes alors que maintenant dans le monde, il n'en reste plus un seul : où sont-ils allés ? Ils sont morts. Vous mourrez aussi. Nobles et plébéiens, riches et pauvres, souverains et sujets, ecclésiastiques et séculiers, tous doivent subir le même sort, être réduits en cendre : *Auferes spiritum eorum, et in pulverem suum revertentur*³. L'homme qui naît est passager sur la terre ; il n'est pas créé pour y faire long séjour ou pour y vivre toujours. Personne n'est éternel parmi les vivants : *Nemo est qui semper vivat*⁴.

Inutile de vouloir se conserver. Nourrissez-vous tant qu'il vous plaît des mets les plus délicats, les plus recher-

(1) Ps. 75, 6. (2) Ps. 88, 49. (3) Ps. 103, 29. (4) Eccl. 9, 4.

chés ; prenez toutes les précautions ; soyez constamment sur vos gardes, récréérez-vous autant que vous le pouvez, couchez-vous dans des lits moelleux, passez vos jours au sein des plaisirs et de l'abondance, épargnez votre santé de toute manière, recourez aux médicaments les plus efficaces, aux médecins les plus expérimentés, épuisez toutes les ressources de l'art : malgré tout, la mort vous enlèvera : *Quibuslibet artibus, quibuslibet medicamentis occurras, violentiam mortis vitare non potes*¹. Il viendra pour vous ce jour où vous serez contraint d'abandonner ce monde, votre patrie, votre maison, vos parents, vos amis, vos biens, vos honneurs, vos richesses. Il viendra ce jour où, vivant le matin, vous ne le serez plus le soir, ou bien vivant le soir, vous ne le serez plus le matin ; ce moment, dis-je, où vous ne verrez plus la nuit succéder au jour, ou bien le jour succéder à la nuit. En naissant vous avez été inscrit dans le registre de baptême ; un jour vous serez inscrit dans le registre des morts ; vous arriverez au terme de votre carrière, il ne peut en être autrement : *Constituisti terminos ejus, qui præteriri non poterunt*².

Si vous ne mourez pas à l'improviste, vous arriverez à un moment où le médecin vous dira : mon ami, il n'y a plus de remède au mal qui vous ronge ; votre guérison, monsieur, est désespérée : la nature ne nous vient plus en aide ; les médicaments paraissent n'avoir plus aucune force ; l'art est désormais impuissant, tous mes efforts sont vains ; je suis à bout de ressources, je ne sais plus que faire pour vous ; prenez vos mesures, car vous allez mourir : *Dispone domui tuæ, quia morieris, et non vives*³. Oui, oui, vous serez réduit un jour à entendre cette dure sentence, cette nouvelle amère, ce pénible discours. Et voilà que votre tête chancelle, que

(1) *S. Aug. in Ps. 47.*(2) *Job. 14, 5.*(3) *Is. 38, 1.*

vos sens s'engourdissent, que vos yeux s'obscurcissent, et tandis que vos extrémités se glacent, votre gorge et votre langue sont brûlantes; votre poitrine se charge et se soulève avec effort, la respiration se précipite, tous vos membres sont endoloris, vos forces s'évanouissent, votre pouls s'éteint, tout votre sang se glace dans les veines, et votre corps tout entier est en proie à des souffrances telles qu'à peine pouvez-vous articuler quelques mots. Vos lèvres et vos ongles deviennent noirâtres, les os des tempes vous sortent de la tête, votre visage prend un ton cadavéreux: on aperçoit sur votre front une légère sueur froide, une larme coule de vos yeux et après quelques soupirs pénibles et entrecoupés, votre âme se détache du corps, vous mourez: *Exsiccatum est fœnum et cecidit flos*¹. Votre corps prendra bientôt un aspect si repoussant, il inspirera tant de dégoût et d'horreur à tous ceux qui en approcheront, qu'à peine se trouvera-t-il quelqu'un pour vous fermer les paupières, et que personne n'osera rester seul avec vous dans une chambre. Le froid et lourd cadavre a la tête penchée sur la poitrine, les cheveux en désordre et encore humides des sueurs de la mort, les yeux creux, la face couleur de plomb, les lèvres pâles. Plus une parole ne sort de cette bouche, les mains ne font plus le moindre geste, les pieds sont sans mouvement et tous les membres privés de vie. Vingt-quatre heures ne sont pas écoulées, et votre corps commence à exhaler une puanteur insupportable: on ouvre les fenêtres, on brûle dans la chambre de l'encens et des herbes odoriférantes; et comme l'infection se répand dans toute la maison, on attend avec impatience le moment de vous en chasser pour ne jamais plus y rentrer. Ce teint si frais, ce visage jadis si gai et si serein sera un objet d'horreur; cette rare

(1) *Is. 40, 7.*

beauté, cette élégance de manières et de langage qui charmait et captivait tout le monde, cet air imposant, digne, majestueux, tout cela n'était qu'une fumée, une ombre, qui s'est promptement évanouie. On parle de vous un jour, et puis votre souvenir s'éteint : *Periit memoria eorum cum sonitu*¹. Vos parents eux-mêmes ne peuvent sans frissonner entendre parler de vous, et si l'on prononcé votre nom : ah ! de grâce, disent-ils, ne le nommez pas ! ne renouvelez pas ce triste souvenir ! Dans les visites de condoléance on s'entretient de tout autre chose que de vous, on ne fait mention de vous tout au plus qu'en passant. Dans la chambre où vous aurez rendu le dernier soupir, on continuera à habiter sans vous, peut-être même qu'on y mangera et qu'on y rira comme auparavant.

Votre cadavre enveloppé d'un vil linceul sera porté à l'église, et puis jeté comme tous les autres dans une fosse, peut-être face à face avec d'autres morts. Vous tiendrez conversation avec des ossements arides ; les lambeaux des cadavres ensevelis avant vous vous serviront de couche ; votre demeure sera le tombeau, vos serviteurs les vers, votre compagnie la pourriture : *Putredini dixi : Pater meus es, mater mea et soror mea, vermibus*² Là, votre corps deviendra jaunâtre, il se couvrira d'un duvet blanchâtre et dégoûtant, puis noircira, et il en découlera une humeur visqueuse si repoussante, que personne n'en pourra supporter ni la vue ni l'odeur. Les rats feront leur pâture de votre cadavre ; ils rampent tout autour, pénètrent, les uns dans la bouche, les autres dans les entrailles. Vos joues, vos lèvres, toutes vos chairs tomberont en lambeaux ; vos cheveux se détacheront de la tête ; vos dents mises à nu, vos narines décomposées, vos ossements déchar-

(1) Ps. 9, 7.

(2) Job. 17, 14.

nés offriront un aspect hideux. Dans vos chairs en putréfaction s'engendre une fourmilière de vers, qui, après les avoir consumées, s'entredévorent à leur tour, de sorte qu'il ne reste plus de votre corps qu'un squelette : *Subter te sternetur tineæ et operimentum tuum erunt vermes*¹.

Voilà ce que vous emporterez dans la tombe, et ce qui vous restera de tous vos biens, de toutes vos richesses et de tous vos honneurs. Examinez vous-même, si vous ne m'en croyez pas. Voyez là pêle-mêle toutes sortes de personnes. Ce personnage craint et respecté à cause de son influence, et qui était l'âme de toutes les sociétés, n'est plus dans sa maison : ses propriétés ont été occupées par d'autres et partagées ; et son corps ? Contemplez-le dans la tombe, où il est devenu un tas de cendre, de puanteur et de vers : *Vidi impium superexaltatum... transivi, et ecce non erat*². Cet autre qui se nourrissait délicatement et paraissait en public avec éclat, suivi de nombreux serviteurs, a vu son luxe s'évanouir : il est sorti de sa demeure pour n'y plus rentrer ; toutes ses magnificences ont cessé et il n'a rien emporté avec lui de tout ce qui charmait son cœur. Le voilà abandonné et réduit à l'état de squelette desséché : *Transivi, et ecce non erat*. Remarquez ce riche, qui s'engraissait au moyen de l'usure et de contrats illicites, remarquez-le gisant sous une pierre, méprisé et foulé aux pieds, pauvre, nu, réduit par la mort à ne posséder plus que quelques pieds de terre : *Transivi, et ecce non erat*. Ce savant ambitieux ne se repait plus de vaine gloire ; il git muet et confondu avec d'autres cadavres : *Transivi, et ecce non erat*. Cette femme recherchée, vaine et scandaleuse, qui attirait sur elle tous les regards, n'inspire plus qu'un affreux dégoût du fond de

(1) *Is. 14, 11.*(2) *Ps. 36, 35-36.*

son sépulcre : *Transivi, et ecce non erat*. Si le corps de ce gentilhomme superbe et voluptueux n'eût pas été à l'instant soigneusement enfermé sous la pierre, il aurait infecté tous les environs, car, d'après saint Ambroise, « les corps des riches qui ont été adonnés à la luxure exhale une puanteur plus insupportable. » *Gravius foetent corpora divitum distenta luxuria*. Vous avez vu et fréquenté dans le monde tant d'hommes d'une conduite assez immorale, vous avez eu tant de compagnons joyeux qui nageaient au sein des délices : regardez autour de vous, ils ne sont plus du nombre des vivants : *Transivi, et ecce non erat*. Les voilà dans la tombe, où on ne les reconnaît plus. Oui, tous sans distinction vont aboutir au tombeau : *Parvus et magnus tibi sunt*¹. Tant de grandeurs mondaines se sont converties en pourriture, en puanteur et en vers : *Gloria ejus, stercus et vermis*².

Saint François de Borgia, à la vue du cadavre défiguré de la belle impératrice, sa maîtresse, rentra en lui-même, et dit tout vivant un éternel adieu au monde ; il vécut en saint et jouit maintenant des biens éternels dans le ciel. Sainte Marguerite de Cortone, à la vue du cadavre de son amant en putréfaction, renonça à ses amours profanes, et embrassa la pénitence. Saint Sylvestre, abbé, fut tellement saisi en considérant un de ses proches étendu sur une bière dans l'église, qu'il abdiqua son canonat et tous les biens de ce monde, pour se retirer dans un désert où il passa le reste de sa vie en oraisons continuelles et en jeûnes rigoureux. Saint Bruno s'envola dans la solitude pour avoir vu le cadavre de ce fameux docteur de Paris. Vous aussi, vous voyez mourir vos proches ; vous voyez continuellement porter des cadavres à l'église ; vous apprenez

(1) *Job. 3, 19.*(2) *I Machab. 2, 62.*

à tout moment la mort de l'un ou de l'autre : d'où vient que vous restez si attaché au monde, à l'intérêt, à vous-même? Pourquoi vivez-vous dans l'insouciance? N'est-ce pas une insigne folie que de flatter ce corps qui doit pourrir, au détriment de l'âme qui est éternelle? Pour un point d'honneur, pour un misérable respect humain, pour un rien, vous foulez aux pieds les vertus chrétiennes, et vos obligations les plus sacrées envers votre Créateur et envers le prochain. Réfléchissez que vous mourrez indubitablement, que vous serez réduit à un tas dégoûtant de poussière, de cendre, de pourriture et de puanteur; rentrez en vous-même, afin d'entendre la voix de votre conscience, et que toutes vos actions soient désormais réglées par la salutaire pensée de votre néant. Heureux si, dans tout le cours de votre vie, vous avez constamment présente à l'esprit la certitude de votre mort!

II^e LECTURE.

INCERTITUDE DE L'HEURE DE LA MORT.

L'oubli de la mort serait encore excusable, si la mort avait soin de prévenir le chrétien de sa visite, et de lui en faire connaître d'avance les circonstances. Mais loin de là; autant la mort est certaine, autant est incertaine le quand, et le comment de sa venue, et le lieu où elle doit lancer son dard.

L'homme sait qu'il doit mourir, mais il ignore le temps où il devra rentrer en poussière : *Nescit homo finem suum*¹. Que dis-je? il est certain que ce sera au

(1) *Eccl. 9, 12.*

moment où il y pensera le moins. Le voleur ne prévient pas quand il a intention de voler ; il cherche à s'introduire dans la maison lorsque le maître y songe le moins et vit dans une plus grande sécurité. Jésus-Christ nous a dit qu'il fera de même : Je viendrai comme un voleur, à l'improviste : *Veniam ad te tanquam fur*¹. Alors que vous croirez avoir encore beaucoup de temps à vivre, que vous vous représenterez la mort dans le lointain, la nuit même de cette fatale illusion, la mort de sa faux impitoyable vous retranchera de ce monde : *Sicut fur in nocte, ita veniet*². Lorsque vous vous mettez au lit le soir, vous n'êtes pas certain de vous lever le matin. Et combien le matin se sont levés sains et robustes, qui avant le soir étaient déjà morts ! Holoferne, général des Assyriens, croyait dormir tranquillement ; Sisara, autre général, pensait aussi goûter un doux repos ; et cependant ils ne virent pas le matin : ils se réveillèrent dans l'éternité, ayant été égorgés dans leurs lits. Chaque jour nous en voyons mourir d'accidents apoplectiques, de tout sexe, de tout âge et de toute condition.

Puis donc que nous ne savons pas quand vient la mort, vous pouvez mourir au beau milieu de vos projets et au comble de la fortune. Ce riche de l'évangile ne songeait qu'à remplir ses greniers et à jouir de ses trésors, lorsqu'il reçut, contre son attente, l'annonce de sa mort : « Insensé, cette nuit même on te redemandera ton âme : » *Stulte, hac nocte animam tuam repetent a te*³. Au plus fort de vos jouissances, lorsque vous croyez que la mort sommeille, elle vient vous assaillir et jette son voile funèbre sur vos plaisirs : *Cum dixerint : pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus*⁴. C'est au comble de la prospérité que mourut

(1) Apoc. 3, 3. (2) I Thessal, 5, 2. (3) Luc. 12, 20. (4) I Thess. 5, 3.

un Saül, un Salomon, ainsi que le roi impie des Amalécites. Vous ne connaissez pas le moment qui doit terminer vos jours. Saint Ambroise fait la remarque que notre vie étant sujette à des accidents et des dangers sans nombre, personne ne peut être sûr d'un seul jour de vie : *Neminem de uno quidem die certum esse*¹. Vivrez-vous encore dix ou vingt ans? vous n'en savez rien. Vous n'êtes seulement pas certain de vivre encore un mois. Ainsi vous pouvez mourir cette année, vous pouvez mourir ce mois, cette semaine, ce jour, en ce moment même : *Nescitis diem neque horam*². Le criminel contre lequel a été prononcée la sentence irrévocable de mort croit, chaque fois qu'on ouvre les portes de la prison, ou qu'il entend le plus léger bruit, que l'heure fatale est arrivée. Le matin, il pense que son dernier jour est venu, le soir, que c'est sa dernière nuit, parce que la sentence peut être exécutée d'un moment à l'autre. Vous avez été condamné à mourir dès l'instant de votre naissance : à toute heure la mort peut vous surprendre. Mais cette heure, quand sera-ce? Vous ne le savez pas. Vous ne savez pas si votre sentence s'exécutera de nuit ou de jour, le matin ou le soir; si ce sera à la fleur des ans ou dans la vieillesse. Ceux qui sont morts jusqu'ici ne pensaient pas mourir si tôt; ils se promettaient, comme vous, de vivre plus longtemps. La même surprise vous arrivera : au milieu de votre tiédeur et de vos rechutes dans de vieilles négligences, avant que vous n'ayez commencé à mener une vie chrétienne, votre velléité de conversion sera interrompue par la mort; la mort précèdera l'exécution de vos projets imaginaires de changer de vie. Vous pouvez être surpris tandis que vous satisfaites votre passion, dans le temps où vous avez la conscience chargée de

(1) *S. Ambros. lib. de Cain et Abel, cap. 11.*(2) *Matth. 25, 13.*

tant de péchés mortels et de sacrilèges, dans l'acte même de l'offense de Dieu ; si vous vivez en pécheur, vous mourrez dans votre péché : *Impius antequam dies ejus impleantur peribit*¹. Le poisson nage dans l'eau et s'y joue, et tandis qu'il se croit à l'abri de tout danger, il mord à l'appât et se trouve pris à l'hameçon. L'oiseau vole dans l'air, saute d'une branche à l'autre dans son bocage touffu, et lorsqu'il se croit en sûreté et en repos, il est captif dans un filet. Vous vous plongez dans un océan de plaisirs, vous dansez au sein des prospérités, vous caressez les rêves les plus ambitieux, vous vous divertissez comme s'il n'y avait pas de Dieu et que vous n'eussiez pas d'âme ; vous n'avez d'autre but que de vous procurer les félicités mondaines ; mais lorsque vous vous croyez au moment d'en jouir, vous devenez la proie de la mort : *Sicut pisces capiuntur hamo , et sicut aves laqueo comprehenduntur , sic capientur homines in tempore malo, cum eis extemplo supervenerit*².

Personne ne s'attendait au châtement dont Dieu frappa les premiers-nés d'Égypte ; ils furent exterminés, quand ? Au milieu de la nuit : *Factum est autem in noctis medio*³. La colère de Dieu éclata au moment où ils y pensaient le moins : ils dormaient d'un profond sommeil, et tous, le matin, furent trouvés morts dans leurs lits. Combien au point du jour sont en bon état, qui, le soir, se trouvent assaillis par la mort ! Combien qui, après un repas copieux, vont prendre leur repos, et au beau milieu de la nuit se réveillent entre les bras de la mort ! Ils mangent bien, ils se vautrent dans les voluptés, ils se promènent au milieu des trésors, et tout à coup, *in noctis medio*, ils sont surpris par la mort. Que votre maison soit sens dessus-dessous, que vos

(1) *Job. 15, 32.*(2) *Eccl. 9, 1^o.*(3) *Exod. 12, 29.*

affaires se trouvent en désordre, que vous n'avez point encore établi vos enfants, terminé vos procès, achevé vos constructions, que vous ne soyez pas encore entré en possession de vos héritages, n'importe; la mort n'a égard à quoi que ce soit, vous mourrez au beau milieu de votre carrière : *in medio noctis*. Vous n'avez pas opéré vos restitutions et réparé les dommages causés au prochain, vous n'avez pas mis votre conscience en ordre; la mort n'y prend pas garde : elle vient au moment le plus inopportun. Lorsque vos projets sont en train, que vous êtes dans les plus grands embarras, et que vous croyez pouvoir réaliser vos idées, la mort vient arrêter vos pas : *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum*¹. Et lorsque la mort se présente, vous ne pouvez ni répliquer, ni la supplier d'attendre un moment, ni transférer l'audience à un autre jour : *Non est in hominis potestate prohibere spiritum, nec habet potestatem in die mortis*².

Le démon ne saurait vous tromper en vous persuadant que vous ne mourrez jamais, comme il l'a fait avec Eve, qu'il séduisit par ces fallacieuses paroles : *Nequaquam morte moriemini*³. Mais de même qu'un peintre vous fait illusion en faisant paraître dans le lointain des objets qui sont près de vous, ainsi le démon vous trompe en vous faisant accroire que vous vivrez de longues années. Il vous garantit la vieillesse, il vous donne un espoir assuré d'arriver à la décrépitude la plus avancée, et, grâce à cette longue vie apparente, il fait que vous vous trouvez en face de la mort sans vous en douter, et frappé à l'improviste, vous êtes réduit à mourir de la mort déplorable des pécheurs. La mort a reçu ordre de Dieu de n'avoir point égard à l'âge, en sorte que vous ne pouvez vous flatter d'avoir beaucoup

(1) *Ps. 14, 4.*(2) *Eccl. 8, 8.*(3) *Gen. 3, 4.*

de temps à vivre, par la raison qu'il en est une foule qui, étant venus au monde avant vous, doivent aussi vous précéder dans la tombe : *Mitte falcem tuam et mete*¹. Vous aurez déjà remarqué que le moissonneur abat indifféremment et les épis les plus élevés et les plantes les plus basses des champs, et tranche avec sa faux les herbes grandes et petites des prairies. La mort ne respecte pas la jeunesse, elle n'excepte pas les constitutions les plus florissantes : aussi n'est-il pas vrai que qui est né le premier doit mourir le premier. Atteindrez-vous la vieillesse ? vous ne le savez pas. Une seule chose est certaine, c'est que le temps est court : *Tempus breve est*². Il est certain que la mort vous poursuit avec la rapidité d'un courrier : *Dies mei velociores fuerunt cursore*³ ; que la vie de l'homme est comparée à une toile qui peut être coupée par le tisserand avant qu'elle ne soit terminée et même dès le commencement : *Dum adhuc ordiretur succidit me*⁴ ; qu'elle est comparée à une fleur qui à peine éclos se fane, qui répand le matin un doux parfum et n'exhale plus au soir qu'une odeur désagréable : *Quasi flos egreditur et conteritur*⁵ ; que les jours de l'homme passent comme un vaisseau qui sillonne la mer : *Dies mei pertransierunt quasi naves*⁶.

La vie de l'homme est semblable à l'eau d'un ruisseau qui se précipite vers la mer : *Quasi aquæ dilabimur in terram*⁷ ; elle est semblable à un roseau brisé qui ne peut servir d'appui au voyageur : *Ecce confidis super baculum arundinem confractum*⁸ ; elle est semblable à une légère toile d'araignée : *Anni nostri sicut aranea*⁹ ; elle est fugitive et sans consistance comme une ombre : *Umbra transitus est tempus nostrum*¹⁰ ; c'est une

(1) *Apoc. 14, 15.*(2) *I. Cor. 7, 29.*(3) *Job. 9, 25.*(4) *Isaïe. 38, 12.*(5) *Job. 14, 2.*(6) *Job. 9, 26.*(7) *II. Reg. 14, 14.*(8) *Is. 36, 6.*(9) *Ps. 89, 10.*(10) *Sap. 2, 5.*

feuille que le vent emporte et jette par terre : *Folium quod vento rapitur*¹ ; c'est un nuage transparent qui se dissipe en un instant : *Transibit vita nostra tanquam vestigium nubis*² ; c'est une fumée d'autant plus prompte à s'évanouir qu'elle s'accroît et s'élève plus rapidement : *Defecerunt sicut fumus dies mei*³ ; c'est une vapeur légère qui n'a ni fermeté, ni subsistance aucune : *Vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur*⁴.

La vie de l'homme est appelée par saint Paul un vase d'argile ; par saint Jean Chrysostôme une course⁵ ; par saint Basile un drame⁶ ; par saint Dorothee un voyage semé de périls⁷ ; par saint Grégoire de Nazianze un torrent impétueux⁸ ; l'Apôtre appelle aussi sa vie une mort continuelle : *Quotidie morior*⁹.

Puis donc que notre vie est si chancelante, sur quoi basez-vous votre prétention de vivre longtemps ? L'Esprit-Saint vous avertit que la mort est proche et que sa fatale visite ne tardera pas : *Memor esto quoniam mors non tardat*¹⁰. Que voulez-vous de plus ? Jésus-Christ lui-même nous avertit clairement que le temps de la mort est incertain, qu'il viendra à l'heure où l'on s'attend le moins à mourir : *Qua hora non putatis Filius hominis veniet*¹¹. Saint Augustin dit que Dieu vous tient caché le moment de la mort, afin que vous soyez toujours préparé à ce redoutable passage, de manière que chaque jour puisse être le dernier de votre vie : *Latet ultimus dies, ut omnes serventur dies*¹². Le moment de la mort est incertain, afin que le chrétien soit prêt à mourir à chaque instant, selon saint Grégoire pape : *De morte*

(1) *Job. 13, 25.* (2) *Sap. 2, 3.* (3) *Ps. 101, 4.* (4) *Jacob. 4, 15.*

(5) *S. Joan. Chrys. Hom. 7, in ep. ad Hebr.*

(6) *S. Basil. Hom. 5, Exam.* (7) *Dorothe. Doct. 10.*

(8) *S. Greg. Naz. or. ex. Agr.* (9) *I. Cor. 10, 31.*

(10) *Eccli. 14, 12.* (11) *Luc, 12, 40.* (12) *S. Aug Hom. 13.*

*incerti sumus, ut ad mortem semper parati sumus*¹. Réglez donc vos actions comme vous voudriez les avoir réglées à cette heure-là, et mettez-vous dans l'état où vous voudriez vous trouver alors.

Si du moins l'on savait le lieu où l'âme se séparera de son corps ! Mais non, la mort n'a point de patrie fixe, ni d'habitation permanente : elle dresse en tous lieux son tribunal pour porter ses sentences et se faire obéir ; de sorte qu'en quelque partie du monde que vous vous trouviez vous pouvez devenir sa proie. Où la rencontrerez-vous ? vous ne le savez pas ; car ce lieu est inconnu de tous. Vous ne savez pas si vous mourrez sur terre ou sur mer, en ville ou à la campagne, dans votre patrie ou en pays étranger, à votre maison ou à l'église, sur une place ou dans la rue. Vous ne savez pas si vous mourrez dans votre chambre à coucher ou dans une salle de réunion, debout ou assis, en conversant ou en gardant le silence, appliqué au travail, ou tandis que vous serez oisif et désœuvré. Ainsi, vous pouvez mourir dans la maison que vous fréquentez en offensant Dieu, dans l'église au moment où vous la profanez, dans le lieu où vous vaquez à la prière tandis que vous le faites par routine ou par force, en société tandis que vous parlez mal du prochain, que vous proférez des blasphèmes ou que vous tenez des propos scandaleux ; chez vous tandis que vous méditez des vengeances ou des moyens d'assouvir vos passions ; dans le lieu même où vous désobéissez à vos supérieurs, où vous vomissez des imprécations, où vous transgressez les devoirs de votre état.

C'est sur le lieu même de sa désobéissance que la femme de Loth fut changée en statue de sel, au moment où elle se retournait pour voir l'incendie de Sodome :

(1) *S. Greg. lib. 13. Moral.*

*Ubi respexit, ibi remansit*¹. Et il n'est pas rare de nos jours encore de voir des pécheurs frappés de mort sur le lieu même et dans l'acte du péché. Pharaon, ce roi endurci, ne croyait pas mourir au milieu des eaux, et cependant il y périt avec toute son armée, victime de la mort dans le lieu même où il comptait triompher du peuple de Dieu : *Operuit eos mare et submersi sunt*². Encore que vous ne cherchiez que des lieux sûrs, et que vous fuyiez les dangers, que vous viviez retiré et tranquille dans votre maison, vous pouvez mourir comme mourut Héli, sur un siège. Vous fréquentez la société, les festins, pour votre divertissement, mais dans le lieu même de votre réunion vous pouvez rendre le dernier soupir. L'impie Balthasar, dans la salle même du festin où il s'enivrait au milieu des grands de son royaume et de ses concubines, vit une main invisible tracer sur le mur son arrêt de mort. Aurélien, consul de Rome, mourut tandis qu'il dansait pour célébrer ses épousailles avec sainte Dòmittle, et fit ainsi succéder le deuil à l'allégresse. Vous fréquentez les théâtres, et les maisons de jeux et de plaisirs, pour passer agréablement vos jours : la mort peut aussi faire tout à coup invasion au théâtre et dans les lieux de divertissement. Milès mourut au théâtre tandis qu'il prenait plaisir à regarder une scène burlesque. Charles VIII, roi de France, perdit subitement la respiration et mourut sur le lieu où il jouait au jeu de paume. Diogène mourut là où il se livrait à ses bouffonneries. Vous mangez tranquillement à table entouré de vos parents et de vos amis, et cependant, tandis que vous mangez et que vous restaurez votre corps, à la table même où vous prenez ce repas en vue de réparer vos forces, vous pouvez être assailli par la mort. Les enfants de Job

(1) *S. Aug. Serm. 22, de verb. Dom.*(2) *Exod. 12, 10.*

ne pensaient pas mourir au lieu de leur festin. Anacréon mourut là où il mangeait son raisin, étouffé par un grain qui s'arrêta au gosier. Tarquin trouva la mort, en avalant une arête de poisson, là où il se restaurait. Casimir II, roi de Pologne, mourut dans un festin, en vidant son premier verre.

Il y a dans le monde des lieux, des palais, pour lesquels on a des égards, mais il n'y a aucun lieu que respecte la mort, de sorte que vous pouvez mourir en tout lieu. Lorsque vous sortez de chez vous pour vaquer à vos affaires, vous ne savez pas si vous y rentrerez, car vous pouvez mourir en chemin. Vous avez remarqué vous-même combien il y en a qui meurent tous les jours hors de leur lit, hors de leur maison, dans les rues, quoique sains et robustes. Croyez-vous être en sûreté à l'église? La mort ne respecte aucun lieu. C'est dans le temple que Zacharie, fils de Joiada, Barachie et Joab trouvèrent la mort. A plus forte raison n'êtes-vous pas en sûreté contre la mort dans le lieu où vous offensez Dieu, dans la maison qui est pour vous une occasion prochaine de péché, à cette table de jeu où vous perdez votre argent et dépensez le temps inutilement. Il y a des lieux spéciaux affectés aux affaires du monde : c'est au tribunal que s'agitent les procès, les différends, et que s'administre la justice ; c'est sur les places publiques et les marchés que s'effectuent ordinairement les contrats ; c'est à l'église que se fait le service divin, et au théâtre qu'on joue la comédie ; mais pour le passage de ce monde à l'autre il n'y a pas de lieu fixe et déterminé, car la mort, encore une fois, ne connaît point de patrie et n'a point de demeure permanente. Quelque part que vous vous trouviez, vous pouvez devenir sa proie. Où vous attend-elle? Vous n'en savez rien, attendez-la donc en tous lieux : *Incertum est quo*

te loco mors expectat, tu illam omni loco expecta.
C'est le conseil de Sénèque.

Beaucoup de chrétiens vivent dans la folle persuasion qu'ils mourront dans leur lit après une longue maladie, de sorte qu'ils renvoient à ce moment-là la réparation des injustices qu'ils ont commises, et, ce qui est pis, se flattent, les insensés, de faire une bonne confession à l'article de la mort. Les jeunes, parce qu'ils sont jeunes, les vieux, parce qu'il y en a de plus vieux qu'eux ou qu'ils conservent encore une bonne santé, se plaisent à croire que la mort est éloignée, comme si Dieu avait décrété d'ôter la vie selon l'ordre d'ancienneté ou le degré de forces, ou du moins de prévenir par la maladie. Ne vous fiez ni à l'âge ni à la santé, vous dit saint Augustin : *Non sanitati; non ætati credendum est*¹. Ce ne sont pas seulement des vieillards décrépits qui meurent. Bien des fruits tombent de l'arbre avant maturité. Sénèque observe que les jeunes gens ont la mort, avec la faux levée prête à frapper à chaque instant, derrière le dos, tandis que les vieillards l'ont devant les yeux : *Juvenes mortem hanc a tergo, senes ante oculos.* Et saint Thomas fait la remarque qu'il meurt plus de jeunes que de vieux : *Plures moriuntur ante senectutem, quam senes*².

Ce ne sont pas seulement les malades qui meurent, on voit aussi la mort enlever ceux qui sont sains et robustes, comme ceux qui sont à la fleur de l'âge. Elle est donc vaine votre espérance d'arriver à un âge avancé et d'être prévenu par la maladie du moment de la mort; car la manière dont vous mourrez est complètement inconnue. Mourrez-vous d'infirmité ou de mort violente? vous n'en savez rien. Qui vous garantit que vous ne mourrez pas subitement? La mort ne fait pas de céré-

(1) *S. Aug. serm. 59.*

(2) *S. Th. lib. 5 de erud. princ. c. 8.*

monies, elle emporte sans façons les vivants, n'importe comment. Sénèque lui-même aperçoit dans votre corps autant de portes par où la mort peut entrer qu'il y a de pores : *Tot pori, tot ostiola mortis*¹. Ainsi vous n'êtes pas sûr de mourir à la suite d'une maladie qui vous donnera le temps de penser à la grande affaire de votre salut. Les deux enfants d'Héli, Ophni et Phinéas, étaient jeunes, et ils moururent au milieu de leurs scandales, sans être malades. Her et Onan, les enfants du patriarche Juda, étaient jeunes et vigoureux ; ils moururent sans avoir éprouvé d'infirmité. Le père de Jules César était robuste ; il mourut hors de son lit en se chaussant. Gnéus Bebius était en parfaite santé : il expira en demandant à son domestique quelle heure il était, sans que la mort lui laissât le temps d'entendre la réponse. Socrate n'éprouvait aucun mal : il mourut en habits de fête sans avoir le temps de se mettre au lit. Le peintre Zeuxis était gai et bien portant : il tomba mort en s'amusant à contempler le portrait d'une vieille qu'il venait de peindre. Philémon mourut de rire en voyant un malfaiteur qui mangeait des figes. Sophocle mourut de joie en voyant qu'il avait remporté la palme dans une académie de poètes. Clidamus, Philippe, Diagoras et une foule d'autres moururent pareillement de joie.

Que faut-il pour mourir ! *Omnis caro fœnum*² : la vie de l'homme est comparée à l'herbe qui, exposée au soleil, se dessèche, à la gelée se brûle, et dans l'eau se pourrit. L'homme la foule aux pieds, les bestiaux la mangent, le vent l'abat, le temps la consume. La vie humaine est plus fragile que le verre, qui, étant conservé, ne se brise pas : *Fragiliores sumus quam si vitrei essemus*³. L'homme a beau se conserver avec toute la sollicitude possible, il est sujet à mourir sans savoir

(1) *Senec. epist. 10.*(2) *Is. 40, 6.*(3) *S. Aug. Serm.*

comment, tant il est environné de dangers de tout genre. Au temps de Pline on comptait trois cents maladies mortelles, mais les juifs, plus avancés, en comptèrent jusqu'à neuf cents, plus sept manières de mourir de mort naturelle. Vous pouvez périr d'un coup de pierre, comme le géant Goliath, que ses forces ne purent défendre contre un jeune adolescent, David, dans la vallée de Térébinthe. Vous pouvez mourir d'une piqûre d'aiguille, comme Lucia Larina, fille de Marc-Aurèle; ou d'un cheveu avalé en buvant, comme un Fabius, sénateur. Nadab ne pensait pas mourir assassiné par Jéroboam. Achab n'aurait jamais songé que son sang dût être lèché par les chiens, ni Aman qu'il finirait ses jours sur un infâme gibet, alors qu'il était arrivé au comble de la fortune. Vous n'êtes pas même assuré contre la mort dans la compagnie de vos amis, de vos concitoyens, de vos plus proches parents, pas plus qu'Abel ne le fut dans la compagnie du fratricide Caïn, et Amasa, égorgé par Joab au milieu de ses embrassements. Il est incalculable le nombre de ceux qui, se flattant que leur mort serait précédée par la maladie, furent déçus de leur attente en mourant de la manière la plus imprévue. Les habitants des cinq villes coupables n'avaient jamais imaginé qu'ils seraient tous la proie des flammes, ni Nadab et Alice, qu'ils seraient dévorés par le feu, ni les hommes qui vivaient à l'époque du déluge universel, qu'ils seraient tous noyés dans les eaux.

De quelle manière la mort viendra-t-elle? vous n'en savez rien. Vous pouvez la recevoir de la main de vos ennemis, ou même de celle de vos amis, par l'effet d'une méprise; vous pouvez être noyé en voyage, englouti dans la terre, écrasé sous un tas de pierres. Vous pouvez mourir d'un coup de bâton ou d'un coup de feu inattendu, de la morsure d'un petit animal venimeux, ou d'une chute de cheval, ou bien en goûtant un mets

empoisonné, en étant précipité d'une fenêtre, comme Jézabel, étranglé par un lacet, comme Judas, ou en étendant la main, comme Oza. La circulation du sang peut s'arrêter tout à coup dans vos veines, la respiration peut vous manquer ; vous pouvez succomber à une fièvre aiguë, à un catarrhe. Vous pouvez glisser dans une rue et faire une chute mortelle, comme un Quintus Emilius, un Lépidus, un Caius Aufidius. Vous pouvez être atteint de la foudre, ou d'un morceau de bois, d'une tuile, d'une pierre, d'une muraille qui tombe, et rendre l'âme. Une tortue lâchée par un aigle tua le poète Eschyle. Le pavement peut céder sous vos pas, la maison peut crouler et vous ensevelir sous ses ruines, comme il arriva aux enfants de Job.

Vous ne savez si vous mourrez avec les sacrements, assisté par un prêtre, ou abandonné de tout le monde, privé de tout secours, livré au désespoir. Quel instrument la mort emploiera pour vous ôter la vie, vous ne le savez pas davantage. De quelque manière que votre mort doive avoir lieu, toujours est-il que vous serez en danger de vous damner, si vous ne changez de vie présentement. Si vous mourez à l'improviste, vous n'aurez pas le temps de vous convertir. Si vous tombez malade d'abord, vous vous figurerez que ce n'est pas la dernière maladie, ni un mal mortel, et lorsque vous serez détrompé vous n'aurez plus le temps de penser à votre état, et vous mourrez comme vous aurez vécu. Maintenant qu'il en est temps, assurez-vous une sainte mort au moyen d'une sainte vie : *Emendemus in melius quæ ignoranter peccavimus, ne subito præoccupati die mortis, quæramus spatium pœnitentiæ, et invenire non possimus.*

III^e LECTURE.

DOULEURS DE LA MORT.

On dit que la mort est la fin de tous les maux, un doux sommeil, un délicieux repos : en s'exprimant ainsi, on confond le passage tranquille des justes avec la mort terrible des pécheurs. La mort est agréable, sans doute, pour ceux qui ont bien vécu et rempli constamment leurs devoirs. Mais pour ceux qui n'ont pas observé la loi de Dieu, que la mort est amère ! Aristote, quoique païen, nous a laissé par écrit cette pensée qu'il n'y a rien de plus épouvantable et de plus cruel que la mort : *Nihil morte terribilius, nihil acerbius*¹. Ce ne sont pas tant les douleurs du corps, ni les angoisses de la maladie qui affligent le moribond, car la nature commençant à se dissoudre, elle est moins sensible aux atteintes de la souffrance : aussi si l'on interroge le malade à sa dernière extrémité, il répond qu'il ne souffre pas. La véritable douleur de la mort est celle de l'esprit, de l'âme, de l'intérieur, et non celle du corps. Une fois qu'il comprend que son état est désespéré, qu'il est convaincu qu'il doit mourir, son esprit s'illumine d'une vive clarté, et il entend au fond de son cœur une voix qui lui dit : Tu ne descendras plus de ce lit où tu es couché : *De lectulo super quem ascendisti, non descendes*². Cette conscience, que vous n'aviez jamais écoutée, vous présume que le moment approche, et que vous ne descendrez plus de cette couche qu'à l'état de cadavre, pour être transporté dans un tombeau : et voilà ce qui vous

(1) *Arist. lib. 3. Hist. c 8, 9.*(2) *IV Reg. 1, 4.*

tourmente, vous accable, vous anéantit sous le poids d'une indicible tristesse. Lorsque le roi Ezéchias entendit ces mots : *Dispone domui tuæ, quia morieris tu*¹ : Mets ordre à tes affaires, ô roi, règle les intérêts de ta famille ; car il ne te reste que quelques moments à vivre. Qui le croirait ? ce monarque si saint fut saisi de frayeur à la nouvelle de sa mort prochaine, et tourna sa face du côté de la muraille : *Convertit Ezechias faciem suam ad parietem*². Saint Hilarion à ce moment redoutable trembla de la tête aux pieds, malgré la vie pénitente et pleine de bonnes œuvres qu'il avait menée pendant soixante-dix ans dans le désert. Un saint Jérôme, un saint Arsène, un saint Cyprien, ces hommes d'oraison et de mortification, ces véritables disciplines de Jésus-Christ, ont tremblé aussi. Que sera-ce donc d'un chrétien qui a vécu au gré de ses passions et de la mode ? Vous tremblerez bien davantage, vous qui n'avez jamais compris ce que veut dire pénitence, qui n'avez su faire une demi-heure d'oraison, qui avez vécu esclave de l'avarice, du monde, de vous-même et tout adonné aux plaisirs mondains.

Pendant cette vie, l'homme est comme enveloppé d'un épais nuage qui l'empêche de voir les objets lointains, et ne lui laisse distinguer que ce qui est proche et le flatte. Les biens de ce monde paraissent grands, mais en face de la mort ils ne sont plus rien. On voit maintenant la malice du péché, les choses du ciel, les intérêts de l'âme dans le lointain et d'une manière confuse, à travers les noires vapeurs des passions et de l'amour-propre ; et autant on méprise les biens véritables, autant on fait cas des choses qui brillent et ne peuvent cependant apaiser les désirs du cœur humain, créé pour le ciel. En ce moment-là cet épais brouillard disparaîtra de votre

(1) *Is. 38, 1.*(2) *Ibid. 2.*

esprit et vous verrez les péchés de près, tels qu'ils sont dans leur hideuse réalité. Vous connaîtrez alors la malice de ces pensées, de ces paroles, de ces propos équivoques, que vous regardez maintenant comme des bagatelles. Vous verrez que ces vanités ont été des scandales, ces conversations des crimes, ces affections des impuretés, ces plaisanteries des paroles empoisonnées, et ces maximes d'énormes délits, qui furent cause de la ruine du prochain. Vous comprendrez combien vous vous êtes grossièrement trompé, alors que vous verrez clairement que les choses d'ici-bas ne sont qu'une ombre qui passe rapidement, une fumée qui s'évanouit en un instant ; en un mot, que tout ce que le monde estime tant n'est qu'une poignée de vent. A cette vue, vous n'aurez plus ni paix ni repos, vous ne trouverez plus rien qui puisse vous soulager. A la clarté de ces vives lumières, se représenteront à votre esprit toutes les iniquités, tous les crimes que vous avez commis dans le cours de votre vie, comme une armée innombrable, comme un formidable escadron d'ennemis rangés en bataille. Les plus énormes péchés commis il y a dix ans passés vous paraissent maintenant comme un songe, vous auriez même peine à vous en souvenir : vous vous souviendrez cependant alors distinctement et nettement de tous les péchés commis même dans l'enfance, à un âge où vous étiez bien jeune d'années encore, mais déjà grand en malice, ayant commencé, pour ainsi dire, à pécher avant même que d'apprendre à vivre. Vous vous souviendrez des péchés de la jeunesse, où vous faisiez flèche de tout bois, déclarant la guerre au Ciel par vos dérèglements, vivant dans l'esclavage de vos passions et enfoncé dans tous les vices. Vous vous souviendrez des péchés de l'âge mûr, de ces péchés dissimulés avec une adresse diabolique aux yeux du monde en vue d'assouvir votre cupidité et d'arriver à l'exécution de vos

desseins ambitieux. Tous les péchés que vous avez commis depuis le premier moment de l'usage de raison jusqu'au moment actuel, avec leur nombre, leur espèce et leurs circonstances, viendront vous assaillir comme un torrent impétueux, et vous direz avec raison : *Torrentes iniquitatis conturbaverunt me*¹ : Le torrent de mes iniquités a jeté le trouble dans mon âme. En effet, elles vous perceront le cœur, comme autant d'épines. Vous voudriez en écarter la pensée : impossible. Pendant la vie on peut détourner sa pensée des choses futures, et récréer son esprit de souvenirs qui plaisent ; mais alors vous ne pourrez plus éloigner la mémoire de la vie criminelle que vous aurez menée, vous ne pourrez arracher de votre cœur les clous enfoncés par vos péchés, les afflictions causées par leur présence. Vous vous démènerez, vous vous tordrez, vous soupirezerez, mais en vain, mais sans soulagement : *Virum injustum mala capient in interitu*².

L'impie Antiochus, roi d'Assyrie, après bien des années d'une vie criminelle, arriva à l'heure de la mort, et ne trouvant pas de repos il s'écriait : *In quantam tribulationem deveni, et in quot fluctus tristitiæ!* Quelle tribulation m'accable ! quels flots de tristesse sont venus fondre sur mon âme ! Ses amis et ses courtisans s'efforçaient de le consoler, en lui parlant de ses victoires et de ses hauts faits : Ah ! taisez-vous donc, leur répondait-il : *Nunc reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem* : Ce n'est pas tant la maladie qui m'abat, ce ne sont pas les douleurs physiques ; ce sont les maux que j'ai causés à la cité de Dieu, ce sont mes péchés qui sont la cause des angoisses où je me trouve, ce sont mes scélératesses qui m'arrachent le cœur de la poitrine ; et me voilà réduit à mourir en proie à une incurable tris-

(1) *Ps. 17, 5.*(2) *Ibid. 139, 12.*

tesse : *Propterea invenerunt me mala ista, et ecce pereo tristitia magna in terra aliena*¹. Si l'esprit d'Antiochus était tourmenté par la vue de ses crimes, il devait trouver, semble-t-il, quelque consolation dans le souvenir de ses bonnes œuvres ; mais non, il n'avait en face que les scandales, les violences, les sacrilèges et les tyrannies qu'il avait exercés contre Israël et son temple, et en proie à une espèce d'enfer anticipé, sans ombre de soulagement, il s'abandonnait à la tristesse, à la fureur et au désespoir. Semblable à ce malheureux, vous sentirez au moment de la mort quelles angoisses vous causeront ces pensées déshonnêtes, et ces points d'honneur satisfaits par la profanation de la sainte loi de Dieu. Ces plaisirs coupables, ces passions assouvies seront autant d'épines enfoncées dans votre cœur. Ces richesses accumulées par des voies injustes seront alors un feu qui vous dévorera les entrailles ; l'ambition rassasiée à tout prix, par l'oppression des autres, ou au détriment de l'Eglise et du prochain, sera un glaive qui blessera mortellement votre cœur. Vous direz avec Antiochus : *Nunc reminiscor malorum* : oui, je me rappelle maintenant tant de scandales que j'ai donnés pendant tout le cours de ma vie, dérobant les âmes à Jésus-Christ et les arrachant de son divin cœur ; je me rappelle ce temps que j'ai gaspillé à offenser Dieu et à satisfaire mes passions, c'est pourquoi je suis plongé dans une telle affliction. Vous reconnaîtrez la facilité et les occasions favorables que vous avez eues de faire des œuvres méritoires de la vie éternelle, et que vous avez négligées, en sorte que vous ne trouverez rien qui puisse vous rendre courage. Comme ce malheureux dépeint par le prophète Amos², lequel, en voulant fuir de devant un lion rencontre un ours, et étant entré dans une

(1) *I Machab. 6, 13.*(2) *Amos 5, 19.*

maison pour éviter l'ours, met la main sur un serpent qui le mord, lorsque vous serez en face de la mort, vous chercherez à ne point penser aux désordres de votre jeunesse, et voilà que les iniquités de la vieillesse vous reviendront à l'esprit; vous vous efforcerez de les écarter, et les péchés de l'âge mûr et de l'enfance se présenteront en foule. Pour trouver quelque soulagement, vous voulez penser à vos bonnes œuvres, et vous trouvez que vous n'en avez point faites, ou que le peu de bien que vous avez fait est défectueux et vicié. Vous verrez alors le mépris que vous avez fait de la grâce de Dieu et de ses invitations. Si vous pouviez au moins vous consoler à la vue de vos biens et de vos richesses! mais cette vue sera cruelle pour vous alors, et vous comprendrez à l'évidence que la mort est amère pour celui qui a mis son bonheur dans les jouissances de ce monde: *Amara est homini pacem habenti in substantiis suis*¹. En repassant en esprit vos achats, vous vous représentez malgré vous tant de restitutions qui restent à faire, la réputation dérobée au prochain par vos calomnies, les discordes excitées par de faux rapports dans votre intérêt privé, les promesses non accomplies, et les dommages occasionnés par vos perfides suggestions.

Ce corps que vous caressez si mollement vous donnera aussi bien des peines en ce moment-là. Vous perdez beaucoup de temps à l'orner, à le conserver, et à lui procurer ses aises. Alors il faudra le quitter et l'abandonner à la pourriture du tombeau. Plutôt que de lui déplaire, vous offensez Dieu en satisfaisant tous ses caprices; vous ne pouvez vous décider à faire la plus petite mortification, ni rester à genoux pendant une messe entière, à cause de l'amour que vous lui portez.

(1) *Eccl. 41, 1.*

Mais cet amour sera un poignard qui vous percera l'âme, et plus vous l'aimez, plus grand, plus pénible sera le tourment que vous éprouverez alors. Plus vous aurez resserré l'union de votre âme avec le corps, plus vous aurez de peine à vous en séparer. Deux amis qui ont vécu en parfaite intelligence et s'aiment tendrement souffrent beaucoup de devoir s'éloigner l'un de l'autre. Il vous en coûtera bien aussi de devoir vous séparer de ce corps que vous aimez depuis tant d'années, et avec lequel vous avez vécu en si étroite société. Remarquez dans le jardin de Gethsémani le Sauveur agonisant, accablé d'ennui et de tristesse, en pensant à la séparation prochaine de son âme et de son corps : que sera-ce de vous qui l'avez aimé d'un amour si désordonné et qui, pour lui plaire, avez foulé aux pieds la loi de Dieu et les saintes maximes de l'Évangile ! Vous vous laissez leurrer par ses molles et voluptueuses jouissances, vous marchez d'accord avec lui dans la voie de l'iniquité, sans jamais vous souvenir que plus vous le flattez, plus amer sera le regret de devoir en mourant le livrer en pâture aux vers.

Mais la pensée la plus funeste en ce terrible moment, ce sera celle du temps. Le temps, selon saint Augustin, vaut autant que Dieu même ; c'est donc un trésor inappréciable, comme l'a dit Sénèque lui-même : *Nullum temporis pretium*. Avec un peu de temps, en effet, le pécheur peut gagner le paradis, reconquérir par le repentir la grâce qu'il a perdue, et redevenir ami de Dieu. Ce trésor vous échappera alors, et vous verrez que le passé n'est plus à vous ; votre vie vous semblera un rêve qui s'est évanoui en un instant. Les vingt, les cinquante, les quatre-vingts ans que vous aurez vécu vous paraîtront comme la journée d'hier, qui n'est plus. Il ne sera plus temps pour vous de faire oraison, de vous mortifier, de semer, ni de recueillir une moisson de vertus et

de mérites, de satisfaire aux legs pieux, de réparer tant de dommages causés au prochain. Vous désirerez une demi-heure de tant d'heures consumées au jeu, à de folles amours, à des passe-temps frivoles, au péché : et vous ne l'obtiendrez pas. Vous verrez combien il vous aurait fallu peu de temps pour remédier à vos désordres par une bonne confession générale ; vous voudriez recommencer pour mener une vie chrétienne, et vous donner à Dieu tout de bon ; et cette faveur ne vous sera pas accordée. Vous déplorerez de n'avoir pas employé au salut de votre âme le temps perdu à offenser Dieu, à accumuler des richesses, à satisfaire vos caprices ; vous souhaiteriez que votre vie fût prolongée, et en voyant que cela vous est refusé, vos désirs impuissants retomberont sur votre cœur comme un poids accablant. Vous détesterez ce poste, cette dignité, ce grade, en voyant la considération et les honneurs qui flattaient votre orgueil s'évanouir avec le temps : *Neque descendet cum eo gloria ejus*¹. Les titres, les grandeurs, les prééminences, les hommages de vos courtisans et de vos sujets, en un mot tout ce que vous aurez possédé et aimé en dehors du bon plaisir de Dieu, sera une source de chagrins cuisants et d'affliction extrême : *Pereunt in afflictione pessima*². Souvenez-vous de Philippe III, roi d'Espagne, qui, assure-t-on, ne commit jamais de péché mortel, et s'écria néanmoins au moment de la mort : « Oh ! plutôt à Dieu que je n'eusse été que portier dans un couvent ! » — Léon XI invité par son confesseur à se consoler en pensant qu'il avait en main les clefs du ciel, répondit : « Il vaudrait bien mieux pour moi que je n'eusse porté que les clefs d'un monastère. » — Toutes vos distinctions mondaines cessant à la mort, vous serez désolé de devoir passer du temps si mal employé à une

(1) *Ps* 18, 18.(2) *Eccl.* 5, 13.

éternité de peines, juste châtement de la vie dérégulée que vous menez.

Jonas éprouva une affliction extrême en sortant de ce monde. Les Hébreux s'attristèrent en quittant l'Égypte, quoique avec l'assurance d'entrer dans la terre promise. Votre peine aussi sera bien vive, lorsque le monde finira pour vous et que vous devrez partir d'ici pour aller dans un séjour affreux, un séjour de ténèbres, sans rien emporter avec vous, contraint d'abandonner tout ce que vous possédez : *In terram tenebrosam et opertam mortis caligine*¹. Alors finiront pour vous les richesses, la fortune, les somptueuses habitations, tout ce que vous avez. Votre douleur au moment de vous séparer de tout ce que le monde prise, sera proportionnée à l'amour et à l'attachement que vous nourrissez pour les choses temporelles, objet de votre folle estime. Cette séparation est appelée dans l'Écriture *tormentum mortis*² : le véritable tourment de la mort. Loth fut vivement affecté en se voyant dépouillé de tout. L'avare ressent de la peine en donnant un sou pour aumône, ou un franc pour une messe, ou en essayant un léger dommage. S'il vient à perdre un procès, il n'en dort plus de chagrin ; si on lui apportait la nouvelle qu'il va perdre une propriété, une maison, un capital, il n'aurait plus de repos ni jour ni nuit. Vous perdrez à la mort, non pas une maison, une propriété, une petite somme d'argent, mais tout ce que vous avez. Ces biens, acquis peut-être au préjudice de votre âme, passeront à un autre maître. Regardez autour de vous : tout ce que vous avez, tout ce que vous possédez, vous devrez le laisser là sans emporter avec vous la moindre chose. Vos biens sont comme des meubles d'hôtellerie qui servent aujourd'hui au voyageur qui y passe un jour ou une nuit, et serviront demain à

(1) *Job. 10, 21.*

(2) *Sap. 3, 1.*

d'autres. Vos possessions sont comme la robe d'emprunt de la nouvelle mariée, qu'on restitue après le jour des noces. Vos richesses sont comme les costumes de théâtre, qu'on dépose dès que la pièce est terminée. Ce que vous appelez votre présentement sera pris et employé par d'autres : *Relinquat omnia aliis est morietur*¹. Vous êtes sorti nu de la poussière, vous y rentrerez nu : *Et nudus revertar illuc*². On vous couvrira d'un drap que vous n'emporterez pas même avec vous ; on vous réserve le linceul le plus usé de la maison. Vous n'êtes plus le maître de vos propriétés : pour vous plus de campagnes, plus de jardins, plus de promenades, plus de conversations, plus de patrie. Tout n'a été qu'un rêve et le rêve d'un homme qui se réveille : *Velut somnium surgentium*³. Si du moins vous pouviez emportez ce que vous avez de plus cher, ce petit meuble de votre chambre dont vous faites le plus de cas ; mais non, vous n'emporterez rien : *Cum interierit non sumet omnia*⁴. Vous vous écrierez alors, mais en vain : A quoi me servent les richesses ? A quoi bon cette fortune que j'ai acquise par l'injustice et l'oppression ? A quoi me servent ces propriétés dont je me suis emparé par la fraude ? Que me vaut maintenant cet argent accumulé par l'usure ? Adieu, fortune, qui ne m'appartient plus : adieu, argent, qui n'est plus à moi ; adieu à tout ce pour quoi je me suis épuisé et j'ai sacrifié mon âme : *Cui laboro et fraudo animam meam*⁵. Je me trouve dépouillé de toutes les choses d'ici-bas, et bientôt il ne me restera plus qu'un sépulcre : *Et solum mihi superest sepulcrum*⁶. Vous voudriez n'avoir rien possédé, et n'avoir jamais aimé vos aises et vos commodités, qui seront peut-être cause de votre damnation : car tous les biens tempo-

(1) *Eccli. 11, 20.*(2) *Job. 1, 21.*(3) *Ps. 72, 20.*(4) *Ps. 48, 18.*(5) *Eccl. 4, 8.*(6) *Job. 17, 1.*

rels ne vous laisseront que regrets et désolation. Rien ne vous soulagera en ce moment-là ; vous ne retirerez alors aucun profit des peines et des fatigues que vous vous imposez pour l'agrandissement de votre maison, de vos héritiers, et il ne vous servira de rien d'avoir mené une vie pleine de soucis pour briller dans le monde.

Si du moins vous pouviez recevoir quelque consolation de vos enfants, de votre femme, de vos domestiques, de vos parents, de vos amis ! Mais non, ils ne feront qu'accroître votre peine par la vue de leurs sanglots et de leurs larmes, et par la pensée qu'il faut les quitter pour ne plus les revoir en cette vie. Quel chagrin n'éprouve-t-on pas à la mort d'un fils ! Quelle douleur si vous étiez seulement condamné à l'exil ! Et cependant en partant pour l'exil on conserve l'espoir de revoir un jour ses proches. Mais en ce moment-là vous direz adieu à vos enfants, à votre femme, à vos domestiques, à toutes vos connaissances, à tous vos amis, sans que personne puisse adoucir vos peines. David éprouva une affliction bien vive lorsqu'il dut se séparer de Jonathas ; Joseph eut un vif déplaisir de laisser partir Benjamin ; Anne était inconsolable de l'absence momentanée de son cher Tobie : *Plebat mater ejus irremediabilibus lacrymis*¹ : et cependant ces séparations étaient accompagnées de l'espoir de se revoir tôt ou tard. Votre désolation sera incompréhensible lorsqu'il vous faudra quitter votre Benjamin, cet enfant bien-aimé, ce parent tendrement chéri, cet ami fidèle, et le quitter pour ne plus jamais le revoir en cette vie. Ils seront autour de vous, mais pour se mettre en possession de vos biens, non pour vous soulager. Vos héritiers ont hâte de vous voir faire votre testament, et dès qu'il sera signé, ils compteront les moments qu'il vous reste à vivre. Qui sait même si

(1) *Tob. 10, 4.*

leur présence ne vous remplira pas d'amertume, en ce qu'ils s'intéresseront plus à votre fortune qu'à votre âme ? Moïse, grand-prêtre du Très-Haut, assista à la mort de son frère Aaron et on ne lit point, remarque saint Augustin, qu'il lui ait rappelé l'idolâtrie qu'Aaron avait fait commettre avec son veau d'or, ni sa condescendance excessive pour ses enfants, ni ses autres offenses à l'égard de Dieu ; mais on lit seulement qu'il le dépouilla avant qu'il rendit le dernier soupir et s'éloigna : *Expoliavit eum et discessit*. Tel sera votre sort. Vous vous verrez dépouillé par les vôtres, qui par là vous plongeront dans une désolation et un désespoir extrêmes : Aaron ne reçut aucun secours de son frère ; vous n'en recevrez pas davantage des vôtres. Bien plus, si vous ne possédez rien et n'avez rien à léguer, tous vous abandonneront à cette heure suprême. Apprenez donc à n'estimer en cette vie que ce qui sera éternellement digne d'estime. Vivez dans le détachement du monde si vous ne voulez pas quitter le monde en désespéré.

IV^e LECTURE.

LES COMBATS DE LA MORT.

Tout se tourne en peine pour le moribond, ses biens, ses enfants, ses amis, tout ce qu'il doit quitter. Mais la peine la plus atroce, c'est celle qu'il éprouve au moment même où l'âme sortira du corps. Arrivé à la dernière agonie, vous verrez la chandelle bénite brûler à vos pieds, le prêtre se tenant à vos côtés et vous suggérant des sentiments chrétiens, vos parents et vos amis autour de vous et fondant en larmes, votre corps épuisé de force, incapable de se mouvoir et de recevoir aucun

soulagement. C'est alors que vous éprouverez les véritables angoisses de la mort. L'âme dégagée tout à fait des liens des sens, toute concentrée en elle-même, est placée au véritable point de vue pour reconnaître clairement l'état malheureux dans lequel elle se trouve. Si elle élève ses pensées vers le ciel, elle voit la justice de Dieu prête à tirer vengeance de la vie criminelle que vous avez menée. Moïse, passant en Egypte, fut saisi d'épouvante et hors de lui-même à la vue d'un ange, qui, l'épée nue à la main, menaçait de l'égorger pour n'avoir pas circoncis son enfant au temps fixé par la loi¹. Un saint homme tel que Moïse tremble et s'effraie au seul aspect d'un ange irrité ; que sera-ce de vous lorsque vous verrez l'indignation, non pas seulement d'un ange, mais d'un Dieu, et de ce Dieu dont vous vous êtes moqué tant de fois lorsqu'il venait à votre rencontre, en vous offrant son pardon et sa miséricorde ? Vous voudriez bien espérer encore et vous confier dans sa bonté ; mais vous entendrez au fond du cœur une voix vous adresser les mêmes reproches que jadis le vaillant Jephthé adressa aux habitants de Galaad, lorsque ceux-ci, après l'avoir banni, venaient invoquer son secours contre les Ammonites : *Nonne vos estis qui odistis me, et ejecistis de domo patris mei, et nunc venistis ad me necessitate compulsi?*² N'es-tu pas ce malheureux qui a méprisé son Dieu, et l'a chassé si souvent de son cœur ? Et maintenant, réduit à l'extrémité, tu prétendrais te rapprocher de lui ? Vous entendrez la voix de votre conscience qui vous rappellera les nombreuses invitations que vous avez reçues pendant votre vie, et que vous avez repoussées avec obstination, et alors vous vous reconnaîtrez indigne d'être écouté. Vous verrez alors tous les traits de la miséricorde excessive du

(1) *Exod. 4.*(2) *Judic. 11, 8.*

Seigneur envers vous, les lumières particulières, les mille occasions favorables, dont vous n'avez fait aucun cas ; et vous vous trouverez digne de la plus rigoureuse vengeance. Cette vue, comme un glaive tranchant, vous percera l'âme d'outre en outre, et vous poussera violemment au désespoir comme si une tempête de maux venait fondre sur vous : *Morietur in tempestate*¹. Vous voudriez chercher Dieu auquel l'âme tend naturellement, mais désespérant de le trouver, vous retombez sous le poids de vos péchés et de tant d'ingratitude dont vous vous êtes rendu coupable envers votre Créateur ; et vous vous souviendrez alors de ce que vous avez entendu tant de fois de la bouche des prédicateurs : *Quæretis me, et non invenietis*² : « Vous me chercherez, et vous ne me trouverez pas ; » vous vous souviendrez, dis-je, de la menace de ne pas trouver le Seigneur si vous attendez jusqu'à la mort pour le chercher. Oui, ce Dieu qui accourt comme un bon père, à l'appel de ses enfants et s'empresse de les exaucer, refusera de vous écouter lorsque vous l'invoquerez à cette extrémité, comme il vous en a maintes fois averti pendant votre vie : *Tunc invocabunt me et non exaudiam*³. Ne pouvant donc espérer dans la bonté de ce Dieu, qui est aussi un juge équitable, vous confirmerez par vous-même la sentence portée depuis si longtemps : *Et in peccato vestro moriemini*⁴ : « Vous mourrez dans votre péché. » Vous voudriez bien ne pas vous abandonner au désespoir, et vous confier dans les plaies sacrées du Sauveur ; mais ce sang divin que vous avez tant de fois foulé aux pieds vous reprochera amèrement vos nombreux sacrilèges, l'abus indigne des sacrements qui ont servi à enfoncer votre âme de plus en plus dans l'abîme au lieu de la purifier.

(1) Job. 36, 14. (2) Joan. 7, 34. (3) Prov. 1, 28. (4) Joan. 8, 51.

Vous comprendrez clairement en ce moment que le ciel n'est pas pour vous, et cette persuasion vous percera cruellement le cœur. Esaü, fils d'Isaac, ne fait aucun cas du droit d'aînesse lorsqu'il le cède à son frère Jacob pour un plat de lentilles ; mais dès qu'il s'aperçoit de la perte qu'il a faite, il se désole, pousse les hauts cris, rugit comme un lion : *Irrugit clamore magno*¹. Vous estimez peu le paradis, vous lui préférez une vile créature, et vous ne vous souciez pas de l'acquérir par des bonnes œuvres, vous vivez comme s'il n'y en avait pas : à la mort vous vous apercevrez de l'étendue de votre perte, alors que vous serez condamné à en être privé à jamais. Vous verrez alors à l'évidence qu'il vous eût coûté bien peu, et qu'il n'eût pas même fallu pour le conquérir la peine que vous vous êtes donnée pour le perdre. Le monde en face de la mort vous semble un fantôme qui a disparu, une ombre qui s'est évanouie, un vent qui a passé, un nuage qui s'est dissipé. Vous verrez que la beauté n'est qu'apparence, les honneurs que fumée, les richesses que boue et poussière, et que vous étiez créé pour le ciel, que vous n'avez ni connu ni estimé. Vous avez accumulé de l'or, de l'argent, des richesses, mais qui n'ont pas cours dans l'autre monde. Pour entrer dans ce céleste séjour, il faut des trésors, mais de ceux qui ne sont pas sujets à être rongés par la rouille ou par les vers. Vous vous êtes fatigué, épuisé, mais en dehors de la bonne voie, et partant sans mérite ; vos sueurs ont été répandues en pure perte. Les bonnes œuvres seules pourraient vous ouvrir le paradis, mais vous vous en trouvez dépourvu, parce que vous n'en avez point fait étant en santé. Les bonnes œuvres de l'enfance ont été faites sans réflexion, celles de la jeunesse sont des œuvres mortes, parce que vous étiez en état de péché,

(1) *Gen. 27, 34.*

celles du reste de votre vie ont été gâtées par une foule d'intentions vicieuses, ou faites par routine, avec des distractions volontaires et coupables. Saint Bonaventure remarque que le jeune taureau ne sait pas qu'il est lié aussi longtemps qu'il reste en repos, mais qu'il s'en aperçoit lorsqu'il voudrait courir. On ne sent pas le poids de ses péchés lorsqu'on vit tranquillement au milieu des occasions, esclave de ses passions, enraciné dans les mauvaises habitudes, le cœur livré à l'amour des plaisirs, des richesses et du monde. Le pécheur au moment de la mort voudrait s'élançer dans l'éternité bienheureuse pour laquelle il était destiné, mais il se sent retenu et s'aperçoit qu'il est enchaîné dans les liens de Satan : *Peccator non sentit vinculum peccati dum perpetrat, sed tunc vincula sentit cum anima infelix a corpore recedit*¹.

On sème en cette vie pour recueillir au centuple dans l'autre. La semence que l'on jette en terre, germe, croit, et produit des fruits en son temps, mais la récolte qu'elle fournit est de même espèce que la semence : *Quæ seminaverit homo, hæc et metet*². Vous trouverez alors avoir semé, mais des scandales, des sentiments diaboliques, des haines, des vengeances, et toute espèce de forfaits. Pareille semence ne fructifie pas pour la vie éternelle : les choses de ce monde ne sont pas une monnaie qui ait cours au paradis.

Vous vous sentiez l'âme accablée sous le poids de vos péchés ; et ces péchés seront comme des chiens enragés qui mordent tous ceux qui les approchent, ce sont comme des vipères venimeuses qui vous mordront au cœur et vous feront éprouver les tortures d'un enfer anticipé. La vue de vos iniquités vous fera frémir d'horreur et désespérer de votre salut. Vous voudriez

(1) *S. Th. disr. salut. pro. 7.*(2) *Ad Gal. 6, 8.*

les déposer en sortant de ce monde, mais vous serez contraint de les emporter avec vous. Vous aurez d'ailleurs le cœur encore si brûlant du feu des passions, que vous tenterez vainement d'en distraire votre pensée, vous ne le pourrez pas. Saint Augustin combattit pendant douze ans pour vaincre ses mauvaises habitudes et se donner à Dieu : comment réussiriez-vous à l'article de la mort à vous dégager des liens de vos péchés, tandis que vous n'avez jamais voulu sérieusement y renoncer ? Sachant que le repentir peut vous ouvrir le paradis, vous voudriez vous repentir et pleurer, mais vous vous trouverez le cœur endurci, l'esprit hébété, la volonté irrésolue. Vous voudriez prier, mais intérieurement vous verrez toutes les issues fermées et vous vous sentirez abandonné, parce que vous avez toujours vécu esclave du monde et ennemi de Dieu. Achab, après sa vie criminelle, se voyant réduit à l'extrémité, eut recours à Elisée ; mais le prophète lui répondit : Que puis-je faire pour toi, roi d'Israël ? Recours aux prophètes de ton père et de ta mère, et conjure-les de te secourir dans ta détresse. Vous voudriez recourir au Ciel et supplier les saints de vous aider, mais au fond de votre conscience une voix vous dira : Il est trop tard, ingrat. Invoque le monde et les amis auxquels tu as donné ton cœur et cherché à plaire : *Cum clamaveris, liberent te congregati tui*¹. Antiochus aussi se repentit et supplia ; mais sans être exaucé. Saint Ambroise dit que le pécheur moribond est comme un oiseau percé du trait de la justice divine, qui l'a abattu par terre.

A votre frayeur et à votre désespoir se joignent les ruses et les violences des démons. Ces malins esprits ont été vos amis pendant votre vie ; vous avez obéi à toutes leurs suggestions ; mais à la mort ils deviendront

(1) *Is. 57, 13.*

vos ennemis les plus cruels, les plus impitoyables. Plus que jamais, ils brûlent d'envie de vous perdre et mettent en œuvre tous les moyens de vous ravir la gloire, dont ils ont été bannis et exclus pour toujours. Aussi redoublent-ils d'efforts pour s'emparer de votre âme, et recueillir le fruit des peines qu'ils se sont données à cet effet pendant votre vie ; car ce moment passé, c'en est fait ; vous êtes à jamais perdu pour eux, s'ils viennent à lâcher prise. C'est une opinion de saint Augustin qu'au moment de la mort chacun verra le démon sous une forme horrible ; bien plus, votre chambre sera pleine de démons qui vous livreront une guerre acharnée : *Replebuntur domus eorum draconibus*¹. Ils entoureront votre lit, l'un sous la figure d'un ours affamé prêt à vous dévorer, l'autre d'un tigre furieux prêt à vous déchirer, ou d'un dragon cruel prêt à s'élançer sur vous ; d'autres enfin prendront les formes les plus monstrueuses afin de vous épouvanter. Ecoutez l'ange de l'Apocalypse : *Descendit diabolus ad vos habens iram magnam*² : « Le démon est descendu vers vous animé d'une fureur extrême. » Il mettra en œuvre toute sa rage et tous ses artifices pour vous abattre, toutes ses ruses pour vous tromper, et toute sa science pour vous vaincre. Le démon pendant la vie vous assiège continuellement par ses tentations, comme un lion rugissant qui cherche à vous dévorer ; mais ces tentations ne sont rien auprès de celles de la mort. Il connaît votre faible par expérience, il voit quelles sont vos passions les plus vives, et c'est de ce côté-là qu'il dirige ses attaques les plus violentes. Il vous mettra en tête que vous ne mourrez pas cette fois, vous persuadant que bien d'autres malades sont guéris de la même maladie. Il vous tentera contre la foi, d'autant plus que vous n'en avez jamais suivi les

(1) *Is. 13, 21.*(2) *Apoc. 12, 12.*

maximes. Il vous excitera à l'impatience, vu que vous n'avez jamais rien souffert pour l'amour de Dieu. Il allumera en vous le feu de la concupiscence, en représentant à votre imagination les objets de vos passions, ces relations criminelles que vous n'avez jamais brisées, et que vous devez cesser malgré vous, ces plaisirs d'un moment que vous avez préférés aux délices éternelles. Quelque démon prendra l'aspect de cette Dalila dont vous ne vous êtes jamais détaché, de ce compagnon qui vous a suivi dans la voie de la perdition et vous a aidé à entraîner au désordre cette malheureuse jeune fille. Il rappellera à votre esprit les torts que vous avez reçus, les injures qui vous ont été faites peut-être par inadvertance, afin de réveiller en vous des désirs de vengeance, et de vous faire persister opiniâtrément dans vos refus de pardon et de réconciliation.

Le démon n'est maintenant qu'un roquet qui aboie, à la mort ce sera un animal féroce qui essaiera de vous mettre en pièces. C'est maintenant un pygmée qui tente, alors ce sera un géant qui combattra. Vous cédez maintenant à un pygmée, à un petit animal impuissant, en tournant aux moindres souffles de la tentation, en succombant à la première suggestion : vous résisterez bien moins alors à un monstre épouvantable, à un géant furieux. Des vétérans ont succombé dans cette lutte mortelle : un soldat inexpérimenté aura bien du mal de ne pas céder. Il déploiera à la mort avec un redoublement de fureur toutes les ressources de son art pour vous entraîner dans l'abîme ; et si maintenant il va essayant tour à tour chacune de vos inclinations, chacun de vos faibles, selon les occasions et les circonstances dans lesquelles il vous trouve, il soulèvera alors, en même temps toutes vos passions, toutes les affections dépravées de votre cœur. Le soldat qui n'est pas habitué à manier les armes et n'a pas fait longtemps l'exercice,

sera facilement vaincu par l'ennemi à la guerre. Habitué à flatter vos passions, comment pourriez-vous leur résister lorsqu'elles se déchaîneront avec fureur ? Sauf un miracle de la grâce, si vous continuez à vivre en pécheur, vous serez à la mort la proie des démons, qui vous entraîneront en enfer.

L'éternité que vous aurez en face ne vous causera pas moins d'épouvante. Figurez-vous un voyageur qui a cheminé pendant plusieurs jours, et reconnaît enfin, à l'approche de la nuit, qu'il s'est trompé de route, et qui pis est, se trouve au milieu d'une sombre forêt, exposé à mille dangers, sans espoir ni apparence de pouvoir rebrousser chemin ; tel est le pécheur : il s'est fatigué, épuisé pendant sa vie, mais en suivant une voie qui n'aboutit point à la vie éternelle, et il s'aperçoit au moment de la mort qu'il s'est trompé, mais qu'il n'est plus temps de réparer ses égarements. Il se voit en face de deux éternités sans savoir quelle est celle qui l'attend. Il sait à n'en point douter qu'il a mérité les peines éternelles de l'enfer, mais il ne peut s'assurer si les mérites du Sauveur lui ont été validement appliqués, s'il échappera à l'éternité de peines, et s'il ira jouir de l'éternité bienheureuse. Il se trouvera découragé, abattu à cause de l'incertitude de son sort, en ce moment si terrible pour lui, d'où dépend son éternité : *Momentum, a quo pendet æternitas.*

Le saint roi David à la pensée de l'éternité ne pouvait dormir tranquille ; l'anxiété qu'il éprouvait en réfléchissant à cette durée interminable interrompait son sommeil et prolongeait ses veilles : *Anticipaverunt vigilas oculi mei*¹ ; troublé, agité, il ne pouvait articuler une seule parole : *Turbatus sum et non sum locutus*². Et pourquoi donc ? Il songeait aux années de sa vie déjà écou-

(1) *Ps.* 76, 5.(2) *Ib.*

lées et qui ne reviennent plus, il roulait dans son esprit les années éternelles vers lesquelles il avançait irrésistiblement : *Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui*¹. Saint André Avellin tremblait en pensant à l'incertitude de l'éternité. Le saint abbé Agathon était saisi de frayeur en réfléchissant au moment de passer de ce monde à l'éternité. Que sera-ce donc de celui qui a toujours vécu ennemi de Dieu et n'a fait fructifier, ni les dons de la nature, ni ceux de la grâce ? Vous vous trouverez alors en présence de deux éternités, plongé dans un abîme de trouble, d'inquiétude et d'épouvante, parce que de ce moment dépend votre salut ou votre damnation ; de ce dernier soupir dépend une éternité de délices ou de souffrances, de vie ou de mort, de biens ou de maux, de paradis ou d'enfer. C'est en ce moment que votre vie s'écroule, que votre âme tombe, et là où l'arbre sera une fois tombé il restera éternellement : *In quocumque loco ceciderit, ibi erit*². Si vous tombez au midi, vous y serez heureux pour toujours ; si vous tombez au septentrion, vous y resterez éternellement plongé dans les larmes et les tourments, sans espoir de voir jamais cesser votre malheureux sort. Vous tomberez à droite ou à gauche, car il n'y a pas de moyen terme. Cette chute du monde présent dans l'éternité sera pour vous la première et la dernière. Vous vous trouverez en un instant changé ou en prince glorieux dans le ciel, ou en misérable esclave en enfer.

Comme vous savez que lorsqu'on abat un arbre, il tombe du côté où il penche, vous conserverez bien peu d'espérance de salut, si toutefois vous n'avez pas la certitude de tomber au septentrion et de vous voir condamné à une éternité de peines. Oui, vous arriverez à ce moment de passer à l'une ou l'autre des deux éternités.

(1) *Ib.* 6.(2) *Eccli.* 11, 3.

Ce moment est certain, il est inévitable et peut-être plus près de vous que vous ne croyez. En proie alors aux plus cruelles perplexités, vous vous demanderez à vous-même : Où irai-je ? En paradis ou en enfer ? Jouir dans la compagnie des anges ou brûler avec les damnés ? Serai-je enfant de Dieu ou esclave du démon ? Serai-je toujours heureux ou toujours malheureux ? Bientôt je le saurai, et là où je tomberai tout d'abord, j'y resterai à jamais. — Vous saurez alors ce que veulent dire ces grands mots : paradis, enfer, éternité. A la vue des années éternelles vous reconnaîtrez que la vie est bien courte, vous verrez combien est terrible le pas que vous serez sur le point de franchir, et vainement déplorerez-vous alors les années si mal employées. Cherchez la vie, maintenant qu'il en est temps, si vous voulez éviter les terreurs de la mort. « Si vous craignez la mort, conclut saint Augustin, aimez la vie : votre vie c'est Dieu, votre vie c'est Jésus-Christ, votre vie c'est le Saint-Esprit : » *Si times mortem, ama vitam : vita tua Deus est, vita tua Christus est, vita tua Spiritus Sanctus est.*

DISCOURS SUR DIVERS SUJETS.

DISCOURS

POUR LES TROIS DERNIERS JOURS DU CARNAVAL.

Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis et flebitis.
Malheur à vous qui riez maintenant, parce que
vous serez un jour réduits aux pleurs et aux
larmes. Luc. 6, 25.

I. On aura beau dire, mes chers auditeurs, on ne persuadera jamais aux hommes qu'une vie semée de fleurs et de joie est une vie malheureuse. Jésus-Christ l'a dit, mais il n'a point trouvé crédit dans le monde, et il semble qu'il n'y ait que le catholicisme où l'on combatte aussi ouvertement les sentiments de la Sagesse incréée. C'est à vous que je m'adresse, âmes obstinées, à vous, esprits charnels : jusques à quand resterez-vous ensevelis dans le borbier de ces dérèglements et de ces turpitudes ? Est-il possible que, non contents de passer toute l'année à encenser par vos désordres l'idole du plaisir, et à faire succéder alternativement les affaires aux divertissements et les divertissements aux affaires, vous vouliez en outre, pour autoriser davantage le vice, et contrarier plus directement les desseins adorables du Sauveur, former une solennité dans laquelle on adore la chair comme un Dieu, et l'on rende les hommages suprêmes à la sensualité ? que vous vouliez, dis-je, que les chrétiens aient un temps fixé pour célébrer la pâque du démon ? Quelle monstruosité ! quelle perversité inouïe ! Attention, cependant, attention, hommes de plaisirs, aux

menaces terribles que Jésus-Christ fait aujourd'hui retentir à vos oreilles : *Vœ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis et flebitis*. Oui, oui, malheur, et mille fois malheur à vous, voluptueux, qui, pendant ces jours de dissolution; ne songez qu'à rire et à vous amuser, qui lâchez la bride à toutes vos passions, qui vous permettez de porter en triomphe les abominations les plus exécrables ! Mais, hélas ! je ne prévois que trop que toutes mes tentatives seront vaines, tous mes efforts inutiles pour guérir un aveuglement si universel et si dangereux. La parole de Jésus-Christ, en effet, ne pourrait trouver de l'écho aujourd'hui dans les assemblées de Satan, d'autant plus qu'attaquer les divertissements indécents du carnaval, c'est déclarer la guerre à tous les vices. Vous savez mieux que moi, mes chers auditeurs, avec quelle impudence s'étaient en public, pendant ces jours, l'impiété, la médisance, l'amour profane et déréglé, le luxe, l'impudicité, en un mot, l'écume de tous les vices, auxquels font cortège la plupart des hommes, tous ces hommes qui, instruits à l'école de l'enfer, ont établi en principe qu'on ne peut goûter en ce monde aucun plaisir qui ne soit rehaussé par la prévarication, que toute joie sans le péché pour assaisonnement est insipide. Mais, Dieu soit béni ! je partirai de ce principe même pour établir sur deux vérités évidentes qu'il faut bannir du monde tout plaisir déréglé. L'expérience vous démontre donc que les plaisirs, surtout ceux du carnaval, sont intimement liés avec le péché ; par conséquent si vous conservez au fond du cœur une étincelle de piété, vous devez proscrire, particulièrement en temps de carnaval, toute espèce de divertissements ; en premier lieu, parce que ce sont des fruits hors de saison dans le temps des travaux ; en second lieu, parce qu'ils sont importuns dans le temps de l'affliction. En d'autres termes, — le temps présent n'est pas un temps de divertis-

sement, puisque c'est le temps de travailler sans relâche à l'affaire de notre salut, voilà le premier point ; — c'est un temps de pleurs et de larmes, puisque c'est un temps de tribulation, voilà le second ; l'un et l'autre fondés sur la parole de Notre-Seigneur : *Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis et flebitis.*

PREMIER POINT.

II. Les idées du monde, en ce qui regarde le salut éternel, sont bien étranges. S'il fallait en juger d'après le sentiment des mondains, on croirait qu'il suffit, pour être sauvé, d'avoir reçu sur la tête les eaux sacrées du baptême, et sur le front le caractère des enfants de Dieu, bien qu'ensuite on se tînt les mains dans les poches et qu'on ne songeât plus à autre chose. Mais si l'on en juge d'après la règle infallible de l'Évangile, ce sentiment est réduit au silence et s'évanouit comme une imagination fautive et illusoire. Dans la pensée de Notre-Seigneur, entre toutes les affaires du monde celle du salut éternel n'est pas seulement la plus importante, mais encore la plus incertaine, la plus délicate, la plus difficile, attendu qu'elle requiert plus d'application que toute autre, plus de vigilance, plus de peine, et que pour y réussir il faut faire continuellement la sentinelle, être constamment sur ses gardes ; de sorte qu'après lui avoir sacrifié les heures du jour par une attention infatigable, il faut de plus lui consacrer les heures de la nuit par une prière assidue et fervente. Un seul moment de relâche peut quelquefois rendre inutiles de longues années d'efforts et de travaux. Il n'est rien dans tout le Nouveau Testament de plus élémentaire, ni sur quoi le Sauveur se soit plus clairement expliqué que cette vérité fondamentale : *Oportet semper orare, et non deficere*¹ : « Il

(1) *Luc. 18, 1.*

faut prier sans cesse, ne jamais se lasser de prier. » Entendez-le bien, chrétiens, notre affaire est unique, dit Jésus-Christ : *Porro unum est necessarium*¹. Vous devez oublier toutes les autres, ou au moins les rapporter toutes à celles du salut, l'unique nécessaire. Le soin d'ailleurs si indispensable de pourvoir à votre subsistance corporelle n'échappe pas même à cette loi, et si ce soin devait retarder tant soit peu, que dis-je ? s'il ne concourait pas à faciliter l'affaire de votre salut éternel, s'y livrer, ce serait, dit Jésus-Christ, mépriser votre âme, troubler l'ordre que Dieu a établi, ce serait vivre en païen : *Hæc enim omnia gentes inquirunt*² : « Les gentils s'occupent de toutes ces choses temporelles. » Il nous déclare ouvertement que les affaires du siècle, lorsqu'elles ne sont pas animées de cette fin surnaturelle et coordonnées au salut éternel, ne sont que des épines qui étouffent la précieuse semence de la gloire, pour l'empêcher de fructifier dans nos cœurs.

III. Or, s'il est incontestable que les embarras et les sollicitudes des affaires de ce monde, quoique couverts du prétexte de la nécessité, sont un puissant obstacle à la conquête du ciel, que dire, mes chers auditeurs, des divertissements dangereux, des jeux, des bals, des folles amours, des mascarades, des débauches et de la crapule ? Grand Dieu ! se peut-il que vous ne voyez pas comme cette masse de désordres fait pencher la balance vers l'abîme ! Quoi ! il ne suffit pas que le négoce, les affaires, les soucis, les travaux corporels, nécessaires pour l'entretien d'une misérable vie, dérobent au chrétien les plus belles heures du jour, qui doivent être uniquement consacrées à l'affaire du salut ! Il faut de plus qu'il perde tant d'heures et de jours prodigués à la vanité ! Si Notre-Seigneur déclare que s'occuper de

(1) *Luc. 10, 42.*(2) *Matth. 6, 52.*

toute autre chose, fût-elle même nécessaire, c'est risquer son éternité bienheureuse, que sera-ce, mes chers auditeurs, que sera-ce de rester oisifs, de ne songer qu'à satisfaire ses inclinations, de ne rechercher que les plaisirs et les amusements? Que si effrayés vous me demandez d'où résulte une obligation si étroite, dans le catholicisme, de travailler incessamment pour la gloire éternelle : vous me forcez de répondre, et en répondant de vous découvrir une vérité que vous n'avez guère connue par le passé et encore moins méditée. Il faut supposer d'abord, avec les Pères et les docteurs de l'Eglise, que l'état de chrétien est un état de grande perfection, qu'être catholique c'est la même chose qu'avoir solennellement fait vœu sur les fonts sacrés du baptême de tendre sans relâche à la perfection, en imitant le plus possible la sainteté même de Dieu : *Estote perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est*¹. Ensuite il convient d'établir, avec le docteur angélique, que l'obligation que nous avons d'embrasser les moyens d'arriver à une si sublime perfection est une obligation indispensable : *Quicumque profitetur statum aliquem, tenetur ad ea quæ illi statui conveniunt* : « Quiconque professe un état, quel qu'il soit, est tenu à tout ce que cet état demande. » Saint Thomas déduit même de ce grand principe, que tout religieux s'oblige ou s'engage à aspirer sans cesse au genre particulier de perfection qui est propre à son Institut, bien que sa règle ne fasse pas loi sous peine de péché mortel. Ainsi d'après cette doctrine, vous aussi, mes chers auditeurs, vous êtes obligés, en vertu du nom que vous portez gravé sur le front, d'aspirer continuellement à la sainteté du christianisme, bien que vous n'ayez pas promis cela en face de l'Eglise, bien que vous ne vous y soyez pas engagés

(1) *Matth. 5, 48.*

par des serments et des vœux solennels ; il suffit que vous fassiez profession du christianisme pour contracter cette étroite obligation : *Quicumque profitetur statum aliquem, tenetur ad ea quæ illi statui conveniunt.*

IV. Mais c'est ici qu'il faut entendre les réclamations des libertins : Comment, père ! aspirer à la sainteté du christianisme, n'est-ce pas travailler continuellement à déraciner tous les vices et à implanter toutes les vertus ? Vous prétendez donc imposer aux partisans du monde un joug aussi pesant, aussi rigoureux que si vous les obligiez de faire tout leur possible pour retracer en eux le modèle le plus sublime, celui de Notre-Seigneur ? Vous voudriez les condamner à passer des heures en oraison, à s'exténuer de veilles et de pénitences, à s'adonner à toutes sortes de bonnes œuvres, du moment que l'impossibilité ne les arrête pas ? — Oui, mes frères, et ce sentiment n'est pas le mien, mais celui de l'Ange de l'école, auquel je me conforme de bon cœur. Je vois bien, et je vois à mon grand déplaisir qu'une doctrine si sainte, fondée sur l'Évangile, ne s'accorde pas avec vos licences. Le carnaval et la sainteté chrétienne n'ont jamais porté d'inclination à habiter sous le même toit. Ah ! fidèles, vous vous êtes engagés trop à la légère dans une vie si déréglée sans consulter auparavant les devoirs de votre religion ; et cependant il est incontestable, dit le docteur angélique, que tous, tant les religieux que les séculiers, sont strictement obligés de pratiquer tout le bien qui est en leur pouvoir : *Omnes tam religiosi quam sæculares tenentur facere quidquid boni possunt.* Vous ne le croyez pas, peut-être ? Mais pourquoi ne pas le croire, chrétiens mes frères, puisque sa plume a été dirigée en quelque sorte par l'Esprit-Saint, et qu'il a tiré cette conclusion de l'Écclésiaste, qui nous prescrit également à tous de faire autant de bien que nous pouvons : *Omnibus enim directum est : Quodcumque*

*facere potest manus tua, instanter operare*¹. Il est vrai que le saint docteur limite ce précepte aux seules choses qui sont propres à l'état de chacun et permet de saluer de loin certaines vertus qui portent les cœurs généreux à des actions héroïques et sublimes. Mais négliger de s'instruire dans les voies de Dieu, afin d'arriver au degré de sainteté qu'il demande de nous ; omettre de nous examiner à fond afin de voir en quel état se trouve notre capital de vertus ; ne fréquenter les sacrements que par routine, laisser croître et grandir toutes les passions dans notre âme, comme les arbres dans une forêt, avoir en horreur la prière, tandis que sans elle nos chutes sont inévitables ; lâcher la bride à tous les désordres de la concupiscence, plutôt que de mortifier les sens par une vie un peu plus austère que celle d'un turc, d'un hérétique ou d'un païen ; vivre dans l'indifférence sans jamais ruminer les grandes maximes de la foi, ni les exemples adorables de Jésus-Christ : serait-ce là satisfaire à un précepte si formel ? serait-ce là le comble de la perfection qu'impose la religion catholique ? serait-ce là travailler continuellement et faire tout ce qu'on peut pour se sauver ? Si à une insouciance si affectée, vous ajoutez encore la fureur pour les divertissements, les bals, les jeux, les veilles, les dissolutions, qui font de toute la vie un carnaval perpétuel, pourrait-on de bonne foi compter ceux qui vivent de la sorte parmi les disciples de Jésus-Christ ? Oserait-on se porter garant de leur salut éternel, alors qu'ils ne savent pas même l'alphabet de la perfection chrétienne ? Ah ! monde aveugle ! que tu t'égares dans tes pensées !

V. Et cependant, écoutez, je vous en prie, ses lamentations : Père, me dit-il, ne tendez pas l'arc si fort ; car

(1) *Eccl. 9, 10.*

c'est un vieux proverbe, que s'il est trop tendu il se rompt. Quelle extravagance ! en effet, prétendre que de pauvres travailleurs occupés pendant toute la semaine à arroser la terre de leurs sueurs, distraits par mille soucis domestiques et autres, ne puissent pas même respirer un moment le dimanche, et se condamnent à une abstinence volontaire de toute espèce de divertissements, même honnêtes et légitimes ! — Très-bien ; répondez-moi donc : après avoir travaillé six jours entier pour le corps, est-il rien de plus juste que de travailler un jour pour l'âme ? Si, au contraire, après avoir donné tous les autres jours au monde, vous consacriez encore les fêtes à la promenade, au jeu, et aux désordres du carnaval, quel temps, mes chers auditeurs, vous resterait-il à employer pour le ciel ? Ah ! les insensés ! on voit bien que la plupart d'entre vous n'ont seulement jamais employé une heure pour Dieu de toute leur vie. Vie malheureuse ! vie indigne du nom chrétien ! Cette vie qui devrait être tout entière sacrifiée à Jésus-Christ, comment oses-tu, chrétien, la gaspiller si indignement et la consacrer en partie au monde, en partie au démon.

Mais que faire, mon père ? Passer toute la journée du dimanche à battre le pavé, ou moisir dans une oisiveté dangereuse ? Il vaut bien mieux se divertir. — Que faire ? Et vous avez l'audace de tenir un pareil langage ? Mais quoi ! êtes-vous déjà parvenu au sommet de la perfection et de la sainteté du christianisme ? Que faire ? Eh ! combien de vices couvent au fond de votre cœur, et que vous pourriez si aisément déraciner par un quart d'heure de sérieuse réflexion ! Rentrez un instant en vous-même et contemplez avec larmes l'état déplorable de votre âme : que de péchés vous avez commis, mon frère, dont vous n'avez jamais fait une digne pénitence ! Et quel temps plus propre à satisfaire à la justice divine que les saints jours ? Que de passions vous tyrannisent

sans cesse ! que de mouvements déréglés s'élèvent à tout moment au fond de votre âme ! N'est-il pas vrai qu'aucun bénéfice ne peut assouvir votre avarice ; que votre ambition ne sait s'accommoder de votre pauvreté ; que vos affections se portent sur un tout autre objet que sur Dieu ? Avez-vous jamais su pardonner une injure, soulager un de vos frères dans sa détresse, exercer un acte de charité chrétienne ? Si je vous demande ce que c'est que la bonté, la patience, la pureté de cœur, vous entendez des mots, mais vous n'en concevez pas le sens ; parce qu'en réalité vous êtes si éloigné de ces sortes de vertus que vous ne comprenez pas même ce qu'elles signifient. Et c'est vous qui avez du temps à dépenser en amusements frivoles, en vous livrant à un carnaval perpétuel ? C'est vous qui osez me demander : que faire ? Ah ! monde trompé et trompeur ! — Prenez-y garde, chrétiens, car le monde est perdu, oui, il est perdu avec tous ses partisans.

VI. Que si vous m'opposiez après cela qu'il est impossible que l'homme vive sans s'accorder aucun plaisir ; eh ! mes bien-aimés, vous dirais-je, pensez-vous donc que la vertu n'ait pas ses douceurs ? Hélas ! c'est ici que je m'aperçois que votre aveuglement est arrivé à son comble. Quelle jouissance plus solide que celle qui découle d'une fervente pénitence ? quel miel plus doux que celui qu'on recueille au pied de la croix ? Voyons, mes frères, faisons un essai : essayez pendant un mois seulement de mener une vie vraiment chrétienne, et pour mieux en savourer les délices, commencez par vous mettre en état de grâce par une confession bien conditionnée, et s'il le fallait, par une confession générale ; ne vous épargnez aucune peine, traitez le péché comme un ennemi mortel. Rapportez ensuite toutes les actions de la journée, vos peines, vos travaux, vos paroles, vos pensées, toutes vos œuvres à la plus

grande gloire de Dieu ; veillez sur vous-même, et gardez-vous, tout en fatiguant le corps, de donner la mort à votre âme par des blasphèmes, des colères, des médisances. Que le dimanche soit employé au service de Dieu, à qui il est consacré ; passez-en la matinée dans les églises à assister au saint sacrifice, et, ce qui n'est pas moins important, à penser à la manière d'assurer le salut de votre âme, de déraciner les vices, d'y implanter la vertu, et à faire en présence de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel divers actes de vertu, et de généreuses protestations de fidélité. Après le dîner, assistez religieusement au catéchisme, aux vêpres, à complies ; et si après cela il vous reste du temps, divertissez-vous ; mais comment ? en prenant part aux folies du carnaval, aux bals et aux discours licencieux, en nouant des intrigues ou en vous livrant à l'ivrognerie ? Ah ! non, non, car tout cela est la peste des âmes et du monde catholique. Vous ne trouverez pas de divertissement plus délicieux qu'une sainte conversation avec des personnes pieuses et animées de bons sentiments. Quel bonheur, mes chers auditeurs, on goûte dans un cercle d'hommes justes qui, pleins de l'amour de Dieu, se plaisent à parler des ineffables délices qu'il a préparées au ciel pour ceux qui marchent dans les sentiers de la vertu, qui échangent des réflexions aussi édifiantes que variées sur les attributs de Dieu, sa toute-puissance et sa miséricorde, qui rafraîchissent le souvenir des miracles, de la vie et de la mort du Sauveur, qui méditent avec satisfaction combien sont précieuses les jouissances d'une bonne conscience, combien sont fragiles les vanités d'ici-bas, quel contentement goûte un cœur vraiment affligé d'avoir offensé son Dieu ! Quel charme, mes chers auditeurs, dans ces saints entretiens ! Mettez à côté de cela, hommes de plaisirs, vos conversations assaisonnées de propos indécents, de blasphèmes, de

paroles déshonnêtes : et je vous ferai voir qu'elles sont pleines de fiel, de haines, de rancunes, d'amertume, de tristesses ; et vous serez contraints de confesser qu'il n'y a de véritable plaisir au monde que celui qui naît de la vertu. *Narraverunt mihi fabulationes, sed non ut lex tua*¹ : Ils m'ont conté des fables, disait le saint roi David, mais quelle comparaison pourrait-il y avoir entre les fables des mondains et les vérités éternelles méditées par les justes ? Essayez, mes chers auditeurs, essayez pendant un mois seulement ce système de vie, et s'il ne vous procure pas plus de jouissances que le monde ne pourrait vous en offrir, je vous dispense de travailler sans relâche à la grande affaire de votre salut.

VII. Mais j'ai pénétré le fond de votre pensée. Ah ! taisez-vous, vous qui allez vous disant en vous-mêmes : Mais s'il faut se donner tant de peine, qui donc se sauvera ? Qui se sauvera ? ah ! fidèles, vous me forcez de manifester en soupirant mon sentiment à ce sujet ; je voulais cependant le tenir caché. Qui se sauvera ? Il en est très-peu, mes chers auditeurs, oui, très-peu qui se sauveront. Mais je me suis trompé en disant que c'est là mon sentiment ; ce n'est pas le mien, mais bien celui de saint Jean Chrysostôme. Un jour qu'il prêchait dans la ville de Constantinople peuplée de plus d'un demi-million d'habitants, tous chrétiens, il alla jusqu'à dire publiquement du haut de la chaire, que de ce peuple si nombreux à peine cent se seraient sauvés, et encore en doutait-il : *Non possunt in tot millibus inveniri centum qui salventur, quin et de his dubito*. Et cependant les catholiques d'alors vivaient comme des religieux. Si l'éloquent patriarche venait de nos jours, dans nos petites villes et nos villages, et qu'il vit les mascarades du carnaval, les bals, les intrigues, les

(1) Ps. 118. 85.

haines, les vols, le genre de vie si relâché qu'on y mène, que dirait-il, mes chers auditeurs? Aucun de ceux-là qui vivent plutôt en hérétiques qu'en fidèles, aucun ne peut espérer de se sauver.

Oh ! maintenant, père, nous voyons bien que tous vos dires ne sont que des hyperboles, des exagérations, des épouvantails de prédicateur. Si le paradis n'est pas fait pour nous, pour qui est-il fait? — Pour qui est-il fait? Il est fait pour quiconque se conduit en bon chrétien, pour celui qui tend à la perfection qu'exige de lui la dignité de son état. Ecoutez-moi bien : vous êtes ici en face de deux routes. Ou Jésus-Christ se trompe, ou c'est le monde qui se trompe. Jésus-Christ déclare hautement qu'on ne va pas en paradis en riant, en dansant, en se livrant à la débauche ; que la route du ciel est étroite, qu'il en est très-peu qui la suivent, que le nombre des élus est aussi petit que sont rares les grappes de raisin qui restent sur la vigne après la vendange. Le monde, au contraire, élevant la voix à son tour, vous crie qu'il suffit de se frapper une fois la poitrine pour s'ouvrir les portes du paradis. De ces deux assertions opposées l'une ou l'autre est fautive. Or, vous avez à choisir celle qui vous plaît davantage. Ah ! ingrats, seriez-vous si téméraires que de donner le démenti à la Vérité incréée? Et n'apercevez-vous pas l'illusion grossière qui aveugle le monde? Monde misérable ! ne conserves-tu donc dans le cœur qu'une idée si basse du catholicisme? Eh quoi ! un Dieu, qui d'ailleurs pouvait te racheter d'un seul mot, comme d'un seul mot il t'a tiré du néant, un Dieu, dis-je, se sera anéanti pour ton amour, un Dieu aura versé tout son sang, un Dieu sera mort sur une croix, aura institué tant de sacrements, fait tant de miracles, pour établir la religion la plus sainte, pour enseigner à ses disciples le véritable chemin qui conduit au ciel, et toute la sainteté de cette religion, tout le fruit de

tant de travaux, de tant de prodiges, de tant de peines et de souffrances, se réduirait à recevoir quelques gouttes d'eau sur la tête au baptême? Et après de si grands exemples, vous présumeriez de vous sauver en passant les nuits à jouer aux cartes, à vous livrer à la luxure, à rire et à chanter dans les rues, et les jours à vous enivrer dans les cabarets, à danser sur les places publiques et à nouer des intrigues scandaleuses? Et vous aurez l'impudence de demander ensuite pour qui est fait le paradis, s'il n'est pas fait pour vous? Il serait plutôt fait pour un turc, pour un hérétique, pour un barbare, car quoique privés de la foi, ils ne mènent pas une vie aussi dissolue que la vôtre, et si vous me répliquez qu'il est impossible qu'un turc se sauve, je vous dirai qu'il l'est également que vous vous sauviez si vous ne changez de vie. Mais à quoi bon attaquer un monde enseveli aujourd'hui dans la fange de ses voluptés sensuelles, et partant incapable de prêter l'oreille à la vérité? Nous du moins, chrétiens, ne nous trompons point, ah! non, ne nous trompons point! et comprenez une bonne fois que Jésus-Christ en lançant cet anathème aux mondains : *Væ vobis qui ridetis!* « Malheur à vous qui riez! » nous apprend que les divertissements sont incompatibles avec le temps de la vie présente, qui est le temps de travailler sans relâche pour la vie éternelle, et de verser des larmes inconsolables à cause des misères et des tribulations qui nous pressent et nous accablent.

SECOND POINT.

VIII. Vous vous tromperiez si vous vous imaginiez que pour établir cette seconde vérité je doive étaler sous vos yeux les calamités publiques qui désolent le monde, de nos jours, les guerres intestines, les affreux tremblements de terre, les pestes imminentes, les disettes

et les stérilités, et tous les autres maux dont nous menace la verge de Dieu qui siffle sur nos têtes. Certes, il y aurait là de quoi arracher de nos yeux des torrents de larmes et de nous faire dire un éternel adieu à tous les divertissements et à tous les plaisirs. Mais des maux bien plus déplorables me percent le cœur, et en font couler des larmes de sang capables d'étouffer la fausse joie qui brille, pendant ces jours de dissolution, sur le front des partisans du carnaval. Le glaive de douleur, glaive à trois pointes qui me transperce l'âme, et dont je voudrais aussi percer la vôtre, mes chers auditeurs, le voici : Nous avons offensé Dieu, nous sommes constamment en danger d'offenser Dieu, presque tout le monde offense Dieu en tous lieux. Qui pourrait rire et s'amuser avec ces trois réflexions devant les yeux ?

Je ne parle pas de ces désordres criants dans lesquels certains pécheurs traînent leur misérable existence. Ceux-là ne se trouvent point parmi ceux qui m'écoutent si attentivement, et quant à eux, je ne m'étonne pas seulement qu'ils puissent être avides de plaisirs, mais je me demande comment la frayeur qui doit les saisir ne les tue pas à chaque instant. Un seul péché, grand Dieu, un seul péché commis dans le cours de notre vie suffit pour empoisonner le reste de nos jours. En pêchant, hélas ! vous avez fait deux pertes immenses, pécheur mon frère ! D'abord, par le péché vous avez perdu l'innocence, et cette perte étant irréparable, votre douleur doit en être inconsolable ; ensuite, vous avez perdu la grâce, que vous ne pouvez récupérer qu'à force de larmes, et quelle qu'en soit l'abondance, vous ne pourrez jamais être sûr de l'avoir recouvrée ; par conséquent votre douleur doit en être inconsolable, vous ne devez plus cesser de pleurer. Vous avez donc bien raison, ô grand pontife romain, saint Grégoire, vous avez raison d'interdire aux pénitents, non-seulement

tous les divertissements illicites, mais même ceux qui sont renfermés dans les limites de l'honnêteté : *Si quis in fornicationis culpam lapsus est, tanto a se licita debet abscindere, quanto se meminit et illicita perpetrasset*. L'Ange de l'école se porte garant d'un sentiment si catholique, lorsque, dans sa théologie, il lance l'interdit contre les spectacles, les jeux, les divertissements du carnaval, les condamnant, non-seulement comme indécents pour ceux qui ont conservé intacte la robe de l'innocence, mais de plus comme très-inconvenants pour ceux qui portent les livrées de la pénitence.

IX. Une pareille décision vous paraît étrange, mes chers auditeurs : elle ne paraissait cependant pas telle aux fervents pénitents de la primitive Eglise, qui sachant, d'après Tertullien, que la pénitence n'est qu'un abrégé des feux et des tourments de l'abîme : *Compendium ignium æternorum*, ne pouvaient se rassasier de souffrances. On ne saurait retenir ses larmes en lisant le récit de saint Jean Climaque, lorsqu'il décrit les austérités de ces anciens pénitents. Oh ! qu'on est attendri, dit-il, en voyant les étroites cellules de ces solitaires qui passent les jours et les nuits dans les larmes et les soupirs ! Les grottes les plus sombres, les cavernes souterraines, les antres des tigres et des panthères paraissaient des séjours trop commodes et trop doux pour ces cœurs embrasés de l'amour divin ; ils cherchaient jusque dans les tombeaux des retraites plus conformes à l'état où les avait mis le péché. Vous eussiez vu les uns se charger de chaînes de fer pour se fixer immobiles à la même place, au point d'être presque étouffés sous leur poids ; les autres s'arracher violemment la barbe du menton, se déchirer les chairs à coups de fouets, et tout couverts de plaies, se laisser tomber tout vivants en putréfaction, et dévorer par les vers engendrés dans le pus de leurs ulcères ; et les uns et les

autres se nourrissant du pain de leurs larmes, de leurs gémissements et de leurs soupirs, et après avoir mené une vie si pénible durant l'espace de trente ou quarante ans, ne se croire pas encore assurés contre les terreurs de la justice divine, et trembler de la tête aux pieds à l'approche d'une mort qui était plutôt l'effet de leur pénitence que la peine de leurs péchés. Eh bien ! hommes sensuels, si j'exigeais de vous ce soir la même austérité, que répondriez-vous ? N'est-il pas vrai que je vous paraîtrais d'une humeur extravagante, et qu'un rire sardonique serait toute votre réponse ? Lorsque par hasard vous rencontrez un confesseur zélé qui vous serre de plus près et veut proportionner tant soit peu la pénitence à vos délits, que de résistances de votre part, que d'excuses, que de prétextes ! Oh ! que l'on connaît peu la majesté de Dieu ! que l'on connaît peu le péché qui est l'offense d'un si grand Dieu ! O ferveur de la primitive Eglise, ô vives lumières de l'Esprit-Saint, comment avez-vous disparu ? Saints canons, qui imposez des pénitences si sévères aux crimes, n'aviez-vous pas été écrits par de sages conciles sous l'assistance d'En-Haut ? Et maintenant dans quel relâchement nous sommes tombés ! Ne faisait-on pas alors des pénitences de dix ou douze ans au pain et à l'eau ? ne se couvrait-on pas de rudes cilices ? les pécheurs n'étaient-ils pas bannis de l'église et frappés publiquement de verges par les prêtres ? Et aujourd'hui une plume paraît une montagne ; avec un rosaire, on expie des années d'iniquités ; avec les sept psaumes, on satisfait pour cent fois aux peines de l'enfer qu'on a méritées ! O tiédeur de nos temps ! qu'on s'est familiarisé avec l'offense de la majesté infinie ! Venez ici cependant, pécheur glacé : vous ne pouvez supporter une telle sévérité, n'est-ce pas ? Eh bien ! j'ai compassion de vous ; mais que pouvez-vous faire de moins que de vous éloigner des divertis-

sements et des plaisirs? Vous ne pouvez jeûner le carême, parce que le travail, une fatigue continuelle ne vous le permettent pas; mais qui vous empêche d'éviter de prendre part aux désordres du carnaval? Vous devriez, pour l'expiation de vos fautes, mener la vie d'un anachorète dans un désert ou vous ensevelir dans une caverne; vous vous excusez à raison de votre impuissance; mais qui vous défend de rester retiré dans votre maison le soir, de fuir cette conversation scandaleuse? Porter un cilice armé de pointes de fer ou de poils de chameau qui martyrise votre chair, serait une pénitence insupportable, à votre avis; mais quelle nécessité vous pousse à vous charger de vains ornements, à couvrir de masques affreux ce visage que Dieu vous a donné, à revêtir des costumes de carnaval? Voyons, j'en finis avec vous ce soir par un seul mot, écoutez-moi bien : vous allez renoncer ou aux plaisirs de cette vie ou aux délices de l'autre, ou aux débauches de la terre ou aux jouissances du paradis. Notre-Seigneur vous parle clairement, et par son terrible anathème : *Væ vobis qui ridetis nunc*, il vous fait assez entendre que ce temps-ci n'est pas le temps de se livrer à de vains divertissements, mais le temps de verser des larmes inconsolables et d'expier vos péchés par une rigoureuse pénitence.

X. Et cependant, quelle insigne folie! vous pensez tous aux divertissements du monde, mes frères : comment est-il possible que les chants séduisants de cette syrène trompeuse vous paraissent si doux? Quoi! vous êtes bannis du paradis et exilés dans cette vallée de larmes, dans cette région de ténèbres, de malédictions et vous y passerez en chantant! *Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena*¹? Comment pourrions-nous chanter, disaient les Israélites captifs à

(1) *Ps. 136, 4.*

Babylone, comment pourrions-nous chanter les cantiques du Seigneur sur une terre étrangère? Et nous, mes pauvres pécheurs, *quomodo cantabimus?* comment pourrions-nous avoir un moment de joie dans un exil si dur et si prolongé, dans un exil qui nous tient éloignés de Dieu, dans un exil où nous pouvons pécher, où nous pouvons nous perdre à toute heure, à tout instant? Quelle peine, ô mon Dieu, que de vous connaître et de vous aimer, et malgré cela ignorer si je suis digne d'amour ou de haine; languir dans l'esperance de vous posséder, et craindre que vous ne soyez résolu de me priver éternellement de votre aimable présence! quelle peine, ô mon Dieu! Je puis mourir à chaque respiration; à chaque respiration, je puis me damner; un regard, une pensée suffit pour ruiner trente ou quarante années de mérites, de travaux, de pénitences. O vie malheureuse! ô mort continuelle! Etre toujours tourmenté par ses passions, toujours combattu par les démons, toujours stimulé par les tentations! Jamais un moment de trêve, jamais un moment de repos! De quelque côté que je tourne mes regards, je trouve des dangers, des pièges, des embuscades par milliers. Je suis à moi-même mon plus grand ennemi; ce à quoi je tiens le plus est ce qui m'est le plus nuisible; tout ce qui me flatte peut me perdre; tout ce qui seconde mes inclinations naturelles contrarie ma vertu. O vie malheureuse! ô mort continuelle! Tous mes sens sont conjurés contre ma raison, et ils ont promulgué au milieu de mon cœur une loi diamétralement opposée à celle de mon Dieu: c'est une seconde volonté indépendante de ma volonté; elle veut tout ce que je ne veux pas, elle aime tout ce que je déteste, elle désire tout ce que j'ai en horreur. O vie malheureuse! ô mort continuelle! Je vous le demande, mes chers auditeurs, qu'est-ce qu'une pareille vie? quel supplice, quel enfer! Que répondez-vous,

mon pauvre pécheur ? Au milieu de tant de périls auriez-vous le cœur de rire, de vous amuser, de faire carnaval ? Ah ! je prévoyais bien que sur un aveugle tel que vous, l'appréhension du danger où vous êtes de vous perdre irrémédiablement à toute heure n'aurait fait aucune impression.

XI. Venez avec moi, et montons ensemble pour quelque temps sur la cime d'une montagne, d'où l'on puisse découvrir tout l'univers. Saint Cyprien veut étaler à vos yeux toutes les infamies et les turpitudes de nos jours. Regardez de cette éminence la terre qui s'étend à vos pieds comme une vaste plaine, et laissant de côté la foule des hérétiques, des mahométans et des infidèles, c'est-à-dire trois grosses portions du genre humain qui se perdent presque infailliblement, sans espoir ni rémission, plongez du regard au cœur même de la chrétienté : que voyez-vous parmi tant de millions de catholiques, vos frères ? que voyez-vous qui ne soit digne de vos larmes et de votre compassion ? Le siècle fut-il jamais plus dépravé qu'il ne l'est aujourd'hui ? Vit-on jamais plus de luxe, plus de vanité, moins de dévotion, moins de ferveur, moins de piété ? Parmi ces personnes de tout rang qui croient en Jésus-Christ, en est-il qui vivent selon les maximes de Jésus-Christ ? Voyez, voyez, la multitude innombrable de tous ces gens qui courent, se fatiguent, achètent, vendent et si souvent se livrent aux divertissements, voyez-les aujourd'hui même : quelles folies, quels désordres, quelle crapule ! comme tous, ivres de débauches, profanent leur religion en encensant l'idole infâme de Bacchus ! Combien, selon vous, parmi ces malheureux qui vivent dans un état de révolte contre Dieu ? Et cependant personne ne songe à sortir d'un état si dangereux et si déplorable. Voyez au contraire comme ils font succéder les affaires aux plaisirs, comme tous sont préoccupés

de leurs projets terrestres : l'un pense à un procès que lui a suscité son ennemi, l'autre a l'objet d'une passion qui l'absorbe complètement; celui-ci trame une fourberie, celui-là médite une vengeance, cet autre s'afflige d'un revers, l'espoir d'un gain fait courir ce marchand, la crainte de perdre un crédit cause de l'impatience à ce vieillard à la tête chauve; tous finalement tâchent de bien s'enraciner dans cette terre, comme si la terre était l'unique but de tous leurs désirs. Et dans le nombre qui est-ce qui pense à la mort, à cette mort inévitable qui doit bientôt l'arracher de ce monde? Qui pense au compte rigoureux qu'il aura bientôt à rendre au juste juge? Qui pense au paradis qui devrait être l'unique objet de nos pensées? Ah! funeste insouciance! ô monde pervers! Remarquez quel désordre: l'innocence ne se trouve plus alliée avec la raison, le vice veut la préséance sur la vertu, les hommes se font gloire de leurs débauches, les femmes ont perdu la pudeur et la honte, les petits n'ont point de conscience, les grands point de religion; il en est qui rougissent de paraître vertueux, d'autres n'ont que l'écorce d'une vertu apparente, servant à mieux masquer les vices qu'ils couvent au fond de leurs cœurs. Le monde enfin est un chaos de péchés énormes, de blasphèmes, de médisances, de tromperies, de haines, de malice. Et néanmoins voyez et contemplez en gémissant comme les chrétiens se précipitent en foule dans la tombe, et meurent presque tous avec leurs habitudes vicieuses, et au comble des illusions; presque tous sortent de ce monde avec les mains vides de bonnes œuvres, sans avoir rien fait pour satisfaire à la justice divine, rien qui vaille pour l'éternité.

Et vous, mes chers auditeurs, à quoi vous décidez-vous? qu'est-ce que votre cœur vous inspire de faire dans un temps si malheureux, où le monde catholique

est comme embrasé des ardeurs du vice et de la volupté, dans un temps où la plupart de vos frères se précipitent en aveugles dans l'abîme, dans un temps où le prince des ténèbres par un bouleversement universel a mis toute la chrétienté sens dessus dessous ? Songeriez-vous par hasard à rire, à vous divertir, à nouer des intrigues, à danser, en un mot, à fournir un aliment pour développer l'incendie déjà si vaste et activer des flammes si dévorantes ? Jésus, mon Sauveur, en faut-il davantage ? Souffrirez-vous plus longtemps tant d'effronterie et d'obstination ? Non, non ; décochez vos traits, lancez la foudre de vos malédictions contre ces rebelles : *Væ vobis*, c'est Jésus-Christ qui parle, *væ vobis qui ridetis nunc* : Soyez maudits, vous tous qui consommez en vains divertissements tant de belles années, uniquement destinées à assurer votre salut éternel ! *Væ vobis*, maudits vous tous qui n'êtes touchés ni des péchés que vous avez commis, ni du danger où vous êtes d'en commettre sans cesse, ni de tant d'énormités qui se commettent tous les jours contre votre Dieu ! *Væ vobis*, maudits, qui vous estimez heureux et en assurance, tandis que la Sagesse éternelle vous déclare malheureux et en voie de damnation. *Væ vobis qui ridetis*, maudits, vous qui vous livrez aux débauches du carnaval, mais deux fois maudits parce que vous vous y livrez en ces jours si malheureux, où l'enfer s'est déchaîné, et où Satan semble avoir reconquis l'empire du monde, en ces jours où les péchés se sont multipliés à l'infini, où l'on ne distingue plus les fidèles des idolâtres, où l'on célèbre sur toutes les places publiques des fêtes indécentes et scandaleuses ! *nunc*, en ces jours où les anges de la paix pleurent amèrement la ruine de tant d'âmes, où Jésus-Christ endure une nouvelle passion et où l'Éternel est irrité contre son peuple ! Maudits donc les pécheurs obstinés et leurs coupables divertissements ! *Væ vobis*, oui, mal-

heur à vous, *væ vobis!* — Malédiction épouvantable! disgrâce lamentable! *væ* funeste qui me glace le sang dans les veines et me fait frissonner d'horreur! Ah! mes chers auditeurs, que faire pour nous soustraire à de si terribles menaces? Pénitence, mes frères, pénitence!

Que si parmi vous il se trouve encore des partisans aveugles du carnaval, qui aient horreur de la pénitence et veuillent satisfaire leurs passions, ah! qu'ils jettent un coup d'œil sur Jésus-Christ cloué à l'infâme gibet, et puis qu'ils rient et se divertissent s'ils en ont le cœur. Ecoutez, pécheurs, écoutez, justes, écoutez tous la voix attendrissante de votre divin Sauveur : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus*¹. Ames pieuses et tendres, mues par un amour généreux vous vous êtes réunies ici pour compatir à mes douleurs : ah! si parmi vous il se trouvait quelques cœurs obstinés qui songeassent encore à accroître mes souffrances, je les conjure de jeter les yeux sur ces plaies sanglantes : « Considérez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne » : *Attendite et videte si est dolor sicut dolor meus!*

(1) *Thren 1. 12.*

DISCOURS

POUR LA CLOTURE DE L'ANNÉE JUBILAIRE¹

SUR LES PÉCHEURS OBSTINÉS.

Domine, veni et vide. Et lacrymatus est Jesus.
Seigneur, venez et voyez. Alors Jésus pleura.
S. JOAN. 11, 34.

I. Que nous répandions des larmes à la mort de nos amis et de nos proches, que nous les accompagnions au tombeau de nos sanglots et de nos gémissements, il n'y a rien d'étonnant en cela ; l'origine de nos pleurs est la faiblesse de notre cœur, également disposé et à pleurer et à rire, selon la diversité de ses affections. Mais lorsqu'on voit pleurer celui que, dans sa majestueuse gravité, on n'a jamais vu rire, on est contraint de dire que ses larmes doivent provenir d'une source plus élevée, que ce sont de ces fleuves dont l'origine est cachée. Notre-Seigneur pleure, dit saint Augustin, pour nous apprendre à faire un meilleur usage de nos larmes : *Quare Christus flevit, nisi quia flere hominem docuit?* Notre-Seigneur pleure, et chacun de ses soupirs nous découvre un grand mystère. Mais quel est donc

(1) Ce discours a été prononcé par saint Léonard dans l'église de Saint-André della Valle, à Rome, le 20 décembre 1750, quatrième dimanche de l'Avent.

(Note du Traducteur.)

ce mystère? Je vous le dirai : mais auparavant trouvez bon que je supplie mon divin Sauveur d'essuyer ses larmes. Ah! mon doux Jésus, changez les dispositions de votre cœur, et au lieu de pleurer livrez-vous à des transports de joie. Vous venez de voir, pendant cette année sainte, Rome tout entière pénétrée de componction, la capitale du monde chrétien vêtue des livrées de la pénitence ; les rues qui conduisent aux basiliques sont inondées par la foule des pèlerins, touchés et saisis d'admiration à la vue de tant de piété. Et avec quelle dévotion, quelle retenue, quelle modestie sans pareille, le peuple romain ne s'empresse-t-il pas de visiter les églises désignées, soit en récitant des prières, soit en chantant les louanges du Seigneur ! Tels sont les fruits du zèle incomparable de notre glorieux Pontife, qui lui-même a visité plus de vingt fois les quatre basiliques, et s'est concilié tous les cœurs. Ah! l'année jubilaire de 1750 ne doit pas seulement s'appeler l'année sainte, mais bien l'année trois fois sainte ; car depuis que Rome existe on n'en a point vu de semblable, et peut-être que la postérité n'en verra plus à l'avenir. C'est pourquoi essuyez vos larmes, ô mon aimable Sauveur! — Hélas! que dites-vous? ici précisément git le mystère; ce que vous lui proposez comme motif de joie et de jubilation fait tout le sujet de sa douleur. Eh! quoi, en effet, en présence d'une componction si exemplaire il en est encore à Rome qui persévèrent dans le péché! Il en est encore qui après tant de missions, après tant de conversions, après tant de stimulants à la pénitence, continuent à se livrer au désordre et à l'iniquité et sont pires que jamais! Oh! quelle obstination diabolique! Oui, mon Sauveur, vos larmes sont nécessaires ici, car cette race de pécheurs obstinés, récidifs, esclaves de leurs mauvaises habitudes, et qui ne se convertissent jamais, est semblable à cette espèce de démons dont

vous avez dit qu'ils ne peuvent être chassés que par la prière et la pénitence : *Hoc genus non ejicitur, nisi per orationem et jejunium*¹. Loué soit donc le Très-Haut d'avoir inspiré à notre saint Père le Pape de prescrire ce triduum de pénitence ! L'unique but qu'on s'y propose, c'est d'obtenir de la miséricorde divine la persévérance en faveur de tous ceux qui, dans le cours de ce jubilé, sont revenus à Dieu avec tant de ferveur et de contrition, et la conversion du petit nombre de ceux qui ne se sont pas convertis, ou qui à peine convertis, entraînés par leurs mauvaises habitudes, sont déjà retombés dans le vice. Je veux enfoncer dans le cœur de ces récidifs habitudinaires deux clous perçants qui formeront les deux points de mon discours. Les voici : un pécheur croupissant dans l'habitude du vice se convertit très-difficilement, — parce que sans un miracle de la miséricorde de Dieu il ne saurait se convertir, premier point ; — parce que Dieu ne voudra pas faire de miracle pour le convertir, second point. — Vous allez donc, mon père, nous renvoyer découragés, à moitié désespérés ? — Non, mes frères, non ; je veux, au contraire, vous renvoyer tous consolés. Sachez donc que mon habitude est de resserrer d'abord le cœur par la crainte, pour le dilater ensuite par l'espérance. Venez au triduum, c'est-à-dire aux exercices qui auront lieu demain, mardi et mercredi, venez-y avec la ferme résolution de vous donner tout à Dieu, et j'ai la plus entière confiance que vous vous convertirez ; dès lors, vous aurez recouvré la paix et le bonheur. Que si, malheureusement, quelques-uns parmi vous allaient s'obstiner dans le mal malgré tous les avertissements, qu'ils emportent, comme une épine enfoncée dans leur cœur, cette terrible vérité : que vouloir persister avec obstination dans une habitude

(1) *Matth. 17, 20.*

criminelle, c'est la même chose que vouloir obstinément se précipiter en enfer. Oh ! oui, ici, je le répète, ô mon divin Sauveur, ici vos larmes sont bien nécessaires : *Domine, veni et vide. Et lacrymatus est Jesus.* Je commence.

PREMIER POINT.

II. Entre toutes les créatures visibles, la plus noble c'est l'homme ; la portion la plus noble de l'homme, c'est l'âme, et les puissances les plus nobles de l'âme sont l'entendement et la volonté. Or, ce sont précisément ces facultés qu'un pauvre pécheur récidif et consuetudinaire, esclave d'habitudes criminelles, tient comme enlacées et enchaînées. Comment donc voulez-vous qu'il se convertisse sans un insigne miracle de la miséricorde de Dieu ? Douteriez-vous de cette impossibilité ? Examinons le cas en action, et voyons d'abord l'aveuglement où l'intelligence est plongée. Qu'on m'amène un de ces habituels ; le voici : Lève la tête, malheureux, et dis-moi, comment t'es-tu réduit à un état si déplorable ? comment se fait-il que tu sois si enraciné dans le vice ? que tu vives sans crainte de Dieu, sans respect pour tes semblables, ne songeant qu'à assouvir tes passions ? Tu n'as de sentiment, de regard, de parole, de pensée que pour le péché : *In peccatis natus es totus*¹. — Si vous voulez le savoir, interrogez ceux qui l'ont connu dès sa tendre enfance : ils vous diront que c'était un enfant pieux, d'une conscience très-délicate, fréquentant régulièrement les sacrements, vivant parfaitement bien ; mais survint une violente tentation, une rencontre imprévue, une occasion dangereuse, que sais-je ? Il tomba dans le piège. Vous pouvez penser avec quel frémissement il commit ce premier péché, avec quelle

(1) *Joan. 9. 24.*

crainte que le soleil même en eût connaissance ; il serait mort de honte si le fait fût parvenu aux oreilles de ses parents. Aussi eut-il soin de fermer à tout prix la bouche à ses complices, et surtout de tenir la sienne fermée aux pieds du confesseur : il cacha ainsi pendant des années et des années ce premier péché honteux commis dans les jours de son enfance. Dans le principe, il éprouvait de terribles remords de conscience, il tremblait comme une feuille au moindre souffle, il frissonnait à chaque coup de tonnerre, et, comme un cerf blessé, emportait partout sa crainte avec lui. Mais à présent, il n'en est plus de même : il dort, il mange, il se moque de ses frayeurs d'autrefois, en disant : Eh ! que m'est-il donc arrivé de fâcheux ? la foudre ne m'a nullement frappé et la terre ne m'a point englouti : *Peccavi, ... quid mihi accidit triste*¹ ? Il s'enfonce dans le péché, il s'y vautre, il s'y perd ; il pêche, et il s'en fait gloire ; li pêche, et il en tire vanité ; il pêche et il s'en réjouit : l'appétit s'est changé en faim, la faim en fureur, la fureur en nécessité, la nécessité en habitude, l'habitude en nature. Bien plus, le péché, qui est la mort de l'âme, est devenu en quelque sorte la substance même de l'âme, et l'on va jusqu'à regretter de n'avoir pas débuté plus tôt dans la carrière du vice, jusqu'à rougir, comme d'une faiblesse, de n'oser pas commettre avec plus d'effronterie encore le mal dont on est si fier et dont on se vante tant : *Lætantur cum male fecerint et exultant in rebus pessimis*². Allez-vous-en maintenant convertir un pécheur de cette espèce sans un insigne miracle. — Mais, grand Dieu ! comment cela se fait-il, mon pauvre pécheur ? d'où est venu un changement si étrange ? Pourquoi donc dans le principe tant de frayeur du péché, et aujourd'hui tant de paix, tant de sécurité ? — La

(1) *Eccles. 5, 4.*(2) *Prov. 2, 14.*

raison, je vous la dirai bien, la voici : c'est-qu'ayant accumulé ténèbres sur ténèbres, son esprit s'est trouvé plongé dans une nuit profonde, il s'est familiarisé avec le péché par une habitude invétérée, il a perdu la connaissance de Dieu, de l'éternité, de la malice du péché, en un mot, parlons clairement, il a perdu la tête, il est devenu aveugle d'esprit. Aussi longtemps que sa malice était, pour ainsi dire, à l'état d'enfance, les lumières de la raison et de la foi l'avertissaient que ce contrat était usuraire, que cette liberté dégénérait en licence, que l'attachement à cette créature était criminel; mais une fois que de simple pécheur il fut devenu un habitudinaire, les impudicités les plus révoltantes lui ont paru pure fragilité, les injustices une industrie, les blasphèmes une affaire de ton, les fréquentations une mode. Et quelle est, encore une fois, la cause de cet épouvantable changement? Saint Thomas de Villeneuve vous répondra, comme je l'ai fait, que tout cela vient de ce qu'il est aveugle d'esprit : *Quia lumine amisso judicii, in aliam degenerasti naturam* : ayant perdu la lumière de l'entendement, notez bien ces mots, il a dégénéré et pris une autre nature. Vous voyez maintenant si j'ai raison de dire qu'un pécheur habitudinaire est un pécheur à peu près désespéré, et qu'on ne peut attendre sa conversion que d'un grand miracle.

III. Quelle misère ! quelle déplorable extrémité ! Le pécheur enfoncé dans l'habitude du vice arrive donc au point que son état soit quasi-désespéré, comme si son mal était sans remède? — C'est ainsi, et si vous en voulez savoir la raison, l'Esprit-Saint vous l'assigne dans les Proverbes : *Impius cum in profundum venerit peccatorum, contemnit*¹ : Lorsque l'impie est pris dans les filets d'une mauvaise habitude, il secoue sa chaîne comme

(1) *Prov. 18, 3.*

une bête féroce, et méprise tout conseil salutaire. Combien d'années y a-t-il que ce malheureux vit d'usures, de gains illicites, et s'engraisse du bien mal acquis? Combien d'années qu'au scandale du voisinage il entretient cette liaison criminelle, fomenté des haines et des rancunes, et se déclare l'ennemi juré de Dieu et du prochain? Essayez de le ramener par une correction charitable dans le sentier de la vertu : *Contemnit*, il se moque de vous. Montrez-lui l'enfer ouvert : *Contemnit*, il le traite de fable. Représentez-lui la gravité de l'outrage qu'il fait à Dieu par ses rechutes continuelles : *Contemnit*, il vous tourne le dos. Dites-lui que Dieu, irrité de ses résistances, fera éclater sa justice par des calamités, des disgrâces, des maladies : *Contemnit, contemnit, contemnit*; il méprise tout, et vos avertissements ne font que redoubler sa fureur et lui inspirer la résolution de se liguier plus étroitement avec le vice. — Et d'où peut venir une pareille insolence? — Ne vous en étonnez pas : il est aveugle, aveugle d'esprit; il vit sans plus éprouver aucun remords de conscience, non plus que si pour lui il n'y avait ni Dieu, ni paradis, ni enfer. Or, dites-moi, s'il vous plaît, quelle fin on peut attendre de ce misérable aveugle? Jugez-en par ce qui est arrivé naguère à un personnage d'un rang très-distingué, qui, après avoir été plongé pendant de longues années dans toute espèce d'iniquités, se moquait encore, à la dernière extrémité, des exhortations du prêtre, et ne voulait pas entendre parler des sacrements. Son chapelain vint enfin lui faire entendre qu'il n'avait plus que peu d'instant à vivre, et l'engager à les consacrer à Dieu par un sincère repentir et une bonne confession : « Quoi ! vous aussi, lui répondit-il avec un sourire satanique, vous venez me casser la tête avec ces balivernes? » et il détourna la tête avec dédain; mais au même moment il expira. Ah ! quelles affreuses ténèbres obscur-

cissent l'intelligence des pécheurs habituels, lorsque devenus complètement aveugles, ils vivent comme des athées, sans jamais élever une pensée vers le ciel ! C'est de ces malheureux que le prophète Osée affirme qu'ils ne penseront point de revenir à leur Dieu : *Non dabunt cogitationes suas, ut revertantur ad Deum suum*¹. Que Dieu les renverse du poste qu'ils occupent, qu'il les châtie tant qu'il voudra, vous les verrez bien confus, mais non contrits ; humiliés, mais non humbles ; flagellés, mais non pénitents ; parce qu'ils ont perdu l'intelligence. Ne connaissant plus le danger de leur position, ils ne se convertiront pas sans un grand miracle ; ils n'auront pas même la pensée de se convertir, ce qui est pis encore : *Non dabunt cogitationes suas, ut revertantur ad Deum suum*. Hélas ! je m'épuise à pure perte ce soir, et je crains bien d'être obligé de dire à la fin de ce sermon ce que répondit un jour Diogène à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il faisait, tandis qu'il essayait de corriger un pécheur d'habitude par une admonition fraternelle : « Je lave un Maure, » dit-il : *Æthiopem lavo*. Je devrais en dire autant : *Æthiopem lavo*, car de même qu'on a beau laver un Maure, il ne changera pas de couleur sans un véritable miracle ; ainsi un homme habitué au vice ne se convertira pas sans un grand miracle de la miséricorde divine : « Si un Maure peut changer sa peau, c'est l'Esprit-Saint qui parle, si un Maure peut changer sa peau, vous aussi vous pourrez faire le bien après avoir appris le mal : » *Si mutare potest Æthiops pellem suam, ... et vos poteritis benefacere, cum didiceritis malum*². Allez maintenant mettre en doute s'il est difficile ou non à un habituel de se convertir, après que l'Esprit-Saint a parlé en termes si clairs et si précis. Malheur à vous, esclaves d'habitudes

(1) Os. 5, 4.

(1) Jerem. 13, 23.

vicieuses ! malheur à vous qui avez mis les pieds dans les filets des mauvaises habitudes ! malheur, malheur à vous !

IV. Mais doucement, mes frères, vous vous étonnez de la grande difficulté qu'éprouve à se convertir un pécheur enfoncé dans l'habitude du vice, à cause de sa cécité intellectuelle, ou de ce fatal bandeau qui lui couvre les yeux et l'empêche de voir le danger de son état. Mais pour moi, je suis bien plus effrayé de cette pierre qu'il porte dans la poitrine, je veux dire de ce cœur endurci dans le mal, de cette volonté pétrifiée dans le vice, et qui n'a plus même la force de se soustraire au danger. C'est en effet le sentiment bien fondé de saint Bernard, que pour arracher une âme à des habitudes criminelles il ne faut rien moins que le bras de la toute-puissance de Dieu, un secours extraordinaire et tout spécial de son infinie miséricorde. C'est pourquoi je voudrais, si vous me le permettez, vous faire toucher au doigt la dureté de cette pierre qui accable les pauvres consuetudinaires, et leur rend la conversion moralement impossible. Pour aller au fond de la question, appuyons-nous sur les enseignements de la physiologie et de la morale. L'une et l'autre posent ce principe incontestable que les mœurs suivent le tempérament : *Mores sequuntur temperamenta*. Donnez-moi un tempérament de feu, riche en esprits vitaux et subtils : vous le verrez prompt, agile, actif en tout ce qu'il entreprend ; il ne peut se tenir en repos, on dirait qu'il bondit sur terre. Qu'un caractère semblable essaie d'agir posément, lentement, avec flegme : il le fera deux ou trois fois, non sans peine, mais habituellement, c'est impossible : l'ardeur qui le dévore ne le lui permet pas. Donnez-moi, au contraire, un homme froid et lymphatique : vous le verrez dormir debout, tant il est lent et pesant dans ses mouvements ; il n'en finit pas ; vous avez beau le secouer et l'exciter, vous ne lui ôterez jamais sa nonchalance.

Donnez-moi un tempérament sombre et mélancolique : vous le trouverez toujours plein de soupçons ; un tempérament vif et sanguin : il est versatile et tourne à tout vent comme une girouette, changeant de sentiment et d'avis cent fois sur une heure. Or, il est incontestable que de bonnes habitudes parviennent à corriger en partie ces constitutions, mais à les changer tout à fait, jamais ; bien plus, la grâce elle-même doit s'accommoder doucement au naturel de chacun. De là vient que dans les naturels doux, comme un saint François de Sales, la sainteté vous apparaîtra douce et suave ; dans des naturels ardents, tels que saint Dominique, saint Ignace, elle est tout feu et zèle ; dans les naturels lymphatiques, tels qu'étaient la plupart des anachorètes, elle a quelque chose de sauvage, si j'ose le dire, elle recherche le silence et la solitude. C'est que la constitution physique a une influence telle que, sans ôter la liberté, elle incline cependant avec force la volonté de son côté ; vous en convenez vous-mêmes : lorsque vous vous sentez esclaves de quelque passion, bien souvent il vous arrive de dire : « Je suis ainsi fait, mon penchant est tel, j'ai contracté ce vice dans le sein de ma mère, c'est mon faible. » Que voulez-vous exprimer par là, sinon une certaine impossibilité d'agir en sens opposé ? Ainsi vous m'accordez tout ce que je viens de dire, n'est-ce pas ? Laissez-moi maintenant formuler mon argument. Un tempérament sanguin et mou, par exemple, a peine à se contenir, parce qu'il est naturellement enclin à la volupté, n'est-il pas vrai ? Or, si à cette inclination naturelle vous ajoutez l'habitude des plaisirs déshonnêtes, comment vous contiendrez-vous ? comment serez-vous chaste ? J'en demande pardon aux philosophes et aux théologiens ; ils ne montrent pas toute la force de la mauvaise habitude en affirmant simplement que c'est une seconde nature ; ce n'est pas assez dire. Pour moi,

je ne crains pas d'avancer qu'une mauvaise habitude, régulièrement parlant, est une seconde nature renforçant la première, une inclination plus forte surajoutée à une autre, qui l'était déjà. Si vous ajoutez une pente à une autre pente, qu'avez-vous ? un précipice. Et si à un penchant naturel vous ajoutez un autre penchant, fruit d'une mauvaise habitude, qu'avez-vous ? une quasi-nécessité. C'est saint Bernard qui vous le dit : *Actus crebro peccandi consuetudinem parit, consuetudo quasi agendi necessitatem, necessitas impossibilitatem, impossibilitas desperationem, desperatio damnationem*. Remarquez, pécheurs habituels, remarquez cette pente rapide par laquelle vous descendez en enfer. Notre nature est déjà gâtée, un premier péché la gâte encore davantage ; si vous multipliez les péchés, l'habitude s'engendre ; la mauvaise habitude forme une espèce de nécessité, la nécessité rend le retour sur soi-même moralement impossible ; l'impossibilité vous ôte à vous-même l'espoir de vous amender, et le désespoir vous pousse en enfer, si Dieu, par un insigne miracle de sa miséricorde particulière, ne vous tend la main pour vous retenir. Malheureux consuetudinaires, cette habitude criminelle que vous avez contractée est une chaîne que vous traînez aux pieds, une chaîne qui vous rend esclaves de Satan et vous met dans un état de damnation anticipée.

V. Allons ! allons ! le mal n'est pas aussi grand que vous le dépeignez, reprend un consuetudinaire ; je sais qu'il est toujours en mon pouvoir de dire : je veux, et cela me suffit. Quand la volonté, qui est libre, veut sérieusement une chose, il n'y a montagnes de difficultés si escarpées qu'elle ne surmonte. — Celui qui tient ce langage a une haute idée de sa volonté, preuve qu'il la connaît peu et qu'il en use encore moins. « Je sais me commander, » disait un prince de nos jours, à un de

ses ministres. » — « Je ne doute pas, prince, reprit celui-ci, que vous ne sachiez vous commander; l'important, c'est de savoir vous obéir. » — Je dis la même chose à ce pécheur d'habitude, et je m'appuie sur l'expérience de saint Augustin : Je remarque en moi-même, dit cet illustre docteur, un désordre monstrueux, et j'en cherche la cause : *Unde hoc monstrum et quare istud?* Ce désordre, le voici : *Imperat animus corpori, et statim paret; imperat animus sibi, et resistit* : l'âme commande au corps, et il obéit incontinent; qu'elle ordonne que la main se meuve, et la main se meut; que le pied marche, et le pied marche; que la tête tourne, et elle tourne : l'obéissance est si prompte qu'on peut à peine distinguer l'exécution du commandement, et cependant le corps qui obéit n'est pas la volonté qui commande. Au contraire, la volonté se commande à elle-même, elle se commande de vouloir : *imperat ut velit*; et quoique ce soit la même faculté qui donne et reçoit l'ordre, elle n'obéit pas : *nec facit tamen*. Quelle chose étrange que cela ! Commander, c'est vouloir; refuser, c'est ne pas vouloir. Si la volonté commande, elle veut donc; si la volonté refuse, elle ne veut donc pas, et si elle ne veut pas, pourquoi commande-t-elle? et si elle veut, pourquoi refuse-t-elle? Et si elle commande et refuse en même temps, comment veut-elle et ne veut-elle pas tout à la fois? Quel amas d'excentricités et de contradictions! *Unde hoc monstrum et quare istud?* Oh! je le comprends, continue saint Augustin : il n'y a rien là de si étrange, c'est l'infirmité de notre volonté : *Non monstrum partim velle, partim nolle, sed œgritudo animi est*. Il en est ainsi : notre pauvre volonté, affaiblie par l'habitude dont elle est esclave, n'a plus la force de dire généreusement, je le veux, et celui-là s'abuse étrangement qui se vante de pouvoir le faire. Sa volonté malade, hélas! est tellement domi-

née par l'habitude qu'elle ne voudra pas, ou, si elle veut, ce sera une velléité stérile et inefficace; la malheureuse se trouve enlacée, et de même que le ver à soie élabore, du fil qu'il tire de ses entrailles, la prison qui l'enferme, ainsi notre âme se forme, de ses propres actes, la chaîne de l'habitude, dont le démon se sert pour la tyranniser et l'entraîner à sa suite. Augustin fut longtemps retenu par ces liens, et, courbé sous ce joug accablant, il s'en allait gémissant et soupirant : *Vincere consuetudinem dura pugna* : « Que c'est une lutte pénible que d'avoir à vaincre une habitude ! » Voulez-vous en avoir la preuve ? ordonnez à un de ces consuetudinaires de renoncer à cette fréquentation coupable, de restituer ce bien mal acquis, de se réconcilier ; il ne dira plus : je le ferai, je verrai ; il ne dira plus : j'en ai encore le temps ; il ne dira plus : je ne veux pas ; mais il dira d'une manière absolue : je ne le puis pas, c'est impossible ! Homme naturellement emporté et que l'habitude de la colère a rendu si irritable qu'on croirait que vous avez du soufre dans les veines, puisqu'à la moindre contrariété vous vous échauffez, vous criez, vous vous échappez en paroles et en actions, de grâce, un peu plus de flegme ! — Je ne le puis pas, mon père, c'est impossible ! — Blasphémateurs du saint nom de Dieu, mettez un frein à votre langue, au lieu de vous emporter si aisément contre le ciel : — Je ne le puis pas, mon père, je ne le puis pas ! — Joueur, renoncez à cette indigne passion pour le jeu, qui cause la ruine de votre famille : — Je ne le puis pas, mon père, je ne le puis pas ! — Femme vaine, qui dépensez tant d'heures devant un miroir, et qui ne rougissez pas de paraître en public avec une mise si indécente, de grâce, un peu plus de modestie : — Je ne le puis pas, mon père, je ne le puis pas. — Jeune débauché, finissons-en avec ces maudites intrigues, sortez une bonne fois de cette mai-

son, et n'y remettez plus les pieds : — Je ne le puis pas, mon père, c'est impossible ! — Comment, je ne le puis pas ? N'avez-vous pas le libre arbitre ? — Mon libre arbitre est lié, enchaîné. — Comment, lié ? comment, enchaîné ? par qui ? — *Non ferro alieno, sed mea ferrea, voluntate* : « Elle l'est, non par une chaîne étrangère, mais par ma volonté de fer. » L'aveu est de saint Augustin. Ma longue habitude du péché, ajoute-il, m'entraînait à de nouveaux péchés. La nature, la mauvaise habitude et le démon, formant un triple lien, me faisaient pécher malgré moi ; je voulais et je ne voulais pas, et, entraîné par l'habitude, je péchais : *Vincere consuetudinem dura pugna* : Oh ! qu'il est dur d'avoir à lutter contre l'habitude ! Tirez-vous maintenant de ces filets sans un grand miracle.

VI. Mais il y a quelque chose de plus monstrueux encore, c'est que le consuetudinaire pêche non-seulement par force, mais même avec le dégoût de son péché. Il est certain que celui qui pêche le fait par goût, et cependant la mauvaise habitude entraîne à pécher sans goût, voire même à pécher avec dégoût de l'action criminelle. Voyez ce joueur : il n'a d'abord cherché dans le jeu qu'un honnête passe-temps ; le jeu avec le temps est devenu de récréation un usage, puis une occupation, ensuite une habitude et en même temps une nécessité. Il joue, à la vérité, mais avec fureur, avec dégoût et à contre-cœur. Il maudit cent fois le jeu, tout en jouant ; il jette ses cartes avec dépit, puis les reprend et joue encore ; il jure et fait serment qu'il ne jouera plus, et il se remet à jouer ; il fait vœu de ne plus jouer, son confesseur lui interdit le jeu, et il joue toujours. Il est entraîné au jeu, non par l'appât du gain, car il perd toujours ; non par le plaisir, car il ne fait que se tourmenter ; non par ses compagnons, car c'est lui qui les cherche et les excite ; il y est entraîné uniquement par

la force de l'habitude. Ainsi encore ce buveur est porté à s'enivrer, même sans goût pour la boisson; ses parents s'indignent, le médecin gronde, tout le monde se scandalise, et malgré cela il boit et s'enivre. Cette femme habituée à la vanité est portée à se parer et à s'embellir, malgré sa vieillesse et ses rides; tandis que les parures et les ajustements, loin de la rendre plus belle, ne font que l'enlaidir, et lui attirent plus de moqueries que d'éloges, elle aime à se parer et à s'orner. « Misérable fragilité! s'écrie saint Bernard; même sans démangeaison de la concupiscence, sans désir violent, en vertu de l'habitude seule, on est entraîné au mal : » *Miserabilis fragilitus! sine pruritu concupiscentiæ, sine impetu desiderii, sola consuetudine trahitur ad illicita.* Le saint docteur ne dit pas qu'il court au péché, mais bien qu'il y est entraîné, *trahitur*, par l'habitude. Hélas! encore une fois je perds mes peines ce soir à laver un Maure, *Æthiopem lavo*; l'enfer se remplit de victimes de la mauvaise habitude, qui, excitées par les salutaires remords de leur conscience à en secouer le joug dégradant, ou bien y sont insensibles, ou bien sont tellement affaiblis par leurs chutes répétées, que leurs efforts ressemblent à ceux d'un moribond : il essaiera de se soulever un peu, et trop faible il retombe aussitôt de tout son poids, comme s'est si bien exprimé saint Grégoire-le-Grand : *Conatur et labitur.* Or, que dire d'une âme qui se trouve dans un état si déplorable, gémissant sous le joug d'une mauvaise habitude? quel pronostic dois-je tirer de son salut éternel? Il faut bien que je le dise, et à moins d'avoir un cœur de pierre, que je le dise en pleurant : une âme esclave de l'habitude, ayant perdu la lumière de l'intelligence, n'est plus capable d'apprécier son mal; une âme qui n'apprécie pas son mal, ne saurait avoir la volonté de le détester; donc, par une conséquence fatale, une âme en cet état, sauf

un grand miracle de la miséricorde divine, ne cessera de se vautrer dans le borbier de ses iniquités ; donc elle ne cessera de vivre sous la tyrannie de ses infâmes passions, de ses attachements déréglés, de ses criminelles prévarications. Par conséquent, disant un éternel adieu au ciel, à Jésus-Christ, à la bienheureuse Vierge Marie et à tous les saints, elle refusera de se convertir et se perdra éternellement. C'est ce qui arriva dans cette ville même de Rome, lorsque j'étais encore jeune étudiant au Collège Romain. Un consuetudinaire se trouvant à l'article de la mort refusait de se confesser. Les pères spirituels les plus expérimentés essayèrent de le convertir, et ne purent en obtenir autre chose que ces paroles désespérantes : « Je suis perdu, je suis damné ; il n'y a plus de miséricorde pour moi. » On lui proposa les plus puissants motifs de confiance, l'infinie miséricorde de Dieu, les mérites immenses de la passion du Sauveur ; tout fut vain ; on n'en put tirer que les paroles épouvantables que nous venons de rapporter : « Je suis perdu, je suis damné ; il n'y a plus de miséricorde pour moi. » Et il expira en réprouvé avec ces paroles sur les lèvres. Ah ! soyez-en bien persuadés, le consuetudinaire, encore qu'il ne mourrait pas de mort subite, violente ou tragique, comme il arrive trop souvent, encore qu'il eût le bonheur, au moment de la mort, d'être assisté par un prêtre et de recevoir les sacrements, néanmoins abusera de tout avec un désespoir diabolique, et s'il a vécu en brute, il mourra en brute ; s'il a vécu en turc, il mourra pis qu'un Turc.

SECOND POINT.

VII. Mais, mon père, vous nous serrez de trop près ce soir. Eh bien ! nous vous accordons que, sans un insigne miracle de la miséricorde de Dieu, un pécheur

consuetudinaire ne se convertira pas. Est-ce que Dieu, par hasard, ne peut pas faire ce miracle pour le convertir? Est-ce que Dieu ne peut pas éclairer son esprit, enflammer sa volonté, et faire, comme il l'a fait tant de fois, d'un grand pécheur un grand saint? Pourquoi donc toutes ces épouvantes, comme si le monde allait finir? — Vous avez raison, Dieu le peut, je vais même plus loin que vous, et j'affirme qu'il peut beaucoup plus que vous ne dites. Mais voudra-t-il tout ce qu'il peut? Ma frayeur vient de ce que je ne puis me persuader qu'un pécheur d'habitude, après s'être si longtemps moqué de Dieu, parvienne ensuite, en retour de tant d'infidélités, à arracher un miracle des mains de Dieu. Non, je ne puis croire que Dieu veuille faire des miracles pour convertir un pécheur de cette espèce.

Venez ici, pécheurs d'habitude, et dites-moi en toute sincérité : est-ce bien vous qui attendez que Dieu fasse un miracle en votre faveur? Ainsi, vous espérez que la miséricorde divine vous donnera un jour plus de lumières pour dissiper vos ténèbres, et plus de grâces pour amollir la dureté de votre cœur? Vous vous bercez du fol espoir que Dieu aura pitié de vos misères, vous attendra à résipiscence, et, par un secours extraordinaire et miraculeux vous donnera la force de briser toutes les chaînes de vos mauvaises habitudes? Vous espérez tout cela de la miséricorde divine? Ah! craignez, malheureux, que tandis que vous attendez un miracle de la miséricorde, vous ne soyez atteints des foudres de la justice. L'Esprit-Saint vous a prévenus, et vous arrachant cette fausse espérance, il vous dit clairement : « N'accumulez pas péché sur péché ; » c'est à vous qu'il s'adresse, consuetudinaires : « N'accumulez pas péché sur péché, et ne dites pas : La miséricorde du Seigneur est grande ; car sa colère a les yeux fixés sur les pécheurs : *Ne adjicias peccatum super peccatum, et*

*ne dicas : Miseratio Domini magna est... In peccatores enim respicit ira illius*¹. La miséricorde de Dieu est grande, c'est très-vrai ; mais vous saurez que sa justice ne l'est pas moins, et pendant que vous êtes résolus de vivre dans le désordre, n'envisageant la miséricorde que pour en abuser et pécher plus librement, la colère de Dieu vous frappe à juste titre : *In peccatores enim respicit ira illius*. Quelle folie donc que la vôtre, pécheurs d'habitude ! Pour faire un Dieu clément et miséricordieux, vous forgez un Dieu ou injuste, ou impuissant, qui ne veuille ou qui ne puisse punir vos attentats ! Vous m'étonnez, en vérité. *Quid clamas ?* A quoi bon, vous dit l'Esprit-Saint par la bouche de Jérémie, à quoi bon tant de clameurs et de soupirs inopportuns ? *Insanabilis est dolor tuus propter multitudinem iniquitatis tuæ*² : Oui, oui, votre mal est incurable, malheureux pécheurs, votre mal est incurable de votre côté, parce que votre intelligence étant frappée d'aveuglement, vous ne connaissez plus le danger où vous êtes, et votre volonté étant endurcie, vous n'avez plus la force de vous y soustraire ; il est incurable du côté de Dieu, parce qu'il n'entend pas faire des miracles pour vous guérir. Qui pourrait donc douter qu'abandonnés de Dieu vous ne mourriez en réprouvés ?

VIII. Je m'aperçois bien que vous vous plaignez de moi et qu'au fond du cœur vous me taxez d'un excès de sévérité, comme si je voulais rétrécir la voie du ciel, et diminuer le nombre des miséricordes divines. — Précisément, mon père, vous nous avez devinés, et nous sommes à moitié étourdis de ce que nous venons d'entendre. Ce qui nous rassure, c'est que nous avons dans la sainte Eglise un trésor inépuisable, savoir le sacrement de pénitence. Dans ce sacrement, la souveraine

(1) *Ecol. 5, 5-7.*

(2) *Jerem 30, 15*

libéralité de notre Dieu ne se contente pas de nous guérir de toutes les blessures faites à notre âme par le péché, mais il nous enrichit en outre des secours nécessaires pour nous préserver d'y retomber à l'avenir. A quoi servent donc toutes ces exagérations qui sentent si fort le rigorisme ? — Ah ! quelle illusion vous vous faites, mes frères ! Il est bien vrai que le sacrement de pénitence, lorsque vous le recevez avec les dispositions requises, efface les péchés que vous avez commis ; mais d'ordinaire il n'enlève pas tous les effets que des chutes réitérées produisent naturellement, et parmi ces effets le principal est la mauvaise habitude, d'où naît cette funeste inclination qui, même après la confession, vous excite encore à pécher, et si vous n'êtes sur vos gardes, vous fait retourner à votre vomissement, et vous entraîne à commettre encore les mêmes désordres. Et de qui est cette doctrine ? Elle est sortie de la plume du prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin : *Remissa culpa, remanent dispositiones ex præcedentibus actibus causatæ, quæ dicuntur reliquiæ peccatorum* : c'est-à-dire que le sacrement de pénitence efface les péchés, mais ordinairement laisse subsister les dispositions qui sont l'effet des fautes antérieures, et qu'on nomme les restes du péché. De là vient que le démon, malgré vos confessions, ne perd pas l'espoir de vous entraîner en enfer. — Mais comment ? — Le voici : il fait en sorte que vous négligiez de détruire par des actes contraires la mauvaise habitude que vous avez contractée, et entretenant de secrètes relations avec cette habitude, qui se cache en traître au fond de votre cœur, il se met aux aguets pour vous surprendre au moment de la mort. C'est alors qu'il emploie tous ses artifices afin de vous faire consentir tout au moins à une pensée criminelle. Il réussit de la sorte à perdre un jeune homme dont il est parlé dans l'histoire d'Angleterre. Etant en danger de

mort, ce jeune homme se confessa et reçut tous les sacrements avec des signes extraordinaires de piété et de contrition, puis mourut en laissant un espoir bien fondé de son salut éternel, Mais ! ô Dieu ! qu'il y a toujours à craindre ! Tandis que le prêtre se préparait à célébrer la sainte messe pour le repos de son âme, elle lui apparut tout environnée de flammes, et lui dit, en poussant un long soupir : « Ne célébrez pas pour moi, car je suis damné. Il est vrai que j'ai fait une bonne confession, et que par là j'avais recouvré la grâce : mais habitué pendant ma vie à consentir à des pensées déshonnêtes, j'y ai consenti encore au moment de la mort, vaincu par l'habitude et par la violence de la tentation ; il n'y aura donc plus de bonheur pour moi durant toute l'éternité ! » Et cela dit, il disparut. Méditez, je vous en prie, un exemple si terrible. Ce malheureux se confessa, il se confessa bien, il rentra en grâce avec Dieu, et cependant il se damna, parce qu'après s'être confessé et avoir communié, entraîné par l'habitude, il consentit, au moment suprême, à ces pensées coupables auxquelles il avait toujours consenti pendant sa vie. Allez dire maintenant que je vous rétrécis le chemin du ciel, lorsque je vous déclare qu'un pécheur consuetudinaire est en très-grand danger de se perdre éternellement. Ah ! craignez, mes frères, craignez de vous faire aussi illusion à ce moment décisif ; craignez !

IX. Certes, nous ne craignons que trop, nous craignons tellement que pour le coup il ne nous reste plus que le désespoir. — Le désespoir ! le désespoir ! vous voulez donc que ce soit là le fruit de mes sueurs, et que dans les nombreuses missions qui ont été données à Rome je me sois exténué, épuisé de fatigue pour vous envoyer en enfer avec un péché de plus ? Non, mes pauvres pécheurs, non, je ne veux pas et je ne puis vouloir votre ruine éternelle ; je veux, au contraire, et

je dois vouloir votre salut. Je déclare même que le peuple Romain est mon peuple de prédilection, et que je suis prêt à donner mon sang, ma vie, mon honneur, et tous les biens de ce monde pour assurer son salut. Oui, mes bien-aimés, je veux que vous vous sauviez tous, et je le veux à tout prix. Ainsi écoutez-moi bien et redoublez d'attention, car c'est de ce que je vais dire que dépend tout le fruit du sermon de ce soir. Il est difficile de se défaire d'une habitude invétérée, c'est vrai; mais la chose n'est pas absolument impossible. Tout ce qui a été dit jusqu'ici milite contre ceux qui voudraient opiniâtrément persévérer dans leurs habitudes criminelles, contre ceux qui ne prennent pas garde à la force de ces habitudes; mais si quelqu'un, touché de la grâce, veut résolument briser ses chaînes, pourquoi ne pourrait-il pas faire ce que tant d'autres ont pu? — Que faut-il donc faire? — Rappelez-vous ce que je vous ai suggéré au commencement de ce discours, savoir que les consuetudinaires ressemblent à ces démons dont le Sauveur a dit qu'ils ne peuvent être chassés que par la prière et la pénitence : *Hoc genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium*¹. Voilà le remède qui convient à une maladie si dangereuse, et il est souverainement efficace, puisqu'il est assigné par le céleste médecin. Faites-vous-en l'application, et soyez sûrs que vous guérirez et que vous sortirez d'ici tout consolés.

Il faut donc deux choses pour détruire une habitude criminelle : la prière et le jeûne : *Per orationem et jejunium*. Par la prière, selon la doctrine des saints Pères, on entend toute sorte de pratiques de piété faites avec les dispositions voulues, telles que visites d'églises où le Saint-Sacrement est exposé, ou d'églises spéciale-

(1) *Matth. 17, 20.*

ment dédiées à la Mère de Dieu, pour y implorer avec ferveur l'assistance d'en haut, messes, aumônes, chapelets, assistance au sermon, et surtout la fréquentation des sacrements d'eucharistie et de pénitence ; car une confession et une communion bien faites peuvent quelquefois détruire l'habitude la plus invétérée. Ainsi donc, embrassez ces pieuses pratiques, remplissez-les avec dévotion et assiduité, et vous remporterez la victoire : — Par jeûne, on n'entend pas seulement le jeûne corporel, ou toute autre pénitence semblable ; mais surtout le jeûne spirituel qui consiste à mettre un frein à ses sens. Condamnez à un jeûne rigoureux vos yeux, en réprimant la liberté de fixer les objets dangereux et séduisants ; votre langue, en vous abstenant de proférer des paroles déshonnêtes et indécentes ; vos oreilles, en refusant d'écouter des discours qui blessent la pureté ou la charité ; vos mains et vos pieds en vous abstenant non-seulement d'attouchements coupables, mais encore d'écrire des lettres obscènes ou de nuire au prochain d'une manière quelconque dans ses biens, et en vous faisant à vous-mêmes une loi indispensable de fuir les sociétés dangereuses, les bals, les soirées, les concerts, et autres divertissements, que vous savez par une triste expérience être si préjudiciables à vos âmes. Oh ! quel jeûne salutaire ! qu'il sera efficace pour détruire en peu de temps les mauvaises habitudes contractées par le passé !

Toutefois la pratique la plus expéditive et la plus efficace, c'est celle que nous trace saint Bernard. Un éminent personnage, depuis longtemps esclave d'un vice qui contrastait étrangement avec sa dignité, vint un jour le trouver. Le saint l'accueillit avec une extrême bonté, et ayant entendu sa confession : « Voyons, lui dit-il, puisque vous ne voulez pas conclure la paix avec Dieu, acceptez au moins une trêve, et abstenez-

vous de ce péché pendant trois jours en l'honneur de la sainte Trinité. » — Il le fit malgré les murmures de sa passion. — « Eh bien ! dit le saint, maintenant abstenez-vous-en pendant cinq jours, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. » — Il obéit encore. — « Fort bien, efforcez-vous d'en faire autant pendant sept jours en l'honneur des sept douleurs de la sainte Vierge. » — Et il le mena de la sorte l'espace d'un mois, lorsqu'un jour il le vit revenir tout changé, et résolu d'en finir : « Mon père, dit-il, je ne veux plus faire de trêve avec Dieu, je veux contracter une alliance perpétuelle ; il n'est rien qui m'ennuie davantage que ce maudit vice, aussi soyez persuadé que je n'y retomberai jamais plus. » — Ah ! prêtres du Seigneur, il suffirait d'une étincelle de charité pour gagner une infinité d'âmes à Dieu. Le bon moyen de briser les chaînes de certaines habitudes invétérées, vous venez de l'entendre, c'est un court délai de l'absolution. Mais c'est là une opération qu'il faut adoucir par beaucoup de bonté et de charité. Lorsque ces pauvres consuetudinaires vous tombent entre les mains, ne perdez pas courage, car c'est une cure fort longue et fort difficile. Si de la part de Dieu elle exige un miracle de miséricorde, et de la part du pécheur une prompte résolution de sortir du borbier de ses désordres, elle requiert de votre part une patience, une prudence et une charité plus qu'ordinaires. O mon Dieu ! il faut des larmes, des larmes, et beaucoup de larmes de compassion !

X. Laissez-moi donc le premier verser des larmes ce soir, et, pressant sur mon cœur Jésus crucifié, lui demander en gémissant la résurrection d'un Lazare mort depuis quatre jours, je veux dire de quelque malheureux pécheur d'habitude qui se trouve peut-être dans cette auditoire. Tombez tous à genoux aux pieds de Jésus et faisons ensemble une sainte violence à son

amour. Mon aimable Rédempteur, je vous en conjure par les larmes bénies que vous avez répandues, rappelez à la vie ce pécheur qui m'écoute. Mes paroles, hélas ! ne suffisent pas, elles ne parviennent pas à toucher son cœur ; il faut une voix puissante pour le réveiller : *Veni foras*¹ : sors, pécheur, de cette vie dégradante que tu as menée jusqu'ici, sors de cette maison, de cette liaison criminelle, de ce libertinage et de cette dissolution. *Veni foras* : sors avant que l'habitude ne s'aggrave davantage et ne t'ensevelisse en enfer. — Venez, mon enfant, venez vous jeter aux pieds de ce divin Sauveur. Que répondez-vous, pécheur ? — Je ne le puis pas, mon père, je ne le puis pas. — Qu'entends-je ? hélas ! et qu'en dites-vous, mon Jésus ! ce pécheur dit qu'il ne peut pas ! — Ce n'est pas vrai, répond Jésus ; il peut s'il veut : ma grâce lui est toujours offerte, je suis prêt à pardonner. — Courage donc, mes pauvres pécheurs, courage ! Jésus est plein de bonté pour vous. Il veut pardonner à tout le monde ce soir, il ne réclame de vous qu'une grande douleur de vos péchés, et il veut que vous la lui demandiez du fond du cœur. Frappez-vous donc la poitrine, et dites-lui tous à haute voix : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu ! Répétez : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu ! Ah ! il en est qui ne prient pas de cœur ; dites-le donc, avec les larmes aux yeux et une grande ferveur : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu !

Ce n'est pas assez, mon pauvre pécheur ; pour vous dégager des liens de tant de mauvaises habitudes, il faut une généreuse résolution d'embrasser tous les moyens capables de briser des chaînes si pesantes. — Mais qu'avons-nous donc à faire ? — Voici ce que vous avez à faire : rentré chez vous, renfermez-vous seul en un

(1) *Joan. 11, 43.*

lieu retiré; là, examinez sérieusement votre conscience, et vous trouverez qu'à partir de l'époque où vous êtes tombé dans cette mauvaise habitude, toutes vos confessions n'ont fait qu'embrouiller votre conscience, oui, oui, l'embrouiller, parce qu'elles ont manqué toutes du ferme et sincère propos de vous corriger; vous trouverez que depuis des années et des années vous ne faites qu'aller d'un confesseur à l'autre, afin de vous dispenser de changer de vie; vous trouverez, en un mot, que dans le cours de votre vie vous avez fait plus de chutes que de pas. Remède donc sur ce point; et l'unique remède ce sera de vous préparer à faire une bonne confession générale; si vous en aviez déjà fait, bornez-vous à une confession extraordinaire qui remonte jusqu'à la confession générale, afin de vous assurer davantage le pardon de vos péchés. Il s'agit de l'affaire capitale, il ne faut pas perdre de temps. Que dites-vous à cela, mon enfant, que dites-vous? — Eh bien! mon père, me voici prêt à tout, je veux sauver mon âme, arrive que pourra, je veux me sauver. — Soyez-en béni! Suivez donc le conseil de saint Bernard: venez au triduum, et pendant ces trois jours abstenez-vous de pécher en l'honneur de la très-sainte Trinité; faites même avec une grande ferveur beaucoup d'actes de vertu opposés à ce misérable vice qui vous domine, et voilà la mauvaise habitude extirpée. Qu'en dites-vous? — Oui, mon père, oui; je ferai tout cela, je veux en finir à tout prix. — Oh! quelle âme bénie qu'une âme aussi bien disposée! elle ne connaît plus ni impuissance, ni faiblesse; elle ne trouve plus de difficultés dans les choses les plus pénibles et les plus difficiles. Qu'importent les inclinations, les vices, les mauvaises habitudes, le monde, le démon? Tout cela disparaît, tout s'évanouit en présence d'une âme si généreuse. Retournez chez vous en répétant à plusieurs reprises, avec le roi-prophète: *Latum man-*

*datum tuum nimis*¹. Quant à celui qui fermerait l'oreille à la voix de Jésus-Christ qui l'appelle si amoureusement, et voudrait continuer à se livrer à ses passions, en persévérant obstinément dans ses habitudes criminelles, oh ! quant à celui-là, c'est à juste titre qu'il désespérerait de son salut, vu qu'aveuglé dans l'intelligence, endurci dans la volonté, abandonné de Dieu, non-seulement il éprouverait une très-grande difficulté à se convertir, mais qu'en outre il doit être désormais vaincu que vouloir vivre dans une habitude de péché, c'est courir en désespéré en enfer. Que Dieu lui vienne en aide ! Mais pour que le démon ne l'emporte pas, levez-vous, etc.

On termine en exhortant les fidèles à assister aux exercices du Triduum.

(1) *Ps. 118, 96.*

DISCOURS

OU INSTRUCTION

POUR L'ÉRECTION DU CHEMIN DE LA CROIX.

O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.

O vous tous qui passez par le chemin, considérez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. JEREM. TUREN. I, 12.

I. Les trésors précieux, les mines les plus riches ne se découvrent qu'à grand'peine en creusant dans les entrailles des plus hautes montagnes, et les pierres de grande valeur ne se trouvent que sur leurs cimes escarpées. Pour vous convaincre de cette vérité, venez avec moi sur le mont de l'Alverne, et contemplez-y mon glorieux patriarche saint François d'Assise. Uniquement occupé à la recherche de la perle précieuse de la perfection évangélique, il ne sait à quel exercice se vouer de préférence au milieu des privations de son austère pauvreté, des jeûnes et des carêmes se succédant pour lui sans interruption, des rigueurs de la pénitence la plus inouïe. Un jour qu'il roulait dans son esprit diverses pensées à ce sujet, il fut tout à coup ravi en extase, et dans un élan d'amour il se trouva transformé en Jésus crucifié, c'est-à-dire qu'il reçut dans ses pieds et ses mains les stigmates sacrés du Sauveur. Alors ce séraphin dans un corps humain comprit qu'il ne devait plus chercher d'autre trésor que Jésus crucifié, que son unique occupation pendant le reste de sa vie devait être

de penser à Jésus crucifié, de vivre crucifié, et d'imprimer dans l'esprit des hommes un suave et douloureux souvenir de Jésus crucifié. Aussi, pour satisfaire les brûlantes ardeurs qui le dévoraient, mon saint fondateur ne songeait-il qu'à arborer la croix en tout lieu ; il ne parlait que de croix, et animait tout le monde à embrasser la croix. Il reprenait sévèrement ceux de ses enfants qui, par tiédeur ou par lâcheté, secouaient le joug si doux de la croix, ou refusaient de la porter avec ferveur. C'est ce qu'il fit avec l'illustre Alexandre de Halès. Celui-ci, étant déjà avancé en âge et plus encore en science, prit la résolution, par une inspiration spéciale de la grâce, d'entrer dans l'Ordre séraphique. Au commencement de son noviciat, soit à cause de la transition brusque de la vie aisée du séculier à la vie austère du cloître, soit à cause des assauts plus vigoureux que le démon a coutume de livrer à ceux qui débutent dans le chemin de la perfection, il sentit un si profond dégoût de la carrière qu'il avait embrassée, qu'il était déjà décidé à quitter l'habit religieux pour retourner dans le monde. Mais la nuit qui devait précéder cette lâche désertion, notre saint patriarche lui apparut avec une pesante croix sur les épaules ; il lui sembla le voir tout haletant et s'efforçant de gravir la cime d'une montagne très-escarpée, mais tellement fatigué, épuisé, qu'il succombait à chaque instant sous le poids de son lourd fardeau. Aussitôt Alexandre s'offrit à l'aider, mais le saint, se tournant vers lui d'un air sévère et menaçant : « Retire-toi, lui dit-il, misérable ; tu n'as pas le courage de porter une légère croix de serge, et tu présumerais de porter une croix de bois si pesante ? » *Eia, vade, miser ; tu non potes portare crucem levem de panno, et portabis crucem gravem ex ligno ?*

Tel est le reproche que méritent beaucoup de chrétiens de nos jours : ils se glorifient d'être les disciples

du Sauveur, ils tiennent à honneur d'être comptés parmi les vrais fidèles, et puis ils refusent de porter la croix de Jésus-Christ, ils ont horreur des travaux, des souffrances, et ne peuvent pas même entendre prononcer le mot de croix. Pourquoi donc tant de répugnance pour tout ce qui contrarie la nature? La cause de cette répugnance, c'est qu'ils ne connaissent pas le trésor inappréciable que renferme la croix du Sauveur. Or, c'est ce grand trésor que je veux vous faire connaître aujourd'hui à l'occasion de l'érection du Chemin de la Croix qui va avoir lieu dans votre église. Permettez donc qu'empruntant les paroles de Jérémie, je vous dise à tous, au nom du Sauveur : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus* : Vous tous qui êtes ici, ouvrez les yeux et reconnaissez le trésor immense qui vous est offert dans le saint exercice du Chemin de la Croix. Oh ! que vos croix vous paraîtront légères, avec quelle ferveur vous embrasserez la souffrance pour l'amour de Jésus, si vous pratiquez souvent ce salutaire exercice, en méditant les peines incomparables que le divin Sauveur endura par amour pour vous sur la croix ! Afin donc de vous faire apprécier et chérir un si grand trésor, je vous montrerai que l'exercice du Chemin de la Croix est très-excellent par son origine, premier point ; — très-utile par ses fruits, second point ; — très-facile en pratique, troisième point. — Attention, s'il vous plaît ; car cette touchante dévotion est un des plus grands biens que nous puissions vous procurer dans cette sainte mission. Pour que vous soyez portés à l'embrasser avec amour, figurez-vous que Jésus-Christ lui-même vous y exhorte en disant : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus*. Commençons.

PREMIER POINT.

II. Un trésor, si grand et si précieux qu'il soit, n'est apprécié que pour autant qu'il est connu. De là vient que plusieurs parmi vous n'ont pas une juste estime du Chemin de la Croix. Quoique ce soit un trésor immense, c'est cependant un trésor caché, un trésor inconnu. Ah ! si vous connaissiez tous et le mérite et l'excellence d'un pareil exercice, vous dépenseriez votre patrimoine entier pour l'acquérir, comme le négociant de l'Évangile pour se procurer sa pierre précieuse : *Abiit et vendidit omnia quæ habuit, et emit eam*¹. Afin donc de vous le faire connaître, je tâcherai, dans cette instruction familière, de vous mettre sous les yeux les excellences admirables que renferme le Chemin de la Croix. Je laisse de côté les longues et belles considérations auxquelles divers auteurs se sont livrés sur ce pieux exercice, et j'aborde avant tout la notion du mot, laquelle, pour procéder avec ordre, doit toujours avoir la préséance. Si donc vous me demandez pourquoi ce saint exercice est communément appelé *Via Crucis*, *Chemin de la Croix*, ou *Voie douloureuse*, je réponds qu'on ne pouvait trouver de terme plus convenable pour le désigner, puisque le Chemin de la Croix en réalité n'est autre chose qu'une pieuse représentation du douloureux trajet que fit Notre-Seigneur depuis la maison de Pilate jusqu'au lieu de sa sépulture. Ainsi le *Chemin de la Croix* est ainsi appelé, parce que le Sauveur parcourut cette voie en portant sur ses épaules le pesant fardeau de la croix, dont la perfidie des juifs l'avait chargé ; on le nomme aussi la *Voie douloureuse*, parce que ce voyage, selon la remarque des auteurs contemplatifs, fut le martyre le

(1) *Math. 13, 46.*

plus atroce qu'ait enduré l'humanité sacrée du Sauveur, déjà épuisée par les souffrances qu'elle avait endurées dans le cours de sa passion. Faire le Chemin de la Croix, ce n'est donc autre chose que contempler ou méditer amoureusement toutes les ignominies et toutes les douleurs que Jésus eut à supporter, par amour pour nous, sous le poids de la croix, depuis le prétoire de Pilate jusqu'au sommet du Calvaire.

Que si la curiosité vous portait à rechercher pourquoi la Voie douloureuse présente une telle variété de stations et de croix, dont chacune est un nouveau sujet de larmes ; vous saurez que chaque station ou chaque croix correspond à un de ces saints lieux où le Sauveur souffrant fut obligé de s'arrêter, non point pour alléger sa peine, mais pour l'accroître. Ces points d'arrêt sont appelés stations, du mot *stare*, qui veut dire s'arrêter ; et comme, depuis la maison de Pilate jusqu'au saint Sépulcre, Notre-Seigneur s'est arrêté quatorze fois, on distingue quatorze stations ou croix.

Ce sont là ces fameuses stations qui ont procuré à Dieu tant de gloire, aux âmes du purgatoire tant de soulagements, et aux pécheurs des motifs de contrition si efficaces ! Que de pécheurs, en effet, elles ont arrachés des mains de Satan pour les jeter entre les bras de Dieu, ou qu'elles ont même changés en vases précieux de sainteté dignes d'occuper les trônes les plus élevés dans le ciel ! Heureux si vous embrassez avec ferveur la pratique d'un si salutaire exercice ! Oh ! que vous vous en félicitez pendant votre vie, à la mort et pendant toute l'éternité !

III. Mais, mon père, me dites-vous, qui donc a inventé un si saint exercice ? Qui a eu l'idée d'une pratique si salutaire ? — Vous désirez le savoir ? Eh bien ! ce fut une inspiration du cœur admirable de Marie, oui, c'est l'auguste Vierge Marie, qui, la première, imagina

le pieux exercice du Chemin de la Croix : ayant enseveli toutes ses joies dans le tombeau avec le corps de son bien-aimé Fils, elle allait très-souvent, pour tempérer l'amertume et la douleur qui remplissaient son âme, visiter les saints lieux consacrés par les souffrances du Sauveur. C'est ce qu'elle a révélé elle-même à sainte Brigitte, en ces termes : « Sache, ma fille, que pendant tout le temps que j'ai survécu à l'ascension de mon divin Fils, je visitais chaque jour les saints lieux où il a souffert, où il est mort et où il a fait éclater ses miséricordes : » *Omni tempore, post ascensionem Filii mei, visitavi loca in quibus ipse passus est, et mirabilia sua ostendit.* Or, je vous le demande, fidèles chrétiens, ce seul motif, savoir que le Chemin de la Croix fut inventé, non par un saint ou une sainte quelconque, comme la plupart des dévotions que nous pratiquons dans l'Eglise, mais par la Reine des saints, par la très-sainte Vierge Marie, ce motif, dis-je, ne suffit-il pas pour gagner nos cœurs ? Bien plus, savoir que ce pieux exercice n'a pas seulement été inventé, mais même pratiqué par la Mère de Dieu, n'est-ce pas de quoi nous embrasser tous d'une sainte ferveur pour une dévotion si excellente ? Si l'auguste Vierge visitait tous les jours le Chemin de la Croix, comment pourrions-nous ne pas nous décider à le parcourir le plus souvent qu'il nous sera possible ? Eh bien ! pour vous animer tous à faire fréquemment le Chemin de la Croix, je ne trouve pas de moyen plus efficace que de vous exposer la manière édifiante dont la sainte Vierge, à mon avis, pratiquait cet exercice de piété. Pour vous en faire une idée, représentez-vous cette Mère affligée s'en allant, en compagnie des autres Marie, et d'un certain nombre de fidèles de la primitive Eglise, visiter une à une toutes les stations. Que de larmes elle répand le long du chemin ! que de tendres baisers elle imprime sur le rocher ! que de sanglots, que de soupirs s'exhalent

de son cœur oppressé ! Voyez-la, la voilà arrivée au prétoire de Pilate, qui forme la première station. Ces lamentables accents s'échappent de sa bouche : Quelle douleur, ô mon doux Jésus, quelle douleur, hélas ! accable mon cœur ! Je me souviens qu'ici vous avez été condamné par un président inique, qu'ici un meurtrier, un assassin, vous a été préféré, qu'ici vous avez accepté la sentence de mort pour les pécheurs ! Ah ! mon Fils, mon Fils, qui a pu vous arracher de mes bras ? — Après une courte pause, elle reprend sa route ; et ayant fait quelques pas elle arrive à la seconde station, où Jésus est chargé de sa croix : Voilà le lieu, dit la Vierge désolée, où mon Jésus, couronné d'épines, livré aux mains d'une soldatesque barbare, reçut sur ses épaules chancelantes le lourd fardeau de la croix. O croix, que tu pèses sur mon cœur ! — Elle baise ce lieu sacré et l'arrose de ses larmes ; puis, après un assez long trajet, elle arrive à la troisième station, où Jésus tombe pour la première fois par terre. Ici la Mère désolée se prosterne à genoux, et d'une voix étouffée de sanglots, elle dit : Voici le lieu où mon Jésus garrotté, traîné comme une bête de somme, et ne pouvant plus résister aux tiraillements violents de ses barbares bourreaux, tomba accablé sous le poids de sa croix, et ensanglanta les pierres et les cailloux. Ah ! comment la pierre elle-même ne s'est-elle pas brisée de douleur ? — Elle arrive ensuite à la quatrième station, où elle rencontra son divin Fils. Oh ! c'est ici surtout qu'elle fond en larmes, en disant : Voici le lieu où j'ai rencontré ce Fils bien-aimé, c'est ici que je l'embrassai ; c'est ici que nous nous parlâmes cœur à cœur, que nous nous communiquâmes mutuellement nos peines. Ah ! que n'ai-je alors expiré de douleur ! — Elle passe ensuite à la cinquième station, où Simon le Cyrénéen déchargea Jésus de sa croix : Hélas ! dit Marie, ce ne fut point par compassion, mais par une

haine raffinée, que ces barbares procurèrent ce soulagement à mon Fils ! Ils voulaient, les méchants, le voir cloué vif à ce gibet infâme ; et c'est ce qui augmenta de plus en plus mes amertumes et celles de mon divin Fils. — Après un nouveau trajet, elle arrive à la sixième station, où la Véronique essuya le visage du Sauveur : Voici, dit Marie, le lieu où la compassion d'une pieuse femme procura une si douce consolation à mon Fils, en essuyant son visage adorable, tout couvert de sueur et de sang, et où, en récompense de sa charité, elle obtint que les traits de Jésus restassent imprimés dans son âme encore plus que sur son voile. — Elle arrive à la septième station, où Jésus tombe une seconde fois sous sa croix : Voici, dit cette Mère attendrie, le rocher sur lequel mon divin Fils en tombant vint frapper de la tête. Ah ! quel redoublement de souffrance lorsque les épines, en s'enfonçant plus avant dans les chairs, firent couler de nouveau des ruisseaux de sang, et le réduisirent presque à l'extrémité ! — Elle baise ce rocher, et après avoir marché assez longtemps, elle arrive à la huitième station, où Jésus console les filles de Jérusalem : Voyez, dit Marie, quelle était la tendresse du cœur de mon Jésus. Oubliant ici toutes ses peines, il se mit à consoler ces pauvres femmes, qui l'accompagnaient au Calvaire en pleurant et en gémissant. — De là elle passe à la neuvième station, où Jésus tombe pour la troisième fois : Hélas ! dit Marie, voici le lieu où mon Jésus, pour la troisième fois, fut étendu à demi-mort par terre, et où ses bourreaux se jetèrent sur lui, le frappant à coups de pieds et à coups de poings, le poussant rudement avec le manche de leurs hallebardes, le tirillant en tous sens et le roulant dans la poussière ! Ah ! il eût dû expirer cent fois sous la violence de ces mauvais traitements. — Après cela elle arrive à la dixième station, où Jésus fut dépouillé de ses vêtements : Voici, dit-elle, le lieu

où l'on arracha à mon bien-aimé Fils tous ses vêtements, ou plutôt où on l'écorcha tout vivant comme un tendre agneau, sans qu'il ouvrit la bouche pour se plaindre. — Elle arrive ensuite à la onzième station, où Jésus fut attaché à la croix : C'est en ce lieu, dit la Mère affligée, que mon Jésus fut étendu sur un dur lit de mort, et où, à grands coups de marteau, on lui enfonça de gros clous dans les pieds et dans les mains, en me perçant le cœur du même coup. — Elle arrive à la douzième station, sur le sommet du Calvaire, où Notre-Seigneur fut élevé en croix. Ah ! c'est ici surtout que la Mère désolée s'abandonne à ses réflexions. Muette de douleur et debout comme une statue, elle lève les yeux, se figurant voir encore, suspendu en l'air sur trois clous, son bien-aimé Fils, et tout en larmes, elle laisse enfin échapper ces paroles mêlées de sanglots : Voici où mon Fils agonisant m'interpella du haut de la croix, et me dit un dernier adieu, où moi-même je fus condamnée à le voir expirer sous mes yeux. Ah ! comment alors ne suis-je pas tombée en défaillance, comment n'ai-je pas rendu le dernier soupir, oppressée par l'excès de ma douleur ? — Puis, se détachant de la croix, elle avance jusqu'à la treizième station, où le corps inanimé de Jésus fut déposé sur son sein : C'est ici, dit Marie, que j'ai reçu entre mes bras ce précieux dépôt, c'est ici que j'ai ajusté de mes mains et remis à place ses chairs déchirées et pendant en lambeaux, c'est ici que j'ai lavé de mes larmes ses plaies sacrées, et que mes souffrances se renouvelèrent à la vue de ses meurtrissures. — Elle arrive enfin au saint Sépulcre, qui est la dernière station, et ici la Mère désolée ne profère qu'une seule parole : Voilà le sépulcre qui m'a ravi mon doux Jésus ; — et à ces mots elle fond en larmes. En voyant pleurer cette divine Mère, les pieuses Marie pleurent à leur tour, tous les fidèles, tous les anges témoins de ce

spectacle pleurent pareillement, et je suis porté à croire que jusqu'aux pierres du sépulcre, elles durent être amollies par les tendres baisers que la sainte Vierge y imprimait, selon la remarque du vénérable Bède : *In eisdem locis etiam lacrymas fundebat, et suavissimi oris sui oscula dulcissima imprimebat.*

Telle est, mes chers frères, l'origine du Chemin de la Croix. Ce pieux exercice fut donc inventé par la très-sainte Vierge, pratiqué par elle et laissé par elle en héritage à ses fidèles serviteurs. — Mais quelle garantie avons-nous, mon père, que la sainte Vierge ait réellement inventé et pratiqué cette touchante dévotion? — Outre la révélation de sainte Brigitte que nous avons déjà citée, nous avons le témoignage d'un écrivain très-ancien, Adricomius; ce pieux auteur s'exprime en ces termes : *Pia habet traditio majorum, beatissimam Virginem, quæ cum suis cruenta Filii sui vestigia ad crucem usque sequuta fuit, post ejus sepulturam huc redeuntem, primam Viam Crucis ex devotione calcasse; unde et Christianorum processiones, ac crucis gestationes originem habere videntur.* Il affirme donc, en vertu d'une antique tradition, que la très-sainte Vierge inventa et pratiqua en même temps le saint exercice du Chemin de la Croix; il ajoute même une réflexion bien digne d'attention, savoir que c'est de cette pratique qu'aurait pris naissance dans l'Eglise l'usage de faire des processions, et d'y porter la croix en tête. Que dites-vous maintenant, mes chers auditeurs? n'êtes-vous pas satisfaits? Ne peut-on pas dire que le Chemin de la Croix est la mère de toutes les dévotions, puisque c'est la plus ancienne de toutes, la plus sainte, la plus pieuse, la plus divine et la plus excellente? Cela étant, elle mérite à juste titre d'avoir la préséance sur toutes les autres. Prononcez donc la sentence en sa faveur du fond de vos cœurs, en vous écriant : Quel précieux trésor! oh! quel précieux trésor!

IV. Plût à Dieu que vos cœurs fussent tous pénétrés, à l'égard du Chemin de la Croix, de cette dévotion que conçurent, à l'exemple de Marie, les premiers fidèles ! ils montraient un tel empressement à visiter jour et nuit les saintes stations de Jérusalem, qu'ils provoquèrent la jalousie des païens. Ceux-ci, ne pouvant souffrir ce nombreux concours, imaginèrent, pour l'empêcher, d'élever sur le sommet du Calvaire la statue de Vénus, et sur le saint sépulcre celle de Jupiter, afin que les chrétiens fussent détournés de visiter ces saints lieux par la crainte d'être taxés d'idolâtrie. Ces infâmes statues furent dans la suite abattues par sainte Hélène, qui s'appliqua avec une magnificence royale à remettre en honneur les lieux consacrés par les plus augustes souvenirs. Cependant la charité des peuples se refroidit avec le temps ; la Terre-Sainte, d'ailleurs, étant tombée au pouvoir des Musulmans, il devint très-difficile de visiter les stations avec la vénération requise. Mais grâce à Dieu, Robert, roi de Sicile et de Jérusalem, conçut en 1322, par une inspiration d'en haut, le pieux dessein de confier la garde des saints lieux aux Frères Mineurs dépendants du Ministre Général de l'Observance. Dès lors un vaste champ s'ouvrit à ces religieux pour exercer leur zèle. Leur première pensée fut de remettre en vigueur l'exercice du Chemin de la Croix sur la montagne sacrée. Ayant ensuite obtenu des Souverains Pontifes grand nombre d'indulgences en faveur de cette pieuse pratique, ils s'en firent les propagateurs dans le monde entier ; si bien qu'on peut dire que de nos jours, grâce à cet exercice, chaque ville est devenue une nouvelle Jérusalem, chaque montagne un Calvaire, chaque église, chaque oratoire, chaque lieu pieux un Chemin de la Croix. Et qu'est-ce qui fait mieux éclater l'excellence toute particulière de cette dévotion que de la voir embrassée avec tant d'ardeur par les peuples,

révérée par les grands, honorée partout? Il n'y a plus aujourd'hui, en effet, ni royaume, ni province, ni ville où l'on ne, voie érigées les croix représentant la Voie douloureuse. Parcourez toutes les villes de France, d'Espagne, de Portugal, et jusqu'aux Indes orientales, et vous trouverez peu de paroisses où l'on ne pratique l'exercice du Chemin de la Croix. Je ne parle pas de Rome où tous les monastères de vierges ont embrassé à l'envi une dévotion si avantageuse; je ne parle pas de la vénération extraordinaire avec laquelle elle est pratiquée dans les églises d'Ara-Cœli, de Saint-François à Ripa, de Saint-Pierre à Montorio, de Saint-Bonaventure et de Saint-Isidore¹, où, particulièrement les vendredis du mois de mars, il se fait un concours si considérable du peuple romain, qui va se prosterner devant les stations, et prouver par le fait que cet exercice est en réalité le plus saint, le plus pieux, le plus excellent qui se pratique dans l'Eglise. Souffrez donc que saisi d'admiration à la vue des rares et prodigieuses excellences du Chemin de la Croix, je m'écrie de nouveau : Quel grand trésor ! oh ! quel grand trésor !

DEUXIÈME POINT.

V. Si l'excellence de cette dévotion la rend merveilleusement agréable en soi, les grands avantages qu'elle procure doivent nous la rendre souverainement chère. Et qui pourrait dire les grâces, les fruits, les mérites incalculables que les âmes pieuses en retirent ? Affirmons sans crainte que le Chemin de la Croix est une mine inépuisable où les peuples peuvent aller puiser des biens immenses, puisqu'il est salutaire aux justes

(1) Toutes églises desservies par les Franciscains de l'Observance.

et salutaire aux pécheurs, salutaire aux vivants et salutaire aux morts, salutaire dans le temps et salutaire pour l'éternité.

Premièrement, il est salutaire aux justes : quelle plus douce récréation spirituelle pour une âme juste que d'aller d'une croix à l'autre, d'une station à l'autre, comme une abeille diligente en quête de miel, et d'extraire, pour ainsi dire, de chaque mystère un nectar délicieux, une consolation sensible qui réjouit le cœur et lui fait goûter un paradis anticipé ? Ah ! bienheureux les fidèles qui possèdent dans leurs paroisses un exercice si religieux ! c'est en réalité une échelle par où les âmes peuvent à leur gré monter au ciel pour y jouir de Dieu ; ou plutôt, Dieu lui-même vient sur la terre combler de bienfaits les âmes qui pratiquent cette dévotion, ainsi que Notre-Seigneur l'a révélé à la vénérable Marie de l'Antigua, religieuse espagnole, morte en odeur de sainteté : « Sache, ma fille, lui dit-il, que le Chemin de la Croix est un trône où reposent les trois personnes de la très-sainte Trinité, et qu'il est moralement impossible que les âmes qui sont assidues autour de ce trône, c'est-à-dire qui pratiquent fréquemment cet exercice, viennent à se perdre. » Ne vous étonnez pas de m'entendre dire que le Chemin de la Croix est le trône de l'adorable Trinité, car je lis que la vénérable sœur Jeanne de la Croix vit mainte et mainte fois les anges du ciel, sous la forme de modestes jeunes gens, faire le Chemin de la Croix, adorant la souveraine majesté de Dieu, qui se plaît à être reconnu pour auteur principal des salutaires mystères représentés à chaque station. Ames chrétiennes, où serait votre cœur, si vous ne vous affectionniez pas à un exercice si excellent, si utile et si saint, à un exercice qui fait les délices même des anges du paradis ? Ah ! souffrez donc que je m'écrie encore : Quel trésor ! oh ! quel immense trésor !

VI. Mais ce n'est pas tout; le Chemin de la Croix n'est pas seulement salutaire aux justes, il l'est aussi aux pécheurs. Je comprends maintenant, mes frères, pourquoi le monde est si corrompu de nos jours, d'où vient qu'on ne voit plus ni modestie dans les jeunes gens, ni gravité dans les vieillards, ni respect dans les églises; ni fidélité dans les contrats, et qu'il ne reste plus parmi nous aucune trace de piété et de dévotion. Quelle est la cause de cette ruine si générale? Le prophète Jérémie vous l'apprendra avec les larmes aux yeux : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde*¹ : La terre est couverte de désolation, parce qu'il n'est personne de nos jours qui rentre en soi-même, qu'il en est très-peu qui méditent sur les travaux et les souffrances infinies par lesquels le Fils de Dieu nous a rachetés de l'esclavage du démon. En effet, de même que c'est cette méditation qui attire sur nous toutes les grâces, c'est aussi de l'ingrat oubli d'un si grand bienfait que proviennent toutes nos chutes, tous nos maux. C'est même en effaçant de notre esprit le souvenir de la passion du Sauveur que le démon prétend nous entraîner à notre ruine éternelle. Ecoutez le trait suivant, rapporté par un auteur digne de foi. Une servante de Dieu fut ravie en extase, et dans cet état elle vit en imagination l'enfer s'ouvrir devant elle. Là Lucifer, assis sur un trône de feu, présidait un conciliabule de tous les démons réunis. Voici le langage qu'il leur tint : Démons mes sujets, je dois vous l'avouer : depuis la mort du Fils de Dieu je me sens énervé, je n'ai plus la même énergie qu'autrefois; je crains vivement une chose, c'est que les chrétiens ne pècheront plus, qu'aucun d'eux ne viendra plus en enfer, et qu'ainsi notre empire sera détruit. Je vous ai donc assemblés pour tenir conseil avec vous. —

(1) *Jerom. 12, 11.*

La servante de Dieu vit alors un démon plus rusé que les autres s'avancer pour répondre en ces termes : Prince et seigneur, ce que vous dites là n'est que trop vrai ; nous aussi nous nous sentons fort affaiblis ; toutefois j'ai trouvé le moyen de faire en sorte que tous les chrétiens se damnent. — Oh ! oh ! dit Lucifer, quel est donc ce moyen ? — Le voici : qu'il nous soit permis de voler aux quatre coins du monde, d'enlever toutes les croix, et d'empêcher que les hommes ne pensent à la passion du Fils de Dieu ; et vous verrez que si on leur ôte ce sujet de méditation, ils se rempliront la tête de fêtes, de plaisirs, de sollicitudes terrestres, et que tous se damneront. — Excellent avis, reprit Lucifer. Eh bien ! mes sujets, sortez, sortez de l'enfer, parcourez le monde entier, abattez les croix et abolissez le souvenir du Crucifié. — Cet infernal projet ne réussit que trop, car quiconque est au courant de l'histoire ecclésiastique sait parfaitement que pendant de longues années le monde fut comme plongé dans les ténèbres et qu'il en était bien peu qui pensassent à la passion du Sauveur. Mais notre séraphique Père saint François étant venu au monde, ordonna à ses enfants d'arborer la croix partout, afin de renouveler chez tous les hommes le souvenir des souffrances et de la mort de notre divin Rédempteur. Entre tous cependant, celui qui se distingua le plus dans cette sainte mission, ce fut notre saint réformateur, Pierre d'Alcantara. Il se plaisait à élever des croix d'une grandeur démesurée sur les plus hautes montagnes de l'Espagne, et comme on lui en demandait la raison : « Il me suffit, répondait-il, que ces croix vues de loin tirent du cœur des passants un soupir sur la mort du Fils de Dieu. Je sais, moi, ajoutait le saint, je sais quel bien immense il en résultera pour leurs âmes. » Vous voyez par là, mes frères, que réellement le Chemin de la Croix n'est pas seulement salutaire aux justes,

mais aussi aux pécheurs, lesquels à la vue de ces croix sont touchés, se convertissent et reviennent à Dieu. Voulez-vous donc éviter l'enfer, et vous assurer le paradis? Voici le chemin que vous devez suivre, vous dit le prophète Isaïe : *Hæc est via, ambulate in ea, et non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistram*¹ : Marchez dans cette voie douloureuse, suivez la trace des pas de notre divin Sauveur, et soyez sûrs que vous ne tomberez point dans les ténèbres du péché, mais que vous arriverez à jouir de la douce lumière de la vie éternelle : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ*².

VII. Le Chemin de la Croix nous procure déjà un immense bienfait, en entravant la route de l'enfer et en nous préservant de la damnation éternelle ; mais là ne se borne pas son utilité. En effet, il n'est pas seulement salutaire aux vivants, justes ou pécheurs ; il l'est aussi pour les morts, en tant qu'il leur applique le trésor des indulgences accordées par les Souverains Pontifes. Dieu en soit loué ! après une foule de contradictions des plus opiniâtres, l'oracle du Vatican a enfin parlé : la déclaration de Clément XII de sainte mémoire a dissipé tous les doutes, toutes les interprétations sinistres ; par son bref *Exponi nobis*, publié en date du 16 janvier 1731, il établit clairement que les Chemins de la Croix qui ont été, ou qui seront dans la suite érigés par les Frères Mineurs dépendants du Général de l'Observance, dans les églises, oratoires, monastères, hôpitaux et autres lieux pieux quelconques, non assujettis à notre Ordre, jouissent néanmoins des mêmes indulgences que les Chemins de la Croix érigés dans nos églises. Jetez donc au feu tous ces petits livres qui renferment des opinions contraires, puisqu'ils ne sont plus dignes de foi. Remar-

(1) *Is. 30, 21.*(2) *Joan. 8, 12.*

quez de plus l'importante concession faite par notre saint Père le Pape Benoît XIV, lequel, après avoir confirmé les sages décisions de son prédécesseur, permit, par son bref *Cum tanta sit Passionis*, du 30 août 1741, d'ériger le Chemin de la Croix dans toutes les paroisses, afin que tous les curés aient la facilité de faire jouir leur troupeau de ce vaste trésor d'indulgences. Ces indulgences sont libres, perpétuelles et n'imposent aucune charge particulière ; il n'est pas nécessaire pour les gagner de se confesser et de communier : il suffit d'être en état de grâce ; on peut les gagner tous les jours et même plusieurs fois le jour, *toties quoties*, précisément comme on gagne les indulgences attachées aux stations de Jérusalem.

Mais, dira-t-on, quelles sont les conditions pour se procurer un si grand trésor ? — Il y en a particulièrement trois : la première c'est d'être en grâce avec Dieu. — Et si quelqu'un se trouvait en état de péché ? — Il ne peut s'appliquer les indulgences à lui-même, mais bien aux âmes du purgatoire. — La seconde consiste à visiter une à une les quatorze stations, sauf le cas d'un empêchement physique ou moral. — La troisième, à penser à la passion de Notre-Seigneur. — La Congrégation des indulgences a recommandé en outre de réciter à chaque station un *Pater* et un *Ave*, et de faire un acte de contrition.

Pour ce qui est de la quantité de ces indulgences, la même Congrégation a défendu d'indiquer un nombre précis ; tout ce qu'on peut dire, c'est que quiconque pratiquera ce saint exercice avec dévotion gagnera les mêmes indulgences que s'il visitait personnellement les stations du Chemin de la Croix, de Jérusalem, lesquelles sont très-nombreuses, et en partie plénières, en partie non-plénières. Appliquez-vous-en une à vous-même et les autres aux âmes du purgatoire ; ainsi toutes les fois

que vous pratiquerez ce pieux exercice vous délivrerez beaucoup d'âmes de ce lieu d'expiation pour les envoyer au ciel. Ah ! écriez-vous tous : Quel grand, quel immense trésor ! S'il en était parmi vous qui n'en eussent pas souci pour eux-mêmes, qu'ils se laissent au moins toucher de compassion en faveur de ces saintes âmes. Une religieuse défunte apparut un jour à la vénérable Marie de l'Antigua, et lui dit : « Pourquoi, ma mère, ne faites-vous pas le Chemin de la Croix pour moi et pour les autres âmes du purgatoire ? » — La vénérable servante de Dieu fut toute saisie, ne comprenant pas pourquoi la défunte lui tenait ce langage. Jésus lui apparut et lui dit : « Le Chemin de la Croix, ma fille, est un puissant secours pour les âmes du purgatoire ; c'est pourquoi cette âme est venue te faire une pareille demande au nom de toutes. » — Ah ! si un rayon de la lumière céleste vous dessillait les yeux, vous verriez toutes ces stations environnées par les âmes souffrantes, qui, les mains jointes, vous supplient en disant : *Miseremini mei*. Par pitié, faites le Chemin de la Croix pour nous ; pour moi, qui suis l'âme de votre père, pour moi, etc. *Miseremini mei*... Est-il personne ici qui aurait le cœur assez dur pour n'être pas attendri et touché de compassion en faveur de ces saintes âmes ? D'autant plus qu'en les délivrant du purgatoire, vous acquérez une assurance morale de ne pas tomber vous-mêmes en enfer.

VIII. Les indulgences sont un motif bien propre à nous exciter à pratiquer avec dévotion ce saint exercice, mais elles n'en sont pas la fin principale. Le Chemin de la Croix n'est pas seulement salutaire aux justes et aux pécheurs, aux vivants et aux morts ; il l'est aussi pour le temps et surtout pour l'éternité, à cause des mérites qui en résultent pour nous, et de la satisfaction qu'on procure au cœur de Dieu. C'est ce que Notre-Seigneur manifesta un jour à un de ses serviteurs. Celui-ci lui

demandait par des soupirs ardents et réitérés quel pouvait être l'hommage le plus agréable à ses yeux. Jésus-Christ lui apparut avec une croix sur les épaules et lui dit : « Mon fils, aide-moi à porter cette croix, médite sans cesse ma passion douloureuse en faisant le Chemin de la Croix, et tu me procureras la satisfaction la plus douce à mon cœur. » Faut-il donc s'étonner que tous les saints exaltent jusqu'au ciel un si noble exercice ? Saint Bonaventure dit qu'il n'y a point de pratique de piété qui contribue plus efficacement à la sainteté que l'exercice du Chemin de la Croix. Le vénérable Pierre de Blois assure que Notre-Seigneur déclara à un de ses serviteurs que rien au monde ne lui est plus agréable que de voir une âme pratiquer avec dévotion le Chemin de la Croix ; et le bienheureux Jean Taulère écrit qu'il fut révélé à un serviteur de Dieu que quiconque fera le Chemin de la Croix recevra de Notre-Seigneur les grâces et les faveurs les plus signalées ; je m'abstiens de les détailler pour n'être pas trop long, et me borne à citer la dernière, savoir que Jésus-Christ lui-même lui apparaîtra au moment de la mort, l'assistera dans sa dernière agonie, le protégera contre tous les efforts de l'enfer et introduira son âme dans le lieu de son repos. Oh ! quelle précieuse faveur ! quelle grâce inestimable ! Cependant ce qu'assure le bienheureux Albert-le-Grand est bien plus fort ; écoutez-le tous et que la haute idée qu'il va vous donner de cette dévotion ne sorte jamais de votre esprit ; ce saint docteur va jusqu'à dire qu'on mérite davantage par une seule pensée sur la passion de Jésus-Christ, et par conséquent en faisant une seule fois le Chemin de la Croix, qu'en jeûnant tous les vendredis au pain et à l'eau pendant une année entière ; qu'on mérite davantage en faisant le Chemin de la Croix qu'en se donnant plusieurs fois la discipline jusqu'au sang ; qu'on mérite davantage en

faisant le Chemin de la Croix qu'en récitant tout le psautier ; qu'on mérite davantage en faisant le Chemin de la Croix qu'en faisant à pieds nus le pèlerinage de St-Jacques en Galice.

Que dites-vous, maintenant ? N'êtes-vous pas ravi à la vue des trésors de mérites qui vous sont offerts dans cette salutaire dévotion ? Voyez donc si ce n'est pas avec raison qu'un fameux missionnaire, le père Gavarri, aimait à dire qu'on gagne plus à faire une seule fois le Chemin de la Croix, qu'à réciter cent chapelets sans réfléchir aux mystères, comme beaucoup ont coutume de le faire. En effet, l'exercice du Chemin de la Croix nous fait nécessairement penser aux mystères qui sont représentés sous nos yeux à chaque station : ces images sensibles et touchantes font aisément impression sur nos cœurs et les excitent à la contrition. Ce fut là le motif principal pour lequel Clément XII, de sainte mémoire, se plut à étendre les indulgences de ce pieux exercice ; il le considéra comme le moyen le plus propre à introduire insensiblement parmi les fideles l'usage de la méditation, qui est le principe de la grâce et de la vertu, et qui est si agréable à Notre-Seigneur.

Si tous ces mérites, toutes ces richesses spirituelles et la magnifique couronne qu'elles vous préparent dans l'éternité, ne vous touchent pas, au moins serez-vous sensibles à votre avantage temporel ; car le Chemin de la Croix n'est pas seulement salutaire pour l'éternité, mais aussi pour le temps présent, ainsi que Notre-Seigneur lui-même le déclara à la vénérable Marie de l'Antigua : « Sache, ma fille, lui dit-il, qu'en faveur d'une seule âme qui fera dévotement le Chemin de la Croix, je protégerai tout le peuple où l'on honorera de cette manière le souvenir de ma passion, et je le délivrerai de tous les maux temporels qu'il aurait mérités par ses péchés. » Heureuse donc, mille fois heureuse la paroisse où, non

pas une âme seulement, mais tant d'âmes pratiqueront dévotement le Chemin de la Croix ! Oh ! de combien de calamités, de combien d'orages, de grêles, de tremblements de terre, de maladies contagieuses et autres catastrophes, ce peuple fortuné sera préservé par la miséricorde divine ! Dites-vous donc tous intérieurement : Quel précieux, quel immense trésor ! ou plutôt que chacun de vous forme au fond de son cœur une sainte et salutaire résolution, et se dise bien sincèrement : Désormais, ma dévotion la plus chère, ma dévotion de prédilection sera le saint exercice du Chemin de la Croix. Oui, mes frères, embrassez-la avec ferveur ; elle vous couronnera de gloire en paradis, et sera ici-bas un bouclier qui vous protégera contre tous les coups de la justice divine. Vous devez donc y placer toutes vos affections, toute votre consolation, toute votre gloire, afin de pouvoir dire avec saint Paul : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jésu Christi*¹.

TROISIÈME POINT.

IX. Avouez-le franchement, mes chers auditeurs ; une secrète pensée qui vous dépeint en imagination ce pieux exercice comme trop difficile, mêle quelque amertume au bonheur que vous avez goûté jusqu'ici en en entendant raconter les merveilleuses excellences, les avantages extraordinaires. Mais combien vous vous trompez ! Autant l'exercice du Chemin de la Croix est excellent dans son origine, utile et salutaire par les fruits qu'il produit, autant il est facile en pratique. Voulez-vous savoir ce qui est requis pour le pratiquer avec fruit ? Deux choses : qu'il y ait un cœur qui batte dans votre poitrine, et que l'eau du baptême ait coulé sur votre front, en d'autres termes, il faut avoir la foi pour croire

(1) Galat. 6, 14.

à tout ce que le Fils de Dieu a souffert pour nous, et un cœur pour compatir à ses souffrances. Il semble que Notre-Seigneur lui-même n'exige que ces deux choses de la part de ceux qui veulent le suivre dans la voie douloureuse : voir et réfléchir : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte* : « O vous tous qui passez par cette voie, considérez et voyez. » Il paraît impossible à l'aimable Sauveur, qu'un chrétien voie ses souffrances et y réfléchisse, sans être porté à lui payer un tribut de larmes et de compassion : *Attendite et videte si est dolor sicut dolor meus*. Voulez-vous savoir ce que je me propose principalement par l'érection du Chemin de la Croix ? Mon but est d'user du stratagème ingénieux qu'imagina Hyppolite Cattalino pour convertir une courtisane. Ecoutez. Après avoir tout mis en œuvre et épuisé vainement tous les moyens, voici enfin l'expédient qu'il inventa. Il fit exposer à sa vue un miroir où était peint le Christ expirant sur la croix. Cette femme le regarda, et dans le principe ne fit qu'en rire : son regard s'y arrêta de nouveau, elle y fixa sa pensée, et se dit avec un retour sur elle-même : Ah ! mon Sauveur ! quelle comparaison entre vous et moi ! Moi dans ce lieu infâme pour vous offenser, vous sur cette croix à souffrir pour moi ; moi parée, ornée, couverte de fleurs, vous tout en sang et couronné d'épines ; moi livrée aux divertissements et aux plaisirs, vous livré aux tourments et à la mort pour moi ! Ah ! mon doux Jésus ! mon cœur est pénétré de douleur ; vous qui l'avez blessé, guérissez-le en me rendant la santé de l'âme. Qu'arriva-t-il ensuite ? De même que le miroir d'Archimède brûla l'armée ennemie et délivra Syracuse, ainsi le reflet d'un crucifix dans un miroir embrasa d'amour cette malheureuse et la convertit. Ah ! mes pauvres pécheurs, voilà le stratagème que Dieu m'a inspiré pendant cette mission pour vous amener tous à la pénitence ! J'ai ex-

posé à vos regards, non pas un seul, mais quatorze miroirs, autant qu'il y a de stations formant ce Chemin de la Croix que vous voyez. A chacun de ces miroirs, je veux dire de ces stations, vous avez beaucoup à voir, beaucoup à vous mirer, si vous faites la comparaison entre l'état présent de votre âme et celui où votre divin Sauveur s'est mis par amour pour vous. Oh ! quel contraste fera votre orgueil en présence de sa profonde humilité ; votre colère, vos emportements, vos blasphèmes en face de sa douceur ; votre sensualité, votre délicatesse à côté de tant de tourments et d'agonies si cruelles ! Et tout cela ne suffirait pas pour briser votre cœur de douleur, le faire fondre en larmes et en tirer une foule d'actes de contrition ? En définitive, on demande simplement que vous regardiez, que vous vous miriez, et que vous réfléchissiez : est-il rien de plus facile que cela ? Etes-vous enfin convaincus qu'autant le Chemin de la Croix est excellent dans son origine, utile par les fruits qu'il produit, autant il est facile en pratique ? Remerciez Dieu de vous avoir enrichis d'un pareil trésor. La mission est terminée, mes frères ; mais le Chemin de la Croix sera une mission perpétuelle qui ne finira jamais.

Il me reste, en dernier lieu, à vous enseigner la manière dont on pratique ce saint exercice.

X. Le Chemin de la Croix peut se faire de deux manières. La première, qui est celle que nous allons mettre en pratique ce soir, consiste à le faire processionnellement avec le concours de tous les fidèles et du clergé. On marche d'une station à l'autre, en chantant une strophe du *Stabat Mater* ou d'un cantique spirituel analogue ; à chaque station, les réflexions sont lues à haute voix dans le petit livre en usage, comme vous verrez que nous ferons, à votre grande satisfaction. C'est aussi de cette manière qu'il faudra la pratiquer une fois par mois, un dimanche à votre choix, ainsi que tous les ven-

dredis du mois de mars. — La seconde manière est usitée lorsqu'on le fait en particulier. Dans ce cas, si quelqu'un veut se servir du petit livre pour méditer avec plus de dévotion sur les mystères, il fera bien, mais cela n'est pas nécessaire. Il suffit qu'on ait soin de s'exciter au repentir de ses péchés, sur lesquels il est bon de faire un acte de contrition formel, puis on se transporte à la première station, où l'on fait une inclination profonde devant la croix, en disant : *Adoramus te, Christe*, etc., on réfléchit ensuite un instant au mystère qu'on a sous les yeux, on récite un *Pater* et un *Ave*, on fait un acte de contrition, et on salue de nouveau la croix, en disant : *Miserere nostri*, etc. Vous voyez combien c'est facile. J'appelle ici surtout l'attention des personnes simples ou ignorantes, afin que lorsqu'on leur imposera pour pénitence le Chemin de la Croix, (et j'invite les confesseurs à imposer souvent cette pénitence si salutaire, qui est tout à la fois préservative et satisfactoire), elles sachent comment elles doivent s'y prendre. Je dis donc que ces stations représentent la passion de Notre-Seigneur; à chaque station rappelez-vous ses souffrances et compatissez-y en disant en vous-mêmes : Ah ! mon Sauveur, combien vous avez souffert pour moi ! puis récitez un *Pater* et un *Ave*, et faites un acte de contrition. Retenez bien : une réflexion sur la passion de Notre-Seigneur, un *Pater*, un *Ave* et un acte de contrition à chaque station : cela suffit pour gagner les indulgences et acquérir une foule de mérites.

Le point important, c'est que, quand vous pratiquerez ce pieux exercice, vous gardiez un profond silence et une parfaite modestie, sans faire attention à ceux qui vont et viennent. Vous vous figurerez que vous accompagnez Jésus au Calvaire, et vous irez d'une station à l'autre avec le chapelet en main, les yeux baissés, ou fixés sur la représentation du mystère, et le cœur élevé

vers Dieu. Ce saint recueillement est ce qui donne le plus de relief à une pareille dévotion. Prenez modèle sur une grande sainte, et que les femmes surtout apprennent d'elle à ne se montrer qu'avec un extérieur décent et très-modeste. Ecoutez.

XI. Sainte Eusébie, noble dame Romaine, d'après ce qu'on lit dans sa vie, avait une grande dévotion au Chemin de la Croix. Elle l'avait fait ériger dans son jardin, et tous les jours elle en parcourait les stations. Mais savez-vous comment? Elle se mettait une corde au cou et une couronne d'épines sur la tête, puis, chargeant une pesante croix de bois sur ses épaules, commençait le pieux exercice en versant des larmes et en poussant des soupirs. Un jour Notre-Seigneur lui apparut, lui aussi avec la croix sur les épaules et la couronne d'épines sur la tête, et lui dit : « Ma fille, les autres fois j'ai chargé beaucoup d'anges de t'accompagner dans ce voyage douloureux ; mais aujourd'hui je suis venu en personne. Faisons donc ensemble le Chemin de la Croix. » Et alors ce bon Sauveur se mettant à parcourir les stations avec sa servante, lui expliquait à chacune d'elles les cruelles souffrances qu'il y avait endurées ; puis, l'exercice terminé, il ajouta : « Écoute, ma fille : veux-tu réjouir mon cœur, acquérir de grands mérites en cette vie et une gloire immense dans l'autre ? Fais tous les jours le Chemin de la Croix. » Et cela dit, il disparut. Je vous dis de même : Voulez-vous vous assurer une bonne mort, des grâces abondantes ici-bas, et une grande gloire là-haut ? Pratiquez, si pas tous les jours, souvent du moins, le Chemin de la Croix, par exemple, ce qui serait fort bien, tous les vendredis et jours fériés. Vous devez cependant choisir une heure opportune ; il n'est pas permis de faire le Chemin de la Croix lorsque l'église est pleine de monde, ou pendant un office solennel, ou à plus forte raison pendant qu'on y célèbre la sainte messe ; ce serait dis-

traire les autres fidèles; c'est un point auquel doivent veiller messieurs les curés, comme aussi à ce que les femmes aient terminé avant le coucher du soleil pour rentrer chez elles¹. Il me reste à vous signaler un fruit solide et extrêmement profitable que je désire que vous retiriez du Chemin de la Croix, chaque fois que vous le ferez. Ne le dédaignez pas, je vous en prie. Faites donc bien attention, je serai court.

XII. La fin principale du Chemin de la Croix est la réforme de mœurs parmi les fidèles : cette fin s'obtiendra si, toutes les fois que vous pratiquez l'exercice du Chemin de la Croix, vous en recueillez le fruit que j'ai en vue, c'est-à-dire une souveraine horreur du péché mortel, et un grand amour pour les souffrances. Premièrement, une souveraine horreur du péché : pour cela, vous devez, à chaque station, faire l'acte de contrition avec toute la ferveur possible et du fond du cœur, détestant le péché plus que tous les maux actuels ou possibles, et formant le bon propos de vous laisser plutôt mettre en pièces et entraîner tout vivants en enfer, que de commettre un seul péché mortel. Heureux si vous en emportez un fruit si précieux ! — L'autre est un grand amour des souffrances. Ah ! ôtez-vous de la tête cette maxime diabolique, qu'on peut avoir deux paradis, l'un ici-bas, et l'autre au ciel. Non, mes frères, non, cela n'est pas. Passez en revue tous les saints, et vous verrez que tous ont choisi la voie semée d'épines, de tourments et de croix : *Omnes sancti quanta passi sunt tormenta ut securi pervenirent ad palmam martyrii*² ! Comment prétendriez-vous arriver au ciel par une autre voie ? Le bienheureux Jacques de Todi entra un jour dans un magnifique salon, rempli de

(1) Il est d'usage en Italie de fermer les églises, au moins pour les femmes, vers le coucher du soleil.

NOTE DU TRADUCTEUR.

(2) *Brev. Rom. in off. de coi. MM.*

monde, et voyant le luxe avec lequel étaient vêtues toutes les personnes qui se trouvaient là, les plaisirs auxquels elles s'abandonnaient, il promena autour de lui un regard d'étonnement ; puis s'écria avec une sorte d'enthousiasme : « Notre-Seigneur est un insensé, la sainte Vierge est une insensée, les apôtres sont des insensés, tous les saints qui sont maintenant au ciel n'ont été que des insensés ! » Tous les assistants furent stupéfaits en entendant un pareil blasphème sortir de la bouche d'un homme si renommé pour sa sainteté, et la curiosité les porta à lui demander pourquoi il tenait un pareil langage : « Parce que, reprit le bienheureux, Notre-Seigneur, la sainte Vierge et tous les saints sont entrés au ciel par la voie des souffrances, tandis que vous prétendez y entrer en suivant la voie des plaisirs et des divertissements. Ou ceux-là furent des insensés, ou c'est vous qui l'êtes. » L'ironie de ce saint ne pourrait-elle pas être retournée à votre adresse ? Mais non ; voici ce que vous ferez : à chaque station vous prendrez la résolution de faire quelque acte de mortification, à l'une de mortifier les yeux, à l'autre de mortifier la langue, et ainsi de suite. Tout au moins, prenez la résolution de supporter de bon cœur les croix qu'il plait à Dieu de vous envoyer, croix de paille en comparaison de la croix de Notre-Seigneur. De la sorte vous ne ferez pas beaucoup de fois le Chemin de la Croix sans avoir complètement réformé toute votre conduite, et ce saint exercice vous servira d'échelon pour monter au ciel. C'est le bonheur que je vous souhaite.

DISCOURS

PRONONCÉ LORS DE L'ÉRECTION DU CHEMIN DE LA CROIX
DANS LE COLISÉE, A ROME ¹.

I. Les trésors précieux, les mines les plus riches ne se découvrent qu'à grand'peine en creusant dans les entrailles des plus hautes montagnes, et les pierres de grande valeur ne se trouvent que sur leurs cimes escarpées. Pour vous convaincre de cette vérité, venez avec moi sur le mont de l'Alverne, et contemplez-y mon glorieux patriarche saint François d'Assise. Uniquement occupé à la recherche de la perle précieuse de la perfection évangélique, il ne sait à quel exercice se vouer de préférence au milieu des privations de son austère pauvreté et des rigueurs de la pénitence la plus inouïe. Un jour qu'il roulait dans son esprit diverses pensées à ce sujet, il fut tout à coup ravi en extase, et dans un élan d'amour il se trouva transformé en Jésus crucifié, c'est-à-dire qu'il reçut dans ses pieds et ses mains les stigmates sacrés du Sauveur. Alors ce séraphin dans un corps humain comprit qu'il ne devait plus chercher d'autre

(1) Saint Léonard fut le promoteur de l'établissement du Chemin de la Croix dans l'amphithéâtre de Flavien, vulgairement appelé le Colisée, et l'érection en fut faite solennellement par le patriarche de Constantinople, vicaire-général du cardinal-vicaire, le 27 décembre 1750. Voyez la Vie du Saint, 1^{re} part., ch. 17.

trésor que Jésus crucifié, que son unique occupation pendant le reste de sa vie devait être de penser à Jésus crucifié, de vivre crucifié et d'imprimer dans l'esprit des hommes un suave et douloureux souvenir de Jésus crucifié. Or ce salutaire souvenir de la passion de notre divin Rédempteur est précisément la perle céleste dont je veux enrichir vos âmes par l'érection, qui va avoir lieu, du Chemin de la Croix dans ce merveilleux amphithéâtre. Cette enceinte fut, sous le paganisme encore dominant, une arène où des centaines et des milliers de chrétiens conquièrent la palme du martyre, et d'où ils prirent, glorieux et triomphants, leur essor vers le ciel. Or, admirez, mes frères, le touchant objet qui va s'offrir ici à votre piété, je veux dire le sang adorable de Jésus-Christ répandu en si grande abondance sur le Chemin du Calvaire, et mêlé en quelque sorte au sang des martyrs qui consacra ce fameux Colisée; de sorte qu'autant ce lieu fut profané jadis par les abominations des païens, autant il sera digne désormais de la vénération des âmes religieuses. Bien plus, j'espère que, grâce à la sollicitude de notre saint père le Pape, qui, par un effet de son incomparable piété, a fait lui-même dresser ici les stations, nous verrons cet amphithéâtre, jadis une des principales merveilles du monde, devenu de nos jours un des plus célèbres sanctuaires de Rome. Réjouissez-vous-en, mes frères, réjouissez-vous-en, et faites attention à ce que je vais vous dire ce soir; je serai court, mais je vous parlerai avec les sentiments d'un cœur pénétré. Commençons.

PREMIÈRE PARTIE.

II. Un trésor, si grand et si précieux qu'il soit, n'est apprécié que pour autant qu'il est connu. De là vient que plusieurs parmi vous n'ont pas une juste estime du Chemin de la Croix. Quoique ce soit un trésor immense,

c'est cependant un trésor caché, un trésor inconnu ; parce que le sang infiniment précieux que le Sauveur y a répandu en si grande abondance est lui-même peu connu, et encore moins apprécié. Trouvez, bon, par conséquent, que dans ce discours familier et instructif, je vous montre brièvement que — l'exercice du Chemin de la Croix est très-excellent par son origine, — très-utile par les fruits qu'il produit, — très-facile en pratique.

Pour vous convaincre de son excellence, qu'il vous suffise de savoir que le Chemin de la Croix n'est autre chose qu'une pieuse représentation du douloureux trajet que fit Notre-Seigneur, tout ruisselant de sang, depuis le prétoire de Pilate jusqu'au lieu de sa Sépulture ; et comme le divin Sauveur parcourut cette voie en portant sur ses épaules le pesant fardeau de sa croix, dont la perfidie des Juifs l'avait chargé, on la nomme le Chemin de la Croix. Que si la curiosité vous portait à rechercher pourquoi la voie douloureuse présente une telle variété de stations et de croix, dont chacune est un nouveau sujet de larmes, vous saurez que chaque croix ou station correspond à un des saints lieux où le Sauveur souffrant fut obligé de s'arrêter. Ces points d'arrêts sont appelés stations, du mot *stare*, qui veut dire s'arrêter, et comme depuis la maison de Pilate jusqu'au saint sépulcre, Notre-Seigneur s'est arrêté quatorze fois, savoir douze fois en vie et deux fois étant mort, on distingue quatorze stations ou croix.

III. Quelle belle idée ! me dites-vous ; mais qui donc a inventé un si saint exercice ? — Vous désirez le savoir ? Eh bien ! ce fut une inspiration du Cœur admirable de Marie toujours Vierge. Oui, c'est la très-sainte Vierge qui, la première, imagina le pieux exercice du Chemin de la Croix. Elle le pratiqua elle-même et le légua en héritage à ses fidèles serviteurs. C'est ce qu'elle a révélé elle-même à sainte Brigitte : « Sache, ma fille, lui dit-elle,

que pendant tout le temps que j'ai survécu à l'ascension de mon divin Fils, je visitais chaque jour les saints lieux où il a souffert, où il est mort et où il a fait éclater ses miséricordes » : *Omni tempore post ascensionem Filii mei visitavi loca in quibus ipse passus est, et mirabilia sua ostendit.* Or, je vous le demande, fidèles chrétiens, ce seul motif, savoir que le Chemin de la Croix fut inventé, non par un saint ou une sainte quelconque, mais par l'auguste Mère de Dieu, ce motif, dis-je, ne suffit-il pas pour gagner vos cœurs et exciter votre ferveur ? Pourriez-vous ne pas prendre la résolution de le pratiquer le plus souvent possible, en apprenant que la sainte Vierge y vaquait tous les jours, *omni tempore* ? Ajoutez à cela qu'Adricomius, écrivain d'une grande autorité, ne se borne pas à attribuer à la sainte Vierge l'origine du Chemin de la Croix ; il affirme en outre que c'est ce pieux exercice qui a donné naissance dans l'Eglise à l'usage des processions, dans lesquelles on porte la croix en tête. Il s'appuie sur une pieuse et antique tradition, et en effet il est beaucoup de choses dans l'Eglise que nous ne connaissons que par la tradition transmise de père en fils. Voici ses paroles : « *Pia habet traditio majorum beatam Virginem, quæ cum suis cruenta Filii sui vestigia ad crucem usque sequuta fuit, post ejus sepulturam huc redeuntem, primam Viam Crucis ex devotione calcasse, unde et Christianorum processiones ac crucis gestationes originem habere videntur.* » Que dites-vous maintenant, mes chers auditeurs ? En est-ce assez pour vous faire reconnaître l'excellence singulière du Chemin de la Croix ? Ne peut-on pas affirmer que c'est pour ainsi dire la Mère de toutes les dévotions, puisque c'est la plus ancienne de toutes, la plus sainte, la plus pieuse et la plus excellente ? Cela étant, elle mérite à juste titre la préférence sur toutes les autres. Prononcez donc la sentence

en sa faveur du fond de vos cœurs, en vous écriant : quel précieux trésor ! oh ! quel précieux trésor !

IV. Ce grand trésor, les fidèles de la primitive Eglise le connurent et l'apprécièrent. Mus par l'exemple de la très-sainte Vierge, qui pratiquait journellement l'exercice du Chemin de la Croix, ils montraient un tel empressement à visiter jour et nuit les saintes stations de Jérusalem, qu'ils provoquèrent la jalousie des païens. Ceux-ci ne pouvant souffrir ce nombreux concours, imaginèrent, pour l'empêcher, d'élever sur le sommet du Calvaire la statue de Vénus, et sur le saint sépulcre celle de Jupiter, afin que les chrétiens fussent détournés de visiter ces saints lieux par la crainte d'être taxés d'idolâtrie. Ces infâmes statues furent dans la suite abattues par sainte Hélène, qui remit en honneur les lieux consacrés par les plus augustes souvenirs. Cependant la charité des peuples se refroidit avec le temps ; la Terre-Sainte, d'ailleurs, étant tombée au pouvoir des Musulmans, il devint très-difficile de visiter les stations avec la vénération requise. Mais, grâce à Dieu, Robert, roi de Sicile et de Jérusalem, conçut en 1322, par une inspiration d'en haut, le pieux dessein de confier la garde des saints lieux aux frères Mineurs dépendants du général de l'Observance. De là vient que les souverains pontifes nous ont réservé, à nous exclusivement, le privilège d'ériger le Chemin de la Croix, avec les indulgences qui y sont annexées, *privative quoad alios quoscumque*. On peut dire que c'est une compensation tacite pour les peines que nos religieux ont eu à souffrir en Terre-Sainte. A peine furent-ils préposés à la garde de ces sanctuaires, que leur première pensée fut de remettre en vigueur l'exercice du Chemin de la Croix sur la montagne sacrée. Ayant ensuite obtenu des souverains pontifes grand nombre d'indulgences en faveur de cette pieuse pratique, ils s'en firent les propagateurs dans le monde entier ; si bien

que, de nos jours surtout, on peut dire que chaque ville est devenue une nouvelle Jérusalem, chaque montagne un Calvaire, chaque lieu pieux un Chemin de la Croix, car il reste peu d'endroits où il ne soit érigé. Le monde a enfin ouvert les yeux, et il confesse qu'entre toutes les pratiques de piété, celle-ci est la plus sainte, la plus utile, la plus excellente qui soit en honneur dans l'Eglise de Dieu. Souffrez donc que, saisi d'admiration à la vue des rares et prodigieuses excellences du Chemin de la Croix, je m'écrie de nouveau : Quel grand trésor ! oh ! quel grand trésor !

V. Si l'excellence de cette dévotion la rend merveilleusement agréable en soi, les avantages qu'elle procure doivent nous la rendre souverainement chère. Le sang répandu par notre divin Sauveur dans son douloureux voyage au Calvaire n'est-il pas la source de tous les biens ? Affirmons donc sans crainte que le Chemin de la Croix est salutaire aux vivants, soit justes, soit pécheurs, salutaire aux morts, salutaire enfin dans le temps ainsi que dans l'éternité.

Et d'abord, quelle plus douce récréation pour une âme juste que d'aller d'une croix à l'autre, d'une station à l'autre, en extrayant de chaque mystère une consolation spirituelle sensible qui réjouit le cœur et lui fait goûter un paradis anticipé ? Et en effet, faites-en l'essai lorsqu'une sombre pensée vous trouble, qu'une noire mélancolie vous accable ; faites alors le Chemin de la Croix, et soudain les nuages se dissiperont, et le calme renaitra sensiblement.

Mais il est bien plus salutaire aux pécheurs ; car selon la maxime commune des saints Pères, si c'est la méditation de la passion du Sauveur qui attire sur nous toutes les grâces, en revanche c'est de l'ingrat oubli d'un si grand bienfait que proviennent toutes nos chutes, tous nos maux. C'est même en effaçant de notre esprit le

souvenir de la passion du Sauveur que le démon prétend nous entraîner à notre ruine éternelle, selon ce qui fut révélé à une sainte âme. Cette fidèle servante de Dieu, étant ravie en extase, vit au fond de l'enfer les démons tenant une espèce de conciliabule, et cherchant entre eux le moyen le plus efficace de perdre les âmes. Il y en eut un plus rusé que les autres qui avança que le moyen le plus efficace de perdre le monde catholique serait d'abattre toutes les croix, et de faire en sorte que les hommes ne pensassent plus à la passion du Fils de Dieu. Tous les esprits infernaux applaudirent à ce perfide conseil, et ils ne le mettent que trop en pratique. Mettez-vous à méditer sur la mort, le jugement, l'enfer, l'éternité ; le diable dort tranquille, il ne s'en inquiète pas. Mettez-vous à méditer la passion du Sauveur, voilà son cauchemar, voilà son tourment ; tout l'enfer se remue pour vous susciter des empêchements. Une expérience de bien des années m'a fait remarquer que, toutes les fois qu'on met en avant le projet d'établir le Chemin de la Croix quelque part, il s'élève aussitôt cent contradicteurs pour entraver un si grand bien. Et à Rome même, les murmures ont-ils fait défaut ? Il y en a eu peu, grâce à Dieu, fort peu, mais ce pendant on a entendu quelques propos contre ce Chemin de la Croix du Colisée. Et d'où vient cette malignité ? N'en soyez pas surpris : c'est que le démon regarde le Chemin de la Croix comme une source précieuse de saintes pensées, de réflexions pieuses, de salutaires résolutions, et que, par suite, il prévoit bien des défaites pour lui. Les pécheurs, en effet, à la vue de ces stations, et en méditant les mystères qu'elles représentent, sont touchés, se convertissent, et reviennent à Dieu. Nous en avons pour garant le témoignage des curés qui exhortent leurs peuples à faire souvent le Chemin de la Croix. Bientôt ils aperçoivent une grande amélioration dans les mœurs, et plus de disposition à la piété. Faites-en l'essai, vous

aussi, mon pauvre pécheur, faites-en l'essai. Affectionnez-vous à ce saint exercice, pratiquez-le souvent, et vous verrez votre cœur devenir tout autre.

VI. Mais là ne se borne pas l'utilité du Chemin de la Croix. Le précieux sang répandu par notre divin Sauveur dans le douloureux voyage du Calvaire ne sert pas seulement à attendrir le cœur des pécheurs les plus endurcis, il soulage aussi les pauvres âmes du purgatoire, il éteint les flammes de ce lieu d'expiation, ou en tempère les ardeurs, lorsqu'on applique aux âmes souffrantes les nombreuses indulgences accordées par les souverains pontifes. Pour vous convaincre de cette vérité, il suffit de lire le bref du Saint-Père, en date du 30 août 1741, qui est un monument de son zèle et de son affection spéciale pour cette sainte dévotion. Non content de confirmer les prescriptions de ses prédécesseurs, et les privilèges accordés par eux, il exhorte en outre tous les curés à introduire dans leurs églises un exercice si profitable ; et afin de lever tous les obstacles et de dissiper les doutes qu'on avait suscités, il fit réimprimer les avertissements de la sacrée Congrégation, en y ajoutant un dixième paragraphe dans lequel il fait connaître ses intentions. Ainsi tout est maintenant éclairci, l'on ne saurait rien désirer de plus. Vous trouverez ce bref traduit en langue vulgaire pour être mis à la portée de tout le monde, ainsi que les Avertissements de la Congrégation, dans l'opuscule sur le Chemin de la Croix, récemment imprimé à Rome¹.

Pour ce qui est de la quantité de ces indulgences, je vous dirai qu'elles sont nombreuses, les unes plénières, les autres partielles ; mais la sacrée Congrégation défend de publier un nombre certain et déterminé. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que quiconque fera avec dévo-

(1) Cet écrit du Bienheureux paraîtra dans le huitième et dernier volume de ses œuvres.

tion le Chemin de la Croix dans un lieu où il est canoniquement érigé, gagnera les mêmes indulgences que s'il visitait personnellement les stations de la Voie douloureuse de Jérusalem. Remarquez toutefois que nous ne pouvons gagner pour nous-mêmes qu'une seule indulgence plénière par jour, (lorsque l'année du Jubilé sera terminée); vous vous en appliquerez donc une à vous-mêmes et les autres aux âmes du purgatoire. Et pour que cette application soit valable, il faut la faire dès le commencement de l'exercice, ou du moins avant la fin.

Dilatez donc votre cœur, mes bien-aimés, dilatez votre cœur et réjouissez-vous, puisque tous les jours de l'année vous pouvez acquérir un si grand trésor d'indulgences. Et ces indulgences, notez bien, sont libres, perpétuelles et n'imposent aucune charge particulière; il n'est pas nécessaire pour les gagner de se confesser et de communier; il suffit d'être en état de grâce, et de remplir les conditions prescrites par les souverains pontifes. Ces conditions se réduisent à trois: la première, comme je viens de le dire, est d'être en état de grâce. Si jamais vous vous trouviez en état de péché mortel, faites un acte de contrition, et ne laissez pas de pratiquer le Chemin de la Croix; il vous servira à obtenir de Dieu des lumières et des grâces pour sortir de ce misérable état, ou tout au moins il servira au soulagement des âmes du purgatoire, si vous leur en appliquez les indulgences. — La seconde est de marcher d'une station à l'autre, sauf le cas d'un empêchement physique ou moral; il n'est pas requis de s'agenouiller devant la croix; que celui qui ne le peut pas, se contente de faire une inclination. — La troisième est pour ainsi dire la moelle de ce saint exercice: elle consiste à méditer la passion de Notre-Seigneur. C'a même été le motif principal qui a porté les souverains pontifes à étendre et à rendre commun à tous les fidèles un exercice si salutaire: ils l'ont considéré comme un

moyen facile d'introduire insensiblement parmi le peuple l'usage de la méditation, qui est la source de tous les biens. La sacrée Congrégation a cependant déclaré que, pour les plus ignorants, il suffit qu'ils fassent une simple réflexion sur la passion, en s'excitant le mieux qu'ils peuvent à compatir aux souffrances de Notre-Seigneur. Elle exhorte en outre tout le monde, mais sans en imposer l'obligation, à réciter un *Pater* et un *Ave*, et à faire un acte de contrition à chaque station. — Vous voyez par là combien est facile la pratique de ce saint exercice : une réflexion sur la passion de Notre-Seigneur, un *Pater* et un *Ave* avec un acte de contrition à chaque station.

Si tout ce qui a été dit jusqu'ici ne vous déterminait pas encore à vous procurer un si grand avantage, laissez-vous du moins toucher de compassion en faveur des âmes du purgatoire. Ah ! si un rayon de la lumière céleste vous dessillait les yeux, vous verriez toutes ces stations environnées par ces âmes souffrantes, qui, les mains jointes, vous supplient, en disant : *Miseremini me, miseremini mei*, etc. Par pitié, faites le Chemin de la Croix pour nous ; pour moi qui suis votre père, pour moi votre mère, pour moi, etc. Est-il personne ici qui aurait le cœur assez dur pour n'être pas attendri et touché de compassion en entendant ces plaintes ? D'autant plus qu'en les délivrant du purgatoire, vous acquérez une assurance morale de ne pas tomber vous-mêmes en enfer.

VII. Les indulgences sont un motif bien propre à nous exciter à faire souvent le Chemin de la Croix, mais ce n'est pas la fin principale d'une si touchante dévotion. Le sang de notre Divin Rédempteur n'est pas seulement salutaire aux vivants, soit justes, soit pécheurs ; il n'est pas seulement salutaire aux morts par l'application des indulgences ; mais il l'est plus encore dans le temps et dans l'éternité, par les vertus, les mérites et l'augmentation considérable de grâce qu'il nous fait acquérir, et

surtout par la satisfaction toute spéciale qu'on procure au Cœur de Jésus, ainsi que Jésus lui-même l'a fait connaître à un de ses serviteurs. Celui-ci lui demandait, par des soupirs ardents et réitérés, quel pouvait être l'hommage le plus agréable à ses yeux. Jésus-Christ lui apparut avec une croix sur les épaules et lui dit : « Mon fils, aide-moi à porter cette croix, c'est-à-dire, médite sans cesse ma passion douloureuse en faisant le Chemin de la Croix, et tu me procureras la satisfaction la plus douce à mon cœur. » Faut-il donc s'étonner que tous les saints exaltent jusqu'au ciel un si noble exercice ? Saint Bonaventure dit qu'il n'y a point de pratique de piété qui contribue plus efficacement à la sainteté que le Chemin de la Croix. Et sans citer une foule d'autres témoignages dans la crainte de dépasser les limites que je me suis tracées, je terminerai par la pensée du Bienheureux Albert-le-Grand ; écoutez bien, et lorsque le démon vous inspirera de la répugnance à faire le Chemin de la Croix, vous vous rappellerez cette pensée. Il dit donc qu'on mérite davantage par une seule réflexion sur la passion de Jésus-Christ, et par conséquent en faisant une seule fois le Chemin de la Croix, qu'en jeûnant une année entière tous les vendredis au pain et à l'eau ; qu'on mérite davantage en faisant le Chemin de la Croix qu'en se donnant plusieurs fois la discipline jusqu'au sang ; qu'on mérite davantage en faisant le Chemin de la Croix qu'en récitant tout le psautier ; qu'on mérite davantage en faisant le Chemin de la Croix qu'en faisant, pieds nus, le pèlerinage de St-Jacques en Galice. Voilà ce qu'affirme ce grand docteur.

Que dites-vous maintenant ? N'êtes-vous pas ravis à la vue des trésors de grâces, de vertus et de mérites qui vous sont offerts dans la pratique de ce saint exercice ? Eh bien ! donc, répétez tous au fond de vos cœurs : Quel précieux, quel immense trésor ! Ou plutôt que

chacun de vous forme au fond de son âme une sainte et salutaire résolution, et se dise bien sincèrement : Désormais ma dévotion la plus chère, ma dévotion de prédilection sera le saint exercice du Chemin de la Croix ; et concluez avec saint Paul : *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*¹.

SECONDE PARTIE.

VIII. De quel pur éclat ne brille pas une perle précieuse et de grande valeur enchâssée dans une bague d'or ? C'est une perle précieuse, une perle céleste que le Chemin de la Croix, comme vous venez de l'entendre : quel reflet ne va-t-il donc pas projeter étant érigé dans cet amphithéâtre, si admirable et en même temps si vénérable ? Mais en quoi admirable ? en quoi vénérable ? Serait-ce parce que les empereurs romains s'efforcèrent à l'envi d'en faire le monument le plus splendide et le plus majestueux, comme étant le théâtre de prédilection de leurs impies et barbares divertissements ? Serait-ce parce qu'on employa à sa construction plus de dix mille juifs réduits en esclavage par Titus, et qu'on y dépensa plus de dix millions d'écus romains, ou plutôt qu'on y versa, comme dit Cassiodore, un torrent de richesses : *profuso flumine divitiarum* ? Serait-ce parce qu'à raison de sa magnifique architecture, et de la perfection de l'exécution, il l'emporta de beaucoup, au jugement de Martial, sur toutes les autres merveilles du monde ? Faudrait-il le proclamer admirable à cause de l'oracle emphatique et fort flatteur en effet pour le Colisée, qu'on trouve dans les *Collectanea*² du vénérable Bède ?

(1) *Galat.* 6, 14.

(2) L'écrit intitulé *Collectanea*, et inséré parmi les œuvres du vénérable Bède, est justement compté parmi ceux dont l'authenticité est suspecte. C'est néanmoins le document le plus ancien où le nom de *Colisæus* soit donné à l'amphithéâtre de Flavien. NOTE DU TRADUCTEUR.

Ecoutez-le : *Quamdiu stat Colisæus, stat et Roma! quando cadet Colisæus, cadet et Roma : quando cadet Roma, cadet et mundus* : « Tant que le Colisée restera debout, Rome restera debout ; lorsque le Colisée tombera, Rome tombera aussi, et lorsque Rome tombera, l'univers s'écroulera. » Serait-ce à cause de ces éloges et d'autres semblables dont les plumes les plus illustres lui ont payé le tribut qu'il faudrait proclamer notre Colisée si admirable et si digne de vénération ? Non, mes frères, non. Quel est donc le caractère particulier qui fait exalter jusqu'aux nues un monument si étonnant et si prodigieux ? C'est le sang précieux de tant de centaines et de milliers de martyrs, les uns dévorés par les bêtes féroces, les autres égorgés par la main du bourreau, d'autres consumés par les flammes ou tourmentés et immolés à Dieu de mille autres manières. Ce sang très-pur, voilà ce qui rend surtout le Colisée admirable et digne de notre vénération : C'est ce qui a cimenté la foi dans Rome, et c'est là aussi ce qui fixera plus immuablement le Saint-Siège dans cette capitale du monde.

IX. Afin d'enflammer vos cœurs d'une vive dévotion envers les saints martyrs qui ont versé leur sang en ce lieu pour Jésus-Christ, il est bon d'en rechercher le nombre, la qualité et la constance.

Quant au nombre, vous pouvez en juger par la réponse spirituelle et profonde que faisait le pape saint Pie V à ceux qui lui demandaient des reliques : il les envoyait prendre de la terre du Colisée, qui est tout imbibée du sang des martyrs ; faisant allusion par là à la multitude innombrable des athlètes de Jésus-Christ qui consacrèrent cet amphithéâtre par leur sang. Un des plus célèbres fut saint Ignace, évêque d'Antioche, lequel fut, sinon le premier, au moins un des premiers, et mérite à raison de ses glorieux faits d'être appelé en quelque sorte le protomartyr du Colisée. Telle fut la constance

de cet illustre confesseur de la foi, qu'écrivant aux fidèles de Rome, il les conjure de ne pas chercher à empêcher son triomphe par leurs prières, comme il était arrivé à d'autres chrétiens, dont les corps, grâce à une vertu d'en haut, furent respectés par les bêtes féroces : *Ne sicut aliorum martyrum non audeant corpus meum attingere*. Il souhaitait d'être broyé sous la dent des lions, et c'est ce qui arriva, ses vœux ardents furent exaucés à la lettre. D'autres martyrs sur lesquels nous avons des relations certaines sont saint Eustache et ses compagnons, sainte Bibiane, sainte Martine, saint Abdon et saint Sennen, deux cent soixante-douze soldats, saint Vite et saint Modeste, saint Sempronius et ses compagnons, et une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Je me bornerai à faire mention de deux seulement, dont le premier est l'architecte même de ce merveilleux monument : d'après des documents anciens, il conste que ce fut un pieux chrétien nommé Gaudence ; les païens passèrent malicieusement son nom sous silence ; mais il mérite un éloge spécial, moins à cause de son génie qui sera glorifié dans tous les siècles, qu'à cause de la palme du martyr qu'il obtint de l'ingrat et cruel Vespasien. L'autre est le dernier de tous les martyrs qui consacrèrent ce lieu par leur sang, je veux parler de saint Almachius, solitaire et martyr. Ce saint anachorète, apprenant avec quelle profusion le sang humain était versé au Colisée, partit de la Palestine et se rendit à Rome. Au moment où l'amphithéâtre était rempli de spectateurs, il s'introduisit au milieu des gladiateurs, et leur reprocha avec une sainte hardiesse cette cruauté païenne. Le préfet Alippius, qui était présent, ordonna qu'on le mît à mort, ce qui fut exécuté sur-le-champ, au rapport de Baronius. Ce fut alors que l'empereur Honorius porta une loi sévère pour faire cesser tout à fait les sanglants spectacles des gladiateurs.

X. Ce qui nous donne surtout une idée du nombre incalculable des martyrs du Colisée, c'est le fait que signale Tertullien, qui florissait au troisième siècle. Les païens, ainsi qu'il le dit dans son Apologétique, avaient coutume d'attribuer aux chrétiens tous les malheurs qui affligeaient la ville et l'empire; aussitôt donc qu'éclatait une calamité quelconque, une disette, une guerre, un tremblement de terre, une contagion, un débordement du Tibre, ou autre chose semblable, ils s'en allaient parcourant les rues et criant : les chrétiens aux lions, les chrétiens aux lions : *Christiani ad leones, christiani ad leones*. Jugez quel carnage on dut faire de ces pauvres chrétiens pendant tant d'années ! Mais que dis-je, pauvres ! Heureux plutôt, mille fois heureux ! Ah ! je n'envie autre chose à ces temps anciens que les occasions alors si fréquentes de devenir martyr de Jésus-Christ. Du moins, mes frères, si nous ne pouvons devenir martyrs de fait, je voudrais que ce soir nous fussions tous martyrs de désir. Imitons au moins ces saints, ces serviteurs de Dieu qui, pénétrés de dévotion envers les saints martyrs, professaient une souveraine vénération pour ce lieu auguste, le visitaient souvent, et y obtenaient des grâces signalées. Saint Philippe de Néri, véritable apôtre de Rome, et très-dévoth envers les saints martyrs, ne se contentait pas, pour les honorer, de passer bien souvent les nuits dans les catacombes de Saint-Calixte, sous l'Eglise de Saint-Sébastien, il visitait aussi notre Colisée, qu'il avait en grande vénération. Un jour qu'il méditait en ce saint lieu sur le glorieux sort des martyrs, qui conquièrent tant de palmes et de mérites, il fut assailli par le démon qui vint le tenter violemment sous la forme d'une femme impudique : le saint fit aussitôt le signe de la croix, et invoquant les martyrs à son secours, il remporta sur l'ennemi une glorieuse victoire. Saint Ignace de Loyola, fondateur de l'illustre

Compagnie de Jésus, éprouva aussi la protection de nos saints martyrs, auxquels il avait une grande dévotion : la maison professe se trouvant, dans les commencements, dans une grave nécessité, et manquant des choses les plus indispensables, il arriva un jour qu'une personne inconnue remit à son procureur, ici même dans le Colisée, une aumône de cent écus d'or. Saint Camille de Lellis, accablé de douleur de ne pouvoir être ordonné à Saint-Jean de Latran, à cause de l'absence de quelques clauses indispensables dans les lettres démissoriales de son évêque, se sentit intérieurement consolé en approchant du Colisée ; car une heureuse inspiration, due à l'intercession des saints martyrs, lui suggéra le moyen de suppléer au défaut que nous venons d'indiquer.

Et vous, mes frères, que faites-vous ? Comment votre ferveur ne se réveille-t-elle pas ce soir ? Voulez-vous remédier à tant d'adversités qui pèsent sur vos familles ? Venez au Colisée, faites-y avec dévotion le Chemin de la Croix, et soyez certains que vous y trouverez le remède à tous vos maux. Ah ! permettez que je termine ce discours par une exclamation. Plût à Dieu qu'il m'arrivât ce qui advint à un grand serviteur de Dieu, le père don Charles Tommasi, oncle de l'éminentissime Tommasi, d'heureuse mémoire ! Sa dévotion envers les saints martyrs le porta à s'opposer à une chasse aux taureaux qui devait avoir lieu au Colisée ; non-seulement il réussit à l'empêcher, mais il publia en outre un opuscule intitulé : *Courte notice sur l'amphithéâtre de Flavien, consacré par le sang précieux d'innombrables martyrs* ; par cet écrit, il excita dans Rome une grande dévotion envers les saints martyrs et rendit le Colisée plus vénérable aux yeux de tout le monde. Plût à Dieu que mon pauvre discours pût obtenir le même effet ! Et pourquoi pas ? Dites-moi, mes frères, si ces saints martyrs, si ces serviteurs de Dieu que nous avons rappelés tout à l'heure,

revenaient parmi nous et voyaient ce que vous voyez, le Colisée enrichi d'un ornement aussi distingué que le Chemin de la Croix, que de bénédictions, que d'actions de grâces n'en adresseraient-ils pas au Ciel ! Avec quelle assiduité ils viendraient visiter les stations ! Et vous, que faites-vous donc, je le répète ? comment votre ferveur ne se réveille-t-elle pas ce soir ? Comment ne bénissez-vous pas Dieu de vous avoir ouvert une si belle route pour vous faciliter la conquête du ciel ? Allons donc, bénissez tous le Seigneur, et je ne me contente pas que vous le fassiez de cœur, non, non ; il faut que vous le bénissiez à haute voix, et d'une voix rétentissante ; dites tous avec moi : Dieu soit béni ! Dieu soit béni ! Répétez, répétez : Dieu soit béni ! Quelques-uns rougissent de bénir Dieu, je m'en étonne ! tous, hommes et femmes, dites encore : Dieu soit béni !

Mais Dieu soit béni surtout d'avoir inspiré à Notre Saint-Père de faire placer les stations dans ce lieu auguste. Il serait même venu en faire la bénédiction en personne, si une indisposition subite ne l'en avait empêché. Cet acte prouve de sa part tant de zèle et de sollicitude pour l'édification publique, que le souvenir, non-seulement s'en répandra par tout le monde catholique, mais mérite d'être gravé sur le marbre pour être transmis à la postérité la plus reculée, tandis qu'il doit vous exciter efficacement à pratiquer le plus souvent qu'il vous sera possible ce saint exercice.

En conséquence, vous autres hommes, je vous exhorte à vous faire inscrire dans la Congrégation des vrais Amants de Jésus et de Marie, et d'en observer les règles, déjà imprimées : la principale porte que deux fois par semaine, savoir le dimanche soir et le vendredi soir, on fera processionnellement le Chemin de la Croix afin d'obtenir une sainte vie et une sainte mort. Heureux ceux qui entreront dans cette Congrégation ! et plus

heureux ceux qui en pratiqueront fidèlement les pieux exercices ! car ils marcheront dans la voie royale du paradis.

Faites-vous-y donc tous inscrire dès ce soir, et si vous ne le pouvez pas ce soir, il y aura quelqu'un chargé de recueillir tous les dimanches les noms de ceux qui voudraient être inscrits. Présentement on admet tout le monde ; mais dans quatre ou cinq mois on verra quels sont ceux qui sont plus assidus, et ceux-là seulement seront reçus au nombre des Confrères. Cinquante d'entre eux porteront le sac couleur cendrée, avec une croix rouge sur la poitrine ; ceux-ci auront l'administration de la Congrégation et veilleront à l'entretien des petites chapelles formant les quatorze stations ; ils auront soin de les faire badigeonner de temps en temps et d'en faire rafraîchir les peintures qui souffrent de l'humidité.

Afin que ce sanctuaire soit mis en bon état, on doit terminer l'oratoire commencé, et paver toute cette place, afin qu'il n'y ait pas de boue en hiver et que l'herbe n'y croisse plus.

A cet effet vous devez tous faire une bonne aumône ce soir. Ceux qui ont contribué à la construction des chapelles, doivent être contents de voir le parti qu'on a tiré de leurs largesses. Eh bien ! donc, pour que vous ayez aussi la joie d'avoir contribué à cette bonne œuvre, donnez tous généreusement. La collecte aura lieu durant l'exercice. Si vous n'êtes pas venus avec le gousset bien fourni, je me présenterai moi-même chez vous ou j'en enverrai d'autres pour recueillir votre aumône ; car j'ai extrêmement à cœur que tout se fasse d'une manière convenable.

Maintenant, mettez-vous à genoux pour assister avec plus de dévotion à la bénédiction qu'on va faire de toutes ces croix et stations. Cette bénédiction terminée, on commencera immédiatement le pieux exercice, et tous ceux

qui y assisteront, nonobstant le jubilé, pourront, en vertu d'une faveur spéciale de Notre Saint-Père le Pape, gagner toutes les indulgences attachées au Chemin de la Croix, et s'en appliquer une à eux-mêmes et les autres aux âmes du purgatoire.

Afin que tout se passe avec ordre, les assistants ne bougeront pas de place ; les chantres seuls iront d'une station à l'autre. Pendant qu'on lira la considération sur le mystère et qu'on récitera le *Pater* et l'*Ave*, vous vous tiendrez tous à genoux, puis vous vous lèverez pendant que la procession sera en marche, et de la sorte l'exercice vous sera moins fatigant.

Un point capital, c'est qu'à chaque station chacun ait soin de faire un acte de contrition sincère, avec le ferme propos de ne plus pécher et de changer de vie. C'est de là que dépend le fruit principal de ce salutaire exercice.

FIN.

TABLE.

EXHORTATIONS SUR LA DÉVOTION AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

I. Amour de Jésus dans l'Eucharistie	7
II. Pureté nécessaire pour communier	10
III. Autres dispositions requises pour la communion .	13
IV. Action de grâces après la communion	16
V. Le saint Viatique	20
VI. Profanation du Saint-Sacrement.	23
VII. Honneur dus au Saint-Sacrement	26
VIII. L'assistance fréquente à la messe.	30
IX. La communion fréquente.	33
X. Prétextes qui éloignent de la communion fré- quente.	37
XI. L'Eucharistie, sacrement de réconciliation. . . .	40
XII. La communion spirituelle.	43
XIII. Respect dû aux églises.	46
XIV. L'Eucharistie, sacrement de paix.	49
XV. Effets merveilleux de la communion.	53

ENTRETIENS SUR LA DÉVOTION ENVERS LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

I. L'amour de Marie pour nous	59
II. Amour que nous devons à Marie.	63
III. Marie est la Mère de ceux qui sont dans le besoin.	66
IV. Sollicitude de Marie pour notre salut	70
V. Marie, refuge des pécheurs	73
VI. Douleurs de Marie.	77
VII. Sollicitude de Marie pour ses serviteurs.	81
VIII. Marie, notre Avocate	84
IX. Marie assiste à la mort ses fidèles serviteurs	88
X. Bienfaisance de Marie envers ses serviteurs.	92
XI. Marie, notre Espérance	96
XII. Beauté de Marie.	100
XIII. Sollicitude de Marie pour que son divin Fils ne soit pas offensé	104
XIV. Marie, consolatrice des affligés	108
XV. Du saint et puissant nom de Marie.	112
Petit discours à faire après la procession où l'on porte solennellement l'image de la sainte Vierge.	116

SERMONS POUR LES PROCESSIONS DE PÉNITENCE.

Première procession	123
Premier motif. Nécessité de la pénitence	123
Second motif. La mort.	129
Troisième motif. L'appel de Dieu.	135
Seconde procession	142
Premier motif. L'enfer.	142

Second motif. Le cœur de Jésus percé	148
Troisième motif. Le cœur blessé de Marie.	155
Troisième procession.	162
Premier motif. La mort d'un Dieu	162
Second motif. La justice de Dieu.	168
Troisième motif. Le sang de Jésus	173

CONFÉRENCE MORALE SUR L'ADMINISTRATION DU SACREMENT
DE PÉNITENCE.

Dédicace à Notre-Seigneur Jésus-Christ	181
Au lecteur	183
1. But de cette conférence.	185
I. De la sainteté nécessaire au confesseur	187
2, 3. En quoi consiste cette sainteté. Sa nécessité.	187
4, 5, 6. Examen de la vie du prêtre. Ce qu'il doit éviter et ce qu'il doit faire.	189
7. Avis aux jeunes clercs sur la vocation et la sainteté requisés pour recevoir les Ordres. — Conduite que doit tenir le confesseur à leur égard.	193
II. De la prudence nécessaire au confesseur	196
8. Prudence du confesseur comme Juge.	196
9. Sa prudence comme Médecin, surtout avec les con- suetudinaires et les récidifs. — Doctrine de l'Eglise touchant l'absolution de cette catégorie de pécheurs.	198
10. Signes favorables aux consuetudinaires et aux récidifs.	202
11. Signes défavorables	204
12, 13. Erreurs de certains confesseurs qui leur don- nent trop facilement l'absolution.	206

14. 15. En général, il faut leur différer l'absolution.	211
16. Manière prudente et charitable de faire agréer le délai de l'absolution.	216
17. Prudence et fermeté nécessaires avec les OCCASIONNAIRES.	218
18. Qu'est-ce que l'occasion prochaine. — Trois choses y concourent.	219
19. Du penchant intérieur et de la circonstance extérieure, éléments constitutifs de l'occasion . . .	221
20. Fréquence des chutes que suppose l'occasion prochaine.	222
21. Pratique à suivre, 1° quand l'occasion prochaine est <i>nécessaire</i>	224
22. 2° Quand elle est <i>volontaire et in esse</i>	228
23. 3° Quand elle est <i>volontaire, mais non in esse</i> . . .	232
24. Décret du cardinal Pic de la Mirandole relativement aux fréquentations	234
25. Autres occasions. — Résumé	237
26. Conduite à tenir avec les IGNORANTS par rapport aux vérités fondamentales de la foi	240
III. De la science nécessaire au confesseur. . . .	244
27. Science requise. — Obligation d'étudier toujours.	244
28. Des PÉNITENCES. — Elles doivent être proportionnées	247
29. Diverses pénitences très-salutaires.	250
30. Incliner vers la douceur, en mettant à profit les indulgences. — Chemin de la Croix. — Pénitences conditionnelles, etc.	252
31. Avis touchant le SCEAU de la confession.	256
32. Un trait. — Conclusion	259

DIRECTOIRE SUR LA CONFESSION GÉNÉRALE.

Introduction.	265
Instruction sur l'opportunité de la confession générale, la méthode pour la bien faire, et les avantages qu'elle procure	269
1. Importance de la confession générale	269
2. Confession générale <i>nuisible</i>	271
3. Confession générale <i>utile</i> . — 1 ^o Ses avantages pendant la vie	273
4. 2 ^o Ses avantages pour l'avenir.	275
5. Confession générale <i>nécessaire</i>	278
6. Méthode facile pour la bien faire.	280
7. Un doute au sujet de l'examen	284
8. Accusation du nombre.	287
9. Précieux avantages de la confession générale. Exemples.	289
Dialogue entre le confesseur et le pénitent, tous deux assistés du directeur qui suggère au confesseur la manière d'interroger, et au pénitent la manière de répondre, pour faciliter la confession générale.	293
Examens particuliers sur les principaux sujets traités pendant la mission.	329
Désir du salut	329
Charité envers le prochain.	330
Haine.	331
Médisance.	331
Avarice contraire à la justice.	332
Avarice contraire à la libéralité	333

Sanctification des dimanches et des fêtes	334
Intégrité des confessions	335
Repentir.	335
Bon propos.	336
Occasion prochaine du péché.	336
Confession générale.	337
Péché véniel.	338
Péché d'impureté	339
Education des enfants.	339

PENSÉES SALUTAIRES SUR LA MORT.

I. Certitude de la mort	343
II. Incertitude de l'heure de la mort.	352
III. Douleurs de la mort	366
IV. Les combats de la mort	377

DISCOURS SUR DIVERS SUJETS.

Discours pour les trois derniers jours du carnaval.	391
Discours pour la clôture du jubilé. — Sur les pécheurs obstinés	413
Discours ou instruction pour l'érection du Chemin de la Croix	445
Discours pour l'érection du Chemin de la Croix au Colisée, à Rome.	440

FIN DE LA TABLE.